

*MASTER
NEGATIVE
NO. 92-81072-3*

MICROFILMED 1993

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States - Title 17, United States Code - concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material.

Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or other reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

This institution reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

CRETINEAU-JOLY,
J[ACQUES]

TITLE:

HISTOIRE DU
SONDERBUND

PLACE:

BRUXELLES

DATE:

1850

Master Negative #

92-81072-3

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

949.4
C86

Crétineau-Joly, Jacques, 1803-1875.

Histoire du Sonderbund; par J. Crétineau-Joly ...
Paris, Plon-frères, 1850. Bruxelles, Vanderborght,
2 vol 21^{cm}.

1. Switzerland—Hist.—Sonderbund, 1844-1847.

Library of Congress

DQ161.C9

5-10215

Re

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm

REDUCTION RATIO: 11x

IMAGE PLACEMENT: IA IIA IB IIB

DATE FILMED: 2-5-93

INITIALS M6-9

FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

VOLUME

1

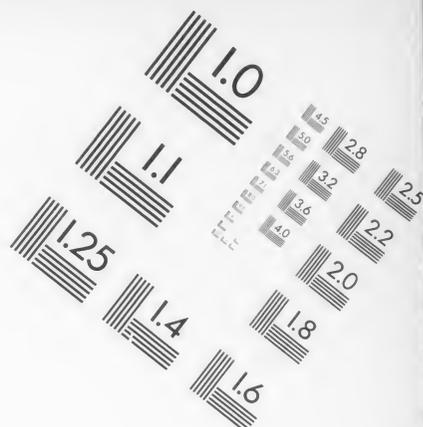
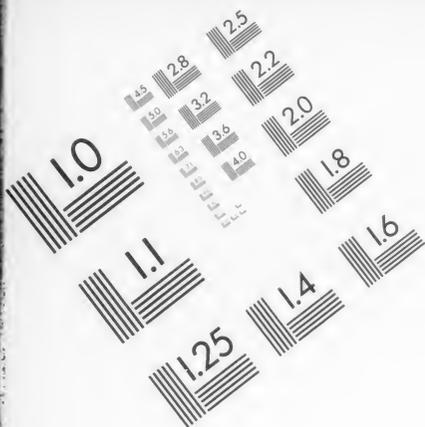


AIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

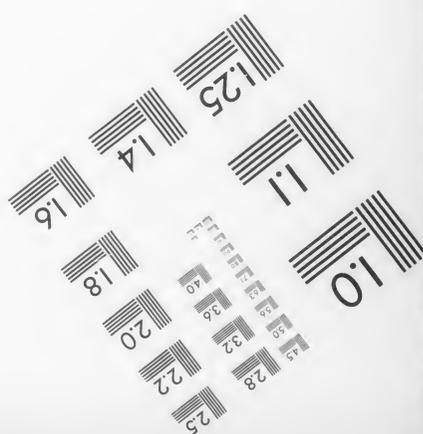
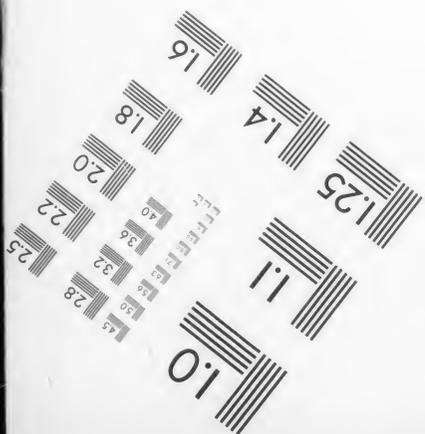
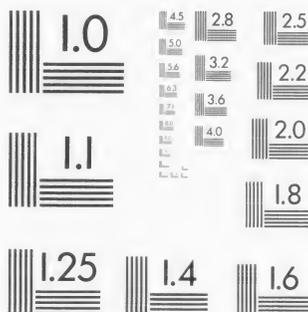
301/587-8202



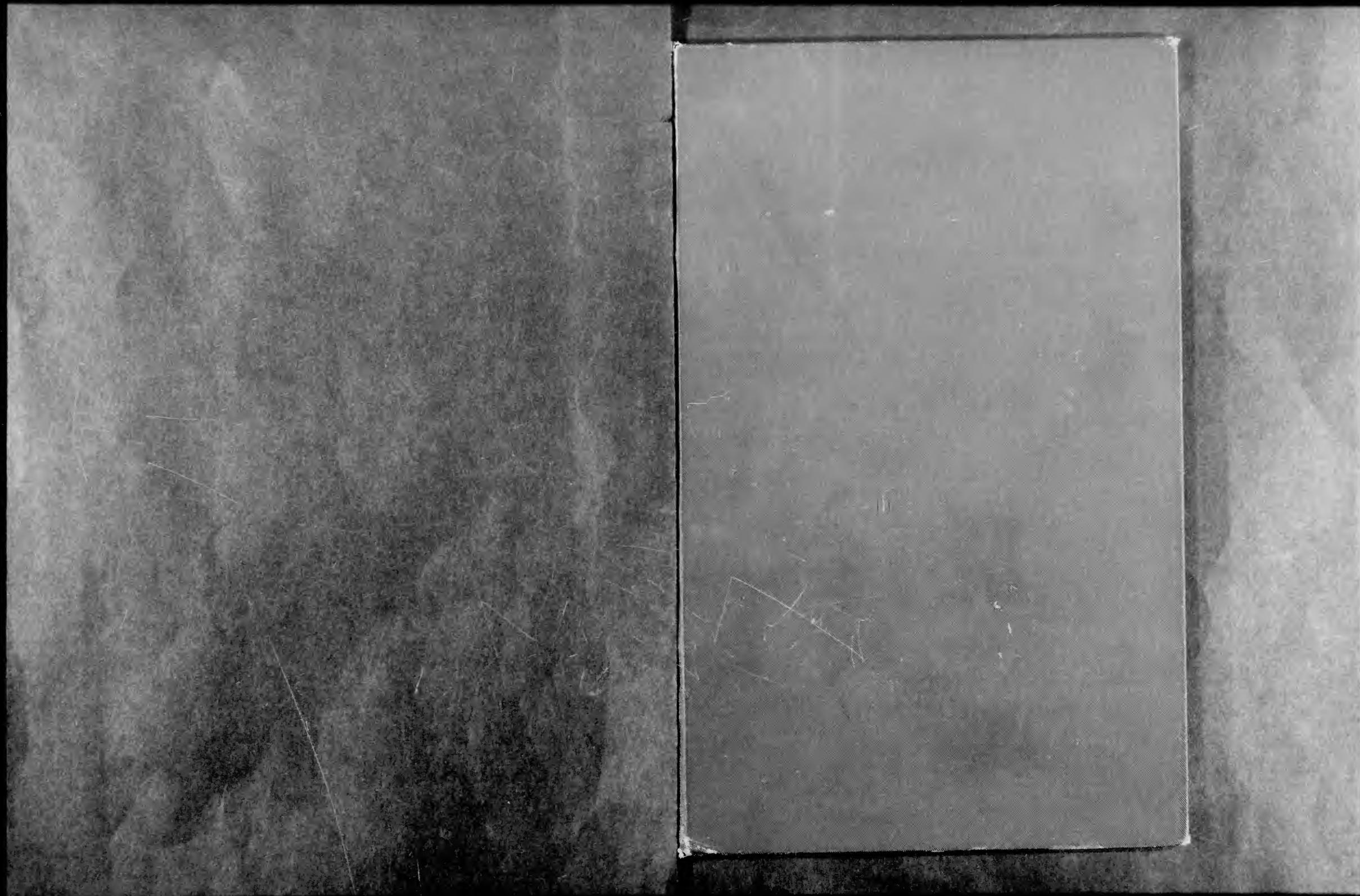
Centimeter



Inches



MANUFACTURED TO AIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.



Class 349.4

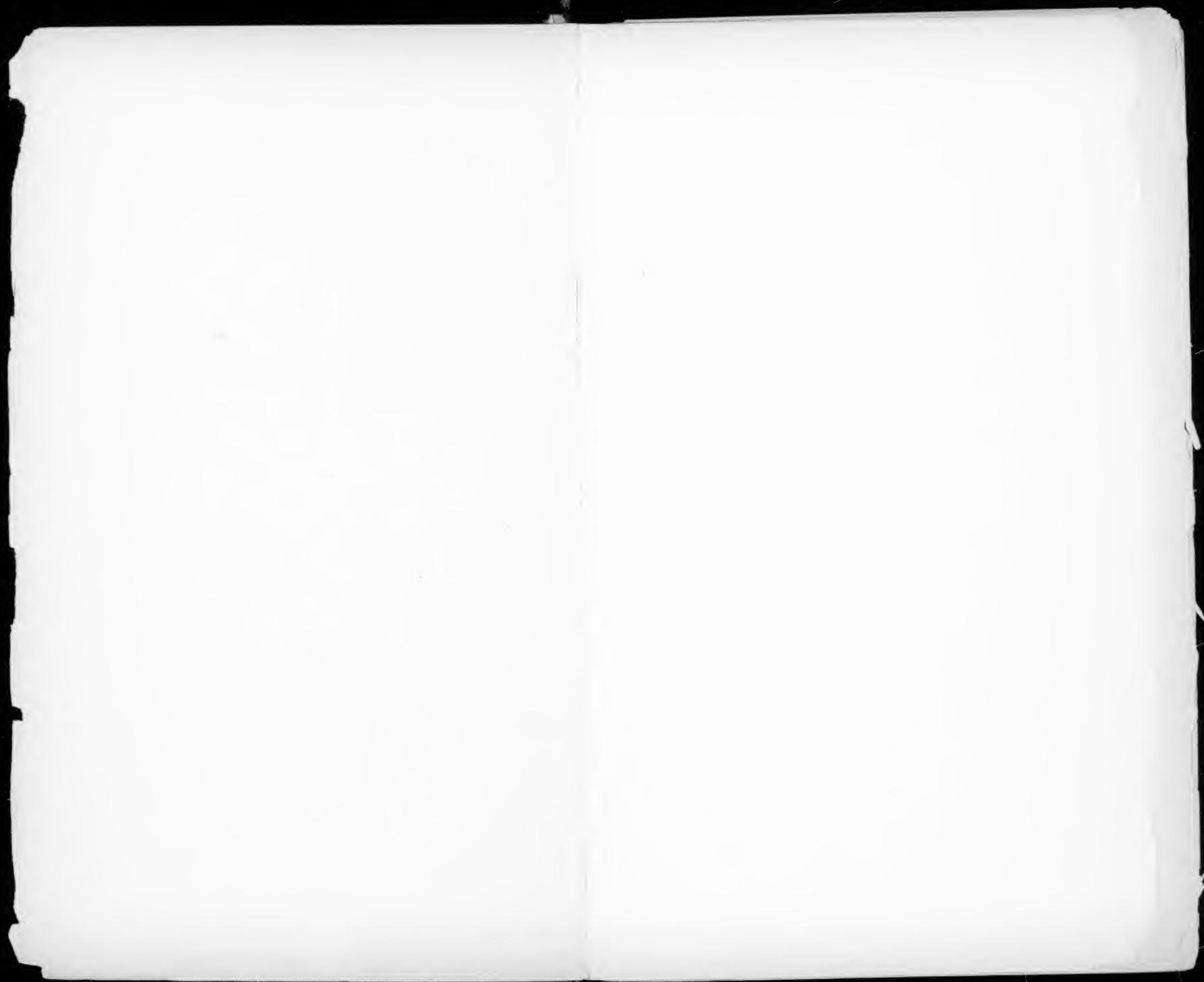
Book C86

Columbia College Library

Madison Av. and 49th St. New York.

Beside the main topic this book also treats of

<i>Subject No.</i>	<i>On page</i>	<i>Subject No.</i>	<i>On page</i>



HISTOIRE
DU SONDERBUND.

HISTOIRE
DU
SONDERBUND

PAR

J. Crétineau-Joly.

Nous jurons pour nous et pour nos descendants
les plus reculés que chacun de nous se fera un
devoir de secourir ses alliés opprimés, en nous
armant à nos frais, au péril de nos biens et de notre
vie, soit dans notre pays, soit à l'étranger.

(Serment de Grütli.)

TOME PREMIER.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. VANDERBORGHT, LIBRAIRE,
MARCHÉ-AUX-POULETS, 20.

1830

HISTOIRE DU SONDERBUND.

CHAPITRE I^{er}.

La République française et la Suisse. — Révolution en Suisse. — Envahissement de la Suisse par l'armée française. — Rapinat et Forfait. — Solcure, Fribourg et Berne au pouvoir des Français. — Les cantons primitifs refusent d'accepter le joug. — Aloys de Reding se rend maître de Lucerne. — Succès des cantons primitifs. — Directoire helvétique. — Combats de Nidwald. — Bonaparte Premier Consul. — L'idée de centraliser la Suisse aux dépens de sa liberté naît dans quelques esprits de Berne. — Aloys de Reding chasse le directoire jusqu'au delà de Lausanne. — Le courage et l'amour des cantons primitifs pour l'indépendance amènent Bonaparte à consacrer leur liberté. — Son acte de médiation. — La Suisse pendant le règne de l'empereur Napoléon. — Le congrès de Vienne. — Le pacte de 1815. — Défiance des cantons primitifs. — Ils veulent sauvegarder à tout prix leur foi religieuse et leur foi démocratique. — Diète de Zurich. — Examen du pacte de 1815. — Avantage qu'il offre à la Suisse.

18 M H 31 C

La République française de 1795 s'était arrogé la mission de broyer les rois et de régénérer les peuples. Elle marchait les pieds dans le sang à la conquête de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, décevantes chimères, que, sous le couteau de la guillotine, la mort fit si justement expier à ceux-là même qui les avaient poursuivies avec le plus d'enthousiasme. La République ne faisait, elle ne pouvait faire la guerre qu'aux rois. Les trônes qu'elle avait prétendu briser sont encore debout; mais les républiques auxquelles cette nouvelle sœur s'imagina d'accorder un de ses terribles sourires moururent à l'instant même empoisonnées par cette caresse. Venise et Gênes tombèrent sous ce fatal niveau qui passait son unité, son indivisibilité sur le monde, et qui, sans tenir compte des différences de religion, de mœurs, de climats et de langage, asservissait l'Europe sous prétexte de l'affranchir. Venise et Gênes, vieux gouvernements républicains, que le luxe, le commerce, les arts, la volupté et les ambitions rivales avaient encore plus rapidement usés que le despotisme, subirent sans se plaindre la condamnation à mort prononcée contre leur indépendance par

la Révolution française. Ces deux puissantes cités du moyen âge ont disparu du livre des nations. Elles ne seront plus qu'un souvenir, qu'une ombre de leurs splendeurs passées.

Il n'en fut pas de même pour les cantons helvétiques. La Révolution française évoquait bien, là comme partout, des ferments de discorde, des haines sourdes, des jalousies aveugles, des admirations irréfléchies. Elle exaltait des mécontents besogneux, des cœurs irrités par mille désirs non assouvis, et qui, dans un bouleversement social, ne cherchaient qu'une plus large place au soleil des jouissances matérielles. L'idée démagogique devait avoir action sur ces natures que les corruptions et les sophismes du dix-huitième siècle avaient gangrenées. Ce fut à ce foyer d'ardentes convoitises que la Révolution vint demander des alliés : elle en trouva. En vertu du principe qui, pour arriver plus sûrement à la souveraineté du but, autorise toutes les trahisons, légitime toutes les révoltes, admet toutes les contradictions, honore tous les vices et glorifie tous les crimes, quelques centaines de républicains suisses, sortant d'achever leur éducation antisociale dans les clubs de Paris, se mirent à l'œuvre. Ils renversèrent les gouvernements de Genève, de Bâle et de Saint-Gall; ils portèrent au sein des villes et dans le fond des campagnes la terreur que le drapeau et l'arbre de la liberté précédaient comme une sanglante ironie. Sous les inspirations de Pierre Ochs, chef des corps d'arts et métiers de Bâle, ils rêvèrent de transformer la vieille Suisse en annexe de la République une et indivisible. L'Europe, abandonnée par des princes qui laissaient à leurs ministres et à leurs courtisans le droit de les trahir ou de les déshonorer, s'affaissait sur elle-même comme un moribond. Elle ne savait ni réunir ses efforts contre l'ennemi commun, ni préparer une de ces glorieuses résistances qui sauvent les peuples. A l'audace toujours pleine de jactance des révolutionnaires, il fallait opposer une témérité raisonnée; c'était, ce sera toujours le seul, l'infaillible moyen d'en triompher. On se contenta d'agir par voie diplomatique et d'échanger quelques coups de canon, comme pour l'acquit de la conscience monarchique.

La Suisse était envahie, mise au pillage par conséquent (1). Elle

(1) Divers écrivains suisses ou allemands, tels que Mallet Dupan, Sismondi, Pustoll et quelques autres évaluent à près de deux cents millions les sommes tirées de la Suisse tant en argent qu'en munitions de guerre. Nous bornant à prendre les aveux du Directoire, dont les commissaires Lecarlier, Forfait et Rapinat avaient exécuté les ordres, nous dirons que, dans les quatre premiers mois qui suivirent l'entrée des troupes françaises, on enleva sur cinq cantons seulement quarante-deux millions de francs. Vingt-six millions furent pris dans le trésor de Lucerne (*Moniteur* du 8 floréal an vi).

avait offert, elle donnait l'hospitalité à des proscrits, à des émigrés français qui, dans les vallées helvétiques, s'abritaient contre la fraternité de l'échafaud. Cette hospitalité fut un crime aux yeux de la révolution qui, elle, lorsque la victoire ne seconde pas ses complots, impose à l'Europe ses réfugiés, ses dupes, ses martyrs, ses porte-voix surtout. Ils sont vaincus, mais ils rentreront dans l'arène. La Révolution, toujours prévoyante, les place sous la sauvegarde du droit commun avec une de ces arrogances que les esprits candides prennent pour une généreuse pitié. La Suisse n'osait pas renoncer à ses vertus traditionnelles qui devenaient une religion.

Au 10 août 1792, le sang de ses fils se mêla au sang des derniers défenseurs de la monarchie expirante. Cet héroïsme était un crime qu'il fallut expier. Deux commissaires, dignes de leur nom, Rapinat et Forfait, furent envoyés à la suite des armées de Brune et de Schauenbourg. La République française offrait son amitié à la République des cantons; cette amitié se traduisit en exactions de toutes sortes, en misères, en tortures de toute espèce. Berne et ses confédérés, sous la conduite de Louis d'Erlach, leur général, avaient essayé de résister à l'oppression. La discorde se mit dans le camp suisse; elle paralysa le dévouement. Soleure, Fribourg et Berne tombèrent au pouvoir de l'ennemi, dont quelques défaites partielles ne firent qu'exciter le courage. Les Français avaient vaincu; les commissaires de la Révolution souillèrent cette victoire en organisant le pillage. Il fut affreux, et ce souvenir, après plus de cinquante années, vit encore dans les âmes.

En face de tant de calamités, sous ce déluge de lois nouvelles qui anéantissaient leurs droits antiques, leur liberté et la foi de leurs pères, les cantons primitifs comprirent que courber la tête sous le joug des Gessler révolutionnaires, c'était se vouer à une honte sans compensation ainsi que sans excuse. Au langage impérieux des généraux français, aux déprédations incessantes de Rapinat et de Forfait, à la proclamation de l'athéisme qui était le dernier mot de la Révolution, les cantons catholiques répondent par le cri de guerre. L'arbre de la liberté, surmonté du bonnet rouge, c'est pour eux la toque du tyran autrichien devant laquelle on les force encore à s'incliner. Chaque branche de cet arbre fatal n'a produit en France que des guillottes, la vieille fraternité suisse le repousse. L'esprit public se réveille.

et une contribution extraordinaire de seize millions fut frappée sur Berne, Soleure, Fribourg et Zurich. Le Directoire eut soin de déclarer qu'on n'admettrait pas en compensation les sommes saisies dans les caisses du gouvernement (*Moniteur* du 12 floréal an vi).

La trompe d'Uri fait retentir de montagne en montagne, de vallée en vallée, le chant de l'indépendance.

Tout d'un coup, de Glaris à Zug, de Sargans à Uznach et au Gaster, ce peuple est debout pour défendre sa liberté ou pour mourir sur les ruines de la patrie. Aloys de Reding, leur chef, pénètre dans l'Oberland par le Brünig, il est maître de Lucerne. Ses Schwytzois, avec leurs alliés d'Uri et de Zug, sont assaillis de tous côtés. Chaque passage, chaque rocher, chaque torrent se change pour eux en Thermopyles. Vainqueurs à Rothenthurm, au Morgarten, à O'Egeri, sur le Ruffibach et au pied du Rigi, ils arrêtent l'armée française, dont aucun obstacle ne suspendait la course triomphale. Ils l'arrêtent par tant de succès que la Révolution étonnée conclut avec eux une paix qui leur laisse leur religion, leur liberté, leurs armes et l'indépendance.

Ces événements se passaient en 1798. La République de 95 avait engendré des républiques à son image; elle les avait faites turbulentes et féroces. Le Directoire allait bientôt disparaître sous une corruption pleine de honte. Il se prit à vouloir, lui aussi, créer des fantômes qui auraient sa ressemblance et qui contribueraient par leurs attentats à rendre son nom encore plus méprisable. L'ancienne confédération fut anéantie malgré les efforts du haut Vallais (1). Un directoire composé de cinq membres, qui se nommaient Bay (de Berne), Pfyffer (de Lucerne), Legrand (de Bâle), Gleyre (du Léman), et Oberlin (de Soleure), essaya de façonner la Suisse à l'arbitraire et à la servitude. On la surchargea d'impôts, afin de rétribuer les violences de la multitude de fonctionnaires de tout rang, de toute nature, que l'on inventait pour centraliser l'administration. Impérieux envers leurs compatriotes, dont le courage avait été trahi par la fortune, faibles, lâches et impuissants sous le regard des Français, les cinq directeurs et leur monde d'employés laissèrent la spoliation s'étendre sur tous les points. Ils se sentaient l'objet du mépris public et l'exécration de la Suisse; ils rêvèrent de contraindre chaque citoyen à prêter serment à la Constitution helvétique sous peine de perdre ses droits. Les cantons du Léman, d'Argovie, de Bâle et de Schaffhouse ne résistèrent point; mais les cantons de Sântis, de la Linth et des Waldstetten (2),

(1) Le nom de ce canton s'écrivait tantôt avec deux ll, tantôt avec un l. On dit que la révolution de 1859 a voulu complètement supprimer les deux ll. Au lieu de changer le drapeau rouge aux treize étoiles blanches, le radicalisme au pouvoir se décida, nous assure-t-on, à prendre cette grande mesure, que nous n'adoptons pas. Par malheur, la révolution ne se contenta point d'une pareille modification orthographique.

(2) Le nom du lac de Waldstetten avait autrefois servi à désigner les quatre petits

qui devaient faire disparaître dans la mémoire des peuples les noms d'Appenzell, du bas Toggenbourg, de Saint-Gall, de Gaster, du Rheinthal, de Glaris, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald et de Zug, ne consentirent pas à prêter ce serment. Aujourd'hui il était une oppression pour la patrie, demain il serait un fardeau pour leur conscience. Le serment fut rejeté. Les plus intrépides de Schwytz et d'Uri se réunissent à leurs frères du Nidwald. Seize cents hommes avec huit pièces d'artillerie seulement portent à la France un défi que le succès ne pouvait jamais couronner, mais que la défaite allait sanctifier. Pendant trois jours on combattit de part et d'autre avec un incroyable acharnement, et ce ne fut qu'après soixante-douze heures de lutte que le général Schauenbourg pénétra sur le territoire du Nidwald.

Il était démontré à l'esprit révolutionnaire que les cantons primitifs n'accepteraient jamais le joug. Berne, Vaud, Argovie et les autres grands cantons supportaient le despotisme avec une de ces patiences qui décèle le besoin de l'esclavage ou le désir d'être tyran à son tour. Ils s'amoindrirent sous la main qui les flagellait. Ils avaient des sourires de courtisan, de serviles admirations à offrir à ces dominateurs d'un instant qui passaient sur la Suisse comme des nuées de sauterelles passent sur une campagne. La sublime opiniâtreté des uns, l'abaissement des autres furent poussés si loin, qu'un jour on vit les Zuricois, les Argoviens et les Vaudois, faisant cause commune avec les Français, marcher de concert pour écraser les habitants de Russwyl. La foi révoltée et la téméraire ardeur de ces Suisses primitifs ne voulaient pas tenir compte de la force et du nombre.

Les Autrichiens avaient pendant de longues années opprimé l'Helvétie; mais, sous le coup des tortures auxquelles la révolution la livrait, le souvenir des maux passés s'était affaibli. La tyrannie présente, tyrannie qui, par la même loi, dépouillait l'homme, le père de famille et le chrétien, avait soulevé des tempêtes de colère. L'Autriche pouvait protéger les petits cantons; ils espérèrent qu'elle saurait les arracher à toutes ces ruines. La guerre conduisait l'armée de l'archiduc Charles sur le territoire helvétique. Les Suisses en saluèrent d'abord les soldats du nom d'anges blancs. On s'aperçut bientôt que la politique du cabinet de Vienne, toujours embarrassée, toujours indécise, ne saurait jamais appliquer au profit des principes sociaux les dévouements que l'oppression révolutionnaire faisait naître. La

pays dont l'alliance fut le principe de la confédération suisse. On les appelle encore cantons forestiers, alpestres, et plus souvent primitifs.

bataille de Zurich gagnée par Masséna et le coup d'État du 18 brumaire à Paris changèrent subitement la face des choses.

Bonaparte allait régner, car du premier jour de son consulat date la mort de la République. Le traité de Lunéville reconnu et proclama l'indépendance de la Suisse; mais, à partir de ce moment, les idées de despotisme centralisateur que la révolution avait fait germer dans quelques têtes ambitieuses se produisirent. On parla de créer une Suisse unitaire, c'est-à-dire de renoncer à cette confédération qui avait traversé les siècles, qui entraînait dans les mœurs, et qui, après l'Évangile, était pour les cantons alpestres le premier besoin, la plus haute, la plus sainte expression de leur liberté religieuse et politique. Ces cantons restaient purs au milieu des corruptions que la propagande révolutionnaire jetait sur le monde. Ils rachetaient autant par leurs succès que par leurs défaites l'honneur de la Suisse que des lâchetés sans nombre avaient compromis. Ils s'étaient sacrifiés dans une lutte héroïque, sacrifiés sans espérance de vaincre, mais dans la persuasion qu'un jour la France, revenue de ses égarements et délivrée de ses dominateurs, honorerait par la liberté le courage qu'ils avaient déployé en combattant pour leur indépendance. Ils croyaient que, tout droit à part, leurs services devaient plus peser dans la balance que les théories modernes auxquelles se rattachaient pour eux des souvenirs de terreur et des pressentiments d'esclavage. Le modèle de la République helvétique une et indivisible que les Unitaires leur remettaient sous les yeux n'avait rien de doux à leurs pensées, rien de consolant à leurs cœurs.

On ne se battait plus qu'à coups de projets de constitution. La Suisse commençait à perdre ses vieilles mœurs; on lui proposait de les remplacer par des lois. L'armée française s'était retirée, laissant les deux partis à leurs propres forces. Les Unitaires, qui désiraient arriver à leurs fins par toutes les voies, soumièrent, en 1802, à l'acceptation du peuple une de ces constitutions que le Premier Consul n'avait pas agréées lorsqu'on en présenta six ou sept à son choix. Elle ne put réunir qu'un nombre très-restreint de suffrages. Ce premier échec ne déconcerta point les Unitaires. La majorité leur était opposée, ils se la donnèrent en déclarant que tous les absents avaient par intuition accepté leur projet de pacte.

Aloys de Reding paraît encore une fois à la tête de Schwytz. Il convoque une assemblée générale; Lucerne suit l'exemple des petits cantons. Dans l'étroit passage du Rengg, au pied du Mont-Pilate, les volontaires d'Unterwald repoussent les forces que le gouvernement

central dirige contre eux. Zurich ferme ses portes aux troupes que ce gouvernement envoie, sous les ordres d'Andermatt, pour assaillir la ville; Zurich est bombardé pendant quatre jours. Ce canon fratricide retentit au cœur de la Suisse indépendante. Le général Rodolphe d'Erlach appelle aux armes les campagnes de Baden. Le peuple se lève en masse, il s'avance sur Aarau et Olten, il s'empare de ces villes, marche sur Soleure, et, de concert avec le landsturm (1) de l'Oberland, il va occuper Berne. Le gouvernement, saisi de frayeur, ose à peine se défendre; il se retire à Lausanne. Presque tous les cantons étaient alors réunis en diète à Schwytz. Le général Bachmann est investi par cette assemblée du commandement suprême; il triomphe sans difficulté. De Lausanne, le gouvernement, toujours fuyant, se réfugie sur le lac de Genève.

A ce moment Bonaparte comprit que l'heure d'intervenir en Suisse avait sonné pour lui. Il était peu disposé à favoriser les élans de liberté, les aspirations vers l'indépendance; il connaissait bien les révolutionnaires, car, en les définissant, il disait d'eux: « Les républicains de bonne foi sont des idiots, les autres ne sont que des intrigants, que des cupidés ou des cruels. » Dans toute la plénitude de son génie réparateur que n'avaient pas encore obscurci les aveuglements de la fortune et les bassesses de l'Europe, il s'avouait que, sous tant de ruines accumulées par la Révolution, de grandes, de légitimes satisfactions étaient dues. Par le concordat de 1801, il en avait donné d'aussi larges que possible alors à la Vendée militaire; il entraînait dans sa politique et dans son devoir de restaurateur de la société d'accorder les mêmes garanties à la Suisse.

En France, il voyait à l'œuvre ces grands pourfendeurs de royauté, ces ennemis nés de la noblesse, qui se préparaient tout doucement à lui constituer un trône dont ils se destinaient à être les premiers feudataires. Quand ces hommes, les parvenus du crime, n'étaient que d'obscurs légistes, des propriétaires ruinés, des idéologues ou des avocats sans auditoire, des prêtres sans vertu et par conséquent cherchant un nouveau culte comme le juif flaire une spéculation heureuse, tout leur avait été bon pour renverser la vieille société. Ils réussirent, car la vieille société, surprise comme dans une embuscade, n'avait pas osé se défendre contre des ennemis qui n'auraient pas su résister. En traversant les antichambres des Tuileries, toujours crou-

(1) Le landsturm, c'est la levée en masse de tous ceux qui sont en état de porter les armes.

lant sous le poids des solliciteurs accourus de tous les camps à la fois, Bonaparte pouvait d'un regard mesurer et percer à jour ces spectres de liberté et d'égalité que l'on agitant autour de lui comme pour le menacer dans ses inquiétudes ou lui mettre le marché à la main dans ses gloires. Son esprit judicieux ne se laissa prendre ni à des effrois simulés, ni à de flatteuses amorces. Ces Brutus incorruptibles avaient soif de se vendre. L'égalité était un tourment pour leur orgueil; la liberté, un remords pour leur conscience; la fraternité, un fantôme sanglant qui, depuis le 2 septembre 1792 jusqu'au 9 thermidor 1794, leur apparaissait avec ses innombrables hécatombes sacrifiées entre ces deux dates. Ils ne demandaient pas mieux que de s'exposer à l'enca, que de se livrer : Bonaparte les acheta.

La Vendée militaire avait généreusement lutté contre la Révolution pour le principe catholique. Il donna gain de cause à la Vendée. La Suisse, en restant sur son terrain démocratique et religieux, avait rendu témoignage à la foi de ses pères; le Premier Consul ne voulut pas que tant de sacrifices eussent été faits en pure perte. Comme chrétien, il les honorait; comme chef de l'État, il désira les récompenser. Il les récompensa, le 20 février 1805, en promulguant l'acte de médiation.

Bonaparte ne détruisait que les républiques incapables ou impossibles. Il conserva donc celle que la Suisse avait adoptée depuis tant de siècles; mais il la conserva telle que la souhaitaient les vrais, les seuls républicains des cantons primitifs. Avec l'unité rêvée par les intrigants, c'était la discorde s'implantant aux portes de la France, la discorde semée, entretenue par les avocats et les professeurs, par conséquent la plus implacable, la plus routinière, la plus perfidement calomnieuse de toutes les discordes. D'un mot, d'un signe il mit fin à cette guerre de protocoles, de memorandum et de tractandum. Par la volonté du Premier Consul, qui n'était que l'expression de toutes les volontés des Suisses dignes de ce nom, la vieille Helvétie recouvra son indépendance. Elle fut fédérale, parce qu'elle ne pouvait, parce qu'elle ne voulait être que cela, et que Bonaparte avait alors un si profond respect pour la vertu et le courage, qu'il se faisait un devoir de le témoigner envers et contre tous.

Dans cet acte de médiation sanctionné par le Premier Consul en dépit des intrigants qui, à l'aide de l'unité, espéraient exploiter la Suisse, dix-neuf cantons étaient formés comme les parties intégrantes du tout fédératif. Le général d'Affry, né à Fribourg, fut désigné par Bonaparte comme premier landammann ou président. Après tant de

secousses et de luttes, cette alliance était un temps d'arrêt; elle serait devenue une consécration malgré les vices que la perspicacité et la défiance des républicains signalaient dans son texte.

Sans le vouloir, Bonaparte s'était décidé à faire du juste-milieu. Les grandes villes, telles que Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne, Bâle et Zurich, destinées à voir siéger alternativement la Diète annuelle dans leurs murs, avaient déjà, par le nombre même de leurs habitants, une prépondérance marquée sur le reste des confédérés. On augmenta cette prépondérance en accordant deux voix aux cantons de Zurich, de Berne, de Vaud, de Saint-Gall, d'Argovie et des Grisons : c'était porter atteinte à l'indépendance, à l'égalité des États. Mais les Catholiques sortaient d'une si longue, d'une si cruelle lutte, que, dans l'intérêt général, ils aimèrent mieux se résigner à attendre des jours plus tranquilles, des temps où il leur serait permis de revendiquer leurs droits, lorsqu'ils n'auraient plus, pour ainsi dire, les armes à la main. La liberté intérieure leur était complètement garantie; ils sentaient que, Bonaparte régnant, il devenait presque impossible de la leur disputer. Quoique l'acte de médiation ne répondit pas entièrement aux vœux de la vieille Suisse, elle l'accepta néanmoins comme un jour de calme au milieu des tempêtes.

Dans les dix années de son empire, années si fécondes en gloires, en crimes, en espérances et en créations gigantesques, Napoléon ne songea jamais à changer la face de la Suisse, même pour en faire un joyau d'une des couronnes que sa famille ou ses maréchaux se croyaient dues par droit de naissance. Afin d'écouler plus rapidement les produits de sa fabrique de rois et de princes, il courait d'Austerlitz à Iéna, de Vienne à Madrid, de Milan à Berlin. Maître de la France et de l'Italie, il étendait sa victorieuse épée en guise de sceptre sur l'Europe, dont il refaisait la carte au profit des siens. L'Europe n'était plus qu'une dotation dont les enfants du pauvre Corse Charles Bonaparte et de Letitia Ramolini consentaient à s'arranger en attendant mieux. Naples arraché à la maison de Bourbon, la Hollande confisquée, la Westphalie transformée en royaume, le Portugal envahi, l'Espagne tombée dans le guet-apens de Bayonne devenaient coup sur coup l'apanage de ses frères. Il les engendrait rois aux yeux du monde, mais ce diadème qu'il attachait à leurs fronts, c'était pour eux le collier de la servitude. Souverains par sa grâce, ils étaient les premiers esclaves de ses volontés suprêmes. Par leur incapacité, ils ne pouvaient être que cela.

Les plus antiques monarchies, comme l'Espagne; les républiques

les mieux organisées, comme la Hollande, eroulaient à un signe de sa main. La Suisse seule fut respectée; il ne détacha de la Confédération que Neuchâtel et le Vallais. On ne troubla pas les cantons dans leur paix intérieure, on les laissa se gouverner démocratiquement, comme par le passé. Pour tout acte d'allégeance, l'Empereur leur demanda des soldats; et les Suisses, qui avaient tiré le dernier coup de fusil en faveur de la monarchie, les Suisses, que la Révolution anathématisait pour cette grande preuve de fidélité, purent encore, à la voix de Napoléon, mourir sous le drapeau de la France.

Ce formidable Empire allait succomber; la main qui avait si glorieusement reconstitué le trône semblait prendre plaisir à l'ébranler. Une coalition européenne marcha pour abattre l'insatiable guerrier dont les armées combattaient à la même heure sur les bords du Tage et sur les rives de la Moskowa. La Suisse était neutre; elle essaya de faire respecter son territoire. Les alliés passèrent outre; mais, comme l'acte de médiation avait profondément modifié l'existence des cantons, ceux-ci déchirèrent l'œuvre du protectorat dès que le protecteur ne fut plus qu'un souvenir.

Par le traité de Paris du 30 mai 1814, les puissances reconnurent l'indépendance de la Suisse. Au congrès de Vienne, par acte du 20 mars 1815, elles garantirent sa neutralité à la condition que l'existence des cantons, comme corps politiques, formerait la base du système fédéral; on n'en comptait alors que dix-neuf. Trois nouveaux leur furent adjoints: les États du Vallais, de Neuchâtel et de Genève entrèrent dans la Confédération. En portant le nombre des cantons à vingt-deux et en donnant de nouvelles limites à la Suisse, on espérait lui assurer un meilleur avenir.

La position de la Suisse était tout naturellement tracée. Enclavés comme une barrière entre les grands États européens, ces vingt-deux cantons se voyaient condamnés, par la diplomatie et par leurs propres intérêts, à une sage neutralité. Ils n'avaient à redouter aucune invasion de leurs voisins; on dut chercher à les protéger contre eux-mêmes. Indépendants les uns des autres, ayant une religion et des mœurs différentes, des vues et des besoins divers, ils ne devaient jamais nourrir des idées de conquête. Réunie en un seul État, la Suisse aurait pu devenir une pomme de discorde, attirer la guerre sur le pays, et être tôt ou tard la proie de quelques brouillons ambitieux. Les cantons proposèrent de faire entre eux un traité d'alliance; la seule condition que les puissances alliées mirent à cette indépendance fut que la souveraineté cantonale serait hors de toute atteinte et qu'elle

formerait la base du pacte à intervenir. Les représentants de la Suisse au congrès de Vienne déclarèrent, le 27 mai 1815, « que les conditions du traité contenu dans cette charte seraient fidèlement et loyalement observées. »

Cette promesse était un obstacle insurmontable à l'agrandissement de certains cantons qui déjà rêvaient l'unité comme moyen de domination. Ce rêve s'éloignait; à leurs regrets mal contenus, il était facile de prévoir que la lutte ne serait qu'ajournée. Il leur en coûtait de renoncer à des espérances que le temps n'affaiblissait point; et les souvenirs des guerres de religion, se réveillant dans les cœurs avec les haines politiques, disposèrent mal à la pacification des esprits. La clause de souveraineté cantonale, aussi précise qu'obligatoire, fut un objet de répugnance pour les cantons riches et peuplés, où le Protestantisme dominait. Mais dans les États catholiques, dans ces cantons alpestres où la liberté n'était ni une spéculation, ni une nouveauté conduisant à la licence des mœurs par la corruption des idées, il n'en était pas ainsi. Là, on acceptait avec joie la pensée de l'indépendance absolue; on déclarait à haute voix ne consentir à une alliance avec ses anciens et ses nouveaux confédérés que sous la garantie formelle reçue par le congrès de Vienne. Schwytz, Unterwald et Uri, héritiers légitimes des Suisses du Grütli, étaient bien décidés à ne jamais sortir de leurs vallées pour chercher au loin un bonheur que leurs pères trouvaient si longtemps au sein de leurs familles patriarcales; ils prétendaient vivre sans cette nouvelle fédération. Alliés entre eux par la communauté de leur foi et par les traditions de leur histoire, ils ne voulaient être ni protecteurs ni protégés, afin de n'avoir pas à reprendre un jour contre de nouveaux maîtres les armes qui, cinq siècles auparavant, furent si fatales à l'Autriche.

La défiance instinctive de ces cantons vraiment démocratiques rencontrait écho et appui dans la plupart des autres. On craignait la riche aristocratie de Berne, comme jadis on avait redouté la puissante Autriche. La diplomatie du congrès de Vienne triompha de ces répulsions. Il importait à la paix de l'Europe que la Suisse fût constituée neutre, indépendante et souveraine. Le congrès statua que le pacte ne serait qu'une assurance mutuelle et perpétuelle entre les vingt-deux cantons, s'unissant pour former à l'extérieur seulement une seule nation, en conservant à l'intérieur leur souveraineté complète, sauf les cas prévus par le pacte.

Sur cette assurance, les États confédérés se réunirent à Zurich. Le 7 août 1815, les vingt-deux représentants des vingt-deux cantons

signèrent le pacte, et, au nom de leurs mandants, ils jurèrent de rester fidèles à ce traité d'alliance selon sa lettre et les déclarations authentiques émanées de tous les États. Avant comme après ce jour solennel, le 16 mai et le 30 août 1815, les deux cantons de Schwytz et d'Unterwald, qui redoutaient l'ambition bernoise (1), se firent donner une déclaration ainsi conçue : « A teneur de l'article 1^{er} du pacte, les cantons entrent dans l'alliance comme États souverains et se réunissent par elle pour le maintien de leur liberté et de leur indépendance; il s'ensuit incontestablement que le pacte, loin de porter atteinte à la liberté, à l'indépendance et à la souveraineté de l'État de Schwytz et d'Unterwald, les garantit au contraire d'une manière formelle. »

Le pacte fédéral des vingt-deux cantons se divise en quinze paragraphes; il a été la cause première des événements dont nous entreprenons le récit; il importe à l'histoire de le faire connaître en analysant dans ses conditions religieuses et politiques.

Ainsi que le détermine l'article 1^{er}, le but du pacte est la sûreté commune des États, la conservation de leur liberté et de leur indépendance contre toute attaque de l'extérieur, le maintien intérieur de l'ordre et de la tranquillité. Les États se garantissent mutuellement leurs constitutions et leurs territoires.

Il est donc déjà avéré que la souveraineté ne repose que sur l'inviolabilité du territoire et la faculté de se constituer soi-même; il est également démontré que l'ordre dans l'intérieur des États ne consiste et ne peut subsister que dans l'action libre et non restreinte des pouvoirs constitutionnels. Ainsi la tranquillité de chaque canton dépend d'une manière essentielle de l'inviolabilité du territoire et de l'indépendance laissée à chaque canton.

Les articles 2 et 3 n'ont pour but que d'assurer la garantie du territoire et des constitutions. Afin de protéger efficacement la neutralité de la Suisse, ou, en d'autres termes, d'atteindre le double but de l'alliance, une armée fédérale et une caisse militaire sont décrétées par les cantons.

Toujours dans le dessein de sanctionner davantage la souveraineté cantonale et l'indépendance helvétique, l'article 4 confère à chaque

(1) Après avoir déchiré l'acte de médiation de Bonaparte, Berne, qui recouvrait sa liberté, laissa au même moment éclater les premiers symptômes de son ambition. Le 21 décembre 1815 cet État se reconstituait sur ses anciennes bases; mais, sans tenir compte de la liberté et du droit des autres, il déclara que les cantons de Vaud et d'Argovie devaient, comme au temps de la victoire, être incorporés à celui de Berne.

État particulier qui serait sous le coup d'un danger intérieur ou extérieur le droit d'invoquer l'assistance de ses co-États; il leur fait un devoir de secourir ce canton. L'hypothèse de troubles intérieurs admise, si le péril s'accroît, la Diète, sur la demande du gouvernement menacé, prend les déterminations ultérieures. Si l'attaque vient du dehors, la Diète a pour mission de décréter les mesures qu'exige la sûreté de la confédération.

L'article 6 interdit aux confédérés toute alliance particulière : « Les cantons ne peuvent former entre eux de liaisons préjudiciables au pacte fédéral ni aux droits des autres cantons. » Telle est la loi qui, évidemment, comme toutes les lois, fut rendue pour protéger la faiblesse contre la force dégénérant en ambitieuses violences et pour assurer la sécurité de tous.

Il était impossible de reconnaître d'une manière plus explicite et plus absolue la souveraineté de chaque État. Tout État menacé d'un danger intérieur, c'est-à-dire d'un danger ne provenant pas d'une puissance étrangère, peut et doit appeler à son aide les co-États qu'il veut; ces co-États, requis pour la défense de leurs confédérés, sont obligés de lui porter secours. Le canton mis en péril doit informer aussi le Directoire fédéral de la situation des choses; mais le Directoire, pas plus que la Diète, ne pourra ordonner des mesures ultérieures sans la demande expresse du canton menacé.

Les attributions de la Diète sont ainsi spécifiées :

« Aux termes de l'article 8 et d'après les dispositions du pacte fédéral, elle dirige les affaires générales de la Confédération que les cantons souverains lui remettent; elle est composée des députés de tous les États; ces députés votent d'après les instructions qu'ils ont reçues; chaque État a une voix. »

Cette composition de la Diète et les pouvoirs restreints qui lui sont attribués, en ce sens qu'elle ne s'occupe que des affaires dont les cantons lui offrent l'initiative, témoignent évidemment de la garantie que les contractants désiraient accorder à chaque État souverain.

L'article 9 spécifie que, dans des circonstances extraordinaires et lorsque la Diète n'est pas en permanence, les représentants adjoints à l'autorité du canton directeur doivent être élus par le canton.

L'article 10 ne confère pas au Directoire d'autres attributions que celles exercées avant 1798 par cette même autorité, c'est-à-dire les attributions d'un simple fondé de pouvoirs ou d'un chargé d'affaires. Comme l'autorité directoriale, le président du Directoire ou vorort est autorité cantonale déléguée par les États et non autorité helvétique.

Le pacte ne reconnaît point d'autre pouvoir que celui qui émane des cantons souverains.

Sous la pression des Bernois, plusieurs États de la Suisse avaient, de 1524 à 1556, renoncé à la religion catholique afin d'embrasser le Luthéranisme ou le Calvinisme. En 1815, les guerres de propagande politique étaient trop à redouter pour que du moins on ne cherchât pas à se préserver des guerres de religion. Le pacte fédéral s'occupa de régler les droits confessionnels. Ce pacte devait être la base du droit public régissant les vingt-deux États; mais comme les Protestants étaient en majorité, comme on les savait plus forts, plus ambitieux que leurs confédérés restés fidèles au vieux culte, on introduisit dans le traité d'alliance deux conclusions de la plus haute importance pour les Catholiques.

La première pose en principe que le pouvoir fédératif comme tel ne doit jamais s'immiscer dans les rapports confessionnels, et que tout ce qui se rattache au culte demeure en dehors de l'action de la Diète. Une seule exception est apportée à la règle générale. Cette exception concerne les corporations religieuses qui, établies sur le territoire des Protestants ou des Mixtes, sont, à la demande des Catholiques, placées sous la sauvegarde et la protection de tous les confédérés.

Pauvres et peu nombreux en comparaison des alliés et des frères que le pacte leur assignait, mais attachés à leur foi par toutes les consolations qu'ils en avaient reçues, par tous les martyres qu'ils avaient subis, les Catholiques, avec l'expérience du passé pour enseignement, n'entendaient pas soumettre leurs croyances à la merci d'une majorité quelconque. L'indépendance, la souveraineté politique de leurs cantons étaient formellement reconnues. Ce ne fut plus sur ce point que leurs inquiétudes se portèrent. Ce point était éclairci à leur satisfaction. Ils n'ignoraient pas que leur repos était assuré, mais ils exigeaient que leur conscience religieuse fût aussi bien sauvegardée que leur foi démocratique. Ils savaient qu'en Suisse le germe de toutes les dissensions est dans la diversité des cultes. Ils prévoyaient l'avenir; ils demandaient des sécurités contre une intolérance dont souvent ils avaient eu à souffrir.

Par l'entremise du nonce apostolique, ils remirent le 7 mai 1815 à la Diète, qui élaborait le traité d'alliance, une note exigeant au nom de la justice l'insertion dans le pacte fédéral des trois points suivants :

1° La religion dans les cantons catholiques et mixtes est garantie; la liberté pleine et entière du culte et des usages existants est assurée;

2° L'existence canonique des couvents et des chapitres est garantie; ils sont placés sous la protection des cantons comme avant 1798;

3° Tous les biens ecclésiastiques actuels ainsi que leur libre administration par ceux à qui elle appartient sont garantis, et il est réglé qu'en aucun cas ces biens ne seront soumis à de plus fortes charges que toute autre propriété.

À des demandes aussi catégoriques et qui aujourd'hui sont plus qu'une prévision de l'avenir, la Diète n'avait rien de sérieux à objecter. Elle renvoya cette note à la commission diplomatique. Le rapport de cette commission trahit son embarras. Il s'exprime en ces termes :

« La garantie du premier point serait superflue dans les cantons où il n'y a qu'une seule confession. Quant à ceux au contraire où les deux cultes sont admis, il faut leur recommander la garantie des deux religions dans leurs contestations. Pour le deuxième et le troisième point, la commission est d'accord sur le principe que la justice exige de rassurer les maisons religieuses, sur leur existence et la conservation de leurs propriétés. »

Ce rapport concluait timidement; néanmoins il donna lieu à l'article 12 du pacte fédéral.

« L'existence des couvents et des chapitres, la conservation de leurs propriétés, en tant que cela dépend des gouvernements des cantons, sont garanties. Ces biens sont sujets aux impôts et aux contributions publiques comme toute propriété particulière. »

Argovie n'avait été admis en qualité de membre libre de la Confédération que par l'acte de médiation de Bonaparte qui l'affranchissait du joug de Berne. Mais déjà ce nouveau canton convoitait les biens des riches abbayes situées sur son territoire, biens que les Bernois eux-mêmes avaient respectés. Dans le premier moment Argovie ne put s'empêcher de témoigner son regret, il protesta. Peu de jours après, il se soumit et jura comme les autres de maintenir les couvents sur son territoire.

C'était un succès partiel que venaient de remporter les cantons primitifs. Le point le plus essentiel et le plus délicat consistait dans le règlement du vote, dans le système fédératif d'équilibre. Il fallait faire décider qu'en vertu du droit historique et de la volonté des puissances, ne laissant à la Suisse sa liberté qu'à cette condition, les cantons étaient égaux au sein de la Diète, égaux malgré la différence de population et d'étendue. Sans cette déclaration, la souveraineté, l'indépendance, l'existence même des États ne seraient tôt ou tard qu'un leurre. En effet les petits cantons auraient mille fois préféré à une

alliance illusoire leur liberté absolue. Ils n'auraient jamais mis en balance avec la souveraineté dont ils étaient si jaloux cette union qui les inquiétait et qui les neutralisait en les absorbant.

Le nouveau pacte n'admit que trois cantons directeurs ou vororts, Zurich, Berne et Lucerne. C'était là le vice saillant de l'organisation fédérale. On accordait aux trois cantons directeurs une prépondérance dont ils devaient presque nécessairement abuser. La Suisse, toujours défiante et ombrageuse comme les républiques, ne tarda pas à s'apercevoir que leur ambition ouvrait une source intarissable de troubles, de luttes et d'empiètements. Ainsi, lorsque le canton de Berne cessait d'être directeur, il cessait, selon les circonstances, d'obéir à la loi commune, et refusait de se soumettre à Zurich ou à Lucerne. Par un morcellement plus intelligent du territoire, il fallait chercher à équilibrer les populations et à ne pas laisser une trop grande force à côté de la faiblesse.

En Suisse les Catholiques ne sont aux Protestants que $\frac{2}{5}$ à $\frac{3}{5}$. Si donc les vingt-deux cantons eussent été représentés à la Diète en raison de leur population ou qu'ils se fussent soumis à un gouvernement central, il est évident que, par le fait même, une majorité protestante se déclarait. Les tendances de cette majorité n'étaient un secret pour personne. Conformément au principe adopté, on établit de la manière suivante les droits confessionnels dans le sein de la Diète. C'est l'équilibre entre les deux religions. 9 $\frac{1}{2}$ voix catholiques furent opposées à 9 $\frac{1}{2}$ voix protestantes; 5 voix mixtes déterminèrent le vote.

Les suffrages catholiques étaient ceux des cantons entièrement ou en majeure partie catholiques, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg, Soleure, Vallais, Tessin et Rhodes intérieur d'Appenzell (1). Ceux des cantons protestants appartinrent à Berne, Zurich, Bâle, Schaffhouse, Grisons, Thurgovie, Vaud, Neuchâtel, Genève et Rhodes extérieur d'Appenzell.

Par suite des traités particuliers, les voix mixtes furent attribuées à Saint-Gall, Argovie et Glaris.

Le partage des voix ainsi réglé laissait toute liberté d'action aux États confédérés qui ne voulaient ni ne pouvaient se soumettre à un canton ou à une majorité en dehors des points convenus. Entièrement indépendants les uns des autres, comme la Prusse l'est de l'Autriche,

(1) Chaque canton avait un nom particulier pour désigner sa circonscription intérieure. Les Grisons s'appelaient *Ligne*; Zug, *Cercle*; Appenzell, *Rhodes* ou *Rhoden*.

ils n'avaient consenti à accepter les décisions de la Diète que pour les matières et les cas prévus dans le traité. Aucune considération, aucun lien ne les engageait au delà.

Comme la France, malgré les actes de Vienne, ne reconnaissait jamais à une majorité formée par la Russie et l'Angleterre le droit de lui imposer une détermination contraire à ses intérêts ou à sa gloire, ainsi Lucerne, Schwytz et les autres ne se regardaient pas tenus à accepter la majorité que, sur des points non signalés par le pacte, il plairait à Berne et à Argovie de faire. Entre États souverains, il n'y a ni majorité ni minorité, c'est une alliance qui existe. Elle n'existe que pour les cas stipulés.

D'après le pacte de 1815, les Confessions s'équilibraient donc avec une sage égalité. C'était une garantie nouvelle offerte à la paix de la Suisse et aux droits des divers cantons, le seul moyen peut-être de prévenir la violation de ces droits dans un État où les dissemblances de cultes, de mœurs et de caractère forment un perpétuel contraste. Le pacte de 1815 était un progrès réel. Il constituait la véritable Suisse démocratique, selon le texte et l'esprit des anciennes alliances. Il fut le droit commun qui régit les vingt-deux États de la Confédération dans leurs rapports internationaux. Le pacte approuvé, scellé et juré, les puissances, à la date du 20 novembre 1815, garantirent à la Suisse sa neutralité perpétuelle.

Le but essentiel des alliances helvétiques, depuis celle de Brunnen, du 15 novembre 1507, jusqu'au pacte de Zurich, du 7 août 1815, consiste dans la réunion des États pour le maintien de l'indépendance suisse à l'extérieur et de la souveraineté des États à l'intérieur. Tous les diplomates, tous les juristes, tous les hommes politiques regardent cette fédération comme une assurance mutuelle de vingt-deux gouvernements souverains s'unissant pour former à l'extérieur, seulement selon la définition d'un professeur de droit public à Genève, une seule nation en conservant leur souveraineté à peu près complète à l'intérieur. Le but que se proposaient les puissances et les cantons a-t-il été atteint? C'est à l'histoire à le dire.

Après tant de secousses, la Suisse, comme le reste de l'Europe, sentait le besoin de repos. Les plus coupables, les plus sanglantes passions avaient été mises en jeu par l'esprit révolutionnaire. De 1790 à 1800 elles avaient débordé sur le monde, et Bonaparte qui, au commencement de sa carrière, sut les comprimer avec une si heureuse audace, les laissait, en 1815, toujours prêtes à propager l'incendie. Consul ou empereur, Bonaparte, dans l'espace de quelques

années, avait accompli des prodiges de guerre et de sage administration. Ce qu'il avait conçu et réalisé peut-être dans les intérêts de son ambition personnelle tournait à l'avantage des trônes et des peuples. Napoléon ne comprit pas que le maintien et la sanction de tant de bienfaits le plaçaient dans l'histoire aussi haut qu'un nom mortel peut s'élever. Il condamna sa gloire à descendre jusqu'à la complicité d'un coup de main. Par son retour de l'île d'Elbe, le plus grand crime social qui ait jamais été commis, il anéantit tous les gages de salut qu'il avait lui-même offerts à l'Europe contre les idées démagogiques. La Révolution trouvait un levier dans les humiliations dramatisées d'une défaite militaire. Les souvenirs de Waterloo, évoqués au foyer des familles, étaient pour les agitateurs et les mécontents le glas funèbre sonnait la mort de toutes les libertés. On s'apprenait à maudire les traités de 1815, et au milieu du calme, ramenant dans chaque royaume les prospérités matérielles, on s'ingéniait à chercher le point vulnérable de l'ordre moral.

Placée en partie sous un nouveau régime, en partie ramenée à ses anciennes formes de gouvernement, jouissant d'une administration intérieure plus habilement organisée, la Suisse avait recueilli, dans les traités de 1815, des avantages réels. Avec la constitution libre qu'il s'était votée, chaque canton vivait sous le protectorat du pacte fédéral. La nation formait bien encore, comme au temps de Montesquieu, une société de sociétés; mais cette différence de langage, de mœurs, de religion et de lois cantonales qui, ailleurs, eût amené la confusion, devenait là un état normal et sanctionné par les habitudes de la vie. Néanmoins, quelques éclairs signalaient de distance en distance au pilote attentif de lointains orages. La liberté illimitée de la presse, les doctrines nouvelles en fait d'éducation publique, les empiétements partiels de quelques cantons sur les droits de l'Église, les luttes que le Saint-Siège eut à soutenir pour l'érection des évêchés de Coire, de Saint-Gall et de Bâle, tout cela présageait encore à la Suisse des jours mauvais. La Révolution de Juillet 1850 en accéléra la venue.

CHAPITRE II.

Révolution de Juillet 1850. — De quelle manière et par qui elle fut amenée. — Le Libéralisme sous la Restauration. — Il exploite les passions mauvaises et les préjugés. — Politique de ce parti. — Il perd la France et compromet l'avenir de l'Europe. — Louis-Philippe d'Orléans roi des Français, comme expression dernière du Libéralisme. — Le roi des barricades en 1850. — Attitude des puissances en face de cette révolution. — L'empereur Nicolas. — Louis-Philippe, pour se préserver des insurrections qu'il redoutait et de la guerre étrangère dont il se croit menacé, fait insurger la Belgique, la Pologne et l'Italie. — La Suisse reçoit le contre-coup de la Révolution de Juillet. — Révolution à Fribourg. — Changement de gouvernement. — Le Libéralisme au pouvoir. — L'ancienne et la nouvelle Constitution de Fribourg. — Les libéraux veulent enchaîner les turbulences des radicaux qui ne prennent point part à la curée. — Révolution à Berne. — Facilité avec laquelle se laissent tomber les gouvernements aristocratiques. — Révolution à Soleure. — Les libéraux de Fribourg, surpris de leur triomphe, ont laissé intacts les droits du peuple. — Dans les autres cantons, ils ne suivent pas cette marche. — Révolution à Lucerne. — Sa Société d'agriculture foyer d'insurrection. — Révolution d'Argovie, de Thurgovie, de Zurich et de Saint-Gall. — La révolution échoue à Bâle. — Le Libéralisme divise ce canton en deux parties qui doivent s'annuler l'une par l'autre. — Le district de Porrentruy demande le même privilège à Berne. — Porrentruy est catholique et conservateur. — Le district est occupé militairement. — Révolution à Neuchâtel. — Principes de ce gouvernement. — Il résiste à l'éméute. — Accusé d'être rétrograde. — Ce n'est pas seulement au pouvoir politique que le Libéralisme a déclaré la guerre, c'est surtout à la religion. — L'aristocratie se retire des affaires. — Le juste milieu, en Suisse comme en France, est la négation et l'absence de tout pouvoir et de tout bien. — La Révolution de 1850 n'a point accès dans les cantons primitifs. — Leur démocratie pure. — Forme de ces gouvernements. — Leur amour pour l'indépendance. — Leur piété. — L'arbre de la liberté. — Les Suisses démocrates. — Ils sont si fiers et si heureux de leur liberté qu'ils repoussent le Libéralisme. — La Révolution cherche à s'y introduire. — Ab Yberg et les petits cantons s'y opposent. — On propose la révision du pacte de 1815. — Motifs allégués pour cette révision. — Berne veut déjà centraliser. — Opposition des cantons primitifs. — La Diète accepte cette proposition. — M. Rossi nommé rapporteur de la commission. — Son travail. — M. Rossi incline vers le radicalisme. — Le projet de pacte soumis à l'acceptation des cantons. — Sept cantons radicalisés se réunissent à Langenthal pour amener une crise. — Les cantons primitifs s'assemblent à Sarnen afin de contre-balancer les calamités dont la conférence de Langenthal menace la Suisse. — La voix du peuple de Lucerne tranche la question de révision du pacte. — La Diète de Zurich rejette le projet Rossi.

Par le triste privilège que possède la France de donner à ses caprices un air d'événement européen, la Révolution de Juillet 1850, dont celle de 1848 est la conséquence logique, reste dans l'histoire comme le type des journées de dupes. Sous le règne de l'aimable

vieillard, qui avait la coquetterie d'être chéri de la France entière parce qu'il croyait les peuples reconnaissants, la fortune publique s'était élevée avec une rapidité inouïe. Charles X n'entendait autour de lui que des vivats enthousiastes; sur son passage, il ne recueillait que des bénédictions. Ses ennemis mêmes confessaient à la tribune que le roi ne pouvait pas avoir d'ennemis (1). La surface de cette société était tranquille, rien au dehors n'en troublait la sérénité, rien n'en altérait les joies. Le drapeau blanc, signe de délivrance pour les princes et de terreur pour les corsaires, flottait sur les murs de Cadix; il allait bientôt ombrager la mer d'Afrique de ses plis victorieux. Le trône était fort et respecté à l'extérieur; au dedans il tombait pièce à pièce; il se laissait miner par les faiblesses du pouvoir et par les ambitieuses turbulences de l'opposition.

De toutes les fractions de partis qui avaient dévoré la République en se dévorant elles-mêmes, il ne restait que des invalides du crime, charmés par l'Empereur de titres et de décorations. Ils avaient tant aimé l'égalité, qu'ils s'étaient laissé improviser ducs, comtes ou barons; la liberté était pour eux une fille si chère qu'ils l'avaient mise en sevrage sous la garde de l'épée impériale. Les tribuns dont l'éloquence ne s'escomptait plus comme une marchandise, les généraux qui n'avaient plus l'Europe pour payer leurs prodigalités, les munitionnaires enrichis par le vol, les écrivains que la police de Fouché et de Savary façonnait à une indépendance future en leur imposant les stigmates de la servitude, les censeurs émérites qui avaient rogné les ailes à la liberté, se voyaient délaissés par le Roi et méprisés par le Peuple. Enfants bâtards de l'orgie révolutionnaire, ils avaient passé

(1) Extrait du *Moniteur* du 11 avril 1828. Séance de la chambre des députés, page 452.

M. SIBREYS DE MAYRINAC : On nous a parlé de complots contre les libertés publiques; quant à moi, je crains les complots contre la monarchie. Je ne partage pas l'opinion de l'orateur qui, dans une séance précédente, vous a dit que le roi n'avait pas d'ennemis. Non, sans doute, comme particulier, comme bon prince, le roi n'a pas d'ennemis; mais comme roi, il en a beaucoup en France.

(Ces mots excitent un vif mouvement dans la partie gauche de l'assemblée. Des cris : *A l'ordre! à l'ordre!* se font entendre avec force.)

MM. DE CHAUVELIN, DE SCHONEN et autres membres se levant : Monsieur le président, le règlement vous donne le droit de rappeler l'orateur à l'ordre. Nous demandons le rappel à l'ordre. — A l'ordre, à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT : L'orateur demande à s'expliquer.

VOIX A GAUCHE : Il n'y a pas d'explication possible.

Sur la motion de la gauche qui, deux ans plus tard, déclarait avoir joué une grande comédie, et sur celle de M. de Schonen, alors membre très-actif des sociétés secrètes, l'orateur, qui venait de faire entendre un cri d'alarme et un mot plein de vérité, fut rappelé à l'ordre.

sans transition de la licence à l'esclavage. Ils avaient battu des mains au sacre de l'Empereur, applaudi à sa chute de 1814, salué avec des cris d'amour la restauration du principe héréditaire, et, dans l'ivresse du bonheur, demandé à la France royaliste de diriger encore ses nouvelles destinées. Ce souhait ne fut exaucé qu'en partie. Les dédaignés, les oubliés se retirèrent sur le mont Aventin des souvenirs de l'Empire; là, en cherchant à recrépîr à leur profit la popularité usée de Napoléon, ils échafaudèrent leur boutique d'égoïsme dans le temple de la gloire.

De cet atelier de mécontentements et de conspirations sortit le Libéralisme, le Libéralisme avec ses chansonniers qui, après avoir corrompu la morale publique par des obscénités, se guindaient jusqu'au lyrisme pour poétiser la redingote grise et le petit chapeau du grand homme; le Libéralisme avec ses banquiers et ses avocats délaissant leur caisse ou la barre de leur tribunal pour s'essayer au métier de courtisans des peuples; le Libéralisme, inintelligente négation qui répudiait l'élément démocratique tout en le développant, et qui prétendait s'appuyer sur le trône constitutionnel tout en le sapant par la base. Après ses longues tourments, la France ne demandait pas mieux que de goûter quelques années de calme; l'Europe faisait entendre le même vœu : c'était le cri du patriotisme et de l'intérêt général. La France, épuisée par une fiévreuse secousse de vingt ans, sollicitait le repos comme le réclame un malade affaibli par l'insomnie. Le Libéralisme n'eut pas ce respect du silence que l'indifférent lui-même s'empresse de témoigner. Il fit argent et bruit de tout : de Jean-Jacques Rousseau et des tabatières Touquet, des missions et de la contemporaine, de la mort du maréchal Ney et du champ d'asile au Texas, des bûchers du Saint-Office et des vainqueurs de la Bastille, de la fraternité rouge de feu ce bon M. de Robespierre et de la terreur blanche de 1815, de l'intolérance du clergé et des droits féodaux, des quatre sergents de La Rochelle et du désintéressement des avocats, du Voltaire des chaumières et de la Congrégation, de la moustache du soldat laboureur et de l'orthodoxie de l'abbé Grégoire, du mariage des prêtres et de la censure. Il s'arrangea pour donner au *Tartufe* un air d'opposition et pour enseigner à Bossuet les maximes de l'Église gallicane. Avec la même pincette il ramassa dans la fange du dix-huitième siècle les turpitudes du régent Philippe d'Orléans et l'athéisme plâtré de philanthropie des sophistes, puis il étendit tout cela au soleil de ses admirations marchandes. On le vit prendre à forfait l'entreprise des absurdités; à ce commerce de mensonges, il gagna une coupable fortune.

Par ses douleurs hypocrites, par ses regrets instruits à feindre, par ses mots sonores d'honneur national froissé, par cette incessante proclamation des droits que l'on affichait sans y attacher la moindre idée des devoirs, on repassait sur tous les chemins battus depuis 1789; on reprenait une à une toutes les étapes révolutionnaires.

Partis du point monarchique ayant pour base la charte de Louis XVIII, les libéraux arrivaient sans étonnement à la limite extrême de la démagogie. Ils l'encensaient dans leurs discours; ils l'embaumaient dans leurs ouvrages; ils la glorifiaient dans leurs journaux comme l'apogée des félicités humaines. L'histoire chantée, l'histoire écrite même avec quelque sérieux, l'histoire gravée sur la toile ou sur le marbre, le pamphlet, la caricature, l'enthousiasme et la moquerie, tout tendit à la perversion intellectuelle; tout aboutit au triomphe du mensonge sur la vérité.

On fit à la religion, à la monarchie, aux bonnes mœurs, à la magistrature, à l'administration une de ces guerres à coups d'épingle qui, en France, tuent plus sûrement que les coups de canon. La calomnie s'aïda du sarcasme, elle n'épargna ni le mérite ni les services rendus. Des mains révolutionnaires exigeaient qu'à elles seules fût confié le soin de fermer l'abîme qu'elles avaient creusé. On leur déniait la puissance et la volonté d'accomplir l'œuvre de réparation. On leur disait que, lorsqu'on a allumé l'incendie, ce n'est pas seulement avec les larmes d'un repentir ambitieux que l'on parvient à l'éteindre; ce sentiment de justice distributive ne fut pas compris. Ceux qui se voyaient écartés du pouvoir firent de la révolution. Charlatans qui ne croient pas un mot de ce qu'ils disent et n'écrivent pas un mot de ce qu'ils pensent, les tribuns d'écrivoire, d'Athénée et de Barreau se délectèrent en imprimant à la jeunesse une éducation prétendue progressive. Ils courtisèrent ses vices, ils boursoufflèrent ses vanités en même temps qu'ils exaltaient jusqu'au paroxysme patriotique les égoïstes instincts de la bourgeoisie. Ils délivrèrent à tout venant des brevets de grand citoyen. Il ne fallait, pour obtenir ce titre, que souscrire au profit de la presse libérale, s'enrégimenter dans les sociétés secrètes, savoir à propos se créer un piédestal de deux ou trois mois de prison, se transformer en commis voyageurs des idées constitutionnelles, assourdir les passants des cris de : Vive la Charte! ou travailler d'une manière même indirecte à la réhabilitation des lâches et des coupables qui trempèrent les mains dans la sanglante épopée de 1795.

En épelant un sombre passé, on s'imaginait préparer à l'avenir des siècles d'idéale prospérité. En rajustant le calque de la Terreur, on se

flattait que la Médée de 95 ne jetterait plus dans la chaudière du vieil Eson les membres mutilés de la France. Par esprit d'opposition au pouvoir établi, par des préjugés qu'entretenaient les vanités froissées et les ambitions non assouvies, on glorifiait les hommes et les principes mauvais sans vouloir comprendre qu'une génération nouvelle ne s'arrêterait pas à ces admirations de commande. On louait les vieux conventionnels dans leur vie sanglante, on les exaltait dans les impénitences de leur mort. On croyait ne s'attaquer qu'aux remparts, c'était le cœur même de la place que l'on minait. On avait corrompu l'esprit littéraire, on abâtardissait l'esprit public. On dégoûtait des règles, ce dégoût engendra le mépris des lois. Sur les fondements à peine assis de la société, le Libéralisme inoculait l'anarchie aux intelligences. En corrompant les mœurs du pays, il le forçait à accepter le châtement de ses victoires et la peine de son ingratitude.

La révolution qui allait sortir de ce chaos devait porter l'empreinte de son origine. Née sans vertu, sans règle, sans initiative autre que celle de la destruction, elle était la confusion des systèmes, le relâchement des âmes, l'abâtardissement des idées, le sacrifice d'un grand peuple traîné vers la décadence par des sophistes qui le galvanisaient de mille chimères de gloire.

En 1795, la France fut vaincue par l'effroi. Elle n'avait jamais pardonné le viol fait à son honneur. Ce viol restait gravé dans son âme comme le souvenir d'un outrage et d'un assassinat. Il se rencontra des historiens, des publicistes et des orateurs qui la débarrassèrent de ce saint remords. Avec des apologies sans conviction, mais que le besoin de conspirer propageait dans les masses, on panthéonisa les théoriciens de la Terreur. Les lyriques de la Montagne se cramponnèrent à toutes les épaves révolutionnaires, et, à peine échappés au naufrage, ils chantèrent des hymnes en l'honneur de la tempête.

Ces symptômes étaient alarmants. Les esprits exercés au maniement des affaires et des hommes sentaient qu'un orage grondait autour du trône : ils voulurent le conjurer. Mais, en politique, les maux que produit la faiblesse sont plus terribles et plus durables que ceux qu'enfante la méchanceté. Un royaume qui veut vivre et grandir se trouvera beaucoup mieux d'un Louis XI que d'un Louis XVI. Charles X refusait d'ajouter foi à tant de perverses machinations. On lui disait que le peuple avait pour lui et pour sa dynastie une tendresse filiale. Son orgueil de Bourbon, sa plus douce félicité de monarque, consistait dans la certitude d'être populaire. Il était roi par l'amour, par la bienfaisance comme par la grâce de Dieu. Il ne put jamais se persua-

der que les Français n'amnistiaient pas ses vertus à la faveur des prospérités de son règne. Ce fut une noble, une touchante erreur; il l'expia dans un dernier exil, dont les ordonnances de juillet 1850 ne furent que le prétexte.

Le Libéralisme arrivait aux affaires; il y arrivait avec le cortège des idées désorganisatrices dont il fut l'apôtre. Sur les ruines de la monarchie héréditaire, il leur laissa prendre toutes les satisfactions qu'il leur plut d'exiger. Les uns rêvaient un Napoléon II, les autres évoquaient un fantôme de république. Ceux qui se crurent les plus habiles allèrent au Palais-Royal offrir à Louis-Philippe, duc d'Orléans, une couronne alors déposée entre deux pavés des barricades. Louis-Philippe l'accepta. Nous nous servons de ce mot qui ne rend pas toute notre pensée, car ce n'est point ici le lieu de rechercher la part que ce prince s'assigna dans ces lamentables événements qui en présageaient de plus lamentables encore.

Depuis son enfance, le roi de juillet c'était toujours placé, toujours trouvé dans de fausses positions. Les allures de son esprit, les tendances de son caractère le disposaient admirablement à un double rôle dont il paraissait ne pas prévoir les suprêmes conséquences. Il crut que le fils du régicide avait des droits au trône populaire que les niaiseries du vieux La Fayette et du banquier Lafitte essayaient d'entourer d'institutions républicaines. Sa tête avait été longtemps coiffée du bonnet rouge, il s'efforça de le cacher sous un diadème usurpé. On le vit, pour flatter un ridicule besoin d'égalité bourgeoise, mettre la majesté des rois à la suite d'une patrouille de garde nationale. Jadis la royauté était un sacerdoce, il en fit une industrie et transforma le trône en boutique. Chanteur ambulant, il se condamna, pour mendier quelques applaudissements, à moduler devant le peuple les refrains sauvages de la *Marseillaise*, que ce même peuple, dans un jour de justice, avait voués à l'oubli. Pour se préparer à remplir ses devoirs de roi, il continua son ancien métier de révolutionnaire. Le duc d'Orléans prenait la place de Charles X, prince honnête et pieux, au témoignage de M. Thiers. Louis-Philippe, qui affichait la prétention d'être le dernier voltairien, s'efforça de ne ressembler que le moins possible à son prédécesseur. Il fut assez malheureux pour réussir au delà même de ses espérances.

Pendant ce temps, son Palais-Royal devenait le réceptacle de toutes les hontes. Sous les yeux de la nouvelle reine, on étalait les plus lubriques images. Des calomnies d'un cynisme sans exemple retentissaient aux chastes oreilles des princesses ses filles. Le dévergondage de la

haine révolutionnaire fut poussé si loin que, dans ce même palais, on entendit des voix humaines jeter le blasphème aux vertus de la fille de Louis XVI et de l'archevêque de Paris. Le roi de juillet accepta en souriant ces opprobres que le peuple, son vainqueur étonné de 1848, eut la dignité de lui épargner. Ce prince avait convoité la couronne; les républicains lui firent expier cette convoitise par d'inénarrables humiliations. Il fut le martyr de son ambition, le promoteur obligé de toutes les calamités que son avènement annonçait. Il avait la volonté, le désir de museler le tigre que ses amis avaient déchainé; il se lia les mains afin de ne pas exciter les défiances qui rugissaient autour de lui.

Dans ces premiers moments, il ne fut roi que pour obéir à la démagogie et pour effrayer l'Europe. L'Europe crut à cette audace sans péril: elle accepta comme base de sa politique les grands airs que les révolutionnaires affectaient; elle se laissa intimider, lorsque personne ne songeait à l'attaquer. Ses ambassadeurs avaient trahi leur devoir. Avec Louis-Philippe pour partenaire, ils cherchèrent à rétablir le jeu qu'ils venaient de compromettre; ils y réussirent à moitié. Les rois s'inclinèrent devant le fait accompli, comme si déjà, dans leurs désespoirs, ils s'avaient qu'eux, monarques, ne pouvaient plus rien par la guerre, quand les révolutionnaires par leur timidité proclamaient que les peuples étaient impuissants par les révolutions.

Mais, en face de cet abandon des principes, l'empereur de Russie ne se prêta point à une pareille prostitution de la justice. Seul, il comprit l'étendue des devoirs que le ciel imposait aux têtes couronnées. Il avait cinq cents lieues de poltrons à traverser pour venir s'expliquer avec l'insurrection sur les bords du Rhin. Ses alliés l'abandonnaient dans cette crise; il se résigna au mépris.

Les hommes que Louis-Philippe était obligé de subir comme les régulateurs de sa politique extérieure ne lui cachaient pas que, pour vivre de cette existence précaire à laquelle il se condamnait, on était forcé de servir ostensiblement la Révolution, afin d'arriver plus tard à la dominer si elle ne triomphait pas dans la lutte. Les affaires diplomatiques se traitaient au coin de la borne. Du portefeuille des ministres elles tombaient dans le ruisseau, du ruisseau elles rejaillissaient sur la presse quotidienne. Le royaume entraînait dans une nouvelle ère de périls intérieurs; on chercha à les amoindrir en suscitant à l'Europe des embarras imprévus. Elle pouvait s'ébranler au spectacle des calamités que la France évoquait, le roi de 1850 ne lui en laissa pas le temps. La Belgique, l'Espagne, la Pologne et l'Italie reçurent leur

contingent d'entremetteurs qui avaient pour mission de préparer les divers peuples à accepter l'apostolat démagogique. Ces peuples obéirent plus ou moins témérairement à l'impulsion donnée. Ils furent l'avant-garde d'un corps d'armée que Louis-Philippe réservait pour des éventualités dynastiques, et la démagogie, momentanément chassée de Paris, alla porter ses désastres dans des États dont elle surexcitait les passions insurrectionnelles. On avait volontairement mis le feu aux quatre coins de la France. Pour prendre le temps de l'éteindre, on jeta des brandons enflammés sur tous les foyers extérieurs d'incendie. Marat avait donné sa lèpre à la Révolution; la Révolution en infecta l'Europe.

Comme la Pologne et l'Italie, la Suisse dut subir le contre-coup de ce machiavélisme. Les mécontents que le pacte de 1815 avait faits, les turbulents qui achevaient leur éducation anarchique sous la férule des professeurs du Libéralisme, les esprits aventureux dont les espérances avaient été déçues saluèrent avec des cris de joie l'aurore de ce bouleversement. La Suisse n'avait pas de princes à détrôner, pas de couronne à flétrir, elle s'insurgea contre elle-même. Le principe de la souveraineté du peuple n'avait jamais été formulé dans ce pays de démocratie pure, on se révolta pour le graver en toutes lettres au frontispice des constitutions. La Suisse libérale faisait la conquête du nom, elle perdit la réalité.

Antérieurement à 1850, l'Helvétie était aussi souveraine, aussi libre qu'il peut être accordé à un État de le devenir. Elle s'enrichissait par le commerce et l'agriculture; elle vivait tranquille sous des lois patriarcales. Les envoyés de Louis-Philippe portèrent la discorde dans son sein, car il ne fut pas difficile de persuader aux libéraux helvétiques qu'en bouleversant leur pays ils allaient travailler à son affranchissement et à leur fortune, lorsqu'en réalité ils n'étaient que les instruments d'un prince étranger. Ces libéraux se mirent à l'œuvre sous l'impulsion de M. de Rumigny. Pour échapper à l'anarchie qu'il ravivait dans l'intérieur de la France, Louis-Philippe la déchaina sur ses voisins. Il écrivait, il faisait dire à tous les rois que sa première règle et son premier besoin étaient le maintien des traités de 1815. Sous main, sa diplomatie apprenait aux peuples à en secouer le joug. La Suisse fut la victime de cette politique à double face. C'est à dater de ce moment que s'ouvre pour elle l'ère des malheurs et des discordes intestines. Sous l'égide du Libéralisme arrivée à la puissance par l'émeute dans les esprits comme dans la rue, la Révolution, fière de sa victoire du mal, se prit à marcher de ce pas rapide des fléaux qui met en défaut toute prudence humaine.

Fribourg fut le premier État qui subit l'influence du gouvernement français. Cette précipitation dans l'obéissance au mot d'ordre révolutionnaire eut pour ce canton d'heureux résultats, car le libéralisme suisse, encore peu aguerré aux coups de main démagogiques, n'avait pas encore atteint le degré de ruse auquel il parviendra plus tard sous le nom de radicalisme. Le 2 décembre 1850, quatre ou cinq cents émeutiers s'enrégimentent dans les villes de Bulle et de Morat, puis ils demandent la révision de la Constitution cantonale. C'était celle qui avait régi Fribourg pendant plusieurs siècles jusqu'à l'invasion française de 1798, et qu'en 1814 les Fribourgeois avaient adoptée comme un souvenir et une espérance de bonheur. D'après cette Constitution, le pouvoir souverain résidait dans un Grand-Conseil composé de cent quarante-quatre membres nommés à vie, mais cependant susceptibles de révocation. Cent dix-huit membres de ce Grand-Conseil devaient être pris dans les plus anciennes familles bourgeoises du canton; les trente-six autres appartenaient à la campagne. On appelait ce gouvernement aristocratique mixte.

Les pouvoirs exécutif, administratif et judiciaire s'exerçaient par vingt-huit membres tirés du Grand-Conseil. Treize de ces membres que présidait l'avoyer en charge formaient le conseil d'État. Les treize autres, sous la présidence de l'ancien avoyer, composaient le tribunal d'appel, première autorité judiciaire du pays. Les deux avoyers, élus à vie, étaient chacun alternativement pendant un an à la tête du Grand ou du Petit-Conseil. Sous la direction du conseil d'État, douze préfets ou lieutenants du gouvernement administraient les douze préfectures. Les membres du Grand-Conseil n'étaient jamais rétribués; ils devaient posséder en propriétés foncières et libres de dettes la valeur de 50,000 francs.

Dans un État où les principaux fonctionnaires se faisaient un honneur de n'être pas salariés, le non d'impôts directs ou indirects n'était cité que pour mémoire. Les revenus du canton se composaient du produit des domaines publics, des sommes placées à intérêts et d'une légère contribution sur les vins étrangers. Avec ce système d'administration paternelle les finances prospéraient ainsi que le commerce, et les améliorations s'opéraient graduellement.

En présence de l'émeute qui gronde, les magistrats de Fribourg ne songent pas même à tenter un simulacre de résistance. Ils ne tenaient à l'autorité que par le bien qu'il leur était permis de faire. On s'insurgeait pour le forcer à la retraite; le Grand-Conseil abdiqua et remit au Petit-Conseil tous les pouvoirs. Ce Petit-Conseil gouvernera jus-

qu'au jour où la nouvelle Constitution que les libéraux vont élaborer sera proclamée loi de l'État. Selon le vœu du Grand-Conseil, le Petit-Conseil, administration définitive devenue provisoire du consentement même des émeutiers, devait remettre à ses successeurs le trésor, les archives, les armes et les comptes apurés. C'était une révolution faite en famille et à l'amiable; elle ne coûta pas une larme, pas une goutte de sang, mais elle fut le germe d'événements qui en firent répandre beaucoup.

Étranger aux affaires politiques, dont, par tradition et par reconnaissance, il confiait le soin à ses patriciens, le peuple fribourgeois n'attacha aux élections qu'une minime importance. Il était habitué à respecter ces antiques races de magistrats populaires consacrant leur vie à l'étude des intérêts du pays, le servant sans autre espoir de récompense que la gratitude nationale. Par leur éducation comme par le rang, elles pouvaient frayer avec les grandes familles et la diplomatie européenne. Dans la crainte de soulever un orage, le pouvoir s'abandonnait lui-même. Le peuple, ne sachant pas encore les premiers rudiments de la vie politique, l'abandonna à son tour. Il avait, dans les élections pour une assemblée constituante, à faire acte d'existence, il s'en dispensa. Il ne prit point la peine d'exprimer son suffrage, et sur ce terrain du vote où la victoire n'était pas disputée les libéraux triomphèrent. Chatel-Saint-Denis, district du canton, fut mieux avisé. Avec tous les Catholiques, il honorait les vertus sacerdotales de l'évêque du diocèse, Pierre-Tobie Yenni. Ce district désire lui offrir un témoignage de sa confiance et de sa foi. Le pasteur peut, dans la future assemblée, avoir encore à protéger le troupeau. Yenni fut élu. Sa présence devenait un sujet d'inquiétudes pour les meneurs. Montenach, leur chef, décide que cette nomination est annulée, sous l'inconcevable prétexte que, dans la constitution à faire, les ecclésiastiques seront déclarés incapables de représenter le peuple. En signifiant à l'évêque cette décision, Montenach lui dit : « Votre royaume n'est pas de ce monde. » Yenni n'osa pas commencer la lutte, il se retira sur cette parole.

La Révolution avait vaincu sans efforts; le patriciat, comme un fruit mûr, s'était laissé tomber au premier souffle. Pareille insouciance donna au Libéralisme une grande idée de sa force. Il s'imagina qu'il resterait à tout jamais maître de la position. Personne ne faisait obstacle à ses volontés : il n'eut donc pas à chercher dans l'arsenal des violences les moyens coercitifs. La Constitution de 1851, œuvre du jurisconsulte protestant Mæder, de Morat, fut basée sur un système

populaire. Tout en diminuant le nombre des députés, elle en remit le choix réel au peuple sans distinction, sans privilège de naissance, de fortune et de lieu. Elle établit l'élection à deux degrés pour faciliter l'émission du vœu. Cette charte cantonale, née dans des conditions exceptionnelles, laissait au bon esprit des Fribourgeois et du clergé pleine liberté d'action; elle préserva le pays de nouvelles secousses. Mais dans les autres cantons l'exemple de Fribourg servit d'expérience; on en profita pour y restreindre le suffrage universel.

Des esprits plus jeunes, plus impatients que Montenach et Schaller, promoteurs de cette révolution, essayaient bien de pousser plus loin une conquête aussi facile. Leur ambition était de bouleverser de fond en comble les institutions du pays. Montenach et Schaller, que l'âge rendait plus prudents, s'opposèrent à ces excès de zèle démagogique. La population était paisible jusqu'à l'indifférence en matière politique. Elle cultivait son champ, vaquait à ses travaux et s'occupait de son bonheur avec beaucoup plus de persévérance que de ses droits. Montenach et Schaller jugèrent qu'il importait au succès de leur cause de ne pas effaroucher ce besoin de calme. Pour se ménager un long avenir, ils voulurent bercer le peuple dans les bras de la Révolution.

Cet habile calcul fut déjoué jusqu'à un certain point par les turbulences des jeunes législateurs. La population eut l'instinct du danger qui la menaçait : elle se tint sur ses gardes. Elle attendit patiemment le jour où, aux termes de la Constitution, un tiers du Grand-Conseil allait être renouvelé. La première leçon des révolutionnaires avait été bonne; ils forçaient le peuple à s'immiscer dans la politique; ils l'appelaient à exprimer son opinion. Armé de ses votes, le peuple, à chaque renouvellement par tiers, les exclut du Grand-Conseil; eux qui, sûrs de se perpétuer par l'élection, n'avaient pas marchandé à la multitude des droits dont ils espéraient rester les usufruitiers. La majorité accorda sa confiance à des hommes plus décidés que ses initiateurs à mettre un frein aux doctrines qui propageaient l'immoralité en sanctionnant l'asservissement de l'Église. La volonté du pays se manifestait légalement par la voie même que les révolutionnaires avaient ouverte; elle les écartait insensiblement du pouvoir : la paix et la prospérité commencèrent à rentrer dans le canton.

Sur d'autres parties de la Suisse il n'en fut pas ainsi. Le vent d'insurrection soufflait partout; échappé de France, il passait sur chaque canton en y laissant de longs ferments de discorde. Les émissaires avoués ou secrets de Louis-Philippe agitaient les gouvernements et tourmentaient les peuples dans leur repos. Le canton de Fribourg

avait le premier subi cette dure loi. Dans un but d'égoïsme secret, se donnant des vellétés publiques de dévouement libéral, la Révolution de Juillet imposa la même nécessité aux autres cantons. L'année 1851 vit l'un après l'autre s'écrouler les gouvernements séculaires que, à l'ombre des traités de 1815, la Suisse enfin tranquille avait rétablis. Dans les lieux où dominait le patriciat, où les constitutions aristocratiques mixtes formaient le code, la révolution s'opéra sans efforts, sans bruit, sans effusion de sang.

Berne était le point de mire des révolutionnaires; son antique et fière aristocratie avait créé l'omnipotence de ce canton. Berne devait tout à ses patriciens, son bonheur, ses richesses, ses lois, son commerce. Mais enorgueillis des splendeurs relatives de leur capitale, et, pour conformer leurs mœurs politiques à l'emblème qu'ils s'étaient choisi, les Bernois voulurent trop souvent suivre, à l'égard de leurs voisins, l'exemple de l'Ours. Toute proportion gardée, ils furent envers leurs confédérés ce que l'Angleterre ne cesse jamais d'être pour ses alliés. Afin de maintenir la paix dans leur sein et d'étendre partout leur influence diplomatique et commerciale, les Bernois s'arrangèrent une miniature du machiavélisme britannique; ils soufflèrent la discorde au dehors, ils l'entretenurent par toute espèce de moyens, et c'est ainsi que peu à peu ils consacrèrent la prépondérance de Berne.

L'aristocratie de Fribourg ne s'était pas défendue; celle de Berne s'ancraient devant l'émeute comme une statue de neige disparaît aux rayons du soleil, selon l'expression du poète. Une cinquantaine de paysans armés et bivouaquant sur les glacis suffit pour abattre cette aristocratie, qui accepta l'ostracisme avec une coupable résignation; elle laissait les affaires au milieu d'une prospérité toujours croissante. Le Trésor avait quinze millions d'économie.

Soleure fut témoin de la même chute; son gouvernement éprouva la même destinée. Mais, dans ces deux cantons, le Libéralisme triomphant se garda bien de commettre la faute qu'il reprochait avec tant d'amertume à ses complices de Fribourg. Comme eux il décréta des élections périodiques et successives; néanmoins, pour se maintenir à la direction suprême des affaires, il s'attribua un privilège antidémocratique. A la suite de l'émeute et comme conséquence de la victoire, la première formation du Grand-Conseil devait nécessairement être libérale; cependant l'avenir a de secrets justes-retours contre les révolutions. Celles de Berne et de Soleure, en prévision de leur future impopularité, restreignirent les droits du peuple. Le peuple ne fut apte qu'à nommer une partie de ses représentants; l'autre resta au choix

des députés eux-mêmes, qui, de la sorte, perpétueraient l'esprit radical au pouvoir en confisquant, en absorbant le suffrage populaire.

De temps immémorial, l'honneur de participer au gouvernement de son pays avait suffi à l'ambition de l'aristocratie de naissance ou de service. Ce désintéressement était un titre de gloire dans les familles; toutes l'enviaient, toutes l'obtenaient, et jamais l'État n'avait eu à supporter une charge pécuniaire pour rétribuer ses magistrats. A leur pouvoir pacifique et trop indifférent peut-être se substituait un personnel qui allait placer l'autorité dans un cercle d'intrigues et dans un besoin continuel de luttes. La nation perdit au change: les libéraux lui promettaient une félicité aussi grande que leur dévouement; la nation dut commencer à payer cette félicité et à subventionner ce dévouement. La reconnaissance et l'amour du peuple formaient la seule liste civile des magistrats anciens; les nouveaux ne se contentèrent pas de ce double sentiment. Leur devise était de s'enrichir à tout prix; ils allaient rénover ce peuple; il fallut que le peuple s'endettât pour escompter la rénovation promise.

Les constitutions sincèrement démocratiques ou aristo-démocratiques de la plupart des autres cantons furent renversées par les mêmes moyens et dans le même but. Sous le nom de Démocratie ou de Libéralisme, on y substitua une nouvelle aristocratie. Dans la pensée des meneurs, qui ne la déguisaient guère, le Libéralisme avait pour toute signification de progrès leur arrivée au pouvoir. La nation avait rompu ses fers, reconquis sa liberté et doublé sa gloire à dater du jour qui éclairait leur avènement aux affaires. Cette nation s'éveilla, comme l'Europe entière, endormie dans sa tranquillité; elle se réveilla au bruit des trônes brisés et des lois violées. Dans une coupable inertie, elle se contenta de regarder passer avec un sourire de mépris et d'incrédulité les empiriques qui se chargeaient de régulariser son bonheur. Ils eurent bientôt envahi toute la Suisse, par eux ou par leurs séides. Le désordre les précédait; ils implantèrent la confusion sur leur route. En plus d'un lieu la guerre civile ensanglanta cette première victoire de la Révolution. Elle descendait dans les vallées si calmes jusqu'alors, elle s'élançait au plus haut des montagnes, partout elle fécondait l'anarchie.

Dans les campagnes où les Suisses cimentèrent jadis leur union, des cris de mort se faisaient entendre. La concorde devait sortir de ce long enfantement du Libéralisme, ce fut le chaos qu'il produisit. Les nouveaux gouvernements, issus de la sédition, offrirent autant de diversités de nuances, d'opinions et de systèmes, que l'Helvétie comptait

d'États distincts. Dans plusieurs cantons le Libéralisme, quoique maître de l'administration, rencontra des entraves. Quelques soldats énergiques ne se sentirent pas très-disposés à accepter l'esclavage; ils résistaient; cette résistance presque muette paralysa de coupables projets. Dans d'autres cantons, les hommes d'ordre espéraient que les puissances étrangères ne se laisseraient pas dicter la loi par une tourbe d'intrigants. Cet espoir que l'on manifestait hautement permit de conjurer de plus cruels désastres. La physionomie des gouvernements varia donc à l'infini. Ce sont ces résistances et cet espoir qui donnent la clef des contradictions, des écarts et des retours vers un ordre meilleur que l'on signale dans ces esprits emportés par leurs passions. Au lieu de se condenser dans l'ombre, de se fortifier contre les oppositions sérieuses qu'elle s'attendait à rencontrer, la Révolution s'opéra à peu près partout sans hostilités trop prononcées. Elle s'évapora au grand air, et, fière de son succès, elle oublia, dans la plupart de ses constitutions, de se ratifier elle-même par le despotisme.

Le Libéralisme n'avait pas encore imprimé une marche uniforme aux pouvoirs qu'il instituait. D'invincibles obstacles naissaient tantôt au sein des populations, tantôt par la suite des intérêts locaux; mais le canton où la Révolution laissa prendre sa mesure fut sans contredit celui de Lucerne. Lucerne était alors canton directeur ou vorort. Le nonce du Pape y résidait comme dans la capitale catholique : on choisit cette ville pour convaincre les plus incrédules du sort que la démagogie réservait à l'Église.

Depuis de longues années, il existait dans le canton une société fondée pour améliorer l'agriculture. Le but de cette association avait son côté utile et louable. Le Libéralisme s'en empara. Comme il appropriait à ses vues tout ce qui était populaire, la société d'agriculture devint bientôt une succursale des clubs, une académie antireligieuse qui s'organisa militairement, s'arma, se divisa par sections, reçut des chefs, accepta des mots d'ordre, prit des signes de ralliement et imposa sa volonté au pays. Elle dominait dans le canton, elle y répandait la terreur, et, au jour choisi, le gouvernement disparut. Révolution, élections, Constitution, elle fit tout par elle-même au nom du peuple, dont la liberté fut acclamée sur les places publiques et dont le suffrage se vit repoussé comme absolument inutile. Un semblable mode de consacrer l'indépendance d'une nation entraînait bien dans les goûts despotiques des hurleurs de liberté, mais il déplut aux Lucernois, qui se permirent de soumettre leurs scrupules aux Spartacus venant briser leurs chaînes imaginaires. Les Lucernois proposaient

d'introduire dans la nouvelle Constitution quelques points favorables aux principes d'ordre, quoiqu'il ne fût pas bien démontré que l'ancienne eût fait son temps. C'était un attentat : la société d'agriculture courut aux armes pour le punir. Buhler, Baumann et le docteur Robert Steiger se mirent à sa tête. Ils dispersèrent les opposants, qui, comme les honnêtes gens de tous les pays, ne savent jamais s'organiser contre les méchants et se laissent prendre au dépourvu lorsqu'il leur serait si facile d'effacer le mal à son origine.

La Révolution avait de l'audace, elle en usa. Un peu de terreur lui était nécessaire, on la décréta. Baumann, Steiger et Buhler avaient besoin de complices, ils en trouvèrent dans M. Amrhyn et dans Casimir et Édouard Pfiffer, qui, reniant le glorieux passé de leur famille, se soumièrent à n'être que les chefs du mouvement insurrectionnel. Lucerne avait conquis son indépendance en 1552; après six cents ans de liberté, ce canton courbait la tête sous le joug de quelques factieux.

Ils rencontrèrent une vive opposition dans un petit nombre d'hommes énergiques qui, comme Joseph Leu d'Ébersoll, s'efforçaient de rester dignes de leur patrie. Ces courages isolés ne manqueraient pas tôt ou tard de se réunir; alors une défaite était imminente pour les révolutionnaires. Ils se hâtèrent de la conjurer en détruisant en quelques années l'œuvre de plusieurs siècles. Le peuple n'avait pas eu le droit de nommer ses représentants; mais la Constitution imposée lui laissait la faculté de révision en 1841, s'il le jugeait convenable. Le peuple se résigna au silence et à la douleur en attendant son Machabée.

Argovie, Turgovie, Saint-Gall et Zurich furent les témoins et les victimes de la même insurrection qui se colportait dans les cantons comme la panacée bonne à cicatriser toutes les plaies. Quelques États cependant eurent la sagesse de la réflexion ou le pressentiment d'une mystification politique. On les conviait avec des hurlements de mort à se proclamer frères et citoyens; ils se défièrent d'une fraternité qui marchait ayant toujours la menace à la bouche. Avant de renoncer au bien réel dont ils jouissaient, ils inventorièrent les bonheurs futurs que le Libéralisme leur promettait, et aussitôt ils fermèrent l'oreille aux séductions révolutionnaires. Le canton de Bâle fut de ce nombre. Son gouvernement ne s'était pas laissé abattre par une émeute; il avait résisté aux factieux dont le quartier-général était à Liestall. Ces factieux venaient d'envahir un territoire ami, d'y porter la désolation, la ruine et la mort sous le nom de liberté progressivité et constitutionnelle. Ce fut à eux que Lucerne, alors vorort, s'empressa d'offrir son

coneurs. Les Liestallois attaquaient la ville de Bâle à force ouverte; leur projet d'asservissement était ajourné par leur défaite. Les troupes fédérales marchèrent sur Bâle sous prétexte de juger le différend, mais en réalité pour protéger les insurgés et leur donner gain de cause. La Diète se trouvait alors assemblée; elle ne se sentit pas encore assez révolutionnaire pour imposer sa loi au canton de Bâle qui, après s'être défendu contre les Liestallois, ne parlait pas moins de se défendre même contre l'armée fédérale. Placé à l'extrême frontière de la Suisse, Bâle pouvait invoquer l'appui des princes signataires du traité de Vienne. Cet appui ne lui aurait peut-être pas été refusé; l'armée fédérale reçut ordre de la Diète de ne pas engager de conflit.

Il fallait punir Bâle de son immobilité et offrir une prime d'encouragement aux séditeux. Bâle conservait le gouvernement de sa prédilection : le Libéralisme en Diète lui enleva une partie de son territoire, son influence politique et jusqu'à son vote. Bâle-ville resta libre, puisque ses habitants l'avaient voulu; mais, sous le nom de Bâle-campagne, on constitua un nouveau canton dont Liestall fut le chef-lieu. Ce double canton n'eut qu'un suffrage à exprimer. Afin de l'annuler à tout jamais, la Diète décida que la voix de Bâle-ville ne serait comptée qu'autant qu'elle se trouverait conforme à la votation de Bâle-campagne. Or, la seule instruction notifiée à ses députés par Bâle-campagne a toujours été de prendre le contre-pied du vote de Bâle-ville.

La dérisoire liberté que la Révolution tendait à acclimater en Suisse, par ce nouveau système de divisions cantonales, menait tout droit, dans un court espace de temps, à l'annulation des votes. Aussi la Révolution ne consentit-elle pas à l'appliquer en faveur du parti conservateur de l'ordre et du pacte. En voyant de quelle manière le Libéralisme s'y prenait pour scinder un canton, Porrentruy, ancienne partie de l'évêché de Bâle, cédée au canton de Berne par les traités de 1813, demanda à jouir du même privilège. Porrentruy était catholique, tout français par la foi, le langage et les mœurs. Il proposa de se séparer de Berne, de se régir comme Liestall, et, dans les questions fédérales, de voter conjointement avec les Bernois, mais selon le vœu de sa population. Les droits que le Libéralisme avait accordés aux révolutionnaires de Liestall furent déniés aux Catholiques de Porrentruy. Berne les déclara coupables au premier chef du crime d'isolement et d'émancipation; ils avaient osé songer à être indépendants quoique faibles : une dure occupation militaire répondit à leur désir. Des gouverneurs

bernois vinrent, par mille tracasseries constitutionnelles, leur faire expier le courroux de l'Ours indigné.

C'était ainsi que procédait le Libéralisme. Lorsqu'il ne lui avait pas été permis de révolutionner par l'émeute, il arrivait aux mêmes fins par l'astuce. La souveraineté de Bâle-ville se voyait anéantie; on tenta le même coup de main sur Neuchâtel. Ce pays avait, dans les temps reculés, appartenu, sous le nom de comté ou de principauté, tantôt aux empereurs d'Allemagne, tantôt à de grandes familles de Bourgogne. En 1512, Neuchâtel fut conquis par quelques cantons suisses qui, après dix-sept années d'occupation, le restituèrent à ses anciens maîtres. En 1707, Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, étant morte sans descendance, les États du pays en décernèrent la suzeraineté au Roi de Prusse. Sous l'empire de Napoléon, Neuchâtel devint l'apanage d'un soldat de la République française. A la paix générale, cette principauté fut agrégée à la Suisse, dont elle forma le vingt et unième canton, le Roi de Prusse ne cessant pas d'en être le souverain et laissant au canton la faculté de se régir lui-même selon ses anciens privilèges, coutumes et franchises.

D'après la Constitution, le Roi participe dans une certaine mesure aux nominations des fonctionnaires. Il se fait représenter par un gouverneur de son choix, mais tous les autres employés civils et militaires doivent être Neuchâtelois et habiter le pays.

Les dix plus anciens membres du conseil d'État, quatorze notables désignés par le Roi comme les premiers, vingt-quatre chefs de juridiction, trente députés âgés d'au moins vingt-cinq ans et tous élus par le peuple entier forment le pouvoir souverain. Tout décret n'a force de loi que par son assentiment. Le Roi, comme un président de République, possède seulement le droit de promulgation. Des maires et châtelains locaux administrent sous la surveillance du conseil d'État. Avec ce gouvernement exceptionnel, le canton vivait content. Une administration paternelle et amie d'un progrès raisonné offrait d'amples satisfactions à ses besoins et à ses vœux. Les Neuchâtelois jouissaient en paix de la liberté et de l'aisance que leurs fabriques renommées d'horlogerie, de dentelles et de toiles peintes répandaient sur le pays. Ils se choisissaient pour administrateurs des hommes probes, éclairés et consciencieux. Le Libéralisme, avec ses décevantes promesses, ne dut guère tenter un pareil peuple qui avait eu l'art de ne jamais tolérer dans son sein les fainéants et les orateurs d'estaminet. Il opposait une digue victorieuse au torrent révolutionnaire : les meneurs conspirèrent contre son indépendance.

Bourquin, l'un de leurs affidés, et carabinier fédéral, convoitait les fonctions de gouverneur : c'était un de ces hommes dont une ambition toujours mal justifiée faisait tout le mérite. L'autorité ne lui serait jamais venue par les voies légales ; il chercha à la conquérir à la pointe des conspirations. Il s'improvisa le chef d'un certain nombre de carabiniers fédéraux que Berne, Fribourg et Vaud destinaient à être l'avant-garde et le noyau des corps-francs ; puis, avec cette troupe nomade que dirigeaient quelques Neuchâtelois perdus de dettes et de réputation, il vint, au printemps de 1852, apporter la guerre civile dans sa patrie. Tandis que Bourquin envahissait le canton, le gros de sa bande s'emparait de Neuchâtel. Surpris par cette expédition de flibustiers, le gouvernement ne se crut pas en mesure de résister ; il protesta et se retira dans le château de Vallengin en appelant la population aux armes. Cet appel fut entendu ; et Bourquin échoua devant le courage du peuple que soutenait l'attitude pleine de fermeté du gouvernement. Neuchâtel ne se montrait pas mûr pour la servitude démagogique. Quoique imbu des principes de la réforme calviniste, il savait être tolérant envers les Catholiques, il laissait aux autres la liberté qu'il réclamait pour lui-même. Il refusait d'accepter la loi que des gens sans aveu venaient lui imposer ; il se conservait dans son intégrité primitive au milieu des déchirements de la Suisse ; en bon confédéré, il savait même au besoin signaler à ses alliés les dangers qu'ils provoquaient. Cette position lui attira les sarcasmes et les injures du parti libéral. Neuchâtel fut jeté aux gémonies des rétrogrades.

Par les révolutions cantonales, le Libéralisme, qui ne disait pas encore son dernier mot, de peur d'effrayer trop vite ses nombreuses et candides dupes, espérait surmonter en détail les obstacles qui s'opposaient à l'avènement des doctrines du Radicalisme. Elles étaient en germe dans ces petites tempêtes partielles soulevées comme pour tenir en haleine les instincts abrutis qu'on dressait à toutes les mauvaises passions. Le Libéralisme était parvenu à rompre l'équilibre en Diète. La parité des votes entre Protestants et Catholiques n'existait plus. Argovie et Glaris, cantons mixtes, renonçaient à leur neutralité pour se ranger du côté des Protestants, qui se trouvaient ainsi 11 1/2 contre 9 1/2. Bâle était annulé : la majorité passait donc sous le drapeau de la Révolution. Dans un temps plus ou moins rapproché, la Suisse allait se trouver exposée à des luttes sans fin, car ce n'était pas seulement dans une espérance de fortune et d'autorité que le Libéralisme se mettait en campagne. Il se servait du mot d'ordre venu de Paris afin de satisfaire des vanités remuantes que la domination tentait et

qui, à leur tour, désiraient commander là où elles avaient su si mal obéir. C'était l'esprit de coterie se portant aux affaires par l'anarchie pour faire de l'ordre plus tard. Au fond de ces manœuvres de parti, il y avait péril ; ce péril pouvait être conjuré par le bon sens populaire, et en Suisse, avec le suffrage universel, tout tendait à faire espérer que de sages élections ramèneraient le calme. Mais dans les bas fonds de ces mouvements insurrectionnels, n'agitant encore que la surface, il y avait une question de vie ou de mort pour l'Église. L'anéantissement de la foi était le but final que les Révolutionnaires les plus avancés se proposaient. Le culte luthérien ne se trouvait pas plus respecté dans leurs rêves de nivellement que la religion de Jésus-Christ. On se servait de l'erreur calviniste ou luthérienne pour écraser plus sûrement la vérité catholique. Cette guerre sourde, alors seulement déclarée au siège romain, devait peu à peu arriver jusqu'à l'ébranlement du Christianisme. Les rivalités locales, dont les meneurs savaient si cauteleusement exploiter l'ambition, étaient leur mise en jeu. On flattait les nouveau-nés au pouvoir ; on encourageait leurs tendances arbitraires. Dans un pays où tout jusqu'alors s'était fait pour le peuple, on voulut que tout se fit par lui, c'est-à-dire par ceux qui fraternellement se proclamaient ses interprètes jurés. De la Démocratie pure on glissa au dernier échelon de la démagogie. La souveraineté populaire, qui s'exerçait selon des formes régulières et constitutionnelles, passa à de tumultueuses assemblées sur la place publique, n'offrant aucune garantie, pas même celle de la nationalité. On déchira les chartes séculaires pour en essayer de nouvelles, et, sous la pression d'un sentiment d'honnête crédulité, une partie de la Suisse se laissa aller à ces paradoxales aberrations qui caressaient ses instincts d'égalité.

La chute du patriciat de Fribourg et de Berne fut le canon d'alarme tiré contre la vieille aristocratie suisse. Il y avait sans doute dans le régime établi par elle des anomalies, des abus comme toutes les œuvres de l'homme en sont susceptibles ; mais ce régime contenait dans son essence les éléments d'une réforme légale. Afin de donner satisfaction à des appétits nouveaux, on se jeta vers un avenir dont les législateurs de 1851, trop préoccupés de leur facile victoire, ne surent pas percer les transparentes ténèbres. Ils ne virent pas derrière eux ces mains avides que le Communisme allait armer, ces cœurs débordant de colère contre la société et qui, après avoir été gangrenés, devaient porter la corruption dans tous les centres industriels ou agricoles.

De Saint-Gall à Genève, de Neuchâtel au Tessin, le bien-être des masses avait suivi jusqu'en 1850 la progression de la fortune publique. Ce fut une ère de quinze années de félicité entre deux tempêtes. Sans impôts on dotait les établissements d'utilité publique, on créait d'admirables voies de communication, et le peuple était si bien habitué au bonheur qu'il ne crut pas en arrêter le cours en laissant ébranler l'édifice politique qui protégeait ce bonheur.

Le parti qui succéda aux gouvernements de 1815 ne rencontrait pas d'opposition dans l'Aristocratie. Elle se retirait sans laisser à ses fils l'autorité nécessaire pour soutenir la lutte. Les jeunes gens de cette classe ne s'étaient point préparés à ces éventualités par l'étude et par la réflexion. Ils croyaient avoir des droits au gouvernement de leur pays; ils apprirent par une dure expérience que c'est au mérite seul qu'il appartient de légitimer ces droits. Le parti de 1850 n'avait donc pas de concurrents à redouter dans l'Aristocratie. Il comptait sous son drapeau des citoyens dont les vues étaient plus patriotiques que les principes, des hommes qui, par leur position sociale ou par leurs talents, offraient des garanties contre l'esprit de désordre. L'anarchie se trouvait à l'état de minorité dans les rangs de ce parti, mais la minorité avait des turbulences, des moyens d'agitation, des excès même qui, de gré ou de force, allaient entraîner vers l'abîme ces gouvernements issus de l'insurrection. L'insurrection qu'ils avaient attirée sur leurs traces s'effaçait, s'amointrissait pour leur laisser l'initiative des réformes. On la méprisait dans ses œuvres, on la bafouait dans ses héros; mais, comparses encore obscurs dans le terrible drame que la Révolution préparait, ces tristes héros laissèrent plus d'une fois percer le témoignage de leur audace. De temps à autre ils manifestèrent des vœux de destruction, des désirs de pillage, des pensées de bouleversement social avec une si arrogante crudité, que leurs complices de la veille, saisis d'effroi, reculaient comme d'instinct. A l'exemple de Samson, ils avaient aisément enlevé les portes d'une ville de Gaza; mais, ces portes une fois enlevées, les libéraux, ne sachant plus qu'en faire, les portaient sur la montagne qui n'était pas celle d'Hébron. En cette occurrence, ils aperçurent l'impasse dans laquelle ils allaient se perdre, et ils se crurent de formidables stratégestes parce qu'ils se retranchèrent tout tremblants derrière un impossible juste-milieu.

Louis-Philippe l'avait créé dans les mêmes prévisions; en France ainsi qu'en Suisse il n'aboutit qu'au même chaos. Le juste-milieu helvétique, comme celui de Paris, aimait un peu plus sa fortune et son

pouvoir que la patrie commune. Après avoir tout sacrifié au minotaure révolutionnaire, il essaya d'arracher un à un des entrailles du monstre les membres sanglants du corps social. Le monstre les disputa, et, dans ce combat inégal, il finit par engloutir ceux mêmes qui l'avaient déchainé.

Le juste-milieu n'affecta de propension ni vers le bien ni vers le mal. Il chercha un mode de vivre d'après lequel les principes se subordonnaient de nécessité première à l'intérêt du moment; il inventa des ministres à expédients que l'on accepta pour des hommes d'État, et qui, sans courage, sans dignité, sans autre consistance qu'un talent de paroles, furent souvent tolérés par les deux partis comme une barrière impuissante. Lorsqu'en effet le Radicalisme, fortifié par toutes les adjonctions qu'il put enrégimenter, dessina mieux ses rêves et ses projets, la barrière du juste-milieu tomba devant des élections nouvelles qui représentaient les forces vitales du pays. Des candidats plus amis du bien ou plus enracinés dans le mal surgirent de tous les scrutins. Le juste-milieu avait fait son temps; il fut condamné à s'éparpiller dans les deux partis et à y porter ses remords inutiles et ses regrets plus inutiles encore. C'était toujours l'histoire des Girondins faisant le contraire de ce qu'ils espéraient accomplir. Le sang versé leur est odieux; ils mettent leur éloquence au service des assassins. La liberté est leur idole; ils créent la tyrannie. Le régicide leur apparaît comme un crime; ils sont amenés à tuer le Roi.

Dans les cantons vraiment catholiques, la Révolution de 1850 ne trouva aucun accès. Schwytz, Uri et Unterwald n'avaient pas vu sans douleur Lucerne, leur fidèle alliée des temps anciens, se mettre au niveau de la démagogie. Ils attendaient sa résurrection avec d'impatientes espérances, parce qu'ils connaissaient le fond du pays; mais Schwytz, Uri et Unterwald, qui jadis avaient sauvé Lucerne, ne consentirent pas à se laisser perdre par son exemple.

Le 7 novembre 1507, ces trois cantons, conduits par Walter Fürst (d'Uri), et beau-père de Guillaume-Tell, par Werner Stauffacher (de Schwytz) et Arnold de Melchthal (d'Unterwald), formèrent sur la prairie du Grutli une alliance qui devint le noyau de la Confédération suisse. Elle emprunta à Schwytz son nom et son drapeau : le fond rouge avec la croix blanche. Depuis ce jour à jamais célèbre dans les fastes de la liberté, ces trois cantons, unis par la même foi religieuse, unis par la même pensée démocratique, vécurent dans la plus sainte amitié. Les pères s'étaient connus au milieu de l'adversité; les fils, qui, pendant de longs siècles, traversèrent des jours plus sereins, con-

firmèrent cette alliance cimentée par le malheur et que des joies, sans mélange d'amertume ou de remords, ne firent que consacrer.

Jamais peut-être la Démocratie n'eut un sens plus étendu que dans le gouvernement de ces trois cantons. C'est dans l'assemblée générale de tous les citoyens ayant atteint leur vingtième année, et à Schwytz la seizième, que réside le pouvoir souverain. Ces assemblées générales (*Landsgemeinde*) se réunissent périodiquement dans de vastes prairies. A haute voix et par mains levées elles nomment pour chaque canton le président, le vice-président, les officiers supérieurs, les officiers inférieurs, le trésorier, le chancelier, l'inspecteur des armes, de la douane, des péages, les députés à la Diète et les secrétaires de tous les emplois généraux.

Chaque district, chaque commune a des assemblées particulières où chaque citoyen élit ses autorités spéciales et règle ses intérêts locaux.

Quand l'assemblée générale ne siège pas, le conseil du pays résume en lui le pouvoir exécutif et l'autorité judiciaire ; ce conseil se compose des magistrats supérieurs et de quarante-quatre membres. Chaque district en désigne quatre. Dans les affaires importantes, tout membre de ce conseil se choisit un adjoint. Alors l'assemblée s'appelle conseil double.

Telles sont les constitutions des trois cantons primitifs. Tout s'y fait véritablement pour le peuple et par le peuple. A force de simplicité dans leurs mœurs, de piété dans leur vie et de courage plein d'abnégation en face des périls, ces maîtres dans l'art d'être libres, démocrates purs, qui auraient forcé Platon à rougir de son utopie républicaine, comptèrent cinq siècles d'une paix et d'un bonheur inaltérables. Ils avaient grandi sans ambition ; ils moururent sans voir une révolution. La souveraineté du peuple n'était écrite sur aucun parchemin, elle existait gravée dans tous les cœurs. Aucune trace de constitution ne formulait le principe d'égalité ; chacun, par respect pour les autres, le mettait en pratique de la manière la plus large possible.

Cette Démocratie, poussée jusqu'aux conséquences les plus incroyables, apparut cependant aux libéraux de 1830 sous la fantasmagorie d'un esclavage idéal. Ils rêvèrent que ce peuple gémissait sous la servitude, et que, pour être enfin heureux, il fallait le condamner au régime des constitutions écrites et des droits de l'homme, tels que Robespierre et Saint-Just les stipulèrent dans leur déclaration.

En fait de Robespierre et de Saint-Just, les descendants de Guil-

laume Tell, de Walter Fürst et d'Arnold ne connaissaient que Gessler et Landenberg, tyrans qui ne passaient point leur despotisme du moyen âge au vernis démocratique de la fraternité, mais aussi qui ne tuaient pas pour une théorie ou pour une ombre. Ils dédaignèrent de recommencer la leçon. Des intolérances avinées osèrent, la menace à la bouche, profaner sur leur territoire le saint nom de la Liberté. Ces graves paysans, qui n'avaient jamais rien appris que le catéchisme, qui ne connaissaient en fait d'art oratoire que l'éloquence de leurs curés, méprisèrent de pareilles insultes. On leur raconta que leurs voisins plantaient des arbres de la Liberté (1) ; avec le landammann Läuener ils répondirent : « Laissez-leur ces arbres stériles qu'ils prennent pour symbole de la Liberté. Chez nous tous les arbres deviennent son emblème. »

C'était là de la vraie poésie alpestre, de la vérité politique dans toute sa candeur, Joseph Leu traduisit le même sentiment par une image plus chrétienne. « Nous n'avons pas besoin, disait-il, de ces sapins sans racine surmontés d'un bonnet rouge sans tête. Pour nous le premier, le seul arbre de la Liberté, c'est la croix ; nous en trouvons à chaque carrefour de nos chemins. »

Le peuple d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald était donc peu disposé à échanger sa vieille indépendance contre des chimères dont la lucidité de son esprit lui permettait d'entrevoir les dangers. Le bonheur pour lui consistait dans l'immobilité des principes et des affections. Si on contraignait ces vertus sans éclat, mais enracinées dans les cœurs, à marcher avec leur siècle, elles aimaient mieux avoir le courage de rétrograder dans le passé que la folie de courir les aventures révolutionnaires à la poursuite du progrès. Le Libéralisme échouait dans ses moyens de propagande publique, il espéra qu'il serait plus favorisé à huis-clos et que, par d'astucieux émissaires, il pourrait infiltrer sa corruption à quelques cœurs. On chercha dans Schwytz trois ou quatre citoyens à séduire. Une fois le virus libéral passé dans le sang, les tentateurs devaient former avec leurs concours un gouvernement provisoire. Au nom du peuple il décréterait la déchéance du conseil d'État et appellerait aussitôt à son aide les volontaires cosmopolites que l'on tenait en laisse pour donner aux populations un avant-goût de leur future liberté.

Ce complot eut un commencement d'exécution. Schwytz fournit quelques traîtres ou quelques dupes, et tout à coup Lucerne, en sa

(1) En Suisse ce n'est pas le peuplier qui sert d'arbre de la Liberté, mais le sapin.

qualité de vorort en exercice, résolut de soumettre le canton à la surveillance fédérale. Malgré l'avis contraire de son gouvernement, Schwytz vit se précipiter sur lui des troupes et des commissaires fédéraux chargés de faciliter et de développer le mouvement. Schwytz n'avait pas tremblé jadis devant la puissance autrichienne; il ne daigna pas examiner si les libéraux de 1851 étaient de taille à l'intimider.

Théodore Ab Yberg, élu dans ces graves circonstances président du canton par l'assemblée générale, déclara que Schwytz, avec l'aide de Dieu et de ses confédérés, repousserait la violence par la force. A ce cri d'indignation, prélude de la guerre civile, les libéraux de Lucerne s'arrêtèrent. Le temps n'était pas encore arrivé où l'on pouvait, sans danger comme sans honte, porter le fer et le feu au nom du despotisme radical sur un territoire ami. Les troupes fédérales suspendirent leur marche, mais les commissaires ne se retiraient pas. Ab Yberg leur intime l'ordre d'avoir à sortir à l'instant même du canton sous peine d'être saisis et jugés dans l'assemblée générale du peuple. Cet ordre était péremptoire, les commissaires comprirent qu'il ne leur restait qu'à obéir, et la caisse fédérale acquitta les frais de cette mise sur pied.

Le Vallais se trouvait à peu près dans les mêmes conditions que les trois cantons primitifs. Il jouissait des mêmes droits et ne songeait guère à en demander de nouveaux; car, s'il en eût senti le besoin, il pouvait se les accorder. Heureux dans sa simplicité, il fuyait le bruit et l'éclat. Son seul plaisir était l'obscurité; son plus grand bonheur consistait à ignorer les événements qui se passaient au delà de ses inaccessibles montagnes. On connaissait les goûts primitifs et le courage de ce canton; la Révolution ne jugea pas à propos de l'entamer; elle se contenta de le soumettre à une propagande qui devait nécessairement aboutir à des crises.

Tandis que ces faits s'accomplissaient ou se préparaient un autre plus significatif révélait en pleine Diète des tendances antifédérales. Le 15 mai 1851, Thurgovie fit entendre le premier cri de révision du pacte dans les matières dont la Diète de cette année devait s'occuper. C'était un nouveau brandon de discorde jeté sur le pays, une question irritante offerte en pâture à toutes les déclamations des journaux, à tous les agitateurs qui, dans la curée de 1850, n'avaient pas trouvé assez de satisfactions pour leur turbulence ou pour leur avidité. Maîtresse des cantons les plus populeux, la Révolution avait été vaincue dans ses artifices et ses violences contre les petits cantons. Elle voulait les absorber à tout prix. La guerre civile faisait défaut à

ses espérances. La Révolution, qui déjà tournait au Radicalisme, s'imaginait, pour parvenir à ses fins, de prêcher l'établissement d'un gouvernement central helvétique sur la ruine des gouvernements cantonaux.

La réforme du pacte fédéral de 1815 devint le mot d'ordre de ceux qui aspiraient à détruire. Par les clubs, par les journaux, par les sociétés secrètes, on enseigna au peuple toutes les souffrances qu'il avait eues à endurer dans les fécondes et pacifiques années qui s'écoulèrent de 1815 à 1851. On lui dit que le pacte l'asservissait, que l'égalité, la liberté n'existaient plus pour lui, et que, quoique valide en apparence, il recélait dans son sein tous les symptômes d'une décomposition inévitable. De pareilles exagérations, portant avec elles leur contre-poids, n'émurent guère la placidité helvétique. Les Radicaux, dont le nom et les théories commençaient à se répandre, s'attendaient à ces premiers dédains d'une sage incrédulité. Mais, en hommes qui font métier de tromper les autres, ils n'ignoraient pas qu'à la longue un mensonge, toujours audacieusement produit, toujours faiblement combattu, devient une vérité. Ils savaient par de cruelles expériences avec quelle facilité on dispose au mal les bons instincts, l'esprit soupçonneux et la naïveté curieuse de la foule. Ils espérèrent triompher de ces premières résistances qu'ils avaient pressenties et dont ils ne s'occupaient que pour former un nouveau levier de leur propagande. En effet, dans l'esprit des peuples, la loi qui règne et l'homme qui gouverne ne valent pas les lois et les hommes tombés; ils n'ont jamais le prestige qu'une opposition, toujours bien dressée à saisir le point vulnérable, sait faire briller en auréole d'avenir sur le front de ses chefs. Avec sa surabondance de liberté et l'isolement de ses populations, la Suisse ne se prêtait que trop à cette propagande; les Radicaux l'établirent dans de vastes proportions.

Battre en brèche le pacte fédéral était leur but. Ils concentrèrent leurs efforts sur ce point. Pour ne pas distraire l'attention publique qu'il leur fallait capter à tout prix, ils imposèrent momentanément silence aux adversaires systématiques du Christianisme et de l'Église. Ils ne se donnaient qu'un ennemi à combattre à la fois; cet ennemi fut alors le pacte de 1815.

Le pacte, disaient-ils, était né sous une triste étoile, dans une année fatale à l'indépendance des peuples. Il avait donc nécessairement subi les stigmates de cette époque de réaction contre la liberté.

Ce thème fut développé sous les formes les plus saisissantes, et cependant personne, en Suisse, ne pouvait ignorer que le pacte fédéral

était simplement la reconstitution des anciennes alliances étendue aux nouveaux cantons. De sujets ou d'alliés des Suisses, ces cantons devenaient leurs égaux et leurs confédérés. Il y avait mieux; l'Autriche, si tenace, avait, dès le 30 décembre 1815, rendu à Genève son indépendance. Ainsi le nouveau canton se trouva membre libre de la Confédération. Les puissances n'avaient exercé aucune influence sur les constitutions intérieures; elles s'étaient contentées de garantir la souveraineté des vingt-deux cantons en cherchant à leur attribuer par le pacte une forme fédérative pour l'extérieur seulement.

Les Radicaux, qui perçaient déjà à l'horizon révolutionnaire, avaient des griefs plus sérieux à faire valoir contre le pacte. Dans aucun de ses articles, ni implicitement ni explicitement, il ne consacrait les droits de l'homme et du citoyen, les droits du peuple insurrectionnel. Il ne lui conférait aucun moyen de se soustraire à l'oppression des gouvernements cantonaux. En d'autres termes, les Radicaux s'apprétaient à déchirer le traité fédéral, parce qu'il ne proclamait pas le droit à l'insurrection, le droit dont eux seuls peuvent arguer contre la société et dont, sous peine de mort, d'exil ou de confiscation, il est interdit aux autres d'user contre ceux qui s'en firent une arme pour renverser l'édifice. Libéraux et Radicaux se réunissaient pourtant dans une pensée commune, et alors ils étaient conséquents avec leurs doctrines et leurs mœurs. Jetés hors des affaires et du gouvernement, ils ne comprenaient que la révolte. Parvenus au pouvoir, ils n'appliquaient que la tyrannie. Ce qu'ils n'ont jamais connu, c'est la liberté.

On ne se rend pas au dehors un compte bien exact du radicalisme suisse, espèce de superfétation républicaine se mettant à la recherche de l'utopie, lorsque depuis plus de cinq siècles il possède la réalité. Il ne faut donc pas trop l'assimiler aux révolutionnaires des autres pays, avec lesquels il n'a eu que des points de contact. Les honnêtes radicaux helvétiques — et il y en eut — se firent une confédération à l'image de leur patriotisme. Quand ils n'agirent pas en haine d'une aristocratie quelconque antérieure à la leur et la précédant, on vit ces quelques radicaux rêver sérieusement le bien du pays. Mais parti étroit, aveugle, exclusif, ne voulant rien faire que par saccades ou par bouffées de vanité, ils se crurent forcés d'en appeler incessamment aux masses, lorsque, comme tous les conservateurs, ils étaient persuadés que cet appel recélait un danger social. Par amour-propre, par ambition, par un stupide égoïsme populacier, ils agitèrent le pays, arrêtaient le progrès et développèrent cette fièvre lente qui allait

ronger la Suisse. Le radicalisme honnête n'ouvrait pas le fond de son cœur, car c'eût été trahir une pensée d'orgueil. La démagogie, habile à saisir les défauts de cuirasse, devina cette pensée : elle l'exploita.

« Le parti radical, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, ainsi s'exprime M. Cherbuliez, protestant genevois (1), a pour mobile, non des intérêts généraux et sérieux auxquels l'organisation politique puisse et doive pourvoir, mais des besoins individuels de licence, d'agitation et de domination, qui ne sauraient être satisfaits par aucune organisation durable. A défaut de principes qui méritent ce nom, il invoque des formules dont l'application n'admettrait ni ménagements d'aucune espèce, ni transaction avec les droits acquis.

» Ce sont les barres de fer qu'il passe comme un niveau sur toutes les institutions, et qu'il a soin de rougir au feu des passions, afin qu'elles brûlent les obstacles qu'elles ne réussiraient pas à briser.

» On trouve dans ce parti quelques enthousiastes de bonne foi, puis des esprits incultes ou bornés qui, une fois lancés dans une mauvaise direction, la suivent aussi loin qu'elle les mène; le reste se compose de renverseurs et de niveleurs pour lesquels le radicalisme n'est qu'un instrument. Tout homme que des passions mauvaises rendent mécontent de la société dans laquelle il vit est acquis au parti radical. Les médiocrités envieuses, les vanités non satisfaites, les amours-propres froissés, les ambitions refoulées, les réputations souillées, les probités équivoques, les fortunes dérangées, les existences dissolues se rencontrent là et s'unissent dans un besoin commun de renverser ou de troubler, ne fût-ce que pour un temps, l'ordre établi par les lois et par les mœurs. A ces éléments divers s'associe enfin, occasionnellement et sans parti pris, la multitude qui n'a rien à perdre, et aux yeux de laquelle l'émeute apparaît en perspective comme un jour de vacance, comme une fête où le bruit et l'orgie feront diversion à ses travaux ordinaires.

» Derrière les manifestations du parti radical, on chercherait en vain une idée politique, une conception qui pût soutenir le moindre examen. Les formules dont il fait usage ne sont que des symboles conventionnels destinés à cacher les mobiles impurs qu'il n'ose pas encore avouer.

» Aussi les éléments dont il se compose ne sont-ils propres à aucune nation, à aucune époque, à aucune contrée; ils existent dans toutes les sociétés corrompues, qu'elles soient monarchiques ou républi-

(1) *De la Démocratie en Suisse*, par M. Cherbuliez, t. II, p. 506.

eines. Partout où la vie et la misère, en s'étendant et en se propageant, ont lié par un intérêt commun des hommes appartenant à diverses catégories sociales, on voit se ranger sous la bannière tantôt d'un individu, tantôt d'une faction, cette tourbe ennemie de tout ordre légal et de tout frein moral qui forme le principal corps d'armée du radicalisme. »

Avec de pareils éléments, on doit comprendre que ce radicalisme se jugeait l'arbitre définitif des révolutions suisses; il les réduisit à quelques théorèmes insolubles ou à une agitation perpétuelle et sans cause. Cette monomanie des droits de l'homme et du citoyen qui n'a jamais abouti qu'au despotisme et à la terreur, dernière expression du salut public, était partout une utopie dans un bain de sang. En Suisse elle devenait une absurdité. Dans ces démocraties pures ou mixtes qui, par des élections régulières, accordaient au peuple souverain la faculté de se choisir lui-même toute son administration, le droit insurrectionnel n'avait pas de ressorts. Le peuple, légalement consulté, répondait légalement par son suffrage. La minorité n'était pas plus opprimée que la majorité, car tous vivaient sous la même règle; tous pouvaient espérer de la raison publique le triomphe de leurs opinions.

De pareils reproches adressés par le Radicalisme à la loi constitutive et protectrice ne stimulaient guère l'indifférence des Suisses. Un autre grief flattant les convoitises des grands États plaça la question sous un jour plus favorable aux révolutionnaires. L'anarchie ne se déchaîna sur la Suisse que pour l'amener plus indubitablement à l'unité, à la centralisation, c'est-à-dire à l'étouffement des libertés primitives. Au nom de son indépendance, les Radicaux la condamnaient à une espèce d'ilotisme, transformant les divers États en sujets d'une ville maîtresse, ville qui n'aurait pas manqué de voir bientôt surgir dans son sein un dictateur. L'égalité absolue des vingt-deux cantons à la Diète était signalée comme une injustice. Berne se plaignait tout haut de ne pas peser davantage dans la balance avec ses 400,000 âmes de population qu'Uri avec ses 15,000. Berne, tout en proclamant l'égalité, s'efforçait de la détruire. Dans la pensée du Radicalisme, ce n'était plus qu'un mot vide de sens, puisqu'il dépendait du plus ou du moins et qu'il disparaissait devant un chiffre. Mais cette égalité formait précisément l'essence de la liberté des vingt et un autres États souverains qui, indépendants sur leur territoire respectif, ne s'étaient alliés à Berne qu'à la condition *sine qua non* de conserver intacte leur vieille souveraineté.

L'alliance n'avait d'autre but que la garantie de la Suisse contre un ennemi commun. Quoique exigü, le canton d'Uri, qui n'aliéna jamais ses droits, tient à son intégrité au moins autant que Berne, et si toute alliance doit inévitablement entraîner l'absorption du petit par le plus grand, il s'ensuit qu'aucun Royaume, qu'aucun État n'est possible dans le monde. La fourmi, dans ses microscopiques proportions, a tous ses organes aussi bien que l'ours. Le gouvernement central, dont la Suisse avait fait l'essai, était plus dur que le joug des Autrichiens : elle n'en voulait à aucun prix. En échange de leur liberté, on faisait entrevoir aux petits cantons des avantages matériels. de grandes améliorations industrielles et agricoles que Berne et Zurich promettaient de réaliser. Ces promesses ne séduisirent personne.

D'après l'échelle fédérale, Berne, Zurich et les autres grands cantons fournissaient plus d'argent et de soldats à la caisse et à l'armée fédérale, mais ils avaient à défendre et à conserver une plus large étendue de territoire; la compensation était donc de toute justice. Uri, Schwytz et Unterwald n'avaient que de faibles contingents; mais ce n'étaient pas des soldats dégénérés qu'ils envoyaient au service de la patrie commune. Ces hommes vigoureux, ces montagnards agiles, fils des héros de Sempach, avaient respiré l'air vivifiant de la liberté dans les vallées alpêtres; ils le communiquaient aux cantons plus opulents que le luxe et la débauche conduisaient à la servitude.

Le droit des États primitifs était évident, inattaquable; le Radicalisme se fit fort de l'obscurcir. La Suisse ne vivait que sur la réputation des admirables paysans qui lui avaient créé son indépendance par leur courage et leur vertu. Ces admirables paysans voyaient depuis cinq siècles naître dans leurs chalets des générations dignes d'eux. On les calomnia. Dans les cantons qui espéraient gagner quelque chose au nouveau système d'unité, on représenta les Suisses primitifs comme des fanatiques subjugués par les prêtres, comme des tyrans qui, fiers de leur pauvreté, n'avaient pour toute ambition que de réduire les cités industrielles à la même indigence, au même asservissement. On excita le peuple par des appels aux armes, par des idylles sur l'âge d'or que l'unité devait réaliser. On promit de donner aux uns ce que les autres ne pouvaient jamais leur concéder. On se fit tout à tous par l'affirmation, par la négation, principalement par la contradiction. Les intérêts, les mœurs étaient divers; on abusa de tous les mensonges afin de tromper toutes les crédulités. On composa des chants lugubres pour déplorer les malheurs de l'Helvétie, et, par une dérision révolutionnaire, on hurla chaque jour la *Marseillaise* contre les descen-

dants de Guillaume, au pied même de la statue du libérateur que l'on couronnait de respects hypocrites.

Telle était la situation de la Suisse lorsque Thurgovie émit en Diète le vœu d'une révision partielle du pacte fédéral. C'était le 15 mai 1851 que cette proposition avait été faite. Au mois de septembre de la même année, les députés des sept cantons plus directement soumis à l'action du Radicalisme se réunissent illégalement à Langenthal, sur le territoire bernois. Le but de cette réunion n'est point un mystère. Ils proclament que c'est pour déterminer les bases d'une réforme fédérale, réforme conçue dans l'esprit qui a présidé aux révolutions de canton.

Cette réunion de Langenthal, qui dura plusieurs années sous la direction du docteur Casimir Pfiffer, n'était qu'une succursale publique des sociétés secrètes. Elle ouvrait la voie aux illégalités; Berne, Argovie, Lucerne, Soleure, Saint-Gall, Thurgovie et Bâle-campagne ne se contentèrent pas longtemps d'une pareille démonstration. Violer le pacte de 1815, le flétrir dans l'opinion, et sur ses ruines chercher à reconstituer un pouvoir central dont le Radicalisme aurait seul le monopole, tel était le vœu de la conférence de Langenthal. A Langenthal, les uns se contentaient de parler, les autres se proposèrent d'agir.

L'article 6 du pacte interdisait à tous les cantons de former entre eux des alliances « préjudiciables au pacte fédéral et aux droits des autres cantons. » Les Radicaux, comme les Catholiques, juraient chaque année « de maintenir constamment et loyalement l'alliance des confédérés. » Les délégués des sept cantons ne tinrent compte ni de la prohibition ni de leur serment. En opposition formelle avec la loi fédérale et les droits cantonaux, ils constituèrent à Langenthal un État dans l'État et contre l'État, où tout fut calculé et stipulé au préjudice de l'indépendance helvétique. Les gouvernements de ces cantons déclaraient se prêter main-forte et se maintenir mutuellement au pouvoir, dans la prévision même que les futurs élections renverseraient les autorités radicales et leur donneraient pour successeurs des hommes de principes opposés. Afin d'offrir plus de consistance à ce plan, la réunion des sept cantons radicalisés indiquait les mesures à prendre; elle désigna les troupes à mettre en marche, elle arrêta les moyens d'oppression. Ces moyens furent la destruction immédiate du pacte de 1815, la création d'un gouvernement central, l'asservissement et, en fin de compte, l'extirpation du Catholicisme.

On avait attaqué avec tant de virulence le pacte de 1815, la partie était si bien liée entre les sept cantons promoteurs d'une alliance

séparée, que, le 17 juillet 1852, la haute Diète rendit un décret qui ordonnait la révision du pacte de 1815. Huit cantons, Appenzell, Uri, Schwytz, Unterwald, Bâle, Tessin, Vallais et Neuchâtel s'étaient abstenus. Une commission fut nommée à cet effet; elle choisit M. Pellegrino Rossi pour rapporteur.

Cet Italien, dont la vie n'a été qu'une longue aventure à la poursuite de la fortune, et dont la mort tragique, presque aux pieds du souverain pontife Pie IX, fut une gloire (1), avait infiniment plus de dextérité que de conviction. Son esprit, implacable dans les suprêmes dédains d'un orgueil justifié par un grand talent, son esprit brillant aux dépens de son cœur. Personnification de l'ambition, il allait où son intérêt le poussait, sans se préoccuper des autres, qu'il couvrait

(1) Dans plus d'une occasion j'ai eu à parler de M. Rossi, et en descendant au fond de ma conscience d'écrivain, je crois n'avoir à regretter aucun des jugements que sa conduite politique m'a dictés. Je reste encore dans cette appréciation. L'assassinat dont il a été victime à Rome de la part des démagogues, qu'à une autre époque il avait tant encouragés, tant servis, tant patronés, est un de ces crimes monstrueux dont les sociétés secrètes seules connaissent le mystère. Cette mort, aussi noble que déplorable, rachète beaucoup d'erreurs commises; mais si, le 15 novembre 1848, elle devint un signal de proscription pour le Pape, elle fut, elle sera peut-être un bonheur pour l'Église. M. Rossi ministre à Rome, ministre dirigeant dans les circonstances où Pie IX se trouvait placé, M. Rossi pouvait sauver la personne du pontife; à coup sûr il aurait plus tard compromis l'unité, l'indéfectibilité du Siège apostolique. Avec des idées préconçues et souvent énoncées dans ses ouvrages ou dans ses discours, avec cette finesse italienne qui ne va jamais heurter la difficulté, de crainte de la briser trop vite, M. Rossi était enclin à user de tous les tempéraments pour éloigner une solution. Il avait donné des gages à l'idée révolutionnaire. Si cette idée n'eût pas trouvé un poignard pour exprimer et traduire dans le sang des colères d'énergumènes, M. Rossi, par la pente de son esprit, sceptique à force d'avoir connu et pratiqué les hommes, eût été entraîné à séculariser le gouvernement pontifical. Dieu ne l'a pas permis; et, comme ses voies ne sont pas nos voies, comme ses pensées ne sont pas nos pensées, selon la parole des saintes Écritures, Dieu a, pour ainsi dire, couronné de la palme des martyrs un homme dont la dernière heure est un glorieux démenti jeté à toute sa vie.

Le 5 décembre 1848, la révolution, par l'organe du *Peuple*, applaudissait à cette sentence rendue par les sociétés secrètes. « L'Italie, ainsi parlait le journal du citoyen Proudhon, est le pays des conspirations, des carbonari, des tribunaux secrets redressant dans l'ombre les torts des puissants de la terre.

» Rossi est poignardé sur les degrés du palais où siège la chambre des députés. Le peuple applaudit. Les gendarmes regardent avec indifférence; les députés continuent leur séance sans s'occuper de cet *incident*... Qui donc oserait, dans cette contrée asservie depuis tant de siècles à la triple inquisition de l'Église, de la féodalité et de la conquête étrangère, qui donc se permettrait d'élever la voix contre la vengeance populaire, contre le jugement des sociétés secrètes?

» Le lendemain, le pape est assiégé par le peuple, l'armée, la bourgeoisie. L'Italie veut être une nation; elle veut son indépendance. Tout prince qui refuse de marcher contre l'étranger est traître à la patrie. Le pape, abandonné par tous, a cédé; un ministère radical a été chargé de réaliser les vœux de la nation. »

d'un de ses regards d'acier ou que son sourire sarcastique récompensait d'un service rendu. Né à Massa-Carrara, dans le duché de Modène, en 1787, M. Rossi s'était fait citoyen suisse, comme plus tard il se fera pair de France ou premier ministre du Pape, selon les besoins de son ambition savamment habile à exploiter les circonstances. Le Radicalisme montait comme la marée. Son triomphe pouvait être ajourné, mais il était certain, car les Rois, endormis sur leurs trônes, ne semblaient écouter que d'une oreille distraite le bruit du marteau qui sapait la vieille société. M. Rossi, professeur de droit romain à Genève, n'avait pas encore rencontré de théâtre digne de lui. La commission de la Diète lui en offrit un, il s'en empara avec avidité. Pour complaire à l'idée dominante, il rédigea un projet d'acte fédéral et un rapport qui tranchaient la question dans le sens du Radicalisme.

Le rapport, délibéré à Lucerne le 15 décembre 1852, se terminait par cette solennelle péroraison :

« Très-honorés messieurs, ici est le terme de notre travail.

» Il laissera aux commissaires des souvenirs ineffaçables par la franchise et la bienveillance de nos discussions, par le respect que tous les avis ont trouvé au milieu de nous. Les opinions diverses ont fait les efforts les plus sincères pour arriver à la vérité et au bien. L'esprit de concession a régné parmi nous; mais il n'a pas été le résultat de la servilité des uns et de la violence des autres. C'est le vif sentiment des malheurs de la commune patrie qui nous animait. Nous sentions la nécessité de découvrir le terrain où tous les Suisses pussent se réunir et travailler à l'œuvre de cet édifice national, qu'il est si urgent de relever et de consolider.

» Nous avons apporté à notre ouvrage toute l'attention dont nous étions capables. Nous l'avons soumis à l'épreuve de trois délibérations distinctes, de trois débats. La discussion a été libre. Nous ne lui avons imposé d'autres règles que celles qui étaient propres à lui donner plus d'aplomb, plus de vivacité, plus de netteté.

» Sans doute tous les articles de notre projet n'ont pas réuni l'unanimité des suffrages. Quelle est la délibération d'un long projet sur des matières si épineuses où puisse se réaliser un pareil phénomène? S'il avait lieu, la délibération ne devait point inspirer de confiance. Elle ne serait qu'une preuve de légèreté, d'insouciance ou d'incapacité.

» Mais quelques dissentiments ne nous ont pas empêchés d'être unanimes sur les bases, unanimes sur le résultat et sur l'ensemble. Il n'est pas un de nous qui n'ait l'intime conviction que le projet que

nous avons l'honneur de vous soumettre fonderait, s'il était accueilli par vos suffrages, une ère nouvelle pour la Suisse, une ère de liberté, de paix et de prospérité. Nous l'avons dit dans notre déclaration finale : c'est à l'unanimité que nous recommandons ce projet aux cantons.

» Certes, nous n'avons pas l'orgueil de prétendre qu'il ne puisse pas être amélioré. La Diète prochaine pourra profiter de vos lumières, s'éclairer de vos conseils. Mais nous sommes en même temps profondément persuadés qu'il y a péril dans la demeure, qu'il importe de ne pas trop insister sur les détails, de ne pas se roidir sur telle ou telle disposition particulière; que c'est l'ensemble qu'il faut saisir, qu'il faut s'empressement de fonder la nouvelle alliance.

» Messieurs, il y a peut-être quelque vanité à nous à vous citer notre propre exemple. Mais en présence des circonstances graves où se trouve la patrie, faut-il s'arrêter à ces scrupules personnels? Oui, messieurs, dût-on nous accuser de vanité, nous osons vous citer notre exemple. Nous aussi nous avons quelques idées, quelques désirs discordants; nous en avons fait le sacrifice, un sacrifice consciencieux et mûrement réfléchi sur l'autel de la patrie, le 15 de décembre, ce jour où, non sans une profonde émotion, nous avons apposé notre signature au projet de la nouvelle alliance, à la déclaration et à la recommandation qui l'accompagnent.

» Puisse le même résultat être obtenu dans vos conseils et au sein de la Diète!

» Suisses, citoyens des vingt-deux cantons, notre édifice politique est profondément miné; il menace ruine de toutes parts; au nom de la patrie, au nom de vos enfants, empressez-vous d'élever l'édifice nouveau.

» Au nom de la patrie, accourez tous au travail. Quel est celui d'entre vous qui, par quelques dissentiments partiels ou par de vaines querelles sur des formes, plutôt que de transiger avec ses frères, préférerait s'ensevelir avec eux sous les débris de la Suisse?

» Vous que l'esprit du temps anime de tout son feu, modérez votre ardeur, ralentissez le pas; un mouvement précipité déchirera la patrie; la Suisse ne sera plus.

» Vous qui obéissez encore à l'esprit de vos pères, et que d'antiques traditions paraissent enchaîner, au nom du pacificateur de la Suisse, du saint homme dont l'image orne vos places et vos temples, levez-vous; levez-vous, et consentez à marcher. En résistant aux vœux de vos confrères, vous déchirez la patrie, et la Suisse ne sera plus.

» Malheur à ceux que l'histoire inexorable accusera de la perte de la Suisse ! Malheur à leur nom ! Leur postérité sera flétrie.

» Suisses des vingt-deux cantons, voici le moment solennel où il est en votre pouvoir de prouver au monde qui vous observe, que notre régénération politique peut être enfin notre ouvrage.

» Voulez-vous reconstituer vous-mêmes le pays ? Voulez-vous imprimer à l'alliance fédérale le cachet national, le cachet suisse, tout suisse, rien que suisse ?

» Ou voulez-vous que l'étranger, en jetant sur nous un regard dédaigneux, s'écrie : Les Suisses, les uns vieux incorrigibles, les autres enfants indisciplinés, ils peuvent tout bouleverser ; ils sont impuissants à réédifier ! 1805, 1815 nous l'attestent ; 1855 nous le confirme !

» Suisses, que voulez-vous ? De l'union ou du schisme, de l'honneur ou de la honte, du respect de l'Europe ou de ses dédains ? L'option est forcée ; elle n'admet point de délai.

» Que Dieu, que la patrie, que l'honneur national vous inspirent !

» La patrie vous appelle à la Diète de Zurich. Elle y attend des paroles de paix et de conciliation, des suffrages unanimes.

» Vous répondrez à son appel : elle entendra vos paroles ; elle tressaillira de joie, elle dissipera ses craintes, elle se relèvera belle, jeune, fière de ses enfants. L'année 1855 sera l'année sainte, l'année solennelle et historique de la Suisse moderne.

» Qu'elle les entende sans retard, ces suffrages de paix, ces suffrages de frères. Que l'écho puisse s'en propager à l'instant même. Que les portes de la Diète de Zurich soient ouvertes. Ordonnez-le dans vos *instructions*.

» C'est le dernier vœu que nous osons vous soumettre. »

Élaboré par les délégués des gouvernements de quatorze cantons, ce projet de pacte renfermait en germe des avantages spéciaux incontestables ; mais inspiré par des passions dans leur première effervescence, rédigé sous le coup des révolutions qui agitaient encore l'Europe et la Suisse, il manquait des deux qualités principales propres à le faire adopter. M. Rossi, parlant au nom de la commission, disait : « L'examen des faits nous a conduit à penser que l'idée dominante en Suisse est celle de la souveraineté cantonale. Grâce au progrès des lumières, au besoin fortement senti d'énergie et de dignité nationale, à une connaissance plus approfondie des circonstances générales où la Suisse se trouve placée, les exigences de cette souveraineté sont moins âpres, les susceptibilités moins acerbées, et si elle n'a pas cessé d'être ombrageuse, elle consent peu à peu à regarder les objets de

près, elle se roidit moins et cède plus facilement à la voix de la commune patrie. Sans cela, messieurs, la révision du pacte n'aurait pas été décrétée, ou du moins notre travail serait condamné d'avance à n'être qu'une œuvre inutile.

» Mais, tout en avouant ces heureux effets de l'esprit du siècle, tout en convenant que, dans quelques parties de la Confédération, le sentiment de la nationalité suisse paraît avoir acquis un degré d'énergie qui laisserait espérer les plus honorables sacrifices, on ne peut cependant pas, sans se livrer à de vaines illusions, ne pas reconnaître que l'idée de la souveraineté cantonale est l'idée dominante dans le pays. »

Cette déclaration était précise. La force de la vérité l'arracha à la commission, mais un aveu n'est qu'un aveu, et quand on ne le formule pas en loi, il passe à l'état de remède inutile. Or le projet de pacte n'offrait aucune garantie à l'indépendance et à la souveraineté cantonales, l'idée dominante du pays, selon le rapport.

La liberté religieuse des Catholiques n'y était pas mieux traitée. Il ne leur resta donc qu'à prévoir l'asservissement de leur foi par un vote de majorité toujours facile à obtenir. Les établissements catholiques, isolés dans les pays protestants, ne recevaient aucune sécurité, et la représentation ancienne au sein de la Diète n'était maintenue que provisoirement. On avouait qu'elle serait plus tard transformée en une représentation proportionnée au nombre des habitants de chaque canton, de telle sorte que Berne à lui seul obtenait autant de voix que douze autres de ses confédérés.

Il fallait enchaîner plus fortement l'Église catholique par une révision du pacte. Ce mot d'ordre, inspiré par Casimir Pfister, trahissait le secret du Radicalisme, se mettant à l'œuvre pour régénérer. Le moment était solennel, les Catholiques en sentirent l'importance. Le projet de pacte posant la question en termes absolus, il s'agissait pour eux d'être ou de n'être pas. Le rejet ou l'acceptation du pacte ainsi revisé ne laissait point d'autre alternative.

Le gouvernement de Zug était, par un assaut démagogique, tombé au pouvoir du Radicalisme ; mais le peuple restait debout avec sa foi pour dernière espérance, pour consolation suprême. Il déclara qu'il n'accepterait et ne jurerait la loi fédérale proposée à ses suffrages qu'après que les Catholiques auraient reçu la garantie de l'exercice de leur culte. L'existence des institutions religieuses, la conservation et l'administration des biens ecclésiastiques devaient par là même être sauvegardées et définies. Argovie comme Zug, Lucerne, Fribourg et quelques autres cantons, fidèles au Siège romain, se voyaient sous la

domination révolutionnaire. Les Argoviens ne reculent pas devant la manifestation de leur pensée; ils adressent au gouvernement du canton l'expression du vœu général de la Suisse catholique. « Nous protestons d'avance, disaient-ils dans cet écrit, contre toute approbation qui tendrait à nous lier les mains. Nous prétendons conserver tous les droits qui nous appartiennent comme Suisses, comme confédérés, même en vertu de notre Constitution, et nous déclarons que jamais nous ne nous séparerons des États primitifs qui sont comme le cœur de la Confédération. »

Dans une autre adresse, les Argoviens s'expliquent encore plus catégoriquement. « Si l'Église, déclaraient-ils, n'a rien à redouter, bien que nous soyons persuadés du contraire, d'après toutes les manifestations de la tribune et le refus obstiné de garantir ses droits légitimes, et cela sous les plus vains prétextes; si l'on est franc et sincère avec le peuple catholique, pourquoi refuser d'insérer dans le pacte cette garantie qui doit nous tranquilliser et qui ne coûte rien à l'État? La cause de l'Église n'est pas seulement la cause des Catholiques d'un canton, mais bien celle de tous les Catholiques de la Confédération. Si l'on ne veut porter aucune atteinte à notre Église, si l'on veut loyalement respecter ses droits et ses biens, on ne peut se refuser à accorder la garantie demandée, qui, d'ailleurs, ne blesse et ne froisse personne. Mais si une faction plus ou moins grande en veut réellement à ses droits, à ses biens, cette garantie devient d'autant plus indispensable. »

Le projet de pacte et le rapport de M. Rossi avaient été imprimés, publiés, répandus, afin de vulgariser l'idée et le besoin de la révision de l'acte fédéral de 1815. Les révolutionnaires, qui avaient eu si promptement raison des gouvernements cantonaux, espéraient que l'intimidation produirait le même abandon des principes sur les Catholiques. Selon le Radicalisme, la foi des uns ne serait pas plus tenace que l'intérêt temporel des autres, et il se flattait d'avoir raison de ces deux mobiles si différents dans leur essence. Le Radicalisme se trompa. Il avait bien pu faire tomber presque dans une embuscade nocturne les vieux gouvernements établis, mais il ne lui était pas donné d'endormir la vigilance des Catholiques. Ils se tenaient sur leurs gardes, et à Fribourg leur attitude fut si déterminée que Montenach, Schaller et Landerset, les instigateurs de la révolution, crurent n'avoir rien de mieux à faire que de se prononcer en faveur de l'Église.

Ces trois hommes, une fois maîtres du canton, avaient essayé de brider la fougue trop impatiente de leurs complices plus jeunes, mais

aussi avides qu'eux. Montenach et Schaller devenaient cauteux, ils parlaient d'offrir des gages au peuple. Pour se maintenir aux affaires, ils furent les premiers à se plaindre de ce que les institutions catholiques n'étaient pas assez suffisamment garanties. Il ne resta aux Fribourgeois qu'à voter le rejet. Son gouvernement libéral se chargeait d'en déduire lui-même les motifs.

Soleure et le Tessin avaient assez du despotisme radical; ils repoussaient au nom de leur conscience catholique ce nouveau pacte, dernière insulte faite à la liberté. Afin de clairement témoigner de leur opposition, ils crurent devoir s'abstenir, lorsqu'on présenta le projet de pacte à leur acceptation. Cette abstention fut regardée comme un vote acquis; les deux gouvernements l'interprétèrent en faveur de la révision, et, à partir de ce jour, une pareille manière d'augmenter les suffrages passa dans le code électoral du Radicalisme. Plus tard, on en comprit les avantages. Pour les développer en toute sûreté, on chercha par des lois spéciales et par des exigences tyranniques à rendre impossible, ou tout au moins très-difficile, le déplacement des habitants de la campagne.

Bâle, Appenzell, le Valais et Neuchâtel refusèrent de participer au jugement que le pays était appelé à rendre sur l'œuvre de M. Rossi. Mais les trois cantons primitifs, sur qui la Suisse reconnaissante avait les yeux comme sur des guides infailibles en matières de foi et d'honneur, ne se contentèrent pas d'une dédaigneuse abstention ou d'un simple vote. Ils ne voulaient pas, ainsi que l'avait dit leur Aloys de Reding au Premier Consul, laisser à des utopistes le privilège de faire sur leurs cantons une expérience de Constitution unitaire.

Dans le bourg de Sarnen, canton d'Unterwald, il y a un tombeau vénéré entre tous les tombeaux, ne contenant que de la poussière humaine. C'est celui du bienheureux Nicolas de Flue (1). Les cantons

(1) Nicolas de Flue, dont le nom est en vénération dans la Suisse entière, était né en 1417 à Sachsten, dans l'Unterwald. Élevé par des parents chrétiens, il aimait la prière comme les autres enfants aiment le jeu, et dès sa plus tendre jeunesse on voyait briller en lui les plus rares qualités de l'intelligence et du cœur. Il servit sa patrie dans les guerres contre le duc Sigismond. Après avoir été intrépide sur le champ de bataille, on le voyait prodiguer ses soins aux blessés et adoucir par sa charité les maux que la guerre entraîne à sa suite. Père d'une nombreuse famille, il entra dans les fonctions publiques; il s'y maintint par une prudence et une habileté qui faisaient l'admiration de ses concitoyens. On le respectait comme un être supérieur, on sollicitait, on suivait ses conseils. A diverses reprises les habitants d'Unterwald lui offrirent le premier rang dans le canton. Afin de se soustraire à de nouvelles prières, il renonça aux charges publiques, puis, après avoir abandonné sa famille, il se retira dans la solitude de Ranft. Sa grande réputation de sainteté s'étendit bientôt dans toute l'Helvétie. Il en était le

radicaux s'étaient réunis, tantôt publiquement, tantôt d'une manière occulte, à Langenthal. Là, ils prenaient, ils dictaient les mesures propres à éterniser les haines et à féconder l'esprit de discorde. Cette assemblée, en dehors de la Confédération et contre la Confédération, tenait ses assises démagogiques sous la pression de l'impiété; les cantons primitifs offrirent à la Suisse un autre exemple. En opposition à la conférence de Langenthal, ils se retirèrent à Sarnen. Les trois mains qui s'étaient levées pour le serment du Grutli, les trois cœurs qui avaient battu dans un même sentiment de liberté, se levèrent et battirent encore sur le tombeau du bienheureux Nicolas de Flue. Avec saint Augustin, ils avaient dit : « Qui n'a pas l'Église pour mère, n'aura pas Dieu pour père. » Ces vieux catholiques se résolurent à confesser leur foi. En présence des périls qui commençaient à les circonvenir, ils jurèrent de vivre unis, mais indépendants de tout pouvoir étranger.

Comme l'empereur Albert d'Autriche, le Radicalisme ne se montra pas d'abord très-effrayé de cette alliance des trois Waldstetten. Cette sécurité ne fut que passagère. Le Radicalisme se fortifiait à Langenthal comme dans un camp d'illégalités. La réunion de Sarnen pouvait à la longue amener de graves résultats en faveur des Catholiques. Les cantons qui, malgré les réclamations de leurs alliés, conspiraient à Langenthal, demandent à grands cris la dissolution de la conférence de Sarnen. Cette conférence est antifédérale; elle porte atteinte au pacte de 1813, que le Radicalisme s'accorde à lui seul la mission

guide, le médecin, le consolateur pieux et l'ami. Il vivait depuis plus de dix-neuf ans au milieu de cette retraite bénie, lorsqu'un jour, par sa parole, il rendit à ses concitoyens le plus signalé des services.

Ce jour-là, les cantons primitifs étaient assemblés à Stantz dans l'Unterwald. Ils procédaient enfin au partage du butin fait sur les Bourguignons, et ils devaient prononcer sur l'admission de Fribourg et de Soleure dans la Confédération helvétique. Ces villes demandaient à en faire partie; mais les communes alpestres, craignant la prépondérance future des cités, refusaient d'accéder à cette alliance. La réconciliation avait été impossible; on se séparait déjà sans adieu, lorsque Henri Im-Grund, curé de Stantz, vint exposer à Nicolas de Flue la triste position du pays. Im-Grund réunit une dernière fois les députés et il leur annonça que le vénérable solitaire avait quelques paroles à leur faire entendre. Le 22 décembre 1813 Nicolas se présente à cette foule frémissante encore de ses dernières luttes. Son éloquence fut de la charité chrétienne, de l'onction paternelle et du patriotisme. Il engagea les cantons primitifs à ne pas repousser des amis aussi sincères et aussi éprouvés que Fribourg et Soleure; il fit aux autres un devoir de conscience de renoncer à l'alliance particulière déjà conclue entre eux. « Dieu accompagna de sa grâce la parole du saint ermite, raconte Tschudi dans ses Chroniques; au bout d'une heure tout fut arrangé. »

Les cantons primitifs renouvelèrent leur alliance, ils y admirent Fribourg et Soleure comme neuvième et dixième cantons. « C'est pourquoi chaque député, ainsi commence

d'attaquer ou de défendre tour à tour, selon les besoins de sa politique. Les Sarniens, c'est ainsi qu'on désigna alors les petits cantons, ne se laissèrent pas intimider. Ils s'étaient retirés de la Diète, lorsque le projet du pacte-Rossi mettait en question tous les principes conservateurs. Ils y revinrent, quand la Diète elle-même ne fut plus menacée dans son existence par une révision prématurée du pacte de 1813.

Témoin de l'agitation qu'il soulève, le Radicalisme ne reculait pas. Afin d'enlever d'assaut son projet de révision, il avait violé la loi écrite et la loi traditionnelle, plus sacrée encore que la loi écrite, car elle repose sur l'honneur. Il avait fait entrer en ligne de compte les suffrages non exprimés de plusieurs cantons, et, après tant d'intrigues ou de menaces, il ne lui avait pas été possible d'évoquer une majorité complaisante. La voix de Lucerne allait décider la question. Pour la seconde fois, Joseph Leu intervient dans les événements, pour la seconde fois il parle et agit. A sa voix le peuple se prononce, et en dépit des deux Pfiffier et du docteur Steiger, qui se sont imposé la mission de le régénérer, le peuple rejette le projet de révision. Par ce veto, il préserve la Suisse catholique d'une ruine imminente (1).

Le pacte-Rossi avait été tué par les suffrages des Lucernois; la Diète de 1833, réunie à Zurich, l'enterra. Avec les attermoissements de son caractère, Rossi n'était pas homme à aller se heurter contre les angles trop saillants. Théoricien spéculatif, il recherchait moins ce qui était honnête que ce qui pouvait lui devenir profitable. Aspirant à

le recez de la Diète, ira redire chez lui le dévouement, la peine et le travail du pieux frère Nicolas dans cette affaire, afin qu'on en soit reconnaissant. » Cette heureuse paix fut accueillie avec des chants de joie. Le pacte que l'influence de Nicolas de Flue avait obtenu de tous ces intérêts, de tous ces préjugés en opposition, s'appela le *covenant de Stantz*. Pour le mettre à exécution le même jour, on fit dix parts des dépouilles de Charles-le-Téméraire, et après la messe solennelle entendue à Lucerne, un jeune enfant assigna une de ces parts à chacun des dix États confédérés.

Nicolas de Flue avait évité à son pays une guerre civile; la Suisse lui en tient compte encore par sa reconnaissance et le plus tendre respect porté à ses vertus. Le corps du bienheureux, couvert de pierreries, est exposé à la piété des fidèles, sur un autel dans l'église de Sarnen.

(1) Au moment où nous racontons cette première mésaventure politique et religieuse de M. Rossi, M. Mignet, l'un des historiens enthousiastes de la révolution française, publie l'éloge de M. Rossi, lu à l'Académie des sciences morales le 24 novembre 1849. Le panégyriste de la victime des sociétés secrètes et de la révolution reste dans le rôle qu'il s'est donné, en exaltant son héros; mais l'historien se trompe plus d'une fois. Nous venons d'exposer les faits sur pièces officielles, voici de quelle singulière façon M. Mignet les raconte : « La Diète entendit cet appel patriotique, elle vota unanimement le pacte. Mais les cantons ligués à Sarnen n'y adhérèrent point, et les communes rurales de Lucerne, obéissant aux impulsions du même parti, le rejetèrent. »

de plus hautes destinées, il n'était radical suisse que par occasion ; il n'osait compromettre par une position trop tranchée l'avenir brillant qu'il pressentait. Ce fut donc à ses ambitieuses prévisions et aux incertitudes tardivement consciencieuses de quelques autres commissaires que le projet de pacte dut son parfum de juste milieu. Il irrita les Catholiques sans parvenir à désarmer les Radicaux. Il conserva provisoirement la représentation fédérale par États égaux au lieu de l'établir en proportion de la population, et les révolutionnaires s'indignèrent de ces retards apportés au succès de leurs doctrines. Ils se montrèrent absolus dans leur idée de révision. Les Catholiques sentant que c'était la guerre civile allumée, proclamèrent que si le pacte fédéral avait besoin d'être modifié sur quelques-uns de ses articles, il fallait opérer cette modification dans un sens diamétralement opposé aux vues du Radicalisme.

Au lieu d'accorder au vorort une extension d'autorité qui conduisait déjà aux limites d'un gouvernement centralisateur, les États primitifs et les cantons catholiques parlèrent de diminuer cette même autorité. On les plaça sur le terrain de la franchise. Ils ne dissimulèrent point que la puissance conférée au canton directeur recélait un vice capital qui tôt ou tard serait pour la Suisse une cause réelle de troubles.

Quand la nation adopta le pacte de 1815, les trois vororts de Berne, de Zurich et de Lucerne se gouvernaient par des constitutions aristocratiques mixtes. Les pouvoirs exécutifs étaient inamovibles ; ils se recrutèrent dans les rangs d'une oligarchie riche et peu nombreuse. Régulant leur politique d'après les traditions séculaires, selon les lois admises que tous connaissaient, que tous s'honoraient de respecter, ils séparaient complètement les choses fédérales des choses du canton, des violences de parti et des affections de clocher. « Les hommes qui dirigeaient nos affaires dans les grands cantons avant 1850, c'est ainsi que s'exprime M. Huber, député au conseil de Genève (1), n'étaient pas de savants légistes ni de bien profonds politiques, mais ils avaient la pratique et le tact aristocratique des affaires. Leur position sociale était en général au niveau de la sphère politique européenne. C'était assez pour voir, sans trop baisser ni lever la tête, ce qu'il fallait faire ou éviter dans l'intérêt bien entendu de la dignité du pays. Nos hommes nouveaux n'ont pas été tous placés de la même manière. Mal

(1) *La France, la Suisse, l'Europe, etc.*, par M. Huber, page 9. Brochure publiée à Genève en 1858.

à l'aise sur un terrain inconnu, ils ont, eux, levé la tête trop haut et l'ont baissée trop bas, sans voir plus juste pour cela dans les affaires du dehors et dans les nôtres. »

Comme on le pressent d'après cette appréciation qui ne manque pas de vérité, les choses avaient bien changé depuis 1850. L'esprit révolutionnaire dominait dans les trois cantons directeurs. Leurs constitutions nouvelles, plus ou moins démocratiques, plus ou moins imposées par la force, ne laissaient arriver aux affaires que des ambitieux peut-être sans mauvaises intentions réelles, mais qui, par suffisance ou par vanité, aspiraient à toujours augmenter le pouvoir central au détriment de la souveraineté cantonale. Le radical bernois ou zuricois, à la tête de son canton, étouffait dans cette atmosphère trop étroite, comme, au dire de Juvénal, Alexandre étouffait dans le monde. Il lui fallait plus d'air et d'espace. Diriger la politique fédérale pendant deux années sur six ne satisfaisait plus son ambition d'avocat parvenu. Il rêvait d'asservir la Suisse par la centralisation, afin de faire un piédestal à ses présomptions et à sa fortune.

Le Radicalisme venait de subir un échec à la Diète de Zurich ; ses plans avortaient ; il se garda bien de se tenir pour battu. Son principe est de ne respecter la majorité que lorsque cette majorité flatte ses passions et obéit en aveugle à ses ordres. La Diète de 1855 ajournait l'avènement du progrès dans le despotisme ; le pacte de 1815 allait continuer à régler les devoirs internationaux des cantons, le Radicalisme refusa de s'y soumettre. Il prit l'offensive contre les cantons qui s'opposaient à sa marche. Par toute espèce de moyens, il chercha à leur inoculer la fièvre des révolutions, il fit la propagande du vice et des idées de désordre, il ameutait toutes les perversités, recruta toutes les intelligences corrompues, et se servit de la calomnie comme de la duplicité, de la mauvaise foi comme du sarcasme pour glorifier ses desseins liberticides. Pendant ce temps, les cantons catholiques, livrés à eux-mêmes, se maintenaient dans un état d'inertie déplorable, et, avec autant de loyauté que d'imprévoyance, comptant sur la foi jurée, ils laissèrent le champ libre aux implacables ennemis du bon droit.

CHAPITRE III.

Les Sociétés secrètes en Suisse. — Par quels moyens elles y entrent. — Pourquoi elles choisissent ce pays comme leur base d'opérations. — Les réfugiés italiens, allemands et polonais en Suisse. — Leur propagande. — Joseph Mazzini. — Assassinat de deux carbonari italiens à Rodez. — Les émigrés français et les réfugiés révolutionnaires. L'Angleterre se fait la protectrice de ces derniers. — Motifs de cette politique. — Mazzini en Suisse. — Acte de fraternité constitutif de la Jeune Europe. — Mazzini et ses sbires s'adressant aux révolutionnaires suisses pour fonder une Jeune Suisse. — La Jeune Allemagne et son code fraternel. — Mazzini et le général Ramorino. — Les réfugiés veulent envahir la Savoie. — Déconvenue de Mazzini. — Mazzini comprend que la guerre ne lui porte pas bonheur. — Les Sociétés secrètes organisent la corruption systématique. — Action sur les ouvriers qu'on dépouille. — Tactique de flatterie envers le peuple. — Le comité central de Bienne. — La Jeune Suisse. — Les sociétés secrètes juges et bourreaux. — Elles s'emparent de toutes les associations. — Les carabiniers fédéraux. — Origine des tirs. — L'arbalète de Guillaume Tell. — Les tirs à la carabine dégénèrent de leur institution. — Ils deviennent un élément d'insurrection et de dépravation. — Les tirs fédéraux en Suisse, les congrès scientifiques en Italie. — Les étudiants de Suisse et d'Allemagne. — Ils sont gagnés par les Sociétés secrètes. — Assemblée du 24 avril 1856. — Revue générale des Sociétés secrètes. — Questions qui leur sont posées pour révolutionner la Suisse. — Leurs réponses. — Mazzini chassé de Soleure. — Les réfugiés instituteurs primaires. — Dans quel but. — Affaire de l'espion Conseil. — Note du duc de Montebello. — Le juste milieu helvétique en face des Sociétés secrètes. — La Jeune Europe meurt. — Elle était elle-même un juste milieu entre le libéralisme et le communisme. — *L'Alliance des Justes* et le *Prolétariat Voleur*. — Weitling et ses socialistes à Genève. — Doctrines de ces nouveaux révolutionnaires. — Leurs écrits et leurs plans de destruction. — Dernier mot du Communisme. — Les juifs agents des Sociétés secrètes. — Position de la Suisse au milieu de ce chaos.

Ce n'était pas pour elle seule, et surtout par elle seule, que la Suisse entra dans l'ère des bouleversements. Une main invisible semblait l'y pousser. En voyant les incessantes agitations qui, parties d'un point, trouvaient rapidement un écho sur mille autres points, en étudiant le mécanisme des vingt et quelques révolutions cantonales qui successivement et dans un espace de temps très-limité, portèrent la perturbation au sein de cette contrée, il était facile de comprendre que ces mouvements, que ces troubles intérieurs, que ces sauvages aspirations vers un mystérieux et sanglant avenir ne sortaient pas des entrailles mêmes de la nation. Du fond de cet océan où bouillonnaient les rêves, les théories, les passions, c'était l'écume qui, comme toujours, s'élançait à la surface, l'écume qui, du premier jet, menaçait

de couvrir les idées religieuses et sociales. L'Helvétie devenait le champ-clos ouvert à tous ces combats; elle n'y participait en quelque sorte que par sa crédulité. Sans le savoir, elle était soumise à mille actions destructives qui tournaient contre elle-même ses hospitalières vertus. Le Suisse abrité sous son chalet, vivait dans une parfaite indépendance. Son droit de souveraineté s'exerçait à jour fixe; mais, une fois ses représentants et ses administrateurs élus, il se reposait sur eux de sa félicité.

Le représentant connaissait l'origine d'un pouvoir qu'il n'avait pas mérité, mais qu'il était fier de devoir au suffrage libre et spontané de ses concitoyens. Ce représentant n'abusait point de la confiance dont il se voyait l'objet; il se dévouait au bonheur du pays sans autre espérance, sans autre rétribution que de bien mériter de la patrie. Être confirmé dans ses fonctions par de nouvelles élections était l'unique récompense qu'il pût ambitionner. Les landsgemeindes, par leurs acclamations, lui décernaient ce triomphe préféré à tous les trésors du monde.

Il existait en Suisse comme partout un certain nombre d'intrigants et d'hommes cupides ou ruinés. Parasites de la liberté, ils se faisaient un triste devoir de mépriser les souvenirs de calme et de simplicité dont leurs aïeux leur léguaient la tradition. Ils aimaient mieux vivre à la charge de la commune qu'à la sueur de leurs fronts. Les intrigants s'avouaient que, dans l'élection de ses magistrats, le peuple ne songerait jamais à eux, que leurs brigues échoueraient toujours devant sa prévoyance, et qu'ils n'avaient aucun moyen légal de la mettre en défaut. Ils nourrissaient donc dans leurs âmes des sentiments de haine et de convoitise. Par là même ils devenaient dans leur patrie des instruments serviles dont les Sociétés secrètes pouvaient se faire un puissant mobile.

Plus clairvoyants que les sages du monde, les Pontifes romains avaient souvent frappé d'anathème ces réunions clandestines qui rongeaient le cœur de la société. Agrégées pour le crime, sous toute espèce de formes insaisissables, liées par d'horribles serments, ces ténébreuses assemblées avaient, à diverses époques, exercé sur le monde une fatale influence. Par inimitié contre l'Église, les princes eux-mêmes les avaient souvent favorisées, et, quoique divisées entre elles sur l'emploi des moyens, on les avait vues tendre incessamment au même but. Ce but était l'asservissement de l'Église par l'asservissement des peuples. Mais, par bonheur, ainsi que le dit Montaigne : « La contexture d'un si grand corps tient à plus d'un clou. »

Ces conventicules se renforçaient de toutes les ambitions précoces ou déguées. Sous prétexte d'affranchir les hommes, ils commençaient toujours par les soumettre à leur insu à une tyrannie mystérieuse et irresponsable. A peine entré dans une société secrète, l'initié se dépouillait de son individualité comme d'un fardeau trop lourd. Les liens de famille et de patrie se relâchaient aussitôt; il n'était ni Français, ni Allemand, ni Anglais, ni Italien, ni Moscovite, ni Suisse. Il n'appartenait dorénavant à aucune communion religieuse. On le rivait à la pensée de n'être que l'homme-lige d'un tyran dont au premier signal il devait exécuter toutes les volontés.

Les Francs-maçons avaient fait leur temps. Par leurs jongleries, par leur bizarre accoutrement, par leurs agapes où la gastronomie l'emportait sur la fraternité, par la notoriété publique principalement, ils étaient tombés dans le domaine du ridicule. Mais à l'abri de cette solidarité chimérique et alors sans danger naissaient d'autres associations. Leurs complots souterrains, la dépravation qu'elles établissaient en principe, la servile obéissance dont elles faisaient une loi inviolable, leur fournirent un certain nombre d'adeptes qui étudiaient le crime et transformaient quelques bouges infects en noviciat. Ces sociétés enveloppèrent bientôt l'Europe dans le réseau de leurs manœuvres. La forme des gouvernements leur était chose aussi indifférente que la forme religieuse; elles battaient aussi bien en brèche les trônes que les républiques. L'absolutisme n'était pas plus leur ennemi que la démocratie. Tout devait périr sous leurs coups, car, dans les idées des maîtres et des disciples, tout était à régénérer. Le néant fut leur Dieu; la haine de tout ce qui existe, leur loi; l'assassinat, leur moyen; le bouleversement, leur but.

Afin d'établir leur empire sur l'Europe et de le faire rayonner sur les points les plus opposés, il leur fallait découvrir un territoire neutre, une espèce de champ d'asile où, sans inquiétude comme sans surveillance, ils pourraient travailler à l'œuvre de la décomposition sociale. Ils projetaient de lever une armée, d'accumuler les capitaux nécessaires pour alimenter leurs conjurations. Ils se disposaient à tenir en échec les gouvernements jusqu'au jour où il leur serait possible de recueillir les fruits d'une combinaison aussi machiavélique. La France de 1850 leur échappait momentanément.

Moins de deux années de règne avaient suffi à Louis-Philippe pour rompre en visière à l'esprit démagogique. Le prince de juillet avait aspiré l'air des Tuileries. Les émanations monarchiques du vieux palais calmèrent peu à peu la fièvre d'insurrection dont avait été obsédé

le chef de la famille d'Orléans. Il voulait être roi de fait, puisqu'il était condamné à ne jamais l'être de droit. Dès 1852, le canon, tonnant contre le cloître Saint-Merry, annonça ses déterminations à l'Europe. Les Sociétés secrètes s'aperçurent qu'un nouvel adversaire leur naissait. Elles s'acharnèrent sur lui avec l'emportement qu'elles mettaient naguère à célébrer ses vertus civiques. Louis-Philippe, déclaré traître et parjure à la révolution, fut voué au poignard.

La Belgique préservée des violences radicales par la droiture d'esprit et l'intérêt bien entendu de ses citoyens, la Pologne vaincue, la Romagne apaisée sous la main de son pontife Grégoire XVI, le reste de l'Italie comprimé par les armes autrichiennes, n'offraient plus de refuge à des passions que la défaite surexcitait encore. La Suisse seule pouvait fournir un champ à tous les anarchistes blessés qui avaient besoin de cicatriser leurs plaies en nourrissant l'espoir d'en faire de plus profondes à l'ordre social. La Suisse ne demandait pas si dans le combat on s'était servi du stylet ou de l'épée. Elle ouvrait son sein à des douleurs, à des misères, dont une loyale hospitalité s'interdisait de rechercher les causes; les réfugiés du monde entier s'abattirent sur ces contrées.

Ce parti de vaincus n'était ni déconcerté ni affaibli. Ses fautes allaient lui servir d'utiles leçons; ses pertes apparentes devaient être promptement réparées. Il espérait même les compenser à force d'astuce. Il disait si haut que l'avenir lui appartenait qu'il sut le persuader. Il grandit avec ses projets, et bientôt ce ne fut point par une folle audace qu'il fit envisager à ses adeptes l'Europe comme une proie qu'il leur livrerait. Du fond de son exil, il la mesurait, il la partageait, il n'en faisait qu'un vaste empire antichrétien où tout serait Dieu, excepté Dieu lui-même.

Il importait au plan tracé par les Sociétés secrètes d'occuper une position forte et avantageuse qui pût dominer ou du moins inquiéter les pays limitrophes. Placée entre la France, l'Allemagne et l'Italie comme un obstacle naturel interposé entre les deux foyers les plus actifs de la propagande révolutionnaire, la Suisse devint l'entrepôt, le centre de toutes les Sociétés secrètes qui avaient besoin de combiner leurs nouvelles tentatives. La France se déroba instinctivement à leurs coups. Les Sociétés secrètes, abusant de l'hospitalité que la Confédération helvétique leur offrait, commencèrent sur elle leur premier travail de destruction. Elles avaient pensé que si ce pays n'était pas préalablement acquis à l'idée démagogique, il serait facilement entraîné par les grands États et compromettrait ainsi l'œuvre de boule-

versement. L'unique moyen d'en faire l'arsenal des Sociétés secrètes était de le corrompre jusqu'à la moelle, de l'enivrer jusqu'à la folie de toutes les doctrines les plus perverses. Ce plan fut adopté et suivi.

Le fractionnement cantonal opposait une barrière à de semblables projets. Tous les organes de l'anarchie reçurent le mot d'ordre. Tous firent feu contre le pacte ; tous en demandèrent la révision, tous en proclamèrent l'insuffisance, l'incompatibilité avec les besoins des générations nouvelles. Ils provoquèrent les mouvements partiels dont nous avons raconté les phases. Cette première difficulté aplanie, ils s'apprêtèrent à vivifier l'idée d'un gouvernement central. Une république militaire, forte de plus de deux millions d'habitants, retranchée derrière des remparts élevés par la nature et située au cœur de l'Europe, permettait aux Sociétés secrètes de réaliser leur rêve de despotisme et de le propager. M. Rossi, avec ses plans de révision du pacte, avait secondé leurs efforts ; mais l'unitarisme se hâta trop. Les Sociétés secrètes échouèrent devant les cantons qui s'étaient préservés de la gangrène radicale et devant quelques-uns de ceux qui avaient en partie subi le contre-coup du libéralisme.

Les Sociétés secrètes reconnurent que le plan avait été mal combiné ; elles décidèrent que des hommes plus ardents, plus expérimentés en fait de théories révolutionnaires seraient chargés de l'exécution des mesures que l'on allait adopter. Joseph Mazzini fut appelé en Suisse, et le 15 avril 1854, à Berne, il créa une alliance cosmopolite qui prit le nom de la *Jeune Europe*.

Quand Dieu voulut punir les Égyptiens, il ne leur envoya pas les serpents monstres de l'Afrique, mais une nuée de sauterelles. La même plaie de sauterelles est tombée sur l'Europe avec les réfugiés de tous les pays. Gens obscurs que rien n'avait fait connaître, pas même leurs crimes, ils semblaient poussés à la fois par les quatre vents du ciel. Ils venaient de cette Pologne toujours turbulente, toujours inquiète, et qui, après n'avoir pas voulu s'acclimater sous le sceptre d'un roi électif, ne sut point se résigner à la soumission. Ils venaient de cette Allemagne que ses professeurs d'université, que ses songe-creux politiques prétendaient faire une en semant dans tous les cœurs des ferments de discorde. Ils venaient de cette Italie qui prend tout au sérieux, même le courage de ses raffinés de carbonarisme, et ils s'abattaient sur la Suisse. De là, intervenant à leur façon dans les affaires des rois et des peuples, ces forbans démagogues, véritables écumeurs de la terre d'Europe, se faisaient, par tous pays, les entrepreneurs exclusifs, les adjudicataires de l'émeute et de l'anarchie.

La Russie, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, la Suisse elle-même avaient naguère vu sur leur sol, et vivant au foyer domestique, des milliers de Français que, sous le nom d'émigrés, la République de 1793 proserivait après les avoir dépouillés. Ces émigrés, qu'une loi, toujours exécutée, condamnait à mort, appartenaient à des familles chères au pays. Leurs noms étaient distingués dans l'univers. Ils avaient des regrets, des douleurs, de sombres craintes pour l'avenir. Mais reconnaissants de l'hospitalité accordée quelquefois à contre-cœur, ils ne cherchèrent jamais à troubler la contrée qui leur offrait un asile et un morceau de pain. Ils eurent la dignité de l'exil. Le même hommage doit être rendu aux nombreux Espagnols que les péripéties de la cour et les hasards de la guerre jetèrent à diverses reprises sur le territoire français.

Ces émigrés étaient dévoués au principe monarchique. Ils s'étaient battus, ils souffraient pour la cause du droit ; ils se firent un devoir de le respecter chez les autres. L'idée révolutionnaire n'inspire pas à ses adeptes de pareils scrupules. Après avoir tenté de bouleverser leur patrie, il leur faut, même en exil, un aliment pour assouvir cet éternel besoin d'agitations qui les obsède. Leurs intrigues, leurs prises d'armes n'ont abouti chez eux qu'à des calamités ; ils ne se découragent pas à l'étranger. La révolution, c'est leur vie ; ils veulent la communiquer à ceux même qui, dans une confiance trop aveugle, leur offrirent un port après le naufrage.

L'Angleterre, s'imaginant qu'elle seule est invulnérable, se portait alors ainsi qu'aujourd'hui comme la caution de tous les réfugiés. Elle croyait qu'en semant les révoltes à travers l'Europe elle n'en recueillerait jamais les fruits. Cette atteinte au sentiment de respect pour la religion du pays et pour la loi était fatale aux gouvernements et aux peuples. Au nom d'une coupable humanité, l'Angleterre s'empressait de couvrir de son pavillon tous ces réfugiés. Ils se savaient forts de cet appui qui ne leur manquait ni sur le continent ni sur les mers : ils eurent la confiance de leur audace et de leur impunité. L'Angleterre comprenait que pour affaiblir et ruiner les peuples, ses rivaux, elle n'aurait plus besoin d'appeler la guerre à son aide. Une révolution, venue à point, lui coûtait moins cher et lui rapportait davantage. Ce fut un calcul pour elle que d'encourager, de soudoyer et de protéger les révolutionnaires, à l'exception de ceux d'Irlande et des Iles Ioniennes. Les Irlandais ou les Céphaloniens qui prennent au sérieux le dogme insurrectionnel patroné hors du territoire anglais par la diplomatie et la marine britanniques, sont à l'instant même con-

damnés et punis. Les uns vont expirer dans un cachot au bout du monde, les autres périssent sous les balles des tribunaux exceptionnels.

Les Révolutionnaires adoptent en principe qu'il est utile de nier audacieusement chaque révolution qu'ils couvent et toutes celles dont le succès a trahi leurs espérances. Pour les crimes, pour les assassinats dont les Sociétés secrètes ont besoin, soit dans le but de frapper un transfuge ou un traître, soit avec l'intention d'effrayer les individus et de tenir les princes en haleine, elles ne cachent pas que mentir à la justice est leur premier devoir. Joseph Mazzini, avocat génois, dont le nom a si tristement retenti dans le monde, arrivait alors à Berne, chassé de France à la suite d'un drame où le sang de deux réfugiés italiens et d'une femme avait été versé par le poignard des Carbonari.

Le 31 mai 1853, en conséquence d'un jugement rendu par un de ces tribunaux vehmiques qui tantôt tuent pour tuer et qui tantôt égorgent pour paralyser les uns ou pour se venger des autres, Emilian, Lazzareschi et la femme de l'un d'eux tombaient dans un café de Rodez sous un stylet révolutionnaire. Mazzini et La Cœcilia avaient, dit-on, présidé le tribunal secret où ces trois malheureux furent condamnés. Interrogés par les magistrats, Mazzini et La Cœcilia nièrent, comme on niera l'assassinat de M. Rossi à Rome, l'assassinat du comte Lemberg à Pesth, l'assassinat du comte de la Tour à Vienne, comme à Zurich même, en 1853, on niait l'assassinat de Lessing. Les Sociétés secrètes n'ont pas même l'audace de la sainte Vehme du moyen âge; elles ne laissent pas dans la plaie le poignard qui a frappé et qui annonce leur présence.

A la suite de ce triple attentat, on ne découvrit qu'un stylet et un meurtrier sans préméditation aucune, bien entendu, un meurtrier venu là avec les intentions les plus pacifiques, et qu'une rixe instantanée avait armé par hasard. Pour une cour d'assises, il n'y avait pas préméditation, car le meurtrier, étant l'exécuteur de la sentence d'une société secrète, échappait à la justice criminelle par son silence. Cette société secrète inquiéta, accusa toutes les polices; mais elle n'eut pas alors le courage d'aller plus loin. On n'osa pas proclamer que toutes les polices de l'Europe monarchique se coalisaient pour commettre des crimes qu'elles portaient au compte du Carbonarisme.

Mazzini était à l'enfance de l'art démagogique; il ne se forma que plus tard. Mais déjà ce thaumaturge de l'insurrection s'imaginait être prédestiné, par une superstitieuse croyance en son fatidique orgueil, au rôle de Mahomet, rénovateur cosmopolite. Pour aller à la montagne, il fallait affronter des périls, peut-être même braver la mort. Mazzini

qui, dans ses innombrables proclamations, a toujours été décidé à mourir la plume à la main, ne s'est jamais senti ce facile courage des conspirateurs ou des prophètes à l'heure du danger. Le froid rhéteur qui aligna tant de phrases brûlantes de patriotisme, a perpétuellement su dérober sa tête au fer qui pouvait l'atteindre. Il s'est toujours battu, il s'est toujours dévoué, il a toujours été tué par procureur fondé. Mazzini ne se révèle que comme un héros d'athénée anarchique, caressant la mort avec des discours boursoufflés de stoïque intrépidité, et la fuyant quand l'heure des coups de fusil a sonné. Avec son mysticisme arrogant, il n'a été, il ne sera qu'un bravo illuminé qui cache un stylet dans chaque poche et montre un alibi dans chaque main.

Sibylle révolutionnaire, il prétendait aspirer à la liberté; il ne la pouvait souffrir chez les autres. Il ne voyait dans le monde qu'un homme, c'était lui-même. L'indépendance d'autrui lui semblait un attentat à sa souveraineté absolue, exclusive. Asservir tout ce qui l'entourait, briser ce qu'il ne parvenait point à asservir, fut toujours sa loi. Une rage incroyable de domination s'était emparée de son cœur. Cette rage, qu'on retrouve au même degré dans l'âme de tous les sectaires, lui donnait des vertiges. Il ne voulait voir sur la chaire apostolique ou sur le trône que des vampires essayant de s'engraisser du sang et de la sueur des peuples, et il se faisait une joie cruelle de préparer dans l'arcane de ses conciliabules les prodiges de tyrannie qu'il rêvait.

Cet homme, espèce d'orfraie politique, aveuglé par l'orgueil, perche partout et nulle part. Il prend tous les noms de guerre et ne se fait voir sous aucun. Il joue toutes les mauvaises comédies qu'il peut inventer, et, par défaut d'audace, il échoue dans chaque rôle brillant qu'il se trace. Ce n'est ni un Spartacus, ni un Gracchus, ni un Rienzi, ni un Danton. Il n'y a d'étoffe en lui que pour faire la gaine du poignard dont osera se servir quelque sicaire aux gages d'un nouveau Vieux de la Montagne. Mazzini professe que tout est licite contre ses ennemis, excepté, bien entendu, les bannissements auxquels il se voue. Il dit (1) « que son opinion n'ayant ni peuple ni gouvernement qui la représente, le seul maître est le droit du plus fort. Ainsi, ajoute-t-il, que l'opprimé renverse l'oppresser, s'il le peut; qu'il souffre, s'il est le plus faible. Victorieux, qu'il foule aux pieds le vaincu; qu'il l'extermine: il n'y a que ce moyen de conservation durable. »

Le parti des Sociétés secrètes s'était décidé à des moyens extrêmes;

(1) *Italia del Popolo*, n° 27.

on ne pouvait donc pas exiger de lui les délicatesses de la morale vulgaire.

Alors caché sous le nom de Strozzi, Mazzini se présentait à la Suisse comme l'ambassadeur des Sociétés secrètes. Obligé, sous le coup d'une accusation capitale, d'abandonner un pays libre, il s'y présentait plutôt en vainqueur qu'en réfugié. Le remords n'attachait pas le sang à ses mains, comme à celles de lady Macbeth. Elles étaient blanches par hasard; l'avocat génois les crut pures. A peine arrivé à Berne, il fit publier en langues allemande, italienne et polonaise l'acte de fraternité suivant :

- » Nous soussignés, hommes de progrès et de liberté;
- » Croyant :
- » A l'égalité et à la fraternité des hommes,
- » A l'égalité et à la fraternité des peuples;
- » Croyant en outre :
- » Que l'humanité est appelée à marcher, par un progrès continu et sous l'empire de la loi morale universelle, au développement libre et harmonique de ses facultés et à l'accomplissement de sa mission dans l'univers;
- » Qu'elle ne le peut que par le concours actif de tous les membres librement associés;
- » Que l'association ne peut être véritablement et librement constituée qu'entre égaux, puisque toute inégalité emporte violation d'indépendance, et toute violation d'indépendance infirme la liberté du consentement;
- » Que la liberté, l'égalité, l'humanité sont également sacrées, qu'elles constituent trois éléments inviolables dans toute solution définitive du problème social, et que partout où l'un de ces éléments est sacrifié aux deux autres, l'organisation des travaux humains pour atteindre cette solution est radicalement défectueuse;
- » Convaincus :
- » Que si le but final vers lequel tend l'humanité est essentiellement un, si les principes généraux qui doivent diriger les familles humaines dans leur marche vers ce but social sont les mêmes, nos voies sont cependant ouvertes au progrès;
- » Convaincus :
- » Que chaque homme et chaque peuple a sa mission particulière à remplir, qui, tout en constituant son individualité, concourt nécessairement à l'accomplissement de la mission humanitaire;
- » Convaincus enfin :

» Que l'association des hommes et des peuples doit réunir la garantie du libre exercice de la mission individuelle à la certitude de la direction vers le développement de la mission générale.

» Forts de nos droits d'hommes et de citoyens, forts de notre conscience et du mandat que Dieu et l'humanité décernent à ceux qui veulent dévouer leurs bras, leur intelligence et de leur existence à la cause sainte du progrès des peuples,

» Après nous être constitués en Associations Nationales, libres et indépendantes, noyaux primitifs de la Jeune Pologne, de la Jeune Allemagne et de la Jeune Italie;

» Réunis en commun accord pour l'intérêt général le quinzième jour du mois d'avril de l'année 1854, la main sur le cœur, et nous portant forts pour l'avenir, nous avons arrêté ce qui suit :

» 1. La Jeune Allemagne, la Jeune Pologne et la Jeune Italie, associations républicaines marchant au même but humanitaire, sous une même croyance de liberté, d'égalité et de progrès, se lient fraternellement, maintenant et pour toujours, pour tout ce qui regarde le but général.

» 2. Une déclaration de principes qui constituent la loi morale universelle, appliquée aux sociétés humaines, sera rédigée et signée en commun par les trois comités nationaux. Elle préciserà la croyance, le but et la marche générale des trois associations.

» Nulle d'entre elles ne pourra s'en détacher dans ses travaux sans violation coupable de l'Acte de fraternité, et sans en subir toutes les conséquences.

» 3. Pour tout ce qui est placé en dehors de la déclaration de principes et de la sphère des intérêts généraux, chacune des trois associations est libre et indépendante.

» 4. L'alliance offensive et défensive, solidarité des peuples qui se reconnaissent, et établie entre les trois associations. Toutes trois travaillent en commun à leur émancipation. Chacune d'elles aura droit au secours des autres pour toute manifestation solennelle et importante qui s'opérera dans son sein.

» 5. La réunion des comités nationaux, ou de délégués de chaque comité, constituera le Comité de la Jeune Europe.

» 6. Il y a fraternité entre les individus qui composent les trois associations. Chacun d'eux remplira toujours envers l'autre les devoirs qui en découlent.

» 7. Un symbole commun à tous les membres des associations sera déterminé par le Comité de la Jeune Europe. Ils se reconnaitront à

ce symbole. Une devise commune placée en tête des imprimés fera reconnaître les publications des associations.

» 8. Tout peuple qui voudra participer aux droits et devoirs de l'alliance établie entre les trois peuples, liés par cet acte, adhérera formellement à l'acte même, en le signant par l'organe de ses représentants.

» Fait à Berne (en Suisse), le 13 avril 1854.

Pour la Jeune Italie.

Signé GIUSEPPE MAZZINI. — L. A. MELEGARI. — GIOVANNI RUFFINI. — C. BIANCHI. — ROSALÈS. — A. GIUGLIONE. — AG. RUFFINI.

Pour la Jeune Allemagne.

Signé DOCTEUR E. BREIDENSTEIN. — F. BREIDENSTEIN. — STROMEYER. — BARTH. — PETERS.

Pour la Jeune Pologne.

Signé STOLZMANN. — J. DYBOWSKY. — CONSTANTIN ZALESKY. — FRANSZEK GORDASZEWSKY. »

En prenant au sérieux cet acte, rédigé au nom de l'humanité (1), Mazzini n'a encore trouvé de complices que dans trois nations. La Jeune France n'est pas inventée, mais en l'attendant, il s'adresse à sa future Jeune Suisse, et par un appel de fraternité européenne, il anathématise la H. V. U. (*haute vente universelle*), qui siège à Paris. Aux yeux de Mazzini, qui a sans cesse voulu dominer, comme tous les révolutionnaires, la haute vente universelle est coupable de couardise ou d'ambition, et ses tendances sont « une haute trahison contre la liberté et l'égalité des peuples, contre le développement progressif de l'Europe. » Puis la Jeune Europe, convoquant la Jeune Suisse au banquet démagogique de sa prétendue humanité, s'exprime ainsi :

(1) Par *humanité* les sociétés secrètes et les communistes, qui en sont nés, se gardent bien d'entendre un sentiment de charité et d'amour envers le prochain qui souffre. Les Jean de Matba et les Vincent de Paul sont rares et très-rares dans les clubs. L'humanité, pour eux, c'est le triomphe du prolétaire sur Dieu. Le prolétaire, disent-ils, s'est peu à peu élevé au-dessus de toutes les aristocraties; il règne sur la terre. C'est maintenant à lui, devenu l'humanité, à détrôner la divinité.

« Nous accusons, à la face du monde entier, la H. V. U. comme une puissance hostile, qui cherche à favoriser les pas rétrogrades et à mettre obstacle à la libre fraternité des peuples de l'Europe, qui n'est pas capable de comprendre la haute destination de l'époque où nous vivons, et qui abuse des principes sacrés de la liberté et du progrès, héritage de tous, en voulant les faire servir à l'avantage d'un seul peuple, d'une seule ville, ou, peut-être même, à l'avantage seulement de quelques ambitieux.

» On couve, à Paris, le projet d'imposer à l'Europe une unité absolue. Sous un silence de funeste augure, la H. V. U. cache, depuis longtemps, la pensée d'établir sa domination sur tous les pays, et d'anéantir les droits de tous les peuples, au profit d'une seule nation.

» Elle veut fonder, au XIX^e siècle, une théocratie républicaine, une papauté républicaine, comme, jadis, Charles-Quint et Philippe II rêvaient une monarchie universelle.

» Elle médite un système de centralisation, une constitution unitaire, d'après laquelle les pays de l'Europe ne seraient plus que des départements d'un seul État, dont Paris serait la capitale.

» Elle a mis tout en œuvre pour s'opposer aux tentatives faites par les patriotes des autres pays. Chaque fois qu'une association ou une nation espérait pouvoir briser ses chaînes et agir, elle a cherché à la rendre impuissante. Plusieurs fois, lorsque la révolution européenne était déjà sur le point d'éclater, elle l'a étouffée, uniquement parce que ce n'était pas du centre qu'elle partait.

» Que l'on se souvienne qu'en 1853 c'est la H. V. U. qui a déjoué *l'entreprise de Francfort!* — Que l'on se souvienne qu'au mois de novembre elle a laissé, à Lyon, quarante mille ouvriers sans chefs et sans ordres, malgré leurs instantes prières! — Que l'on se souvienne qu'une seconde fois elle a livré Lyon au martyr avec une lâcheté inouïe, et qu'après avoir, par des encouragements et par des promesses, excité cette malheureuse ville à la résistance contre l'exécution d'une loi infâme, elle a vu cette illustre victime de la liberté épuiser lentement ses forces, sans lui porter le moindre secours! — Honte et malédiction sur elle! — Des ruines couvrent maintenant la seconde ville de la France; chaque pierre de ses débris est le tombeau d'un héros; pendant cinq journées de combat, qui seront immortelles dans l'histoire, cette Varsovie française a imploré en vain le secours de sa sœur! — Après avoir conspiré pendant quinze ans, la H. V. U. n'a pas jugé que le moment fût propice pour agir, alors qu'une étincelle de

dévouement aurait suffi pour sauver cette noble cité, pour sauver l'avenir de la France et celui de l'Europe entière!

» Elle a lutté de toute sa puissance contre la Jeune Italie, non pas en lui refusant un appui que personne ne demandait, mais en cherchant, par les plus basses calomnies, à rendre suspects les intentions de la société, et en qualifiant de rebelles tous les BB. CC. qui prendraient part directement ou indirectement à son entreprise. Nygon fut mis à l'interdit par le nouveau pape, et un homme qui était revêtu de l'une des plus hautes dignités de la Charbonnerie, fut déposé et dépouillé des privilèges et des papiers de l'ordre....

» C'est la Jeune Europe des peuples qui remplacera la vieille Europe des rois. C'est la lutte de la jeune liberté contre le vieil esclavage, le combat de la jeune égalité contre les anciens privilèges, la victoire des idées nouvelles sur les anciennes croyances. C'est partout le même combat, unique et pourtant divers, entretenu sans cesse par la lutte des jeunes générations contre les anciennes, en religion, en philosophie, en politique, en économie sociale, en littérature même, car toutes ces choses sont des éléments de la vie des citoyens.

» La réunion des hommes libres doit constituer ainsi le noyau de la Jeune Europe.

» Mais comment, et de quels éléments se formera cette Jeune Europe?

» Elle se formera d'une Jeune Allemagne, d'une Jeune Pologne, d'une Jeune Espagne, d'une Jeune Suisse, d'une Jeune Italie, d'une Jeune France, etc., etc.

» Elle sera une association républicaine (constituée d'après le principe de l'unité nationale) de tous les peuples, étroitement unis entre eux par les mêmes espérances, par la même croyance religieuse, politique et morale, par les mêmes principes, par une seule et même alliance, par le même droit public, mais indépendants toutefois les uns des autres sous le rapport de leurs affaires intérieures, de leurs besoins locaux et du développement particulier de leur activité physique et morale.

» Tout ce qui appartient à cette dernière catégorie de droits et de devoirs rentre dans les attributions du congrès national.

» Mais tout ce qui rentre dans la première catégorie, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'activité générale, les intérêts et les progrès généraux, appartient à la sphère d'action du congrès européen.

» Tous les peuples seront également représentés, tant moralement que matériellement, dans le congrès des peuples européens.

» Nous avons écouté la voix intérieure qui parlait en nous; nous nous sommes constitués, et maintenant, au nom de la Jeune Italie, au nom de la Jeune Pologne, au nom de la Jeune Allemagne, nous nous adressons à vous, *patriotes de la Suisse!*

» Apportez votre pierre au futur édifice. Formez avec nous le noyau de la Jeune Europe, le noyau d'une association libre et progressive des républicains de tous les peuples.

» Vous comprenez l'esprit du siècle. Associez-vous hardiment à nous!

» Qu'une Jeune Suisse se lève! Que les quatre associations républicaines se tendent la main et deviennent le berceau de quatre peuples futurs!

» Les autres peuples nous suivront!

» Une *Jeune Suisse*, disons-nous : *Jeune* est plus qu'un mot : c'est une grande pensée, c'est tout un programme; tous les principes que nous avons établis jusqu'à présent se trouvent compris dans ce mot.

» Vous voulez détruire dans ses vieilles racines l'esprit de discorde et l'égoïsme aristocratique, qui, chez vous comme chez nous, a mis obstacle au progrès.

» Vous voulez réaliser l'unité de votre patrie. Vous voulez fonder une Suisse rajeunie, qui, de l'inaction et de la faiblesse où la maintenait l'ancienne politique, s'élèvera, forte et libre, au rang et à la grandeur de puissance qui lui ont été assignés par le destin, et prendra sa place dans le futur congrès européen.

» Fondez donc une Jeune Suisse. Ce nom a le double avantage d'être intelligible pour tous, ce qui est une garantie de l'union fraternelle, et de former une ligne de séparation visible entre le passé et l'avenir, en ce qu'il proclame que nous entrons dans une ère nouvelle, et que c'est à la jeunesse qu'il est essentiellement réservé d'accomplir la régénération de l'Europe.

» Formez le noyau de la Jeune Suisse. Cela, avec les éléments qui existent, vous sera facile. Il n'est besoin que de changer le nom et l'organisation; les hommes, l'objet, l'esprit, demeurent les mêmes.

» Formez un comité pour chaque canton. Établissez des sous-comités dans chaque ville. Dans la campagne, où la population est peu nombreuse, et où, par conséquent, un comité serait inutile, choisissez des chefs isolés.

» Tous les fils de l'association doivent aboutir aux sous-comités ou aux chefs, pour venir ensuite se réunir dans le comité cantonal.

» Au-dessus de tous ces comités doit se trouver le comité central

de la Jeune Suisse, dont les membres seront choisis, à la majorité des voix, entre ceux des comités cantonaux, ou suivant tout autre mode que vous pourrez préférer. Que ce comité central soit un symbole de l'unité qui fait l'objet de vos vœux; que, libre et indépendant, il représente, auprès de tous les peuples, les hommes libres de la Suisse.

» Quant aux statuts organiques, aux formes, aux signes de reconnaissance, au serment, et aux modifications que vous voudrez introduire dans l'organisation actuellement existante, toutes ces choses ne peuvent émaner que de vous seuls, puisqu'elles sont l'expression de votre personnalité et de votre individualité.

» C'est là ce qui constitue la liberté, et la première partie du problème de la destination humaine serait ainsi résolue.

» Seulement souvenez-vous que les temps du symbolisme sont passés, que les formes étouffent souvent l'idée; qu'une association d'hommes libres et égaux, qui veulent changer la face d'un pays, doit avoir une organisation simple, claire et populaire. Souvenez-vous que les associations qui veulent être en harmonie avec les progrès de l'esprit du siècle ne doivent pas trop s'éloigner, par des singularités dans leurs formes et dans leurs usages, des institutions sociales existantes. En effet, une association doit être *un État dans l'État* (l'État dans lequel elle se forme *devant périr* en même temps que la révolution commencera); elle doit chercher à se rapprocher, dans ses formes, de l'organisation future qui sera celle de la société entière; elle doit être le noyau d'un peuple plein de forces, destinée qu'elle est à attirer à elle, dans son accroissement successif, tous les éléments sociaux, et à devenir, enfin, *l'État lui-même*.

» Quand vous aurez fait cela, vous aurez rempli votre destination à l'égard de votre patrie, et vous aurez ainsi accompli la première partie de votre tâche.

» A l'égard maintenant de l'étranger :

» Il doit être dressé un acte qui confirme et consacre les bases de la fraternité contractée entre la Jeune Suisse, la Jeune Italie, la Jeune Pologne et la Jeune Allemagne. Cet acte sera rédigé dans les quatre langues et signé par les quatre comités nationaux. Qu'ainsi, notre première œuvre, notre première action soit faite dans l'intérêt commun de tous. — Cet acte de fraternité des quatre peuples déclarera que les droits et les devoirs de chaque association nationale sont égaux. Il établira des relations régulières entre les quatre comités nationaux, qui, dans les publications faites par eux tous de concert, prendront pour devise commune : *Liberté! Égalité! Humanité!* Il

déterminera aussi un symbole, un signe de reconnaissance et un mot d'ordre communs, sans préjudice des signes distincts que chaque nation pourra trouver nécessaire d'adopter pour elle en particulier.

» Telles sont, frères Suisses! les idées que nous avons cru devoir vous communiquer. C'est ici la première manifestation publique d'une pensée qui embrasse l'Europe, qui depuis longtemps nous anime et pour laquelle nous nous sacrifierons sans réserve et sans crainte. Jugez notre œuvre, et si elle vous paraît, comme elle nous paraît à nous-mêmes, une œuvre pure et sainte, si vous comprenez votre destination comme nous comprenons la nôtre, alors ne vous laissez pas effrayer par la grandeur de l'idée, ni par la difficulté de l'exécution. La tâche est pénible, mais ne désespérons pas pour cela de réussir. Lors même que nous ne pourrions que jeter la semence en terre, elle n'en fructifiera pas moins, protégée par la Providence qui veille sur l'humanité. Le grain que nous aurons semé ne sera pas perdu, et d'autres mains le moissonneront. Nous mourrons, mais la société que nous aurons fondée vivra dans l'avenir. Nous voulons travailler avec confiance et avec persévérance; nous voulons nourrir l'espérance du succès. Mettons-nous donc à l'œuvre; prenons à la main le bâton du voyageur; ceignons nos reins, comme si nous devions marcher demain à la bataille. Mais en attendant le moment où il faudra réunir nos forces pour l'action, fixons des principes qui puissent nous servir de règle de conduite pendant et après le combat. Car nous ne sommes pas des hommes d'impatience, de réaction, d'égoïsme, mais nous sommes les apôtres d'une nouvelle religion, d'une religion de liberté, d'égalité et de progrès. — Notre bras sera prêt à s'armer pour tous les opprimés; notre voix répondra au premier cri de liberté, d'où qu'il parte; mais c'est aux générations futures, c'est à l'avenir du genre humain que nos efforts doivent essentiellement être consacrés. »

Suivent les mêmes signatures que pour l'acte de fraternité.

Tandis que ces manifestes, en style apocalyptique, c'est-à-dire humanitaire, se distribuaient secrètement aux initiateurs et aux initiés, la Jeune Allemagne, sous l'inspiration du docteur Breidenstein, médecin à Hesse-Hombourg, de Barth, de Peters, de Scharpff et de Rauschenplatt, tous accusés de crimes de haute trahison dans leur patrie, déchirait son masque de fraternité. La Jeune Allemagne se constituait comme la Jeune Italie. Elle déclarait que le but de son association

était de fonder une *république européenne*; elle appelait dans son sein tous les condamnés et tous ceux qui avaient mérité de l'être. Elle leur imposait un serment ainsi conçu : « Je jure sur mon honneur et sur ma conscience d'être fidèle à l'association de la Nouvelle Allemagne et de consacrer tous mes efforts à la sainte cause de la liberté, de l'égalité et de l'humanité. »

Les devoirs, les efforts des adeptes étaient stipulés et tracés en quelques articles aussi brefs, aussi éloquents que possible.

« Art. 5. Chaque membre s'engage solennellement à garder avec constance et fidélité les secrets de l'association.

» Art. 6. Chaque membre adopte un nom de guerre pour l'association.

» Art. 15. Chaque membre est tenu de s'armer lui-même.

» Art. 27. Tous les membres de l'association, quelles que soient leur position et les circonstances dans lesquelles ils se trouvent, sont tenus de prêter une obéissance absolue à l'ordre du Comité, pour toute entreprise ayant pour objet l'établissement de la Nouvelle Allemagne.

» Art. 45. Toutes les fois qu'une entreprise à main armée aura échoué, après avoir été ordonnée par le comité, les membres de celui-ci encourront la peine de mort.

» Art. 46. Toute trahison commise par un membre de l'association mérite la mort. Le jugement appartient au club, sous réserve de l'appel au comité.

» Chaque membre est tenu d'exécuter la sentence. »

Ces extraits du code fraternel, dont Mazzini ne soupçonnait pas l'article 46 lors de l'assassinat de ses frères et amis, Emiliani et Lazzareschi à Rodez, jettent une sombre lueur sur les projets des Sociétés secrètes. La Jeune Europe s'était divisée en autant de sections qu'il y avait de royaumes à frapper. La Jeune Italie, la Jeune Allemagne, la Jeune Pologne existaient, parce qu'il plaisait à quelques réfugiés de ces États de se poser en régénérateurs. Ils avaient fait de la Suisse le boulevard de leur humanitarisme toujours sanglant; ils venaient de voter un appel aux démagogues des cantons; il fut répondu à cet appel par une déclaration ainsi conçue :

« Au nom de Dieu et de l'humanité!

» Au nom de la patrie!

» Nous, hommes de tous les cantons, réunis ici en frères, guidés par une même croyance, par des convictions uniformes et par un but commun, le bien de tous, les droits de tous, l'honneur, l'indépendance et le progrès de la patrie commune, pour aviser aux

meilleurs moyens d'atteindre ce but et de propager nos croyances;

» Pénétrés d'une vive et sainte douleur à la vue des dangers qui nous semblent menacer la patrie, des atteintes déjà portées à notre liberté et à la dignité nationale, et de l'inefficacité des remèdes;

» Mais en même temps, fermement décidés à remplir nos devoirs d'hommes et de citoyens, en faisant tout ce qui est en notre pouvoir pour éloigner ces dangers, garantir de toute atteinte le drapeau national et maintenir intacts nos droits à la liberté, à l'égalité, à l'indépendance et au développement calme et régulier du principe républicain populaire, qui est notre vie, notre gage de bonheur et notre gloire;

» Convaincus que le seul remède efficace aux maux du passé et la seule garantie réelle contre les dangers de l'avenir existent dans la *nationalité suisse*, organisée, proclamée et reconnue d'après les principes qui vont être exposés ci-dessous;

» Convaincus que le seul moyen utile pour atteindre ce but se trouve dans une réforme fédérale, que les changements apportés à nos institutions cantonales réclament depuis quatre ans, dans un pacte national, expression de la pensée nationale suisse, qui, tout en respectant l'existence et les institutions des cantons, les mette en harmonie avec l'ensemble les subordonne à l'existence nationale, tarisse à jamais les sources de l'anarchie et de la discorde à l'intérieur, et assure à la Suisse, par la force et l'unité de volonté, respect, inviolabilité, et le rang qui lui appartient à l'extérieur;

» Convaincus que la seule voie légale par laquelle la réforme fédérale puisse être opérée est celle d'une assemblée constituante, nommée par le peuple suisse proportionnellement à la population et chargée de rédiger le pacte national et de le soumettre à la sanction des citoyens;

» Convaincus enfin que le meilleur moyen pour obtenir rapidement et pacifiquement ce résultat est de constater l'opinion nationale par l'association de tous ceux qui partagent ces vues;

» Considérant aussi que toute réforme est inefficace, tout pacte une œuvre morte et stérile, si l'éducation, les mœurs, l'union et la coopération fraternelle des citoyens ne viennent pas soutenir et vivifier à chaque instant l'œuvre du législateur;

» Persuadés qu'il est non-seulement du droit, mais aussi du devoir de tous les citoyens, de fraterniser et de s'associer dans ce but;

» Forts de cette conviction et de la pureté de nos intentions;

» Nous déclarons ici expressément et solennellement notre adhésion

aux principes énoncés; nous nous constituons et formons un noyau d'une Jeune Suisse, association nationale, libre, indépendante et progressive, et nous faisons un appel à tous ceux de nos concitoyens qui partagent nos croyances pour qu'ils adhèrent aussi à l'acte d'association qui en est la conséquence et se rallient avec nous autour du même drapeau (1). »

Cet acte fait à Villeneuve, sur le lac de Genève, le 26 juillet 1855, et qui, de par le comité national suisse, est signé de deux noms de guerre (Ernest et Gubernatis), était suivi d'un statut en vingt-trois articles, véritable coup de canon tiré contre l'Europe et contre le pacte de 1815. Ce statut était l'œuvre de M. Henri Drucy, qui présidait l'association nationale de Schinznach, et qui se cachait sous ce nom de guerre.

La première tentative par laquelle Mazzini signala sa présence en Suisse ne fut pas heureuse. Écrivain qui cherche partout un sujet de discours, il s'était imaginé qu'à sa parole la Savoie entière allait s'ébranler et ouvrir les Alpes à son troupeau de réfugiés. Les Alpes, c'était l'Italie; l'Italie, c'était l'Europe. Mazzini avait deux cents hommes sous la main, petite bande comparée par lui à la boule de neige qui, en roulant, devient avalanche. A défaut de canons, l'illumina la chargea de ses proclamations; puis, après en avoir confié le commandement à un condottiere, nommé le général Ramorino, il attendit, les bras croisés, le succès qu'il prédisait infaillible.

Ramorino prétendait être un officier de fortune de la liberté; sa condamnation et sa mort, en 1849, à Turin, après la bataille de Novare, prouvent que s'il devait quelque chose à la liberté, il lui était difficile de se croire quitte envers la trahison. Soldat au service de toutes les insurrections qui le payaient, il ne se battait en réalité que lorsqu'il n'y avait plus à se battre. Après ces exploits, dont, avec ses compagnons de débauche, Ramorino faisait les honneurs, il revenait à

(1) Il se passait alors en Suisse un fait à l'éloge des réfugiés français, et qu'il est bon de révéler. Les éléments naturels de la Jeune France n'avaient pas osé prendre au sérieux l'attitude puritainement despotique de Joseph Mazzini et de ses aides. Ils tournaient en ridicule ses phrases de six pieds et les poésies de son séide germanique, Harro-Harring. Toujours prêts à conspirer et à se faire tuer pour la république, ils pressentaient que ces avocats théoriciens ne seraient jamais que des lâches; ils le disaient à haute voix. Ces craintes, que l'avenir a justifiées, les éloignaient des conciliabules de la Jeune Europe, que la malheureuse Suisse nourrissait dans son sein.

Plus tard, le 10 avril 1855, un acte, toujours dit de fraternité, fut conclu à Lausanne entre la Jeune Europe et les républicains français détenus à Paris dans la prison de Sainte-Pélagie. Mazzini et les siens s'agrégèrent ensuite à la société des Familles et à celles des Saisons.

Paris dévorer en quelques mois d'orgie le salaire de sa dernière infamie. La perspicacité de Mazzini n'avait pas deviné cet homme, qui ne faisait à personne mystère de son cynisme. La légion de la jeune Europe marcha à sa première déconvenue. Elle erra pendant plus de trente heures sur les frontières de Genève et de la Savoie. Le colonel Rilliet de Constant avait été chargé par le gouvernement de Genève du commandement des troupes. Il avait ordre de garder les deux passages qui conduisent dans les États sardes. Grâce à une manœuvre dont il est très-difficile d'accuser son impéritie militaire, cet officier ne fit occuper que celui par lequel les réfugiés ne devaient point passer. Les populations se prêtèrent peu à une connivence qu'après la mésaventure Rilliet de Constant a cherché à expliquer comme tout s'explique. Elles jugèrent promptement à quels misérables elles avaient affaire. Les Savoisiens et les Suisses se prirent à sourire de leur interminable ivresse. Par divertissement, quelques curieux achetaient à vil prix les fusils dont leurs conquérants fraternels trafiquaient pour noyer dans le vin un dernier éclair de raison. Mazzini, en 1854, n'était pas plus heureux contre la Savoie que le gouvernement provisoire de France en 1848. M. Monnard et M. de Sismondi, deux lumières de la Suisse libérale, blâmèrent cette ridicule échauffourée, qu'avait flétrie le vieux Buonarrotti, le patriarche des conspirations et le complice de Gracchus Babœuf.

Les armes ne portaient pas bonheur à Mazzini et à ses sicaires. Le club était leur élément; la société fermée et secrète, leur passion et leur espérance. Ils cherchèrent à s'y cacher en agissant plus directement sur la Suisse. Des instructions furent rédigées, des réunions se formèrent tantôt sous la présidence de Mazzini, tantôt sous celle de ses principaux adhérents, et l'un d'eux, Ernest Schüller, donnait aux initiés les conseils suivants :

« Que tous les frères voyageurs se rendent de préférence dans les lieux où l'association n'a pas encore des affiliés, par exemple, à Saint-Gall, à Frauenfeld, à Winterthour, dans les Grisons, à Schaffhouse, à Constance, etc.

» Que les frères voyageant en Allemagne cherchent à y fonder des clubs, mais seulement sous la forme de sociétés d'amis, et qu'ils aient soin d'en donner avis au comité.

» Qu'il soit publié à l'avenir une feuille mensuelle destinée particulièrement aux réunions de lecture et à être répandue parmi les ouvriers, entreprise pour laquelle tous les frères seront invités à fournir des contributions. »

Cet Ernest Schüller, né à Darmstadt et devenu par adoption citoyen suisse, était instituteur à Bienne, dans le canton de Berne. Agent infatigable des sociétés secrètes, comme la plupart des instituteurs communaux, il devenait pour le pays un de ces brandons secondaires plus dangereux peut-être avec leur demi-science que tous les Mazzini du monde. Schüller se mettait en rapport avec les nombreux ouvriers et les compagnons de métier qui d'Allemagne venaient en Suisse pour chercher du travail. On avait gagné à la cause le plus grand nombre des compositeurs d'imprimerie et des tailleurs; après cette conquête facile, Schüller et ses émissaires s'occupèrent de les maintenir dans leur voie. On forma entre eux des *sociétés de malades*, comme pour mettre la conspiration sous l'égide de la charité fraternelle. On les parqua dans des *réunions de lecture*, et là, sous le spécieux prétexte qu'on leur donnait de les instruire en les amusant, on fit pénétrer dans ces esprits incultes, mais encore honnêtes, le venin des doctrines antisociales. Pour gangrener plus sûrement les cœurs, on commença par polluer les imaginations. « Il est d'usage, raconte Schüller, que, depuis des années, beaucoup d'ouvriers allemands voyagent en Suisse. De là est venue à quelques-uns dans ce pays (comme cela est arrivé aussi à Paris et dans plusieurs autres villes) l'idée de communiquer à ces ouvriers, fils de parents allemands, des principes libéraux, afin qu'à leur retour en Allemagne le parti ennemi des princes se trouvât renforcé par eux. C'est ainsi que j'ai fondé à Bienne, il y a plusieurs années déjà, une société de lecture, qui était souvent fréquentée par quarante ou cinquante ouvriers. »

Chaque membre entrant dans ces sociétés recevait une carte d'admission, une feuille de lierre comme signe de reconnaissance et un nom de guerre. C'était l'affiliation de l'ouvrier par la corruption, la guerre faite à leur probité et à leur bourse par le vice et l'ambition révolutionnaires. Les réfugiés qui se mêlaient d'éclairer les ouvriers suisses faisaient de leurs passions politiques une industrie, et ils exploitaient et pressuraient le pauvre manœuvre. Guillaume Marr, qui s'était exilé en Suisse et qui en fut banni, quoiqu'il y prêchât l'anarchie et l'athéisme, Guillaume Marr a écrit ces lignes accusatrices : « J'ai connu plusieurs de ces chevaliers d'industrie; ils vivaient aux dépens de la République future. Les ouvriers leur donnaient leur dernier liard dans l'espoir que cet argent servirait à propager des livres révolutionnaires. Deux de ces messieurs ayant amassé 500 francs, les dépensèrent en un seul jour à Strasbourg, dans un mauvais lieu. »

Vulpius, un des meneurs de Liestall, confirmait par avance en 1837

ce que Guillaume Marr, son complice dans les sociétés secrètes, ne devait écrire qu'en 1846. « Par le grand nombre d'individus à conduite légère ou de mauvais sujets qui vivent en Suisse comme réfugiés allemands, ainsi s'exprime cet apôtre de la fraternité, le crédit de tous, comme leur bonne réputation, va être détruit ou plutôt il l'est déjà. Cela fait le plus grand tort à la grande cause qui leur est commune. C'est pourquoi l'on devrait exclure les mauvais de tout commerce avec les bons jusqu'à ce que l'on se fût convaincu de leur changement. »

Le comité central, établi à Bienne, où se trouvait déjà l'imprimerie de la Jeune Suisse, s'écartait rarement des conseils que Mazzini inspirait à Schüller. La force ouvrière devait être partout travaillée et viciée pour servir de levier aux sociétés secrètes. En 1836, ce comité dit dans sa seconde circulaire aux clubs : « Nous sommes invités par Maurer (1) à nouer des relations avec les sociétés d'ouvriers de Paris. Nous emploierons tous les moyens en notre pouvoir pour mener à fin cette entreprise qui promet d'utiles résultats, et nous ne doutons pas du succès. »

« Vous savez, écrit Magari au comité central le 3 février 1836, les efforts que nous faisons pour gagner les ouvriers. Les moyens les plus simples sont ceux qui réussissent le mieux. Il faut exciter leur soif des jouissances et leur peindre sous les couleurs les plus appropriées à leur ignorance la misère qui les ronge. Nos instituteurs primaires sont d'un puissant secours pour cette propagande; mais il en manque sur plusieurs points. Le clergé les combat et les démasque. Donc guerre à mort au clergé, qui veut tuer notre poule aux œufs d'or. Le clergé ici comme partout est notre mortel ennemi, poursuivons-le donc sans relâche. Une fois cet ennemi abattu, nous aurons vite raison des autres. La surveillance que ces bons magistrats de Suisse exercent sur nous est peu gênante; mais il importe de ne pas faire trop de bruit, car nous avons des espions de toutes les polices à nos jambes, et Breidenstein affirme que l'Autriche et la France s'entendent pour nous faire bannir. Dans quelques années, ce sera chose difficile. Nous aurons le gouvernement central avec nous, et la Suisse sera nôtre. Jusque-là de la prudence. Vous n'envoyez pas assez de livres pour répandre dans les campagnes. Le peuple sait lire, il va dans nos sociétés de lecture, il y chante; donc beaucoup de petites brochures et de chansons révo-

(1) Ce Maurer, dont le véritable nom est Georges Fein, et qui prenait encore celui de Schwendli, était docteur en droit à Braunschweig. Il fut en Suisse l'un des plus ardents propagandistes.

lutionnaires. La bourgeoisie est perdue, elle a fait son temps comme la vieille aristocratie qu'elle a supplantée. C'est au tour du prolétaire et le prolétaire suivra notre impulsion. Ménagez donc nos moyens d'action et n'épargnez pas l'argent. L'argent bien placé rend à usure. Notre usure c'est la victoire. Qu'on tonne contre les rois et les prêtres; détruisez ces deux mobiles de la vieille société et vous verrez ce qui restera de ses ruines. Harro-Harring vous salue tous. Il travaille à un nouveau poème; mais le pauvre homme est un peu trop nuageux. J'aime mieux Wilhem, mais patience, mes amis, écoutez notre Mazzini et laissez-le maître. »

Un des moyens de propagande le plus recommandé et le mieux suivi fut la flatterie. Les rois avaient eu leurs courtisans; le peuple eut les siens : « N'oublie pas, dit Peters B. (1) à Rauschenplatt le 19 février 1856, n'oublie pas les compliments. On peut maltraiter, piller, dépouiller un pauvre diable d'ouvrier isolé; il se laisse faire, car, en face d'un homme éclairé, il a peur. En public et lorsque l'ouvrier s'agglomère avec d'autres, la scène change. Alors l'agneau qui se laissait tondre devient loup. J'ai déjà fait souvent cette expérience. Mais ce loup a encore de petits faibles. Il aime l'encens comme un comédien. La flatterie lui monte au cœur comme elle monte à la tête d'une coquette (2). Quand on tient vingt ou trente prolétaires sous sa main, il faut adopter le précepte de Schüller. Leur dire des choses qu'ils ne comprennent pas et qu'on leur explique *ad libitum*, puis sans périphrases, leur dire avec un grand air d'enthousiaste conviction qu'ils sont justes, généreux, héroïques, les rois de ce monde et les intelligences de la terre. L'artisan suisse n'a pas de vanité. Inspirez-lui de l'orgueil en masse. Les ouvriers allemands et français se prêtent mieux que lui à ce commerce de louanges. Mais il importe considérablement

(1) La signature ne porte que cette initiale.

(2) Cette théorie des courtisans du peuple, dont les affiliés suisses se communiquent la recette, est exploitée partout et toujours avec succès par les révolutionnaires. M. Louis Blanc, membre du gouvernement provisoire après le 24 février 1848, a, comme ses collègues, suivi ces errements, et dans la séance de la commission du gouvernement pour les travailleurs il s'écriait, le 10 mars 1848 :

« Je sais, mes amis, vous me permettrez ce mot, n'est-ce pas? (*De toutes parts* : Oui! oui!) je sais qu'il ne faut pas flatter le peuple. Laissons les courtisans à la souveraineté des rois, parce que cette souveraineté repose sur la bassesse et le mensonge. (Bravo! bravo!) On ne doit au peuple que la justice et la vérité.

» Il m'est impossible, quoique vous soyez les délégués du peuple, de ne pas dire que la conduite du peuple, cette fois, a été admirable. Je le dis, parce que je parle en homme libre, et que je n'aurais pas craint, si le peuple eût été injuste ou violent, de le servir contre lui-même; et il faut le dire bien haut, pour qu'on sache en Europe ce que c'est

de l'y amener lui aussi. Je sais bien qu'il est fort peu réjouissant de se plonger dans cette fange, de se faire orateur de cabaret ou de ruelle pour respirer les exhalaisons avinées de ces gens-là; mais le but couvre tous ces désagréments. Le peuple a besoin d'une grosse dose de flatterie. Émoussez votre palais pour parvenir à toucher le sien, et quand les ouvriers se croiront un grand homme en perspective, soyez sûr qu'alors vous les conduirez comme un enfant. »

Sur le cercle encore restreint où Mazzini se contente d'agir, la corruption filtre comme l'eau dans les entrailles; mais le sang vient par intervalles donner plus de saveur à cette corruption. Nous avons vu qu'à Rodez le poignard des sociétés secrètes frappait en plein jour. Un an plus tard, au mois de mars 1854, un frère et ami nommé Nast, accusé d'avoir fait perdre quelques centaines de francs au comité, fut arrêté à Thoune. Mazzini, l'œil et la volonté des sbires, reçut trente francs pour cette arrestation. A dater de ce moment, Nast disparut; il a toujours été impossible de savoir ce qu'il était devenu. Au mois de juin de cette même année 1854, le docteur Breidenstein écrit à Mazzini la lettre que voici et dont nous croyons devoir respecter le style et l'orthographe. « L'affaire de Strohmeier est finie. Il est condamné à la peine de mort. Seulement le comité fait cette chose et nous faisons l'annonce à vous, parce qu'il est nécessaire de vous dire que Strohmeier ne peut pas être tué dans ces jours, mais l'exécution aura fait bientôt. Il n'est pas un traître, mais parce que son nom est souscrit à l'acte de la fraternité, on ne le peut pas chasser de la société sans donner un coup mortel à la société. Il doit mourir avant que personne sait qu'il n'est pas plus membre de nous. »

Strohmeier, un des chefs de l'émigration allemande, a souscrit l'acte de fraternité dont ses complices vont lui faire une si cruelle ap-

pe que le peuple français quand il se lève avec l'idée républicaine dans l'esprit et le principe de fraternité dans le cœur.

» Oui, le peuple a été admirable, non par le courage seulement, mais par la résignation, qui est le courage de la douleur. Des hommes sont venus ici, la pâleur sur le front, ayant faim, demandant du travail qu'on ne pouvait leur donner, et quand nous leur avons répondu douloureusement : Attendez encore! nous les avons vus se relier avec calme, dans le plus grand ordre, en criant : *Vive la République!*

» Voilà ce qui ne saurait être dit sans larmes, voilà ce qui est digne d'une admiration éternelle! »

(L'assemblée entière crie, par un mouvement spontané : *Vive le Peuple!*)

Cette ridicule rhétorique produisit les plus déplorables effets. On disait à ce peuple qu'il était admirable, il se crut sublime, et prit au sérieux de pareils enseignements. Le *Moniteur* du 11 mars 1848, qui consigne ces basses flagorneries, fait foi de l'extase dans laquelle tombaient devant eux-mêmes les *travailleurs* qui ne voulaient plus travailler.

plication. Il n'est pas même soupçonné de trahir les sociétés secrètes; mais, ajoute ce bon docteur Breidenstein dans une autre consultation à Mazzini, « sa légèreté est tout aussi dangereuse. »

Comme les anciens francs-juges dont ils restaurent les attentats, Mazzini et ses séides s'accordent droit de vie ou de mort; ils évoquent un poignard inintelligent qui frappe dans l'ombre. Le cadavre de la victime disparaissait et tout était dit jusqu'au prochain firman. L'incorrigible ténacité des Mazzini, des Stolzmann, des Scriba, des Rauschenplatt et des Ruffini n'était surpassée que par l'aveugle obéissance de leurs sicaires. Le meurtre tenait ses assises extraordinaires en Suisse; au même moment il y ouvrait un vaste atelier de conspirations. Le 14 juillet 1855, en effet, un membre actif des clubs nommé Distel écrit : « Je serai cet automne à Lucerne ou à Zurich; nous nous rencontrerons encore plus vite que sur le sol allemand, lorsque nous irons prendre les princes et les prêtres. »

Un autre, Frédéric Niesell, pharmacien bavaïois, écrit le 19 du même mois au poète Harro-Harring : « Mazzini te salue dans l'espoir des jours promis. Ses grandes et fécondes idées sur l'humanité s'accompliront, j'espère, de notre vivant. Quels beaux vers cette rénovation du monde, faite par nous, va t'inspirer, ô muse de la fraternité! Moi, je n'ai que mes petits lénitifs à offrir et mon zèle pharmaceutique à faire accepter. Si les initiateurs en avaient besoin, je serais homme à empoisonner le monde entier pour assurer le triomphe du principe et de l'idée. Marchons vers le but et ne nous occupons pas des broussailles que les stupidités de la conscience voudraient jeter sur notre route pour l'embarrasser. Marchons, amis. »

Ils marchèrent si bien et si vite que, peu de temps après, un jeune étudiant d'Allemagne, nommé Lessing, expirait à Zurich percé de coups de poignard (1).

En face de ces associations qui ne reculaient devant aucune conséquence, les gouvernements minés et l'ordre social attaqué jusque dans sa base, ne se crurent pas autorisés à punir de pareils violateurs de toutes les lois humaines. Ces misérables égorgaient lorsqu'ils n'empoisonnaient pas, et jamais la société n'osa leur demander sang pour sang. L'idée de frapper les chefs de cette bande de bravi et de les

(1) Une notification des magistrats de Zurich, en date du 31 décembre 1855, et signée par le juge d'instruction Meiss, porte : « Le soussigné, autorisé par le tribunal criminel du canton de Zurich (Suisse), promet à la personne qui portera à sa connaissance des faits positifs, par suite desquels on parviendrait à découvrir les auteurs du meurtre commis aux environs de la ville de Zurich sur l'étudiant Louis Lessing, natif de Freyenwalde, dans le royaume de Prusse, une récompense de mille francs de Suisse. »

frapper dans l'ombre ne vint à aucun gouvernement. Par les précautions dont ils avaient l'art d'entourer leurs crimes, ils échappèrent à la vindicte des lois. Les lois étaient impuissantes à les atteindre, les gouvernements et les peuples respectèrent cette inviolabilité.

L'action des Sociétés secrètes, dont le centre était alors à Berne, fut néfaste parmi les ouvriers allemands et les nombreux étudiants de la même nation. Ils colportaient dans le reste du monde les principes que cette école de forfaits leur inculquait; mais ils n'agissaient que sur des individus. En Suisse, ils avaient tout un peuple à démoraliser, un peuple qui ne savait pas se garder et que des luttes intestines prédisposaient déjà aux exaltations démagogiques. Voici de quelle manière les Sociétés secrètes établirent leur pouvoir dans les cantons :

Il existait en Suisse des coutumes inoffensives et qui se perpétuaient par la tradition. L'arbalète de Guillaume Tell, qui sauva la vieille Helvétie, y était toujours en honneur. Guillaume avait été le meilleur archer de son temps; ses descendants se firent gloire de suivre ses traces. Dans chaque hameau des cantons primitifs, on formait le dimanche après Vêpres une réunion sur la prairie la plus voisine de l'église. Là, les jeunes gens exerçaient leur adresse à la cible; les enfants eux-mêmes se livraient à ces joutes patriotiques, et des prix aussi modestes que disputés couronnaient le vainqueur. Le vainqueur, suivi de tous ses rivaux qui l'applaudissaient, allait déposer aux pieds de la sainte protectrice du hameau son prix et son arbalète comme un hommage de reconnaissance, puis il retournait suspendre au foyer domestique la récompense de son adresse. Chaque village avait sa réunion que présidaient les anciens, heureux de voir leurs fils aussi habiles qu'eux au tir de l'arbalète.

L'invention de la poudre amena l'arme à feu. La carabine remplaça l'arbalète dans les prédilections du Suisse. Elle portait le plomb meurtrier à une grande distance; elle atteignait le but aussi bien dans les vallées que sur la cime des rochers. Chaque Suisse, soldat en naissant, voulut avoir sa carabine comme un bijou de famille. C'était tout à la fois sa défense et son ornement. L'arbalète était détrônée, les réunions des tireurs à la carabine se multiplièrent. Dans l'intérêt de l'État, ainsi que pour le plaisir des individus, on s'occupa de régulariser ces sociétés. Elles ne furent plus, comme par le passé, un paisible tournoi de quelques enfants du même village; pour stimuler l'émulation, on s'invita, on se provoqua de hameau à hameau, de ville à ville, de société à société. Ces réunions souvent répétées formèrent les tirs can-

tonaux, qui à leur tour engendrèrent les tirs fédéraux. Ces tirs s'organisaient en dehors de toute action gouvernementale. Leur but était avoué; les magistrats n'eurent qu'à l'encourager.

Mais, à partir du jour où le Libéralisme essaya de se faire un marchepied de toutes les perversités, les réunions de tir dégénérent peu à peu en affiliations dangereuses. L'ivraie semée dans le bon grain s'élevait; elle étouffa le vrai patriotisme. Les libéraux de 1815 à 1850 servirent de précurseurs aux radicaux, qui eux-mêmes, dupes ou victimes des sociétés secrètes, devront bientôt céder la place au communisme, dernière expression de la démagogie.

Les tirs fédéraux étaient devenus une puissance pour la destruction. Le prétexte de s'exercer à l'art du tir réunissait des carabiniers de tous les cantons. Ils arrivaient avec leurs armes, ils s'organisaient en compagnies. C'était une force toute trouvée, un élément de violence introduit dans le pays. Les meneurs s'en emparèrent. Dans ces réunions, les agitateurs, les mécontents, les utopistes et les ambitieux avaient le verbe haut et l'éloquence avinée. Ils tendaient des pièges dans lesquels venaient tomber ceux que le dérèglement des mœurs, la paresse ou la cupidité rendaient faciles à la corruption. Pour couvrir ces fêtes bruyantes d'un vernis patriotique, on laissait à un comité d'hommes distingués par leur mérite ou leurs vertus toutes les apparences de la direction. Les formes extérieures étaient sauvées. Mais un autre comité, caché dans l'ombre, usurpait et exerçait le pouvoir réel. Il comprit l'immense avantage que la révolution pouvait retirer de ces agglomérations d'hommes qui, sous le coup d'une liberté sans frein et d'un enthousiasme exalté jusqu'à l'ivresse, se laissaient aller à des provocations insensées. Les tirs fédéraux ne se réunissaient que tous les deux ans. On décida que chaque année ils s'assembleraient dans un des chefs-lieux des divers cantons; et les esprits réfléchis ne furent pas longtemps sans s'apercevoir qu'immédiatement après le tir la ville renfermait beaucoup plus d'éléments de corruption qu'auparavant. Ce fut la conséquence naturelle de ces réunions. Les carabiniers fédéraux s'étaient enrégimentés; on ne les soumettait à aucune discipline; leur vie ne dut être qu'une longue orgie dont le Libéralisme se chargeait de payer les impures voluptés.

En 1829, le tir eut lieu à Fribourg, comme l'année précédente il s'était tenu à Genève. Le colonel Dufour avait présidé le comité fédéral, et il apportait à Fribourg le drapeau national pur alors du sang fraternel. Le colonel Dufour remit ce drapeau entre les mains de son successeur fribourgeois, M. de Forell. C'était le 22 juin, jour anniver-

saire de la bataille de Morat. Dans son discours, le colonel, en confiant au brave peuple fribourgeois l'étendard de la liberté qui, proclamait-il, avait à pareil jour réuni tous les Suisses sous son ombre, se félicitait de voir l'alliance si admirablement cimentée. Quelques années plus tard, en 1847, ce même Dufour, alors général de l'armée des douze cantons, se présentait encore devant Fribourg. Il tenait à la main le même drapeau, mais Fribourg ne le reconnaissait plus. M. de Forell, encore président du gouvernement, le maudissait avec tous les hommes libres, car dans ses plis il n'apportait au peuple que trahison, injustice et servitude.

A Berne, en 1850, les carabiniers fédéraux qui, l'année précédente, avaient promené la luxure et le scandale dans les rues de Fribourg, se livrèrent à de nouveaux excès. L'insurrection de juillet y fut annoncée, prédite avec des chants de joie si horribles que le gouvernement se crut obligé de les interdire. Le Libéralisme démasquait trop vite ses batteries; une scission longtemps différée devint nécessaire. Les carabiniers honnêtes qui voulaient bien pardonner quelques folles exagérations de plaisir à leurs camarades ne consentirent pas à se montrer aussi tolérants lorsqu'il s'agissait de traîner dans la boue les gouvernements voisins, la morale et les principes de toute communion chrétienne. Ils se séparèrent en déclarant qu'ils renonçaient à faire partie d'une société établie pour maintenir la liberté en Suisse, mais dont le vrai but, trop clairement manifesté, ne tendait qu'à l'oppression.

Cette scission fut le signal de la licence. Les carabiniers, que la révolution façonnait au rôle de janissaires, ne connurent plus aucun frein. Ils avaient mis leurs bras au service du radicalisme; les Sociétés secrètes le supplantèrent. Elles s'emparèrent de cette force brutale, et, dans les tirs de Lausanne, de Glaris et de Bâle surtout, les orateurs attirés de ces réunions ne craignirent pas de vociférer des menaces de mort et de dévastation contre les cantons catholiques. Les tirs fédéraux, nés d'une patriotique pensée, avaient peu à peu dégénéré en rendez-vous annuels de débauche. La débauche amena la ruine dans les familles, le mépris de tout sentiment honnête dans les cœurs. Cette ruine et ce mépris jetèrent les carabiniers fédéraux au service des sociétés secrètes.

Les hommes d'ordre, quoique d'opinions différentes, s'étaient, par respect pour eux-mêmes, retirés de ces assemblées; ils furent remplacés par des agents que les réfugiés tenaient en laisse. L'institution des tirs fédéraux faisait la gloire de la Suisse par l'esprit de liberté et de concorde qu'elle propageait; le radicalisme, après s'être emparé

de cette force, s'appliqua à la dénaturer. Les sociétés secrètes achevèrent l'œuvre de démoralisation. Ce fut dans les rangs des carabiniers qu'elles allèrent chercher le cadre de l'organisation militaire des corps francs.

Déjà, en 1855, on convoquait à Lausanne tous ceux sur lesquels la révolution pouvait compter. L'ordre secret donné aux carabiniers fédéraux et écrit de la main de Schüller ne laisse aucune incertitude sur le complot. Cet ordre, en forme de proclamation, est ainsi conçu :

« Confédérés !

» Depuis assez longtemps l'on a discours et écrit sur ce qui doit faire le salut de la patrie, sans que nous ayons pour cela avancé d'un pas. Le spectacle pitoyable qu'offre la Diète, la division de notre patrie, les genoux qui se ploient devant les princes étrangers, la lâcheté et la faiblesse croissante des gouvernements, l'oubli de tous les intérêts nationaux, toutes ces choses rongent le cœur des patriotes et nous provoquent depuis longtemps à mettre résolument la main à l'œuvre. Il n'y a que l'énergie de l'action qui puisse donner l'unité à notre chère patrie et mettre notre peuple en possession de ses droits les plus importants pour tout son avenir.

» Une de ces occasions que nous avons déjà souvent laissées échapper se présente de nouveau. Le grand tir fédéral de Lausanne réunira dans cette ville un grand nombre de loyaux amis de la patrie. On y proclamera une assemblée législative, qui sera nommée en proportion de la population. Cette résolution a été prise par un grand nombre de patriotes; il faut qu'elle s'accomplisse. Le 5 juillet est le jour fixé pour l'exécution. »

La Suisse avait ses tirs fédéraux, pépinière où grandissaient, où se fortifiaient dans les doctrines antisociales des affiliés que l'on élevait pour le crime extérieur. Vers le même temps, la révolution songea à se créer en Italie des assemblées où, sous un prétexte littéraire, on parviendrait à combiner des efforts dont l'isolement paralysait l'action. Ce fut dans les ténèbres d'une société secrète que la première idée des congrès scientifiques se produisit.

A la Suisse toujours militante on laissait son appareil de combats, ses fêtes soldatesques et son enivrement de poudre. Il n'était pas possible de donner à l'Italie la même impulsion. L'Italie n'est guerrière que par le souvenir; mais elle aime à s'admirer dans la gloire de ses aïeux, à se parer tout à la fois de la couronne de chêne de ses Sci-

pions et du laurier de ses Pétrarques. Les Sociétés secrètes exploitèrent cette double passion. Elles avaient calculé qu'en prenant par la vanité les innombrables académiciens qui font la gloire anonyme de la ville où ils ont vu le jour, qu'en offrant à leur désœuvrement une tribune retentissante ou un Parnasse émérite, ils ouvraient aux artisans de désordre une voie inespérée de propagande. Les princes se montraient hostiles au progrès révolutionnaire, ils s'opposaient avec énergie à toutes les réunions qu'on tentait. Un congrès scientifique était inoffensif de sa nature, il ne parlait qu'à l'esprit et au cœur; il ne se formait que de savants, il s'honorait de la bienveillance des rois, il les saluait comme les protecteurs des beaux-arts; le congrès scientifique fut donc inventé.

Pour conquérir une popularité éphémère, quelques princes d'Italie eurent la faiblesse d'autoriser ces réunions où, en public, tout se passait selon le programme adopté. Mais en secret les avocats sans clients, les nobles sans fortune, les artistes sans génie, les médecins sans malades, les faiseurs de sonnets sans argent, les professeurs sans auditoires, les prêtres sans vertu et les écrivains sans lecteurs ne se contentèrent pas du théâtre peu sérieux qu'on leur assignait. Ce n'était pas par amour de la science et du progrès dans les arts qu'ils se donnaient rendez-vous d'un bout de l'Italie à l'autre. La Jeune Europe, qui, du fond de la Suisse, disciplinait les volontés et stimulait les passions, avait voulu que ces congrès fussent un lieu permanent de conspiration, un terrain neutre sur lequel on préparait de nouvelles ruines et où l'on dictait, où l'on recevait, où l'on échangeait les mots d'ordre. Ce plan réussit au delà de toute espérance. Après avoir abusé les rois, il égara les peuples. Le congrès scientifique devint une mystérieuse trainée de poudre que les savants applaudis couvraient de fleurs, et qui, après avoir embrasé l'Église, menaçait les fondements du trône.

Les Sociétés secrètes l'avaient bien ainsi jugé. En Italie elles se sentaient forcées d'agir dans l'ombre; mais en Suisse, avec leurs réfugiés et leurs carabiniers fédéraux pour avant-garde, elles n'avaient pas besoin de ce luxe de méticuleuses précautions. Mazzini les dirigeait. Ses réfugiés venaient d'éprouver dans le duché de Bade le même échec qu'en Savoie; le gouvernement suisse s'inquiétait à la fin de ces agitations que l'Europe signalait, et dont lui-même commençait à redouter le contre-coup. Mazzini sentit que la terre tremblait sous ses pas et que les meurtres ordonnés par les sociétés secrètes ne le préserveraient point d'un nouveau bannissement. En

reconnaissance de l'hospitalité reçue, il songea à laisser en Suisse un long, un triste souvenir de son passage. Il organisa un chaos systématique où, au nom de l'humanité, tout fut permis contre Dieu, tout fut autorisé contre les hommes.

Dans l'espace de deux ans de séjour, Mazzini avait, à l'aide de ses associations, précipité la ruine de la Suisse. Il ne restait plus aux dociles manœuvres qu'à propager la dépravation. Les Polonais, les Allemands, les Italiens, les tireurs fédéraux qu'il s'était donnés comme sujets exécutèrent contre l'ordre social la sentence prononcée. Ils l'exécutèrent aussi impassiblement que s'il ne se fût agi que de l'assassinat d'un de leurs complices. La vue d'un ilote ivre enseignait aux fils de Sparte à éviter l'ivresse. Les jeunes Lacédémoniens se montrèrent toujours dociles à cette leçon. Il n'en put être ainsi dans les cantons de l'Helvétie libérale. Les Sociétés secrètes, les carbonari et toutes les sectes dissidentes nées de ces agrégations par l'orgueil isolé ou par un raffinement de corruption sociale, mettaient sous ses yeux des hommes que l'enivrement des passions et la surexcitation des enseignements faisaient descendre au-dessous de l'esclave des temps païens. L'Helvétie libérale accepta ces déplorables exemples! elle les subit; souvent même elle les outre-passa. Les Sociétés secrètes amenèrent leur plèbe de dupes ou de coupables à cet état peint par Cicéron, s'appuyant de l'autorité de Platon.

« Si jamais, dit l'orateur romain (1), le peuple en est venu à frapper un roi juste ou à lui ravir le trône, ou même, et l'exemple en est plus fréquent, s'il a goûté du sang des grands et qu'il ait prostitué l'État tout entier à la fureur de ses caprices, sachez bien qu'il n'est pas de mer ou d'incendie si terrible, dont il ne soit plus facile d'apaiser la violence, que celle d'une multitude insolente et déchainée.

» Alors on voit se réaliser ce qui est si vivement décrit dans Platon, pour peu que je parvienne à l'exprimer dans notre langue, effort difficile, mais que je tenterai cependant. « Lorsque l'ardeur du peuple, ainsi parle Platon, s'est enflammée d'une soif intarissable d'indépendance, et que servi par des complaisants pervers, il a bu avidement la coupe remplie de liberté sans mélange, alors ses magistrats et ses chefs, s'ils ne sont tout à fait mous et obéissants, et s'ils ne lui versent à flots la liberté, il les poursuit, les incrimine, les accuse, les appelle dominateurs, rois, tyrans. Ceux qui veulent alors obéir aux chefs

(1) *De Republicâ*, lib. 1, p. 113.

de l'État sont tourmentés par ce même peuple, qui les nomme esclaves volontaires. Mais ceux qui dans la magistrature affectent l'égalité populaire, ou qui, dans la vie privée, travaillent à effacer toute distinction entre le magistrat et le simple citoyen, on les exalte de louanges, on les surcharge d'honneurs, et il devient inévitable que dans une république ainsi conduite, la liberté surabonde de toutes parts, que la famille même soit, dans son intérieur, dépourvue d'une autorité, et que cette contagion semble presque passer jusqu'aux animaux; que le père craigne le fils, que le fils méprise le père; que toute pudeur soit détruite pour rendre l'indépendance plus entière; qu'il n'importe d'être citoyen ou étranger; que le maître craigne les élèves et qu'il les flatte; que les élèves prennent en mépris les maîtres; que les jeunes gens s'arrogent l'autorité des vieillards; que les vieillards descendent aux jeux folâtres de la jeunesse, pour ne pas lui être odieux et insupportables. De là vient que bientôt les esclaves se donnent toute licence; que les femmes prennent les mêmes droits que leurs maris; qu'enfin les chevaux, les chiens, les ânes sont libres d'une telle liberté, et courent si impétueusement qu'il faut se retirer de leur passage. De cette licence démesurée il résulte enfin que les âmes des citoyens deviennent si ombrageuses et si délicates, qu'au moindre essai d'autorité qui se montre, elles s'indignent et ne peuvent rien souffrir, et que bientôt elles arrivent à mépriser aussi les lois, afin d'être complètement affranchies de tout maître. »

Puis Cicéron ajoute :

« Cette excessive liberté aboutit bientôt, pour les peuples et pour les individus, en excessive servitude. Ainsi, dans une extrême liberté s'engendre un tyran et le plus dur comme le plus injuste esclavage. En effet, du milieu de ce peuple indompté et comme effarouché, on choisit presque toujours, en haine de ces grands naguère abattus et dégradés de leur rang, quelque chef nouveau, hardi, corrompu, insolentement acharné sur les citoyens qui souvent ont le mieux mérité de la patrie, prêt enfin à prostituer au peuple les autres et lui-même. »

Ce que Cicéron prévoyait de son temps se réalisa dans le nôtre par l'action des Sociétés secrètes. La Suisse principalement se sentait travaillée de cet indéfinissable malaise. En dehors des tirs fédéraux, elle contenait plusieurs autres associations qui, sous des noms divers et fondées à différentes époques, avaient chacune un but spécial. Telles étaient la Société des sciences naturelles, celles d'harmonie, de chant, des lutteurs, d'histoire, de navigation et d'agriculture. Jusqu'à cette époque ces associations, renfermées dans le cercle de leurs études ou

de leurs plaisirs, n'avaient jamais essayé de franchir les limites qu'elles s'étaient elles-mêmes tracées. Les sociétés secrètes tentèrent de les affilier à leurs menées; mais l'intrigue, quoique savamment ourdie, échoua devant l'intelligence du plus grand nombre des membres associés. A peu près tous d'un âge mûr, ils refusèrent de courir les aventures sous la garde des clubs. Il n'en avait pas été ainsi des carabinières fédéraux. Les étudiants, ceux principalement de la partie allemande de la Suisse, imitèrent l'exemple des tirs.

Ces étudiants de bière, de liberté et de tabac n'avaient d'autre fortune que la charité publique et l'idée révolutionnaire. Ils parcouraient incessamment la Suisse; ils marchaient par bandes de cinq à six, toujours à pied, et demandant aux voyageurs ou aux propriétaires une aumône qui n'était jamais refusée. Cette existence nomade avait des charmes pour ces jeunes imaginations qui s'étaient éprises de la poésie sauvage des *Brigands* de Schiller, et qu'enflammaient alors les leçons des docteurs d'émeutes philosophiques. Ces leçons leur révélaient un nouveau monde dont ils seraient les régulateurs. Elles les enivraient du hachis des illuminés allemands; elles leur répétaient sur tous les modes que c'était à la jeunesse à prendre de haute lutte la direction des idées et des affaires. La jeunesse enthousiaste acceptait ces flatteries comme un hommage dû à son génie et à son patriotisme. On lui disait qu'elle seule était forte et intelligente; elle se crut sublime. Ainsi disposée de longue main, c'était une proie toute trouvée pour les Sociétés secrètes. Les étudiants s'y précipitèrent sans réflexion. Ils adoptèrent le plan et les règles des universités d'Allemagne, et, tout en croyant ne se livrer qu'aux théories littéraires dont le plaisir et la table formaient le principal argument, ils se trouvèrent bientôt les croupiers et les agents les plus actifs de la désorganisation sociale. On commença par les infecter de voltairianisme et de josphisme, puis on les mit au régime de l'idée démagogique. En pervertissant la jeunesse des universités, on dépravait du même coup la génération qui, dans très-peu d'années, allait être formée par ces pédagogues. On se servit d'eux comme d'émissaires déjà assez corrompus pour porter la corruption au sein des cantons catholiques, et la Suisse remarqua avec douleur que ce fut toujours sur les plus flétris par le vice qu'on fit tomber le choix des prédicateurs d'anarchie. « Fortunée république, si se conformant au vœu de Cicéron, elle eût pu chasser de son enceinte cette bande de misérables. »

Toutes les affiliations, tous les prosélytismes, sous quelque nom qu'ils prissent, avaient la plus grande latitude pour se produire et se

réunir tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Cette liberté sans contrôle offrait aux initiateurs de la Jeune Suisse tous les moyens imaginables de se créer des adeptes. A l'abri des lois et sous le passeport de l'étude, ils pouvaient scruter les caractères, sonder les inclinations de l'esprit et du cœur, et, par leurs discours, exalter les têtes déjà trop ardentes. Un comité cantonal de la Jeune Suisse, des sous-comités pour chaque ville, des chefs isolés pour les campagnes exercèrent leur action dès 1855; mais le plus profond mystère était recommandé à ces ouvriers de ténèbres. Des réunions fréquentes avaient lieu; et, le dimanche 24 avril 1856, il s'en tint une qui, par son importance et sa diffusion, devait tristement peser sur l'avenir du pays.

Ce jour-là, les Sociétés secrètes passaient la revue générale de leurs forces en Suisse. Tous leurs initiés étaient convoqués à la même heure sur chaque point du territoire. Dans leurs clubs respectifs ils avaient à répondre, séance tenante et par écrit, à une série de questions proposées par le comité central. Les initiés durent, sans faiblesse comme sans exagération, exprimer nettement leurs pensées sur la situation et bien calculer leurs paroles, afin de ne pas compromettre le parti par des mesures prématurées. Le comité central demandait :

Le moment paraît-il opportun pour établir un gouvernement central en renversant le pacte de 1815?

A-t-on l'espoir que les cantons récalcitrants se soumettront un jour à ce changement? Quel temps faudrait-il?

Quels sont les moyens les plus efficaces de parvenir à ce but?

Pense-t-on que l'on soit obligé de vaincre par les armes la répugnance des cantons catholiques? Dans ce cas doit-on employer ce moyen?

Si l'emploi des armes est nécessaire, sur quelle force peut-on compter?

Dans votre localité quels sont les hommes sur lesquels vous pouvez compter dans le cas d'une levée de boucliers?

Quels sont les autres hommes influents qu'il serait important de gagner, de séduire ou de compromettre?

Ces questions étaient nettes et précises. Les affiliés y répondirent sans ambiguïté. Leurs réponses, recueillies et dépouillées par les chefs des sous-comités, furent adressées aux comités, pour être transmises au club central qui dut notifier aux affiliés le résultat du vote.

Ce résultat ne pouvait faire doute. On avait consulté des fauteurs de guerre civile, le principe de la guerre civile sortit de l'urne de

chaque scrutin. La majorité des votants décida que le gouvernement central était indispensable en Suisse pour assurer le succès des idées nouvelles, mais que malheureusement l'heure n'était pas encore venue, qu'il fallait travailler le peuple et le préparer à l'initiation; que les cantons catholiques n'y soumettraient jamais; que l'emploi des armes paraissait le seul moyen efficace, mais que la force nécessaire manquait encore, le nombre des initiés n'étant pas suffisant; qu'un prétexte de se faire déclarer la guerre devait être cherché. C'était le moyen le plus favorable pour éradiquer les petits cantons.

De pareilles associations étaient un danger permanent. L'assemblée ostensiblement convoquée à Brügg pour le 28 mai 1856 par Schüller, qui se substituait à Mazzini, expulsé de Granges, près Soleure, eut pour effet d'endormir la vigilance des autorités. La jeune Suisse se donnait mission de révolutionner les cantons; on lui imposait des chefs, on lui arrachait des impôts volontaires. Quand Mazzini eut laissé le pays, ces chefs reçurent le mot d'ordre d'Angleterre, d'Italie ou de France, selon la contrée qu'il habita. La Jeune Suisse, comme la Jeune Pologne et la Jeune Allemagne, était vendue et livrée à l'étranger. Elle obéit à un despote inconnu, elle s'agenouilla devant ses volontés comme un Turc s'incline devant un feyta. Pendant ce temps, Mazzini et ses ouvriers de destruction accusaient les jésuites de se soumettre à un chef étranger. Chacun s'engageait par serment à être tué ou à tuer, selon le bon plaisir d'un tyran qui promettait (1) « que l'avenir européen harmoniserait les deux idées fondamentales de la nouvelle époque, PATRIE, HUMANITÉ; » et Mazzini, soutenu par ses Michelet, ses Gioberti et ses Quinet, n'avait pas assez de paroles, chaudes de libéralisme, pour foudroyer le *perinde ac cadaver* de saint Ignace de Loyola.

Depuis 1850, les canons des puissances n'étaient chargés qu'à mitraille de protocoles. Le verbiage diplomatique se mêlait à toutes les questions; il les embrouillait nécessairement. Les ministres de Louis-Philippe proclamaient du haut de la tribune française que « les révolutions suisses avaient été faites par la France et pour la France (2). »

(1) *Instructions générales pour les initiateurs de la Jeune Europe*, paragraphe 5.

(2) L'autorité suisse s'est elle-même attachée à donner ce sens peu helvétique aux révolutions cantonales de 1850. Le Libéralisme venait de triompher, et à l'instant même il se procurait le plaisir d'un petit procès de presse.

Le 29 septembre 1851, M. Esslinger, ancien aumônier protestant du 1^{er} régiment suisse de la garde royale, avait, dans le *Véridique*, appelé ses compatriotes qui, comme lui, servirent la France, à célébrer par leurs prières le jour anniversaire de la naissance

On savait que nul pays n'est plus favorable que l'Helvétie au développement des propagandes, car là il n'existe à peu près aucune police. La liberté d'association y reste sans contrôle, et les divisions territoriales sont si petites que, dans un court espace de temps, on peut passer d'un État à un autre. On n'ignorait pas que, par une étrange extension du principe de sa neutralité, la Confédération, à moitié révolutionnée et alors dirigée par les hommes du juste-milieu, allait au-devant de tous les exilés. A ces aventuriers courant à l'assaut des gouvernements établis, la Suisse se présentait comme un de ces lieux d'asile du moyen âge où s'abritaient les criminels menacés par la justice.

L'Angleterre et la France n'avaient pas assez de larmes parlementaires pour pleurer les destinées de cette Pologne dont la nationalité ne devait jamais périr; ces deux royaumes s'ouvrirent aux réfugiés comme une Botany-Bey de jubilation. On les y accueillait en frères, en alliés. On dansait en faveur de toutes ces calamités d'un juste exil; on dinait, on portait mille toasts plus enivrants les uns que les autres pour consoler tant de misères poétisées par d'inéptes engouements. Les Italiens et les Allemands se glissaient à l'ombre de cette compromettante hospitalité; la Suisse libérale ne voulut pas être en reste avec les monarchies qui croyaient donner à l'Europe un exemple constitutionnel. L'Angleterre et la France caressaient les réfugiés de tous les pays, de toutes les nuances républicaines; la Suisse, qui alors exagérait tout, se prit à les choyer. Elle les salua comme les initiateurs de son avenir; elle en fit des concitoyens et même des instituteurs chargés de l'éducation publique. Mais, en 1856, la France de Louis-Philippe se lassa de voir le radicalisme suisse parodier jusqu'à l'insulte les leçons de philanthropie démagogique qu'elle avait cru devoir lui donner. Par l'organe du duc de Montebello, M. Thiers, président du conseil et ministre des affaires étrangères depuis le 22 février, fit entendre des plaintes justes dans leur principe, mais qui,

du duc de Bordeaux. Pour M. Esslinger, Henri V était le roi légitime et Louis-Philippe l'usurpateur. Le 9 mars 1852, le procureur-général Landerset de Fribourg, dans son réquisitoire, se donna mission d'intervertir les faits, et il s'écria : « La famille européenne pouvait répudier Louis-Philippe, élu par le peuple; les rois n'ont pas voulu la lutte. La politique ne conseille pas à la Suisse, aux cantons où la souveraineté du peuple vient d'être reconnue, de permettre qu'on attaque le titre de Louis-Philippe sans se compromettre vis-à-vis de la France. Les deux pays courent les mêmes chances, ils ont le même principe à défendre. La Suisse de 1850 dépend de la France de 1850. Appeler Louis-Philippe usurpateur, c'est attaquer nos nouveaux gouvernements; si lui est usurpateur, ils le sont aussi, car ils sont sortis comme lui de la révolution de juillet. »

en s'alignant sous sa plume, devenaient une ironie à son passé. L'Autriche, toujours expectante avec le prince de Metternich, avait le droit de parler haut et ferme à la Suisse. L'Autriche se tut; elle laissa la France révolutionnaire devenir le gendarme de l'Europe contre la révolution. Un nommé Conseil, plus connu dans la police sous le nom d'emprunt de Napoléon Chéli que sous le sien propre, avait été chargé de surveiller, d'espionner les démarches des réfugiés en Suisse. Ce Conseil, afin de les tromper plus sûrement, se prétendait l'ami et le complice de Fieschi. Ses colloques avec le duc de Montebello et ses tergiversations donnèrent l'éveil aux réfugiés qui alors se trouvaient de toutes parts investis de traîtres. La guerre intestine venait, sous le couvert de la fraternité, de s'introduire dans le camp de la Jeune Europe. Des tiraillements y naissaient à chaque pas. L'orgueil et la cupidité des chefs avaient enfanté la confusion des langues et des vœux de cette tour de Babel. Il n'y avait pas très-longtemps que Conseil hantait les clubs, il ne pouvait donc point être passé maître dans l'art de trahisons. Il se livra lui-même aux réfugiés qui le menaçaient, parce qu'en leur faisant concurrence, il diminuait leurs petits profits.

Cette triste affaire n'en resta pas là. L'ambassade française craignit des révélations trop directes. Elle donna un passe-port à Conseil, elle lui enjoignit de quitter Berne pour aller continuer son métier dans d'autres villes de la Suisse. Les réfugiés ne voulaient pas qu'un étranger vint sur leurs brisées exercer le monopole des perfidies; un guet-apens lui fut tendu par eux. Le 10 août 1856, Conseil y tomba. Les réfugiés l'arrêtèrent à Nidau et laissèrent à l'autorité locale, leur complice, le soin d'examiner les faits.

Jusqu'à ce jour la diplomatie n'avait échangé avec la Suisse libérale que des dépêches sans portée. Elle n'avait pas osé l'attaquer dans les Sociétés secrètes. Lorsqu'elle l'avait essayé par l'organe du duc de Montebello, la Diète empruntant la plume de M. Monnard, député du canton de Vaud, renvoya au gouvernement de Louis-Philippe ses accusations. Le 29 août 1856, la Diète ne craignit pas de dire à ses anciens complices dans le libéralisme : « La Confédération ne devait surtout pas s'attendre à voir la France se faire un grief contre elle des complots tramés dans quelques cantons. En effet, les enquêtes judiciaires et administratives ont prouvé jusqu'à l'évidence qu'aucun des complots constatés n'a été dirigé contre la France, mais y ont été conçus; que le foyer des conspirations est à Paris, que les ordres pour ces milices secrètes des conspirations partent de Paris. »

Les récriminations étaient aussi fondées d'un côté que de l'autre. Fatalement lié par son origine à la révolution de juillet, le libéralisme suisse avait aliéné l'indépendance nationale sans sauvegarder son amour-propre. Il s'était fait courtisan; on le traitait en esclave. La Suisse, dans la politique de Louis-Philippe, n'avait été qu'un en cas. M. de Montebello, dont la position délicate gênait la fermeté de caractère, tenta de le prouver à ces frères ennemis. Après un échange de notes et de contre-notes entre le vorort et l'ambassadeur, ce dernier adressa le 27 septembre 1856 la dépêche suivante au Directoire fédéral.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que la présence des étrangers réfugiés sur le territoire de la Suisse a troublé son repos et compromis son indépendance. Depuis plus de deux ans leur conduite et la condescendance de plusieurs cantons à leur égard inquiétèrent les puissances voisines de la Suisse, et provoquèrent leur mécontentement. Les réclamations de ces puissances ne se firent pas attendre, et les cantons se virent demander des mesures de précaution et de sûreté que les relations de bon voisinage, autant que leur propre intérêt, auraient dû peut-être leur suggérer et les porter à prendre d'eux-mêmes...

» Cependant les promesses avaient été imparfaitement tenues; le but n'était point atteint; les plaintes des puissances voisines s'étaient renouvelées, lorsque, le 22 juin 1856, le Directoire reconnaissant enfin l'insuffisance des mesures prises jusqu'à ce moment, invita les cantons à en adopter de plus efficaces, et dénonça à la France les coupables menées de quelques-uns des étrangers dont le territoire helvétique était devenu l'asile. Le gouvernement du roi applaudit à de si sages résolutions, et, pour en faciliter l'accomplissement, il permit aux réfugiés dont l'expulsion était demandée d'emprunter le territoire français pour se rendre à leur nouvelle destination. Ainsi provoqué par la Suisse même, qui, avouant l'existence des complots dénoncés, reconnaissait et les devoirs et les droits que l'intérêt de leur propre conservation donnait aux puissances voisines, il crut répondre aux intentions mêmes de ce pays, et seconder ses sages dispositions en posant le vrai principe du droit d'asile, tout en assignant à ce droit les limites dont la conduite même de la Suisse était une reconnaissance si formelle.

» Le monde sait comment la note où le cabinet français exprimait ses idées, conformes d'ailleurs aux vues et aux mesures dont le Directoire avait pris l'initiative, fut accueillie par la Diète et commentée par une opinion qui commençait à tout envahir dans quelques cantons,

et dont la domination récente semble avoir déplacé le pouvoir; domination funeste qui, si elle se prolongeait, dénaturerait à la fois et la politique, et le caractère, et les mœurs mêmes d'un peuple renommé par sa droiture, par sa sagesse, par le sentiment de sa vraie dignité.

» Une note fut remise au soussigné, le 29 août, en réponse à ses communications. Elle annonçait les dispositions adoptées par la Diète; elles étaient en partie conformes aux mesures de précaution que le soussigné avait cru devoir conseiller, et, bien qu'elles ne fussent pas aussi complètes, aussi énergiques que l'aurait désiré le gouvernement du roi, aucune objection grave ne s'éleva contre le conclusum du 25 août, qui contenait du moins une reconnaissance explicite du principe posé par la France.

» Mais à côté de ces dispositions, la note présentait une étrange réponse aux réflexions que le soussigné avait reçu l'ordre de communiquer au Directoire. Dans cette réponse, les conseils donnés par la France avec autant de désintéressement que de bienveillance sont interprétés avec amertume, repoussés avec irritation; ses intentions sont dénaturées, ses paroles perverses. Certes, la France devait voir dans cet acte une offense grave. Justement blessée, elle sacrifia au désir de prévenir des complications nouvelles tout ce que pouvait lui inspirer un légitime ressentiment; elle imputa un langage qu'elle est fondée à déclarer sans exemple, non à la Suisse, mais à ce parti qui prétend la dominer. Le gouvernement du roi resta convaincu que, de ce jour, l'indépendance helvétique était prête à tomber sous le coup d'une tyrannie intérieure, et c'en était fait des influences pacifiques et régulières auxquelles la Suisse avait dû jusque-là son bonheur et son repos... Une faction composée d'éléments divers a usurpé, soit dans l'opinion, soit au sein des pouvoirs publics, une prépondération fatale à la liberté de la Suisse; consacrée par le temps, garantie par les mœurs, cette liberté est le patrimoine incontesté, le paisible héritage d'une nation qui compromettrait sa renommée historique, si jamais elle se laissait dominer par des conspirateurs insensés, qui n'ont encore réussi qu'à déshonorer la liberté. »

La révolution de Suisse, alors exploitée par les patrons du juste-milieu n'osant pas se brouiller avec le radicalisme tout-puissant, outrageait la révolution de juillet, représentée par Louis-Philippe, dont ce même juste-milieu avait si souvent prôné les vertus bourgeoises. M. Tschärner, président de la Diète extraordinaire convoquée pour le 17 octobre, avait usé de tous les moyens dilatoires. Le vorort hésitait, car il se sentait pris entre l'enclume des Sociétés secrètes et

le marteau de la France. Il crut devoir atermoyer en déclarant que c'était sans arrière-pensée et sans avoir intention d'offenser le gouvernement français et son ambassadeur, qu'il venait de se montrer si âpre dans cette affaire. Sa réponse se terminait ainsi :

« La note de M. le duc de Montebello, du 27 septembre, renferme de graves erreurs sur la situation intérieure de la Confédération suisse. La Diète pourrait repousser par des faits ces allégations; elle trouverait des preuves dans la constitution sociale des cantons, ainsi que dans leur état matériel et moral. Mais elle n'acceptera pas ce débat; les cantons helvétiques ne sauraient reconnaître à aucun État étranger le droit de contrôler la marche de leurs gouvernements, ni d'intervenir directement ou indirectement dans les délibérations des conseils de la Confédération. La Suisse se doit à elle-même d'invoquer à cet égard les principes du droit des gens et les traités qui l'ont reconnue comme État indépendant.

» Du reste, la Diète, après les explications qu'elle vient de donner, espère que les rapports d'amitié entre la France et la Suisse, cimentés par le temps, seront rétablis dans l'intérêt des deux pays; elle aime à croire que les liens d'une vieille alliance, momentanément relâchés, vont se resserrer et se raffermir, et que des griefs passagers n'auront servi qu'à faire mieux sentir aux deux nations les avantages réciproques d'une union qui n'aurait jamais dû être troublée. »

Le gouvernement français se tint pour satisfait de cette réponse de la Diète; mais cette réponse, comme toutes les œuvres de tiers-parti, était un signe de décomposition. La France de 1850 avait réveillé les passions politiques; elle cherchait à les calmer en discréditant les pouvoirs étrangers qui s'étaient attachés à sa fortune. Le Libéralisme suisse, déjà débordé par les Sociétés secrètes, n'avait plus qu'à mourir sous la honte. Les ambassadeurs de Louis-Philippe menaçaient quelquefois; mais on savait que cette intimidation n'aboutissait point. On dédaigna leurs notes, comme on prenait en mépris leurs adhérents de la Diète de 1856, et on marcha à la conquête du nouvel ordre d'idées qui devait changer la face du monde.

Sur ces entrefaites, la Jeune Europe, mère de la Jeune Suisse, était morte; la Jeune Allemagne agonisait sous le poids des délateurs que, comme la Jeune Pologne, elle réchauffait dans son sein. Les chefs qui fondèrent cette quadruple alliance de crimes cosmopolites avaient été obligés de se disperser; mais il en restait d'assez actifs pour combiner de nouveaux artifices et dresser de nouveaux pièges à l'ordre social.

En outrant les conséquences du Libéralisme et du Carbonarisme,

Mazzini et ses affiliés s'étaient imaginés que la corruption s'arrêterait à leur voix. Ils se flattaient de ne rencontrer jamais de natures assez perverses pour les dépasser dans l'art de tromper les hommes. Les espérances de ces rêveurs furent déçues; et, en Suisse, le trône que Mazzini élevait à son orgueil humanitaire se vit ébranlé par des ouvriers. On avait longtemps tenu à la lisière d'un hébètement extatique tous ces pauvres Allemands. On les façonnait à l'insurrection et à la discipline des émeutes. Ils se contentèrent durant plusieurs années de cette manne sans saveur que, du fond de sa retraite, Mazzini leur faisait distribuer. Mais, un jour, une nouvelle doctrine, beaucoup plus à la portée d'instincts déjà abrutis que toutes les sonores utopies de leurs premiers précepteurs, vint frapper leurs oreilles. Le Communisme se révélait avec le *prolétariat voleur* du tailleur Weitling.

Sa doctrine était palpable; elle n'organisait ni pouvoir occulte, ni réunions lugubres. Elle parlait aux sens et à l'ignorance avec la crudité désirée. L'étoile de Mazzini pâlit en Suisse devant cet ouvrier tailleur, son ancien affilié. Weitling a pour missionnaires de ses idées Simon Schmidt le tanneur, Auguste Becker, espèce de clown littéraire, et le vieil Albrecht qui, dans la troupe, remplira le rôle d'inspiré.

Ces hommes ont laissé les réfugiés en proie à des discordes intérieures, et vers 1859 ils se sont retirés sur leur Sinaï de Genève, où ils créent l'*Alliance des Justes*. C'est la rédemption de l'humanité par la fondation de droits égaux pour chacun. En termes moins mystiques, c'est la pensée bien clairement manifestée de former et de tenir en Suisse une légion de misérables qui, à un signal donné, préludera au triomphe du Communisme par la fer et par le feu. Le prolétariat voleur, conçu par Weitling, n'était en réalité que la force brutale appliquée dans sa plus large extension. Quand cette doctrine, que les novateurs de tous les siècles avaient tout à tour évoquée afin de démoraliser la terre, fit sa première apparition dans ce monde de conspirateurs, elle fut accueillie par les uns avec un mépris souverain, par les autres avec une stupeur indicible. Les sophistes de la dépravation se lançaient sur la pente des révolutions, et, en partant avec Mirabeau, ils n'auraient pas voulu descendre jusqu'à l'égout de Marat. Ils repoussaient du pied l'image de cet être immonde, et ils eurent tort. L'idée démagogique n'a pas de ces vains scrupules. Elle prend l'homme où il est; elle le porte des gémonies au Panthéon, et dans sa route elle broie tous les retardataires, tous ceux qui essayaient d'arrêter son char sanglant.

Quelques chefs des sociétés secrètes, enflés de leur omnipotence, crurent qu'ils anéantiraient sous des railleries, ou qu'ils tueraient par le raisonnement un système dont la base était une absurde négation. Les sarcasmes de Doleke et de Marr, les objurgations de Mazzini, cadencées en bucoliques fraternelles, échouèrent contre des disciples qui, par respect pour leurs maîtres, allaient, disaient-ils, pousser tout de suite les principes jusqu'aux conséquences extrêmes. Les Sociétés secrètes n'étaient basées que sur la haine et l'envie. En Suisse on leur distribuait encore comme évangile les *Paroles d'un croyant*, que le communiste Børne venait de traduire. Mais bientôt ces excitations ne devaient plus suffire à des esprits si cruellement égarés. On leur faisait apprendre par cœur un passage du *Voyage en Orient* de M. Lamartine (1). « Les prolétaires, était-il dit dans ce triste passage, se trouvent aujourd'hui dans une condition pire qu'ils n'ont jamais été; ils ont reconquis des droits stériles sans avoir le nécessaire, et ils remueront la société jusqu'à ce que le socialisme ait succédé à l'odieux individualisme. C'est de la situation des prolétaires qu'est née la question de propriété, qui se résoudrait par le combat et le partage, si elle n'était résolue bientôt par la raison, la politique et la charité sociale. La charité, c'est le socialisme. »

Le poète qui a caressé tous les mauvais instincts ne voyait le Communisme qu'en beau, comme à travers un de ses rêves. Le Communisme s'appuya bientôt sur un cynisme en démence (2). « Il est très-

(1) *Voyage en Orient*, tom. iv, p. 350.

(2) En 1840, Weitling et ses misérables pourvoyeurs recommandaient à leurs disciples la lecture de ces paroles de Lamartine. On les voyait même imprimées et affichées dans les tabagies de l'*Alliance des Justes* comme une provocation. Qu'aurait dit tous ces hommes, lorsqu'ils auront trouvé dans l'*Histoire des Girondins* (t. v, p. 407) les déplorable théories que Lamartine, à la veille des révolutions, jetait à la foule comme une amorce trompeuse? Il s'exprimait ainsi en réhabilitant Robespierre communiste :

« Tout, dans le plan de Robespierre, tendait évidemment à la communauté des biens et à l'égalité des conditions. C'était l'esprit du communisme primitif, idéal des premiers chrétiens redevenu l'idéal des philosophes.

» Ce partage égal des lumières, des facultés et des dons de la nature est évidemment la tendance légitime du cœur humain. Les révélateurs, les poètes et les sages ont roulé éternellement cette pensée dans leur âme et l'ont perpétuellement montrée dans leur ciel, dans leurs rêves ou dans leurs lois, comme la perspective de l'humanité. C'est donc un instinct de la justice dans l'homme, par conséquent, un plan divin que Dieu fait entrevoir à ses créatures. Tout ce qui contrarie ce plan, c'est-à-dire tout ce qui tend à constituer des inégalités de lumières, de rang, de condition, de fortune parmi les hommes, est impie. Tout ce qui tend à niveler graduellement ces inégalités, qui sont souvent des injustices, et à répartir le plus équitablement l'héritage commun entre les hommes est divin. Toute politique peut être jugée à ce signe comme tout arbre est jugé à ses fruits : l'idéal n'est que la vérité à distance. »

naturel, très-facile à concevoir, écrit Sébastien Seiler à Weitling, qu'avec la disparition des préjugés, la grande majorité des mécontents se précipitera, altérée de vengeance, sur ses oppresseurs, que nous appellerons, en un mot, voleurs en morale; et si ces derniers ne se laissent pas arracher le poil par des concessions, cela donnera une lessive comme il n'y en a jamais eu de pareille dans l'histoire. »

Weitling ne pardonnait pas au bon Dieu de l'avoir fait naître pauvre et obscur. Il maudissait la société qui n'avait pas su le prendre dans son berceau pour le porter sur un trône, au milieu des voluptés que rêvait son insatiable imagination. Le double délire de l'athéisme et de l'orgueil enivra cette intelligence malade, et le tailleur qui rougissait de sa profession se transforma en apôtre du Communisme. Il avait toute liberté d'action; rien ne gênait l'audace de ses théories. Il parlait à des hommes que l'oisiveté de l'exil et les excitations des sociétés secrètes avaient façonnés au vice et au crime. Son *Évangile du pauvre pêcheur* tomba donc sur une terre féconde. Il y disait : « Ce n'est plus les mains jointes, la tête inclinée et agenouillés, que nous voulons célébrer la Pâque, mais placés à de grandes tables, devant l'agneau pascal, prenant gaiement ensemble du vin, du pain, du lait, des pommes de terre, de la viande et du poisson. Nous voulons tous participer aux mêmes jouissances. »

Telles sont les espèces sous lesquelles Weitling va faire communier ses frères. Le sang manque à cette énumération. Mais, dans une lettre adressée à Weitling, Maximilien Hepp, un de ses admirateurs, explique le véritable sens de ces communions fraternelles. « Ne dis pas, lui écrit-il de Lausanne le 18 janvier 1841, ne dis pas que le vol et la communauté des femmes sont choses licites. Tu effarouches un sentiment que les riches et les sots appellent la pudeur. C'est convenu entre nous; il n'est donc pas besoin de le proclamer si haut. Ce qu'il faut prêcher, c'est le besoin de la vengeance contre l'ordre social qui a si longtemps tenu nos têtes écrasées sous son pied de vipère. Pour monter ta lyre au diapason convenable, il te faudrait des flots de sang. Un jour nous en ferons couler plus qu'il n'y a de gouttes d'eau dans ce lac. Pourquoi se faire du vol une ressource légale, quand nous annonçons qu'il n'y aura plus ni tien ni mien? Pourquoi parler de la communauté des femmes, quand la promiscuité est un devoir? Laisse donc aux pauvres d'esprit ces moyens vulgaires. Nos affaires avancent terriblement ici et ailleurs. Je te le dis en joie : le vieux monde est au plus bas, il craque, et c'est nous qui naissons à la nouvelle vie de Jérusalem. »

Ces excitations produisirent sur Weitling un monstrueux effet. Le vertige de l'orgueil s'empara de sa tête. Il avait fanatisé les ouvriers allemands, il exerça un empire absolu sur les artisans suisses que, pour l'honneur des principes communistes, on dépouillait du fruit de leurs travaux, afin de nourrir la fainéantise doctorale des sectaires. Weitling, incarné dans la burlesque divinité qu'on lui arrangeait, n'osa plus descendre aux soins matériels. Son piédestal lui était cher; à l'exemple de Mazzini, il refusa de le briser sous une question d'argent. « Ne sois pas timide, lui écrivait Auguste Becker, emprunte librement à ces gens-là; mange et bois bien, afin de vivre longtemps et d'être heureux sur la terre. »

Ils n'entendaient qu'ainsi le bonheur de l'humanité. Ils la contraignaient à être libre pour se réserver le droit de l'empâter.

En 1845, le poète Georges Herwegh vint à Genève. Son nom était populaire; les adeptes de Weitling l'entourèrent d'hommages afin de s'attirer un sourire. Herwegh ne se prêta qu'à demi à ces ovations, et Becker écrivit encore à Weitling : « Tu n'as pas besoin de pousser les choses aussi loin que Herwegh; moi aussi, mon cher, j'ai remarqué ses bottes jaunes et cela m'a fait faire la moue. Mais laissons cela; c'est sa femme qui est une jolie petite éveillée qui le mignarde ainsi; il ne faut pas l'intimider. Plus tard, nous mettrons à contribution une partie de ses ducats pour nos affaires, ou, s'il est trop dur à la détente, nous écrirons une petite brochure intitulée : *Herwegh, homme comme un autre*. Mais ceci soit dit entre nous; ne laisse lire ces lignes à aucune âme de chien. »

Un pareil dévergondage d'idées dans les chefs devait pousser les soldats jusqu'aux dernières extravagances du cynisme. Ce qu'accomplissait Weitling à Genève, Becker le réalisait à Lausanne. Les communistes minaient le radicalisme dans toute la Suisse. Mais ne se sentant pas encore assez forts pour se passer de cet allié dans la lutte engagée, ils le laissaient au pouvoir, bien sûrs qu'à l'heure fixée ils l'entraîneraient dans leur mouvement ou l'écraseraient sous leurs pieds.

A toutes ces causes de ruine sociale accumulées sur la Suisse par les réfugiés, il s'adjoignit bientôt un nouvel élément de perdition. Les juifs d'Allemagne avaient étudié, ils connaissaient la situation de l'Europe. Le moment d'agir sur ces foyers de décomposition leur parut opportun. Pour eux, les événements qui se préparaient dans le mystère des clubs n'avaient aucun intérêt politique. La forme des gouvernements leur restait indifférente, et ils s'accoutumaient aussi bien de l'indépendance cantonale que d'une république unitaire.

Néanmoins, au milieu de cette confusion de désirs inassouvis qui menaçait de déborder, ils sentirent qu'ils avaient entre les mains une nouvelle pierre à jeter à la société sans défense; ils se mirent donc à l'œuvre. On les vit, la barbe inculte, le dos voûté, l'œil ardent, parcourir à pas pressés et en tout sens ces malheureuses contrées. Ce n'était pas la soif du lucre qui, contrairement à leurs habitudes, leur prêtait une pareille activité. Ils s'imaginaient que le Christianisme ne résisterait pas aux innombrables attaques auxquelles la société se trouvait en butte, et ils accouraient demander à la croix du Calvaire une réparation de dix-huit cent quarante années de souffrances méritées.

À la vue de l'athéisme qui se proclamait la loi du monde, régénéré par le vice, le déicide relevait la tête. Pour la première fois il offrait son argent sans autre espoir d'usure que celui d'une vengeance sur le Christ. Il renonçait à ses joies léonines contre les Chrétiens, et, dans cet inconcevable paroxysme, il ne gardait pas même l'épouvante de son audace.

Directeurs de l'esprit révolutionnaire en Allemagne par la presse quotidienne ou périodique dont ils tenaient à leurs gages tous les écrivains démocrates, inventant, falsifiant et colportant les nouvelles, communiquant entre eux d'un bout du monde à l'autre pour leurs spéculations ou pour les révoltes, pénétrant au cœur des familles par le prêt ou par la crainte d'un besoin pécuniaire, les juifs s'étaient créé une clientèle innombrable. C'était un levier inattendu que la révolution rencontrait à sa portée; elle s'en servit. Dans un rapport adressé de Liestall au comité central suisse le 7 février 1842 on lisait : « Les juifs qui n'ont d'autre patrie que leur bourse ne font point défaut à la cause commune. Ils deviennent des auxiliaires très-intéressants. Ils aident notre propagande d'écrits et d'imprimés par leurs marchands ambulants; ils sont sur tous les points à la fois. C'est le télégraphe le plus actif des associations; ils usurent bien un peu, mais ils ne se doutent pas que nous leur ferons rançonner en gros tous leurs bénéfices de détail. Ils nous offrent de l'argent pour fonder des journaux, pour publier de nouveaux pamphlets populaires; ils se mettent à notre discrétion, car ils ont le même ennemi que nous, nous ne sommes ni Catholiques ni Protestants; mais nous ne voulons pas devenir juifs. Le seul Dieu que des hommes libres puissent reconnaître, c'est le peuple. Les fils de Jacob ne sont pas aussi avancés; mais ils professent une haine si vivace pour tout ce qui est chrétien qu'ils ne nous marchandent aucun service. Nous sommes déshérités des richesses de ce monde, eux sont les parias du globe; nous leur donnerons la liberté, pourvu

qu'en échange ils nous aident à conquérir la fortune. Ce n'est peut-être pas dans ce but qu'ils travaillent; mais qu'importe s'ils nous y conduisent! Ménagez donc leurs susceptibilités plus que leur bourse. Nous savons que les fanatiques romanistes les ont en horreur; c'est une raison pour nous de les soutenir et de les traiter en frères. Le progrès va lentement, mais il va toujours. »

« La Suisse est à nous, mande Kolhmeyer, dans la même année, à l'*Alliance des Justes* de Lausanne. Nous avons vaincu l'église du Baal crucifié. Il ne nous manque plus qu'une volupté, c'est de pendre de nos mains le dernier prêtre au cou du dernier riche. Je fais quelquefois d'heureux rêves. Je crois voir Rome s'abîmer au dernier éclat des trônes qui croulent. Rome, c'est la Babylone des temps modernes; contre elle la Jérusalem sanglante du prolétaire s'avance comme l'ange réparateur. Puisse-t-elle, moi vivant, écraser tous ceux qui veulent dominer l'humanité et qui se croient du génie, de la naissance, de la fortune ou de l'autorité. Nous nivelons, nous nivelons, et un jour la société, vieille bâtarde décrépète, se trouvera toute honteuse d'être condamnée à mourir par ceux dont elle a méprisé les noms et flétri les enseignements. Quel beau jour! »

Les livres sortis de ces ateliers de perdition sont à la hauteur des monstruosité épistolaires. Feurbach publie sa Religion de l'avenir (*Die Religion der zukunft*) qu'on destine à être la Bible du peuple, ses paroles d'un croyant, et Feurbach résume ainsi son athéisme : « Que l'homme seul soit notre Dieu, notre père, notre juge, notre sauveur, notre vraie patrie, le but de toute notre existence, de tous nos efforts. — Voulez-vous assurer une paix durable à la société civile, eh bien! travaillez avant tout à la simplification de l'humanité. Une telle chose ne peut avoir lieu, si l'on n'a pas prudemment éloigné le Christianisme. À notre temps appartient de changer le chrétien en homme et l'homme en citoyen. »

Guillaume Marr, esprit sceptique, flétrissant tout ce qu'il touche, a vécu longtemps au sein des Sociétés secrètes. Il en révèle la pensée intime dans ses feuilles de l'avenir pour la vie sociale (*Blätter der zukunft für sociale leben*). « On doit, s'écrie-t-il, montrer au peuple quelle position indigne de l'homme il accepte. On doit lui faire voir que notre ordre social ne vaut absolument rien dans ses bases. On ne connaît encore rien de l'homme sociétaire, on ne connaît qu'une bête sociétaire. On se laisse apprivoiser et dresser, et l'on perd presque toutes dispositions au libre arbitre. L'homme doit revenir sauvage auprès du lion du désert, afin qu'il devienne quelque chose. Qu'il

brise la cage de sa ménagerie dans laquelle on le conduit çà et là comme un prodige d'appivoisement. Les orgueilleux dompteurs d'animaux mettent encore tranquillement la tête dans la gueule du lion, car ils savent qu'il ne mordra pas encore. Mais quand un jour il mordra! — Oh! puissé-je voir de grands vices! le crime sanglant, colossal, et non pas toujours cette vertu rassasiant et cette morale qui se laisse payer (1).

(1) Les révolutionnaires sont partout les mêmes. Ce que les uns ne rêvent que tout bas, les autres, comme Marr, l'affichent à tous les coins de l'Europe. Charles Heinzen, réfugié socialiste allemand, et l'une des lumières de ce parti, a publié dans la *Gazette allemande de Londres* des 9 et 16 novembre 1849 un *Enseignement sur la Révolution*. On lit dans cet enseignement :

« Il est possible que la grande crise révolutionnaire qui se prépare pour l'Europe coûte une couple de millions de têtes; mais peut-on tenir compte de la vie de deux millions de misérables, quand il s'agit de la félicité de deux cents millions d'hommes? »

Marat, dans son bon temps de 1793, ne demandait que trois cent mille têtes pour faire le bonheur du genre humain. La révolution est en progrès. Et Heinzen ajoute :

« Non, le temps doit venir où le peuple devra rejeter cette conscience qui se trahit elle-même, lorsqu'il fouillera avec le glaive d'extermination tous les recoins qui cachent ses ennemis mortels, et célébrera la fête de la vengeance sur des montagnes de cadavres. »

Lorsque ce fraternel démocrate socialiste a décrété dans son *Enseignement* la manière dont le dictateur sera élu, il continue en ces termes :

« En même temps, le dictateur doit contracter une alliance offensive et défensive avec tous les gouvernements révolutionnaires et républicains pour renverser les gouvernements monarchiques qui seraient encore debout et révolutionner tout le continent. Cette alliance doit stipuler l'extradition et la poursuite des réactionnaires fugitifs.

« Pour les réactionnaires il ne doit pas y avoir d'asile, et la question d'asile doit être formellement une question de parti. Le refus de les livrer de la part d'un État doit être considéré par les dictateurs comme une déclaration de guerre. Quand même il faudrait donner la chasse aux chefs des réactionnaires jusque sur les sommets du Chimborazo ou de l'Himalaya, ils ne doivent trouver d'autre repos sur la terre que celui du tombeau. S'il est reconnu que les réactionnaires et surtout les princes possèdent de l'argent ou des propriétés dans un pays étranger, cet argent et ces propriétés doivent être revendiqués et confisqués, même par force, si besoin est, au profit de l'État. »

Tandis que les réfugiés allemands, par l'organe de leur coryphée, Charles Heinzen, mettent en pratique les doctrines sociales de l'*Alliance des Justes*, leurs frères de Paris, qui s'appellent les *Amis* et les *Vengeurs de l'Égalité*, expliquent en quelques articles leur dogme de fraternité. C'est le prolétariat voleur de Weitling mis en action. Voici quel est son code pour la France. Il serait sans aucun doute adopté et même, selon l'occurrence, considérablement augmenté par les démocrates suisses, allemands ou italiens. Au *Moniteur* du 28 novembre 1849, on lit le programme que ces amis de l'égalité, constitués en société secrète, se tracent, afin de faire rendre à la révolution démocratique et sociale toutes les félicités fraternelles qu'ils rêvent pour le monde. Voici ce programme :

« Les conséquences à mettre en pratique lors de la prochaine révolution, conséquences de grande urgence pour sauver les travailleurs des assassinats que leur préparent les modérés, tirés des infâmes discours de la presse réactionnaire et d'une démonstration pratique du bourreau Cavaignac en juin 1848.

» Application immédiate, savoir, révolution :

» Vous tous, continue Marr se baignant en idée dans le sang d'un 2 septembre universel, vous tous, jeunes gens de l'Allemagne au cœur noble et élevé qui ruminez les exhortations de vos bonnes et de vos prêtres, et qui laissez détruire votre force et votre courage par le fantôme d'une providence qui doit conduire çà et là les hommes comme les mannequins d'un théâtre de marionnettes, pensez qu'en vous résistez la force pour donner à cet ordre social une autre tendance, et que

» 1^o Aussitôt l'insurrection éclatée sur une grande échelle, il faut la concentrer et marcher sur le Palais-Bourbon, fusiller tous les commis du peuple et de la, moins les radicaux.

» A cette heure, la justice du peuple commence.

» 2^o Tout individu qui s'interposera entre la justice du peuple pour sauver un coupable sera fusillé immédiatement. On s'emparera aussitôt du ministère de l'intérieur et des lignes télégraphiques. On enjoindra aux frontières de ne laisser franchir le territoire de France à aucun individu, quel qu'il soit, sous peine de mort. On s'emparera de la Préfecture de police. Tous les administrateurs pris dans l'intérieur seront fusillés sur-le-champ.

» Les quartiers aristocratiques seront cernés par le peuple et épurés immédiatement.

» La ville de Paris et toutes celles du royaume seront mises immédiatement en état de siège.

» Le désarmement de la garde nationale dans les vingt-quatre heures. Toute infraction au délai sera puni de mort. Ce désarmement doit se faire de lui-même, c'est-à-dire que tout garde national porté sur les cadres devra, sous peine d'infraction au décret, reporter ses armes et munitions à la mairie de son arrondissement.

» Après ce délai expiré commenceront les perquisitions à domicile, pour remédier aux infractions commises et juger sans délai.

» Des commissions spéciales seront choisies dans les condamnés de juin pour l'exécution des traîtres à la patrie.

» Organisation du travail.

» Tous les chantiers, ateliers, usines, fabriques appartiennent aux travailleurs, sauf remboursement de valeurs, d'après évaluations faites par une commission d'expertise.

» L'armée française est dissoute.

» L'armée française révolutionnaire se réorganise immédiatement par l'élection démocratique directe des officiers jusqu'au grade de capitaine.

» Après l'organisation de l'armée, une commission révolutionnaire est choisie dans chaque régiment parmi les victimes de l'aristocratie militaire.

» Cette commission appellera à la barre tous les chefs militaires traîtres à la République dans les journées de juin, ainsi que d'avoir opposé au développement intellectuel du soldat. Ils seront fusillés par les victimes civiles.

» Toutes les autorités qui n'ont accepté la République en février qu'avec force seront fusillées.

» Tous les magistrats civils des condamnations iniques, des procès de Bourges et de presse, seront fusillés.

» Tout intérêt de capital quelconque est aboli; par conséquent plus de privilèges.

» La propriété, par le présent décret, se mobilise; chaque payement de trimestre par un locataire, en une action courante sur la valeur réelle de la portion occupée par le susdit.

» Cette valeur sera déterminée par une commission d'experts nommés à cet effet.

» La République décrète l'émission du papier-monnaie dans la limite de ses besoins. »

vous pouvez détruire tout cet échafaudage mensonger de notre société moderne. Et vous, vous, pauvres et affamés, vous prolétaires chargés de peines, pourquoi vos éternelles hésitations, vos éternelles plaintes, vos prières et votre confiance? Comment ne vous est-il pas encore venu à l'idée que, dès que vous le voudrez, vous serez les puissants, que vous êtes l'immense majorité, les masses? — Le résumé de toute dégradation de l'homme, la dégradation de l'homme même est la soi-disant religion, chez nous appelée Christianisme. »

Il y en a parmi ces sectaires qui manifestent pour la société chrétienne un plus profond mépris. Afin de mieux abuser ceux en qui un reste de foi ou de vénération ne permet pas de participer à ces blasphèmes, ils donnent pour base de leurs systèmes communistes la fraternité de la primitive Église. Ils s'appuient sur les saints Pères comme sur une autorité qui ne leur a jamais falli; ils osent même monter jusqu'au Calvaire. Il manquait à la passion du Sauveur des hommes une suprême, une lâche insulte que les juifs déicides ne surent pas lui infliger. Cette insulte, les communistes de l'Alliance des Justes la prodiguent au Christ. Un abîme sépare l'Évangile de cette abrutissante doctrine, car le Christianisme, c'est la religion de la liberté comme le socialisme est le culte de la servitude. On applique sur la face du Dieu crucifié cet ignominieux soufflet, on le salue du nom d'initiateur des prolétaires, et, par un accouplement insensé, on essaie de mêler au sang versé sur le Calvaire la boue des théories communistes.

Mœdeff, qui, dans sa correspondance avec l'Allemagne, a pris le nom d'Augustus, explique aux adeptes de Bienne et de Nidau sa tactique de moqueuse fraternité par rapport à l'Homme-Dieu. « Nous avons parmi nos frères, leur écrit-il de Munich le 8 septembre 1845, des cœurs qui ne voient pas où nous allons. Ils sont religieux par un sentiment puisé sur les genoux des grand'mères. Nous ne devons pas rompre en visière avec ce sentiment qui est un fanatisme d'enfance. Il faut l'absorber dans un autre. Nous ne pouvons faire du Christ une Divinité; mais il a été prolétaire, dit-on. Faisons-en le souffre-douleurs des Pharisiens, les aristocrates de son temps. Parlons du Christ avec un certain respect. Oublions sa passion pour ne songer qu'à ses tribulations matérielles. C'est ainsi que nous gagnerons peu à peu nos endurecis dans la dévotion. Camille Desmoulins appelait Jésus le premier des sans-culottes; que ce drôle de bon Dieu soit pour nous le type du prolétaire. Cela m'a bien réussi jusqu'à ce jour. Je vous engage à user de ce moyen.

» J'entends toujours dire que vous semez en Suisse; mais je ne vois pas encore de moisson. Quand donc vous déciderez-vous à recueillir? tout devient mûr dans notre Allemagne. Nos frères de France commenceront un jour à donner le signal, et alors l'Italien étranglera ses princes et ses papes. Il faut faire tomber les rois pour arriver à souffler sur Rome. Quelques coups bien dirigés feront l'affaire, et alors quand le monde sera débarrassé de ses deux principaux vices, nous réaliserons la république universelle sur les débris des trônes et du siège romain. Je voudrais déjà être à ce moment suprême où tout nous appartiendra, car nous aurons tout conquis. Secouez la torpeur des endormis et la léthargie des endormeurs. Supprimez la vertu, et sur l'autel de la liberté ne portez d'autre encens que le crime. C'est ce que les imbéciles appellent le crime qui doit régner. Je crois qu'il aura besoin d'une gigantesque expiation. Nous la prendrons dans le sang. »

Pressée d'un côté par les Sociétés secrètes, qui chaque jour vomissaient de semblables blasphèmes, entourée de l'autre par d'invisibles ennemis qui s'acharnaient sur son repos et sa liberté, la Suisse semblait s'offrir en holocauste volontaire aux coups qui la menaçaient. Le Libéralisme avait appelé le désordre moral; le Radicalisme, après l'avoir développé par les associations, essayait de le régulariser; mais ses efforts étaient condamnés à l'impuissance. Les commotions que nous avons racontées, celles plus terribles encore dont le récit va se dérouler, avaient toutes une même origine. Chaque société secrète les exploita pour précipiter dans le même abîme et ceux qui les avaient préparées, et ceux qui à force de courageuse persévérance espéraient opposer une digue au torrent. Dans ces clubs en permanence, la révolution ouvrait à ses désœuvrés de l'émeute une école où des colères insensées prêchaient l'athéisme et le bouleversement de l'ordre social. De ces écoles, il ne devait sortir que des colporteurs de poisons et d'incendies. Encore quelques années et l'Europe va voir à l'œuvre les missionnaires de pillage et d'égorgements qu'elle a laissés se former en Suisse sous les incessantes provocations des Sociétés secrètes.

CHAPITRE IV.

Conférence de Baden. — Ses moyens et son but. — Les quatorze articles de cette conférence. — Examen de ces articles au point de vue de la religion, de l'Église, de la loi et de l'indépendance des Catholiques. — Ils sont proposés à l'acceptation des cantons. — Berne s'empresse d'adhérer. — Soulèvement à Porrentruy et dans les environs. — Occupation militaire de ce district. — Le clergé proscrit. — Le pape Grégoire XVI et son encyclique. — Saint-Gall rejette les quatorze articles de ce singulier concordat. — Le gouvernement de Fribourg s'oppose à son acceptation. — Discussions dans le Grand-Conseil. — Le Radicalisme cherche tous les moyens de pousser les Catholiques à une prise d'armes. — Le nonce expulsé de Lucerne. — Il se retire à Schwytz. — Affaire des évêchés suisses. — Les couvents. — Ce qu'ils ont fait pour la Suisse. — Reconnaissance des Catholiques. — On persécute les couvents. — Le clergé veut se défendre. — Il est accusé d'incivisme. — On exige de lui un serment illégal. — Le Grand-Conseil d'Argovie et le clergé. — La presse radicale se met à l'œuvre de concert avec les Sociétés secrètes. — Mesures arbitraires décrétées par les gouvernements libéraux. — On cherche à corrompre par l'enseignement. — Plaintes des Catholiques étouffées. — L'État enseignant. — Les deux confessions en présence dans les cantons mixtes. — La religion en butte aux outrages.

Le Radicalisme était encore dans les beaux jours de l'opposition ; il marchait vers le pouvoir, traînant à sa suite, comme un auxiliaire compromettant, toutes ces sociétés secrètes qui alors cherchaient à s'organiser sur le territoire helvétique. A la Diète de Zurich, en 1855, les meneurs de ce parti avaient subi un échec inattendu : le rejet du pacte Rossi. Les conséquences qui découlaient de cette manifestation ne leur laissèrent aucun doute sur les causes de la défaite. Ils s'avouèrent que, malgré les combats livrés, le Catholicisme était aussi vivace aux âmes du dix-neuvième siècle que dans les Suisses des siècles passés. Par nécessité de salut, le Catholicisme devait s'opposer à la centralisation de l'Helvétie. Les sophismes, les ruses, les menaces n'intimidaient pas ce grand parti, le seul qui n'a jamais trahi sa foi, jamais renié ou altéré son Dieu. Les flots de l'hérésie ou de l'impiété avaient souvent rugi autour de ce roc sur lequel le Sauveur des hommes a bâti son Église ; mais, comme les portes de l'enfer, ces flots n'avaient point prévalu. Les radicaux ne voulurent pas confesser leur impuissance. Ils s'armèrent contre le Catholicisme, pour atteindre plus sûrement le Christianisme au cœur.

Dans les conférences de Langenthal, les cantons de Berne, Lucerne,

Soleure, Thurgovie, Bâle-campagne, Saint-Gall et Argovie, avaient posé les bases d'une association illégale, ils allaient les développer à Baden, sur le territoire d'Argovie. Le 20 janvier 1854, les délégués de ces cantons se réunissent dans cette ville, sous la présidence d'Édouard Pfiffer, avoyer de Lucerne. Son discours d'ouverture était le commentaire de cette pensée que la Suisse doit être aussi indépendante en religion qu'en politique. De pareilles questions, toujours épineuses et délicates, auraient peu perdu à être traitées avec modération. Le talent même n'y aurait rien gâté. On fit de cette conférence une arène où les passions cherchèrent à se surexciter. Pour triompher des Catholiques, se couvrant du pacte de 1815 comme d'un palladium, il fallait forger des fers à l'Église. Aucun des orateurs n'eut l'hypocrisie de cacher le but de l'entreprise sous de faux semblants de patriotisme. Les Radicaux se sentaient les maîtres de l'esprit public. Ils agitaient le pays, ils le dominaient, et le juste-milieu, placé dans une situation insoutenable, ne pouvait ni se protéger ni défendre les autres. L'heure était venue où le Radicalisme allait dire au fidèle des petits cantons, comme le sauvage à son enfant en pleurs : « Souffre, pleure et tais-toi. »

Le mot du sauvage, c'était pour la Suisse catholique la série des quatorze articles adoptés à Baden par des témérités calvinistes ou luthériennes. Elles essayaient, sans aucun droit, de résoudre des points de doctrine et de discipline qui n'appartiennent qu'à la puissance ecclésiastique ; elles présentaient les résolutions prises pour les faire convertir en lois. Les quatorze articles de la conférence étaient ainsi conçus :

1. Les cantons contractants s'engagent à rétablir les assemblées synodales exigées par les règlements canoniques, tout en ayant soin que ces réunions n'aient lieu que sous la surveillance des gouvernements.

2. Les cantons se feront un devoir de soutenir et de protéger les droits appartenant à l'autorité épiscopale, d'après le droit canonique de la Suisse, et de les laisser exercer dans toute leur plénitude.

3. Les cantons s'engagent à maintenir en commun leur droit de souveraineté, en vertu duquel les publications et les actes de l'autorité ecclésiastique devront être soumis au placet de l'autorité civile ; et, pour préciser, seront soumis à ce placet les bulles de Rome, les brefs et autres décrets, les ordonnances générales, les circulaires, les publications, etc., émanant de l'archevêque, de l'évêque et des autres autorités ecclésiastiques, et adressées au clergé et aux ressortis-

sants du diocèse, ainsi que les arrêts des synodes et les dispositions onéreuses, de quelque nature qu'elles puissent être, dirigées contre des individus ou des corporations; les sentences des autorités ecclésiastiques, en tant que le mode de procéder est en général admissible d'après les lois du pays. Aucune de ces ordonnances ecclésiastiques ne pourra être publiée ou mise en exécution d'une manière quelconque, à moins qu'elle n'ait été préalablement munie du placet, qui devra être délivré par l'autorité civile compétente, et sans lequel ces ordonnances n'obtiennent ni force obligatoire ni exécution. La publication de l'acte principal et celle de la déclaration de l'autorité civile contenant le placet devront se faire simultanément. Les ecclésiastiques subordonnés sont tenus, non-seulement de ne faire aucun cas de tout ce qui leur serait adressé contradictoirement à cette disposition, mais, de plus, de le dénoncer aussitôt à l'autorité respective, qui en référera à l'autorité supérieure. Les cantons s'engagent à déterminer, par voie de la législation, les peines à infliger à ceux qui contreviendraient à ces différentes dispositions. Les ordonnances purement dogmatiques devront également être soumises à l'autorité civile, à laquelle on laisse la faculté de donner, sous la forme de *visum*, l'autorisation de publier.

4. Les cantons dans lesquels les causes matrimoniales ne sont pas subordonnées sous tous les rapports au juge civil, suivront dans leur législation le principe que, dans les affaires matrimoniales, la juridiction ecclésiastique n'a et n'aura jamais d'autre compétence que de juger sur la validité du sacrement. Mais, sous tous les autres rapports, les causes matrimoniales sont, par les cantons, réservées au juge civil.

5. Les cantons contractants garantissent les mariages mixtes; la publication des bans et la bénédiction de ces mariages seront soumises aux mêmes règles que celles des catholiques. Les curés devront se soumettre à la présente décision. Les cantons détermineront les mesures coercitives à prendre contre les prêtres qui refuseraient de s'y soumettre.

6. Les cantons chercheront à établir un tarif équitable pour les dispenses de mariage, soit en s'entendant avec l'évêque, soit en négociant avec le Saint-Siège. Si par cette voie on n'atteignait pas le but proposé, les cantons se réservent de prendre des mesures ultérieures.

7. Les cantons s'engagent à faire diminuer notablement les jours de fêtes, ou à transporter leur célébration au dimanche, d'après le

principe de la plus grande uniformité; ils s'entendront à cet effet avec l'évêque. Ils s'intéresseront de même en commun pour faire diminuer le nombre des jours de jeûne et abolir l'abstinence du samedi, toujours en se réservant, dans ces affaires de discipline, leurs droits de souveraineté.

8. Les cantons contractants exerceront leur droit de souveraineté sur les séminaires et les exercices qui s'y feront. Ils auront en conséquence soin que les règlements intérieurs émanés des autorités ecclésiastiques soient soumis à l'examen et à la sanction de l'autorité de l'État, et qu'il ne soit reçu dans les séminaires que des individus qui auront prouvé, d'une manière satisfaisante, devant une commission d'examen établie par le gouvernement, qu'ils ont terminé leurs études philosophiques et théologiques. Ils s'assureront par des examens de la capacité des ecclésiastiques avant qu'ils soient chargés du salut des âmes, et veilleront en général d'une manière efficace à ce qu'ils deviennent de plus en plus capables. Les ecclésiastiques réguliers seront absolument soumis aux mêmes règlements que les ecclésiastiques séculiers, à l'égard de leur admission dans un bénéfice, ou comme aide dans le ministère. Quant à l'ordre des capucins en particulier, les cantons prendront les mesures convenables pour que ceux qui travaillent dans le saint ministère soient placés sous la surveillance de l'État.

9. Les cantons contractants se reconnaissent et se garantissent le droit de réclamer, des couvents et des chapitres, des contributions pour les écoles et autres établissements religieux ou pies.

10. Les cantons prendront en commun des mesures pour abolir l'exemption des couvents, et les soumettre à la juridiction de l'évêque.

11. Les cantons ne permettront plus que le droit de collature soit exercé par l'autorité ecclésiastique ou par les corporations religieuses.

12. Si des supérieurs ecclésiastiques protestaient contre la nomination d'un prêtre à un bénéfice ou place quelconque, faite par le gouvernement en vertu de son droit d'élection, cette protestation sera envisagée comme non valable.

13. Les cantons contractants se garantissent mutuellement le droit d'exiger de leur clergé le serment de fidélité, s'ils le jugent convenable, et de n'accorder aucun emploi, dans leur canton respectif, à aucun ecclésiastique qui, dans un autre canton, aurait refusé de prêter le serment.

14. Les cantons se tendront la main mutuellement et agiront de concert dans le cas où, en matières ecclésiastiques, les droits susmentionnés de l'État ou tels autres indiqués ici seraient attaqués ou méconnus, et dont le maintien exigerait des mesures communes.

Henri VIII s'était constitué le pape de son anglicanisme; la conférence de Baden faisait mieux. Sous l'apparence de donner la vie publique et la liberté à l'Église qui ne lui demandait rien, elle établissait un gouvernement laïque, un gouvernement protestant, régulateur suprême des choses de la foi. Elle lui accordait autorité sur le for intérieur, sur la hiérarchie épiscopale. Enfin, au nom de l'État, elle opposait les prêtres à l'évêque, l'évêque au Souverain Pontife. A l'injure des empiètements on ajoutait la dérision. La conférence, parlant du droit canonique de la Suisse, inventait un nouveau code. Elle rehaussait au delà de toute mesure les attributions des inférieurs, afin d'affaiblir le pouvoir du chef et de semer la division parmi les membres jusqu'alors si unis du même corps.

Cette union, née de l'obéissance, était un obstacle; on tenta de le briser, en livrant les évêques à la discrétion des administrateurs civils. Leur suprématie fut sanctionnée par l'esclavage de la religion. Ils eurent le pouvoir d'approuver ou de rejeter; ils purent à leur gré priver les peuples du pain de la parole ou leur permettre de s'en nourrir; ils rompirent le lien de l'unité catholique ou ils le laissèrent subsister. *L'ite et docete*, paroles qui ont affranchi et fécondé la terre, disparaissait sous le niveau de l'indépendance radicale. De ce droit puisé aux sources vives de l'Évangile, l'Église se faisait un devoir, le devoir le plus magnifiquement accompli. Pour placer l'épiscopat et le sacerdoce dans l'alternative d'être parjures ou persécutés, on éleva un mur de séparation entre le Souverain Pontife et le Clergé. On s'arrogea la faculté de censurer les actes et les décrets du Saint-Siège; on s'efforça de faire un pas de plus dans le sanctuaire. Le mariage, contrat naturel, élevé à la dignité de sacrement, ne dut plus être qu'une simple cérémonie du domaine de l'autorité séculière.

Sans aucun doute, le mariage est susceptible d'être revêtu de formes civiles; mais ces formes purement accidentelles ne touchent pas à la substance du sacrement, qui, avec le contrat, n'est qu'un seul acte moral.

On renversait ainsi la législation de l'Église, on la dépouillait de ses droits, on chercha à déverser le soupçon et le blâme sur la cour pontificale qu'on accusait d'avidité et de soif sacerdotale de l'or. On portait la hache sur des points de discipline respectés par les siècles;

on arrangeait l'Église catholique de Suisse en une église nationale, assimilée aux diverses communions protestantes, toutes destinées par le Radicalisme à périr un jour de la même persécution. Dans un style altier, on se déterminait soi-même à diminuer les jours de fêtes et de jeûne; on abolissait l'abstinence du samedi. On inventait même un nouveau genre d'oppression. Chez tous les peuples catholiques, on avait cru que l'éducation du clergé appartenait essentiellement à l'Église. La conférence de Baden va jeter une autre décision dans la balance. Ses orateurs se chargent d'appliquer aux lévites un système d'éducation radicale. L'autorité civile, représentée par des hérétiques, jugera de la science des jeunes clercs; les règlements qui doivent diriger les séminaires seront soumis à l'examen des Protestants.

Ces folies d'orgueil ne s'arrêtaient pas à ce terme sacrilège. On dépouillait l'Église de ses prérogatives, on s'imagina de la rançonner. On la chargeait de chaînes, et au bruit de ses chaînes on appela tous ses ennemis à assouvir leur cupidité sur ses ruines. On spoliait les couvents, on érigeait l'injustice en principe. Pour consommer l'œuvre d'iniquité, on s'autorisa d'avance à être sourds à la voix du Pape, sourds à la voix des évêques, sourds à la voix des prêtres et des fidèles. Le gouvernement avait son droit d'élection. Il nommait, il confirmait l'intrus, l'ecclésiastique sans mœurs ou l'excommunié voué au mépris public. L'Église n'eut rien à contrôler dans ce nouveau régime qui bannissait Dieu pour régner à sa place. Elle faisait de la sainteté du serment un objet de vénération. Dans le but de la forcer à souscrire à des œuvres iniques, on imposa aux prêtres un serment qui plus tard les éloignerait du sanctuaire, les condamnerait à l'indigence ou au parjure, et les chasserait même du territoire de Suisse.

La conférence de Baden a le sentiment de l'effroi et de la douleur qu'elle va porter dans les âmes. Elle serre ses rangs, et, afin de faire passer le Catholicisme sous le joug de ses impiétés, elle s'engage à lui dicter des lois à coups de canon. C'était la vieille école de Joseph II qui, après avoir perverti l'Allemagne, passait les monts pour offrir au Radicalisme les chaînes dont elle avait recablé l'Église. Le Radicalisme s'en empara. Au nom de la liberté, il les rendit plus pesantes.

Il ne restait plus qu'à proposer les quatorze articles à l'acceptation des divers cantons. Le Grand-Conseil de Berne s'empressa d'y donner son assentiment, car les hérétiques prenaient alors pour thème de toutes leurs harangues le besoin qu'ils éprouvaient de protéger la juridiction épiscopale du pays contre les atteintes du pouvoir temporel

et contre les exigences souvent embarrassantes de la lointaine suzeraineté de Rome. La conférence de Baden avait sciemment ressuscité et aggravé en 1854 la constitution civile du clergé de 1790. Elle voulait forcer les inquiétudes des Catholiques à se traduire en faits et amener par là une collision qui lui permettrait d'enrégimenter au service des idées radicales les réfugiés dont elle saluait l'arrivée avec des cris de joie et d'espérance.

Vers la fin de février, de graves symptômes de mécontentement se manifestèrent dans la partie du canton de Berne qui avoisine le Jura. Les consciences s'alarmaient, et, sous tant de provocations, un journal catholique fit entendre ces menaces : « Nous avons senti, disait-il, le besoin de resserrer nos rangs; nous l'avons fait. Chacun maintenant se comprend, il ne faut qu'un regard pour nous reconnaître. Nous nous sommes comptés, et nous pouvons mépriser le petit nombre des traitres. »

Tombant au milieu d'une population impressionnable, et que, depuis 1850, tant de causes secrètes ou publiques tenaient en émoi, un pareil langage fut taxé d'excitation aux troubles. On jetait le défi à des hommes paisibles; on se faisait un jeu de leur tranquillité, de leurs droits politiques et religieux; on déversait l'opprobre sur tous les objets de leur culte, et on s'étonnait de les voir répondre par une attitude pleine de fermeté à d'incessantes attaques. Ce fut à Porrentruy que les premières agitations éclatèrent; elles s'étendent bientôt aux villages voisins. Les femmes s'attroupent, elles s'avancent processionnellement pour planter un arbre de la liberté religieuse et catholique. Des cris de : A bas le gouvernement! mort aux parjures! retentissent dans les paroisses rurales. A Porrentruy, on déchire les proclamations qui annoncent les résultats schismatiques de la conférence de Baden. On méconnaît l'autorité, et dans les malédictions populaires c'est le nom des députés de Baden qui se voit le plus en butte aux outrages.

Les magistrats de Berne avaient tout fait pour attiser les colères, ils envoient deux commissaires qui, par des paroles de feinte conciliation, doivent ramener le calme. De semblables efforts restent stériles. Porrentruy menace de se séparer du canton auquel il est annexé depuis 1815 seulement. Berne porte atteinte à sa foi, Porrentruy veut faire retour à la France. Il réclame la garantie expresse qui lui fut donnée au congrès de Vienne, garantie stipulant que les nouveaux citoyens de Berne « jouiront à tous égards, sans différence de religion, qui sera conservée dans l'état présent, des mêmes droits politi-

ques et civils dont jouissent et pourront jouir les habitants des anciennes parties du canton. » Ces garanties sont confirmées dans la constitution cantonale. Le pouvoir exécutif n'avait voté qu'à une impereceptible majorité l'occupation partielle de ces districts alarmés. Dans sa séance du 8 mars, il est unanime pour en proposer l'occupation par six mille hommes de l'armée fédérale. En peu de jours, cette force imposante rétablit l'ordre extérieur à Porrentruy; mais elle ne put apaiser aussi promptement l'irritation des Catholiques. La raison d'État qui poussait Berne à se faire des sujets de ses confédérés jetait les Libéraux de cette époque dans toutes les exagérations de l'arbitraire. Ils s'avouaient qu'il ne leur serait jamais accordé de dompter cette foi rendue plus vivace par la persécution; la raison d'État, toujours mauvaise conseillère, comme la faim, les amena à bannir les prêtres que ce peuple vénérât. Berne ne pouvait convaincre, il exilait. L'arbitraire était déjà en Suisse le dernier argument de la révolution. Elle avait brisé les presses catholiques; elle envoyait l'abbé Cutta, doyen de la ville, expirer loin de son pays, martyr de sa fidélité aux devoirs du citoyen, du prêtre et du pasteur (1). Les choses furent poussées si loin que Louis-Philippe et son ministère s'émurent de ces persécutions. Le 2 juillet 1856, l'ambassadeur français, M. de Montebello, demanda des garanties pour ces pauvres Catholiques.

Les évêques, le peuple et le clergé se confondaient dans la même plainte. Ils protestaient avec énergie. Une lutte ardente s'engagea; lutte de la presse contre la presse, de la harangue contre le discours, du sermon contre le prêche, des convictions contre les intérêts, de la liberté contre le despotisme. Au milieu de ces conflits, la voix du Souverain Pontife Grégoire XVI se fit entendre. Par sa lettre encyclique du 17 mai 1855, il condamnait du haut de la chaire apostolique les quatorze articles de la conférence. « Des hommes ennemis, ainsi s'exprimait le Saint-Père, ourdissent en Suisse avec artifice et non sans succès des projets qui tendent ouvertement à la perte des fidèles et au détriment de l'Église... Des hommes méchants trompent les faibles, et, sous le masque imposteur de l'intérêt public, propagent des doctrines perverses et erronées qu'ils font passer en lois. »

(1) L'abbé Cutta était un ardent défenseur des droits de sa patrie; il inquiétait par ses talents et par sa fermeté. Les Radicaux, pour s'en débarrasser, fabriquèrent un mandement qui prêchait la révolte, et ils l'attribuèrent à cet ecclésiastique, une des lumières de la Suisse. L'abbé Cutta était accusé; il fut convaincu. On le proscrivit. Plus tard ce petit mystère d'iniquité se découvrit; les tribunaux de Porrentruy et de Berne reconnurent solennellement l'innocence du prêtre. Mais il était trop tard; le tour de main des faussaires avait réussi.

Rome avait parlé; la cause ne fut cependant pas finie. Le Pape se prononçait avec la suprême autorité attachée à ses décisions; les Catholiques acceptaient le jugement. Il ne servit aux Radicaux que d'un nouvel argument pour les excitations.

Ce n'était plus seulement avec les Catholiques isolés de Suisse qu'ils allaient entrer en guerre, mais avec le Saint-Siège, se prononçant au nom de l'Église universelle. Les Radicaux ne se tenaient pas pour battus. Ils répétaient, ils publiaient partout, avec des formes que la moquerie s'efforçait de rendre irrespectueuses, que le Saint-Père était injuste envers la Suisse. La Suisse protestante ne demandait pas mieux que de conclure avec le Siège romain un concordat basé sur les transactions qu'il avait acceptées des divers États de la Chrétienté. On l'accusait d'arbitraire et de tyrannie; pendant ce temps, on arrêtait par toutes les sévérités possibles la publication du jugement pontifical. On essayait même d'en altérer le sens et le texte afin de tromper les masses et d'obtenir par des votes abusés la ratification de la conférence. Berne avait adhéré, malgré les réclamations des Catholiques; Zurich, quoique tout protestant, s'empessa de suivre cet exemple et de mettre ses bataillons à la disposition du vorort pour comprimer les résistances.

Le Grand-Conseil de Saint-Gall avait ratifié lui aussi, mais la constitution accordait au peuple le droit de veto; le peuple demanda à l'exercer. Le canton de Saint-Gall avait été représenté à Baden; ses députés s'étaient, comme les autres, mis en révolte parlementaire contre le pacte de 1815. Au moment du vote, un grand nombre de Protestants refusèrent de s'associer à une injustice. Ils vinrent spontanément offrir leurs suffrages aux Catholiques, et dix-huit mille voix de majorité rejetèrent les articles de la conférence. A Soleure, le Grand-Conseil n'osa pas proclamer le scrutin. Les Radicaux y étaient vaincus, la parole d'un magistrat, nommé Munzinger, les releva de cette défaite. « Qu'avons-nous besoin des articles de Baden, quand nous pouvons faire des lois comme bon nous semble! » Cette réflexion était l'écho de toutes les consciences libérales qui vivaient alors dans l'atmosphère des Sociétés secrètes. On s'en fit une arme à double tranchant destinée à frapper du même coup l'Église et le pacte de 1815. La ligue agressive ne cachait plus ses projets; elle avait la force numérique; elle voulait étouffer la liberté des faibles.

La conférence de Baden était admise comme article de foi sur les cantons où les majorités protestantes ne rencontraient pas de contre-poids dans l'opposition des minorités catholiques. A Lucerne, il n'en

fut pas ainsi. Le peuple était unanime pour repousser le concordat schismatique; Steiger et les deux Pfiffer l'imposent au Grand-Conseil. A Fribourg la lutte prend des proportions plus hardies. La constitution cantonale, faite en 1831 par les Libéraux, n'anéantit pas les droits populaires. Les Fribourgeois sentent que cette question est vitale pour eux, ils demandent que le Grand-Conseil soit appelé à se prononcer. Ce conseil renferme encore dans son sein une partie des Libéraux de 1850 qui, de gré ou de force, s'avancent vers le Radicalisme. Mais, en face des colères contenues du peuple, ils se crurent dans la nécessité de garder encore quelques mesures. Le Grand-Conseil s'assemble, le 31 mai 1856, sous la présidence de l'avoyer Diesbach. La discussion s'ouvre sur une lettre de l'évêque de Fribourg et sur de nombreuses pétitions relatives à la conférence de Baden. Le Conseil d'État propose une résolution timide, qui semble ne donner gain de cause à personne; la commission diplomatique modifie cette résolution en ces termes :

« Le Grand-Conseil du canton de Fribourg,

» Vu la lettre qui lui a été adressée en date du 10 de ce mois par le révérendissime évêque de ce diocèse, ainsi que les pétitions présentées par un grand nombre d'hommes publics et de particuliers, exprimant leurs craintes et leurs inquiétudes au sujet de l'adoption faite par quelques cantons des articles de la conférence de Baden, et demandant avec instance que l'autorité législative se prononce contre leur adoption;

» Bien que les autorités de ce canton n'aient jamais été appelées ni à prendre part aux conférences tenues à Baden et à Lucerne, ni à en adopter les résolutions;

» Voulant dissiper à cet égard les craintes et les inquiétudes du chef du diocèse et de la population catholique;

» A, sur le rapport et la proposition du Conseil d'État, résolu de déclarer comme il le déclare par les présentes :

» Qu'il est et qu'il entend demeurer étranger à l'association des cantons qui ont projeté ou adopté les décisions de la conférence de Baden, et que loin d'approuver les actes de cette conférence, ainsi que cette manière de régler, sans le concours du Saint-Siège, les questions qui intéressent essentiellement la religion catholique, il les repousse formellement, sa volonté bien expresse étant de maintenir dans leur

intégrité les rapports qui ont existé jusqu'ici entre l'État et l'Église dans le canton de Fribourg. »

Les partis et les hommes étaient donc en présence. Par l'organe de l'avoyer Schaller, l'instigateur de la révolution cantonale de 1831, le Radicalisme recula. « On est d'accord, dit cet orateur, qu'il faut rester étranger et absolument étranger à la conférence de Baden; et pourquoi donc ne veut-on pas s'associer aux cantons qui en ont adopté les articles? Il faut bien en expliquer le motif: ce ne peut être celui de boudier ces cantons. Il en faut un qui soit rationnel, et ce motif, la commission vous l'indique. C'est que l'on n'approuve ni les actes de cette conférence, ni cette manière de régler les affaires religieuses sans le concours de l'autorité ecclésiastique. Ces actes, dit-on, ne nous sont pas connus officiellement; non sans doute, mais la Charte française non plus ne nous a pas été signifiée officiellement. Nous ne la connaissons que par la voie de la presse, et cependant pourrions-nous la méconnaître et dire que nous ne la connaissons pas comme magistrats? On connaît l'arbre à ses fruits, et nous savons assez pertinemment et officiellement quels mauvais fruits la conférence a portée dans les cantons d'Argovie et de Berne pour que nous nous gardions de les greffer dans notre canton. Il faut repousser ces articles, puisque la seule idée qu'ils pourraient trouver accès chez nous a suffi pour mettre la perturbation au milieu d'un peuple excessivement paisible.

» Notre population, ajoute Schaller, ne pouvait rester indifférente au trouble de la paix dans des cantons voisins et dont la cause vient de ces actes malheureusement conçus et arrêtés dans un conventicule, et non pas comme il convient de traiter les affaires dans une confédération, par ces gens qui ont aussi conçu le fameux Concordat des Sept, par ces gens qui ont toujours la liberté à la bouche et qui ne veulent qu'imposer des lois à la Suisse, et quelles lois! des lois de Dracon. »

En flétrissant ses complices secrets, Schaller espérait se maintenir au pouvoir et faire à la longue, par une savante corruption, ce que la conférence de Baden s'était trop hâtée d'accomplir. M. Savary, en homme qui va droit au fond des choses, ne craignit point de mettre le doigt sur la plaie. « Je n'ai pas redouté, dit-il, que le Grand-Conseil de Fribourg adoptât ces articles, tant ce sont choses absurdes et inexécutables; mais j'ai peur que le mal ne vienne d'ailleurs. L'histoire nous apprend comment on travaille les populations, comment on y fomenté des troubles pour intervenir plus tard; et si le schisme se propage dans la plus grande partie des cantons de la Suisse, bientôt

tous y passeront et nous-mêmes aussi, lorsque nous serons isolés. La tendance de la conférence n'est pas le Protestantisme, car elle est toute politique, et la guerre est déclarée au Protestantisme comme au Catholicisme. C'est l'Évangile, c'est le Christianisme que les perturbateurs veulent détruire pour atteindre leur but criminel en bouleversant tout ordre et toute légalité. »

M. Fournier appuya ces graves considérations de l'autorité de son nom et de sa vertu. « Il ne faut pas, s'écria-t-il, s'étonner des démarches qui ont été faites, quand on a vu le gouvernement imposer ces articles par des baïonnettes, en violation des traités et des garanties constitutionnelles et au mépris de tout un peuple qui ne voulait que le maintien de ses droits les plus sacrés. C'est pour faire respecter ces droits en interposant ses bons offices que les Catholiques s'étaient adressés au gouvernement, mais on n'en a pas obtenu la réponse que l'on devait attendre; sa proclamation n'a fait que rendre ces alarmes plus vives. Aussi est-ce au Grand-Conseil qu'ils s'adressent aujourd'hui pour demander de repousser à jamais les actes de cette conférence de fâcheuse mémoire. Une telle demande ne devait vraiment pas même donner lieu à délibérer, puisque le chef de l'Église, autorité compétente, a prononcé la condamnation de ces articles. C'est donc chose jugée, et nous n'avons ni à examiner ni à discuter. »

Cette discussion ne laissait aucun échappatoire aux Radicaux de Fribourg; il ne leur restait qu'à confesser eux-mêmes leur défaite. Le Grand-Conseil s'exécuta. Mais ce ne fut qu'une déclaration tardive et hypocrite. Les membres du gouvernement, inspirés par Schaller, n'y avaient adhéré que dans l'espérance de se maintenir aux affaires et de réparer ainsi l'échec que les précipitations de Baden leur faisaient éprouver. Cette dernière espérance s'évanouit comme les autres devant l'attitude du peuple. Il s'était laissé blesser dans ses affections politiques; quand il vit qu'on allait l'attaquer dans ses croyances et dans ses mœurs, le peuple se prit à maudire tout haut les intrigants qui l'avaient abusé. Dans la ville de Fribourg il n'existait pas un seul Protestant né citoyen fribourgeois. Les Radicaux, pour avoir dans un ministre de la réforme un agent protégé par l'État, s'imaginèrent de favoriser l'érection d'un temple calviniste. Les citoyens de Morat, appartenant tous au culte réformé, s'opposent à ce projet. Ils déclarent⁽¹⁾ que, dans leur petite cité, il y a trois temples toujours ouverts, mais toujours vides; et que de pareilles constructions sont plus que super-

(1) Cette déclaration fut faite au Grand-Conseil par M. Vissaula.

flues. Le gouvernement ne tient aucun compte de ces justes observations.

Le Radicalisme, mis en avant par les Sociétés secrètes, ne dissimulait plus ses desseins. Sa persistance à imposer, par la force ou par la ruse, à tous les cantons le prétendu Concordat de Baden, sa volonté bien arrêtée de régir la Suisse catholique dans l'esprit de ce Concordat, ses caresses aux réfugiés que les clubs faisaient connaître comme les meneurs les plus dangereux ou les plus exagérés, devaient amener une réaction catholique. Tant de motifs de méfiance et d'irritation s'étaient accumulés sur ce peuple que des collisions partielles semblaient imminentes. Les sept cantons de la conférence de Baden ne se laissèrent pas toucher par ces appréhensions. Le trouble dans les esprits leur était nécessaire. Ils ne reculaient ni devant la guerre civile ni devant la guerre extérieure. Elle ne leur venait d'aucun point, ils cherchèrent à la fomenter à l'aide des persécutions.

Par un privilège spécial, les Suisses, comme les grandes puissances, voyaient un nonce apostolique représenter auprès d'eux le souverain pontife, sous les rapports de chef de l'Église universelle et de prince temporel. Le prélat qui alors exerçait les fonctions d'ambassadeur était monseigneur de Angelis. A défaut d'un archevêque, le nonce constituait le lien métropolitain des évêchés helvétiques; en cette qualité il était investi d'une autorité toute spirituelle. Dès que la conférence de Baden eut résolu de séparer la Suisse du Siège romain, les Radicaux songèrent à mettre à exécution les quatorze articles de cette conférence. Le nonce résidait dans la ville de Lucerne. On se décide à rompre d'abord avec lui et on prend les déterminations suivantes :

1° Le nonce ne doit être envisagé et traité en aucune autre qualité que comme un agent purement diplomatique d'une puissance temporelle étrangère.

2° Les couvents seront affranchis de toute surveillance particulière et de toute influence immédiate de la part de la nonciature et ne dépendront que du pouvoir épiscopal.

3° Le Petit-Conseil est chargé d'élaborer un projet de loi dans le but de prélever à tout abus à cet égard.

Ces mesures, prises en 1854, étaient la conséquence d'un plan que les Sociétés secrètes avaient mûrement combiné. Il fallait isoler, affaiblir les Catholiques. Le nonce n'est pas seulement le chargé des affaires de l'Église auprès du canton de Lucerne; le Pape l'accrédite auprès des fidèles des vingt-deux cantons. Lucerne s'arroge le pouvoir dictatorial, et, de leur autorité privée, les gouvernants séparent leurs

administrés de toute communication avec Rome. Ils brisaient la suprématie du vicaire de Jésus-Christ. Afin de bien faire comprendre le divorce qu'ils méditent, on les voit en même temps poser en grande cérémonie la première pierre d'un temple protestant.

Aux yeux des Catholiques, le gouvernement de fait n'avait aucun droit pour priver le nonce de sa prérogative spirituelle. Ils obéissent à sa voix, ils continuent avec lui leurs rapports comme si, pour eux, l'arrêté de 1854 n'était qu'une lettre morte. Au jugement de certains casuistes des Sociétés secrètes, cette résistance passive se transforme en crime. Le nonce, représentant du Pontife, ne s'est pas ému des empiétements révolutionnaires; on s'attaque à l'ambassadeur du prince étranger, on le menace, on l'insulte. On livre sa personne et sa dignité aux outrages des carabiniers fédéraux, aux bouffonneries des émeutiers que le parti attache à sa fortune et qu'il recrute parmi les réfugiés polonais, allemands et italiens. Ce fut tout à la fois le nonce, l'ambassadeur et l'archevêque que les Radicaux abandonnèrent à la risée de leurs satellites. En présence de ces affronts, la diplomatie de l'Europe n'eut pas un mot de flétrissure à jeter à la tête de ce vorort catholique qui encourageait et soldait de pareilles manifestations. La diplomatie se tut, craignant sans doute de compromettre sa popularité en appelant le respect sur la tête d'un prêtre. Ce prêtre, ambassadeur au même titre que ceux de France, d'Autriche et de Prusse, subit toutes les humiliations qu'il plut aux Radicaux d'inventer: puis, lorsqu'ils furent fatigués de ces hontes impunies, on signifie à monseigneur de Angelis un ordre qui l'expulse du canton de Lucerne.

A ce dernier acte du 14 novembre 1855, un immense cri de joie retentit dans la Suisse libérale. On eût dit qu'une nouvelle victoire de Sempach sauvait encore la vieille Helvétie de l'invasion étrangère. Mais les cantons primitifs ne pliaient pas le genou devant un firman de quelques réfugiés. Selon la parole de saint Jean l'évangéliste, ils connaissaient la vérité et la vérité les rendait libres. Afin d'avilir la tiare aux yeux des peuples, le Radicalisme frappait de bannissement le prélat dépositaire de l'autorité ecclésiastique; les cantons primitifs se présentent pour l'honorer. Le nonce est proscrit; eux qui se gardent bien d'ouvrir leurs vallées à la corruption des réfugiés, ils le supplient de venir chercher dans leur pays une hospitalité que tous les cœurs lui offrent. Le nonce traverse le lac de Lucerne, ils s'établissent sur ses bords, à Schwytz, où il est reçu avec les honneurs dus aux souffrances qu'il a endurées.

Cette réparation exaspéra les révolutionnaires. L'ambassadeur du

Père commun échappait à leurs insultes; ils firent porter le poids de leur colère sur les évêques du pays.

Bâle, Coire de Saint-Gall, Sion, Lausanne et Genève possédaient quatre sièges épiscopaux. On les soumit à toutes les tortures légales, à toutes les chicanes, à toutes les attaques que le Radicalisme put inventer. En 1855, la mort de l'évêque de Coire et Saint-Gall avait rendu ce siège vacant. Le Grand-Conseil de Saint-Gall s'empressa de le supprimer. Le chapitre reçut ordre de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel évêque. Le chapitre se conforme à son devoir et à son droit; il désigne un administrateur diocésain. Il est aussitôt frappé d'un arrêté de dissolution, et les titres de l'évêché avec les archives sont enlevés par l'autorité cantonale.

Le diocèse renfermait deux cantons. Celui de Saint-Gall se séparait de l'Église; Coire, dans les Grisons, était animé du même esprit, il agissait en vertu des mêmes ordres, il refusa de reconnaître le prélat nouvellement élu.

Glaris avait subi sa révolution de 1850, Glaris suivit le même système. La population catholique y était asservie par le libéralisme. Afin d'exercer la suprématie qu'ils s'attribuent dans les choses spirituelles, les Radicaux décident que le clergé ne doit plus, sous les peines les plus sévères, se permettre de communications directes ou indirectes avec son pasteur suprême. Pour conserver leur puissance, ils déclarent Glaris séparé à jamais de son évêque.

Le pape Léon XII avait transféré à Soleure le siège épiscopal de Bâle. Placé au centre des cantons que la conférence de Baden poussait au schisme, cet évêque eut de rudes assauts à soutenir. On méconnut, on nia son pouvoir sur le clergé et les fidèles. Berne, Argovie, Soleure et Bâle-campagne s'emparèrent malgré lui de l'administration du diocèse. Puis ces gouvernements se mirent à juger, à destituer les curés, comme si ce droit leur eût été concédé par la réforme de Calvin ou par l'autorité des Sociétés secrètes.

Ce qui se passait à Soleure évoquait nécessairement des imitateurs à Fribourg, résidence de l'évêque de Lausanne et de Genève; mais à Fribourg, malgré les provocations antichrétiennes d'un journal dévoué au radicalisme, les chefs du gouvernement étaient obligés à des mesures plus timides. Ils pouvaient bien miner sourdement l'autorité ecclésiastique, le peuple ne leur eût pas laissé la faculté d'aller plus loin.

Dans le diocèse de Sion, le pouvoir radical, exercé par la Jeune Suisse, n'eut qu'une durée éphémère. On s'en servit pour ravir à

l'épiscopat ses antiques prérogatives et pour former des clubs qui, à l'aide de leurs carabiniers fédéraux, se livrèrent impunément à toute espèce de sacrilèges.

On s'attaquait à l'épiscopat, on se crut obligé à bien moins de ménagements envers les maisons religieuses. La Suisse catholique professait un respect héréditaire pour ces monuments, vivante tradition de la piété de ses pères, et qui avaient traversé toutes les révolutions dont le sol helvétique s'était vu le théâtre. « La crainte du pillage et des exactions, dit le protestant Picot, professeur d'histoire à l'Académie de Genève (1), donna naissance à un grand nombre de monastères, où les faibles et les riches trouvaient un asile contre les brigands dont fourmillait l'Europe. Ce fut aussi alors que le clergé adoucit les mœurs sauvages des barbares. Les abbayes de Payerne, de Dissentis, de Moutiers-Granval, de Saint-Ours, de Porrentruy s'élevèrent vers la fin du sixième et au commencement du septième siècle. » Au milieu de ruines accumulées plutôt par la main des hommes que par le temps, les couvents nombreux étaient seuls restés debout. Leur aspect ranimait la foi et les espérances des fidèles, souvent ébranlées par les tempêtes de l'hérésie. C'était aux couvents qu'un grand nombre de villes et de hameaux devaient leur existence (2). L'histoire de ces villes

(1) *Statistique de la Suisse.*

(2) Plusieurs contrées incultes et désertes de la Suisse durent leur fertilité au zèle infatigable des religieux. Les premiers apôtres de l'Évangile en Suisse, Colomban et Gall, furent renommés pour la culture du sol. Imier, originaire de Porrentruy, vécut avec un domestique dans la vallée arrosée par la Suse; ils s'y adonnèrent aux travaux de la terre, et bientôt ils attirèrent autour d'eux de nombreux colons, qui, par reconnaissance, appelèrent cette contrée Val-de-Saint-Imier.

Les fondations nombreuses qui eurent lieu sous le règne du roi Dagobert dans l'Helvétie bourguignonne et allemande contribuèrent puissamment au défrichement des forêts et des contrées marécageuses, et à leur transformation en plaines fertiles. Moutiers, qui primitivement était une abbaye de bénédictins, n'a pas moins contribué à la culture de cette vallée alors déserte. Il en est de même de Muri et d'Einsiedeln. C'est encore par le zèle infatigable des religieux de l'abbaye du lac de Joux, de l'ordre des Prémontrés, fondée en 1186 par Ebalde Lasar, et à l'aide du couvent voisin de Romain-Motier, que toute cette contrée du Jura fut en moins d'un demi-siècle rendue à la culture jusqu'aux confins des propriétés de la puissante abbaye bourguignonne de Saint-Oyon. Le couvent des Bénédictins de l'île Saint-Jean, près de Terlier, fondé en 1090, sur cette langue de terre marécageuse, entre les lacs de Neuchâtel et celui de Bienné, a converti cet isthme et un terrain fertile. Le monastère de Bonnemont, de l'ordre de Cîteaux, fondé en 1124 par le comte Aymo au pied de la Dôle, la pointe la plus élevée du Jura, contribua grandement, par les travaux des religieux, à la culture de ces parages déserts. Les Bénédictins du couvent de Ruggisberg, de l'ordre de Cluny, cultivèrent si bien le Guggisberg, qui les avoisinait, qu'aujourd'hui cette contrée alpestre est parsemée de prairies, de champs et de jardins fertiles, et nourrit une population considérable. Avant la fondation du couvent de Rougemont, dans l'ancien évêché de

se rattachait à l'histoire de leurs fondateurs. Presque toutes les familles comptaient dans ces pieuses retraites un parent ou un ami. Le monastère devenait l'asile où les cœurs malades allaient se fortifier contre les ennuis du monde ou contre les adversités humaines. Les générations qui s'étaient succédé dans la vie avaient, chacune à son tour, appris, sous ces vieux cloîtres, à honorer Dieu, la patrie et la liberté. Elles avaient grandi et vécu à l'ombre des monastères, elles reposaient dans la tombe sous la garde de ces rigides anachorètes. Le couvent élevé sur la montagne voisine, comme un phare de salut, était un souvenir des temps anciens, dont la poésie et la foi ravivaient les légendes si naïvement pieuses.

Sous le rapport religieux comme sous les rapports d'économie,

Lausanne, toute cette contrée était déserte; mais dès que le sol fut cultivé par les religieux, il s'y forma un grand village qui, des bords de la Sarine, s'étendait jusqu'au château de Vaul, et séparait les Romains des Allemands. On pourrait citer beaucoup d'autres cantons encore, qui doivent leur fécondité aux travaux et à la sueur des religieux. Plusieurs couvents même ne durent leur origine qu'à la conviction généralement répandue qu'ils étaient de la plus grande utilité pour le défrichement des terres. Ce que les couvents faisaient en Suisse en faveur de l'agriculture, ils le continuèrent en faveur des sciences. De tous les monastères helvétiques, celui de Saint-Gall se distingua le plus sous ce rapport. Ce monastère fut une vraie pépinière de sciences, l'unique source des lumières qui se répandirent alors sur la Suisse orientale. C'est aux savants religieux de cette abbaye que nous devons les intéressants détails de son histoire. Ils possédaient une riche bibliothèque, et devinrent des auteurs distingués. Leurs connaissances en philosophie et en théologie, dans les langues grecque, latine et autres, leur attirèrent une telle affluence d'élèves, qu'à la fin du neuvième siècle ils en comptaient environ trois cents. C'est à l'amour de la science dont les abbés Waldo, Gotzbert, Hartmuth et leurs confrères étaient animés, que la postérité doit la conservation des œuvres de Cicéron, d'Ammien Marcellin, de Quintilien, de Valérius Flaccus et d'Asconius.

Le prélat Hartmuth copia de sa propre main les œuvres de Boèce, de Martianus Capella, et celles de Bède : *De natura rerum et temporum*. Plusieurs religieux devinrent de célèbres orateurs ou poètes, des peintres et des musiciens renommés. Les écoles de chant, de poésie et d'harmonie de Saint-Gall n'avaient pas leurs pareilles. On admirait généralement l'écriture magnifique des élèves, ce qui, avant l'invention de l'imprimerie, était envisagé comme un art d'une haute importance. Si quelques savants de loisir prenaient la peine d'écrire une histoire complète et circonstanciée de cette célèbre abbaye, le monde apprendrait avec étonnement quel titre immense les religieux se sont acquis à la reconnaissance de la postérité par leur érudition et l'exemple de leurs hautes vertus. Parmi les autres écoles des couvents de la Suisse, celle de Reichenau, fondée par l'abbé Waldo, et dotée par lui d'une bibliothèque, jouissait aussi d'une réputation méritée. Ces écoles jetèrent un tel lustre sur les couvents, que même un évêque d'Italie abdiqua cette dignité pour entrer dans le monastère, et que l'affluence des élèves s'augmentait de jour en jour. Les couvents de Muri et d'Einsiedeln ne se firent pas un nom moins célèbre par l'érudition de leurs religieux et leur amour des sciences. L'école de Muri était très-renommée, et la bibliothèque d'Einsiedeln, qui est le fruit du travail des religieux, et renferme des documents rares et précieux, doit encore être considérée comme l'une des plus remarquables de la Suisse.

vertu si chère aux Suisses, qui, par un labeur continu, apprennent le prix de l'argent, — les monastères étaient pour l'Helvétie catholique d'une valeur incontestée. Ils distribuaient à la jeunesse une éducation gratuite, et, dans le ministère sacré, ils s'associaient aux pasteurs des âmes; ils suppléaient à leur petit nombre. La Suisse n'est pas riche en établissements ecclésiastiques. Ce pays manque de ressources au moment où elles lui deviennent indispensables. A l'aide des couvents — et les protocoles en rendent témoignage, — la Suisse pouvait parer aux besoins de la guerre et aux désastres qui la frappaient. Dans les nécessités de la patrie, les couvents et les chapitres offraient spontanément à l'État le fruit de leurs épargnes ou les profits d'une sobriété traditionnelle. Le monastère, ouvert à toutes les infortunes, s'ouvrait à deux battants quand le sol était menacé. L'indigent y trouvait toujours un abri. Dans les calamités publiques, ces maisons se montraient les plus ardentes à se sacrifier; et, s'il y a un fait hors de doute dans l'histoire, c'est sans contredit celui du dévouement dont les établissements religieux firent preuve pour sauvegarder l'indépendance de l'Helvétie.

Par tous ces motifs, les Catholiques tenaient à leurs couvents. Avec une insistance que les événements ont justifiée, ils les avaient placés sous la protection spéciale des vingt-deux cantons contractants. Attaquer ces maisons de prières, les inquiéter dans leur existence, c'était porter une nouvelle douleur dans l'âme des fidèles. Les Radicaux ne prirent pas la peine de chercher un autre motif.

L'article 12 du pacte fédéral était formel. La révolution s'acharne à dénaturer son esprit, à paralyser ses efforts. L'article 12 avait été un des mobiles mis en œuvre pour faire rejeter le pacte-Rossi; les Radicaux tournèrent une partie de leurs efforts contre cet article. Dans l'intention avouée de prouver qu'ils ne se croient pas liés par l'acte fédéral, ils déclarent la guerre aux couvents. Les couvents sont les boulevards du Catholicisme; pour rester fidèle à l'esprit de la conférence de Baden, on travaille à les détruire. Une suppression violente n'était pas possible, on les mine sourdement; on les attaque dans leurs bases. On commence par l'inventaire de leurs biens; on les place sous l'administration de l'État; on ferme les écoles et les noviciats; on prélève des contributions extraordinaires; on essaie de semer le désordre et la mésintelligence parmi les religieux; on les appelle à l'émancipation politique; on les excite à la désobéissance; puis, quand la mort n'arrive pas assez vite, le Radicalisme, que les lenteurs impatissent, prépare la suppression, sans avoir à donner d'autres motifs

que son arbitraire. La garantie du pacte n'était plus qu'une illusion.

Ainsi s'affaiblissent peu à peu l'abbaye de Rheinau, les couvents de Werthenstein, de Saint-Urbain, de Muri, de Wettingen, d'Hermet-schwyl, de Gnadenthal, de Mariakrœnung, du Fahr, de Baden, de Bremgarten, de Fischingen, de Kreuzlingen, d'Ittingen et de Pfœffers. Ces maisons étaient situées dans les cantons de Zurich, de Lucerne, de Soleure, d'Argovie, de Thurgovie et de Saint-Gall, promoteurs avec Berne des conférences de Langenthal et de Baden. Leurs propriétés, mises sous le séquestre, devenaient biens ecclésiastiques de l'État; les Protestants se chargèrent de leur administration. Le Tessin s'associa à ces actes spoliateurs, et les Sociétés secrètes, qui depuis longtemps caressaient les cupidités libérales par l'appât de tant de richesses, battirent des mains à un vol dont elles espéraient bien profiter.

A la vue de ces attaques simultanées, et qui partout procèdent de la même manière contre les couvents et les chapitres de la Suisse, les Catholiques manifestent leur douleur. Le Pape, les évêques, les populations fidèles à la foi de leurs pères, font entendre vainement des plaintes trop bien justifiées; on y répond par de nouvelles mesures tyranniques. Dans cette émotion qui se trahit à la fois sur tous les points, le Radicalisme découvre un nouveau moyen d'arriver à la guerre civile. Les cantons primitifs sont unanimes dans la question des couvents; il la tranche avec cette partialité sommaire dont les révolutions seules ont le secret. Il défie, il menace, puis, sans s'arrêter à des protestations insignifiantes pour lui, il passe à d'autres persécutions.

Il attaquait les couvents, il ne consentit pas à épargner le clergé séculier. La résistance de conservation croissait en raison même des efforts faits pour détruire. Les Radicaux pouvaient découvrir la cause de cette résistance dans la diffusion de leurs principes de libéralisme; ils rêvèrent de la chercher dans les intrigues du clergé séculier. A l'instant même le prêtre devint, pour les agents des Sociétés secrètes, un conspirateur. Dans le mystère du confessionnal, il dut s'arranger des expédients afin de gouverner les hommes. Après les avoir fanatisés, il les jetait dans le monde, mûrs pour tous les attentats. On ressuscita ces vieilles histoires, toujours nouvelles, d'embauchement clérical, lorsqu'une plus terrible, une plus réelle séduction s'élançait de chaque société secrète pour étreindre l'Helvétie au cœur. L'Helvétie se débattait alors sous le poids des crimes et des perversions que la Jeune Europe, la Jeune Pologne, la Jeune Allemagne, la Jeune Italie, la Jeune France et la Jeune Suisse accumulaient autour d'elle. A la même heure, les hommes qui avaient conspiré pour se mettre à la tête des gouver-

nements cantonaux, consacraient leurs journées à épier les démarches ostensibles d'un pauvre curé de campagne. La Suisse était livrée pieds et poings liés à l'action dissolvante des clubs, à la démoralisation des réfugiés, à la terreur des assassinats. Elle s'agitait sous l'effort des sociétés secrètes comme un malade en convulsion, et ceux qui lui avaient lâchement préparé cet avenir ne trouvaient une ombre d'audace que pour désoler par leurs calomnies des curés inoffensifs. Par des colères et des indignations toutes brûlantes de patriotique éloquence, on vitupérait les prétendues menées du clergé. On pâlisait d'un effroi convenu; on rougissait d'une honte imaginaire en se déclarant les victimes du joug sacerdotal. Les inventeurs de ces craintes chimériques fermaient les yeux sur l'abîme que les doctrines les plus néfastes ouvraient à leur crédulité ou à leur aveuglement.

Ce n'est pas seulement en Suisse que ce phénomène de la stupidité se manifesta. La France de Louis-Philippe en subit le contre-coup; mais c'est en Suisse que ce phénomène acquit plus que partout ailleurs droit d'asile; c'est donc là qu'il faut l'étudier. La Suisse libérale n'osait pas s'en prendre au Radicalisme des calamités qui la menaçaient; elle accusa les prêtres. Elle savait qu'aux temps de la révolution française, le clergé s'était consciencieusement refusé à un serment qui le déshonorait sans le sauver; elle exigea le même serment aux lois qu'elle improvisait en dehors des pouvoirs légaux. Elle n'ignorait pas que le clergé suisse refuserait de se prêter à une pareille prostitution de la conscience; on la vit bâtir sur ce refus tout un système d'iniquités.

Berne, gouvernement dirigé par des hérétiques, fit le premier pas. En 1852, il exigea des ecclésiastiques de Porrentruy un serment absolu de fidélité. Le clergé ne consentait à le prêter que sous la réserve des droits de l'Église, il fut à l'heure même privé de son traitement. Les dominateurs de Glaris tentèrent en 1855 la même épreuve; elle ne leur réussit pas mieux. Mais, pour le clergé, elle amena la spoliation et l'exil. Dans ce temps-là, le Radicalisme se contentait de ces châtiments fraternels, en attendant mieux.

Argovie n'avait pas plus songé que les autres cantons à demander au clergé un serment civil sans restriction; néanmoins, le 24 novembre 1855, Argovie se ravisa. Le gouvernement se croit menacé dans son existence si le clergé ne lui jure pas fidélité, même contre les droits du Saint-Siège. Le clergé en réfère au pasteur diocésain. L'évêque de Bâle répond: « Puisque plusieurs prêtres m'ont prié de me prononcer au sujet du serment qu'ils doivent prêter, je dois déclarer que cette

affaire n'est plus de ma compétence, vu que le souverain Pontife l'a jugée et décidée. En 1852, pour un même cas, je reçus de Rome une décision apostolique qui ne permit le serment qu'avec la condition suivante : *Je prête ce serment en tout ce qui n'est pas contraire à la religion et aux lois de l'Église.* Je courbe la tête devant la décision émanée du Saint-Siège, parce que je suis évêque catholique. Maintenant j'ai fait mon devoir. »

Cette réponse était péremptoire; cependant, à travers l'embarras de sa rédaction, il était assez facile de deviner les pressentiments du pasteur, craignant de perdre quelques brebis dans la bataille et ne voulant effrayer personne. Le gouvernement avait pris le parti de la rigueur; il se décidait à refuser toute condition. Sur cent trente ecclésiastiques exerçant le saint ministère dans le canton d'Argovie, dix-huit seulement n'eurent pas l'énergie du devoir. Les autres protestèrent avec une sainte fermeté. Le gouvernement d'Argovie, qui persécutait, crut opportun de se donner des airs de persécuté. Il s'entoura d'un corps d'armée levé en grande partie dans les districts luthériens, et il invita ses alliés de Baden à faire marcher leurs troupes vers la frontière. Zurich, Lucerne, Bâle-campagne et Lausanne lui-même s'empressèrent de voler au secours de plus de soixante-quinze mille de leurs confédérés, que cent douze prêtres tenaient en échec par un refus de serment. Les Catholiques gémissaient; le Clergé, conduit par l'abbé Groth, son doyen, restait inébranlable dans son devoir. Pendant ce temps, le Grand-Conseil d'Argovie est convoqué à Aarau. L'occupation militaire pèse durement sur le peuple qui ne veut pas que ses prêtres se parjurent. Le Grand-Conseil sent que, dans l'intérêt de ses administrés, il faut avant tout faire cesser une invasion qui affame le pays; le 27 novembre 1853, il adopte une résolution ainsi conçue :

« Plusieurs ecclésiastiques, ayant fait des difficultés pour prêter à l'État le serment de fidélité prescrit par la loi du 6 novembre 1853, parce qu'il serait possible d'en inférer quelque chose de contraire à la religion et aux droits de l'Église; et nous ayant exposé leurs craintes avec la juste demande d'une interprétation bénigne de la loi; nous, voulant écarter pour toujours lesdites craintes déjà rendues impossibles, quant au droit, par l'article 10 de la Constitution, nous déclarons, par voie d'interprétation authentique, qu'un tel sens donné au serment n'a jamais été dans notre volonté ni dans la disposition de la loi, qu'ainsi rien ne peut ni ne doit en être inféré qui serait contraire à la religion catholique, aux droits de l'Église et aux lois ecclésiasti-

ques reconnues dans l'État. Nous ordonnons aussi que cette interprétation authentique de la loi soit insérée au protocole. »

Trois jours après, le 50 novembre, les ecclésiastiques furent de nouveau convoqués pour prêter serment. Dans l'intervalle, ils avaient fait connaître à l'évêque de Bâle la décision intervenue; ils demandaient une direction. Le prélat répond qu'avec les clauses publiées par le Grand-Conseil le serment n'a rien de contraire aux droits de la conscience et de l'Église. Il fut prêté. Mais en date du 17 décembre, ce même Grand-Conseil prit un arrêté rétroactif, et se condamna lui-même pour avoir eu la faiblesse d'être juste envers les Catholiques, lorsqu'il ne devait chercher qu'à les exaspérer. Il se décida à proclamer :

1° Les déclarations portées au protocole par les ecclésiastiques des districts de Muri, Bremgarten et Baden doivent être considérées comme nulles et de nulle valeur (*sind als null und nichtig zu Kas-siren*);

2° Les protocoles, en ce qui concerne le cas présent, seront modifiés par les autorités des districts et transcrits de nouveau avec la suppression desdites déclarations;

3° Le placet de l'État doit être refusé à la missive illégale de l'évêque;

4° Les tribunaux respectifs doivent informer sur les infractions faites à la loi de placet et prononcer la peine.

5° Dans les districts, même sous le rapport personnel, l'autorité veillera à la stricte exécution des lois; relativement à la conduite faible et coupable des hommes des districts de Muri, Bremgarten et Baden, le conseil d'État agira selon sa compétence.

Cette mesure était d'une incompréhensible absurdité; les Radicaux l'exaltèrent, car elle devait pousser les Catholiques au désespoir. Elle raviva la persécution contre le clergé, qui se vit privé de son traitement, expulsé par la force armée des paroisses confiées à sa direction, et livré en esclave dans le pays de l'indépendance aux outrages de la populace radicale. Alors il ne fut plus permis de lire en chaire les brefs ou encycliques du souverain Pontife, que tous les journaux reproduisaient. L'inquisition, telle que les philosophes l'ont peinte, avec ses espionnages et ses délations de jour comme de nuit, l'inquisition, avec son cortège de soupçonneux familiers, s'établit dans chaque village, où le bon plaisir de l'autorité campagnarde ou de l'instituteur primaire devint la loi suprême. Les plaintes furent étouffées au moment même où elles essayèrent de se manifester. Le dénonciateur

qui avait accusé se fit tout à la fois législateur et juge. Il fabriqua la loi, il l'appliqua, et, du haut de son escabeau tyrannique, il ne permit pas qu'on discutât les pouvoirs que le Radicalisme lui conférait. Il exila à son gré, il frappa d'ostracisme ou de confiscation, selon ses caprices révolutionnaires.

Entre les mains des Sociétés secrètes dont les gouvernements libéraux n'étaient que les dociles metteurs en page, le journalisme fut une arme terrible même contre la liberté de la pensée. Le journalisme, qui est la dernière expression du monopole de l'erreur ou de la calomnie, s'était mis au service des passions en délire. Salarié par des juifs, excité par les clubs dont il avait mission d'entretenir l'ardeur, le journalisme suisse n'avait ni les plaisirs faciles d'une grande capitale ni les distractions bruyantes des assemblées parlementaires pour faire diversion à ses colères d'écrivain. Il était forcé de s'en nourrir; par passe-temps, il s'en gorgea. Le sacré, le profane lui servit d'arme de destruction, et, comme la presse de tous les pays et de tous les temps, celle de Suisse, qui accumula tant de ruines, ne put jamais organiser ou édifier un semblant de restauration sociale. Elle n'est bonne que pour démolir, et, bien loin de cicatriser une seule des plaies qu'elle fait, cette singulière lance d'Achille n'a jamais su que les envenimer.

Les gouvernements radicaux la couvraient de leur protection. Les fables, qu'il plaisait à une licence sans frein de mettre en circulation, passaient dans une des mille feuilles publiques aboyant alors en Suisse; aussitôt elles devenaient des vérités dont les magistrats se rendaient solidaires. L'écrivain avait ri de lui-même et de la crédulité des lecteurs; les magistrats affirmaient que le fait avancé était prouvé, pour cela même qu'il se trouvait imprimé. Quelque flétrissant qu'il fût pour l'honneur national, le scandale de la presse ne subissait nulle part un contre-coup de moralité. La surveillance des pouvoirs n'allait pas au delà du sanctuaire. Ils n'avaient des yeux et des oreilles que pour les mandements épiscopaux, que pour les paroles descendant sur le peuple chrétien du haut de la chaire. Les brochures, les pamphlets, les calendriers, les journaux, les caricatures, tout cela né d'une même pensée d'éversion, alla frapper au même point. La vertu, la science, le mérite, rien ne fut épargné. La presse avait déclaré la guerre au sacerdoce, et le sacerdoce se vit dans l'impossibilité de se défendre. La presse citait au tribunal de ses folliculaires anonymes les évêques, les professeurs, le clergé régulier et séculier; elle prononçait ses jugements dans la licence de ses mœurs; elle les ratifiait dans

l'orgie, et il fut interdit aux Catholiques d'élever la voix en faveur de leur culte. Ils ne purent que, sous peine d'amendes, de prison ou d'exil, user de la liberté dérisoire qu'on leur mesurait dans les clubs. Les évêques eux-mêmes perdirent le droit de prémunir leurs troupeaux contre ce débordement de blasphèmes qui menaçait d'engloutir la foi dans le naufrage de toutes les vertus. Les gouvernements radicaux s'opposèrent à la publication des lettres pastorales.

Au milieu du tumulte et des préoccupations politiques de cette époque sans nom, les Catholiques, la bouche couverte du bâillon libéral, ne pouvaient pas jeter leurs plaintes à l'Europe, qui alors ne les eût écoutées qu'avec une froide distraction. L'Europe cherchait à apprivoiser le tigre révolutionnaire; elle lui tressait de petites chaînes de fleurs. Pour quelques catholiques républicains, perdus dans les montagnes de l'Helvétie, elle n'aurait jamais consenti à renoncer au rêve d'impossible pacification dont la démagogie berçait les cécités ministérielles.

Dans les pays où la révolution proclame que le peuple seul règne, c'est toujours la populace qui gouverne, la populace, avec ses instincts de farouche abrutissement ou de naïve crédulité. On la galvanisait par cette guerre à outrance qui, dans chaque journal, trouve à toutes les heures du matin comme du soir un canon chargé à mitraille. On chercha par d'autres moyens plus à sa portée à lui vicier encore davantage l'intelligence et le cœur. Les clubs, les tirs fédéraux, les assemblées populaires faisaient écho à la presse; les conseils souverains ne rougirent pas de descendre eux-mêmes dans cette arène où des gladiateurs, ivres de brutalité, s'acharnaient sur un ennemi absent (1). Là, au sein de ces réunions où la passion elle-même doit se modérer, pour faire plus tard amnistier ses haines ou ses préjugés, un vocabulaire de mots jusqu'alors inconnus dans toutes les langues fut accepté. Il n'y eut pas d'expression triviale, d'injure grossière, d'outrage ordurier qui ne reçut sa consécration parlementaire et qui ne servit à exciter les rires stupides de la foule.

Toutes ces colères masquaient un plan savamment préparé. L'Église était mise en interdit, on faisait le désert autour d'elle. Mais le Radicalisme ne consentit pas à s'en tenir à une prodigalité de blasphèmes; les blasphèmes menaçaient de s'épuiser. Il songea à profiter de

(1) Dans quelques grands-conseils de la Suisse radicale on ne désignait les prêtres que sous le nom de *Pfaffen*, et les fidèles que sous celui de *Priesterknechte* (valets de prêtres).

cette veine d'iniquité pour imprimer à la législation un caractère hostile au Catholicisme.

Jusqu'à ce jour les révolutions n'offrent que trop d'arrêtés sans tribunal, de sentences sans loi, de condamnations sans preuves. La Suisse radicale n'a pas suivi ses traditions. Chez elle tout est décrété, annoté, enregistré. Il y a un édit pour toutes les exactions, un ordre de bannissement pour toutes les vertus. On se proposait de rendre légaux les quatorze articles de la conférence de Baden, on utilisa donc l'orage amoncelé sur la tête du Clergé. Les ecclésiastiques furent assujettis à des examens civils, sans égard pour ceux qu'ils avaient déjà subis devant l'autorité épiscopale. Il fut défendu à l'Évêque de conférer les ordres sacrés sans la permission du gouvernement. L'État s'attribua le droit de nommer les curés, en dehors du concours des chefs diocésains. Il saisit et distribua, selon ses avidités ou ses caprices, les biens de l'Église et les fondations pour l'entretien des pasteurs. Il réforma les lois matrimoniales dans un sens opposé aux prescriptions des conciles. Plus d'une fois il osa, moqueur et sacrilège, exiger des prêtres la violation du tribunal de la pénitence. A voir, à lire tous ces édits vexatoires inspirés par le comité central de Berne, on croirait qu'une commission spéciale y était chargée d'organiser la tyrannie et de régler le désordre.

A Lucerne, au mépris de la constitution cantonale qui garantit la liberté de la presse et l'abolition de la censure, on rédige une loi par laquelle est condamné à six ans de galères tout citoyen qui publiera une bulle ou un acte émané du souverain Pontife ou de l'autorité diocésaine. Un prêtre apostat, nommé Aloys Fuchs, enseigne et vend les doctrines les plus erronées; Rome flétrit ces doctrines. L'abbé Huber, curé d'Uffikon, et plusieurs autres ecclésiastiques, lisent en chaire le bref qui condamne Fuchs; ils sont arrêtés, incarcérés, privés de leurs bénéfices, et le gouvernement les remplace par des intrus.

Les Sociétés secrètes étaient parvenues à dépraver la génération existante; elles l'avaient faite à leur image. Mais pour perpétuer le mal il fallait étendre son empire sur la génération naissante et lui inoculer dès l'enfance le poison des doctrines antisociales. A peine le Radicalisme comptait-il quelques partisans dans un canton, qu'il levait la bannière contre l'ignorance et la mauvaise foi des prêtres en matière d'éducation; il parlait de former la jeunesse aux vertus civiques, de la rendre digne des progrès du siècle. Pour la préparer à cette initiation, il expulsait de tous les conseils les membres instruits et zélés, qui étaient remplacés par ses plus fougueux adeptes. On ridiculisait

le passé des professeurs distingués, on brisait leur avenir; on les remplaçait par des jeunes gens qui, pour certificat de science et de moralité, n'avaient à fournir qu'un brevet d'affiliés aux Sociétés secrètes. On désorganisait chaque établissement afin d'y appliquer les utopies d'éducation qu'enfantaient des cerveaux malades. Les écoles supérieures étaient envahies comme les écoles primaires. On voulait tout à la fois agir sur les diverses classes de la nation. Le Radicalisme dilapidait au profit de ses pédagogues les fonds destinés par des mains bienfaisantes à l'instruction de la jeunesse catholique, et il créait des *Séminaires de régents*, espèce d'Écoles Normales où l'on jetait dans le moule du socialisme les instituteurs futurs qui se vouaient à la démoralisation.

Ouvrir des écoles au vice et à l'impiété n'était pas suffisant, il fallut en rendre la fréquentation obligatoire sous des peines sévères. Les inspecteurs, les directeurs, les bibliothèques, tout y fut coordonné par l'esprit de révolte. On supprimait les collèges de professeurs; on en déposait les titulaires et on les remplaçait par des apostats ou par des hommes qui se faisaient gloire de n'appartenir à aucune confession chrétienne. On les choisissait parmi les *Francs Penseurs* et au milieu des réfugiés. L'esprit qui avait présidé à cette réforme produisit en peu de temps un changement si complet dans la jeunesse helvétique, qu'en 1840 le conseil d'éducation du canton de Saint-Gall ne put s'empêcher de jeter un cri d'alarme. « On se plaisait, avoue-t-il dans sa circulaire, à admirer dans les jeunes gens un maintien modeste, une aimable candeur, l'amour de l'ordre, de la propreté et de la pudeur. Maintenant que voit-on, surtout dans les élèves des écoles complémentaires ou moyennes, un penchant à une indépendance absolue, une sauvagerie avilissante, une présomption révoltante, une précocité dangereuse, en un mot, aucun des fruits d'une véritable éducation morale. Au lieu de la docilité et de l'obéissance envers les parents et les supérieurs, on ne remarque plus que le contraire de ce qui peut faire espérer un avenir consolant pour les élèves eux-mêmes, pour le bonheur des familles et la paix de la société. »

L'État enseignait; l'État, c'était alors la révolution, précurseur obligé du Communisme, et en 1858, dans le canton radicalisé de Lucerne, une commission chargée d'élaborer un nouveau projet de loi sur l'éducation se vit contrainte par l'évidence de maudire la voie que le Libéralisme lui avait fatalement ouverte. « Les écoles, disait cette commission, sont tombées dans le paganisme. L'élément chrétien en est en partie banni ou étouffé à dessein, en partie repoussé comme une branche accessoire ou relégué derrière les autres. »

Les pères de famille qui avaient prêté les mains à cette révolution s'effrayèrent de ces tendances anarchiques. Ils les signalèrent au gouvernement. Vers la même époque, plusieurs communes du canton d'Argovie déposèrent dans le cœur de leur évêque les craintes et les dangers qu'une pareille situation devait provoquer. « Il n'est malheureusement que trop vrai, lui écrivirent-elles, qu'on travaille avec un zèle infatigable à dépouiller l'Église de ses droits légitimement acquis; à décrier le clergé catholique; à le représenter comme l'ennemi du peuple, de sa liberté, de son bonheur et de son développement intellectuel, comme favorisant la stupidité et l'ignorance, comme esclave de l'ambition et de l'égoïsme; à lui enlever toute estime et toute influence, afin que le peuple se prête de plein gré à l'exécution des plans et des vues des corrupteurs; à séparer à tout prix le peuple catholique du centre de l'unité en rompant les liens qui le rattachent au chef suprême de l'Église universelle; à fonder une église nationale ou même des églises cantonales sur le principe favori de la raison universelle, c'est-à-dire des opinions particulières de chacun. Il n'y a pas de doute que les ennemis de la religion n'aient résolu sa ruine entière dans notre pays; ils sont d'autant plus dangereux qu'ils ont principalement en vue la nouvelle génération, la jeunesse, pour l'élever dans la haine des principes de l'Église catholique. Ils s'autorisent d'un des paragraphes équivoques de notre Constitution, qui dit : « L'État soigne l'éducation de la jeunesse. »

Ce mot avait été pour la Suisse un signal de perversion, car l'État corrompu s'était senti dans la nécessité de corrompre. Il avait un but auquel il aspirait par tous les moyens imaginables. Ce but était l'asservissement de l'Helvétie sous un gouvernement central créé à Berne. Les Radicaux ne se dissimulaient pas que les Catholiques seraient sur cette question leurs plus redoutables adversaires. On s'efforça de les affaiblir, de les diviser, et de les présenter à leurs confédérés comme de fanatiques rétrogrades qui tentaient d'arrêter le siècle dans sa course progressive vers un meilleur avenir. La conférence de Baden avait enfanté la persécution et la ruine de la nonciature, détruit l'autorité des évêques, dispersé les membres les plus respectés du clergé séculier et régulier. Elle attribuait à tous les hommes immoraux le droit d'enseigner, et ainsi le Radicalisme pouvait espérer. Mais ce ne fut pas seulement dans les rangs catholiques qu'il rencontra une vive opposition à ses desseins centralisateurs. Plusieurs cantons protestants ne se montrèrent pas plus disposés que les catholiques à abdiquer leur souveraineté en faveur de l'ambition bernoise.

Le pacte de 1815 avait établi entre les Catholiques et les Protestants un équilibre fondé sur le droit historique et sur la connaissance des hommes. Cet équilibre était dû à la position de cantons mixtes accordée à Saint-Gall, Glaris et Argovie, où les deux religions comptaient à peu près un nombre égal de croyants. Il importait beaucoup au Radicalisme de rompre en diète cette parité qui, un jour ou l'autre, pouvait le réduire à l'état de minorité factieuse. Les constitutions cantonales des trois mixtes étaient un obstacle à toute révolution, car elles donnaient aux deux religions le même nombre de suffrages dans les Grands-Conseils. On chercha à renverser cet édifice. Pour prévenir les dissensions, Argovie avait statué que, malgré la supériorité numérique des Protestants, — on en comptait 75,000 contre 67,000 Catholiques, — les deux confessions seraient représentées à égal nombre dans le grand-conseil, présidé par deux bourgmestres, l'un catholique, l'autre protestant. Le Radicalisme eut l'art d'inspirer des craintes, de semer des jalousies, de raviver de vieilles rivalités; il amena un changement de constitution qui se fit selon ses vœux.

Les Catholiques étaient les moins nombreux à Argovie; on annula leurs votes. Le même système ne fut pas suivi à Saint-Gall. Là, ils se trouvaient dans la proportion de 84 à 66; le Radicalisme fit de la conciliation. Il statua qu'afin de faire régner une heureuse concorde entre les deux cultes, les Protestants auraient le même nombre de députés que les Catholiques. Cette solution, mise en regard de ce qui vient de se passer dans le canton d'Argovie pour le règlement des suffrages, a quelque chose d'anormal. On se permit de demander les motifs de deux jugements si opposés; le Radicalisme passa outre.

Glaris avait résisté en 1850 à l'assaut général livré par les révolutionnaires aux constitutions cantonales. Par un traité de 1685, Glaris avait mis fin à de longues et sanglantes querelles, en accordant aux deux partis les mêmes droits, sans égard à la force numérique (1); mais, après la conférence de Baden, la paix ne devait plus être conservée dans ce canton. Un décret de la landsgemeinde, du 29 mai 1856,

(1) Un article de ce traité porte : « Chaque confession a pour les causes civiles et pénales un conseil et un tribunal particulier. Un tribunal composé d'un nombre égal, juge les différends survenus entre personnes des deux religions. D'ailleurs Glaris reste un canton inséparable de la Confédération. Si dans les instructions à donner pour la Diète les conseils ne pouvaient s'entendre, chaque parti agira, comme bon lui semblera. Chaque parti paye aussi ses députés. Dans les expéditions militaires les soldats appartenant au même culte marchent ensemble, mais ils sont soldés par le trésor public. Les emplois restent comme du passé; les traités en général demeurent en vigueur, et l'exercice du culte est libre. »

annula tous ces traités sans l'assentiment des deux parties contractantes. Le landamman François Muller et le conseil catholique de Glaris protestèrent contre une pareille atteinte. Ils se plaignirent de voir, par l'abolition arbitraire du droit commun, jeter un brandon de discorde sur une contrée qui lui devait des siècles de calme. Ces plaintes furent étouffées par la Diète. Les Catholiques proposèrent de sacrifier leur liberté politique, afin de sauvegarder leur indépendance religieuse. Pour toute réponse, la majorité fit charger de fers les magistrats qui réclamaient leurs prérogatives; elle imposa au canton une constitution basée sur le nombre. Glaris, de canton mixte, devint protestant; il entra dans le camp radical.

Au milieu de ce mouvement qui emportait les esprits vers l'inconnu, parmi ces scandales que l'on organisait de toutes parts, comme pour absorber l'attention publique, il se présenta un fait dont la Suisse fut singulièrement frappée. Le 22 janvier 1857 un bal avait lieu à Wohlen sur le territoire argovien. Ce bal était une bouffonnerie empruntée aux plus mauvais jours de la Terreur.

La croix et plusieurs bannières ouvraient la marche. Une multitude de gens, couverts d'habits sacerdotaux et représentant des prêtres, des moines, des bénédictins, des bernardins, des religieuses, suivaient cette croix. Les uns portaient sur leurs épaules une caisse figurant une espèce d'arche d'alliance : les autres, affublés de divers costumes, essayaient de rappeler avec le masque les traits de quelques catholiques et même ceux du duc de Montebello, ambassadeur de France. L'arche d'alliance contenait de pieux objets, des médailles de la Vierge : ils furent foulés aux pieds. Le signe de la Rédemption, la croix qui affranchit le monde, subit le même sort; puis, afin de rendre l'outrage plus sensible, ces moines et ces religieuses de carnaval se prostituèrent à des danses lascives. On vit de graves docteurs, des membres du Grand-Conseil, des professeurs, le directeur même de l'école des régents pour les Catholiques, se mêler à ces saturnales; et, par une dérision sacrilège, parodier sous le masque le sacrement de la confession.

Une femme, vêtue aussi légèrement que possible, et que des feuilles radicales désignèrent sous le nom de *l'esprit du siècle*, comme les impures trônant sur l'autel de Notre-Dame de Paris se disaient les *déeses de la raison*, une femme se présenta. Elle avait pris l'attitude et les ailes de l'archange à l'épée flamboyante. Elle l'agitait entre ses mains et chassait de la salle, aux applaudissements des spectateurs, ces prêtres, ces moines et ces religieuses de contrebande. Un pauvre capucin

fut seul épargné. L'esprit du siècle lui faisait grâce pour le moment, parce que, dans les couvents de cet ordre, il n'y avait rien à prendre.

Ce scandale eut dans la Suisse entière un long et douloureux retentissement. Il resta impuni comme mille autres mascarades révolutionnaires (1), qu'à l'aide des réfugiés et des carabiniers fédéraux, les Sociétés secrètes organisèrent. La Jeune Suisse se révélait avec les intolérances du vieux Libéralisme, entées sur le mépris des devoirs et des serments. Elle marchait à la conquête du désordre social; le succès qu'elle obtint dépassa ses vœux.

(1) A Payerne, canton de Vaud, une scène à peu près du même genre eut lieu vers le même temps. On voyait apparaître dans les rues une vieille femme dont les vêtements en lambeaux se composaient de vingt-deux couleurs rappelant chaque canton. Elle tenait une quenouille à la main et se montrait entourée de perruques et d'orateurs représentant les cantons de l'opposition antiradicale. Les carabiniers des tirs fédéraux arrivaient, dispersaient à coups de fusil les Suisses fidèles, puis se ruant sur la vieille, ils la battaient, la déchiraient, et enfin la mettaient à mort. Il était bien entendu que la vieille n'était autre que le pacte fédéral lui-même.

CHAPITRE V.

Quelques cantons catholiques ou mixtes passent au Radicalisme par le fait des révolutions cantonales. — Position de Soleure. — Le Carbonarisme réfugié dans le Tessin. — Ses moyens d'action. — Sa presse et ses pamphlets. — Révolte à Bellinzona. — Les chefs fusillés ou proscrits. — Insurrection partielle dans le canton d'Argovie. — Intervention de Berne, de Zurich, de Soleure et de Bâle-campagne. — Les radicaux vainqueurs. — Les protestants de Zurich essaient de se soustraire au joug des Sociétés secrètes. — Le docteur Strauss professeur de théologie. — Ses doctrines. — Il nie l'existence et la divinité de Jésus-Christ. — Les Zuricois demandent à leur gouvernement d'être délivrés d'un pareil maître. — Refus du gouvernement. — Insurrection du peuple. — Strauss chassé de Zurich. — Le Radicalisme reprend le dessus. — Les bons et les méchants. — Apathie des uns, activité des autres. — Les protestants honnêtes se tournent du côté des catholiques. — Schwytz, Uri et Unterwald toujours sur la brèche. — Fribourg et ses élections au Grand-Conseil. — Révolution électorale. — Situation de Lucerne. — Joseph Leu. — Sa jeunesse. — Confiance qu'il inspire à ses concitoyens. — Leu au Grand-Conseil. — Sa protestation. — Il est réprimandé et exclu du Grand-Conseil. — Réunion de la prière à Russwyl. — Leu le 31 janvier 1841. — Le peuple, par ses suffrages, renverse le gouvernement radical. — Retour du nonce à Lucerne. — La révolution en Vallais. — Forme de ce canton. — La propagande s'y infiltre. — Les avocats et les démagogues. — La ville de Sion occupée par la révolution.

Malgré les efforts du Radicalisme, faisant alliance avec les Sociétés secrètes, la Suisse se maintenait encore par le poids seul de ses vertus domestiques. On l'encourageait, on l'excitait au mal. Ses gouvernements lui prédisaient la chute du Catholicisme, du Romanisme, que par un souvenir des luttes passées, ils dévouaient aux haines actuelles. Mais la conférence de Baden et celle de Langenthal, qui l'avait enfantée, commençaient à s'avouer que leurs efforts pourraient bien être frappés de stérilité. Afin de s'opposer aux doctrines perverses, les Catholiques n'avaient pas mis en commun leur zèle et leur fortune. Malgré cette apathie, tous avaient entendu la voix du souverain Pontife, tous avaient prié, tous avaient souffert, tous relisaient au foyer de la famille l'histoire des premières persécutions de l'Église, et tous bénissaient la Providence qui les éprouvait. La foi restait vivace au cœur des populations, et les progrès du Radicalisme, contenus par la piété, s'arrêtaient devant cet instinct des masses, qui, sans être encore le combat, le fait pressentir et le devancer.

Cependant la position devenait critique. Soleure avait déserté complètement le drapeau catholique. Sa constitution particulière violait

les droits du peuple, en ne lui accordant qu'une représentation fictive. Inféodé à Berne, dont il suivait pas à pas les impulsions, ce pays avait brisé l'un après l'autre tous ses appuis naturels. Soleure est enclavé dans les cantons de Berne et de Bâle-campagne. A la première secousse pour reconquérir sa liberté, il se trouvait donc en proie aux bataillons de réfugiés et de carabiniers fédéraux que ses alliés de Langenthal et de Baden regardaient comme la dernière expression de leur puissance oppressive. Mais Soleure avait aggravé les dangers de sa position par une inertie inexplicable. Il avait plu à ses tyrans de Radicalisme de porter une loi contre ce qu'ils appelaient la corruption électorale. Cette loi condamnait à un an de prison et à mille francs d'amende, tout citoyen qui capterait les suffrages des électeurs. L'électeur, qui se prêtait à la captation, fut soumis à une amende de cent francs. Cette loi était sévère, mais les Radicaux qui l'avaient inventée ne l'appliquaient que contre leurs adversaires. A la première démarche, au premier mot d'un Catholique ou d'un Conservateur pour gagner un suffrage à sa cause, il tomba sous cette pénalité.

La crainte, assez justement fondée d'être victime d'un zèle inutile, mettait l'élection aux mains des Radicaux qui, d'avance assurés de l'impunité, jouèrent avec la loi et se firent un devoir de la violer dans ses prescriptions. Si quelques citoyens, plus courageux que les autres, s'unissaient pour braver la tyrannie et présenter au pays des noms moins compromis que ceux dont les Radicaux vantaient le civisme, à l'instant même ces citoyens étaient dévoués à tous les outrages. On les attaqua dans leur vie privée; on les diffama comme fils, comme époux et comme pères. On les abreuva d'injures; on les dénonça par la voie des journaux, par la tribune des clubs, aux malédictions d'une foule que l'on condamnait à une oisiveté patriotique, pour la dominer par les besoins de chaque jour. Quand on les eût soumis à toutes ces tortures, on finit par les ruiner au profit de cette foule tenue dans les ateliers nationaux de l'imposture et de la débauche.

Ce régime, implanté à Soleure et s'exerçant avec une impudeur même rare chez les libéraux, produisit de tristes effets. Les Soleurois s'étaient résignés à l'esclavage. Ils s'éloignaient de l'urne du scrutin, dans la crainte d'être soupçonnés de corruption électorale pratiquée sur eux-mêmes. Ils ne se communiquaient entre eux ni leurs projets, ni leurs espérances, ni leurs pensées. Ils s'abstenaient. Cette terreur, pour ainsi dire, légale, les saisit si fortement, qu'ils furent les pre-

miers à maudire les quelques hommes de cœur qui ne reculèrent point devant tant de lâchetés. Il y eut des Catholiques et même des Protestants qui s'indignèrent de cet état de choses; mais, partis de deux points opposés, ils n'avaient que le même enfer, sans pouvoir espérer le même paradis. Leurs efforts restèrent voués à une stérilité individuelle.

Le Tessin, par des causes différentes, se vit en butte à la même tyrannie. Situé hors des limites naturelles de la Suisse, italien par la langue et par les mœurs, il respirait l'air de la Lombardie. Il vivait des rêves et des inimitiés de cette population toujours française sous le sceptre autrichien, toujours autrichienne sous la domination française. Par la contiguïté de ses frontières, par l'hospitalité exercée envers les réfugiés, dont il avait su se créer un commerce lucratif aux dépens de sa foi religieuse et de son repos intérieur, le Tessin était devenu la place forte des conspirations. Sa soif de l'or l'avait poussé à offrir aux Lombards mécontents un asile qu'on leur faisait payer. L'or porta encore les Tessinois à des actes plus préjudiciables aux vrais intérêts de leur pays. Les presses révolutionnaires établies à Bienne par le Comité central des Sociétés secrètes, ne suffisaient plus pour inonder l'Allemagne, la France et l'Italie des pamphlets impies ou obscènes qui se préparaient en Suisse. Le Tessin se mit à faire concurrence à une pareille propagande. Elle amena bientôt au cœur de ses villes la dépravation et le despotisme.

Comme celle de Soleure, sa voix en Diète avait été comptée au nombre des suffrages catholiques. Soleure laissait à des indifférents en matière de religion, devenus radicaux par circonstance, le droit de l'asservir; le Tessin se prêta au même résultat par des motifs encore moins excusables. Il avait ouvert ses portes à un sentiment d'hospitalité sur lequel il ne craignait pas de spéculer; les Carbonari qui vinrent résider dans ses fertiles vallées lui apportèrent toutes les calamités à la fois. Le centre et les frontières du nord de la Confédération suisse étaient livrés à l'action des Sociétés secrètes; le Tessin fut l'asile de prédilection que choisit le Carbonarisme, déjà en guerre avec les affiliés de la Jeune Europe.

Le Carbonarisme avait fait son temps, il mourait à la peine. Toutes ses conspirations avortées de 1820 à 1851 ne lui laissaient plus qu'un nom sans autorité et une puissance affaiblie, qui trouvait encore un vestige d'énergie dans le bonheur de faire le mal. Aux yeux des Sociétés secrètes, se précipitant vers tous les crimes avec le délire de la passion, le Carbonarisme, ainsi que la Franc-Maçonnerie, ne fut

plus qu'un hors-d'œuvre. On le relégua au vestiaire des vieilles conspirations. Son audace n'apparut que sous l'aspect de la débonnairerie, et ses complots de 1821 furent des jeux d'enfant. Le Carbonarisme, de Palerme, où il était né, à Turin, où il devait s'affaïsser dans les bras de Charles-Albert de Carignan, n'avait eu, toujours et partout qu'un seul mobile: l'affranchissement de l'Italie par un roi, par un peuple, par un homme ou par un souverain Pontife. Il ne cherchait que ce levier, et, au milieu de toutes les trames qu'il ourdit, il ne le rencontra jamais.

De ses cendres encore tièdes, plusieurs nouvelles sectes naquirent. Avec tous les moyens d'action dont il disposait, avec des princes, des nobles, des prêtres, des moines et son cortège de poètes, d'orateurs, et d'enthousiastes pour complices, le Carbonarisme s'était borné à vouloir arracher l'Italie aux tyrans qui la rendaient heureuse, et il avait échoué. Les Sociétés secrètes travaillèrent sur un plus vaste plan, elles entreprirent une œuvre plus ardue. Elles s'apprétaient à régénérer le monde, en le dépouillant de tous les principes. Fières de cette immense destruction qu'elles préparaient dans l'ombre, elles n'eurent pas assez de paroles méprisantes à jeter aux gloires éteintes du Carbonarisme. Il s'était arrêté, ici, par des scrupules de religion, là, par un reste de probité. On l'accusa d'insouciance ou de perfidie. Le Carbonarisme, quoique jeté au rebut, ne se laissa pas néanmoins abattre par des rivaux plus jeunes et plus téméraires dans l'accomplissement des forfaits sociaux. Il avait choisi pour théâtre le canton du Tessin, il l'éleva en peu d'années au niveau de corruption et d'impunité des autres États radicaux.

Les esprits prévoyants ne se dissimulaient point qu'une propagande aussi active et dont le Tessin était l'entrepôt, devait amener dans le pays une crise déplorable. Les effets même commençaient à s'en faire sentir au cœur du peuple. Jusqu'alors cette propagande ne s'était adressée qu'à des hommes déjà pervertis, elle n'avait gagné que ceux qui en vivaient; mais, avec les révolutions permanentes qui agitaient la Confédération suisse, il fut facile de voir que le Tessin n'échapperait pas au désastre commun. On le menaçait dans son indépendance, on le tourmentait dans sa foi religieuse. Quelques âmes énergiques se dévouèrent au salut de tous.

Une révolution avait, en 1859, renversé le Gouvernement légitime. Elle procédait comme toutes ses sœurs, par la violence et l'arbitraire. Le peuple des hautes vallées se souleva à la voix de ses libérateurs improvisés. Nési, chef du parti conservateur, se mit à la tête du mou-

vement. Le 1^{er} juillet 1841, des populations marchent sur Vallemaggia, pour, de là, enlever la ville de Locarno. Un combat s'engage à Ponte-Brolla; les radicaux, qui disposent des forces et des munitions militaires, sont vainqueurs; ils triomphent encore près de Montenero. Le Radicalisme n'était pas habitué à cette audace; il la punit. Nessi avait été fait prisonnier, il fut condamné à mort par Luvini, Pioda, Jauch, Soldini, Battaglini, Franzini, Gagliardi et Curti. On le fusilla sous les yeux mêmes de sa famille éplorée. Au dire du colonel fédéral Rilliet de Constant (1), cet assassinat était une action abominable; le Radicalisme en tira vanité.

D'autres, moins coupables de patriotisme et de foi, se virent bannis du canton par les réfugiés, qui y dictaient la loi. Ces réfugiés et leurs complices du Tessin ne cessaient de réclamer des Gouvernements légitimes qu'ils avaient attaqués, une amnistie dont ils se promettaient bien d'abuser, et, pendant plus de douze années, ils tinrent en exil les Tessinois, frappés par eux d'ostracisme (2). L'empire de la loi, la conservation du statut ancien, le maintien de la religion, des corporations religieuses et des autres institutions, étaient, pour les Catholiques, le sujet d'une opposition constante. Le présent leur apparaissait sombre; ils envisageaient l'avenir avec effroi; mais, à Bellinzona et à Lugano, le Radicalisme triomphait sur des ruines. Les campagnes s'étaient associées de cœur et d'action au mouvement que les Carbonari avaient si vite comprimé dans le sang; il ne fut plus possible de le ressusciter. Le canton du Tessin, tout catholique, se trouva entraîné dans la sphère des révolutions.

Sur le canton d'Argovie, les événements ne se présentèrent pas de la même manière. Opprimés ainsi que dans le Tessin, les catholiques d'Argovie souffraient; mais l'idée de tenter un soulèvement ne leur serait jamais venue. Le Radicalisme leur tendit un piège. Sous des prétextes dont la frivolité a quelque chose de monstrueux, il décrète d'accusation les hommes que l'opinion publique désigne comme les chefs naturels des Catholiques. Ces chefs, dans un pays essentiellement libre, où toutes les questions sont discutées à haute voix, se sont contentés d'émettre leurs vœux et de faire entendre une plainte timide. Du sein de tous les clubs et de la tribune de la Diète, des ateliers du journalisme et du fond de toutes les sociétés secrètes, il s'échappe une

(1) *Le Vallais de 1840 à 1844*, p. 42.

(2) Luvini, Franzini et les autres radicaux qui avaient fait périr Nessi furent en 1845 les plus chauds apôtres de la clémence et de l'humanité, lorsque les corps francs restèrent prisonniers des cantons primitifs après la déroute de Lucerne.

vapeur de prosélytisme antichrétien qui enivre les agents de désordre. Ils peuvent provoquer au mépris des lois, appeler les colères des carabiniers fédéraux sur la tête de leurs concitoyens paisibles, enchaîner la liberté et destituer le bon Dieu comme un surnuméraire émérite. L'impunité ne sera pas leur seule récompense : on les glorifiera en les salariant. Mais cette extrême licence pour les uns se change en tyrannie pour les autres. Les Radicaux se permettent tout, la révolte est leur droit; le vrai peuple n'a que le privilège d'une aveugle obéissance.

A Argovie, en 1841, il y eut un jour où ce peuple, las d'être opprimé, essaya de relever la tête. Les Catholiques réclament l'exercice de leurs droits et la séparation confessionnelle. On venait d'arrêter les hommes de sa confiance; l'arbitraire était beaucoup plus flagrant que le délit. Une manifestation éclate contre de pareils excès. Cette manifestation était prévue; on l'attendait comme une bonne fortune. Un membre du conseil exécutif, M. Valler, est envoyé à Muri pour arrêter les chefs du mouvement. Le 5 janvier 1841, il arrive avec la force armée. La population l'attendait; elle le déclare son prisonnier. Cet événement devient le signal de l'insurrection. A l'instant même Berne, Zurich, Soleure et Bâle-campagne inondent de leurs contingents militaires le canton d'Argovie. Le 11 janvier, les deux troupes sont en présence à Villmergen; un engagement a lieu. Après une heure de vive résistance, les Catholiques, accablés par le nombre, se dispersent. Le lendemain, ils déient l'ennemi à Muri; ils sont vaincus au cri de : « Pas de clémence! » que les Radicaux ne cessent de pousser. Dans l'acharnement du combat, ce cri a été un mot d'ordre; après la victoire, il est une vérité.

On ne désirait pas habituer la Suisse à croire que, par les armes, elle pourrait reconquérir une liberté dont le Radicalisme jurait d'étouffer dans le sang les dernières inspirations. Un comité de salut public décrète la terreur. Dans les révolutions où la victoire leur échappe, les démagogues viennent, par eux ou par leurs complices de tous les pays, protester contre la peine de mort en matière politique. Ils n'ont pas assez d'éloquents paroles pour peindre les tristes effets de la confiscation; mais quand le succès a couronné leurs manœuvres, il n'en est plus ainsi. Ils égorgent sans pitié; et, sous prétexte qu'il ne faut pas laisser à des adversaires ou à leurs familles les richesses qui alimenteront plus tard de nouvelles révoltes, ils confisquent les biens, et s'enrichissent aux dépens de leurs principes. Cette solennelle inconséquence, dont les révolutionnaires offrent partout l'exemple, eut son application à Argovie.

Dans ce canton, les Catholiques, quoique en minorité, ont essayé de lutter les armes à la main; dans celui de Berne, il n'était pas possible d'y songer : pour ses trois cent soixante mille Protestants, les quarante mille Catholiques de Porrentruy étaient les ilotes de la foi. A la première représentation qu'il adressait à ses souverains libéraux de Berne, Porrentruy était militairement occupé comme un pays conquis; il n'avait que le droit de souffrir et celui de nommer pour députés au Grand-Conseil les radicaux qu'il plaisait à Berne d'indiquer à ses suffrages. C'est ainsi que toujours M. Stockmar fut l'élu imposé à ces consciences chrétiennes, qui n'eurent plus même la force de protester contre le despotisme par un vote libre qu'elles savaient annulé d'avance.

Une réaction salutaire commença néanmoins à s'opérer dans quelques esprits qui envisageaient avec plus de calme la position faite à la Suisse. Le Radicalisme, dont les Sociétés secrètes dirigeaient le bras, ne se contentait point de s'attaquer aux croyances de l'Église catholique et à la liberté de ce culte. L'asservissement des Romanistes était bien le principal but de leurs efforts; car ils n'ignoraient pas qu'une fois le Catholicisme vaincu, il serait peu difficile d'écraser les autres confessions chrétiennes.

Tant que les Sociétés secrètes ne dirent pas leur dernier mot, les Protestants et les libéraux de 1830 se montrèrent assez indifférents à la lutte. Le canton seul de Neuchâtel ne partagea pas cette inertie. Mais les autres, occupés de leurs intérêts privés, et cherchant à se ménager par leur juste-milieu une position qu'ils regardaient comme inexpugnable, ne se crurent pas tenus à prendre fait et cause en faveur des droits confessionnels violés. Le juste-milieu, égoïste comme tous les politiques à courte vue, se persuada qu'en pondérant les pouvoirs à sa balance, qu'en ne persécutant pas lui-même, mais qu'en laissant persécuter, il aurait des chances pour se maintenir aux affaires. Cette insouciance de parti pris n'avait servi qu'à augmenter les forces du Radicalisme. Par l'intimidation et par de fallacieuses promesses, elles arrivèrent peu à peu à dominer le canton de Zurich.

Zurich, le premier des États de la Confédération helvétique, était vorort à son tour, et depuis longtemps il exerçait sur la Suisse une grande influence religieuse. Au temps de la réforme du seizième siècle, Zurich avait adopté les principes que le moine apostat Ulrich Zwingli opposait à la vieille foi catholique. Ces principes furent confiés à la garde d'un synode composé de tous les ministres du canton. Ils se réunissaient chaque année à Zurich, sous la présidence du doyen

de la ville, qui prenait le nom d'*antistes*. Ce petit concile annuel de pasteurs contribua pendant plus de trois siècles à étendre l'autorité du protestantisme zuricois et à lui donner dans l'esprit des peuples une sanction qui tournait à l'avantage des mœurs. Zurich fut la mère et la racine de tout protestantisme religieux et politique en Suisse. La population ne discutait pas l'authenticité des pouvoirs pastoraux que le synode s'attribuait; elle obéissait à ses décisions. Le Radicalisme vit dans cette obéissance, comme dans celle des Catholiques, une entrave qu'il fallait briser. Il ne reconnaît sur terre d'autre autorité que la sienne; il n'a pas d'autre loi que son bon plaisir, d'autre but que l'asservissement du monde civilisé par le nivellement de toutes les religions. A l'instant même qu'un culte quelconque est astreint à des pratiques de piété, à des actes de vertu, le Radicalisme devient son ennemi. Ce n'est pas seulement sur la religion apostolique romaine qu'il dirige ses coups, il cherche encore à détruire celles qui s'en rapprochent par les dogmes ou par les préceptes de morale.

Ses moyens ordinaires d'action étaient insuffisants à Zurich, où l'autorité zwinglienne veillait attentivement sur le troupeau. Au nom de la liberté, les révolutionnaires, qui ne reculent jamais devant une manifestation audacieuse, se décidèrent à jeter le gant au Protestantisme.

Il existait alors en Allemagne un docteur, Strauss, que les aberrations de son jugement et l'extravagance de ses doctrines avaient rendu fameux dans quelques cénacles d'athées. Ses théories étaient aussi nuageuses, aussi insaisissables que ses paroles, livrées à tous les vents de la contradiction humaine. Strauss ne professait jamais, il dogmatisait. Ce qu'on pouvait à toute force tirer du labyrinthe dans lequel se promenaient ses déductions illogiques par principe, c'est que Jésus-Christ n'avait jamais vécu, qu'il était un mythe. La Bible restait pour Strauss un roman; selon ce sophiste qui n'inventait rien de neuf, toutes les religions anciennes et modernes n'étaient basées que sur le charlatanisme sacerdotal exploitant la crédulité des faibles d'esprit.

Entre les mains des Sociétés secrètes, le docteur Strauss, avec son élocution abondante en obscurités calculées, intarissable en aspirations humanitaires, le docteur Strauss devenait un homme précieux. Il avait déjà troublé quelques cerveaux allemands; on espéra qu'à Zurich il produirait des résultats encore plus sinistres. Les magistrats radicaux lui offrirent donc la chaire d'enseignement théologique au séminaire protestant.

Déjà, dans plusieurs autres cantons soumis par leurs gouvernements

à l'influence des Sociétés secrètes, certains professeurs allemands étaient installés à la place des prêtres catholiques, des ministres réformés et même des laïques honnêtes se vouant à la difficile mission d'instruire la jeunesse. Le Radicalisme avait fait table rase des anciens instituteurs primaires. Ils étaient presque partout supplantés par des étrangers au pays, qui, sans en connaître les affections, les mœurs et les préjugés, prenaient à tâche de dépouiller l'enfant de tout sentiment de moralité. Les professeurs que le Radicalisme convoqua des diverses parties de l'Allemagne reçurent le même privilège. Tout enfiellés de la rancune des orgueils irrités, ces professeurs, à l'instigation de la gent démagogique, supprimaient les transitions, brusquaient les applications et violentaient la réalité. Au lieu de faire leur théorie pleine de mansuétude et de puissance persuasive comme la vérité, ils l'imposaient par la menace. Ils travaillaient au triomphe d'une idée; pour en prouver la justesse, ils faisaient appel aux passions. Strauss, à l'aide de l'excentricité de ses doctrines, était leur maître et leur modèle. Ce fut sur son enseignement que l'on fixa l'attention de la Suisse entière.

Cet enseignement était d'autant plus pernicieux, qu'il ne procédait jamais par un brutal athéisme qui aurait effarouché. Strauss fut plus habile : il se laissa pressentir, mais ne se livra que dans l'intimité. Ses préceptes, quoique encore enveloppés de ténèbres transparentes, étonnèrent d'abord les ministres du synode, qui, sous le voile de l'allégorie ou de l'allusion, ne tardèrent pas à percevoir le but de ces systèmes. Le synode se tint sur la réserve; mais les auditeurs de Strauss et le peuple n'eurent pas cette patience. Le synode alors comprit qu'il fallait, par une démarche publique, répondre aux émotions et aux craintes du Protestantisme. Il fut décidé que des représentations et des prières seraient adressées au gouvernement pour l'engager à éloigner le nouveau docteur.

Devant cette prière des Zuricois, demandant grâce en faveur de leurs croyances, le gouvernement, qui devait s'honorer de n'être que l'expression de la volonté populaire, refusa de souscrire à ce qu'il appelait de superstitieuses exigences. Il se révolta contre ses mandataires, il déclara que Strauss continuerait son enseignement, et que, si violence était faite au professeur, les mécontents seraient traités comme des rebelles. Dans le même moment, les radicaux appelaient à Zurich des troupes fédérales. Pour la population, ce fut un outrage et une menace. A ces injonctions qui froissaient le synode et le peuple, un juste sentiment d'indignation s'empara de tous les cœurs. Le gou-

vernement radical, qu'on tolérait à Zurich par esprit de conciliation, persistait dans son opiniâtreté. Le peuple se leva au milieu de la nuit du 5 au 6 septembre 1859. Du fond des campagnes, les paysans accoururent armés de fusils ou d'instruments de labour. De leurs rangs on entendait s'élever des cris confus que dominait une psalmodie pleine de monotone tristesse : c'était le vieux cantique zwinglien que ces protestants avaient si souvent fait retentir contre Rome, et qui alors leur servait de cri de ralliement pour s'opposer à la tyrannie de l'athéisme. L'élan de ce peuple était irrésistible. Du premier souffle de sa colère, il balaya le docteur Strauss de sa chaire et le Radicalisme de son trône. On remplaça les magistrats, disciples des Sociétés secrètes, par des hommes plus tolérants et moins hostiles à toutes les religions.

La victoire était complète; le parti qui venait de la remporter ne sut pas la mettre à profit. En présence de cette réaction d'un peuple armé contre ses tyrans, les conservateurs, forts de la bonté de leur cause, plus forts encore de la presque unanimité populaire, ne prirent aucune mesure de précaution. En voyant ses fers brisés, la multitude manifestait sa joie par des chants de liberté; mais cette liberté ne pouvait se maintenir qu'à l'aide d'une prudente énergie. Les conservateurs ne surent pas en user. Ils se contentèrent d'administrer sagement, de chercher à réparer les désastres causés aux finances de l'État par l'invasion du Radicalisme, et ils le laissèrent conspirer tout à son aise à l'ombre de leur native timidité.

Le seul acte public que fit le Comité de la foi protestante fut une proclamation dans laquelle on lisait ces paroles d'oubli et de pardon : « Citoyens et frères, Dieu a donné la victoire à la cause de la justice, mais elle a été chèrement payée. Plusieurs de nos frères ont succombé en combattant pour elle : ils ont versé leur sang pour la patrie et pour le Christ, Dieu les en récompensera dans l'autre monde. La patrie et les riches bourgeois prendront soin des veuves et des orphelins; rappelez-vous longtemps cette victoire importante. Ce souvenir vous fera un devoir de prouver, en mémoire des frères morts pour la sainte religion, que, comme eux, vous n'aviez qu'un but unique, celui de défendre la sainte religion, et que la piété et la vertu présideront toujours à notre vie publique et privée..... Frères, nous vous conjurons, au nom de la sainte religion qui a dirigé vos bras dans la lutte, de n'exercer aucunes représailles contre ceux qui vous ont fait du mal; montrez-vous les dignes disciples de Jésus; sachez, comme lui, pardonner à vos ennemis; laissez à Dieu le soin de la vengeance; il saura

tôt ou tard faire rendre compte au coupable. La punition des impies et des incrédules est déjà assez rigoureuse par suite de la victoire remportée sur eux. »

Avec de pareilles homélies, le Radicalisme vaincu se garda bien de désespérer d'un futur succès que l'incurie de ses adversaires semblait lui préparer. Les Sociétés secrètes se mirent en campagne; et les révolutionnaires de Zurich, activement soutenus par leurs alliés des conférences de Langenthal et de Baden, ne tardèrent pas à reprendre le dessus.

Zurich, encore vorort, était un point important à garder. Dans l'été de 1840, une nouvelle révolution radicale y éclata. Ce fut sous ses auspices que se réunit la Diète ordinaire de 1840, la dernière où la nation suisse exerça ses antiques droits, et où quelques États de la Confédération ne se parjurèrent pas en renouvelant le serment de fidélité au pacte de 1815.

A Glaris, à Schaffhouse, à Appenzell et dans les Grisons, une minorité, toujours factieuse et implacable, était parvenue, à force d'audace, à s'emparer du pouvoir. Elle régnait par l'astuce, elle gouvernait par la terreur. Sa licence effrénée n'avait d'égale que l'insouciance pusillanimité des gens de bien. Ce fut sur cette faiblesse, aussi bien fille de la lâcheté que de l'amour de l'ordre, que les radicaux s'appuyèrent.

Comme tous les démagogues, les révolutionnaires suisses savaient qu'ils étaient le petit nombre; mais ce petit nombre, admirablement discipliné, marchait avec un ensemble parfait vers sa fin proposée. Laisant de côté, au moment de l'action, ses haines et ses préventions pour obéir à un mot d'ordre, il devait toujours dominer les hommes de bien qui ne veulent se soumettre qu'à leur conscience et qui se font juges eux-mêmes du plan tracé. Il n'y avait pas égalité dans le chiffre des bons et des méchants; mais la supériorité des méchants était rachetée par cette subordination pour ainsi dire canine, qui soumet au moment décisif d'indomptables volontés à l'arbitraire le plus absolu. Les Radicaux, élevés au biberon des Sociétés secrètes, étaient rompus à ce despotisme qui dispense de toute réflexion. Ils allaient où il plaisait à leurs maîtres de les envoyer; ils fléchissaient d'instinct, bien sûrs que cette flexibilité trouverait une sanglante compensation dans la tyrannie qu'on leur permettrait d'exercer.

Cet art de gouverner les masses et de les précipiter, tête baissée, dans le péril, a toujours été le secret des conspirateurs, secrets que les partis doués d'honnêteté se sont toujours efforcés d'ignorer. L'esprit

révolutionnaire s'adresse aux mauvais instincts; il flaire les natures perverses, il s'entoure des penchants vicieux. On le voit sans désespérer assouplir tout cela à son frein, tandis que les partis de probité et d'intelligence ne savent, même dans les plus grands périls, que soulever autour d'eux des flots de discorde.

Le Radicalisme suisse se rendait un compte exact de la situation. Il connaissait par expérience l'apathie des amis de l'ordre; leur égoïsme toujours prêt à faire le mort quand il s'agit d'un sacrifice pécuniaire ou d'un acte de courage. Il n'ignorait pas que d'anciennes préventions les tenaient en hostilité latente les uns contre les autres, et qu'en face d'adversaires déjà battus en idée il n'avait qu'à faire le terrible pour escamoter un succès. Lui qui se fabriquait un piédestal de ces dévouements arrachés à d'ignobles passions, il s'applaudissait en voyant ses victimes se diviser sur les moyens, ne pas s'entendre sur les hommes, ne jamais tomber d'accord dans une fraternelle unanimité de sacrifices et de courage. Il inspirait cette unanimité, il commandait le silence aux préjugés ou aux répulsions; ses tributs sur la bourse du pauvre ouvrier et du laboureur indigent étaient largement prélevés, plus largement acquittés. Sa caisse se trouvait toujours pleine, et les conservateurs plus riches, et les couvents eux-mêmes ne consentirent jamais à réunir leur puissance pour abattre un ennemi commun. Le Radicalisme n'était fort que de la faiblesse relative de ses adversaires; mais cette faiblesse se montrait tellement à découvert qu'elle permettait de tout entreprendre contre elle avec la certitude du succès. La révolution naissait peureuse; la timidité de ses ennemis et leur division lui donnèrent une facile intrépidité dont elle a toujours abusé.

Comme plusieurs cantons helvétiques et comme une grande partie des États de l'Europe qui se laissent dominer par de remuantes minorités spéculant sur l'incurie et le défaut d'organisation des honnêtes gens, Zurich avait succombé. Il retombait sous le joug du Radicalisme, et son suffrage en diète s'ajoutait aux voix disciplinées par les clubs. Le peuple suisse paraissait être devenu la proie du Radicalisme; mais toute espérance n'était pas évanouie au cœur des enfants de Guillaume Tell. Le Protestantisme s'avouait vaincu; les événements de Zurich avaient épuisé sa séve. Ce culte, né d'une révolte intellectuelle et des principes du libre examen, ne savait que courber la tête devant les Luther et les Zwingli nouveaux, n'apportant au monde pour tout héritage que la désolation du néant et la doctrine du chaos. Mais au fond des regrets, des remords peut-être du Protestantisme, il surnageait le vague espoir d'une délivrance.

Impuissants à se sauver eux-mêmes, les Dévoyés du seizième siècle se surprenaient à avoir foi dans la foi des cantons primitifs où le Catholicisme avait toujours régné. Ils se disaient tout bas que les vrais Suisses descendants des héros du Grutli pouvaient seuls donner l'impulsion à tant d'éléments épars de salut. C'était avec un bonheur à peine déguisé qu'ils entendaient raconter qu'au delà des montagnes et des lacs, il existait une population agreste, mais pleine de vigueur et d'énergie, et qui, par sa volonté bien déterminée, avait su se préserver du contact des radicaux et de la gangrène des Sociétés secrètes. On leur rapportait que ce peuple à part veillait sur son indépendance comme une mère veille au berceau d'un premier né. Ils apprenaient avec une joie dont ils oubliaient de rechercher les causes, que dans leurs vallées alpestres, les hommes de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald, toujours restés fidèles au Catholicisme pour ne pas trahir la liberté, pouvaient encore devenir les sauveurs de l'Helvétie. A ces récits que confirmaient les outrages de la presse et les emportements radicaux, le Protestantisme se laissa gagner par les espérances des Catholiques. Il ne se regarda pas encore comme perdu, puisque les cantons primitifs ne se décourageaient point. Ses croyances, toujours ballottées entre la négation et le doute, admirèrent cette persévérance que dix-neuf siècles rendaient encore plus immuable. Il revint en idée, et, par l'étonnement, à ce culte dont quatre cents ans d'incertitudes l'avaient éloigné.

La confiance du Protestantisme n'était pas mal fondée.

Malgré quelques chicanes territoriales à l'occasion de pâturages du canton de Schwytz, chicanes que le Radicalisme s'empressa de grossir et voulut envenimer, la paix et la concorde n'avaient été nullement troublées. Cette question de pâturages s'agitait dans le courant de l'été de l'année 1858. Les radicaux de Lucerne qui guettaient une occasion de prendre pied dans les cantons primitifs saisirent celle-ci au passage. Après avoir annoncé que la bonne harmonie n'existait plus entre ces États, et avoir transformé en lutte religieuse et politique cette affaire d'intérêts privés, les démagogues du vorort lucernois s'imaginèrent d'intervenir par leurs commissaires et par leurs soldats. Leur but apparent était d'apaiser une irritation qu'ils inventaient; le réel était de séparer à tout prix Schwytz, d'Uri et d'Unterwald. L'intrigue s'appuyait sur le directoire fédéral; mais elle fut déjouée avant même d'avoir tendu ses dernières embûches. Les Suisses des trois cantons comprirent que si jamais ils laissaient forcer leurs frontières par l'esprit antidémocratique, c'en était fait de leur religion et de leur

tranquillité intérieure. On sentait déjà quelques germes de discorde que provoquait la présence des commissaires fédéraux. Leur armée s'avantait pour occuper Schwytz. Schwytz, aidé de quelques autres cantons, s'opposa à cet envahissement qui dut rester à l'état de projet.

C'était une leçon, elle ne fut pas perdue. De 1850 à 1840, le Radicalisme n'avait procédé que par ruses, artifices et spoliations détournées. Il s'était servi du manteau des révolutionnaires juste-milieu ou tiers-parti pour couvrir un peu son effrayante nudité. Mais à l'époque de 1840, il ne consentait plus à jouer un rôle effacé. Dix années de règne avaient usé le juste-milieu helvétique; ses hommes les plus éminents comme les plus honnêtes étaient frappés d'impuissance. Nés au pouvoir par le fait d'une révolution qu'ils avaient préparée, ils devaient tomber sous le coup d'une autre révolution dont ils se flattaient d'enrayer les progrès. Le Radicalisme et les Sociétés secrètes n'avaient différé la défaite du milieu que dans l'espérance de la compromettre à tout jamais. L'heure fixée pour ce grand acte de justice que des complices allaient exécuter ne pouvait plus tarder à sonner. Las de se trainer dans l'ornière des attentats anonymes, le Radicalisme voulait se révéler à la Suisse, tel que les Sociétés secrètes l'avaient fait, violent dans les paroles, plus violent, plus agressif, plus despotique encore dans l'action. Il s'était fatigué de ces excès partiels que, d'accord souvent avec les gouvernements cantonaux, il avait cru devoir nier ou atténuer. Il réclamait enfin le grand jour, et à dater de ce moment, il prétendait agir dans toute l'énergie de ses brutalités. Le Radicalisme avait commencé ce rêve, il ne l'achèvera que plus tard; car, en 1840, il rencontra dans les cantons catholiques une résistance qui vint paralyser ses plans.

Surpris à l'improviste par les mouvements insurrectionnels qu'après 1850 Louis-Philippe provoqua pour se donner le temps d'asseoir une usurpation sur le trône, le canton de Fribourg avait accepté la révolution plutôt comme essai que comme principe. Bientôt, malgré la cauteleuse habileté de Montenach et de Schaller, cherchant toujours, mais en vain, à discipliner les impatients de l'avant-garde radicale, il s'aperçut que tout ce que le peuple aimait et vénérât était détesté et flétri par les hommes de son choix. Dans cette double répulsion, cet État saisissait bien des nuances plus ou moins prononcées, mais ces nuances tenaient plutôt à des besoins du moment qu'à une franche expression de la volonté. Il avait cru que les ambitieux, devenus magistrats par l'élection, respecteraient et feraient respecter la loi. Quand son erreur lui fut démontrée, le peuple de Fribourg se ravisa. Il voyait

les vieux prêcheurs du Libéralisme s'appuyer sur l'arbitraire. Il les entendait déclarer une guerre mortelle à la presse dont ils se disaient les enfants; c'en fut assez pour lui dessiller les yeux. On lui disait que sa souveraineté était la seule possible, la seule inaliénable. Il lui prit fantaisie d'appliquer cette souveraineté contre les maîtres qui la lui avaient enseignée. Le dogme pour lui était plus nouveau que la chose.

Les idées révolutionnaires gagnaient peu de terrain dans ce canton. Le clergé veillait; on organisa une sourde persécution contre lui. On essaya, pour ramener l'esprit public, de l'inquiéter en lui présentant comme épouvantail la propagande des Sociétés secrètes que le gouvernement se disait seul en mesure de conjurer. Mais le peuple était las de cette politique multicolore. En 1854, au premier renouvellement par tiers des membres de son Grand Conseil, il avait par ses suffrages renforcé la faible minorité des hommes d'ordre et de paix. La lutte était inégale au scrutin; dans le pays, ce n'était pas à la majorité que revenaient les hommages populaires. Cette majorité se sentait destinée à périr sous le choc des partis. On la tirait en tous sens : ici pour consolider les principes conservateurs, là pour donner satisfaction aux violences du Radicalisme. Elle n'osa aller ni aux uns ni aux autres. Cependant, en 1855, elle leva le masque et accepta des radicaux une proposition tendant à établir dans la ville un collège cantonal.

Fribourg était la cité helvétique la mieux partagée en maisons d'éducation. Son collège des Jésuites comptait environ six cents élèves; il florissait. Ses écoles primaires et secondaires distribuaient à tous une instruction chrétienne et appropriée aux diverses classes de la population. La pensée des radicaux se dissimulait; elle fut néanmoins devinée. Ils ne voulaient expulser la Compagnie de Jésus qu'après avoir pourvu aux besoins de la jeunesse. Dans le Grand-Conseil, des voix courageuses et éloquents les appelèrent à s'expliquer sur cette proposition. Les niveleurs la développèrent. Il s'agissait, en créant un nouvel établissement, d'arracher l'éducation aux mains du clergé, de la soustraire à la surveillance épiscopale et d'introduire dans le canton un enseignement plus en rapport avec les lumières du siècle. La majorité se prononça contre de pareilles innovations; mais les radicaux se firent appuyer par les neuf députés protestants du district de Morat. L'avoyer Diesbach, qui présidait, craignit d'ulcérer les révolutionnaires. Sûr de n'avoir rien à redouter de la part des modérés, il usa du droit que la Constitution lui accordait; il fit, par son vote, pencher la balance en faveur de la proposition.

A ce triomphe inattendu, le Radicalisme battit des mains; il crut avoir gagné victoire complète. Pour la célébrer, il honora de ses insultes M. de Forell, qui avait le plus vivement démasqué le projet anticatholique, et les députés dont les convictions n'avaient pas chancelé sous la menace. En 1857, le peuple répondit à ces outrages en apportant dans les élections d'un nouveau tiers au Grand-Conseil toute une majorité catholique.

Sans secousses, sans révolution, Fribourg était parvenu à échapper à la dent des ennemis de son repos. Ce canton avait vu le péril de près; il l'éloignait avec une rare sagacité. Mais il ne se contenta pas d'avoir vaincu : il voulut se montrer généreux dans la victoire. Les Catholiques crurent qu'au lieu d'exercer des vengeances, en représailles du mal souffert, il serait plus chrétien et peut-être plus politique de ne pas rejeter dans l'opposition les libéraux les plus instruits et les moins compromis. L'État continua de payer aux uns les traitements qu'ils s'étaient alloués; on conserva les autres dans les fonctions qu'ils avaient usurpées. Il n'y eut pas une destitution. Cette imprudente générosité fut attribuée par le Radicalisme à un sentiment de peur. Un tel acte d'oubli paraissait si extraordinaire aux hommes de révolution qu'ils s'efforcèrent de mettre en doute sa sincérité. Pour faire à leurs partisans litière des emplois publics, on les avait vus briser sans pitié toutes les carrières, se jouer des services rendus et ne tenir compte ni du talent ni de la probité administrative. Il leur répugnait tout en profitant, d'avouer cette mansuétude. Ils la reconnuent en se préparant à porter des coups plus décisifs au Catholicisme.

Pour les renverser, le peuple et ses chefs n'avaient jamais voulu sortir de la légalité. A peine le Radicalisme fut-il écarté ou momentanément annihilé qu'on le vit se faire une arme de la condescendance dont il était l'objet. Il essaya de démanteler pièce à pièce la Constitution faite par lui et pour lui. Dans la crainte d'entendre le peuple réclamer un jour des modifications à l'acte constitutionnel, les révolutionnaires avaient pris des précautions insolites. Ils avaient déclaré qu'elle ne pourrait être révisée en tout ou en partie que lorsque cette exigence populaire aurait été agréée et sanctionnée par le Grand-Conseil en trois séances éloignées l'une de l'autre de trois années. L'esprit d'insurrection était tombé dans ses propres filets. La révision du pacte cantonal devenait une chimère; les insurgés s'en aperçurent hors des affaires. Leur premier soin fut d'oublier cet article qu'ils avaient élaboré avec tant d'amour. Ils proposèrent de changer le mode

d'élection pour le Grand-Conseil en accordant aux villes un privilège sur les campagnes. Dans le projet que le Radicalisme présentait, les villes comme plus éclairées devaient avoir un nombre plus élevé de députés. Cette proposition était une atteinte aux principes d'égalité; elle fut repoussée. Alors ces fiers et patriotiques démagogues rêvèrent d'appeler l'intervention étrangère sur un pays qui les répudiait. Ils n'avaient pas pu l'asservir, ils tentèrent de dompter ses résistances légales en lui imposant le joug des réfugiés.

Cette grande iniquité ne devait pas encore se consommer. Dans l'intervalle de ce calme, le nouveau gouvernement, fidèle expression du vœu populaire, s'empessa de réparer les désastres que la révolution traîne toujours à sa suite. Sans impôts, il rétablit la prospérité dans les finances, que les gaspillages depuis 1851 avaient complètement anéantie. Il encouragea l'agriculture, le commerce et les sciences. Le clergé s'était montré digne de souffrir avec un pareil peuple. Il avait honoré la persécution par une longanimité sans exemple. Il honora la victoire par une abnégation dont les ingratitude révolutionnaires se firent un bouclier.

Ce canton était florissant; sa félicité excita la jalousie de ses voisins. Les populations de Berne, de Soleure, de Vaud et d'Argovie étaient tombées sous la main de fer du Radicalisme. Elles voyaient disparaître une à une toutes les branches d'industrie. Les faillites, les crimes privés, les attentats publics, les suicides se multipliaient avec une effrayante rapidité. Les professeurs de toutes les catégories et de toutes les négations prêchaient l'athéisme le plus révoltant. Le peuple s'imaginait que, puisqu'il n'y avait plus de Dieu, il ne devait pas exister de lien de famille et de sentiments de probité. On le faisait esclave en lui apprenant à vociférer des hymnes en l'honneur de la liberté; il crut sa servitude trop réelle. Pour s'enrichir, il se déshonora; pour se soustraire à la honte ou au désespoir, il se tua.

Dans les cantons où le Radicalisme était parvenu à dominer, les Catholiques se trouvaient en butte à de sourdes persécutions ou à une guerre sans trêve qui, à la longue, devait désoler la patience la plus exercée. La diversité et la multiplicité des moyens attestaient une de ces cruelles aptitudes, dont les Sociétés secrètes gardent le monopole comme le lien invisible qui les rattache à l'enfer. Par un contraste qui frappait toutes les intelligences, tandis que les cantons soumis à la démagogie s'abrutissaient sous le vice, l'Helvétie religieuse se sentait consolée par le spectacle que Lucerne offrait aux regards attentifs. Lucerne avait enduré le joug du Radicalisme. Il s'y montra d'autant

plus intolérant qu'il se sentait moins fort. Lucerne, pour lui, devenait une conquête inespérée qu'il importait de conserver à tout prix. La révolution y connaissait sa faiblesse numérique; elle chercha à la faire oublier par des moyens de terreur. Elle avait expulsé du canton le Nonce apostolique; elle s'était vouée corps et âme aux éléments de discorde. Elle avait appelé sur cet État toutes les dépravations à la fois, dépravations intellectuelles et morales, dépravations de la chaire, du professorat et de l'apostasie. Elle avait, avec une insultante ironie, profané la liberté, l'égalité, l'humanité, mots sacramentels dont elle ne sut plus faire qu'une amère dérision. Pour achever son œuvre, on l'avait vue chercher à étendre son sceptre de fer jusque sur les cantons primitifs que l'aveuglement de leur plus ancien confédéré frappait d'une douloureuse stupeur.

A Fribourg, le clergé s'était associé aux souffrances et aux vœux du peuple. Il l'avait soutenu par la prière; il en avait été soutenu par une résignation qui alors fut une force légale. Le peuple apercevait à sa tête des hommes dont le nom était depuis longtemps pour lui une sécurité; à Lucerne, au contraire, la délivrance se montrait sous un aspect problématique. Tout restait incertitude et confusion dans un État où la majorité terrifiée n'osait même pas prévoir la fin de cette crise.

Un homme ne désespéra ni de l'honneur ni de la foi de son pays. Cet homme, le Machabée que Lucerne semblait attendre, se nommait Joseph Leu. Comme Mathathias, il avait énuméré les maux qui accablaient le peuple de Juda et cette Jérusalem helvétique, sa patrie, et il s'était dit :

« Malheur à moi! Suis-je donc né pour voir l'affliction de mon peuple et le renversement de la ville sainte et pour demeurer en paix lorsqu'elle est livrée entre les mains de ses ennemis?... Son sanctuaire est au pouvoir des étrangers et son temple est traité comme un homme infâme! Les vases consacrés à sa gloire ont été enlevés comme des captifs dans une terre étrangère.... Nous obéirons toujours, mes enfants, mes frères et moi, à la loi de nos ancêtres. A Dieu ne plaise que nous en usions autrement! Il ne nous est pas utile d'abandonner la loi et les ordonnances de Dieu qui sont pleines de justice. »

Joseph Leu était né le 1^{er} juillet 1800, à Unterebersol, à l'est d'Hochdorf, dans le canton de Lucerne. Sa famille, une des plus anciennes de la contrée, y était en renom pour ses mœurs patriarcales, pour la vivacité de sa foi et pour un dévouement sans bornes à son pays. L'instruction donnée au jeune Leu fut celle des enfants du village. Il sui-

vit les cours élémentaires dans une petite école communale dirigée par Fridolin Wys de Nottwyl. Là il put apprendre, avec tous les autres, à lire, à écrire et à compter; mais ce fut au foyer domestique qu'il trouva ses meilleurs maîtres. Sa pieuse mère, Anne-Marie Elmiger, se plaisait à développer les précoces qualités d'un fils qui grandissait sous ses yeux en piété et en science. Dans cette petite vallée d'Unterebersol, ombragée par des arbres centenaires dont on aperçoit la cime en parcourant la route qui conduit de Lucerne à Aarau, le bonheur était aussi uniforme que la solitude. Aucun bruit du monde ne venait troubler le calme des jours consacrés aux fatigues des champs et le silence des nuits. Le murmure des passions, les cris de guerre qui alors soulevaient l'Europe, ne furent, pour les heureux habitants d'Unterebersol, qu'un écho affaibli des vieilles légendes. Comme les autres enfants, Joseph commença sa carrière par garder les troupeaux. Il se livra à des travaux d'agriculture proportionnés à ses forces. Dès le premier pas dans la vie, il se fit remarquer par une intelligence rare et surtout par le respect profond qu'en toute occasion il était fier de témoigner à la religion de ses pères. La nature avait beaucoup fait pour lui; la grâce chrétienne se montra encore plus prodigue. Joseph était pur, simple, fort et craignant Dieu.

A ce jeune homme, vivant pour ainsi dire en contemplation avec le ciel, un guide, un modèle, un ami était nécessaire. Joseph le rencontra. Il y avait dans le canton de Lucerne un paysan qui s'appelait Nicolas Wolf de Rippetschwand. Pauvre d'esprit et de cœur, mais riche des dons de la foi, Wolf passait sa vie dans la prière. Il consolait les affligés, visitait les infirmes, encourageait les faibles, distribuait à tous des paroles de paix et des exemples de vertu. Cet homme des anciens jours ne cessait de méditer les paroles de Jésus-Christ : « Si vous aviez la foi, vous transporteriez les montagnes. » Il avait cette foi au plus haut degré, et souvent, par la confiance que ses prières inspiraient, il obtint la guérison des malades. En 1819, Nicolas Wolf entra dans la maison de Leu pour visiter une jeune sœur de Joseph, alors souffrante. Il aperçut ce dernier et dit à la mère qu'il n'était pas venu seulement pour soulager une malade, mais encore pour être utile à son fils, que Dieu destinait visiblement à de grandes choses. Joseph croyait; Wolf lui donna, par l'instruction, le baptême de la conviction. Une sainte intimité s'établit entre ce jeune homme de vingt ans et ce pauvre, qui n'avait pour toute richesse que le respect et la reconnaissance de ses compatriotes. Sous la rude enveloppe du pâtre et du laboureur, Wolf avait pressenti en Joseph Leu la maturité

d'esprit qu'il développerait un jour dans la vie. Wolf s'était attaché à l'instruire, selon ses facultés, des rapports politiques existant entre l'Église et l'État. Il enflammait son patriotisme en lui racontant les traditions des anciens temps et de la vieille Suisse. Il lui apprenait le dévouement, et Leu, qui écoutait Wolf avec une curieuse avidité, se trouva bientôt un homme intérieur prêt à faire tous les sacrifices.

Nicolas était la Providence visible du caton qu'il parcourait sans cesse, recevant l'hospitalité de tous et s'acquittant de cette hospitalité en conseils et en bons offices. A chaque foyer qui s'ouvrait devant l'homme de Dieu, Nicolas parlait de l'avenir réservé à Joseph. Il le montrait de loin comme l'instrument dont le ciel daignerait se servir pour préserver l'Helvétie de futurs dangers. Cette idée se répandit; elle attira sur Joseph l'estime et le respect, elle lui créa une prépondérance qu'il sut toujours conserver en affermissant sa conscience dans l'esprit de vérité, dans l'amour du droit et du devoir. Les vieillards le signalaient d'avance comme le père de la patrie.

Ainsi disposé pour la lutte, Leu, dont le nom était devenu populaire, fut élu membre du Grand-Conseil que la révolution de 1850 chargeait de reviser la Constitution cantonale.

La Société de culture établie à Lucerne pour faire prospérer les intérêts matériels du pays, s'était insensiblement éloignée de son but. Comme toutes les associations suisses, elle devenait un noyau de mécontents. Sous prétexte d'agriculture, elle ne fut bientôt qu'un comité d'insurrection militairement organisé et pesant sur toutes les affaires du canton. Le Libéralisme avait envahi cette association. Elle allait être un des quartiers généraux du Radicalisme; Leu s'en retira. Sa retraite entraîna celle de hommes modérés, et les tendances des Kulturmanner purent alors se développer en toute liberté. Ils dictèrent un nouveau projet de Constitution; ils voulurent l'imposer au peuple, car, en ce temps, on ne croyait point pouvoir encore se passer de sa sanction.

Pour propager ses doctrines, le Libéralisme de 1850 ne s'était pas fait faute d'assemblées publiques ou secrètes. Il ne cessait d'en provoquer. Joseph Leu et M. Kost crurent que, indépendants comme le reste de la Suisse, ils avaient la même faculté. Ils indiquèrent une réunion d'hommes loyaux à Sempach, pour discuter la question de l'acte constituant. A cette nouvelle, Bulher, Baumann et le docteur Steiger déclarèrent que cette réunion d'aristocrates était un attentat contre la liberté, et ils mirent en mouvement les nombreux Kulturmanner qu'ils avaient recrutés sur tous les points de la Suisse, comme

une armée chargée d'exciter à l'anarchie. Cette bande, qui voyait à sa tête les trois inspireurs de la révolution, s'avança sur Sempach en brandissant ses pistolets et ses poignards. Une pareille manifestation ne servit qu'à démontrer à Leu le vice encore plus radical du nouveau projet de Constitution. Steiger, Bulher et Baumann répétaient à chaque instant que si Leu et ses amis s'opposaient à la révision, la guerre civile éclaterait; qu'ils étaient en mesure de la faire et qu'ils la feraient. Ces menaces intimidèrent quelques hommes modérés. C'était la première fois que Leu se trouvait en contact avec la démagogie. Afin d'éviter une sanglante collision, il se décida à laisser le champ libre aux révolutionnaires, qui crurent avoir partie gagnée.

Comme partout, ils cherchèrent à vicier le principe d'éducation. Ils prirent sous leur protection l'Institut, qu'un libre-penseur nommé Frœbel établissait par ordre à Willisau. Cet institut soufflait au cœur de la jeunesse la haine et le mépris pour la religion catholique. Leu présenta au Gouvernement les protestations du clergé et du peuple. A peine sorti de son village pour paraître dans la vie publique, il se trouvait isolé au milieu de l'Assemblée radicale, qui, comme tous les Parlements révolutionnaires, était composée d'avocats sans cause, de médecins sans malades, de notaires sans clientèle, d'hommes sans aveu et de jeunes gens qui n'avaient jamais douté de rien, excepté du mérite des autres. Leu n'avait pas, ainsi que la plupart de ses collègues, les outrecoindances de la vanité bourgeoisement libérale. Il était peuple du cœur à la tête, mais peuple dont les railleries des nouveaux législateurs ne devaient pas longtemps effrayer la raison. Il professait un souverain mépris pour la phraséologie de tribune. Sa rhétorique à lui, consistait dans une rare droiture de jugement, dans une franchise intelligente, qui allait donner à ses paroles un accent inimitable de vérité. Les révolutionnaires de Lucerne avaient renversé l'aristocratie de naissance, et déjà leur orgueil surpassait celui qu'ils avaient tant reproché à leurs vaincus. Les carcasses dont Leu fut l'objet n'altèrent jamais son sang-froid. Ils ne le firent pas reculer dans la position que le suffrage de ses concitoyens et son devoir lui avaient créée. « Oui, répondit-il aux arrogantes insultes, je suis un pauvre orateur, un simple paysan; mais, aux termes de la Constitution, je suis aussi souverain que vous, votre égal devant la loi qui vient d'abolir tous les privilèges. Le peuple de la campagne, c'est là le vrai peuple de la vieille Helvétie. Comme moi, Guillaume Tell, Arnold de Winkerfeld et Melchthal gardaient les troupeaux; ce sont eux qui fondèrent la Suisse, lorsque les avocats et les savants de ce temps-là fléchissaient le genou devant Gessler. »

A ceux qui lui reprochaient son défaut d'études premières : « Il est vrai, disait-il, que je ne rapporte pas à l'État des phrases sonores; mais je ne lui ai rien coûté non plus, et ce n'est pas l'étalage de tous vos grands mots qui contribuera à son bonheur. »

Leu conquit bientôt dans cette assemblée une place à part. Avec une simplicité qui n'excluait pas la finesse, il lutta contre les sophismes de ses adversaires. Son éloquence naturelle se développa. Comme elle allait droit au cœur du peuple, sans ambages et sans circonlocutions, il fut l'homme bon que la vertu rendit habile à l'art de bien dire. L'impression qu'il produisait sur son auditoire dérouterait les ruses et les chicanes de ses adversaires. D'un mot il indiquait la fausseté de leurs raisonnements, et il les laissait tout surpris de se voir désarçonnés à la tribune par un paysan, qui ignorait les premiers rudiments de la scolastique libérale. Le peuple accepta cet intrépide champion de ses prérogatives. Il le voyait, il l'entendait au Grand-Conseil ne jamais sacrifier la vérité et la liberté à des théories menteuses. Il l'applaudissait lorsque, avec une conviction profonde, Leu s'écriait : « La souveraineté du peuple dans la République ne doit pas être seulement inscrite sur un chiffon de papier; nous la voulons réelle et efficace, sans licence et sans tyrannie. »

En présence du libéralisme équivoque, intronisé au pouvoir, de semblables paroles étaient accusées de révolte. Leu mettait le doigt sur toutes les intrigues. Il déduisait au premier coup d'œil les conséquences de certains décrets, dont les meneurs s'efforçaient de cacher le but coupable sous une innocente banalité. Alors, poussant le cri d'alarme, il expliquait, il démontrait avec une inflexible logique, que ces projets de loi, si bénins en apparence, servaient à couvrir les chaînes que l'on forgeait pour le peuple. Il éventait tous les pièges, il signalait tous les dangers. Son attitude en était un permanent pour la révolution; le Radicalisme chercha à se délivrer d'un pareil adversaire.

L'alliance offensive et défensive conclue secrètement à Langenthal, par les délégués des sept cantons radicalisés, avait été proposée au Grand-Conseil de Lucerne. Ce conseil ne daigna pas prendre l'avis du peuple; il refusa d'établir une discussion approfondie; il accepta les yeux fermés.

C'était l'anéantissement de la souveraineté cantonale au profit de l'absolutisme bernois, la ruine de l'Église et le triomphe de l'impiété. Leu s'effraya de ce premier coup d'audace qui en présageait tant d'autres. Usant de son droit de représentant du peuple, il réunit ses

électeurs et leur exposa le péril de la situation. Ce péril était évident ; de concert avec Leu de Gunikon et le docteur Joseph Scherrer, le paysan, devenu chef de l'opposition catholique, protesta devant le conseil. Il déclara, le 31 mars 1852 :

1° « Qu'il n'y avait ni fidélité ni vérité dans ce concordat de la Jeune Suisse, parce qu'au moment où les députés de la Confédération avaient été rassemblés, ceux qui étaient poussés par l'ambition avaient formé leur plan en dehors dans une alliance secrète ;

2° » Que, dans cette affaire, il n'y avait ni fidélité ni sincérité envers le peuple de Lucerne, parce que non-seulement la question ne lui avait pas été soumise, mais que même, lorsque dans la session du Grand-Conseil convoqué en toute hâte la proposition eut été faite, ce concordat n'avait pas été confié à une commission ou au conseil ordinaire pour former un préavis, que même on n'avait pas osé faire agréer la proposition que les actes fussent déposés jusqu'au lendemain sur le bureau de la chancellerie ;

3° » Que, dans le concordat forcé ou dans l'assentiment de la députation, il y avait une violation de la Constitution, parce que celle-ci dans la teneur de l'article qui porte : « Le Grand-Conseil nomme » les députés à la Diète, et détermine la commission dont les députés » sont chargés, » avait été éludée en secret, et que les députés ne paraissaient point du tout légitimes ;

4° » Que la députation, qui par son serment était obligée de conserver la religion catholique et les moyens nécessaires pour son maintien, avait renoncé par le concordat, non-seulement à sa position historique comme vorort catholique, mais aussi à son indépendance dans la cause que le peuple avait à cœur, en ce que le concordat le soumettait à une majorité de gouvernements protestants ;

5° » Que, dans tout ceci, il y avait une tendance à établir une sorte de ministère royal pour les affaires ecclésiastiques, ce qui aux anciens confédérés aurait plutôt paru un parjure ; que, par de telles nouvelles institutions, Lucerne était éloignée de ceux des anciens cantons catholiques, qui en 1652 et en 1712 avaient aidé à défendre les droits ecclésiastiques. »

Cette protestation sans subterfuges se terminait ainsi : « Tels sont les motifs de mon inébranlable conviction. Ils me forcent à la déclaration que je viens de faire. Je respecte toutes les opinions lorsqu'elles procèdent de la conviction et non pas de l'erreur. Il faut donc que je respecte aussi l'opinion de la majorité du Grand-Conseil avec l'espoir qu'il ne méconnaîtra pas la mienne, et qu'il ne l'interprétera

pas mal ; car ce que je désire le plus au monde, c'est que ma conviction soit la vôtre, et que les terreurs qui obsèdent mon esprit pour les éventualités prochaines puissent bientôt se changer en perspective plus rassurante. »

On rendit publique cette protestation aussi calme, aussi digne que possible : elle frappait juste au cœur du peuple ; la révolution décida que, pour toute réponse, Leu serait réprimandé par le président du Grand-Conseil. Il parut devant ces Radicaux qui ne toléraient plus l'opposition la mieux raisonnée. Quand il eut écouté les paroles de blâme : « Messieurs, dit-il, si je vous avais plu, je ne serais pas content de moi. »

Leu et ses deux amis se virent ainsi bannis du Grand-Conseil. De nouvelles élections furent indiquées pour les remplacer ; mais le peuple décida que ses trois députés avaient plus que jamais sa confiance, et qu'il la leur continuerait. Le président du Grand-Conseil était le docteur Casimir Pfiffer, l'homme de Langenthal ; il décréta d'accusation Leu et Scherrer, puis les deux inculpés comparurent devant un tribunal que présidait encore l'inévitable Casimir Pfiffer. L'accusateur se faisait juge ; Leu fut condamné à la prison et à l'amende.

Retiré dans sa famille, l'honnête citoyen ne se découragea pas. Pour lui, la centralisation du pouvoir était l'asservissement de la Suisse, et il ne pouvait pas s'habituer à l'idée qu'elle accepterait une pareille honte. « Les petits cantons, disait-il souvent, triomphèrent jadis de puissances formidables. Maintenant avec nous, hommes libres et chrétiens, iront-ils courber la tête sous la griffe de l'ours de Berne coiffé du bonnet jacobin ? »

Ces tristes pensées le préoccupaient sans cesse. Il cherchait partout des moyens de salut ; lorsqu'un jour les paroles de Nicolas Wolf lui reviennent à l'esprit. Wolf lui avait dit : « La prière sauvera la patrie. » Ces paroles sont pour lui un conseil et une inspiration. C'est placer le remède à côté du mal ; Leu communique son projet à ses amis, il les exhorte à la prière, et il va répétant partout ceci : « O peuple, les Philistins marchent sur toi ! » Le peuple s'émeut. Le jour de la fête de l'Ange gardien, en 1855, Leu fait placer un chapeau à la Gessler sur une haute perche au-dessus de la cime d'un vieux tilleul d'Hochdorf. Cet emblème de la servitude rappellera au cœur de tous les Suisses l'histoire de leur délivrance et le souvenir de la liberté reconquise. Ce jour-là même, le peuple, qui avait compris la pensée de Joseph Leu, rejette le nouvel acte fédéral. On se disait dans la foule

que si le bouclier de Sempach et de Willmergen ne pouvait plus protéger Lucerne, il valait mieux retourner sous la protection de l'aigle couronné puissant et sage plutôt que de s'enchaîner dans les pattes de l'ours bernois qui avait une si grande soif du miel nouveau de l'Église. De telles paroles étaient l'expression de l'idée dominante : on la consacra par un vote de liberté.

A la suite de ces événements, Leu fonda une réunion de la prière qui en peu de jours devint populaire dans le canton, et qui servit de modèle à beaucoup d'autres. Ce fut à Russwyl que se rendirent ordinairement, sous la présidence de Leu, les hommes de la prière. Leu était le point de départ, le centre et l'âme de ce mouvement antiradical. Les Lucernois-fidèles s'assemblaient pour prier; Dieu était avec eux. Là, dans ces pacifiques réunions, on s'encourageait à combattre les combats du Seigneur. On se préparait à la lutte par des vœux d'un ardent patriotisme, par des actes de charité qui tournaient au profit de l'indigence. Ainsi Leu conçut et réalisa la pensée d'acheter le bain d'Ibenmoos pour y établir un Institut en faveur des orphelins. Dans le but de soutenir les jeunes gens, que la pauvreté de leurs familles réduisait à ne pas recevoir d'éducation, il consacra à cet objet des sommes considérables.

Leu était privé de ses droits civils; le peuple n'eut alors que plus de confiance en ce martyr de la liberté. Il regardait l'enfant de ses vallées comme son père et le protecteur de son indépendance. Jamais, dans une étroite sphère, vie n'avait été plus active pour le bien. Leu se faisait l'aumônier de toutes les souffrances, l'avocat et le patron de tous les droits méconnus, le juge de tous les différends, le consolateur de tous les maux. Il calmait les colères, il tempérant l'indignation. Par son exemple encore plus que par ses paroles, il savait apaiser les mécontentements que le Radicalisme au pouvoir prenait plaisir à exciter. La Constitution devait être révisée en 1844; cette année était pour lui l'ère de la délivrance, il ne permit jamais qu'on la devançât par les armes.

Joseph Leu était l'amour et l'espérance du peuple; il dut donc tout naturellement, avec ses intimes et le chanoine Melchior Kaufmann, son plus fidèle ami, se trouver exposé aux menaces du Radicalisme. On tenta plus d'une fois de l'assassiner et d'incendier sa maison. Ses compatriotes ne purent jamais le résoudre à prendre quelque précaution : « Ce que je fais, répondait-il, est mon devoir. Je ne le fais pas pour moi, mais pour l'Église et pour la patrie. Je suis dans la main de Dieu, et Dieu est plus fort que la puissance de mes ennemis. » On

voulut au moins le forcer à se donner un chien de garde : « Et mes pauvres! s'écria-t-il, vous n'y songez donc pas. Ce chien les effraierait lorsqu'ils viennent chez moi chercher un abri et du pain. »

Enfin l'année de la délivrance arriva. Le 31 janvier 1841 allait éclairer le triomphe du peuple, un triomphe pur de toute violence et dû seulement à la discussion et à la prière.

Ce jour-là avait été désigné par les Radicaux pour soumettre aux Lucernois la question périodique de la révision. Ceux qui dans leur intérêt avaient introduit cette clause, comprenaient, comme à Fribourg, qu'ils en seraient les victimes. La démagogie ne se résigna pas facilement à ce sacrifice. Elle avait depuis longtemps épuisé toutes les voies d'intimidation; elle chercha dans la violence un contrepoids à son désespoir. Mais Leu paraissait à la tête de la formidable majorité qu'il s'était préparée dans les réunions de Russwyl. Il disposait des Lucernois votant aux cris de Vive la Religion! vive la Liberté! Les citoyens déclarèrent que, conformément à la Constitution, ils acquiesçaient le droit de la changer, et qu'en vertu de leur souveraineté, ils étaient trop fatigués du joug radical, pour ne pas mettre à profit un droit confisqué par la révolution.

Le scrutin s'ouvrit et dix-sept mille cinq cents suffrages contre dix-sept cents rendirent aux efforts de Leu un solennel hommage. La révision du pacte constitutionnel fut décrétée. Il ne restait plus qu'à expulser du pouvoir les radicaux qui s'en étaient emparés. Une nouvelle constitution garantissait les droits religieux et politiques; elle donnait au peuple la liberté et la véritable indépendance suisse. Elle fut acceptée aux acclamations presque unanimes. Le Radicalisme vaincu refusa d'abord de souscrire à sa défaite; mais abandonné par les troupes, devenu un objet de risée pour la population, il comprit enfin qu'il ne lui restait plus qu'à disparaître. Il sortit du gouvernement, après avoir mis le trésor à sec et cherché à susciter à la nouvelle administration tous les embarras imaginables.

Libérateur du peuple de Lucerne, Leu en fut nommé représentant. On proposait de lui décerner la présidence du nouveau Grand-Conseil. Leu résista à toutes les instances et n'accepta que la charge de membre du conseil d'instruction publique. Il resta le paysan d'Eberzol, ne modifiant rien à ses habitudes, à sa vie, à son costume campagnard; et marchant toujours dans la vérité, sans se préoccuper des délicatesses du langage ou des ruses diplomatiques. Pour les Lucernois et les vrais Suisses des autres cantons, Leu avait été l'homme de la Providence, le doigt de Dieu qui avait contenu, puis dirigé le

peuple entier. Une fois la cause de la liberté gagnée, Leu s'était mis à l'écart dans une place secondaire de magistrature. Il n'en resta pas moins le guide du peuple. Les choses les plus obscures lui devenaient claires par intuition. Il ne s'était jamais mêlé des questions politiques; il en percevait tous les secrets, il en dévoilait toutes les ruses.

Les chefs que le peuple se donnait, Seigwart-Muller, Bernard Meyer, Rüttimann, Segesser, étaient comme Leu l'expression de la volonté du pays. Ainsi qu'à Fribourg, leur premier soin fut de cicatrifier les innombrables plaies faites par le Radicalisme. En dix années de régime libéral, il avait détruit l'œuvre de quatre siècles de félicités. On parvint à rétablir l'économie dans les finances et à réparer peu à peu les malheurs de l'oppression. Leu et ses amis ne redoutaient pas le peuple; ils consacèrent le plein exercice de sa souveraineté que les Radicaux s'efforçaient de lui refuser par tous les subterfuges. Pour honorer leurs concitoyens en s'honorant eux-mêmes, ils voulurent que la sanction souveraine de tous fût la loi indéfectible du pays. On déclara dans la Constitution que les arrêtés et décisions du Grand-Conseil seraient soumis à son adoption. C'était le principe démocratique dans sa plus large base. Les cantons catholiques, à l'exception de Soleure et du Tessin, passés au libéralisme, étaient seuls démocrates dans l'application et dans la sincérité du mot, c'est-à-dire tout pouvoir venait réellement du peuple, s'exerçait par le peuple et au profit du peuple.

Joseph Leu avait les instincts populaires; il ne vivait que pour les glorifier. Son occupation de chaque jour était de chercher le moyen de les satisfaire avec justice. Sans précipitation, sans violence, il parvint au terme de ses plus ardents désirs. Dès le premier jour de sa victoire, le peuple avait fait entendre un vœu que le gouvernement s'empressa d'exaucer. Il fallait réunir de nouveau les pierres du sanctuaire dispersées par la tempête démagogique, installer les curés dans les paroisses d'où le Radicalisme les avait brutalement expulsés, faire cesser toutes les oppressions et organiser la prospérité publique. Mais les Lucernois ne se contentaient pas de ces rêves de bonheur que leur gouvernement se disposait à réaliser. Une grande réparation était due au Saint-Siège dans la personne de son nonce apostolique. La faction radicale l'avait outrageusement chassé de Lucerne; elle avait nié, détruit son autorité pastorale et porté atteinte à ses prérogatives d'ambassadeur d'une puissance amie. Le peuple lui envoya des députés à sa résidence de Schwytz. Il fut prié de revenir occuper son poste d'honneur au centre de la Suisse catholique. Schwytz et ses confédérés

d'Unterwald et d'Uri avaient applaudi de tout leur cœur aux efforts de Lucerne, pour rentrer dans la voie droite. Ils furent aussi heureux de son retour aux vieux principes d'ordre et de liberté qu'ils se montraient fiers dans les jours de persécution de pouvoir offrir au nonce du Pape l'hospitalité de leurs vallées. Le Souverain Pontife Grégoire XVI les avait félicités lui-même de ce respect filial; mais Schwytz, afin de consoler le repentir de ses alliés de Lucerne, ne s'opposa point au départ de monseigneur d'Andréa, archevêque de Métilien. Le 22 janvier 1845, ce nonce apostolique, au milieu des salves d'artillerie et des cantiques d'action de grâces d'une multitude chrétienne, fit sa rentrée à Lucerne. Cette année-là, Lucerne, pour la première fois depuis 1826, était vorort catholique; la vieille Suisse allait donc avoir une voix libre dans les assemblées de la Diète.

Mais, comme l'Église militante, la catholique Helvétie ne sortait victorieuse d'un combat que pour se voir engagée dans un autre. La foi religieuse et la liberté politique triomphaient dans le canton de Lucerne; au même moment elles succombaient chez les Vallaisans.

Avec ses hautes montagnes couvertes d'une neige éternelle et n'ouvrant qu'à regret des chemins presque impraticables au voyageur, le Vallais avait traversé de longues années de paix et d'obscurité. Par un isolément moitié volontaire, moitié forcé, il avait maintenu son indépendance à côté des cantons de la Suisse dont il aimait à se dire l'allié et non pas le confédéré. Oublié sous son rude climat, le citoyen vivait sans ambition, sans contact avec le monde. Il ne cherchait point à reculer ses limites naturelles, mais il les défendait avec une intrépide persistance. Il n'imposait pas sa volonté, mais en revanche il ne subissait pas celle des autres. Après une lutte resplendissante d'un héroïsme ignoré et qui se prolongea dans neuf combats livrés en moins d'une année, la République française s'empara du Vallais en 1799. Elle régna sur des cadavres. Le Vallais se lassa bientôt de ne plus s'appartenir; il se sépara de la France. Le 12 novembre 1810, la route entre la France et l'Italie étant ouverte, ce pays fut annexé au grand empire sous le titre de département du Simplon. A la fin de 1815, il fut comme tous les royaumes soumis au sceptre de Napoléon, il profita des revers de l'armée française pour se détacher du gouvernement central. Alors, par le pacte de 1815, d'allié indépendant, il devint membre de la Confédération suisse.

La constitution qu'il se donna appliquait tous les principes de la démocratie. Chaque citoyen, âgé de dix-huit ans, jouissait du droit électoral pour la nomination des députés au Conseil souverain qui, en

Vallais, s'appelle la Diète. Le canton se divisa en treize dizains ou sections. Les dizains se gouvernèrent eux-mêmes comme treize petites républiques; ils désignèrent leurs présidents, vice-présidents et conseils. Les présidents furent de droit membres de la Diète cantonale. Chaque dizain envoyait avec chaque président quatre députés qu'on nomme tous les deux ans. L'évêque de Sion, dont le Vallais est le diocèse, eut voix délibérative à la Diète. Son suffrage était compté pour quatre voix. La Diète choisissait le Conseil d'État, composé d'un grand bailli, d'un vice-bailli, d'un trésorier et de deux conseillers. Ces cinq membres, formant le pouvoir exécutif, devaient être pris dans cinq dizains, deux du haut Vallais, et trois du bas Vallais. La ville de Sion fut le trait d'union qui rejoignit les deux parties. Les lois votées par la Diète recevaient leur sanction, lorsque les Conseils des dizains les avaient acceptées. En certains cas même, cette acceptation ne suffisait pas; celle des Conseils de chaque commune était exigée. Toutes les autorités du canton se trouvaient rééligibles au bout de leurs deux années d'exercice; le grand bailli seul ne pouvait l'être qu'après le même nombre d'années d'intervalle.

Ce fut la République démocratique dans le sens le plus large; mais on naissait, on vivait, on mourait démocrate sans en connaître le nom.

La religion catholique, déclarée religion de l'État, eut seule un culte public. Du haut de leurs montagnes, les Vallaisans avaient pu voir les incendies allumés à Genève et dans le pays de Vaud par l'intolérance des Calvin et des Farel. Le bûcher de Servet était toujours présent à leurs souvenirs avec les désastres qui, au seizième siècle, ensanglantèrent l'Europe. La tradition orale, seule histoire de ces rudes montagnards, perpétuait de génération en génération la mémoire de ces lugubres événements. Pour préserver leur pays de toute dissension religieuse, ils sauvegardèrent, par une loi sévère, leur foi et leur tranquillité. Lorsqu'ils eurent n'avoir plus rien à redouter de la propagande calviniste, ils se relâchèrent de leurs justes précautions. Sans altérer le principe, ils laissèrent jouir les Protestants d'une liberté que les Catholiques, vivant sous le règne du Radicalisme, ne trouvaient pas dans leurs propres cantons.

Quand les révolutions de 1850 vinrent porter le trouble au sein de l'Helvétie, le Vallais sut se soustraire aux premières commotions. Obstacle permanent à la centralisation des Sociétés secrètes, il résistait à toute tentative; il déjouait tous les efforts et aimait mieux vivre indépendant que sujet de Berne. La volonté de granit des intraitables Val-

laisans faisait échouer les projets les mieux combinés du Radicalisme. Les Vallaisans fermaient l'oreille aux aventuriers de réformes sociales, aux langues dorées qui, comme ils le disaient dans leur pittoresque langage, se glissaient jusqu'à leurs cœurs pour les mordre en leur infusant le venin des constitutions. Les Sociétés secrètes ne se découragèrent pas pour si peu; elles ne pouvaient rien sur la masse, elles appelèrent à leur aide la corruption en détail. Les réfugiés, esclaves que Mazzini déguisait en missionnaires de liberté, établirent à la frontière du Vallais des ateliers d'embauchage en l'honneur de la Jeune Suisse. Ils jetèrent à profusion dans le pays les gravures obscènes, les pamphlets impies, les feuilles radicales et les contes immoraux dont le comité de Bienna faisait les frais. La grande route qui va de Lausanne à Milan en traversant le Simplon, fut la brèche par laquelle l'ennemi s'introduisit au cœur de la place. On recruta bientôt à Martigny, à Monthey et à Saint-Maurice quelques hommes que le travail avait toujours effrayés. Ils se liguèrent avec des gens ruinés, avec des prêtres, avec des ambitieux sans avenir, avec des libellistes perdus d'honneur, et tous ensemble se mirent aux ordres de la propagande.

On leur répétait à satiété et comme encouragement que les bons, inertes de leur nature, cédaient facilement à l'intimidation, et que rien n'était plus facile que d'asservir un pays. Un exemple contagieux était offert à ces appétits révolutionnaires par la France, la Suisse et l'Italie. Ils savaient que leurs excès seraient approuvés et célébrés par la presse radicale. Ouvriers de la onzième heure, ils songèrent à racheter le temps perdu. En peu de mois, le Vallais se vit exposé à tous les désordres. La Jeune Suisse prenait les meurtriers sous sa protection; elle les tirait des cachots, elle rançonnait les juges intègres, elle démolissait les prisons, elle désarmait la force publique, elle couvrait de ses outrages la religion et ses ministres. Par toute espèce de provocations, elle semblait tendre à la guerre civile (1).

Les Vallaisans étaient envahis. Il ne leur manquait plus qu'un journal. Un prêtre, nommé Bandelier, qui, après avoir été interdit par son évêque pour cause d'immoralité, fut obligé de se livrer au commerce et de déposer son bilan, se présenta. Bandelier passa du *Patriote valaisan* à l'officine du comité central de Bienna. De chute en chute,

(1) On préludait à tous ces attentats en plantant un arbre de la liberté à Martigny, et à cette époque l'avocat Pottiez, devenu, en 1846, l'oracle des radicaux du Vallais, écrivait : « Des turbulents ont élevé au sein d'un peuple tranquille l'arbre de la liberté, signe exotique, étranger à nos mœurs, qui a été de tout temps l'avant-coureur des plus grandes calamités. »

J'apostasie en apostasie, il arriva des Sociétés secrètes jusqu'à tomber dans l'échoppe de l'abbé Châtel, primat français des Gaules. L'histoire de ce Bandelier, racontée en quelques lignes, est celle de tous les réformateurs radicaux ou socialistes. A ce Bandelier succède dans le Vallais, comme interprète juré de l'opinion publique, un garçon tailleur qui s'appelait Alphonse Morand. Le docteur Joseph Barman était l'affilié des clubs, l'agitateur en chef des environs de Saint-Maurice.

Quelques mois de propagande avaient jeté dans le pays de longs ferments de discorde. Elle éclata. Les jeunes Suisses déployèrent le drapeau des Sociétés secrètes. Dirigés par des carabiniers fédéraux qui recevaient le mot d'ordre des deux frères Joseph et Maurice Barman, avocats, de l'avocat Gay, de l'avocat Abbet, de l'avocat Torrent et de plusieurs autres avocats comme eux, ne tardèrent pas à tenter un coup de main contre le gouvernement. Ils marchèrent à l'improviste sur Sion, et, le 18 janvier 1859, par une révolte sans cause, ils se trouvèrent subitement installés au pouvoir. Le grand bailli, Maurice de Courten, était, par sa fermeté, devenu le point de mire des haines radicales. On avait voué sa tête au fer des malfaiteurs. Ces malfaiteurs se trompent de victime, et à la place du grand bailli ils égorgent le commandant Pierre de Courten, vieillard septuagénaire, qui sortait par hasard de sa maison. Ce fut le 1^{er} avril 1840 que ce crime resté sans vengeance se consumma.

Le Vallais était conquis à l'idée révolutionnaire, ainsi que le reste de la Suisse. Il eut ses jours de tyrannie et de deuil. Les avocats s'y mêlaient de ses affaires, ils péroraient sur l'affranchissement des peuples; la confusion et le despotisme entrèrent avec eux au pouvoir.

Le Radicalisme avait profité d'une surprise pour dissoudre la Diète et se glisser au gouvernement. Il crut que le peuple serait fier de ses nouveaux maîtres et qu'il se ferait un devoir de reconnaissance de les réélire. Dans la constitution qu'ils bâclèrent, on décréta qu'en 1842 ce gouvernement, enfanté par des Radicaux et protégé par les Sociétés secrètes, devait être tout renouvelé ou confirmé dans un scrutin général. Son attente fut déçue. La Jeune Suisse, qui avait triomphé par un guet-apens, tomba sous le vote unanime de la vieille Helvétie.

Le pays se trouvait encore une fois libre et indépendant. On venait de lui offrir un échantillon de l'exploitation révolutionnaire; le Haut-Vallais le repoussait avec horreur; les Sociétés secrètes se firent du Bas un camp retranché.

Elles régnaient sur le lac de Genève par la presse et par l'intimidation. Le Clergé, les hommes paisibles, les Libéraux mêmes qui, par

pudeur, refusaient de s'associer à des excès de toute nature, se virent en butte aux outrages et à la persécution. Le docteur Barman s'efforçait de rendre odieux les hommes de foi et de probité pour les faire persécuter. En face de cette propagande qui ne recule devant aucune imposture, qui fait arme des mystères de la vie privée, comme de toute jonglerie libérale et de tout mensonge antireligieux, les Vallaisans ne consentirent pas à s'avouer vaincus sans combat. La Jeune Suisse, fondue avec le Radicalisme, s'organisait militairement. L'une s'approvisionnait de fusils et de munitions; l'autre se posait en tyran avant même d'avoir subjugué. Elle marchait tête levée, en prodiguant l'insulte et la menace par ses journaux. Les Vallaisans se décidèrent à ne pas céder devant l'orage. Ils comptaient parmi leurs plus généreux citoyens, M. Adrien de Courten, le chanoine de Rivas et le général Guillaume de Kalbermatten. A la Jeune Suisse, ils opposèrent la vieille Suisse; à la presse révolutionnaire, un journal qui, sous le titre de *Gazette du Simplon*, rallia les dévouements épars et stimula l'inertie. Les méchants se formaient en armée, les bons eurent un corps de volontaires; les bons respectaient la liberté de la presse jusque dans les excès de leurs ennemis; les radicaux ne se sentent pas ce facile courage. Ils mettent à sac l'imprimerie du journal qui les force jusque dans leurs derniers retranchements.

Ces symptômes de dissolution partielle, cette agitation qui se propageait sur tous les points à la fois, empruntant à chaque localité ses hommes perdus de vices ou de dettes; cette anarchie si savamment combinée; ces tempêtes d'outrages et de malédictions qui, sans cause apparente, troublaient la sérénité du ciel helvétique, présageaient une crise plus générale. Au milieu de ce débordement de passions, les esprits réfléchis s'inquiétaient encore plus de l'avenir que du présent. Le présent, c'était l'insurrection parquée dans un étroit espace et se repliant incessamment sur elle-même. Mais bientôt, par la force des choses, et par cette loi de justice qui veut que les révolutions se devorent entre elles, il était évident que la Suisse libérale et radicale serait entraînée au delà de ses prévisions. Elle oubliait les conseils de ses amis comme ceux de ses vieux poètes (1). Les hommes aveugles ou coupables, qui avaient rêvé, préparé et développé ce mouvement,

(1) En 1589, à l'occasion du renouvellement d'alliance avec les deux louables cantons de Zurich et de Berne, Genève fit représenter dans ses murs une tragi-comédie intitulée *L'Ombre de Garnier Stoffacher*. Joseph du Chêne, seigneur de la Violette, en était l'auteur. Les vers suivants, extraits de ce drame, sont devenus populaires en Suisse;

n'en mesureraient pas toutes les fatales conséquences. Ils avaient cru qu'en s'implantant au pouvoir ils domineraient la situation; elle fut plus violente qu'eux. La tyrannie pour ainsi dire pacifique dont ils se constituaient les promoteurs cantonaux marqua la fin de cette première période du Radicalisme. La guerre civile n'était encore que dans les vœux de quelques hommes : elle va passer maintenant dans les faits et se manifester par des actes.

ils contiennent une leçon que les agitateurs modernes ont rendue complètement inutile :

Tant que nous serons joints ensemble
 Nous serons respectés des rois;
 Mais si le discord désassemble
 Notre union grande une fois,
 Suisse! tu t'en iras en terre,
 Tu perdras lors ta liberté.
 Car qui a le Romain dompté,
 Sinon son intestine guerre?

CHAPITRE VI.

Position de la Suisse. — Le juste-milieu écarté. — Toutes les tentatives de guerre civile échouent. — Pour la fomenter, le Radicalisme veut détruire les couvents d'Argovie. — Leurs richesses doivent servir à soudoyer la propagande. — Neuhaus avoyer de Berne. — Ses talents et son ambition. — Il pousse Argovie à supprimer les couvents. — Argovie obéit. — Les Catholiques s'adressent à la Diète. — Rome et Vienne. — Protestation de l'Autriche. — Leur maladresse. — Le prince de Metternich. — Gaetano et Neuhaus. — La Diète extraordinaire condamne Argovie et change en affaire fédérale la suppression des couvents. — Tactique de Neuhaus. — Concessions illusoires proposées par Argovie. — On espère les faire adopter par les timides. — L'Autriche place les cantons catholiques dans une fausse position. — Tentatives d'assassinat. — Argovie rétablit trois couvents pour la forme. — Le vorort complice de ses déprédations. — Nouvelles incertitudes de la Diète. — Révolution à Genève. — Attitude décidée de Lucerne. — Lucerne canton directeur. — Sa circulaire à ses co-États. — Réponse de Berne. — La Diète accepte à une majorité factice les concessions d'Argovie. — Six cantons catholiques prennent le parti d'en appeler à leurs confédérés par un manifeste. — Les modérés ont peur. — Ils reculent devant cette fermeté. — Neuhaus devenu l'idole de Berne. — La cupidité aux prises avec la justice. — Zurich, Thurgovie et le Tessin suivent l'exemple d'Argovie. — Ils suppriment leurs couvents. — La guerre civile n'éclate pas encore. — Le Radicalisme cherche une nouvelle provocation. — Il espère la trouver en soulevant la question des Jésuites. — Argovie propose de les expulser de la Suisse.

Au bout de quelques années d'efforts et de perversions intestines, le Radicalisme, aidé par les Sociétés secrètes, était parvenu à rendre la Suisse méconnaissable. Jusqu'au jour de son implantation sur ce sol, la bonne harmonie, l'esprit de tolérance et de justice n'avaient pas cessé de régner entre les confédérés. Il n'en fut plus ainsi lorsque la révolution de 1850 vint, en développant les passions mauvaises, semer le trouble et la désunion dans les esprits et dans les cœurs. La méfiance éclata entre ces divers États si voisins les uns des autres et depuis si longtemps habitués à s'estimer. Elle propagea la discorde dans chaque canton; de chaque canton, elle la fit descendre dans les villes, des villes dans les hameaux; puis, par la ruse, la spoliation ou la force brutale, les Radicaux ambitionnèrent de régler les droits internationaux. Ils étaient incapables de gouverner leur propre pays avec un esprit de modération : ils voulurent s'immiscer dans les affaires de leurs alliés. On vit des nuées d'avocats et de journalistes, se posant en inventeurs de constitutions, essayer d'apprendre la science de la liberté aux vieux cantons de Guillaume Tell. Ces cantons, par leur

bravoure d'abord, par leur sagacité ensuite, avaient seuls créé et maintenu la Suisse indépendante au dedans et au dehors. Là, se conservaient pures de tout alliage mercantile ou parlementaire les traditions qui constituèrent l'égalité et formèrent la loi. Le culte de leurs ancêtres n'avait pas subi plus d'altération que le principe de la liberté. Sans trop comprendre les paradoxes des métaphysiciens de club ou de barreau, ils s'étonnèrent qu'on pût travailler à les rendre égaux et libres, quand, depuis plus de cinq siècles, la Suisse leur était redevable de ce double privilège.

Cet étonnement, que les cantons catholiques ne déguisaient point, inquiéta peu les Sociétés secrètes et la Jeune Suisse. Afin d'assurer leur empire de désordre, il leur fallait un gouvernement central. Berne s'était proposé comme la capitale future de l'Helvétie; cette ville aspirait à l'omnipotence. Dans cet espoir, elle favorisait, elle attisait toutes les révolutions; mais ces révolutions, à peine achevées et consacrées, semblaient tourner au préjudice de son ambition. Les Radicaux, protégés par les Sociétés secrètes ou encouragés par Berne, ne voulaient plus, une fois au pouvoir, accepter le joug qui était la condition de leur succès. Ils refusaient de se soumettre à une idée de centralisation; gouvernements souverains, ils ne consentaient pas à devenir simples municipalités dépendantes de l'oligarchie bernoise.

Rien n'avait pu encore vaincre une pareille obstination, qui, légitime et prévue chez les Catholiques, se produisit avec autant de véhémence dans les cantons réformés. Il importait de trouver un moyen pour stimuler les cupidités en ravivant les haines : on espérait ainsi faire oublier à quelques États leur vieil amour de la souveraineté cantonale. Par les traités illégaux de Langenthal et de Baden, Berne s'était accordé des feudataires en prenant comme satellites de sa volonté les radicaux de Soleure, d'Argovie et les sauvages habitants de Bâle-campagne. Aarau et Liestall devenaient ses places fortes contre l'indépendance helvétique. La guerre civile était dans ses vœux; mais Berne, qui avait répandu partout des germes de discorde, ne voulait pas la déclarer ouvertement, afin de prêter à son entreprise une apparence de l'égalité et de faire approuver par les autres cantons l'oppression qu'elle rêvait d'établir. Berne avait calculé qu'il fallait pousser les Catholiques à prendre l'initiative des hostilités. Les provocations, les outrages, l'intolérance, la persécution elle-même, tout échoua devant l'attitude des cantons primitifs, qui, sûrs de leur bon droit, ne cessaient d'en appeler au respect de la loi fédérale. Les autres, déjà à moitié entamés, et trouvant à leur tête des gouverne-

ments presque complices de Berne, se voyaient dans l'impossibilité d'agir. Berne marchait ouvertement à la destruction du pacte de 1815. Méanmois ses magistrats protestaient avec énergie de leur dévouement et de leur fidélité à la Confédération.

Dans les essais de violence que l'on tentait, comme pour savoir quel serait le point le plus sensible, les Radicaux s'aperçurent que leurs agressions contre les couvents blessaient au cœur la Suisse catholique.

Les décrets, condamnant à une mort lente mais certaine les monuments de la piété de leurs ancêtres, avaient eu un triste et long retentissement. On crut qu'en s'attachant à poursuivre systématiquement l'œuvre commencée dans un jour de colère, on mettrait les armes à la main à tous les fidèles. Par là, après les avoir constitués en état flagrant de guerre civile, on pouvait les écraser sous le nombre. D'un premier combat surgissait nécessairement l'idéal du rêve unitaire.

Une autre pensée, qui, pour les Sociétés secrètes, devenait une inépuisable ressource, préoccupait les avidités du Radicalisme. L'enthousiasme des premiers jours se soutenait encore, mais le dévouement pécuniaire ne s'élevait plus à la hauteur des besoins. Il fallait nourrir dans la riche oisiveté des utopies les entrepreneurs nomades de complots, pourvoir au luxe des chefs, aux plaisirs grossiers des soldats, aux besoins de tous. Les uns parcouraient incessamment l'Europe pour réchauffer le zèle des tièdes et embraser les néophytes de l'ardeur du prosélytisme. Les autres, rivés à la glèbe du prolétariat, demandaient une douce existence sans travail. Il y en avait qui se faisaient manœuvres littéraires. Le comité central créait des journaux, répandait à profusion les pamphlets et les caricatures, se donnait des espions et des émissaires en Russie, en Allemagne, en France et en Italie. Il soudoyait des assassins toujours disposés à frapper et de mauvais prêtres toujours préparés à de nouvelles apostasies; il achetait quelques courriers d'ambassade; il corrompait d'ici et de là pour être tenu au courant des secrets diplomatiques. Comme cette guerre, entreprise contre l'ordre social, ne lui avait jusqu'ici rapporté que des blessures plus ou moins saignantes, il chercha à les cicatriser avec la fortune des couvents d'Argovie.

Cette fortune, évaluée à plus de dix millions de francs, tentait les Sociétés secrètes. Elle était convoitée par les radicaux suisses, qui espéraient bien ne pas s'oublier dans le partage. On mit donc Argovie en demeure.

Déjà, le 5 novembre 1835, ce canton, représenté par le Libéralisme, avait pris une mesure qui en faisait présager de plus funestes. Alors

il semblait réserver aux couvents une mort lente en leur interdisant de recevoir des novices et en s'emparant de l'administration de leurs biens. Ces précautions libérales, qui provoquèrent tant d'inquiétudes d'une part, tant de craintes de l'autre, étaient un acheminement à la suppression définitive. Les Sociétés secrètes l'avaient ainsi entendu. Elles réclamaient la promesse faite; promesse qu'il importait de réaliser : car le gouvernement d'Argovie se voyait soumis à la réélection, et les suffrages populaires pouvaient appeler d'autres candidats aux affaires.

Le temps et l'heure étaient propices. Le 1^{er} janvier 1841, Zurich, après deux années d'exercice, transmettait à Berne le pouvoir fédéral avec les archives et la caisse militaire des vingt-deux cantons. Le conseil d'État de Berne devenait vorort à son tour pour les années 1841 et 1842.

Une révolution attendue, annoncée, inévitable, mais que le justemilieu et le tiers parti de la Suisse avaient été impuissants à conjurer, éclatait dans les cantons radicalisés. Depuis neuf ans, les libéraux étaient maîtres du gouvernement; leur popularité paraissait aussi grande qu'incontestable. Ils s'étaient bercés de l'espoir de reconstruire la ruche sans exciter de troubles parmi les abeilles. Mais après s'être fait un marchepied de la révolution, ils semblaient en avoir oublié tous les principes. Le libéralisme suisse ayant à sa tête des hommes de talent et de probité relative, comme Monnard, Baumgartner, De Tavel, Schaller, Rigaud et Sismondi, se trouvait en présence d'une opinion publique qu'il s'était efforcé d'endormir. Il lui prêchait l'égoïsme, et il ne voyait pas derrière lui ces passions qui ne cessent de fermenter dans les cloaques du progrès politique. Le Libéralisme de 1836, vainqueur et gouvernant jusqu'en 1839, se fit un devoir d'oublier les souvenirs révolutionnaires et ce que madame Roland elle-même avait dit en parlant de ceux qui se précipitent dans les innovations. « Ils flattent, écrivait cette héroïne de la Gironde peu de temps auparavant si pressée de bouleverser, ils flattent les passions des mécontents, ils séduisent les hommes légers, ils ébranlent les esprits faibles. Otez tous ces êtres de la société; comptez la classe ignorante qu'ils influencent à leur manière et voyez le peu qui reste de bons esprits, de personnes éclairées pour résister au torrent et prêcher la vérité. »

Avant 1850, les Libéraux avaient exploité ces calculs, et ils s'étaient fait un jeu de tromper les masses. A partir de cette époque, quand ils se virent investis du pouvoir, ils crurent que personne n'oserait suivre leur exemple et qu'il était impossible d'aveugler le peuple, lorsque

eux-mêmes avaient pris la précaution de l'éborgner. Ils transigeaient sur tout et pour tout; ils avaient relégué les principes dans le domaine de l'idéologie, et ils se vantaient de gouverner par le bien-être matériel. Les partis extrêmes ne pouvaient s'entendre; ils se réunirent pour faire subir à ces hommes la honte d'une factice unanimité de suffrages. Mais au moment où le Radicalisme, qui descendait de plus bas en plus bas dans l'échelle sociale, eut amené par les élections l'abaissement graduel sur lequel il comptait, l'aristocratie de fortune et d'intelligence qui, en 1830, avait détrôné l'aristocratie de naissance, fut évincée à son tour. Ainsi que le disait Vergniaud : on aristocratisa la vertu pour acquérir le droit de la fouler aux pieds; on démocratisa le crime pour pouvoir s'en rassasier sans avoir à redouter le glaive de la justice.

Le Libéralisme, transformé en tiers-parti, mourut sans exciter un regret; il laissa toute latitude aux Radicaux. Ils se mirent à l'œuvre avec une fiévreuse précipitation; leur premier coup fut dirigé sur les monastères d'Argovie.

Berne était canton directeur, et à la tête de son Grand-Conseil il avait un homme dont le nom marquera dans les annales de la Suisse : cet homme se nommait Neuhaus.

Neuhaus fut alors le seul trait d'union dans l'Helvétie entre le Libéralisme expirant et le Communisme naissant. Il procédait de l'un, il avait des affinités avec l'autre. Mais en se tenant sur la lisière des deux partis, il était arrivé à une de ces popularités que le vent des révolutions abaisse presque aussi vite qu'il les a élevées. Commis voyageur dans une maison de Bienne, puis juriconsulte-avocat, Neuhaus portait l'empreinte de ces deux carrières si diverses et qui, dans la réalité, ont entre elles tant de points de contact. Esprit hardi, intelligence douée de la plus sagace vivacité sous une enveloppe grossière qu'il ne songea jamais à assouplir, on le trouvait toujours prêt à la parole comme à l'action. N'annihilant plus sa volonté devant un despotisme qui n'était pas le sien, il avait suivi, dans les différentes phases qui marquent l'histoire de la Suisse depuis 1850, un plan aussi audacieux que réfléchi. Son orgueil de parvenu, encore plus haut placé que ses facultés, ne lui avait pas permis de s'humilier sous la domination des Sociétés secrètes; il s'y était affilié en en méprisant les membres. Fort de sa popularité sans rivale, il marchait dans la boue sans presque recevoir d'éclaboussures. Neuhaus avait l'art de soumettre la roideur de ses formes et l'outrecuidance de ses vanités à des tempéraments de conciliation. Organe et régulateur du parti ra-

dical, il n'ignorait pas qu'un jour il serait appelé à devenir l'arbitre des destinées de la Suisse; il s'y prépara par l'étude et les entraînements de la rue. Mais instruit par l'exemple du juste-milieu, il ne voulut pas consacrer sa vie à retenir d'une main la popularité, de l'autre le pouvoir. Il était né avec des instincts de gouvernement; l'ambition le poussa dans le camp du désordre; il y resta, car cette nature si lourde à l'extérieur et néanmoins si richement douée ne savait restreindre ni ses caprices, ni ses vœux.

Le prestige de son talent avait ébloui le peuple; Neuhaus en était l'idole. En quelques années le commis voyageur de Bienne arriva aux fonctions d'avoyer de Berne. Quand ce titre lui fut déferé, il en rêva un autre. La présidence viagère de la république suisse une et indivisible ne lui parut pas au-dessus de ses mérites. Il la convoitait; mais pour l'obtenir il importait de sacrifier un parti au Radicalisme. Neuhaus, que les devoirs de conscience n'arrêtaient guère, s'avouait à lui-même, et il avait assez d'audace dans l'esprit pour l'avouer à ses intimes, que les machinations ourdies contre les Catholiques étaient des pièges indignes du Radicalisme. Pourtant cette politique de destruction à laquelle il avait tant coopéré était la seule qui pût le conduire à ses fins; il la suivit, il l'envenima même.

Il avait été un de ceux qui se firent de la nationalité suisse une arme à double tranchant. Il montait au pouvoir avec la volonté d'exécuter tous ses plans de l'opposition. La force des choses l'emporta sur cette volonté de fer. Les événements et le besoin d'ordre qui se fait sentir aux plus farouches démagogues dès qu'ils touchent aux affaires, lui inspirèrent des idées moins subversives. Cependant, à cette époque de 1841, Neuhaus sentait qu'il devait donner quelques gages aux Sociétés secrètes et au Radicalisme. Tous deux réclamaient à grands cris la suppression des couvents d'Argovie, comme la terre promise où il leur serait permis de s'enrichir et de doter leurs conspirateurs à bout de voies et moyens. Neuhaus se jeta dans ce mouvement, son appui en accéléra l'explosion.

Il était à peine installé à la présidence du vorort, que, sous son inspiration, les Protestants, dirigeant le canton d'Argovie, décrétèrent le 15 janvier 1841 : « que les couvents existants sur le territoire du canton d'Argovie étaient déclarés dissous en principe. »

Il fallait donner un considérant à une violation aussi manifeste du pacte fédéral qui, dans son article 12, proclame :

« L'existence des couvents et chapitres et la conservation de leurs propriétés, en tant que cela dépend de gouvernement des cantons,

sont garanties. Ces biens sont sujets aux impôts et contributions publiques comme toute autre propriété particulière. »

L'habileté de Neuhaus fut pour la première fois mise en défaut. Il accordait à sa bonne ville de Berne et à ses alliés le droit de commettre une criante injustice; mais, dans toutes les ressources de son esprit, il ne trouvait pas un motif valable d'excuse pour colorer cet attentat. Neuhaus, qui ne reculait jamais devant le despotisme, quand ce despotisme était son œuvre, conseilla aux Argoviens de s'en tenir à la crudité d'un décret de quelques lignes. Il affirmait, — et non sans raison, — que la Suisse radicale n'avait pas besoin de savoir pourquoi on supprimait les couvents et qu'il était au moins impolitique de l'avouer à la Suisse catholique. Les radicaux argoviens n'étaient pas à la hauteur de ce sans- façon gouvernemental. Ils voulurent expliquer leur décret et ils avancèrent que « les couvents du canton d'Argovie exerçaient une influence pernicieuse sur la vraie Religion, sur les mœurs et l'indépendance morale et économique des citoyens. »

Ce n'est pas la coutume des Romains, disait Festus aux ennemis de saint Paul, qui le pressaient de faire mettre à mort cet Apôtre, ce n'est pas la coutume des Romains de condamner un homme avant que l'accusé ait des accusateurs présents ou en face et qu'on lui ait donné la faculté de se défendre et de se justifier des crimes qui lui sont imputés. La théorie de droit public, établie par un Païen contre l'un des plus éloquents promoteurs du Christianisme, ne fut pas celle des gouvernants d'Argovie. Ils accusèrent les couvents de s'opposer aux progrès du siècle, d'inoculer par l'éducation les idées les plus rétrogrades, de s'opposer par leurs vœux de chasteté à la multiplication de la race humaine, et enfin de conspirer en public comme dans l'ombre contre les gouvernements que le peuple s'était choisis.

Cette affaire mettait en présence tous les principes religieux et politiques. Elle avait plusieurs faces. Elle intéressait à la fois le droit public, le droit privé et cette puissance de l'opinion qui entraîne irrésistiblement les peuples, tantôt dans la voie de l'ordre et de la justice, tantôt dans celle de l'arbitraire et de l'iniquité. Le gouvernement d'Argovie ne prit pas les choses de si haut; il ne s'agissait que de huit monastères à dépouiller; il crut qu'après les avoir calomniés, il serait dispensé de toutes autres preuves. Avec le microscope d'une coupable avidité, il se plut à rechercher les menus détails des fractions de délits qu'il portait à la charge des couvents; il en dressa pour le public un acte d'accusation. Mais, au grand jour des enquêtes et

des procédures, l'échafaudage, construit avec tant de pénibles efforts, s'écroula devant la vérité. Les moines suisses furent justifiés par les magistrats que les accusateurs eux-mêmes avaient délégués. L'imposture même ne prenait pas la peine de s'excuser. Pendant ce temps, les couvents s'étaient vus dépouillés; ils n'existaient plus que dans le souvenir.

Le 15 janvier 1841, Argovie lança son premier décret; sept jours après, le 20, une confiscation non motivée déclarait « les biens des couvents partie intégrante de la fortune de l'État. »

Tout avait été calculé par Neuhaus. Il disposait des troupes du canton de Berne, exercées, équipées, préparées de longue main comme pour entrer en campagne. L'armée fédérale était à ses ordres; les carabiniers des tirs ne demandaient pas mieux que de marcher enfin contre les Catholiques, proie offerte depuis dix ans à leur ardeur guerrière. Neuhaus et les Sociétés secrètes avaient résolu de mener vite les choses. Il importait, pour saluer l'avènement de Neuhaus, d'élever le drapeau bernois au-dessus des autres étendards de la Confédération, car on signalait dans les États mixtes une certaine tendance à secouer le joug radical, et Lucerne ainsi que Fribourg osaient s'en affranchir. Dans cette alternative, le coup médité par Argovie allait trancher la question; les Sociétés secrètes crurent donc que l'heure était venue de mettre leurs bataillons en ligne. Ceux de Soleure et les janissaires de Bâle-campagne reçurent ordre de s'avancer vers le territoire d'Argovie; les soldats de Zurich garnissaient les frontières.

Argovie devait son indépendance et sa liberté au pacte de 1815. Jusqu'alors ce pays, autrefois conquis sur l'Autriche par les cantons suisses, était resté leur sujet, leur tributaire, et, par une coupable ingratitude, c'était lui, affranchi de quelques années, qui tirait le premier coup de canon contre ses libérateurs.

À la nouvelle de l'iniquité commise, la Suisse entière poussa un cri d'indignation. Il n'était plus possible en effet de taire qu'on provoquait une crise et que cette crise imminente précipitait la Suisse dans les horreurs de la guerre civile. Les Protestants éclairés, et que tant de secousses successives inquiétaient dans le repos de la famille, s'avouaient qu'un pareil acharnement cachait des desseins encore plus néfastes. Ils prévoyaient qu'après la destruction des couvents on ne tarderait pas à attaquer le culte réformé. Dans ses accès de forfanterie, le Radicalisme ne faisait point mystère de ses plans, et, à la lueur des sinistres éclairs que les Sociétés secrètes projetaient, il était

facile d'entrevoir l'abîme creusé sous les pieds. Mais ce fut principalement dans les cantons catholiques que le décret d'Argovie souleva la plus pénible irritation. Ils se sentirent blessés au cœur. Ils demandèrent, ils exigèrent le maintien du pacte fédéral.

Ce premier cri de colère entraînait dans les prévisions des agitateurs; ils s'y montrèrent assez indifférents. Ils désiraient se faire attaquer à main armée; leur attitude trahit cette pensée intime. Elle donna aux adversaires qu'ils cherchaient l'occasion de témoigner de leur respect pour la loi. Les Catholiques se savaient forts, puisque le droit et la justice étaient évidemment de leur côté. Ils ne songèrent pas à envahir le territoire argovien; le seul vœu qu'ils firent entendre fut un appel à la Diète pour faire rapporter à l'instant même les décrets des 15 et 20 janvier 1841. Unterwald avait élevé la voix. Uri et Schwytz l'imitèrent, puis Zug, Fribourg et Neuchâtel se joignirent à eux. Neuhaus et ses affidés n'avaient pas cru que le parti catholique aurait cette longanimité; le vorort, par leur organe, imagina un moyen dilatoire. Il annonça qu'Argovie préparait un mémoire justificatif, et qu'il était juste et conforme aux égards dus à chaque confédéré d'attendre les explications promises. Schwytz, Uri, Fribourg, Unterwald et Zug ne se laissèrent pas tromper par ces subterfuges. Aux termes du pacte, pour rendre obligatoire la réunion d'une Diète extraordinaire, les voix de cinq cantons étaient suffisantes. Ils arguèrent de leur droit, et le vorort, forcé dans ses retranchements, la convoqua pour le 15 mars.

Dans la situation que les Sociétés secrètes avaient faite à la Confédération helvétique, les événements devaient déjouer tous les calculs de la diplomatie. Monseigneur Gizzi était alors nonce apostolique en Suisse. Esprit calme et patient, caractère qui, sous le vent des difficultés, savait plier sans jamais se laisser briser par l'orage, il adresse au vorort une note en forme de protestation. Dans cet acte, il fait entrevoir une intervention possible de l'Europe, et il rappelle à la Suisse que le traité fédéral de 1815, base de son droit public, avait précédé la reconnaissance de sa neutralité. Cette allégation était fondée; mais elle blessait les susceptibilités toujours ombrageuses d'un peuple qui n'aime pas à être protégé et qui ne se sent pas de force à lutter. Elle servit à confondre momentanément la cause d'Argovie avec la cause de l'indépendance nationale. Une note du prince de Metternich, communiquée au vorort par le comte de Bombelles, ambassadeur d'Autriche, n'eut pas un résultat plus favorable. Le prince de Metternich disait :

« S. M. l'empereur d'Autriche, en sa qualité de descendant de la maison de Habsbourg, fondatrice du couvent de Muri, et qui a doté plusieurs autres couvents du canton d'Argovie, proteste d'une manière solennelle contre tout acte portant atteinte à la destination première des biens donnés par les fondateurs, avec réserve de tous les droits qui dérivent de cette protestation.

» S. M. l'empereur rend en outre les autorités du canton d'Argovie responsables de toute profanation et destruction des lieux où reposent ses ancêtres, et des archives contenant les chartes et titres des comtes de Habsbourg. »

C'était faire beau jeu au Radicalisme. Ses avocats s'emparèrent des prétentions surannées dont l'Autriche tentait de ressusciter le souvenir éteint dans tous les cœurs, d'abord par la victoire, ensuite par une longue possession. Après avoir expliqué leurs droits contre une réclamation aussi inattendue, ils ajoutèrent « que les reliques des morts étaient sous la protection de la conscience publique et qu'elles n'avaient jamais cessé d'être protégées par le respect d'un peuple religieux. » Une nouvelle dépêche du prince de Metternich vint placer la question au même point de vue que le nonce du Pape. L'Autriche soutenait que le maintien ou la violation du pacte de 1815 était une affaire de politique générale qui intéressait les gouvernements en relation avec la Suisse.

On commençait par intimider; mais les Radicaux avaient depuis longtemps, de concert avec les Sociétés secrètes, étudié le personnel des chancelleries européennes. Ils s'étaient convaincus qu'après avoir, sans sourciller, laissé briser le trône de France et celui des Pays-Bas, garantis eux aussi par les traités de 1815, la diplomatie ne se déciderait pas à la guerre pour sauver de la ruine huit couvents égarés dans les montagnes de la Suisse. De tous les hommes d'État qui prirent part à ces grandes transactions politiques de 1815, trois survivaient encore, le duc de Wellington, le comte de Nesselrode et le prince de Metternich. Le premier n'était plus aux affaires; le second les dirigeait sous l'active impulsion de l'empereur Nicolas. Le troisième seul paraissait le maître absolu de ses volontés.

Constant adversaire de la révolution, le prince de Metternich, alors à l'apogée de sa puissance extérieure, se sentait en but à Vienne aux coups de la haine et de l'envie. Dans la famille impériale, comme au sein même du ministère dont il était la gloire depuis trente ans, il avait des adversaires qui prenaient à tâche de contre-carrer ses projets. En face de l'Europe, lorsqu'il traitait avec les rois ou avec les

peuples, c'était toujours la même rectitude de jugement, toujours la même intelligence mise au service du plus charmant esprit; mais ce que M. de Metternich disait à l'extérieur n'était pas souvent confirmé à l'intérieur par le comte de Kollowrath. Interprète des archiducs Charles et Jean, ce ministre, collègue du prince de Metternich, n'avait qu'une politique. Elle consistait à se mettre sans cesse et sur tout en opposition avec celle que M. de Metternich s'efforçait de faire prévaloir. L'empereur François, en mourant, avait recommandé à son successeur de ne jamais changer les ministres qu'il lui laissait. On savait que le nouveau souverain se ferait un rigoureux devoir de conscience d'obéir au dernier conseil de son père. Ce fut en s'appuyant sur cette vénération filiale que l'on réduisit le prince de Metternich aux fonctions presque honoraires de chancelier de l'empire. Il eut le luxe et les attributs du pouvoir. Les têtes couronnées et les étrangers de distinction allèrent rendre hommage à cette verte vieillesse que les années, comme le travail, semblaient respecter. Dans sa villa du Rennweg (1), et au milieu de ses palais, le prince de Metternich, toujours affable, toujours le même, recevait ces témoignages d'admiration ou de flatterie avec un curieux mélange de finesse et de simplicité.

Mais, comme tous les hommes incarnés au gouvernement des affaires et qui s'y maintiennent de génération en génération, le prince de Metternich aimait mieux vivre dans son passé qu'en présence du sombre avenir qu'il prévoyait. Entouré de ses conseillers auliques d'un autre âge, et qui, dans les bureaux, ne ressemblaient pas mal par leur immobilité à des dieux termes qui toussent, le célèbre ministre remontait la pente du siècle. Un souvenir de Napoléon de France ou d'Alexandre de Russie, un joli conte du prince de Ligne ou un sarcasme du prince de Talleyrand, une lettre du duc de Wellington ou le trépas d'un autre de ses contemporains de la grande épopée impériale remettait à flot les grâces de son esprit. Alors, tantôt au milieu de ses brillants salons, tantôt sur le modeste divan de son cabinet, il se livrait à un monologue où la spirituelle causerie du narrateur rehaussait la perspicacité de l'homme d'État.

Le prince de Metternich gouvernait plutôt par la parole que par

(1) Au frontispice de cette villa le prince de Metternich avait fait graver en lettres gigantesques : *Parva domus, magna quies*. Ces paroles devenaient un non-sens perpétuel. La villa était immense, mais en compensation les archiducs d'Autriche, les princes étrangers, les ambassadeurs des puissances, les artistes, les écrivains, les courtisans de toute espèce, les clients de toute sorte, les importuns et les flatteurs n'y laissaient guère pénétrer le repos. Aujourd'hui c'est autre chose. Le prince de Metternich est tombé du pouvoir, et sa villa de Rennweg est solitaire comme une thébaïde.

l'action. Panégyriste des temps écoulés, à l'exemple du vieillard d'Horace, il croyait aux passions de l'espèce humaine, fort peu à ses vertus. Il sentait le monde emporté dans un tourbillon de nouvelles idées, et, au milieu des fleurs et des oiseaux exotiques réunis à grands frais dans ses villas, il prophétisait l'avènement des révolutions sans songer à les comprimer d'une main ferme. Le prince de Metternich voyait le mal, il indiquait le remède avec une rare prévision; mais il ne voulait plus ou il ne savait plus l'appliquer. Suivre la course vagabonde des révolutions à travers l'Europe, en marquer les diverses étapes, en signaler les contre-coups et les oscillations fut pour lui une étude psychologique. Il professa la diplomatie et ne prit plus la peine de la pratiquer. Il avait vu à l'œuvre les coryphées du Carbonarisme, il avait sondé leurs reins et leurs cœurs. Quelques-uns même étaient passés par les cachots du Spielberg en dénonçant leurs amis ou en se jetant aux genoux du pouvoir. Cette connaissance de leur tactique lui donna un si profond dégoût pour les Sociétés secrètes, qu'il ne put se résoudre à craindre ce qu'il méprisait.

Avec leur instinct particulier pour saisir l'homme au défaut de la cuirasse, les révolutionnaires savaient qu'un des plaisirs les plus raffinés du prince de Metternich était de se voir en butte aux éclats d'une colère s'évaporant chaque jour par les mille voix de la presse. Il n'aimait pas la popularité qui s'achète : on lui créa une de ces réputations qui écrasent un homme sous le poids de la calomnie. On n'ignorait point les obstacles que des rivalités d'intérieur suscitaient à chacune de ses mesures. Bien persuadés que le chancelier autrichien ne ferait la guerre qu'à son corps défendant, les Radicaux posèrent leurs jalons en conséquence.

Il y avait alors à Vienne comme agent occulte des Sociétés secrètes de la Suisse une espèce de gentilhomme italien, qui a toujours caché son véritable nom de famille sous celui de Gaetano. A la fin de 1840, au moment même où la crise helvétique va se compliquer, ce Gaetano écrivait à Neuhaus : « Quand vous tiendrez entre vos mains les rênes du Directoire fédéral, n'allez pas vous imaginer d'avoir peur des puissances, et ne croyez pas au courage qu'elles développeront sur le papier. Le travail sourd, mais approprié au génie des peuples et aux circonstances actuelles, qu'entreprennent ici les Sociétés secrètes, portera un jour ses fruits. Nous coupons une à une et en silence chaque racine du vieux chêne autrichien. Il s'affaîssera sur lui-même et tout sera dit. En attendant, méditez bien ceci : il existe entre le prince de Metternich et le comte Kollowrath une inimitié qui n'éclate jamais,

mais qui mine toujours. Si le prince prend une détermination vigoureuse, soyez sûr que le lendemain le comte la fera échouer tantôt par l'entremise de l'archiduc Charles, tantôt sous une boutade de l'archiduc Jean, dont nous popularisons autant que possible les airs libéraux et la démangeaison de gouverner qui le tourmente. Ces éléments de discorde sont pour nous des éléments de succès. Vous allez avoir devant vous deux ans de pouvoir. Usez-en dans l'intérêt des principes et pour le salut des peuples. Il vous est loisible de faire de grandes choses; car les vieux ministres de la vieille Europe s'endorment au pied des trônes vermoulus, et ils ne les entendent pas craquer sous leurs pieds. Ne les effrayez pas trop par des démarches précipitées; mais avancez sans souci de leurs protestations et sans crainte de leurs notes intimidatrices. Ils chercheront à vous faire trembler; ce sont eux qui tremblent. L'affaire de vos couvents d'Argovie me semble une occasion bien choisie pour les couvrir de ridicule aux yeux de l'Europe intelligente. Voyez-vous ce digne Metternich, élève de Joseph II, venir s'opposer à la suppression de quelques repaires de pieux faînéants lorsque la maison d'Autriche s'est enrichie de la dépouille de tous ceux que renfermaient les terres de l'empire. Vous avez un texte de récriminations diplomatiques admirable à faire valoir. C'est un beau champ ouvert à votre talent, et je suis convaincu que vous le féconderez. Mais de la prudence et de la mesure. Nous avons parmi nous des cerveaux brûlés qui ne comprennent pas ce langage. Ils veulent tout briser pour arriver plus vite, et c'est le seul moyen de n'arriver jamais. Je vois ici le mouvement des esprits. Ils sont calmes et ne songent qu'au plaisir. Si nous ne troublons pas cette bienheureuse sécurité, nous les envelopperons un beau jour dans nos filets et ils seront pris, quand pour eux l'heure de se défendre sera passée. Les biens de vos couvents sont immenses; c'est une belle chose qu'un trésor, mais il faut le ménager. De l'avant donc! et persuadez-vous bien qu'après des notes et des contre-notes diplomatiques, on vous laissera de guerre lasse mener les choses à votre guise. »

Ainsi prévenu, Neuhaus pouvait dresser ses batteries sans crainte. Le vorort s'était montré sensible aux menaces contenues dans les deux dépêches de l'Autriche; l'Autriche recula. Par une modération calculée, elle s'imagina faire tomber des susceptibilités qu'elle avait inutilement froissées. La diplomatie s'agitait dans le vide; elle compromettait la cause de la justice en cherchant à la servir à sa manière. Pendant ce temps, les Grands-Conseils s'assemblèrent dans chaque canton pour déterminer les instructions dont leurs députés à la Diète

seraient munis. Il y eut unanimité pour repousser les exigences manifestées par les gouvernements étrangers; mais, de l'ensemble des instructions, il ressortait une tendance favorable au rétablissement des couvents. Neuhaus, président de la Diète extraordinaire, avait prévu cet incident. Dans le discours d'ouverture qu'il prononça en langue française par une innovation renouvelée de 1815, il s'attacha à prouver que l'article 12 du pacte fédéral n'était point ce pacte entier, et qu'après tout l'existence d'une nation ne pouvait pas être subordonnée à celle de la charte fondamentale.

La question était tranchée pour lui. Dans les conciliabules de Berne, il avait été décidé que l'on ne reviendrait jamais sur les empiétements d'Argovie. C'était une provocation toujours jetée à la tête des Catholiques, et l'on espérait qu'enfin elle les forcerait d'aboutir à une prise d'armes. Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Neuchâtel ne se laissèrent pas entraîner aux captieuses séductions de l'avoyer de Berne. Ils réclamèrent justice. La justice allait se faire par ceux mêmes qui avaient commis l'attentat.

Argovie fit distribuer aux députés en Diète le mémoire élaboré par ses avocats et tenu en réserve comme une machine de guerre qui devait écraser l'ennemi. Ce mémoire, volumineuse dissertation sophistique sur l'inutilité des couvents en général, était en même temps un réquisitoire sans preuves et un recueil d'anecdotes scandaleuses ramassées dans les lupanars des carabiniers fédéraux ou préparées dans quelque bouge des Sociétés secrètes. M. Wieland, député d'Argovie, avait mission de défendre les arrêtés de son gouvernement; il n'alléguait rien de probant, rien de décisif. Comprenant, à l'attitude des membres de la Diète, que le procès était perdu, il essaya de porter la querelle sur un autre terrain. La perspective d'une guerre intestine effrayait les esprits qui, pour éviter toute secousse, cédaient sans cesse par un amour mal entendu de la paix. Wieland veut exploiter ce sentiment. Il déclare que, si la Diète croit devoir ordonner la révocation des décrets d'Argovie, ce canton ne s'y soumettra point.

La parole était imprudente; mais, en allant au fond des choses, elle révélait la pensée des Sociétés secrètes qui s'efforçaient de toujours agiter. M. de Muralt, député de Zurich; M. Baumgartner, de Saint-Gall; M. Druey lui-même, le jeune Suisse de Lausanne, se prononcèrent dans le sens des Catholiques. Berne, Thurgovie et le Tessin prirent seuls ouvertement parti en faveur d'Argovie. Une commission fut nommée par la Diète, afin d'indiquer quelques moyens d'aplanir la difficulté. Le président du vorort était, d'après l'usage, membre de

cette commission. Neuhaus ne fut pas désigné pour en faire partie. Cette exclusion blessa au vif l'orgueil intraitable de l'avoyer de Berne. Il sentit que ses plans étaient dévoilés. Neuhaus n'était révolutionnaire que dans l'espérance de se créer une grande position. Il se servait comme d'un marchepied des hommes et des errements de la démagogie. Mais, sans foi dans ces errements, sans estime pour ces hommes, il aspirait, après avoir escaladé le pouvoir, à se présenter en médiateur. Il rêvait de rallier derrière lui toutes les probités et toutes les intelligences qu'il avait tant contribué à renverser. Le 2 avril 1841, sur le rapport de M. Baumgartner, la Diète prit une conclusion statuant :

« Le décret du Grand-Conseil d'Argovie du 15 janvier dernier, qui supprime tous les couvents sur son territoire, est déclaré incompatible avec l'article 12 du pacte fédéral. En conséquence, cet État reçoit l'invitation pressante de revoir son décret pour le rendre conforme aux prescriptions non équivoques de cet article 12, et, dans le cas où l'on ne se conformerait pas à cette invitation, la Diète se réserve de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir les dispositions du pacte. »

Ces propositions de la commission furent adoptées par Zurich, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg, Vallais, Saint-Gall, Neuchâtel, Glaris, Schaffhouse, Grisons, et les deux demi-voix de Bâle-ville et d'Appenzell (Rhodes intérieur). Genève, Lucerne, Soleure, Vaud, Bâle-campagne et Appenzell (Rhodes extérieur) s'abstinrent. Berne, Thurgovie et Tessin émirent un vote négatif auquel s'associa la voix d'Argovie, qui, dans le même jour et dans la même cause, se faisait tout à la fois partie prenante, accusateur et magistrat. Cette anomalie n'avait échappé qu'aux radicaux. Lorsqu'on leur en fit l'observation, ils ne daignèrent pas s'en étonner, et Neuhaus répondit : « Ah! vous en verrez bien d'autres. » Ce sinistre présage ne tarda point à se réaliser.

Dans l'état des choses, la Diète extraordinaire ne jugea pas à propos de se dissoudre; elle s'ajourna, afin d'être en position de faire face aux événements. Son décret du 5 avril changeait l'affaire des couvents en question fédérale. Pour les Suisses, il ne s'agissait plus de l'existence de quelques couvents, mais de la conservation du pacte, la seule garantie de leurs droits vis-à-vis de l'Europe, leur unique planche de salut en face des périls qui les menaçaient de tous côtés. La Diète, en réponse aux provocations d'Argovie, avait dit qu'elle prendrait les mesures nécessaires pour maintenir l'intégrité du pacte. Les hostilités contre Argovie étaient sous-entendues dans cette restriction. La majorité, qui avait prononcé, ne représentait que la minorité de la popu-

lation, et Berne, canton directeur, ne permettrait certainement pas que ses nombreux bataillons fussent mis en mouvement pour attaquer un allié dont Neuhaus inspirait la conduite.

Si l'existence des couvents eût été reconnue incompatible avec la sûreté de l'État par les vingt-deux cantons, les Catholiques ne l'auraient jamais défendue; mais, en admettant cette impossible hypothèse, ils voulaient que la Diète fût juge et non les gouvernements cantonaux, dont l'impartialité et le désintéressement n'étaient pas suffisamment établis. Argovie se sentait soutenu; il refusa d'accéder au décret du 5 avril. Néanmoins, le 12 mai 1841, il manifesta en termes ambigus la volonté de faire quelques concessions à ses co-États, et il annonça qu'il suspendait toute mesure de liquidation. On l'entendit même déclarer qu'il n'avait jamais songé à distraire à son profit les biens des couvents, et qu'il entraînait dans ses vœux de consacrer leurs richesses à des œuvres pies, à l'avantage commun de la Chrétienté.

Un semblable langage ne devait tromper que ceux qui ont besoin d'être dupes et qui courent au-devant de l'erreur comme pour justifier leur future pusillanimité. Les modérés admirèrent ce biais de conciliation avec un sentiment de lâche reconnaissance. C'était un répit qu'Argovie leur accordait pour mieux dresser ses batteries. Mais ce répit leur permettait un attermoiement; ils l'acceptèrent comme un bienfait; car, selon la parole du cardinal de Retz, « de toutes les passions la peur est celle qui trouble le plus profondément le jugement. » La Diète ordinaire s'ouvrit à Berne le 5 juillet. En présence des dispositions que son habileté avait fait naître dans quelques esprits, Neuhaus se condamna au rôle de conciliateur. Il feignit la modération en paroles, lorsque tous ses actes étaient empreints de violence. « L'affaire des couvents d'Argovie, dit-il dans son discours, se présente sous la même forme que d'abord. S'il est à regretter qu'elle ait fait si peu de progrès, la déclaration du canton d'Argovie, qui prouve son respect pour la résolution de la Diète, n'en mérite pas moins d'être dignement appréciée, car elle est de nature à introduire le calme et la bienveillance dans la discussion. Quant à la révision du pacte, si souvent et si inutilement agitée, il faut convenir que le moment opportun pour résoudre cette question n'est pas encore arrivé. L'obstacle principal à vaincre consiste dans la défiance d'un certain nombre d'États, qui craignent que leur souveraineté ne se trouve anéantie par suite d'une réforme de la Constitution. Cette crainte mal fondée, le temps seul peut la dissiper. »

Neuhaus proposait la trêve du Seigneur. Il parlait en termes si

bénins des félicités que la concorde fraternelle peut seule enfanter, qu'il trouva des oreilles disposées à l'écouter. La réponse évasive d'Argovie ne satisfaisait aucun parti; elle avait donc des chances pour être adoptée. Zurich, quoique protestant, était battu en brèche par le Socialisme, qui, sous le bonnet doctoral des Universitaires d'Allemagne, cachait les excentricités de Strauss l'antichrétien. Zurich éleva la voix pour proposer à la Diète une courageuse résolution. Cet État demandait que, sans tergiversation aucune, on sommât le Grand-Conseil d'Argovie de soumettre à la Diète assemblée des mesures en harmonie avec son décret du 5 avril. Douze voix et deux demi-voix se rangèrent à cet avis. Neuhaus était parvenu à détacher un suffrage de cette majorité flottante dans ses incertitudes. Neuhaus et ses associés désiraient éviter à tout prix un conflit fédéral. Ils l'avaient rêvé, ils l'avaient attendu par les cantons primitifs. En le surpassant des mains de la Diète, c'était s'anéantir sous une volonté supérieure et reculer dans l'insurrection au lieu d'avancer. Il fallait gagner du temps, on s'ingénia à trouver des moyens dilatoires. Enfin on arriva à l'idée d'une transaction. Cette idée ne remédiait en aucune façon à la violation du pacte, mais elle était un ajournement. Neuhaus se persuada qu'il la ferait adopter. Le Grand-Conseil d'Argovie devait modifier ses décrets des 15 et 20 janvier 1841, et décider que les couvents de religieuses, à l'exception de celui de Hermettschwyl, allaient être conservés sous la réserve des réformes devenues nécessaires aux yeux des mécréants. La Diète ne demandait pas mieux que de sortir par une voie aussi peu honorable que possible, du cercle dans lequel Neuhaus et les Sociétés secrètes la tenaient enchaînée. Elle se partagea en trois camps :

Le premier formé des cantons primitifs, auquel s'adjoignirent Lucerne, Bâle-ville et Neuchâtel, réclamant l'ancien état de choses; le second, ayant pour général Neuhaus, c'est-à-dire Berne, appuyé par les Grisons, Thurgovie, Tessin et Bâle-campagne qui regarde comme une large concession faite au besoin de la paix la réponse d'Argovie; et le troisième, composé de cantons indifférents ou intermédiaires, tiers-parti qui a suggéré l'idée d'une transaction, et qui se borne à l'accepter les yeux fermés.

Entre ces diversités d'opinions la Diète hésitait, elle se montrait indécise. La diplomatie qui n'a pas voulu comprendre d'où soufflait le vent des discordes intestines et qui, dans tous ces conflits, refuse alors de voir la main des Sociétés secrètes, se crut encouragée à une nouvelle tentative de menaces. L'Autriche, dont la Prusse seconde

les démarches, remit une nouvelle note. Cette dépêche se terminait ainsi : « L'empereur est plein de confiance dans les mesures de la Diète, qui ne sanctionnera sans doute pas l'illégal suppression du couvent de Muri; mais si cette attente était trompée par la faiblesse du pouvoir fédéral, l'Autriche assurerait ses droits par tous les moyens qui sont en son pouvoir. »

Le 19 août 1841, Gaetano écrit encore de Vienne à Neuhaus : « Vous avez un art admirable pour brouiller les cartes; Machiavel, notre grand Machiavel ne serait auprès de vous qu'un petit compagnon. Avec le morcellement des opinions, des partis et des votes, vous arrivez *ad metam*. Que sera-ce donc lorsque, concentrant tous les pouvoirs dans votre main, vous donnerez à la Suisse une seule impulsion et direction? Votre attitude embarrasse beaucoup ici où l'on s'embarrasse toujours. La Suisse est le foyer des grandes choses de l'avenir. Elles s'y mûrissent sous cloche; que vos frères ne compromettent pas le succès par trop de précipitation. Je vois avec douleur que des insensés essaient d'entraîner l'arche d'alliance vers le veau d'or; j'entends parler d'un communisme dont les doctrines ont quelque chose de sauvage. On m'écrit de Genève qu'à Lausanne et dans cette ville, un petit nombre d'énergumènes se livrent à des prédications dissolvantes. On veut énerver le peuple pour le jeter tout abruti sur la vieille société, qu'on lui offre comme une proie facile à dévorer. Sans doute elle a eu son temps, mais c'est un vieillard qui, des mains de ses fils, passera sans trop de regrets à des mains étrangères, si la transition lui est adoucie. Et pourquoi tout d'un coup l'effaroucher, et lui rendre, par le désespoir, la vigueur de sa jeunesse? Le monde a besoin d'être libre, mais il a encore plus grand besoin d'être gouverné. Gouvernez donc, cher et illustre président, et, pour rassurer les gens de modération, qui sont encore la forte, la très-forte majorité, comprimez les terribles élans des misérables dont le seul vœu et le seul plan consistent à tout niveler. Voyez-vous l'éloquent avoyer de Berne au même degré de l'échelle sociale qu'un de ces *justes* dont l'iniquité est la suprême volupté? Ces fous-là nous perdraient, si on les laissait faire.

» Je remarque avec une certaine joie que l'Europe n'entend rien à votre question des couvents. Ici on la prend et on la laisse, sans trop savoir pourquoi. On marche vers l'abîme les yeux bandés, et Metternich, qui vieillit avec sa jeune femme, ne se doute plus des affaires. C'est une momie qui a les hémorroïdes; elle s'embaumera elle-même dans une dernière dépêche sur la fin du vieux monde. La conduite

réservée de la France me surprend un peu moins que vous. Louis-Philippe qui, l'année dernière, a couru risque d'une guerre générale, ne veut pas recommencer ce jeu, où pourtant il serait bien facile de gagner la belle, presque sans s'exposer. Tout le monde cherche à se faire un lit le plus doux, le plus commode possible, et personne n'a de belliqueuses idées. Embrouillez les choses de manière à traîner en longueur, pour qu'Argovie ait le temps de consommer sa petite affaire. Puis, une fois le fait accompli, on oubliera les nonnettes du canton pour une autre question qui surgira. Avec ces vieux renards de la diplomatie qui ont perdu la queue et le flair, il n'y a qu'à les forcer à la patience. Je sais de source certaine que Metternich rit avec ses intimes de cette petite tempête dans un verre d'eau. Il prépare un mot sur la Suisse, comme pour lui l'Italie n'est qu'une dénomination géographique. Il dira que l'affaire est *une brouille*. Mais l'Italie n'a pas de Neuhaus à sa tête, par malheur. Elle n'a que des écrivassiers sans talent, des conspirateurs sans génie et des gentilshommes sans noblesse. Je les vois ici se précipiter à plat ventre devant tout ce qui ressemble à la faveur. Vous êtes trempé dans un acier plus pur; marchez donc à vos destinées, mais ne vous laissez pas arrêter en chemin par les *justes*. J'ai beau faire, ces fous m'inquiètent. Ils s'emparent des plus grossiers instincts, et, vous le savez, le nombre des insensés est infini. Si cette secte prenait par malheur un peu de consistance et s'il devenait impossible de la diriger, je pense que, insensiblement, on ferait bien de se rejeter vers les hommes de modération. Ceux-là ne sont si difficiles ni brouillons au jour des dangers. Ils acceptent le secours qui leur arrive, et ils se laissent facilement conduire avec des mots. En attendant, menez à bonne fin votre histoire des couvents. Il faut prendre des arrhes. »

Neuhaus était complètement dans ces idées. L'Autriche menaçait; on tourna contre les Catholiques cette menace, imprudente, puisqu'elle ne devait pas être suivie d'effets. L'Ours de Berne accusa ses adversaires d'être les créatures de l'Aigle impérial. On les plaça dans l'alternative de désapprouver le prince de Metternich ou de se dire ses sujets obéissants. Les Suisses catholiques, dont, après la conservation de leur foi religieuse, l'indépendance politique est le plus cher de tous les biens, ne se laissèrent pas enchaîner dans le cercle qu'on traçait autour d'eux. L'histoire était pleine des héroïques témoignages de dévouement offerts par eux à la patrie commune; ils l'avaient constituée, cimentée par le sang des générations passées. Ils ne répudiaient point cet héritage de gloire, mais aussi ils ne comprennent pas le

patriotisme à la manière des Radicaux. Ils demandent à ne subir que le joug de la loi. Celui de l'Autriche leur est aussi odieux que celui de Berne; mais, entre l'Autriche et les Sociétés secrètes, ils font une juste différence. L'Autriche ne peut pas, elle ne veut pas les asservir, et ils se sentent envahis par les Sociétés secrètes qui minent et dépravent partout.

La situation se compliquait. Neuhaus, qui tient tous les fils de l'intrigue, semble comme à plaisir l'entourer de difficultés insolubles. Ce fut un pêle-mêle de pétitions contraires, de vœux opposés, de mesures en désaccord les unes avec les autres. La guerre civile, que Berne invoquait, n'éclata pas au milieu de ces ardentes divisions; les Radicaux cherchèrent à la faire en détail. Des tentatives d'assassinat eurent lieu à Lucerne, sur la personne d'un conseiller. M. Muheim, premier député d'Uri, échappa à un autre guet-apens du même genre; et M. Gross, député de Martigny au Grand-Conseil du Vallais, se vit, pour son vote contre Argovie, arraché de sa voiture par des émeutiers soudoyés, et meurtri à coups de pierres.

Sur ces entrefaites, Argovie résistait toujours aux sommations de la Diète. Ce canton savait de source certaine que sa résistance n'entraînerait aucune conséquence défavorable pour lui; il prit le parti de proposer une transaction. Le 19 juillet 1841, on sentit qu'il importait de semer la division dans le camp de la majorité. Ce jour-là, Argovie rétablit, pour la forme, trois petits couvents de femmes. On permettait aux religieuses de rentrer dans ces monastères et d'y vivre sous la misère des entraves de toute nature qu'on allait leur susciter. Argovie leur ouvrait la porte de leurs cellules, mais le gouvernement cantonal regardait leurs biens comme légalement confisqués. Afin de les priver de la faculté de se perpétuer, il déclarait ces maisons inaptes à recevoir des novices.

Le 8 septembre, la Diète, que les calculs de Neuhaus tendaient à fatiguer et à ensevelir dans d'inextricables chicanes, pour en avoir raison de guerre lasse, se prorogea au 25 octobre. C'était le parti le plus dangereux; la majorité l'avait adopté comme un moyen de conciliation: l'anarchie seule profita de ce délai. Argovie, pendant ce temps, dénatura les biens saisis et se mit d'avance dans l'impossibilité d'obéir au jugement de la Diète, si ce jugement devait condamner les spoliateurs à la restitution. Les catholiques d'Argovie, témoins et premières victimes de ces excès, s'indignèrent de la tolérance et de la complicité du vorort. En dehors des actes officiels et des formes parlementaires, mensonges de convention ne profitant qu'au désordre et le légitimant,

il y avait des réunions occultes où l'intrigue s'ourdissait, où la trame se préparait et où l'on proclamait les principes les plus néfastes. Ces réunions n'étaient un secret que pour le vorort. Les Catholiques argoviens se sentaient plus forts par la contre-révolution qui venait de s'opérer dans le canton de Lucerne, limitrophe du Freyenamt, ils s'agitèrent et parlèrent à voix basse de faire prévaloir les décisions de la Diète par les armes, puisque le Radicalisme ne leur laissait que cette dernière planche de salut.

Tant d'éléments de division pouvaient être facilement comprimés. Il n'aurait fallu qu'un vorort vigilant, énergique et modérateur. Neuhaus avait toutes les qualités requises pour arracher la Suisse à ses discordes intérieures. Il était alors populaire, et le nom de ses futurs rivaux, qui l'écraseront plus tard, ne perçait pas encore l'obscurité des clubs. Neuhaus s'était engagé dans l'ornière révolutionnaire parce qu'il n'avait pas trouvé d'autres voies pour s'introniser aux affaires. Il comprenait que cet état de crise devenait alarmant, et, dans l'intérêt de son ambition, il consentit à l'apaiser. Sur sa prière, Saint-Gall, Zurich et le Vallais se relâchèrent de leurs exigences en faveur des Catholiques. Ces trois cantons se montrèrent assez disposés à accepter les propositions faites par Argovie le 19 juillet; mais ce bon vouloir ne suffisait pas. Neuhaus, au faite de la popularité, se voyait dans le même moment acclamé député au Grand-Conseil de Berne par huit districts électoraux, ayant à renouveler par tiers le gouvernement cantonal; et, dans cette acclamation significative, la Suisse s'imaginait trouver une consécration des principes émis par le président du vorort.

La nouvelle session de la Diète s'ouvrit le 25 octobre, sous ces auspices peu rassurants (1). Neuhaus la dominait, et il avait rendu impossible toute majorité dans un sens ou dans un autre. Neuf cantons proposèrent l'ordre du jour pur et simple. Dans la séance du 5 novembre, dix et demi se prononcèrent pour le rétablissement des couvents. La question ne pouvait pas être vidée par la Diète, qui se vit forcée de s'ajourner indéfiniment. Dès lors, l'affaire d'Argovie tomba au recès, c'est-à-dire on la condamna à n'être reprise qu'aux diètes ordinaires. L'agitation dut donc se perpétuer; le Radicalisme n'avait pas formé d'autres vœux.

Berne couronnait Neuhaus de l'auréole électorale. Par un concours de circonstances où la main des Sociétés secrètes se montrait à découvert, Genève, à la même heure, punit, par une révolution radicale, ses

(1) Le 9 octobre 1841, les députés des cantons primitifs s'étaient réunis à Brünnen et ils avaient pris l'irrévocable résolution de rester fidèles au pacte.

députés à la Diète, qui, dans l'affaire des couvents, avaient refusé de s'associer aux hostilités contre les Catholiques. L'attitude de ces députés était pleine de réserve. Les meneurs du Radicalisme ameutèrent les mécontents, que, dans leur *alliance des justes*, Weitling, Schmidt, Becker et Albrecht façonnaient au *prolétariat voleur*. Ce prolétariat singulier ne prenait pas encore ses coudées franches; il se cachait dans les plis de la toge protestante : on le vit pour le moment faire cause commune avec les Calvinistes, qu'il s'appretait à détruire à leur tour. Le 22 novembre 1841, une assemblée populaire fut convoquée sur la promenade de la Treille, voisine de l'Hôtel-de-Ville : c'était l'inauguration de l'émeute. La milice abandonna le gouvernement, qui s'abandonnait lui-même; et, aux acclamations de la foule, promenant sa victoire par les rues, une constituante fut décrétée.

L'année qui finissait avait été laborieuse et féconde en tristes événements. On sentait qu'une révolution était imminente, que le sourd travail des Sociétés secrètes montait lentement, mais d'une manière sûre, au cœur de la Suisse. Il n'y avait plus pour elle de salut que dans l'union de tous les amis sincères de leur pays, à quelque culte qu'ils appartenissent. Les cantons primitifs et leurs alliés catholiques ne cessaient de donner des gages à la paix publique. Ils se plaignaient à leurs co-États du dépérissement dans lequel on s'efforçait de faire tomber le pouvoir fédéral, de la mésintelligence que des mains perfides semblaient prendre plaisir à semer entre les cantons et surtout de l'anarchie qui se traduisait ici en haines politiques, là en haines religieuses, partout en guerre civile à chaque coin de rue. Ce spectacle était désolant. Les Catholiques demandaient qu'on le fit cesser par des mesures énergiques. Le Tessin, Argovie et Genève paraissaient un champ clos où la violence se substituait à la vieille liberté. Quelques protestants, plus éclairés que les autres, s'associèrent franchement à ces idées, mais ils répondirent que l'heure n'était pas encore venue pour former un faisceau de toutes les communions chrétiennes contre l'ennemi social. Il y avait des préjugés qu'il fallait déraciner peu à peu, des erreurs qu'il importait de ne pas froisser, de vieux levains d'inimitié religieuse que le temps seul pouvait empêcher de fermenter. Pour éviter de nouveaux sujets de collision, l'on se décida à tout subir, comme ces pères qui laissent tout renverser à un enfant gâté, afin d'esquiver une querelle dans la famille. On ajourna la concorde ainsi que la Diète ajournait sa décision sur les couvents d'Argovie. On se constitua en provisoire, lorsque le Radicalisme couvrait la Suisse de la propagande des Sociétés secrètes.

Cependant les événements prenaient de jour en jour une teinte plus sombre. Tout conspirait contre la Suisse; elle seule ne semblait pas s'apercevoir du danger. Le Radicalisme la menait, les yeux bandés, vers l'abîme du communisme, et elle s'y laissait traîner, sans même protester par une résistance passive. Le juste-milieu l'avait forcée à s'incliner sous son niveau désespérant, et comme partout il avait engourdi les cœurs, énervé les hommes, rapetissé les intelligences. C'était la prostration de l'individu appliquée à un peuple tout entier, la prostration que l'on subissait comme une flétrissure, et que tacitement l'on acceptait comme un besoin.

Argovie se montra plus opiniâtre que jamais. Les hésitations des Diètes de 1841 lui donnaient gain de cause; ce canton ne consentit pas à rester au-dessous de la tâche que le Radicalisme lui imposait. On stimulait l'avidité de ses magistrats hérétiques. Dans sa première session de 1842, le Grand-Conseil rejette à la majorité de cent voix contre cinquante la proposition de surseoir à la vente des biens confisqués sur les couvents. Cette attitude provocante amène le Grand-Conseil de Lucerne à une résolution énergique. Il arrête que dans le cas où la Diète rendrait un décret contraire à la lettre et à l'esprit du pacte fédéral, Lucerne se réserve toutes les mesures convenables pour empêcher la dissolution de la Confédération suisse. Un pareil avis avait de la gravité, et, selon la *Gazette de Lausanne*, « il semblait préparer des événements dont il était difficile de calculer la portée. » La Diète de 1842 ne chercha pas à résoudre les difficultés. Le 26 juillet, elle fut appelée à se prononcer sur la question des couvents, et, la majorité ne se dessinant ni pour ni contre, l'affaire se vit encore ajournée. Argovie allait donc continuer en détail son commerce de biens ecclésiastiques. Le scandale et les abus furent poussés si loin que M. Dorer, landamann du canton, se crut obligé de se démettre de ses fonctions. Dans un mémoire adressé par lui au gouvernement, il dénonça, avec l'indignation d'un honnête homme, les méfaits et la sacrilège tyrannie de ce gouvernement.

Le 1^{er} janvier 1845, Lucerne devint à son tour canton directeur, et des mains de Neuhaus l'influence du vorort passa entre celles de Constantin Siegwart-Muller.

Né au commencement de ce siècle à Lodrino, canton du Tessin, Siegwart-Muller était par ses talents et par sa fermeté le point de mire des haines radicales. Il y avait plus de cent ans que sa famille, émigrée de la Forêt-Noire, dans l'Entlibuch, canton de Lucerne, vivait sur le territoire suisse avec tous les droits de cité. Siegwart-Muller était en

même temps bourgeois de Lucerne, d'Uri et de Schwytz. La démagogie ne tint aucun compte de cette origine. Pour elle, le chef politique des cantons primitifs ne fut que l'homme de la Forêt-Noire. Siegwart devait en effet être bien coupable aux yeux des Radicaux. Lorsque avec des espérances de progrès moral et de paix philosophique ils marchaient à la conquête d'un bien-être idéal, Siegwart-Muller s'était rangé sous leur bannière. Mais à peine a-t-il vu à l'œuvre ces hommes qui se prétendent les seuls missionnaires de la liberté, qu'il recule frappé d'étonnement, et se range parmi les défenseurs des droits antiques et de la vieille Suisse. Par sa probité, par son instruction et surtout par ses vertus de famille si chères aux cantons primitifs, Siegwart devenait pour la révolution un ennemi redoutable. Éloquent et pieux, versé dans les sciences et dans la diplomatie, écrivain plein de goût et juriconsulte consommé, il pouvait rendre à ses concitoyens d'éminents services. Il avait pénétré les plans du Radicalisme, et son cœur était assez énergique pour chercher à les déjouer. Au milieu de ces brillantes qualités, Siegwart-Muller avait comme chef de parti un défaut qui tournera souvent au préjudice des Catholiques. L'inaltérable sérénité de son caractère le faisait toujours pencher vers les idées de pardon. Sa justice était la clémence; le Radicalisme dut donc le représenter sous les traits d'un despote toujours altéré de sang. Incapable de transiger avec les principes de foi et d'honneur, toujours disposé à sacrifier sa vie et sa fortune pour leur triomphe, il était indulgent parce qu'il se sentait fort et parce que, au commencement de sa carrière, il avait erré.

Le premier soin du nouveau vorort fut d'inviter Argovie à déclarer nuls et de nul effet les arrêtés ordonnant la vente des biens qui appartiennent aux couvents. Dans sa circulaire du 1^{er} janvier à ses co-États, Lucerne s'exprimait ainsi : « Nous nous sommes, en conséquence, trouvés dans l'obligation d'adresser à l'État d'Argovie l'invitation pressante de rapporter toutes les mesures contraires à l'arrêté de la Diète du 2 avril 1841, spécialement d'annuler toutes les ventes de propriétés de couvents argoviens opérées depuis le 2 avril 1841, toutes les dispositions qu'il a prises relativement aux édifices des couvents, et très-particulièrement le décret du 16 décembre 1842, concernant la création d'une école de district à Muri dans l'enceinte et sur la fortune du couvent, et, en attendant la décision définitive de la Diète, de s'abstenir de tout acte ultérieur qui ne serait pas en parfaite harmonie avec l'arrêté de la Diète du 2 avril 1841.

» Nous considérons tous les actes de cette nature, envisagés au point

de vue du droit fédéral, comme nuls et sans valeur légale, en tant qu'ils sont contraires à la volonté de la Diète, et que les autorités qui les ont ordonnés n'étaient pas compétentes pour le faire.

» Nous avons en même temps invité le Petit-Conseil du canton d'Argovie à se conformer sans délai à l'injonction ci-dessus, et à nous donner, en tout cas, connaissance de ses résolutions à cet égard, afin que, dans le cas où il ne serait pas donné suite à notre sommation, nous puissions recourir aux moyens autorisés par le pacte pour procurer l'exécution de l'arrêté du 2 avril 1841.

» En adressant la présente communication à tous les États confédérés, nous devons les inviter à nous prêter toute assistance fédérale pour procurer l'exécution de l'arrêté de la Diète du 2 avril 1841, et, en général, à coopérer à ce que tous les rapports de droit basés sur le pacte fédéral soient maintenus à l'abri de toutes violations. »

Neuhaus, par une coupable habileté, avait laissé traîner les choses en longueur. Il s'était efforcé d'ajourner la lutte, afin d'affaiblir le parti catholique, et d'offrir aux spoliateurs argoviens, ses tributaires, le temps matériel pour consommer la vente des propriétés ecclésiastiques. Ce calcul avait jusqu'alors réussi; le Radicalisme s'en trouva aussi bien que les Sociétés secrètes. Lucerne n'était pas disposé à seconder de pareilles menées; ses premiers actes, comme ses derniers votes dans les Diètes précédentes, en faisaient foi. Argovie avait violé le pacte de la manière la plus évidente. On le menaçait de restitution; ce canton qui, depuis deux ans, préparait ses moyens d'attaque et de défense, qui se jouait des lois comme de la morale publique, savait que Berne, avec ses adhérents, ne l'abandonnerait jamais. Il se crut autorisé à répondre dans un langage provocateur : « Notre canton a vu, par votre intervention inattendue, une transgression évidente des droits du vorort, attendu que ces lois ne doivent pas dépasser l'exécution des ordres reçus et des résolutions fédérales. Le vorort n'a point le droit de se livrer à des interprétations arbitraires qui sont, d'ailleurs, en opposition avec les résolutions de la Diète fédérale. C'est pourquoi notre canton ne peut donner suite à vos prétentions mal fondées; au contraire, il continuera à administrer les biens des couvents en se renfermant dans les limites posées par la Diète fédérale. Nous attendrons avec calme l'exécution des mesures dont vous nous menacez.

» Nous vous opposerons le bon droit et l'opinion publique, et, dans le cas où vous passeriez outre, nous emploierons pour notre défense tel moyen que la prudence nous suggérera. Si vous persistez

dans votre résolution, le canton d'Argovie obéira à son patriotisme, et saura mettre les autres États de la Confédération à l'abri du danger d'une dissolution intérieure et d'un esclavage moral. Le canton d'Argovie repousse toute responsabilité à cet égard, et en charge le vorort s'il persiste dans le système qu'il a adopté. »

La proclamation du nouveau vorort à ses confédérés était ferme et claire. Lucerne appelait une solution définitive : son attitude effraya les âmes timides qui n'osaient ni sanctionner, ni flétrir le vol. Elles déplorèrent l'iniquité dont les violateurs du pacte fédéral s'étaient rendus coupables, et, dans les objections d'une lâche condescendance, elles excusaient, elles légitimaient l'attentat pour ne pas être forcées d'en avoir de nouveaux à redouter. Quelques cantons où le juste-milieu avait jeté de profondes racines dans l'égoïsme des chefs du peuple, reçurent avec froideur le manifeste de Lucerne. Les Protestants d'Argovie avaient compté sur leurs complices de Berne; Neuhaus ne leur fit pas défaut. Il était l'avoyer en crédit, l'oracle des Radicaux, la lumière des Sociétés secrètes. Dans la réponse qu'il adressa au nom de Berne, il concluait ainsi : « Vraiment vous n'auriez pas pu agir autrement, si la Diète avait sanctionné par la majorité l'interprétation que vous donnez à l'article 5, d'après le droit qui n'appartenait qu'à elle seule, et si elle avait chargé le vorort de l'exécution de cette résolution. D'après toutes ces considérations, nous ne pouvons hésiter à regarder la mesure que vous avez cru devoir prendre le 1^{er} février dernier comme une résolution illégale qui, par conséquent, ne saurait produire aucun effet juridique et contre laquelle nous protestons de la manière la plus solennelle dans l'intérêt général. »

Ici l'intérêt général n'était, aux yeux de Berne, que l'avantage de sa propre ambition; car, excepté Neuhaus et les Radicaux, personne ne pouvait tirer profit moral ou matériel de l'attentat commis par Argovie. Ce crime, tramé de longue main, était un *casus belli* proposé aux cantons catholiques, ils l'avaient rejeté comme une mauvaise pensée; mais dans la prévision d'iniquités futures, ils ne voulaient pas accorder droit d'asile à celle-là. Le 1^{er} avril 1842, le pape Grégoire XVI avait protesté par un bref contre la suppression des couvents; le 16 juin de la même année, l'épiscopat suisse et les abbés des divers monastères s'étaient joints à la douleur paternelle du chef suprême de l'Église. Les Catholiques se sentirent encouragés par ces approbations, et le 31 août 1843, pour leur faire expier cette inébranlable fermeté qu'elle ne comprenait plus, la Diète (1) écrivit à son protocole.

(1) La Diète de 1843 s'était ouverte à Lucerne le 5 juillet.

« Il résulte de la délibération que, le 18 août et à la date de ce jour (31 août), douze États, en tout, ont pris cette résolution : La Diète se déclare satisfaite de l'offre que, le 19 juillet 1841, le Grand-Conseil d'Argovie a faite de rétablir les trois couvents de femmes de Fahr, Maria-Kronung et Gnadenthal. Elle vote en conséquence pour que l'objet des présentes délibérations sorte du recès et des tractanda. »

Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Tessin, Thurgovie, Vaud, Appenzell, (Rhodes extérieur), Grisons, Genève et Saint-Gall se prononcèrent pour les dérisoires concessions qu'Argovie offrait, et que, contrairement à tous les usages parlementaires, il sanctionnait par son vote de juge et partie. Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg, Vallais, Neuchâtel et Appenzell (Rhodes intérieur) firent inscrire au protocole de la Diète une déclaration qui réserve pour leurs cantons « les droits et les mesures ultérieures propres à faire respecter le pacte dans toutes ses dispositions. »

Ce conclusum n'avait rien de définitif. Il n'était pas pris par une majorité de douze voix au moins, et, en défalquant le suffrage que la pudeur aurait dû empêcher le canton d'Argovie d'exprimer, les Grisons, Genève et Saint-Gall n'avaient voté qu'avec restriction. Cependant la Diète, heureuse d'échapper à cette interminable question qui recélait la guerre civile dans ses flancs, admit comme suffisante l'offre faite par le canton d'Argovie. Les Protestants et les Catholiques indifférents, plus dangereux en matière de foi que les Luthériens eux-mêmes, se crurent en droit, par un sentiment inexplicable de terreur, de régler selon les besoins de leur politique ce que le souverain Pontife et la conscience universelle avaient déjà jugé. Lucerne ne s'avoua pas vaincu, et, le 20 octobre, il prit un arrêté qui invitait les cantons catholiques à se concerter dans le but de réclamer le maintien de leurs droits. Au besoin, on se disposerait à déterminer les mesures de défense militaire que nécessiteraient toutes tentatives d'agression.

Ce mot était attendu par Neuhaus et les Sociétés secrètes avec une audacieuse impatience. Ils avaient flatté les uns pour les endormir; ils avaient opprimé les autres pour les amener à une levée de boucliers. La majorité s'était prononcée en faveur des Catholiques. On avait condamné ce suffrage à la stérilité pour se donner le temps de corrompre ou d'effrayer. Le résultat espéré était à peu près manifeste; les Radicaux allaient l'exploiter. Le 1^{er} février 1844, les députés des six cantons catholiques, Seigwart, Meyer et Joseph Leu pour Lucerne; Vincent Müller et Antoine Schmid pour Uri; Frédéric Holdener et Duggelin pour Schwytz; Stanislas Ackermann et Durrer pour Unter-

wald (nied dem Wald); Nicolas Hermann et Fr. Wirz pour Unterwald (ob dem Wald); Bossard pour Zug; Fournier et Charles de Forell pour Fribourg adressèrent à leurs confédérés un manifeste ou plutôt une prière, touchante expression de simplicité et de droiture de cœur. Dans cet acte, les Catholiques prouvaient jusqu'à l'évidence que la justice était de leur côté, puis ils continuaient en ces termes :

« Chers et fidèles Confédérés, réfléchissez-y, pendant qu'il en est temps. Assez de faits ne vous démontrent-ils pas les pernicieuses tendances de notre époque? Ne répand-on pas partout les plus funestes erreurs? N'attaque-t-on pas la Réforme tout aussi bien que les doctrines catholiques? Ne va-t-on pas jusqu'à combattre la divinité du Christianisme et la sainteté du serment?

» Tous ces faits ne sont-ils pas en opposition formelle avec les nobles sentiments qui animaient nos pères, avec l'esprit de tous les traités, qui ont rendu la paix religieuse à la Suisse, avec tous les pactes fédéraux, qui reposent sur l'inviolabilité du serment?

» Et ne pensez-vous pas que le mal fera de nouveaux progrès, si, chaque année, dans le sein de la Diète, en face de toute la nation, les députés jurent d'observer le pacte fédéral, et si, bientôt après, le peuple voit un certain nombre de députés fouler aux pieds les plus claires prescriptions de ce pacte?

» Alors ne se fera-t-on pas un jeu d'attaquer, de calomnier, d'outrager les institutions, les doctrines et les chefs de l'Église catholique?

» Et que deviendront ces sentences arbitrales, ces recès de la Diète, toutes ces décisions fédérales qui commandent si hautement le respect des confessions?

» La tolérance ne sera-t-elle pas bientôt un vain mot, si les députés, siégeant en Diète, souffrent les outrages faits à l'Église catholique, s'ils approuvent la destruction de ses établissements religieux?

» Enfin, n'entendez-vous pas s'élever de toutes parts ces voix qui demandent l'égalité des biens et qui trouvent tant de retentissement dans les besoins toujours croissants des communes en souffrance et dans cette classe nombreuse de la société sujette aux vicissitudes de la fortune?

» Quelle harmonie pourrait exister encore entre ces voix tumultueuses et le principe qui a servi de base à toutes les alliances, que les confédérés ont formées depuis 1513 jusqu'en 1813, *principe* qui commande de *laisser à chacun ce qui lui appartient, même à son ennemi*?

» Or, ces voix ne s'élèveront-elles pas plus nombreuses, plus impé-

rieuses encore, si, lorsqu'un canton s'empare des propriétés que de pieuses corporations possédaient depuis des siècles, expulse les propriétaires et croit justifier cet acte en disant que les couvents n'atteignaient pas leur but, que leurs richesses mettaient l'État en péril; si, disons-nous, à ce spectacle, l'autorité fédérale reste inactive?

» Mais la Religion, mais la justice ne sont-elles pas le soutien de notre existence, de notre bonheur, de notre dignité?

» Si l'édifice de la Confédération est ébranlé dans ses bases, et si on ne les raffermir pas, qui l'empêchera de crouler de fond en comble?

» Ne verrons-nous pas, dans l'avenir, se creuser un abîme toujours plus profond, toujours plus infranchissable, entre les États qui se détachent peu à peu de la loi fédérale, qui la subordonnent à leur avantage particulier, et les États fidèles qui veulent remplir les obligations qu'elle leur impose, mais aussi garder les droits qu'elle leur assure?

» Ne verrons-nous pas la discorde semer le trouble parmi les populations, toujours inquiètes, quand il s'agit de leurs intérêts les plus chers, de leur religion, de leur Église, de leurs droits et de leurs propriétés?

» Ne verrons-nous pas la sûreté publique, la paix et la prospérité disparaître des cantons et de la Confédération tout entière, et surgir à leur place le mécontentement, l'agitation, la force brutale?

» Alors la Confédération ne sera-t-elle pas affaiblie par les discordes internes et par les coups qu'elle recevra du dehors? Alors ne sentira-t-elle pas s'évanouir *la force qu'elle a puisée, durant cinq siècles, dans la justice, dans la fidélité fédérale, dans la religion du serment*? Alors ne verrons-nous pas tomber en ruines l'édifice que nos pères ont cimenté de leur sang?

» Chers et fidèles Confédérés, notre attachement pour vous, notre fidélité au pacte, notre respect pour les liens les plus sacrés de notre patrie, tout nous fait une obligation de repousser ces malheurs.

» Nous sommes fermement résolus à ne renoncer à aucun des moyens autorisés par le pacte ou indiqués par l'amour de la patrie, pour amener à une solution légale la question confessionnelle et fédérale qui s'agite en ce moment.

» Puisse la voix unanime de vos Confédérés catholiques de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden (haut et bas), de Zug et de Fribourg, trouver de l'écho dans vos cœurs! Puissiez-vous, animés de l'esprit de vos ancêtres et des nôtres, reconnaître enfin que la paix, l'honneur et la force de chaque canton, aussi bien que de la Confédération, se basent sur la fidélité au pacte et à la foi jurée, que des considérations d'in-

térêt matériel, ainsi que des opinions individuelles, ne peuvent prévaloir sur les principes de la justice et les préceptes de la tolérance, et que la véritable grandeur d'âme commande à tous les peuples éclairés de réparer les torts commis.

» Que le Dieu tout-puissant nous accorde, chers et fidèles Confédérés, ainsi qu'à vous, son appui, et protège notre chère patrie. »

Les sinistres prophéties contenues dans ce manifeste, le rapide coup d'œil que les cantons catholiques jetaient sur l'état de la Suisse, devenue par le crime des révolutions l'apanage des Sociétés secrètes et le sanctuaire des dépravations communistes, devaient forcer les esprits les moins attentifs à réfléchir. Il n'en fut rien cependant. Le caractère de modération que revêtaient ces paroles, pleines d'une triste solennité, n'émurent personne. Ceux qui, par tous les moyens extrêmes provoquaient à la guerre civile, dont ils croyaient avoir besoin pour établir un impossible unitarisme, se plaignirent de l'hypocrite mansuétude qui recelait des projets fratricides. Ceux dont la peur était la position normale se jetèrent avec fureur sur les prétendus fanatiques qui, afin de faire triompher le droit, venaient les troubler dans leur béate quiétude. On accusa les honnêtes gens d'avoir le courage de leurs convictions et de la justice, lorsqu'on abdiquait ces uniques félicités de la conscience, et qu'on se livrait aux étrointes d'un ennemi dont chaque parole était une menace ou un blasphème. On forçait les timides ou les lâches à se prononcer définitivement. Ils avaient condamné publiquement Argovie, ils condamnaient encore au fond de leurs cœurs ses coupables spoliations; mais, dans sa séance du 8 août 1844, la Diète, à bout de voies, satisfit Argovie. Elle repoussa par l'ordre du jour la demande d'impartialité que faisaient Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Vallais. Une partie considérable des biens du couvent de Muri, que la Diète sécularisait, se trouvait sur le canton de Lucerne. Argovie veut aliéner ces biens; Lucerne s'y oppose, et Lucerne est accusé d'injustice et de provocation.

Pour amener ce résultat, Neuhaus aurait pu s'épargner de grands frais d'éloquence et d'intrigue. Il avait prononcé dans la Diète un mot qui alors répondait à tout. « La raison d'État, la nécessité, avait-il dit, commande cette mesure. »

La nécessité, dernière excuse laissée à toutes les tyrannies, fut le suprême argument que Neuhaus tenait en réserve contre la violation du pacte. Avec cette nécessité, invoquée par les hommes politiques sans caractère, Neuhaus parvint à prêter à une injustice matérielle

l'apparence d'un droit formel. La raison d'État perdit la Suisse. Neuhaus l'invoquait en 1844 contre le droit et la loi. Deux années s'écoulèrent, et il vint un jour, en 1846, où ce même Neuhaus, précipité du trône bourgeois qu'à Berne il élevait à son orgueil, entendit cet axiome tomber sur lui comme un décret d'ostracisme. Il s'était bien gardé d'être Aristide; ce jour-là néanmoins la raison d'État se transforma pour lui en la plus cruelle des ironies. Ce fut un outrage et une vérité. Au milieu des huées que lui prodiguaient ses admirateurs et ses courtisans de la veille, Neuhaus ne fut sensible qu'à une insulte. De Soleure à Bâle-campagne, d'Argovie au Tessin, c'était contre lui la même indignation qui venait d'éclater chez les démagogues bernois. Neuhaus avait voulu arrêter le torrent; le torrent l'emporta, et toutes les voix radicales jetèrent à son désespoir les mots de nécessité et de raison d'État qu'il avait proférés comme le *va victis!* des anciens.

Neuhaus n'en était pas encore à cet écueil où échouent tous les prédicants d'insurrection. Il triomphait. Berne lui tressait des couronnes, Soleure, Bâle-campagne et le Tessin lui décernaient des ovations; Argovie lui accordait droit de cité. Ce canton, devenu plus positif, le comblait de présents. Son nom, salué comme celui du sauveur de l'Helvétie radicale, ne rencontrait dans les journaux que des hymnes d'admiration, que des hommages de reconnaissance. Il avait blessé au cœur la vieille Suisse, il méritait ces tributs d'éloge. Mais Neuhaus ne croit pas son œuvre accomplie. Les communes catholiques d'Argovie murmuraient de la suppression de leurs monastères. Neuhaus conseille d'apaiser leurs plaintes en les faisant participer au vol; on s'imagine de distribuer à ces communes quelques dépouilles des couvents. Les Catholiques repoussèrent cette offre avec dédain. On ne se tient pas pour battu. La cupidité s'était mise aux ordres du Radicalisme; il espère que ces résistances, dont le mobile avait quelque chose d'incompréhensible pour lui, s'effaceront devant des propositions plus brillantes. Le gouvernement d'Argovie se décide à distribuer un demi million de francs, que les paroisses durent accepter sans délibération. Vingt-cinq communes répondent à ces riches injonctions du déshonneur par une pétition qui demande la réserve des droits du peuple catholique sur la totalité des biens confisqués. En outre, elles constatent dans cet écrit leur intention de restituer aux couvents toutes leurs propriétés, lorsque, conformément au pacte de 1815 et aux désirs des fidèles, ces couvents seront rétablis.

Pour séduire des probités chrétiennes, on essayait de les associer

en participation aux illicites bénéfices de l'acte qu'elles répudiaient. On faisait largesse des biens de l'Église; mais, dans le même temps, on supprimait aux moines expulsés la pension annuelle qu'un décret d'Argovie leur attribuait sur leurs propriétés. Six prêtres du couvent de Muri se sont retirés à Griess dans le Tyrol. En souvenir de la patrie et par respect pour des vœux librement faits, ils conservaient leurs titres de religieux de Muri. Le Petit-Conseil d'Argovie punit ce grave attentat. Il fit inscrire à son protocole : « Le gouvernement a suspendu la pension que perçoivent les six religieux établis à Griess, parce qu'ils s'intitulent religieux de Muri. La pension n'est pas destinée à des religieux, mais à des ex-religieux. »

Argovie n'inventait pas de plus plausibles raisonnements pour justifier ses injustices. Le cri de guerre : Pas de clémence! qui retentissait depuis quatre années, dispensa de logique et même de pudeur.

Ce canton avait ouvert une large voie à la spoliation. Ses co-États de Zurich, du Tessin et de Thurgovie l'y suivirent. Le couvent de Rheinau demande au Grand-Conseil de Zurich le retrait de l'ordonnance qui lui interdit de recevoir des novices. Il expose que c'est consommer dans un prochain avenir la ruine de cette antique abbaye. A ces plaintes si justement fondées, Zurich répond par un ordre du jour. Thurgovie s'est bien gardé de jeter à tous les coins de la Suisse radicale les pierres et les richesses des couvents. Afin de préserver ces biens de toute atteinte et de les garantir à leurs propriétaires, le gouvernement démagogique de ce canton se prend d'une subite tendresse pour le pacte fédéral. L'article 12 mettait les couvents sous l'égide de la loi commune, Thurgovie les abrite sous la sienne. Il se charge du soin d'administrer leurs propriétés; il les accable d'impôts. Il annonce que lui seul, tuteur volontaire et désintéressé, veut veiller au bonheur des religieux qui ont fécondé le pays. Afin de faciliter autant que possible cette vigilance, il limite le nombre des novices. La fortune des couvents monte dans le canton à deux millions trois cent quatre-vingt mille francs. Thurgovie, s'appuyant sur le proverbe : Qui travaille prie, condamne la vie contemplative à la séquestration de ces biens. Dès la première année, on signale dans les comptes du Radicalisme administrateur un excédant de dépenses dont chacun connaissait l'origine. Le couvent de Danikon est en perte de 4,560 florins, Ittingen de 17,075, Kreuzlingen de 1,872, Münsterlingen de 8,405; le monastère seul de Fischingen a prospéré. Son budget s'augmente de 15,946 florins. Une vente de ses immeubles, pratiquée dans le courant de l'année, s'élevait, il est vrai, beaucoup au-dessus de cette somme.

Dans le canton du Tessin, la Religion catholique, apostolique, romaine, était la religion de l'unanimité. Elle seule ne fut pas libre. Les réfugiés du Carbonarisme ont appelé ce peuple à l'insurrection. Ils lui accordent tous les droits, toutes les facilités pour se pervertir. L'obscénité de l'Arétin est enseignée dans les écoles publiques avec la sarcastique impiété de Voltaire. Le Tessin renfermait des couvents; les Carbonari aux abois convoient leurs richesses. Bientôt ce canton se signale même à côté d'Argovie dans cette guerre de l'avidité contre la prière sans défense. Des pétitions (1) du clergé et des fidèles sont adressées au Grand-Conseil; il n'en tient aucun compte. Les Sociétés secrètes avaient besoin d'argent; elles frappent monnaie sur la foi. Elles ruinent l'Église pour arriver plus sûrement à la détruire.

La guerre civile que Berne et Argovie avaient préparée avec tant d'amour n'éclata pas cependant. Les dénis de justice, les excès commis, le vol autorisé, la violation manifeste du pacte, les provocations de toute espèce, rien ne put faire sortir les Catholiques d'une prudente réserve. On avait beaucoup écrit, beaucoup décrété et surtout beaucoup parlé, mais tout se réduisait à des journaux, à des arrêtés, à des discours. La spoliation était consommée et les Catholiques n'avaient pas couru aux armes. Le comité central de Bienna, les clubs et les Sociétés secrètes se mirent à la recherche d'un nouvel expédient.

Quand les révolutionnaires de toutes les époques et de tous les pays ont besoin d'un texte d'opposition pour masquer leurs batteries; quand ils veulent grossir leur nombre des rancunes de l'Université, des fureurs de commande du journalisme et des préjugés parlementaires, ils murmurent un mot fatidique. Aussitôt ils convoquent autour d'eux,

(1) Dans une de ces pétitions que le clergé de Blenio soumit au Grand-Conseil, on est tout étonné de lire le nom de l'abbé Gioberti. L'abbé Gioberti n'était pas encore converti à la démagogie, et dans son *Primato morale et civile degli Italiani* (tit. I) il s'exprime en ces termes sur les couvents et sur les religieux. Les prêtres de Blenio citent les paroles du prêtre révolutionnaire aux Carbonari dont il va devenir l'apôtre. « Les politiques modernes, oublieux des biens passés, imprévoyants sur les biens futurs, réputent heureux un pays, pourvu qu'il n'ait pas de moines. Il importe peu que l'égoïsme triomphe, que l'amour de la patrie s'éteigne, que les athées, les épicuriens, les femmes perdues de mœurs, les suicides, les infanticides et les autres crimes se multiplient d'année en année, pourvu qu'ils n'aient pas de moines. Pauvre nation! quand vous n'aurez plus de moines ni de religieuses, ferez-vous par hasard mieux vos affaires? Serez-vous plus justes, plus sobres, plus dévoués à la patrie, plus avancés dans la crainte de Dieu, en somme plus vertueux et plus fortunés? Lisez l'histoire, consultez l'expérience, et vous trouverez qu'aujourd'hui comme autrefois la meilleure partie des bienfaits apportés à l'humanité se doit aux moines, et que personne ne s'entend mieux qu'eux à faire le bonheur même des hommes qui les outragent et les détestent. »

comme avant-garde de leur corps de bataille, encore caché dans l'ombre des clubs, les impuissants en quête de popularité, les niais qui s'attroupent au bruit, les marchands de paroles, les écrivains qui ont soif d'éloges, les bâtards de toutes les sectes et les aveugles de tous les régimes.

A ce troupeau de brebis oratoires, marchant au pas de charge sous la houlette du loup démagogique, déguisé en berger gallican, on ouvre un arsenal de vieux arguments, de poudreuses assertions, de mensonges cent fois réfutés et de calomnies toujours nouvelles. On lui jette un ennemi impalpable à combattre. Au même jour, à la même heure, le monde entier se réveille en apprenant que toutes ces gloires parasites vont essayer de l'arracher au plus imminent des dangers. On prononce tout bas d'abord le formidable nom de cet ennemi, comme pour s'y habituer soi-même. On parle des périls que l'on brave (1), des poignards que l'on affronte, poignards dont le manche est à Rome et la pointe partout (2), des trépas à la Ganganelli, des toxiques tenus en réserve par les innombrables Locustes d'un Ordre fameux. Lorsqu'on a chauffé l'esprit public au degré voulu, on se pose en martyr d'un dévouement sans danger, et on proclame le mot qui répond à tout, qui explique tout : Jésuites !

A ce mot, les régicides de fait ou d'intention, Ravaillacs formés à l'école des Sociétés secrètes, révolutionnaires qui jurent la mort de tous les rois, se prennent d'une douloureuse pitié pour les Henri IV des temps passés, qui leur font oublier Charles I^{er}, Louis XVI, Gus-

(1) Dans la séance du 14 avril 1845 à la chambre des pairs, M. Victor Cousin s'exprimait en ces termes (*Moniteur* du 15, page 976) :

« La France le sait et l'Europe le sait aussi. La société de Jésus a repris sa place parmi nous. Elle témoigne devant la justice, elle avoue hautement qu'elle est ce qu'elle fut, qu'elle a la même organisation, la même hiérarchie... Que dirait M. le garde des sceaux s'il s'agissait de telle ou telle association politique mille fois moins puissante que la redoutable Compagnie? Et remarquez bien que je ne suis pas l'ennemi de ces religieux pris individuellement; mais je n'hésite pas à me déclarer l'adversaire de la corporation. Il en arrivera ce qu'il pourra (rire général). Ne riez pas trop; on peut sans ridicule se déclarer l'adversaire d'une compagnie qui domine en Italie et en Belgique, qui fait la guerre civile en Suisse, qui entraîne l'Eglise de France et qui tient en échec le gouvernement du roi. » (Vive sensation.)

L'universitaire M. Cousin en était là en 1845. La France entière, à l'exemple de la chambre des pairs, se permit de rire de ce Curtius constitutionnel. Mais son fameux : « Il en arrivera ce qu'il pourra! » doit rester dans l'histoire comme un monument de vanité et d'imprévoyance. M. Cousin, que nous sachions, n'a pas encore été empoisonné ou égorgé par les Jésuites; mais de toute cette emphatique phraséologie il est sorti une révolution démocratique et sociale. M. Cousin ne s'attendait sans doute pas à devenir son présurteur.

(2) Paroles de M. Dupin aîné.

tave III et toutes leurs royales victimes. Le régicide est pour eux un monopole, ils veulent l'exercer sans concurrence. Ils versent donc sur le papier des larmes pleines d'encre démocratique, pour s'attendrir sur le sort des princes et des peuples. Ils exaltent jusqu'aux nues les douces, les champêtres vertus des bons curés de campagne que le Jésuite asservit. Ils enseignent aux évêques quels sont leurs privilèges pastoraux; ils veillent avec un soin tout filial sur ces saintes prérogatives de l'Ordinaire, contre lesquelles les Jésuites ne cessent de conspirer. Du haut de toutes les tribunes constitutionnelles, ainsi que de tous les bas-fonds des Sociétés secrètes, on entend sur mille modes à la fois répéter l'anathème. C'est une malédiction qui croît, qui monte peu à peu comme un nuage, et qui éclate en ouragan. Le nom, la chose, l'esprit, tout est passé au crible des journalistes, des pamphlétaires, des professeurs, des avocats et des orateurs, qui cherchaient un thème pour rajeunir leurs réputations avariées. On a fait la presse des jovialités d'estaminet, des orgueils méconnus, des Universitaires incompris, des poètes sans éditeurs, des lauréats discrédités, des romanciers socialistes, des prêtres interdits, et on jette cette tourbe à la curée du Jésuite.

La Révolution s'est permis une observation pleine de justesse. En parcourant l'histoire, elle a remarqué que les souverains Pontifes, les Rois, les hommes d'Etat ou les peuples qui touchèrent à la compagnie de Jésus ont tous, et dans un espace de temps assez rapproché, subi une funeste destinée. Les uns sont morts fous, les autres, en bien plus grand nombre, perdirent leur trône, les hommes d'Etat leur puissance, et les peuples furent en proie à des désastres sans fin. Les révolutionnaires ne cherchent pas à s'expliquer cette coïncidence, qui se présente à chaque page des annales de la Société de Jésus, et qui, depuis le 16 juin 1828 jusqu'à nos jours de 1849, est devenue par le roi Charles X, par Louis-Philippe d'Orléans et le roi Charles-Albert, une démonstration presque mathématique (1). Il répugnait aux démagogues

(1) En remontant seulement à l'histoire de la destruction des Jésuites, on trouve que le pape Clément XIV et les souverains qui trempèrent dans cet acte de solennelle injustice furent frappés soit dans leur règne, soit dans leurs familles. Ganganelli traîna sur le trône apostolique une vie où la démence se confondit avec le remords. Le roi de Naples perdit une partie de ses Etats, et le *delicta majorum immeritus lucis* du poète latin se vérifia pour Pie VI et pour Pie VII. Louis XVI périt sur l'échafaud. Charles IV d'Espagne expia dans de longues misères de famille suivies d'un éternel exil, l'erreur de Charles III son père. La dynastie de Bragançe fut contrainte de fuir au delà des mers. L'Autriche de l'empereur Joseph II se vit humiliée et mutilée, et la plupart des cardinaux et des ministres qui préparèrent cette iniquité moururent dans l'obscurité

de saisir la portée de cette coïncidence; ils n'ont voulu que l'exploiter. Pour se donner des complices, ils eurent l'art d'ameuter les passions mauvaises, et de leur faire contracter alliance avec toutes les préventions et tous les aveuglements.

Les Radicaux suisses savaient bien qu'après l'insurrection de juillet, faite pour débarrasser la nation française de l'omnipotence et des conspirations jésuitiques, le *National* avait publié, le 17 octobre 1850, ces singuliers aveux : « Y a-t-il, n'y a-t-il pas encore de petits séminaires, des congrégations non autorisées par la loi? Il n'est pas aujourd'hui de si petit esprit qui ne se croie, avec raison, au-dessus d'une pareille inquiétude, et de très-grands esprits s'étaient consacrés, sous la Restauration, à inspirer à la France la haine et la peur de cette fameuse congrégation jésuitique, qui n'existait peut-être pas, ou qui ne valait pas la peine qu'on s'enquît de son existence. »

Dans la Suisse de 1844, on était aussi sincère que le *National* après juillet 1850. On ne croyait pas plus à la puissance occulte des Jésuites qu'à la terreur inspirée par leur nom. Mais les Jésuites étaient une machine de guerre à l'abri de laquelle on pouvait s'enrêmer, se compter pour, à un instant donné, fondre sur les gouvernements qui se laissaient paisiblement bercer par ces clameurs de haine. Les Radicaux helvétiques entendaient déjà dans le lointain gronder les foudres que les Michelet, les Sue, les Quinet, les Gioberti, les Guillaume Marr, les Ventura et les Mazzini préparaient contre les Jésuites. Ils pénétraient par la pensée dans les arcanes où s'élaborait le rajeunissement de toutes les calomnies que le frottement de deux siècles n'avait pas encore usées. Neuhaus avait besoin d'un levier pour entamer d'une manière directe la souveraineté cantonale et fonder, par la guerre civile, un gouvernement unitaire. Au mois de mai 1844, Argovie, les mains pleines des dépouilles de la religion, propose à la Diète de contraindre les États catholiques à expulser les Jésuites de leur sein (1).

comme Bernis ou dans l'exil comme Florida Blanca et Pombal. En 1820, Alexandre Ier, empereur de Russie, chasse de ses États les Jésuites, auxquels sa grand-mère l'impératrice Catherine a offert une généreuse et prévoyante hospitalité. Alexandre meurt en 1825 à Taganrog, dans la force de l'âge : il meurt d'un mal inconnu; et M. Rossi qui, vingt ans plus tard, allait à Rome pour solliciter la suppression de la Compagnie, tombe en 1848 sous le poignard de la révolution.

(1) L'auteur de cette proposition fut un nommé Keller, catholique renégat, et agent direct des Sociétés secrètes.

CHAPITRE VII.

Les Jésuites en Suisse. — Pourquoi ils y sont venus. — Établissement du Protestantisme par des prêtres apostats. — Les cantons primitifs restent fidèles à l'Église. — Leurs victoires de Cappell et de Gubel. — Prosélytisme de Berne. — Les cantons primitifs se décident à opposer les Jésuites aux Protestants. — Leurs motifs. — Canisius en Suisse. — Il arrive à Fribourg avec le nonce apostolique. — Les Jésuites installés à Fribourg. — Ils y bâtissent leur collège de Saint-Michel. — Succès de ce collège. — Les Jésuites missionnaires. — Ils maintiennent le Catholicisme. — Les Jésuites fribourgeois. — Jean de Fegely renonce aux armes pour entrer dans la Compagnie. — Son voyage à Rome. — Contagion de cet exemple de dévouement. — La peste à Fribourg. — Les Jésuites de Fribourg au Canada et au Japon. — Le Père de Maillardoz missionnaire. — Les Jésuites reçoivent en Suisse leurs frères expulsés de France. — Le collège de Lucerne. — Le collège de Soleure. — Les Jésuites dans le Vallais. — La Suisse catholique proteste contre la destruction de la Compagnie de Jésus. — Elle demande à Clément XIV à les conserver. — Ils se sécularisent. — Soleure élève une statue au Père Crollanza. — Le Père Joseph de Diesbach. — Les motifs qui l'ont fait revenir au Catholicisme. — Il entre dans la Compagnie de Jésus. Il se retire en Suisse. — Ses missions. — Il demande aux Grands-Conseils de Lucerne, de Fribourg et de Soleure de solliciter la restauration de la Compagnie. — Le Père Joseph Sinéo dans le Vallais. — Les Jésuites rétablis. — Ils reviennent en Suisse. — Le Libéralisme s'oppose à leur rentrée à Fribourg. — Discussions au Grand-Conseil. — Berne propose aux Libéraux de Fribourg d'intervenir en leur faveur par les armes. L'avoyer Tschertmann. — Le collège est rétabli. — Le Père Drach. — En opposition aux Jésuites, le Libéralisme fonde dans le canton de Fribourg des loges maçonniques. — Le Père Girard, cordelier, et son enseignement. — La révolution de 1850 ne touche pas aux Jésuites de peur de soulever le peuple. — Elle les persécute sous main. — Prospérité de Fribourg. — Un collège est fondé à Schwytz. — Joseph Leu propose d'appeler les Jésuites à Lucerne. — Négociations et discussions dans le Grand-Conseil. — Lucerne demande officiellement des Jésuites.

S'il est vrai que le mal qu'on fait à de certaines natures les rend encore meilleures, il ne faut pas s'étonner de cette constance dans le bien qui a soutenu les Jésuites au milieu des épreuves de toute espèce auxquelles ils se dévouèrent. La persécution fut la part d'héritage qu'ils sollicitèrent, la persécution par l'apostolat et par l'enseignement. Depuis le jour de leur fondation, ils la subirent sur tous les continents et sur toutes les mers. Saint Ignace de Loyola les avait créés pour la défense et pour l'attaque; il les destinait à combattre les combats du Seigneur, à être les sentinelles avancées et les grenadiers de l'Église, que les hérésiarques du seizième siècle ébranlaient sans relâche. A tous les flots de l'erreur se conjurant alors pour faire

sombrier la barque de Pierre, il fallait opposer d'audacieux pilotes qui, forts de leur science, plus forts encore de leur foi, sauraient résister à la tempête. Le vice avait enfanté l'apostasie, l'ignorance conduisait à la pusillanimité. Il importait que Rome répondit à tant d'adversaires par des vertus et un courage toujours prêts à défier la mort. Les Jésuites entrèrent dans la lice. Jamais peut-être lutte plus savante et plus opiniâtre ne se produisit en faveur des principes d'autorité.

Comme les autres nations, la Suisse renfermait dans ses montagnes des cœurs de prêtres corrompus, des esprits ardents qui, pour satisfaire de fougueuses passions, renonçaient à leurs vœux et se jetaient à corps perdus dans les abîmes de l'hérésie. Calvin à Genève, Zwingli et Meyer à Zurich, OEcolampade à Bâle, François Kolb et Berthold Haller à Berne s'élançaient de l'autel ou de la chaire pour frapper l'Église avec les armes qu'elle leur avait fournies. Ils appelaient à la licence des mœurs les fidèles dont jusqu'alors ils avaient dû être les guides dans les voies du salut. Le vol, la débauche et le pillage, tout se légitimait par l'imposture; tout se sanctifiait par la cupidité. Les biens ecclésiastiques devenaient la proie des riches habitants de Berne. On convoquait les seigneurs au partage des patrimoines de l'Église, et, pour être l'un des favorisés dans ces larcins à main armée, il n'y avait qu'à se prêter à toutes les révoltes de la chair. L'hérésie, prêchée par des moines sans vertu et acceptée par des hommes sans probité, ne tarda pas à jeter de profondes racines dans le pays. On l'avait faite luxurieuse et avide, elle garda cette double empreinte.

A la vue des calamités que tant de voix éloquentes accumulaient sur leur patrie, les cantons primitifs, que l'on tentait par l'appât des richesses, ne consentirent pas à échanger la virginité de leur foi contre les dogmes d'impurs novateurs. Ames toujours inébranlables dans le bien, esprits que la droiture du cœur rendait plus fermes dans leurs croyances que ces multitudes égarées, ils songèrent au milieu de cette grande crise à s'affermir encore dans leur alliance. L'union du Grutli les avait fait triompher d'un formidable ennemi. A peine l'hérésie a-t-elle proféré son cri de guerre contre la Religion catholique qu'ils s'unissent plus étroitement les uns avec les autres. En 1526, ces cantons jurèrent de s'ensevelir dans leurs vallées plutôt que de renoncer à leur foi. Berne et Zurich s'avancent pour leur imposer la liberté de conscience qui sera l'esclavage. La force et la ruse, l'enthousiasme et l'audace marchent avec les Zuricois et les Bernois; ils ont pour eux le nombre et la discipline militaire; ils établissent le blocus autour des petits cantons. Ces derniers se lèvent à cette outrageante

provocation. Dans les deux batailles rangées de Cappell et de Gubel, la victoire donne gain de cause à la bravoure et à la piété des soldats d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Lucerne et de Zug.

Ces succès inespérés ne ralentirent point les ardeurs du prosélytisme bernois. La réforme avait fait monter à la tête de l'aristocratie de ce canton des idées de domination pour elle et d'asservissement pour ses voisins. Premier-né de l'hérésie, il cherchait, à l'exemple de sa mère, à semer le vent de l'erreur pour récolter dans la tempête des sujets qu'il formerait à la servitude par la corruption des mœurs. Berne vaincu s'avouait sa défaite; mais il aspirait à tirer vengeance de son humiliation. Les cantons catholiques comprirent à merveille combien le trésor de leur foi était exposé avec ces turbulences systématiques. La chance des combats pouvait tourner; il fallait donc s'appuyer sur des armes plus solides même que leur terrible épée.

Les cantons primitifs demandèrent conseil aux pasteurs des peuples. En 1565, l'évêque de Constance leur répond : « Pour conserver leur foi et leur indépendance, les Suisses, fidèles à Dieu, trouveront un secours efficace dans le zèle et les vertus des enfants d'Ignace de Loyola. Le meilleur moyen de persévérer et d'arracher les générations futures au mal qui se propage serait de fonder dans une ville de la Suisse un collège commun aux sept cantons catholiques et où, à l'école des Pères de la Compagnie, la jeunesse se fortifierait dans la foi et dans la science. »

Ce conseil de l'évêque de Constance leur était en même temps donné par d'autres prélats. Ils en sentirent la portée. Ils se réunirent à Frauenfeld en 1570. Ils délibérèrent longtemps sur l'établissement de cette maison, qui, dans leur pensée, devait contribuer tout à la fois à l'éducation de l'enfance, à l'instruction de l'âge mûr et à l'édification du clergé. Après six années consacrées à étudier les avantages ou les inconvénients de la mesure, ils se décidèrent, en 1576, à ériger à Fribourg le collège projeté.

C'était le placer au centre de l'hérésie. Vaincue en France, en Allemagne et en Italie, elle se formait un camp et un refuge au sein des montagnes helvétiques. Elle y abritait ses docteurs. Afin d'y éterniser son empire, elle cherchait à infiltrer son venin au cœur de la jeunesse. Elle traçait, elle exécutait pour elle-même le plan que les Sociétés secrètes du XIX^e siècle mettront en pratique. On l'avait vue créer à Berne, à Genève et à Lausanne de vastes établissements où les sectaires enseignaient les lettres et le protestantisme. Encore quelques années de cette propagande et la Suisse entière se trouvait hérétique par la

force même des choses, car le clergé séculier, abandonné à lui-même et s'avouant son insuffisance, n'essayait plus de raviver la foi dans les cœurs. En protégeant le troupeau, il fallait surtout veiller sur les bergers. Pour sauvegarder la Religion des peuples, il n'y avait pas d'autres moyens que de contraindre le clergé à devenir chaste. Ce fut un des principaux soins de la Compagnie de Jésus. En Allemagne, comme en France et en Italie, elle se vit par là même en butte à toutes les colères des mauvais prêtres, et au dire de Montaigne (1) : « Les Jésuites qui gouvernent fort en ceste contrée ont mis un grand mouvement et qui les fait haïr du peuple, pour avoir fait forcer les prestres de chasser leurs concubines. »

Afin de continuer les traditions de vertu que le scepticisme de l'auteur des *Essais* dénonce avec tant de franchise, il restait à trouver un homme qui, par l'énergie de sa volonté et par la splendeur de ses talents, pût commander à l'Helvétie le respect et l'affection. Jean-François Bonhomi, évêque de Verceil et nonce apostolique dans les cantons suisses, était l'ami de saint Charles Borromée, cardinal-archevêque de Milan. Tous deux portaient à cette partie du troupeau fidèle un attachement digne de sa piété. Bonhomi, dans ses dépêches au Saint-Siège, ne cessait de répéter : « Pour détruire les principes irréguliers et restituer aux mœurs dépravées leur antique pureté, il n'y a plus qu'un moyen, c'est l'érection d'un collège de Jésuites à Fribourg. » Le collège fut accepté, mais les Pères de l'Institut hésitaient encore. Le pape Grégoire XIII enjoit à Éverard Mercurian, général de la Compagnie, de diriger sur Fribourg deux des Pères d'Allemagne. Le provincial Paul Hoffæ juge que le Père Canisius est seul capable de réaliser les espérances conçues par le souverain Pontife, et, au plus fort de l'hiver, Canisius, déjà vieux, traverse à pied les Alpes. Il arrive à Lucerne auprès du nonce Bonhomi.

Ce Jésuite, dont l'existence a été agitée par tant de travaux, par tant d'études et par tant de missions diplomatiques, qui s'est vu si souvent en contact avec les empereurs et les rois, se glorifie dans l'obéissance. Il a réglé les plus grandes affaires de l'Europe. Il est regardé comme l'un des écrivains les plus doctes de son siècle, si fécond en savants, et il vient consacrer ses derniers jours à un humble collège. Mais ce collège par sa position est un rempart élevé contre l'hérésie. Canisius se dévoue à le défendre pendant sa vie; il le protégera dans la tombe.

(1) Voyages de Montaigne en Allemagne, page 660.

Bonhomi était venu à Fribourg avec Canisius. Le 12 décembre 1578, il s'est entendu avec les magistrats du Grand-Conseil, et, par une bulle, le Pape attribue à la fondation de cet établissement tous les biens d'un monastère de Prémontrés. Ce monastère qui s'appelait Humilimont est situé près de Marsens, à quelques lieues de Fribourg. Il ne voit plus errer sous ses cloîtres que cinq religieux dont la vie dissolue est un scandale pour tous les fidèles. Dans un synode présidé par Bonhomi le 19 décembre 1578, le clergé avait à l'unanimité demandé la suppression de ce couvent. La bulle de Grégoire XIII ne fut que la réalisation de ce vœu. Le 21 décembre 1580, le prévôt de Saint-Nicolas de Fribourg, Pierre Schneuvly, depuis longtemps honoré de l'amitié de Canisius, trois commissaires du gouvernement et une foule d'ecclésiastiques et de laïques accompagnèrent le nonce apostolique à Marsens. Là dans une cérémonie dont le procès-verbal abonde en curieux détails, Canisius et le Père Robert Andren prennent possession du monastère et y restent pour mener à bonne fin l'œuvre importante à laquelle ils se consacrent.

En attendant qu'on eût bâti dans la ville même de Fribourg la maison sur laquelle les Catholiques fondent tout leur espoir, Canisius et Andren que secondaient six autres Pères se livrent dans Fribourg à l'activité de leur infatigable zèle. Ils avaient établi des classes provisoires dans la rue de Lausanne, et le 18 octobre 1582, à leur ouverture, plus de deux cents disciples, accourus de différentes parties de la Suisse, se précipitèrent sur les pas des huit Jésuites. Cependant le collège, placé sous l'invocation de saint Michel, s'élevait peu à peu sur les ruines d'un manoir qui avait jadis appartenu aux comtes de Gruyère. Chaque année il subissait quelques mois d'interruption dans les travaux, interruption nécessitée par les préparatifs de défense que les Fribourgeois étaient obligés de faire pour se garantir contre les Bernois. Ce collège inquiétait la propagande des réformés. Eux qui se regardaient déjà comme les maîtres du pays, ils s'effrayaient à l'idée que des Jésuites allaient surveiller leurs démarches et peut-être démasquer leurs vues ambitieuses; ils voulaient régner. Le Protestantisme au seizième siècle leur offrait un appui qu'ils retrouvèrent au dix-neuvième dans les Sociétés secrètes. Mais le voisinage des Jésuites est une épine cachée sous le diadème républicain qu'ils se préparaient. Il importe donc de menacer sans cesse les Fribourgeois par des tentatives de surprise. Le 5 août 1598, le collège fut achevé, et comme si le Père Canisius, en voyant poser la dernière pierre de l'édifice, eût accompli sa suprême mission sur la terre, il expira le 27 décembre de la même

année. Ce Père, dont le nom était respecté dans toute l'Europe, devint pour la Suisse l'objet d'une vénération reconnaissante. A peine l'église du collège fut-elle achevée qu'on y transporta solennellement ses restes mortels.

Cette église, commencée en 1604, avait pour fondateurs les divers États catholiques de la Confédération. Sur ses vitraux on avait peint comme un souvenir d'éternelle gratitude les armoiries des cantons et des cités. Henri IV, roi de France, s'était associé par ses largesses à l'œuvre de ses grands amis les Catholiques de l'Helvétie, et, en 1615, elle fut consacrée par Jean de Watteville, évêque de Lausanne, qui résidait alors à Fribourg, parce que son prédécesseur, persécuté par les Bernois, avait été forcé d'abandonner le siège épiscopal. Plus tard cette église dut de nouveaux embellissements à un Reding de Schwytz et à un de Fegely de Fribourg, membre de la Compagnie de Jésus.

Ce que le nonce apostolique Bonhomi, le prévôt Schneuvly et les magistrats du Grand-Conseil ont prévu ne tarde point à se réaliser. De toutes les parties de la Suisse, on voit la jeunesse accourir aux doctes leçons des Jésuites, et, en 1610, on compte déjà plus de quatre cents élèves qui se pressent pour recueillir leur enseignement. Quelques années plus tard, ce nombre dépasse six cents, et, malgré la peste, la guerre et la famine qui à diverses reprises vinrent ravager le canton, il se maintient un siècle durant. Il n'existait pas de séminaire épiscopal pour former les jeunes prêtres aux vertus sacerdotales, et pour rappeler aux anciens leurs devoirs si souvent méconnus en présence de l'hérésie toujours menaçante. Les Jésuites suppléent à ce besoin si vivement senti. Bientôt l'Église vit marcher sous ses bannières des ecclésiastiques que la lutte n'effrayait pas plus que le martyr, et qui, fiers de leur foi, surent la communiquer aux autres. Les ordres religieux du canton ont subi la funeste influence de la réforme calviniste; les profondes études y disparaissent avec le dévouement chrétien. Les Jésuites fécondent ces ruines intellectuelles et raniment dans l'enceinte des couvents la ferveur et le goût de la science.

L'enseignement ne suffisait pas pour occuper l'activité des Pères. Ils avaient à combattre un ennemi qui rôdait cherchant sans cesse une nouvelle proie à dévorer. Il fallait l'affaiblir, le décourager par des efforts surhumains. Les Jésuites se mettent à annoncer la parole de Dieu en français et en allemand dans les six principales églises de Fribourg. On les entend à la même heure à Saint-Nicolas et à Notre-Dame, aux Cordeliers et aux Augustins, à Saint-Jean et au collège. Leur voix retentit dans les communautés religieuses; elle appelle les moines à

la prédication, à l'administration des sacrements et à toutes les œuvres du saint ministère. L'exemple de ces infatigables missionnaires fut encore plus puissant que leur éloquence.

Saint Ignace de Loyola n'avait pas circonscrit le zèle de ses enfants. Il leur ouvrait tous les champs de l'apostolat; ils cherchent à les remplir. Des missions, idée spéciale du fondateur de la société, se donnèrent annuellement dans le canton de Fribourg. Les professeurs consacrerent leurs vacances à des excursions à travers la campagne. Ils instruisirent ce peuple de laboureurs; ils le soutinrent dans ses travaux, ils le consolèrent dans ses douleurs, ils le façonnèrent à la vertu, ils l'entretenirent de ses devoirs sur la terre, de ses espérances dans le ciel. Bientôt les fruits qui résultèrent de cet apostolat furent si abondants que, ne pouvant suffire aux demandes de l'évêque, des curés et des paroisses, les Jésuites établirent pour la Suisse une œuvre spéciale des missions. Huit Pères furent désignés à ses saintes fatigues. Ils eurent l'unique occupation de parcourir les campagnes, de prêcher la pénitence et la concorde, d'instruire les fidèles, et de ramener au giron de l'Église ceux que de perfides conseils ou de mauvais exemples en avaient éloignés.

A la tête de ces missionnaires, tous enfants de la Suisse, on remarqua pendant de longues années le Père Maillardoz de Rue. Avec ses compagnons, il répandit dans toute l'Helvétie des germes de foi qui portent encore leurs fruits. Les Jésuites s'étaient jetés, tête baissée, au milieu du péril; ils le conjurèrent par leur audace. Depuis l'érection du collège de Fribourg, le Protestantisme ne fit plus une seule conquête dans ce pays; il était réduit à la défensive, c'est-à-dire à l'impuissance, car une secte qui ne progresse plus décroît. Les Catholiques du canton de Vaud dont la foi avait résisté au premier choc calviniste se trouvaient ébranlés dans leurs principes par le défaut d'instruction; ceux du Landeron dans la principauté de Neuchâtel subissaient le même contre-coup. Les Jésuites, en réveillant dans toutes les âmes l'ardeur de la primitive Église, les arrachèrent au naufrage de l'indifférence.

L'établissement des Jésuites en Suisse avait été un acte patriotique. Ce fut par eux que le Catholicisme s'y conserva, au milieu des embûches de toute nature que le Protestantisme tendit aux fidèles. Les cantons, restés fermes dans leurs croyances, proclamaient leur gratitude envers la Compagnie; Fribourg la témoigna par une association de vœux et de sacrifices. En très-peu d'années, cette ville devint une pépinière où l'Institut de saint Ignace trouva des dévouements pour

toutes ses entreprises les plus ardues. Aucun pays peut-être n'a fourni autant de soldats intrépides à cette armée de martyrs, d'apôtres, de confesseurs et de savants qui, depuis trois siècles, marche, à travers les obstacles, au but civilisateur qui lui est indiqué. Le Père Camisius, né à Nimègue, et Robert Andren, Jésuite anglais, ont, avec quelques autres membres de la Compagnie, étrangers comme eux à la Suisse, rémué ce sol fertile. Peu d'années après, le grain de sénévé devient un chêne. Dans chaque famille du pays, la Société de Jésus trouve un nouvel enfant. Depuis la première génération jusqu'à nos jours, cet exemple se perpétue. En 1589, c'est Étienne Studer; en 1592, Jean Pontet, qui, avec d'autres de leurs compatriotes, accourent servir leur Dieu et leur patrie sous le drapeau de saint Ignace. Joseph Reiff, Louis Ehrard, Jean Lamberger, Louis Spine, Daniel Feldner, Jean Finger, Claude d'Alt et Jean Rackelmann, grossissent successivement les rangs des Jésuites. La Suisse a besoin de se régénérer dans la foi afin de conserver son indépendance. Ils se dévouent à toutes les fatigues, à toutes les épreuves de l'apostolat pour vivifier dans leur pays ce double sentiment.

Fribourg compta bientôt plus de Jésuites fribourgeois qu'il n'en fallait dans l'exercice des fonctions de professeurs et de missionnaires. On envoya quelques-uns d'entre eux évangéliser les cantons les plus éloignés et fonder des collèges dans leur sein. Ainsi fut créée dans le Vallais une maison où mourut, en 1609, le Père Fontaine, de Fribourg. En 1607, André Ehrard, membre du conseil souverain de cette ville, se sent poussé par une voix intérieure à renoncer au monde, et aux honneurs que lui promettent ses talents, sa fortune et le rang qu'il occupe. Il abandonne toutes ces espérances, déjà réalisées en partie. Il rejoint dans la Compagnie ses jeunes frères qui l'y ont précédé. Jean de Fegely, issu d'une de ces vieilles familles où la vertu est héréditaire, comme le courage, a suivi, ainsi que ses ancêtres, la carrière des armes. Parvenu aux plus hauts grades dans l'armée française, il fut chargé par le roi Louis XIII de faire rentrer dans le devoir ses États de Bretagne. Il s'acquitta de cette tâche difficile avec autant de modération que de bonheur. Revenu en Suisse pour se refaire des fatigues de la guerre, il avait quelques mois à passer au sein de sa famille, à Fribourg. Il ne put voir sans surprise les changements opérés dans le pays par la présence des Jésuites. Il sent qu'il y a quelque chose de providentiel dans ces résultats inespérés, dans ces travaux de l'apostolat, qui arrachent tant de communes catholiques à la dent des renards de l'hérésie. Il prend une solennelle résolution. Jean de Fegely avait servi

avec distinction les princes de la terre; sa jeunesse s'était écoulée dans les camps; il veut consacrer son âge mûr au service du Roi des rois. L'habile capitaine sollicite son admission dans la Compagnie. Pour éprouver sa constance, on lui répond qu'il doit se présenter lui-même au général de l'Ordre. A ces mots, Fegely prend la route de Rome. Il se met en campagne non plus pour combattre les ennemis de la France, mais pour renoncer à toutes ses idées de gloire, en embrassant la folie de la croix. C'était en 1625.

Mutio Vitelleschi gouvernait alors la Compagnie de Jésus. Fegely, revêtu de son armure de chevalier, arrive au Gesù. Il fléchit le genou devant ce prêtre, qui commande par l'humilité. Il sollicite de Vitelleschi l'honneur de s'humilier à son tour. Cette grâce lui est accordée. Fegely, accompagné de quelques amis et de ses domestiques, se rend à l'instant même au noviciat de Saint-André-sur-le-Quirinal. Il visite la maison. Après s'être fait conduire dans une cellule vacante : « Ici, dit-il, sera dorénavant pour moi le repos et la vie. » Il se dépouille de ses insignes militaires, il dépose son épée au pied de la croix, échange ses riches vêtements contre le grossier habit des enfants de saint Ignace, puis, se tournant vers ses amis éplorés : « Retournez à Fribourg; annoncez à ma famille ce que vous avez vu, et dites-lui de ne plus s'occuper de moi que pour l'éternité. »

Après ses deux années de noviciat, Jean de Fegely fut envoyé au collège de Fribourg. Les exploits du soldat avaient longtemps fait l'admiration et le charme des veillées; les vertus du Jésuite provoquèrent chez ses compatriotes un sentiment de vénération qui s'est accru avec le temps. Ouvrier infatigable dans la vigne du Seigneur, il fut tout à la fois homme de prières et de dévouement, le médecin des malades, l'appui des faibles, le consolateur des affligés, le père des pauvres et la lumière de ceux qui vivaient dans les ténèbres. Il passa trente années de son existence au milieu des devoirs d'un saint apostolat. Lorsque, le 25 décembre 1655, la mort couronna un si généreux sacrifice, la Suisse entière n'eut pas assez de larmes pour pleurer le Jésuite. Il l'avait soutenue dans ses combats pour la foi, elle l'invoqua comme un bienheureux. Elle l'avait béni dans sa vie, elle le bénit dans sa mort.

L'exemple de Jean de Fegely devait être contagieux dans un siècle et surtout dans un pays où la foi était si vivace. On avait combattu, on combattait encore pour maintenir son intégrité. Dans le but d'échapper à l'apostasie, de riches familles du canton de Berne avaient renoncé à leurs biens terrestres. Elles étaient venues chercher, sur le

territoire de Fribourg, la liberté de conscience, que l'intolérance du Protestantisme déniait aux Catholiques. Les Diesbach furent de ce nombre. Deux ans après que Fegely eut consacré à Dieu une vie déjà brillante, Charles et Théodore de Diesbach le suivirent dans cette carrière de sacrifices. En 1627, la Compagnie les reçut avec Jacques Mury de Romont, Pierre Reynold et Pierre Fiwaz. Ils remplaçaient dans l'Institut de saint Ignace leur compatriote, le Père Chabley. A la nouvelle que sa ville natale est en proie aux ravages de la peste de 1616, Chabley, qui est au collège de Porrentruy, sollicite comme une grâce la permission de voler au secours de ses concitoyens. L'effroi a fait taire dans les cœurs tous les sentiments d'humanité. La ville de Fribourg est déserte; il n'y reste que des pestiférés et des Jésuites. Chabley accourt en augmenter le nombre.

A plusieurs reprises le fléau visite cette maheureuse cité. En 1628, plus de 8,000 personnes sont atteintes de la contagion. Les médecins et les prêtres ont fui en partie; le plus grand nombre a succombé victime de son dévouement; les Jésuites fermèrent, cette année, les classes de leur collège, pour se livrer à toutes les ardeurs de la charité. Ils combattent la peste par la prière et par le sacrifice. Quelques-uns moururent sur ce champ de bataille de la souffrance humaine, que leur voix sanctifiait. La Compagnie trouva encore dans Fribourg des recrues pour remplacer les vieux soldats dont le fléau venait d'éclaircir les rangs. Dans l'intervalle de quelques mois, Pierre Dannel d'Estavayer, François Gardian, Antoine de Fegely, Pierre Reiff, Daniel Diesbach de Tornî, Antoine Courbret et Jacques Reiff prennent l'habit de l'Institut. En 1641, le Père de Gottrau, qui sent la nécessité de donner encore plus d'extension au collège de Fribourg, devenu le quartier général des Jésuites en Suisse, consacre sa fortune à cet établissement, que Pierre Uldri, Charles Vonderweid, Pierre Pithou et Jean de Fegely ont déjà doté de leur patrimoine. Un vieux soldat de Sobieski, qui a longtemps guerroyé contre le Turc, ne peut, à son retour dans sa patrie, trouver d'autre fortune que son courage. Il le met au service de Dieu. Ce soldat, qui se nomme Pierre Zabel de Dirlaret, vécut pendant quarante-un ans frère coadjuteur à Fribourg, où son nom obscur s'est perpétué avec le souvenir de ses vertus.

Les générations se succédaient dans la vie, mais le zèle pour la maison du Seigneur restait toujours le même au sein de cette cité privilégiée. En 1649, Louis Rossier, Tobie Chollet, Henri de Montemach, Simon Pithou et François Fragnière se placent sous la direction de Claude Sudan de Broc, qui meurt en 1653, après seize années

d'un glorieux rectorat. A cette époque, les familles de Gottrau et de Bumann comptaient dans l'Institut plusieurs de leurs membres. François-Pierre Bumann en accroît le nombre avec les Pères Chollet, Clerc et Berset, qui se forment à l'abnégation et à la science sous les Pères de Sonnenberg de Lucerne et Charles et Diesbach. A côté de Vonderweid se trouvaient d'autres Jésuites fribourgeois, comme Pierre Dessonnaz, François Week, Christophe Carmintran, Louis de Maillardoz et Nicolas Brunisholz. Le Père Charles de Diesbach meurt martyr de sa charité au service des pestiférés, tandis que le Père Gaschod trouve à Constantinople un semblable trépas.

Cette double mort est un stimulant pour les jeunes Fribourgeois. Jean-Baptiste de Vevey, Tobie Brunisholz, Daniel Bumann, Jean Schorderet, Nicolas Reiff, François-Joseph de Montenach, Louis Michon, Tobie Delesève, François Mossu de Charmey, Joseph de Fegely, François-Pierre Vonderweid, Joseph Daflon et Tobie Pettolaz remplacent, à la fin du dix-septième siècle, ceux que les travaux ont consumés. Tandis que les frères et les parents de ces Jésuites se consacrent comme magistrats du peuple au bonheur de la patrie commune, eux jettent dans les nouvelles générations cette incessante ardeur pour le bien qui, durant de longues années, a fait de Fribourg le canton le plus florissant.

Jean Pontet disparaît du monde; la Compagnie lui trouve un successeur dans Christophe Pontet. En 1702, le Père Wild expire après quarante-sept années d'une vie religieuse pleine de saintes œuvres; le Père Charrière de Charmey meurt en 1729. Joseph et Jean-François de Fegely de Seedorf, les Bapst de la Roche, Pierre de Vonderweid, François Fragnière, Kolly de Praromann, Claude Muller, Ignace Kuenlin, Week, Ufleger et un grand nombre d'autres Jésuites fribourgeois parcourent les cantons voisins pour y faire germer la parole de Dieu.

A la même époque Gaspard Dupré entraînait d'autres Fribourgeois ses compatriotes devenus ses frères dans l'Institut vers les missions du Canada. Ils allaient à travers les mers porter la civilisation par la croix à des peuplades barbares; ils sucombaient dans les épuisements de l'apostolat ou sous la hache du sauvage. La Compagnie de Jésus, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, courait à la conquête des âmes et des humiliations. Les Fribourgeois s'associèrent à tous ses labeurs dont l'immensité a tant de fois fatigué la mémoire des historiens et des peuples. Xavier de Maillardoz, Prosper Gady, Jean Magnin de Bulle, Genoud de Châtel-Saint-Denis, Jean-Pierre Castella de

Gruyère, Xavier Boccard et Nicolas Ammann s'enrôlent dans l'Institut avec Claude-Alexis Vonderweid, Gualbert Schaller, Arsène de Montemach, Alexis Vonderweid, Jean-Christophe Roulin, Philippe Piccard et Xavier Kessler.

Les jours mauvais commençaient à venir pour les disciples de saint Ignace. La persécution ne leur arrivait plus seulement par le Protestantisme coalisé avec les sophistes du dix-huitième siècle et les chercheurs d'utopies qui, pour réaliser le bonheur général, précipitaient l'univers dans la confusion des doctrines et le chaos des systèmes. Un terrible orage grondait dans le lointain; il pouvait emporter la Compagnie de Jésus, car c'était sur elle comme sur la dernière ancre de salut du monde chrétien que se dirigeaient tous les coups. Les rois caressés sur leur trône par d'impures voluptés, les ministres aveuglés par un stupide besoin de popularité semblaient, à la veille de cette tempête, tout disposés à sacrifier le pilote; ils marchaient les yeux fermés vers l'abîme. A la vue des calamités prochaines, un nouvel élan se communique aux habitants de Fribourg. La Société de Jésus est persécutée en Portugal et en France. Qu'un pape, digne des éloges de l'incrédulité triomphante, ait le malheur de s'asseoir sur la Chaire de Pierre, et les Jésuites expieront par la dissolution de leur Institut les services qu'ils rendirent au Christianisme, à l'Église et à la civilisation. Cette idée va passer à l'état de certitude; Louis Tœchtermann, Claude Gendre, Louis Grangier de Montavon, Martin Zurich, Nicolas Gendre, Mourat, Odet, Niquille de Charmey, Paul Pettolaz de Charmey, Pierre Thorin de Gruyère et Joseph Michel se hâtent de vouer leur vie aux tribulations de l'exil ou aux gloires du martyre. Pour souffrir, il n'y a plus qu'à se proclamer Jésuites; ils ambitionnent ce titre comme une récompense; ils l'obtiennent, et déjà la persécution éclate.

Dès 1762, le Père Alexis Vonderweid, recteur du collège de Fribourg, recueille quelques épaves du grand naufrage de la Compagnie. Le Père François-Xavier de Boccard, Pierre Castella, recteur à Marseille, Claude Guisolan, Seboden, Pierre Sottaz et Arsène Odet, expulsés de France par la marquise de Pompadour et son ministre le duc de Choiseul, retournent dans leur patrie pour rester Jésuites le plus longtemps possible.

Le collège de Fribourg avait brillé sur la Suisse catholique comme un phare au milieu des erreurs de l'ignorance ou de la mauvaise foi; il a fait resplendir la vérité. Une foule d'étudiants de tous les pays accouraient à ce grand centre de l'enseignement gratuit qui avait

formé tant de générations de maîtres, et préparé tant de chefs de famille au bonheur domestique ou à la vie publique. Fribourg s'enorgueillit de son collège comme d'une source inépuisable de richesses et de savoir. Les cantons catholiques avaient applaudi à ces succès que le Protestantisme se voyait forcé de constater; ils voulurent les partager en imitant l'exemple de leur confédéré. Lucerne s'empressa de fonder un établissement d'éducation qui prospéra bientôt; les Jésuites le dirigeaient. Ils se trouvaient là au milieu des descendants de ces libérateurs de l'Helvétie qui ne consentirent jamais à annihiler leur liberté et leur foi. En peu de temps, on vit la Compagnie devenir la mère de toutes ces vertus patriotiques et chrétiennes. Pour elle, se consacrer à l'enseignement dans la vie religieuse, ce fut servir aussi utilement sa patrie qu'en combattant par l'épée. Les terribles soldats d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald ne tardèrent pas à mettre leur énergie au service de l'Institut. Le collège de Lucerne vit sous l'habit de Jésuite les enfants de Guillaume Tell et de Winkelried. Les noms historiques de la Suisse primitive, Am-Rhyn et Hug, Keller et Goëldlin, Mohr et Pfyffer, Rüttiman et Schindler, Schumacher et Segesser, Sonnenberg et Zimmermann, les Lang de Coire et les Redding de Schwytz, les Graff de Saint-Gall et les Falk d'Argovie vinrent comme le peuple et l'aristocratie de Fribourg grossir les rangs des Pères de la Compagnie. Quand ces Jésuites avaient passé une partie de leur laborieuse carrière dans l'obscurité des classes, les uns allaient au Canada porter aux sauvages les restes d'une ardeur qui ne s'éteignait jamais; les autres se destinaient à périr dans les bûchers du Japon ou sous le cimetière mahométan.

Soleure ne s'est pas contenté d'admirer les succès des Jésuites; ce canton a désiré s'y associer. Le collège de Fribourg s'ouvre à la jeunesse Soleuroise. Pour reconnaître les bienfaits d'une éducation si large et si peu dispendieuse, le gouvernement cantonal a plus d'une fois enrichi l'église du collège de dons précieux. Souvent même il prit en sa faveur l'initiative d'un secours pécuniaire. Mais Soleure comprend à son tour qu'une fondation permanente aura encore de plus favorables résultats. Cette ville construit un collège; elle y demande les Pères pour enseigner la jeunesse et maintenir par leurs travaux apostoliques le peuple Soleurois dans la foi de ses aïeux. Cet établissement s'ouvre en 1646. Une colonie de Jésuites de Fribourg la féconde. Malgré la proximité de trois maisons d'éducation à Fribourg en Suisse, à Fribourg en Brisgaw et à Porrentruy, toutes trois dirigées par l'Ordre de Jésus, celle de Soleure n'en prospère pas moins.

Alliés des Suisses et s'unissant, selon les circonstances à certains États par des traités particuliers, les Vallaisans, dont la foi est aussi vivace que le courage, réclament la présence des Jésuites comme un besoin et une faveur. A la demande de l'évêque de Sion, en 1608, deux Pères partent de Fribourg. Ils s'établissent dans un village près de Vieges et se voient bientôt entourés de plus de cent élèves. Le chanoine qui soutenait ce collège naissant étant mort en 1613, cette première tentative échoua. D'autres ne furent pas plus heureuses que celle de la ville de Brig pour le même objet. La guerre intestine ravageait alors le Valais; mais, en 1650, lorsque le calme rentra dans les esprits, le gouvernement, qui avait à cœur de consolider cette paix, décrète que l'enseignement public est confié aux Jésuites. Il autorise même les treize dizains du Valais, image en petit de la Confédération helvétique, d'en appeler dans leur sein.

La France des sophistes et de madame de Pompadour proscrivait la Compagnie de Jésus qui l'avait arrachée au Calvinisme et qui l'honorait par ses grands hommes. On confisquait les biens de l'Ordre. Sans songer à donner un morceau de pain à ses membres dépouillés et chassés de leur patrie, parce qu'ils voulaient rester fidèles à leurs vœux, on envoyait tous ces vieillards mourir sans secours et sans espérance sur le sol étranger. La ville de Fribourg devint pour plusieurs un lieu de repos et un asile. Ils y arrivaient en mendiant, ils y étaient accueillis en confesseurs de la foi.

Quelques années s'écoulèrent et ce que Pombal et madame de Pompadour avaient commencé, Clément XIV l'acheva. Ce pape, qui poussa son inconcevable faiblesse jusqu'au crime involontaire, avait autant qu'il en était en son pouvoir anéanti la Société de Jésus. Par son bref *Dominus ac redemptor*, le seul acte pontifical dont les incrédules de de tous les pays et les mauvais prêtres de tous les temps admirent la sagesse et sanctionnent la validité, Ganganelli frappait la Société de Jésus aux yeux du monde entier. Il essayait de la flétrir dans son passé, il la tuait dans son présent, il croyait qu'elle ne ressusciterait jamais dans l'avenir. Les causes qui amenèrent cette catastrophe sont connues aujourd'hui. L'histoire a déchiré le voile que des mains habilement perfides avaient étendu sur une des plus grandes iniquités d'un siècle qui en a tant vu. L'histoire a tout dit et Clément XIV est jugé. Quand son bref parvint aux cantons catholiques, leur foi se révolta, et le Vicaire du Dieu qui juge les justices trouva dans des cœurs fermes et fidèles un tribunal auquel il ne s'attendait pas.

Les gouvernements de la Suisse avaient protesté contre la destruc-

tion qui menaçait la Société de Jésus. Lorsque l'événement eut réalisé leurs craintes, ils refusèrent de se soumettre à un décret que, dans des prévisions d'avenir, Clément XIV n'avait pas entouré de toutes les formes canoniques. Le roi d'Espagne Charles III accusait ce bref d'insuffisance. La cour de Naples défendait de le promulguer sous peine de mort. Marie-Thérèse d'Autriche, en se réservant ses droits, c'est-à-dire en laissant Joseph II son fils s'emparer de cinquante millions de biens, possédés par les Jésuites, concourait purement et simplement aux vues du Pape pour le maintien de la tranquillité de l'Église. La Pologne résistait. Les cantons catholiques, qui n'avaient rien à voir dans les haines des cours de France et d'Espagne, prétendirent être libres de conserver chez eux les collèges qu'ils avaient fondés et les professeurs qui en faisaient la gloire. L'exécution de ce bref leur paraissait dangereuse pour l'Église. Ils disaient qu'arraché par la violence il ne pouvait être obligatoire. Ils écrivirent à Clément XIV; ils en appelèrent à sa justice et demandèrent en leur faveur une dérogation au bref *Dominus ac redemptor*. Ils proposaient à Ganganelli de conserver dans leurs montagnes la Compagnie de Jésus qui se formerait en province suisse, et s'adjoindrait les collèges de Fribourg en Brigaw, de Porrentruy et de Constance.

Pendant ces négociations, les disciples de l'Institut s'étaient sécularisés en Suisse par obéissance. Mais Lucerne, Fribourg et Soleure ne permirent jamais qu'ils abandonnassent l'enseignement public. Ces Jésuites étaient redevenus leurs concitoyens, ils jouissaient des droits que la République confère à ses enfants. La République ne voulut pas se priver de leurs services. Le diocèse ou l'État pouvait s'emparer des biens de l'Ordre; l'État décida qu'ils resteraient consacrés à l'entretien des Pères. Quand l'évêque de Lausanne, Joseph-Nicolas de Montenach, vint annoncer aux Jésuites de Fribourg la nouvelle de leur destruction, ce fut dans le canton un deuil général. On pressentait des calamités prochaines. Le lendemain matin, 7 septembre 1773, comme pour calmer la colère divine, les élèves réunis autour de l'autel, entonnèrent le lugubre psaume *Miserere mei, Deus*, dont, poussés par un élan de douleur, tous les Fribourgeois répétèrent chaque verset avec des larmes et des sanglots. C'était l'aurore sanglante de la révolution qui se levait sur le tombeau de la Société de Jésus.

Elle n'existait plus. L'évêque de Lausanne, en rendant compte au Pape de cette obéissance, qui réduisit à l'admiration les ennemis les plus acharnés de l'Ordre, ne cacha pas à Ganganelli la position des

choses. Il lui manda que la sollicitude pastorale dont il était chargé exigeait, si Rome voulait encore conserver le peuple helvétique dans la foi, que tous les Jésuites pussent continuer à exercer les fonctions du saint ministère et à vivre en communauté. Clément XIV sentit l'impossibilité de les arracher à la Suisse. Il obtint à la prière des cantons à condition que les Pères renonceraient à l'habit de l'Ordre. Le 2 novembre, après l'office du jour des Morts, ils se dépouillèrent de leurs vêtements religieux. Le 13 octobre, réunis en chapitre, ils s'étaient élu pour supérieur à vie le Père Alexis Vonderweid. Ils résolurent, sous sa direction, de vivre selon la règle de saint Ignace, en tout ce qui serait compatible avec les circonstances exceptionnelles dans lesquelles ils se trouvaient.

Clément XIV était mort dans le désespoir. Le 13 novembre 1774, les Jésuites qu'il avait proscrits voulurent prier pour lui. Ils rassemblèrent le peuple de Fribourg dans l'église de Saint-Nicolas, et, au milieu d'une profonde émotion, le Père Mattzell, en prononçant l'oraison funèbre du souverain Pontife, s'écria : « Amis, chers amis de notre ancienne Compagnie, qui que vous soyez, et où que vous puissiez être, si jamais nous avons été assez heureux pour rendre des services dans les royaumes et dans les villes, si nous avons contribué en quelque chose au bien de la Chrétienté, soit en prêchant la parole de Dieu, soit en catéchisant ou en instruisant la jeunesse, en visitant les malades ou les prisonniers, ou en composant des livres édifiants (quoique dans notre situation actuelle, nous ayons beaucoup d'autres grâces à demander), nous vous prions avec les plus vives instances, d'arrêter toutes plaintes amères et peu respectueuses pour la mémoire de Clément XIV, chef souverain de l'Église. »

Ce fut la seule protestation des Jésuites.

La douleur, l'âge et les infirmités précoces, suite d'un incessant travail, eurent bientôt réduit le nombre des Pères, que la Suisse conservait comme une démonstration vivante de son catholicisme. Il fallait renouveler le personnel, sous peine de voir crouler l'édifice. Un appel fut adressé aux jeunes gens de zèle et de talents. Plusieurs y répondirent; ils vinrent apprendre des anciens Pères l'art si difficile d'instruire la jeunesse et de diriger l'âge mûr. Ainsi, malgré la destruction de l'Ordre de Jésus, se perpétua dans les vieux cantons le sentiment de la foi, que les révolutions allaient battre en brèche sur tous les points du globe. Ce sentiment était si opiniâtre au cœur des Suisses, ils avaient tellement la conscience des services que rendaient les Jésuites, qu'en 1799, le Grand-Conseil de Soleure inscrit sur ses

registres le nom du Père Crollanza. Pour témoigner à ce Jésuite, dont la vie fut un enseignement, la reconnaissance des Soleurois, on élève une statue à son humilité, et, sur le piédestal, le Grand-Conseil fait graver l'inscription suivante :

« Pauperum patrem, agrorum matrem, omnium fratrem, virum doctum et humillimum; in vitâ, in morte, in feretro suavitate sibi similem, amabat, admirabatur, lugebat Soludurum. »

Dans cet hommage rendu à un proscrit, c'était la vie de tous les Jésuites que l'on racontait sur le marbre. Ce fut surtout celle du Père Joseph-Nicolas de Diesbach. Fils des anciens avoyers de Berne, et héritier de cette branche des Diesbach qui, au temps de la réforme, préféra ses richesses à sa foi, le jeune Joseph était né dans le Protestantisme. Rangé parmi les plus brillants officiers généraux de l'armée piémontaise, il voyait s'ouvrir devant lui un avenir plein de gloire. Au milieu du tumulte des armes, il semblait fuir la cour, afin de soutenir, par une instruction solide, le grade auquel il était parvenu. L'étude de l'histoire lui dessilla les yeux. Il se convainquit que la réforme de Berne n'avait eu pour mobile que la dépravation de quelques moines apostats et l'avidité des familles aristocratiques du canton. Ses ancêtres avaient professé le Catholicisme jusqu'en 1528, au moment où la religion séculaire fut remplacée par un culte dont son âme et sa raison ne pouvaient définir les dogmes et expliquer les croyances.

Les annales particulières de la ville de Berne lui apprenaient que les prétendus réformateurs de la foi apostolique romaine étaient tous des prêtres licencieux, qui avaient rompu leurs liens sacerdotaux, afin de souiller le sacrement du mariage. Ainsi François Kolb et Berthold Haller, chanoines de Berne, s'étaient séparés de l'Église pour essayer de donner à leurs concubines le titre de femmes légitimes. Nicolas de Watteville, prévôt de Berne, renonçait à sa foi et épousait Claire Maï. Deux religieuses de cette même famille des Watteville suivaient l'exemple de leur parent; elles sortaient du cloître et allaient chercher des maris parmi les ecclésiastiques qui répudiaient leurs vœux. Un des aïeux de Joseph de Diesbach, Guillaume de Diesbach, avait embrassé le culte protestant, dans le but avoué de légitimer sa passion pour Catherine de Bonstatten, qui abandonnait le monastère où elle s'était consacrée à la virginité des filles du Seigneur. Bucer, religieux dominicain, et O'Ecolampade, moine de Sainte-Brigitte, ne s'étaient constitués les promoteurs de la réforme qu'afin de vivre plus librement avec des religieuses séduites par leurs discours.

Ces faits incontestables, dont Joseph de Diesbach trouvait la preuve dans les archives mêmes de Berne, ne durent guère servir à lui démontrer la divinité du nouveau culte. Diesbach avait un cœur élevé, une rare intelligence, un courage qui ne reculait ni devant un préjugé ni devant un péril. Il n'eut pas de peine à comprendre que la vérité ne pouvait sortir d'une pareille confusion de vices et d'erreurs. Ses pères l'avaient fait protestant au jour de sa naissance; l'étude le fit catholique. Il abjura dans la ville de Turin. Après avoir pris cette grande détermination, il résolut de racheter par son apostolat les scandales de sa famille. Il se rendit à Milan et sollicita la faveur d'entrer au noviciat de la Compagnie. Il l'obtint, et, lorsqu'il fut ordonné prêtre, l'officier général devenu jésuite désira célébrer sa première messe au milieu de sa patrie et de sa famille. Il passa à Berne, où la conversion d'un pareil concitoyen avait excité plus d'un murmure. On l'y vit, humble et plein de foi, se dérober avec encore plus d'empressement aux témoignages d'admiration qu'aux menaces dont on craignait qu'il ne fût l'objet. Comme il l'avait souhaité, il chanta sa première messe, en 1764, dans l'église du collège de Fribourg, au milieu de ses parents qui restaient fidèles au vieux culte et de ceux qui l'avaient abandonné.

Quand le bref de Clément XIV vint condamner à mort la Société de Jésus, le Père Joseph de Diesbach se retira en Suisse. Il n'a plus le droit de se dire jésuite. Il se fait missionnaire. Avec quelques-uns de ses frères dans l'Institut, il parcourt les cantons catholiques, il réchauffe la foi, raffermi le zèle et inspire partout l'amour des bonnes mœurs et du devoir. Le Père Herzog était son fidèle compagnon. De 1794 à 1798, il ne se laisse arrêter dans sa tâche ni par les révolutions ni par les calamités. Son courage semblait grandir avec les dangers. L'âge même lui apportait une nouvelle consécration. Mais de nouveaux dévouements furent bientôt imposés à son infatigable ardeur. Les armées de la République française avaient envahi la Suisse. Le canon grondait depuis deux jours sur les bords de la Singine. Diesbach ouvre aux blessés français le collège de Fribourg. Il n'a point à rechercher les motifs de cette guerre d'invasion. Des ennemis de sa patrie, des républicains venant asservir une République aux chants de la *Marseillaise*, ont besoin de tous les secours de la terre et du Ciel. Diesbach convoque autour de lui les derniers débris de la Compagnie, et, à ces soldats qui, depuis six années, ne voient de prêtres que sur l'échafaud, il révèle la charité sacerdotale. Il s'assoit au chevet des agonisants; il les encourage à mourir saintement, après avoir brave-

ment combattu. Il leur prodigue les soins d'une mère; il veille sur eux le jour et la nuit. Rien ne rebute sa patience, rien n'altère son dévouement,

Cependant, le 7 mars 1801, Pie VII, nouveau pontife donné à l'Église, s'était décidé à rétablir d'une manière authentique les Jésuites de Russie. Diesbach avait toujours espéré, contre toute espérance; et, au milieu des bouleversements de l'Europe, sa foi inébranlable n'avait jamais mis en doute que, tôt ou tard, un pape ressusciterait l'Institut dont Clément XIV s'était fait l'exécuteur. Les calamités qui pesaient sur le monde, les désastres produits par les tristes doctrines des novateurs du dix-huitième siècle, tout tendait à lui persuader que l'heure de la justice allait enfin sonner. Il comprenait que, pour opposer une digue au torrent de l'impiété, amenant toujours à sa suite la barbarie comme suprême conséquence, il fallait à l'Église et à la civilisation un contre-poids moralisateur. Ceux qui dans leurs rêves insensés, juraient l'anéantissement de la Société chrétienne, n'avaient pas trouvé de meilleur moyen pour réaliser promptement cette homicide pensée, que de s'acharner sur les disciples de saint Ignace de Loyola. Les Jésuites ont, au seizième siècle, comprimé le progrès des sectes dissidentes. Leur voix, leur exemple surtout a rendu au clergé l'énergie du devoir et la sainteté. Pendant deux cents ans, répandus sur le monde entier, ils ont, par l'apostolat et par l'éducation, créé des peuples et fait respecter la loi. La Compagnie de Jésus peut seule lutter contre la dépravation dont les idées révolutionnaires avaient besoin. Les novateurs prirent à tâche de la calomnier. Ils l'abattirent sous leurs coups. Alors, triomphants par Clément XIV, n'ayant plus d'obstacles devant eux, ils se préparèrent à tout détruire.

Tout était détruit. Pour reprendre l'œuvre de la civilisation, le Père Joseph de Diesbach pensait avec les esprits les plus éclairés de son temps qu'il importait d'abord de réparer l'iniquité commise. Quand le mal voulut s'élancer à la conquête du désordre, il avait commencé par se débarrasser de la Société de Jésus; c'était donc cette même Société qu'il fallait opposer à de nouvelles tentatives. La foi de Diesbach se basait sur ce calcul qui était un principe; Pie VII le consacra.

A peine le jésuite a-t-il connaissance de l'acte partiel qui permet à ses frères de se reconstituer, qu'il sollicite les Grands-Conseils de Lucerne, de Fribourg et de Soleure d'implorer du Saint-Siège la même faveur. Soleure fut le premier à prendre l'initiative. Dès 1804, ce canton déclara qu'il rendait aux Jésuites, en tant que Jésuites, le collège fondé par eux, et il chargea les Pères Joseph Muller et Gunther,

citoyens de Soleure, de faire venir de nouveaux Pères de Russie (1). Ce projet ne put aboutir. Peu de temps après, Joseph de Diesbach expira comme il avait vécu.

Ce qui avait été inutilement tenté dans le canton de Soleure réussit sans difficulté dans le Vallais. Alors annexé à l'empire de Bonaparte, cet État forma un département impérial. Joseph Sinéo Della Torre avait, comme Diesbach, renoncé aux grandeurs et aux richesses pour courir la carrière des humiliations et de la pauvreté. Le 51 juillet 1810, il s'est agrégé à la Compagnie de Jésus avec les Pères Godinot, Drach d'Argovie, Rudolph de Soleure et Staudinger. Le vœu des Vallaisans a été exaucé; des Jésuites se livrent à l'éducation et à la direction des âmes dans le collège de Sion. L'empereur a fait enlever Pie VII du siège apostolique. Les deux successeurs immédiats de Clément XIV, Pie VI et Pie VII, expient dans des tribulations imméritées les fautes de leur devancier. Ils subissent cette loi providentielle qui frappe tous ceux qui ont frappé la Compagnie; ils la subissent comme à son tour Pie IX la subira dans son exil de Gaëte. Bonaparte, au faite de la puissance, a peur de quelques religieux; ses universitaires et ses préfets ouvrent contre eux les hostilités. L'État ne leur reconnaît pas le titre de membre de l'Ordre de saint Ignace de Loyola; mais en dehors des actes officiels, personne ne cherche à le leur contester. Ils ne demandent, ils ne reçoivent aucun traitement de l'administration; leur enseignement est aussi gratuit qu'éclairé. Deux ans s'écoulèrent dans un abandon qui fut un bienfait. Ils avaient prononcé le vœu de pauvreté; l'indigence à laquelle ils se réduisaient n'avait donc rien d'effrayant pour eux. Néanmoins le comte de Fontanes, grand-maître de l'Université impériale, s'émeut au tableau que M. Nompère de Champagny, recteur de l'Académie de Lyon, lui trace du dénûment et de la vertu des Jésuites. Fontanes écrit au préfet :

« La position pénible des principaux et régents des collèges dans le département du Simplon excite mon intérêt le plus vif. Le retard qu'ils éprouvent dans le payement de leurs traitements ne peut être que passager. Je vais tendre de tous mes efforts à le faire cesser. Cet

(1) Le Grand-Conseil de Soleure écrivait au Père Vacquérie :

« Le gouvernement de Soleure désire si ardemment le rétablissement d'un ordre si salutaire, qu'il n'a attendu que votre avis pour s'adresser directement au Saint-Père, avec lequel la correspondance est entamée depuis quelque temps par le canal du nonce apostolique, qui veut bien appuyer avec ardeur les intentions de notre gouvernement; et comme on est sûr que le Pape acquiescera sans difficulté aux vœux de notre gouvernement, ils ne tarderont pas à être exaucés, si le très-cher révérend Père général veut bien y prêter ses bons offices. »

objet occupera le conseil de l'Université dans une de ses prochaines séances, et dès que Sa Majesté aura statué sur les propositions qui lui seront soumises, je m'empresserai d'exécuter sa décision.

» Je vous invite, monsieur le préfet, à encourager de tous vos efforts et de toutes vos espérances les hommes instruits qui sont chargés de l'enseignement dans les collèges du Vallais. Les preuves de dévouement qu'ils auront données dans cette circonstance difficile ne seront pas mises en oubli. C'est un sacrifice momentané dont il me sera fort doux de pouvoir leur tenir compte. »

Le 2 décembre 1812, M. de Champagny, recteur de l'Académie de Lyon, écrivait au Père Sinéo Della Torre :

« Monsieur le principal, je n'ignore pas votre zèle, votre dévouement et le désintéressement religieux avec lequel vous avez jusqu'ici rempli vos fonctions, et vous rentrez aujourd'hui dans la carrière éminemment utile dans laquelle vous êtes engagé. Vos soins ne seront pas perdus. Déjà l'Université est instruite et ne se bornera pas à une stérile admiration. Mais quelle récompense plus précieuse que celle que vous trouvez dans votre cœur pourrait-on vous offrir? Quand on a, comme vous, les regards fixés sur l'éternité, la terre paraît être d'un bien vil prix. Vous donnez dans l'Université un exemple dont elle s'honorera et qu'elle citera avec orgueil à tous les membres présents et à venir.

» Pour moi, monsieur le principal, qui ai l'avantage de vous connaître personnellement, je serai moins étonné peut-être, mais je serai plus particulièrement dévoué à vos intérêts que vous savez si bien sacrifier. »

On abandonnait les Jésuites à eux-mêmes; en Suisse, ils cherchèrent à raviver l'esprit de foi et de lumière. On ne leur laissait que la faculté de se sacrifier dans les montagnes du Vallais; ils se montrèrent heureux de ce sacrifice. Mais quand la bulle *sollicitudo omnium ecclesiarum* vint, le 7 août 1814, sanctionner l'œuvre de restauration de la Compagnie, les cantons primitifs ne restèrent pas insensibles aux joies de la catholicité. Ignace Broccard, Jacques Roh, Gaspard Rothenflue et plusieurs de leurs compatriotes s'engagèrent sous le drapeau de l'Ordre à peine rétabli. Le Vallais rendit aux Jésuites leur ancien collège de Brig. Ils n'étaient que dix lorsque le Père Della Torre leur avait ouvert le collège de Sion; à la fin de 1815 ils se trouvèrent trente-trois.

Proportions numériques gardées, jamais ville ne fournit à l'Église autant de saints prêtres et de doctes religieux que Fribourg. Néan-

moins à la chute de l'empire de Napoléon, une véritable pénurie sacerdotale se faisait sentir dans ses temples déserts. Le nombre des aspirants à la prêtrise diminuait chaque jour. Il ne restait plus que deux anciens Pères usés par les travaux, et qui, dans leur vieillesse, attendaient avec une inébranlable constance l'heure de la résurrection. Ils avaient si souvent répété aux fidèles les paroles du Christ à Jaïre versant des larmes sur le trépas de sa fille : « Ne pleurez pas, elle n'est pas morte, mais elle dort, » que pour eux le réveil de la Compagnie était chose prévue. Le Père Godinot, arrivé à Fribourg en 1811, les confirma en cette idée. L'ancienne et la nouvelle Compagnie se retrouvaient dans cette étroite fraternelle, et Michel Moret, ainsi que Joseph Grangier, les deux survivants, purent, comme le vieux Siméon, chanter le cantique d'action de grâces. Leurs yeux avaient vu le salut du peuple; ils moururent en paix.

L'Ordre de Jésus était établi. Le clergé du canton de Fribourg, les professeurs et les pères de famille manifestèrent leur vœu. Ce vœu tendait à ce que le gouvernement rappelât dans la ville les Pères qui avaient élevé la génération dernière. Mu par une double pensée de reconnaissance et de tendresse paternelle, le peuple voulait confier aux Jésuites l'éducation de ses enfants. Il avait sous les yeux de tristes exemples. Le vent de la révolution soufflait jusque dans les murs si paisibles de Fribourg; il y faisait des ravages, et comme le souvenir de la Compagnie se perpétuait par une tradition vivante, ce fut elle que l'on invoqua.

Pierre Tobie Jenni était nommé évêque de Lausanne le 20 mars 1815. Pour rendre à son diocèse les anciennes splendeurs, dont la mémoire se conservait dans les familles pieuses, le prélat tourna ses regards vers les Jésuites. A la même époque, Bernard Goeldlin de Tieffenau, Lucernois, que Pie VII choisit pour vicaire apostolique en Suisse, écrivait à Tobie Jenni. Il le priait d'unir ses efforts à ceux des Fribourgeois, et de réaliser dans le rappel de l'Institut de saint Ignace, l'espérance la plus chère des cantons primitifs (1). Les professeurs ecclésiastiques

(1) Une des lettres du vicaire apostolique contenait la déclaration qui suit : « Fondé sur l'expérience, je suis intimement persuadé qu'il n'y a pas de remède plus efficace à opposer aux maux de notre siècle que de rappeler dans nos cantons suisses la Compagnie de Jésus, nouvellement rétablie par notre Saint-Père Pie VII. Cette société fournirait une seconde fois des défenseurs à la puissance ecclésiastique, des instituteurs à la jeunesse chrétienne; elle réglerait les sciences, ferait fleurir la piété et la continence parmi le clergé, et serait pour le peuple un rempart contre les corruptions du siècle. Quant à moi, je désire ardemment de voir les Jésuites introduits dans le diocèse qui m'est confié. Je vous salue de tout mon cœur le même bonheur pour le vôtre. »

du collège sentaient l'impossibilité de marcher plus longtemps dans la voie de l'enseignement. Ils étaient peu nombreux; ils déclaraient que les corporations religieuses seules peuvent perpétuer l'unité de l'éducation, et en régler les avantages ou les inconvénients.

Un parti puissant s'était formé dans le canton. Abattu sous la main de Dieu par les terribles secousses dont l'Europe sortait d'être la victime, ce parti, qui se prétendait libéral, aspirait à la domination. Recruté dans les rangs de la classe moyenne et se croyant trop instruit, trop au-dessus des préjugés pour se permettre d'être religieux, il poussait l'indifférentisme jusqu'à l'intolérance. Il était sceptique, railleur, ignorant, cupide, avare, et d'une vanité bourgeoise qui aurait fait sourire tous les orgueils de la terre. On le voyait se prendre au sérieux et se donner comme le type du grand citoyen. Ce parti professait un souverain mépris pour les prêtres et pour tout gouvernement dont il ne dirigeait pas les inspirations. Quand le nom des Jésuites fut prononcé à Fribourg, les Libéraux jetèrent le cri d'alarme. Ils se trouvaient en minorité dans les conseils du canton, mais ils avaient à leur service le mensonge et l'audace. Ils espérèrent qu'une intimidation savamment combinée avec quelques vieilles calomnies les débarrasserait de l'adversaire nouveau qu'on leur opposait.

Le Libéralisme naissait à la vie politique; il n'avait pas encore accepté tous les jougs, il ne subissait pas les conséquences de ses principes destructeurs. Mais déjà imbu des idées philosophiques introduites par l'empereur Joseph II dans les rapports de l'Église et de l'État, il ne cherchait qu'à asservir l'une pour faire régner l'autre. On comptait alors à Fribourg, parmi ses chefs avoués, des hommes dont les talents et les vertus civiles jetaient un certain éclat. Joseph de Werro, avoyer en charge, Jean de Montenach, Philippe Rœmy, Joseph de Fegely, Jean Mœder et Charles Schaller dirigeaient ce parti de mécontents, d'ambitieux, de sophistes, de gens à moitié ruinés dont l'avocat Landerset s'improvisait le Catilina. Les cantons protestants, Berne principalement, offraient aux libéraux de Fribourg un appui intéressé.

Cette faction devait finir par l'imposture; elle commença par l'insinuation. La Compagnie de Jésus était tombée sous les coups de l'impie. On l'avait flétrie dans son passé, proscrite dans le présent. Pour la tuer, on avait multiplié les attaques et empoisonné toutes les armes. Elle n'était plus; le Libéralisme suisse se prit à la regretter. On eut pour elle des bénédictions et des louanges. Elle seule avait eu l'art de rendre l'enseignement aimable; elle seule avait fourni au monde étonné

des martyrs, des apôtres, des orateurs, des théologiens, des poètes et des savants. On couronna la victime de fleurs, pour s'attribuer le droit de dire que les Jésuites modernes n'étaient que des enfants dégénérés de Loyola. On douta d'abord; on affirma ensuite qu'ils ne possédaient pas le secret de ses Constitutions, qu'ils restaient étrangers aux progrès de l'enseignement, et qu'ils répudiaient la gloire de leurs devanciers. Le Libéralisme ne s'arrêtait pas en aussi beau chemin. L'idée de confier l'éducation publique à un corps religieux était enracinée dans les esprits. Au lieu d'appeler la nouvelle Société de Jésus, le Libéralisme proposa d'avoir recours aux Cordeliers. On essayait ainsi de donner le change à l'opinion publique, en s'appuyant sur un nom alors populaire dans le canton. Le Père Grégoire Girard, appartenant à l'Ordre de Saint-François, avait rendu quelques services à l'instruction primaire. Il s'était approprié la méthode lancastrienne, en la combinant, en la modifiant avec les idées de Pestalozzi. Les Cordeliers, c'était toujours pour les Libéraux le couvent de Canganelli; il importait donc de le mettre en rivalité avec les Jésuites.

Le peuple et le clergé du canton ne s'associèrent pas à ces projets. Les deux tiers du Grand-Conseil, interprètes officiels du vœu populaire, partagèrent la conviction commune. La lutte engagée dès 1814, par M. Thoos, curé de Riaz, avait préparé les esprits à cette discussion; le 6 juin 1818, Balthazar Muller, membre du Conseil souverain, propose l'admission des Pères de l'Institut. Son discours est pour les Fribourgeois une page éloquente de leur histoire; l'avocat Landerset y répondit avec cette intarissable faconde contre les Jésuites qui se puise aussi bien dans l'arsenal des Protestants et des sophistes, que dans les assertions des sectaires du Jansénisme. Selon la Constitution de 1814, le Conseil d'État avait un immense avantage dans la délibération du Grand-Conseil. La majorité des voix ne suffisait pas pour l'emporter contre son préavis. Afin de faire adopter ce qu'il rejetait, il fallait réunir les deux tiers des voix du Grand-Conseil. Le 17 juin, le Conseil d'État vota sur la question des Jésuites. Sur dix membres présents, cinq acceptèrent, cinq refusèrent. La voix de l'avoyer, M. de Werro fit pencher la balance. Le préavis fut défavorable. Le 19 juin, le Grand-Conseil s'assemble. Soixante-un membres se prononcent pour l'admission de la Compagnie, quarante-deux s'y opposent. La majorité était considérable; mais en face du texte précis de la loi, les Catholiques dont les espérances se trouvent frustrées ne songent qu'à se soumettre. Les Libéraux usaient de leur victoire passagère en outrageant l'épiscopat, le clergé et les soutiens de l'Ordre de Jésus. A tant de

provocations, les Catholiques répondent par une attitude pleine de calme.

La Constitution leur offrait une nouvelle chance. Cinq jours après ce vote, Werro, avoyer en charge, cède pour une année le pouvoir à son collègue Tœchtermann. Le nouvel avoyer est un homme de la Suisse primitive. Il en a le patriotisme, le courage et la noblesse. Ses vertus antiques l'ont rendu cher au peuple à qui elles rappellent l'image et le souvenir de ses aïeux. Le 17 août, Philippe de Gottrau présente de rechef au Grand-Conseil cette affaire qui préoccupe tous les esprits. Landerset avait calomnié les Jésuites du Vallais pour empêcher l'installation des Jésuites à Fribourg. L'évêque de Sion et M. de Rivaz, grand bailli du canton, protestent par écrit contre de pareilles impostures. Le Vallais tout entier se joint à la voix de son pasteur et de ses magistrats. L'impression produite par cette polémique et la présence aux affaires de Tœchtermann modifient les suffrages du Conseil d'État. Six membres contre quatre changent le premier préavis. Le Libéralisme sent que le succès va lui échapper. Il essaie de le retenir entre ses mains par toutes les ressources qui sont à la disposition des conspirateurs. Les cris séditieux, les libelles, les menaces, les lettres anonymes, tout est mis en jeu. On tente de faire violence à quelques membres timides du Grand-Conseil; on cherche à effrayer les autres ou à les dominer. C'était le 15 septembre 1818 que la question devait être vidée. Ce jour-là les deux partis se trouvent en présence. Le Libéralisme sait que sa défaite sera certaine et irrévocable. Il n'a plus foi dans l'éloquence de ses orateurs; son patriotisme le pousse jusqu'à solliciter le concours des bataillons bernois. Il répand le bruit que ces bataillons se mettent en marche, qu'ils arrivent dans l'intention de s'opposer à l'admission des Jésuites et de renverser le gouvernement. Le Grand-Conseil ne se laisse point intimider et, à la majorité de soixante-neuf voix contre quarante-deux, il ratifie le vœu du peuple (1).

(1) Les libéraux de ce temps-là succombaient sous une majorité constitutionnelle. Ils protestèrent le 26 septembre 1818. Cette protestation, signée par C.-J. Werro, ancien avoyer, Jean de Montenach, Philippe Rœmy, Joseph Fegely, Jean Mæder et Charles Schaller, tous conseillers d'État, eut, dans la Suisse libérale, un de ces retentissements tels que la révolution sait en inventer pour ses œuvres. Nous croyons devoir reproduire les passages les plus saillants de cette protestation contre les Jésuites. La minorité vaincue s'exprimait ainsi :

« Vouloir maintenant abandonner sans réserve à de tels inconnus l'enseignement supérieur des sciences, le soin de former les jeunes gens de l'État et de l'autel, la tâche la plus importante pour la société; leur remettre une fortune publique d'environ un million destinée exclusivement à l'instruction publique, sans avoir la moindre garantie que le but sera rempli; détruire ce qui existe, et ce qui, dans la main d'un gouverne-

Cette ratification était basée sur les motifs suivants. Le gouvernement déclara : « Ayant considéré que la Compagnie de Jésus a rendu jusqu'à sa suppression de grands services à la Religion et à l'État dans ce canton et que l'institut de cette Compagnie présente des avantages réels pour l'éducation et l'instruction publique, en garantissant l'unité des principes et l'uniformité d'enseignement, nous avons, sur la proposition du Conseil d'État, arrêté et nous décrétons, » etc., etc.

On n'ignorait point à Fribourg que la célérité dans le bien comme dans le mal fait la moitié du succès des entreprises. Tœchtermann, avec sa rectitude de jugement prétendait que l'inertie des bons contrepaisait l'audace des méchants. Il ne consentit pas à s'endormir sur un premier triomphe. L'entrée des Jésuites dans le canton était un fait, il en presse l'accomplissement et, le 2 octobre, il rédige une demande au général de la Compagnie. Le Libéralisme avait eu toute latitude de discussion, il en avait usé. Sa défaite était complète; il ne sut pas se résigner. La majorité lui était opposé, il s'insurgea contre elle. Dans la nuit du 9 au 10 octobre, il prépare un mouvement qui doit lui rendre par l'émeute ce qu'il a perdu par un revers constitutionnel. Il était battu au scrutin, il en appelle aux armes. Un coup de main fut organisé; les troupes bernoises, échelonnées à la frontière, attendaient le signal pour envahir le canton de Fribourg. Le péril était pressant. Les alliés bernois des Libéraux de Fribourg allaient se jeter sur le pays. Le peuple s'assemble, il investit l'avoyer Tœchtermann de tous

ment sage et éclairé, pourrait être perfectionné d'une manière également avantageuse pour la ville et le reste du canton, et s'élever même à un établissement d'un ordre supérieur; s'ôter jusqu'à la possibilité d'aspirer à ces avantages, ce serait vraiment s'écarter de toutes les règles de la prudence et se rendre coupable de l'oubli de tous ses devoirs.

» Des réflexions d'une nature aussi grave, développées sous leurs divers rapports et présentées avec ménagement, ne furent point accueillies. Les moyens principaux qu'on leur opposa furent des louanges exagérées des ci-devant Jésuites, des déclamations violentes et dégénérant en inductions personnelles contre les philosophes qui, soi-disant, ont renversé avec cet Ordre le principal appui du trône et de l'autel, et qui aujourd'hui s'opposent à son rétablissement; et puis l'assertion, démentie par l'histoire, que sans ce rétablissement il n'est pas d'existence durable pour la religion de l'État; enfin, l'éloge d'une méthode d'enseignement uniforme, et le blâme amer du mode de donner les chaires au concours, etc.

» Dans la délibération décisive du 15 septembre, la minorité du Grand-Conseil, au nombre de quarante-huit, proposa le renvoi de cette affaire à un examen plus réfléchi.

» Cette demande, qu'autorisait déjà la seule considération de l'importance de l'objet, se trouvait encore justifiée d'une manière particulière par la lecture d'une dépêche arrivée dans la matinée de la part du canton directorial de Berne, qui, sans vouloir s'attribuer une influence d'office, mais exprimant seulement dans le langage de l'amitié confiante, et avec une noble délicatesse, ses craintes au sujet de la résolution qui allait

les pouvoirs. Tœchtermann n'hésite pas. Il fait arrêter les meneurs du complot, il déjoue leur plan, et par un subit changement de front, la conspiration avortée n'est pas même, au dire des Libéraux, une intrigue. On s'apprêtait à combattre, on nie jusqu'à l'idée d'une protestation.

Trois jours après, le Père Drach, Jésuite argovien, et le Père Godinot arrivèrent à Fribourg. La révolution avait passé sur ce collège, qui, par Canisius, son fondateur, remontait aux premiers temps de la Compagnie. Tout y avait été respecté, tout se trouvait pour ainsi dire à la même place où les anciens Pères le laissèrent. Un seul survivait encore : c'était le Père Schaller, frère de l'avoyé de ce nom et oncle de Julien Schaller, qui, en 1847, deviendra le persécuteur de l'Église et le tyran de sa patrie. Ce dernier Jésuite a quatre-vingt-huit ans. Depuis 1775, il s'est vu honoré de toutes les dignités ecclésiastiques. Chanoine, doyen de Saint-Nicolas et trois fois administrateur du diocèse pendant la vacance du siège, il jouit de la considération et de l'estime générale. Son vœu le plus cher est exaucé. Il peut reprendre son existence de Jésuite; il renonce à tous ses petits bonheurs de vieillard pour se soumettre comme un novice aux fatigues de la règle, aux exigences de la discipline, et il meurt une année après en bénissant la Providence.

Le Père Drach fut nommé supérieur du collège. Trois professeurs de Fribourg, Chappuis, Corboz et Genoud, entrèrent dans l'Institut

être prise, cherchait à fixer l'attention du gouvernement sur les suites incalculables qu'elle pouvait avoir sous le rapport des intérêts majeurs de la commune patrie, et finit par prier instamment l'État de Fribourg « de ne pas précipiter une détermination » qui sûrement ferait naître de l'étonnement auprès de nos voisins, ainsi qu'un sentiment douloureux et de vives inquiétudes parmi le grand nombre des États de la Confédération. »

» Mais ce fut en vain que la voix de la raison retentit encore d'une part aussi respectable. On ne l'écouta point, et le vœu modeste d'une minorité marquante par un examen ultérieur fut écarté. L'on osa plus encore; la démarche obligeante et pleine de bienveillance de l'autorité fédérale, l'expression de l'intérêt fraternel de la part d'un ancien et fidèle allié furent présentées sous des couleurs fausses et odieuses. On poussa au dernier point l'oubli des convenances, et on ne garda pas même l'apparence de la modération; l'on rendit de suite le fatal décret, qui remplit de douleur le cœur de la patrie, qui blesse une disposition essentielle de la législation de l'État, et qui influera d'une manière destructive sur les espérances du présent et de l'avenir. Ce fut sous le manteau de la religion, dont on a déjà si souvent abusé, que le grand œuvre fut consommé. Tout homme clairvoyant ne restera pas incertain sur les vues qui ont dirigé les auteurs de cette entreprise, et un avenir très-prochain les dévoilera au plus borné.

» Déjà entre les nombreux et inévitables résultats de cet événement nous ressentons le plus immédiat, qui certes n'est pas le moins déplorable : l'union, cette première base de toute prospérité publique, est détruite à jamais. »

le 28 octobre 1818, et le 1^{er} novembre les classes s'ouvrirent avec deux cents élèves. L'empressement des familles était un grave sujet d'inquiétude pour le Libéralisme. Il devenait impossible de s'y opposer. Mais les Libéraux sentent le besoin de contre-balancer ce retour aux idées d'ordre : ils créent aussitôt une loge de francs-maçons. Ils affichaient de lugubres pressentiments sur les envahissements du clergé. Pour se prémunir contre des dangers chimériques, ils se précipitent dans l'abîme des Sociétés secrètes par le ridicule de la franc-maçonnerie. Dans ce temps-là, la maçonnerie, qui couvrait l'Europe de ses loges fraternelles, était un non-sens gastronomique inventé par les chefs occultes de la révolution, une espèce de passe-partout qui ouvrait toutes les portes et choisissait dans toutes les familles les dupes ou les méchants sur lesquels elle voulait fonder sa puissance. Des émissaires de la propagande démagogique étaient envoyés dans chaque ville ; ils y implantaient une loge où l'on réunissait les aveugles et les clairvoyants. Le triage était bientôt opéré. Les aveugles restaient francs-maçons, comme des tributaires dont on exploite la candeur et la bourse ; les clairvoyants passaient dans le carbonarisme. Des Ventes de la charbonnerie, ils allèrent presque sans transition aux Sociétés secrètes. Aujourd'hui, de chute en chute, de perversion en perversion, ils sont arrivés au dernier degré de l'échelle communiste.

En ce temps-là, les cantons suisses, à quelque religion qu'ils appartinssent, étaient bien éloignés de s'imaginer que le Libéralisme conduirait directement aux néfastes doctrines du *prolétariat voleur*. L'Europe se reposait de la tourmente qu'elle venait d'essuyer ; dans ces années de calme si chèrement achetées, elle oubliait que Jean Hus avait été le précurseur de Luther, et que Munzer et Carlostadt, les chefs des anabaptistes du seizième siècle, avaient bafoué la modération de ce même Luther. Le progrès dans les révolutions, c'est le mal, la mal qui part du désordre des intelligences pour féconder la confusion et introniser le chaos.

Berne n'avait pas pu opposer ses forces protestantes à l'entrée des Jésuites à Fribourg ; il tenta de combattre leur influence en conseillant de fonder dans cette ville et à Morat des succursales de sa loge maçonnique. Les Libéraux de Fribourg, despotes chez eux, étaient esclaves à Berne. Ils obéirent. Placés en vedettes près du collège des Jésuites, ils eurent ordre de surveiller, de calomnier toutes les démarches, de mettre à profit les circonstances les plus indifférentes. En 1819, une occasion se présenta : les francs-maçons de Fribourg, de Morat et de Berne la saisirent avec empressement.

Par décret apostolique, le Souverain Pontife venait de détacher de la Savoie la partie du canton de Genève jointe au diocèse d'Annecy ; il la réunissait à l'évêché de Lausanne : le titulaire de ce siège allait donc s'appeler évêque de Lausanne et de Genève. Cette disposition, depuis longtemps sollicitée par les Catholiques, n'avait rien d'alarmant ; elle terrifia néanmoins le Calvinisme genevois jusque dans ses profondeurs. L'évêque résidait à Fribourg ; il était de nécessité première sous la dépendance des Jésuites. Genève ne crut son calvinisme puritain à l'abri de tout danger que si les Jésuites abandonnaient le canton de Fribourg. Ce raisonnement péchait par la logique, l'évidence même lui était hostile ; mais il offrait un point d'appui aux haines catholiques et aux préjugés protestants : on s'en empara. Le 15 septembre 1818, Berne, en admonestant son co-État de Fribourg, sur l'introduction de la Compagnie, avait pris ses précautions ; son gouvernement écrivait que « cette admission ferait naître de l'étonnement et de vives inquiétudes parmi le grand nombre des États de la Confédération. »

Pour réaliser cette prophétie à courte échéance, Berne et Genève, de concert avec leurs amis de Fribourg, se mettent à l'œuvre. On demande au gouvernement de ce canton d'expulser les Jésuites pour rassurer le calvinisme genevois, et éviter ainsi tout ce qui pourrait porter atteinte, même sans cause légitime, aux rapports fraternels entre cantons. Cette hypocrisie ne change pas la situation. Les loges de Berne, de Fribourg et de Genève échouaient dans leur première tentative ; mais elles savaient persévérer : elles attendirent une occasion plus opportune. Elle se présenta en 1821. L'enseignement primaire, tel que l'appliquait le Cordelier Grégoire Girard, commençait à se répandre en Suisse ; il y produisait d'assez favorables résultats. L'évêque de Lausanne avait d'abord approuvé cette méthode nouvelle. Cependant, le 12 juin 1821, il revint sur son approbation et pria le Conseil d'interdire les innovations. Le prélat, juge compétent en matière d'éducation, s'est effrayé de l'appui que les Libéraux accordent à l'enseignement lancastrien ; et il a pensé que, puisqu'ils le patronent, cet enseignement doit contenir un germe d'irréligion ou d'immoralité précoce.

Les Jésuites, qui n'ont pas vu commencer le différend, se conforment aux prescriptions épiscopales et refusent d'adopter les principes du Cordelier. Ils ne s'étaient pas mêlés à la polémique que le Père Girard soutint contre l'évêque ; mais ils sont là, toujours implacables contre les idées désorganisatrices. On laisse le prélat pour s'attaquer

à eux seuls. Le Cordelier fut une victime qu'on immola sur la tombe de Clément XIV, Cordelier comme lui. Les plus bizarres rapprochements se firent. On prétendit que, par esprit de vengeance, la Société de Jésus voulait dépouiller le couvent des Cordeliers de ses biens et de ses prérogatives. Les Cordeliers eurent raison en tout et pour tout. Ils auraient dérangé l'équilibre du monde, que la secte libérale aurait inventé quelques motifs pour rejeter ce bouleversement au compte des Jésuites. On plaignit, on admira le Père Girard; on exalta ses mérites jusqu'à l'absurde, on lui gonfla une réputation comme un ballon.

Tobie Jenni n'était pas de nature à céder si facilement à l'orage. Girard luttait toujours; le prélat prend un parti décisif. Le 26 mai 1825, il notifie au Grand-Conseil l'injonction de renoncer à l'enseignement mutuel dans les écoles primaires. A l'instant même les Jésuites sont accusés d'hostilité envers le Père Girard. Ses amis s'agitent; les têtes s'échauffent. A cette époque, tout donnait matière à émeute et à ovation. Les Jésuites, comme c'était leur dû, voient gronder l'insurrection à leurs portes. Au même instant que le Cordelier est salué des noms de sauveur et de père du progrès, on les outrage dans leur silence, on les menace de mort. Cette insurrection sans cause était un premier essai des forces libérales; elle s'apaisa devant l'indifférence publique. Mais elle n'avait pas seulement frappé sur les Jésuites; du même coup elle avait outragé l'évêque diocésain et Philippe de Gottrau, l'avoyer de la République. Par des vociférations sans excuse, comme par des insultes sans dignité, on apprenait au peuple à se jouer de la magistrature ainsi que du pouvoir spirituel. Le Père Girard, cause peut-être involontaire de ces tristes manifestations, se démit de ses fonctions de préfet des classes primaires; il se retira à Lucerne, dans un couvent de son Ordre. Il y resta jusqu'au moment où ce couvent jugea à propos de se séculariser lui-même.

L'origine et le but de ces attaques n'étaient un mystère pour personne. Le gouvernement fribourgeois voulut dédommager les Jésuites de ces persécutions. Il permit que le scolasticat de Brig en Vallais fût transféré au collège de Saint-Michel, et, le 10 janvier 1826, il accorda aux Jésuites la faculté d'établir le noviciat de la Compagnie dans la petite ville d'Estavayer sur le lac de Neuchâtel. Quand tous ces arrangements furent faits, les Jésuites de France se trouvèrent en butte à des tribulations nouvelles. Le roi Charles X céda, le 16 juin 1828, aux obsessions de son conseil des ministres qui, pour se donner un vernis de popularité libérale, s'était mis lui aussi à trembler de frayeur devant l'évocation d'un Jésuite. Au nom de la

liberté, on proscrivait encore une fois la Compagnie de Jésus; on lui interdisait l'enseignement pour le livrer tout entier aux docteurs du scepticisme ou aux platoniciens de l'insurrection. Fribourg offrit un asile à tant de dévouements méconnus. Le collège s'enrichit de ces maîtres de l'enseignement auxquels la France libérale préférait ses pédagogues universitaires.

Charles X, afin de complaire à d'intraitables ennemis, avait sacrifié les Jésuites. Le 16 juin 1828, il signa l'ordonnance qui détruisait la liberté des pères de famille; le 5 août 1850, il abdiquait à Rambouillet poursuivi par les mêmes hommes qui, afin d'escalader le trône, s'étaient fait du nom de Jésuite un marchepied. Charles X mourait au pouvoir parce qu'il n'avait pas voulu vivre, parce que ses ministres avaient cru qu'en flattant des préjugés mis en avant, ils calmeraient les passions. Ces préjugés et ces passions connaissaient la bonté du monarque et la faiblesse des gouvernants. On abusa de toutes ces fatales condescendances, et Louis-Philippe d'Orléans s'empara de la couronne.

Nous avons dit quelle fut sa politique à l'égard des nations étrangères et principalement de la Suisse. Cette politique avait prémédité de mettre le feu à l'Europe, afin de faire réclamer son intervention officieuse, lorsque le roi de Juillet se croirait assez fort chez lui pour éteindre l'incendie chez les autres. La révolution de 1848 et ses conséquences socialistes disent trop éloquemment le crime qui fut commis à cette époque du triomphe des libéraux. Il n'est donc pas nécessaire d'ouvrir davantage une plaie toujours béante.

Les vainqueurs de Juillet se faisaient un titre de gloire de leur grande comédie de quinze ans. Ils proclamaient à haute voix que les Jésuites n'avaient été qu'un mot d'ordre transmis à d'imbéciles crédulités; les libéraux de Fribourg n'eurent pas cette franchise dans le succès. En parodiant tout ce que faisait la France, ils avaient renversé un gouvernement probe, sage, économe et intelligent pour se substituer à sa place. Ils l'occupaient, et le pouvoir ne les dépouillait d'aucune de leurs préventions.

Montenach et Schaller, deux noms chers à la Compagnie de Jésus par le souvenir des vertus qu'ils y ont laissées, se trouvaient à la tête de ce mouvement insurrectionnel. Ils méditaient la ruine des Pères; mais ils voulaient la devoir à des moyens qu'ils prétendaient rendre légaux. La révolution du 2 décembre 1850 changeait les institutions du pays; elle ne modifiait ni les mœurs ni la croyance du peuple. Il importait donc de l'endormir dans une sécurité trompeuse pour frap-

per le coup que les loges maçonniques préparaient de longue main. Les hostilités ouvertes auraient vite placé la foule en état de suspicion contre le gouvernement qu'on lui assurait être de son choix. On épia des circonstances plus opportunes, et on commença une guerre sourde, mais persévérante, pour ébranler l'Institut de saint Ignace. On fit pétitionner tous les Catholiques indifférents, tous les impies; ils demandèrent la destruction des Jésuites pour mieux glorifier la sainte religion de leurs pères. Les Protestants de Morat et de Bulle apportèrent leur tribut de signatures à cette auréole libérale qu'ils ménageaient à la foi catholique. Le peuple de Fribourg ne s'était guère ému lorsqu'il avait plu aux factieux de se constituer les régénérateurs du pays. En apprenant que les Jésuites sont menacés, il ne conserve pas cette apathie. Son droit de souveraineté est proclamé, sanctionné, défini. Il déclare qu'il sera prêt à en faire usage contre ses libérateurs, s'ils persèverent dans des pensées hostiles à la Compagnie. Les hommes de 1850 tenaient au pouvoir; ils résolurent de s'y maintenir en n'attaquant les Pères qu'à la sourdine.

Depuis longtemps le collège de Fribourg était parvenu à un haut degré de prospérité. Par son enseignement à larges bases et par le sage emploi de toutes les améliorations et de toutes les méthodes praticables, il avait vu sa renommée franchir les montagnes de Suisse et porter au loin, avec les jeunes gens qui sortaient de son enceinte, le bruit de ses exploits classiques et le parfum de son urbanité. Une Académie formée pour chaque classe comme moyen d'émulation. Un cabinet de physique et d'histoire naturelle s'éleva peu à peu. Le pape Léon XII et le roi Charles X voulurent contribuer à ses richesses, en lui adressant de magnifiques collections de médailles. A l'exception de la médecine et du droit civil, dont un professeur séculier était chargé, l'éducation, à Fribourg, embrassa toutes les branches d'enseignement. L'étude des langues, des beaux-arts et des sciences y fut appliquée dans ses perfectionnements les plus modernes. Pour parvenir à fonder en Suisse une Université, généralement réclamée, le Grand-Conseil de Fribourg avait décrété l'érection de six nouvelles chaires. Les Jésuites n'ont de secrets ni pour leurs amis, ni pour leurs adversaires, ni pour leurs concurrents. Le cours des études fut souvent publié; toujours il arracha des aveux remarquables aux ennemis de la Compagnie. Dans un temps où les turbulences de la jeunesse étaient applaudies et encouragées par ceux qui prétendaient gouverner les peuples, jamais la discipline n'y souffrit une grave atteinte. Il existait entre le maître et l'élève un lien de vénération et de confiance, qui rendait impossibles

les scènes de désordre dont alors retentissaient tous les collèges de l'Université. On n'apprenait pas aux enfants à se croire des génies; on ne leur déclamaient pas en toutes langues le *dii estis*, et on ne les conviait pas aux révolutions pour capter des suffrages ou trouver dans les enthousiasmes d'une jeunesse crédule un nouvel aliment à d'incommensurables orgueils. A Fribourg, on ne s'occupait que du travail. Le professeur cherchait à se faire oublier, et l'élève se montrait heureux d'affection et de reconnaissance.

Cette prospérité, démontrée par de récentes constructions faites pour recevoir les élèves, qui se pressaient de tous les points de l'Europe, était une des gloires de la Suisse catholique. Pour le canton de Fribourg, ce fut une source de bien-être et de richesses. Les habitants tenaient aux Jésuites par gratitude, par souvenir, par piété, et par ce sentiment plus personnel qui fait aimer et défendre ceux à qui notre fortune est liée (1). Le Libéralisme, tombé dans le mépris, se transfor-

(1) En dehors des avantages moraux que le canton de Fribourg recueillait de son collège et du pensionnat, annexé par les Pères à l'ancien établissement, il y avait pour la ville comme pour tous les États limitrophes, surtout Genève et Lausanne, une source inépuisable de bénéfices. Fribourg, en 1820, était une de ces petites cités sombres et tristes inconnues au delà des limites de la Suisse. Sa population s'élevait à peine à 6,400 habitants. Les étrangers s'en détournaient pour passer de Lausanne à Berne par Morat ou Neuchâtel. Le splendide pensionnat de Fribourg, créé par actions souscrites dans le pays, avait eu pour fondateurs MM. Philippe d'Odet, Nicolas de Bumann, Théodore de Diesbach de Belleroche, Hubert de Boccard, Pierre Gendre, Charles et Tobie de Gottrau. A peine fut-il en exercice, que la situation du canton s'améliora d'une manière sensible. Le nom du pensionnat se répandit partout; il attira à Fribourg des élèves de France comme de Buenos-Ayres, de Pologne ainsi que de Smyrne. L'abondance parut avec les étrangers. Le numéraire, si rare dans ces contrées, augmenta, et en peu d'années le chiffre authentique de la population fribourgeoise fut porté à 9,376 âmes par le recensement communal. L'agriculture, le commerce et l'industrie trouvaient dans cet établissement un débouché qui fécondait tous les genres de travaux. Le contact des familles étrangères qui venaient à Fribourg voir leurs enfants ou s'installer dans la ville pour suivre leur éducation donna aux citoyens l'idée d'appliquer à leur bien-être, aux embellissements de la ville et à un luxe plein de propreté les ressources financières que leur procurait la Compagnie de Jésus. Des routes nouvelles furent tracées et achevées; on adopta des moyens d'assainissement et des découvertes philanthropiques jusqu'alors inconnus dans le canton.

Le fondateur du pensionnat, M. Tobie de Gottrau, conçut un autre projet. Depuis plus d'un demi siècle les habitants désiraient, sans pouvoir l'espérer, qu'un pont gigantesque vint joindre le haut de la ville à la montagne voisine. Les actionnaires du pensionnat avaient eu la main heureuse. Ils tentèrent une seconde fois la fortune; elle sourit à leur audace. Divers calculs portent à plus d'un million de francs par année les sommes que la présence des Jésuites faisait affluer dans le canton par le mouvement des étrangers, le séjour des familles et les dépenses des élèves.

Pour essayer de consoler les Fribourgeois de la perte que le Radicalisme leur faisait éprouver en détruisant le collège et le pensionnat, on a imprimé que les Jésuites tiraient de l'extérieur leurs principales fournitures. Le canton ne produit pas tout ce qui est

mait en radicalisme. Il se montrait disciple fervent de ses maîtres des Sociétés secrètes. Sous le titre d'*Ami du Progrès*, il créa à Fribourg

nécessaire à la vie; il fallut donc bien se résoudre à tirer le sucre, l'huile, les vins rouges, les oranges, etc., des pays qui produisent ces denrées. Les Jésuites en chargèrent ordinairement des négociants fribourgeois; mais tout ce qui pouvait se faire ou s'acheter dans le canton était confectionné par les ouvriers du pays, vendu par les marchands du pays, en dehors de la maison d'éducation. Les Jésuites reçurent souvent de la part même de quelques meneurs du Radicalisme des propositions avantageuses pour accorder à ces derniers le monopole des fournitures. C'eût été léser le peuple de Fribourg, l'artisan dans son atelier, le laboureur dans sa ferme. Les Jésuites rejetèrent toutes ces propositions.

Les fondateurs de cette œuvre n'avaient pas voulu faire une spéculation. Enfants de Fribourg, ils ne cherchèrent que le bonheur moral et matériel de leur patrie. Ils ne demandaient aucun dividende de leurs actions. Ils ne s'accordèrent que l'intérêt légal avec un droit de remboursement futur. Ils légèrent au canton tous les bénéfices qui, d'après l'acte de création, devaient d'abord servir à donner plus de développements à l'instruction publique, pour agrandir encore les ressources du canton. Selon les pieuses intentions des fondateurs, les bénéfices étaient distribués par la commission en trois tiers égaux.

Le premier servait à l'instruction publique. On établissait au collège de nouvelles chaires pour les sciences. On complétait les collections scientifiques; on achetait de nouveaux instruments de physique.

Le second était destiné à l'amélioration du peuple, à des établissements pour les vieillards, les orphelins, les femmes et les sourds-muets. On créait des écoles primaires, on donnait des secours aux paroisses, aux caisses locales, aux indigents. On encourageait les vertus civiles; on pourvoyait à l'entretien des jeunes gens sans fortune et qui annonçaient quelque talent.

Le troisième tiers était employé à bâtir un hospice cantonal où devaient être reçus sans distinction tous les pauvres.

Des millions sortaient du pensionnat, il devait donc contenir des richesses fabuleuses. Sur cette idée les Libéraux et le Radicalisme échafaudèrent toutes sortes de récits et de commentaires. Personne ne voulut comprendre que le pensionnat était un canal versant dans le pays l'or qu'il recevait de l'extérieur. M. Henri Gaullieur, dans *la Suisse en 1847*, s'est rendu l'organe de ces mensonges que la jalousie de Berne et les inimitiés calvinistes de Genève, n'ont jamais pu accréditer dans le canton de Fribourg, aujourd'hui victime de toutes ces rivalités de ville à ville. M. Gaullieur s'explique ainsi, page 550 de son opuscule: « Le pensionnat, outre l'immeuble considérable destiné à loger les maîtres et les élèves, possédait encore divers biens fonds dans le canton, des châteaux, des forêts, des domaines, la succursale d'Estavayer et des capitaux placés sur hypothèques dans le canton ou à l'étranger. »

Les registres, les actes et les documents de la Compagnie de Jésus à Fribourg sont maintenant à la disposition du Radicalisme, qui s'en est emparé après la prise de cette ville en 1847. Il est donc très-facile aux ennemis des Jésuites de vérifier si les rumeurs répandues sur ces immenses richesses sont fondées en réalité. Ce qu'il y a d'exact et de vrai, le voici :

Le terrain acheté pour les bâtiments et les cours du pensionnat coûta	58,750 fr. suisses *.
Les frais de construction s'élevèrent à	275,000
La campagne de Belfaux fut payée	57,950
Total	531,700 fr. suisses.

* Le franc suisse vaut trente sous de France.

un journal ayant pour mission d'espionner, de travestir et de dénoncer les actes les plus indifférents de la vie des Pères. On les soumit à

Le mobilier du pensionnat et de la campagne était estimé 100,000 fr. Il fut volé ou complètement détruit par les bataillons bernois et vaudois. Les divers biens fonds, les châteaux, domaines et capitaux placés dans le canton ou à l'étranger n'existèrent jamais que dans l'imagination des Communistes, qui en furent pour leurs frais. Il est très-aisé de se convaincre aujourd'hui, avec les comptes des Jésuites parfaitement en règle, que les bénéficiés de l'établissement avaient remboursé une partie considérable du capital avancé par les actionnaires. On diminuait par là même la somme des intérêts annuels qui, en s'affaiblissant chaque année, faisait espérer une libération prochaine. Cette libération aurait permis d'appliquer alors les bénéficiés aux buts d'utilité publique qui étaient le vœu des fondateurs.

Dans la *Suisse en 1847* dédiée au général Dufour, comme pour lui donner un cachet d'authenticité libérale, M. Gaullieur, qui vient d'inventer à Genève des forêts, des domaines et des capitaux, châteaux en Espagne inconnus à Fribourg, s'exprime encore ainsi :

« Ce collège possédait pour environ deux millions de propriétés soit immobilières, soit mobilières. Il avait ses biens fondamentaux, ceux de l'abbaye de Marsens, supprimée au seizième siècle, ceux des couvents de Posat et de la Valsainte, aussi supprimés, diverses fondations, le trésor, les biens de la fabrique et ceux de diverses corporations. »

Ces propriétés, venues de différentes sources, avaient toutes le même but. Elles consistaient en 1847 en six domaines, qui portaient les noms de Marsens, Molettes, Sorens, Pepin, Matran et Avry. Les deux derniers furent échangés en 1842 contre la terre que le collège de Saint-Michel avait à Posat.

Tous ces biens, vu la mauvaise qualité du sol, rapportaient, produit brut

	11,570 fr. suisses.
Les capitaux placés dans le canton donnaient de revenu	8,420
L'État accordait au collège un subside annuel de	1,200
Divers produits de vignes, bois, vergers	5,760
Total	24,750 fr. suisses.

Sur cette somme il fallait prélever pour les frais de culture, les impôts et charges diverses 6,560 fr. suisses.

Une pension accordée à cinq prêtres séculiers montait à 2,800

Ce qui fait en déduction 9,250 fr. suisses.

Il restait 15,500 francs suisses pour l'entretien des bâtiments et pour assurer l'existence de trente Pères de la Compagnie, de quatre prêtres séculiers et des domestiques. La quote-part de ces Jésuites, qui se dévouaient à l'enseignement et à la prédication, se réduisait à environ 500 francs. Nous connaissons peu, très-peu, d'agrégés d'Université ou même d'instituteurs primaires qui, à ce prix-là, consentiraient à sacrifier leurs jours et leurs nuits à l'éducation de la jeunesse. Le Radicalisme accusait les Jésuites d'une opulence fabuleuse, et ils sont convaincus de pauvreté par l'examen même de leur fortune. Le Radicalisme, dont M. Gaullieur et les journaux révolutionnaires se sont faits les complaisants échos, ne tarissait pas sur les revenus de la Compagnie. Une fois arrivés au pouvoir, les chefs de l'opposition à Fribourg eurent intérêt à prouver comme magistrats ce qu'ils avaient affirmé comme rebelles. Ils se virent obligés de donner le plus complet démenti à leurs assertions. Afin de payer largement leurs créatures poussées au professorat, et que la fortune réelle des Jésuites était loin de tenter et de satisfaire, on ajouta aux revenus du collège les biens des autres ordres religieux iniquement supprimés.

une surveillance de tous les instants. La petite ville se faisait autour d'eux, mais la petite ville avec des radicaux pour voisins. C'était l'esclavage.

On saisissait leurs lettres, on cherchait dans leurs sermons des allusions au désordre établi. Si, comme le Père Ferrand, l'un d'eux proclamait en chaire que toute puissance bien ordonnée vient de Dieu, comme le Père Ferrand, il recevait la peine due au texte de l'apôtre saint Paul. Un arrêt du Conseil d'État l'exilait du canton, sans information, sans jugement, par simple mesure de police ou de liberté. Lorsqu'on était fatigué de poursuivre les Jésuites, on se plaignait des élèves et de l'esprit qui régnait parmi eux. Venus de diverses parties du monde, ces jeunes gens étaient républicains ou monarchiques, aristocrates ou démocrates, selon la forme du gouvernement de leur pays; mais, à Fribourg, ils n'avaient pour toute action politique qu'à honorer Dieu par leur piété et leur travail. Ils témoignaient à leurs maîtres une vive amitié.

Cet attachement parut hostile au gouvernement qui s'était établi de lui-même. On enveloppa les élèves dans la haine que les Radicaux portaient aux Jésuites. Le renvoi de ces derniers était impérieusement exigé par le Club Central de Berne. Les frères et amis de Fribourg ne voulurent pas rester davantage sous l'anathème des Sociétés secrètes, et ils inventèrent comme moyen de dislocation une visite inquisitoriale dans le collège. Ce moyen donnait pour juges aux Jésuites leurs ennemis les plus acharnés. Le 29 janvier 1854, les commissaires désignés par le Conseil d'État investirent à l'improviste la maison où devaient se tramer tant de complots mystérieux. L'*Ami du Progrès* en avait si souvent inventé, qu'il semblait tout naturel de saisir au moins la trace de quelques-uns. On interrogea les professeurs; on interrogea les élèves; on fit subir aux hommes et aux choses un rigoureux, un minutieux examen. Les délégués du Conseil étaient, comme Balaam, venus pour maudire; ils eurent assez de probité pour déclarer ce qu'ils avaient vu et pour célébrer, dans son ensemble et dans ses détails, l'éducation donnée par les Jésuites. La vérité se faisait jour malgré les efforts du Radicalisme. Sa manifestation contribua beaucoup à la chute des révolutionnaires de 1850, que le flot électoral couvrait tous les trois ans d'un lineul funèbre. Le peuple appelait au pouvoir les amis de la Compagnie. Sous leurs auspices, elle continua dans la paix ce qu'elle avait commencé au milieu des entraves libérales.

A Soleure et à Lucerne, les Radicaux eurent la main plus heureuse: ils détruisirent les deux collèges catholiques. A la place de prêtres

pieux, doctes et versés dans l'enseignement, ils appelèrent quelques renégats et des professeurs allemands dont la seule science consistait à tout nier. Pour former leurs enfants aux devoirs du chrétien et du citoyen, les pères de famille se voyaient obligés de les envoyer à grands frais dans les établissements de Brig et de Fribourg, ou de les confier à des maîtres dont les leçons publiques et la vie privée étaient une honte. L'État enseignant corrompait la morale; il se jouait du principe religieux, il étouffait dans le cœur de la jeunesse tout sentiment de patriotisme et de foi. Les Démocrates de la Suisse primitive s'effrayèrent des tendances oppressives du Radicalisme; ils comprirent que le mal s'invétérerait peu à peu dans les âmes, et qu'alors il ne serait plus temps d'y remédier.

Ils se décidèrent donc à faire sur-le-champ acte de souveraineté. Le 15 mai 1856, le peuple du canton de Schwytz se réunit en Landsgemeinde dans la prairie des délibérations. D'un accord unanime on vota la fondation d'un collège à Schwytz même, au berceau de la liberté helvétique. Il fut décidé que l'on en confierait la direction à la Compagnie. Les États primitifs connaissaient les Jésuites par leurs œuvres; ils demandèrent au Père Brocard du Vallais, alors provincial, de souscrire à leur vœu. Le Père Drach abandonna le rectorat de Fribourg au Père Jacques Roh, et il se rendit à Schwytz afin d'organiser la maison. Pour toute ressource, il n'y avait encore qu'un décret.

Drach utilisa les bonnes volontés et le zèle de tous. Le 4 novembre 1858, monseigneur de Angelis, nonce apostolique en Suisse, ouvrit les classes par une messe solennelle du Saint-Esprit. Les élèves ne manquaient pas au collège, c'était le collège qui faisait défaut à leur empressement. Les citoyens de Schwytz se mirent à l'œuvre; chacun se fit une gloire et un mérite d'apporter sa pierre au monument; chacun voulut y contribuer selon ses forces. Le Radicalisme n'avait pas compté sur un pareil dévouement; il s'en étonna. Mais Schwytz usait de son droit, personne n'osa le contester.

Vers la même époque, le canton de Lucerne secoua le joug des Sociétés secrètes. Dans ce pays livré pendant dix années à l'action de la démagogie l'enseignement public était devenu un sujet d'inquiétudes pour les pères de famille. Les oreilles et les yeux des enfants ne recevaient que des leçons et des exemples de démoralisation. Le dérèglement s'asseyait dans la chaire des professeurs; l'apostasie ou l'incrédulité y régnait en dominatrice absolue. Quand, par le suffrage d'une imposante majorité, Lucerne eut reconquis ses droits, le peuple songea à réparer les désastres. Ce canton respirait enfin l'air de la liberté.

Il crut essentiel d'assurer aux nouvelles générations le bonheur qu'elles avaient perdu. Les Lucernois jetèrent les yeux autour d'eux : ils virent que là où l'éducation était religieuse et morale, la jeunesse se montrait plus assidue au travail, plus respectueuse et plus pure. Fribourg, Schwytz et le Vallais vivaient dans une paix profonde, tandis que les carabinières fédéraux et les agitateurs portaient le trouble au sein de tous les cantons radicalisés.

Joseph Leu était aimé de l'ouvrier des villes ; son nom devenait un drapeau pour les campagnes. Il a sondé la plaie du pays ; il connaît le remède qui la cicatrisera ; il se souvient qu'au temps de Zwingli et de Luther les Jésuites sauvèrent l'Église. Avec l'indifférence et l'athéisme pour armes, de nouveaux ennemis sont suscités à la religion, aux gouvernements, à la société tout entière. On menace d'anéantir les droits confessionnels des Catholiques ; c'est une guerre à mort qui est déclarée au Christianisme et à la liberté. Leu se persuade que, puisque les Jésuites du dix-neuvième siècle sont, comme leurs ancêtres du seizième, en butte aux mêmes inimitiés, c'est qu'ils portent en eux un principe de vie qui peut produire les mêmes fruits que dans les temps passés. Les Radicaux s'acharnent sur la Compagnie, donc il faut que les Catholiques se groupent autour d'elle. Leu développe cette idée ; afin de la populariser, trois Pères de l'Institut, Burgstahler, Damberger et Schlosser, viennent successivement évangéliser les Lucernois.

Il existait dans leur ville deux couvents de Franciscains. Ces Cordeliers, dont le Père Girard faisait partie, n'eurent pas la force de résister aux séductions du Radicalisme. Ils se sécularisèrent et le gouvernement s'empara de leurs biens. La nouvelle administration que le peuple s'était réellement choisie ne crut pas pouvoir en sécurité de conscience, profiter du larcin de ses prédécesseurs aux affaires. Elle consulta le Saint-Siège. Grégoire XVI décida que le rétablissement des Franciscains était impossible. Rome ratifia la suppression, à charge d'appliquer les biens des deux couvents à la fondation d'un séminaire diocésain. Le Pape allait au-devant du vœu public, il engageait les magistrats du canton à confier aux Jésuites le séminaire et l'éducation des jeunes lévites. Le 14 décembre 1842, le Conseil d'État nomme une commission qui est chargée de faire toutes les démarches et de recueillir tous les renseignements relatifs à cette affaire. Elle était grave et pour Lucerne et surtout pour la Compagnie de Jésus. Dans le mois de janvier 1843, cette commission s'adresse aux gouvernements de Schwytz, de Fribourg et du Vallais. Elle consulte les évêques de Lausanne, de Coire, de Brixen, de Linz et de Gratz. Elle écrit à

l'archevêque de Paris, à l'évêque de Strasbourg, à M. Weissenbach, professeur de théologie à Soleure, et même au ministre plénipotentiaire de la Confédération helvétique en Autriche. Toutes ces réponses furent imprimées et publiées, ainsi que le rapport de MM. Jost, Peyer et Kaufmann, députés par les conseils de Lucerne pour voir par leurs yeux les moyens d'éducation employés à Fribourg.

Le 21 septembre 1843 le conseil se réunit pour prendre une détermination. Le vice-président, Joseph Mohr, et Georges Sigris, curé de Lucerne, s'opposaient à l'admission des Jésuites. L'évêque de Bâle, qui administre spirituellement le canton de Lucerne, Antoine Salzmänn, y fut dans le principe très-peu favorable aussi. De mûres réflexions et une connaissance plus approfondie de l'Institut amenèrent sans peine la justice du prélat à adhérer au désir des Catholiques. Il n'en fut pas ainsi pour ces deux membres du conseil d'éducation. Malgré leur hostilité, on décide que le séminaire épiscopal sera dirigé par les Jésuites ou par un autre Ordre religieux. Les choses en étaient à ce point lorsque, le 10 juin 1844, le nonce apostolique près des cantons suisses, Jérôme d'Andréa, archevêque de Métz, adresse aux avoyers et au Conseil d'État du canton de Lucerne la note suivante, irrécusable témoignage de la volonté du Saint-Siège :

« Très-illustres et très-honorés Messieurs !

» A la demande que vous m'avez itérativement faite par vos honorés offices du 3 avril 1843 et du 15 mars 1844, je me suis empressé de soumettre à la haute sagesse du Saint-Siège, et de les appuyer de toutes mes forces, vos respectueuses instances basées sur les résolutions du Grand-Conseil du louable canton de Lucerne, datées l'une du 21 janvier 1843 et l'autre du 24 février dernier, ayant pour but d'obtenir la sanction concernant la suppression des deux couvents de Cordeliers, faite en vertu d'un décret émis par le gouvernement précédent sous la date du 22 novembre 1838.

» Bien que profondément affecté de l'arrêt porté contre les susdits couvents en dépit de tous les droits, le Saint-Père a pourtant daigné prendre en sérieuse considération l'état actuel des choses et tout ce que vous lui avez soumis dans les différentes pièces, que j'ai eu l'honneur de lui faire parvenir ; il a, d'un côté, reconnu les obstacles qui s'opposent au rétablissement des deux maisons religieuses, surtout à cause du défaut de membres de l'ordre des Cordeliers en Suisse, et il a apprécié d'autre part la résolution que le Grand-Conseil a prise

dans son religieux zèle, de convertir en œuvres pies et d'utilité publiques la fortune des monastères dont il est question.

» En vue de ces circonstances et à la suite de ces réflexions le Souverain-Pontife a bien voulu me charger de vous faire, très-illustres et très-honorés Messieurs, les communications suivantes :

» Le Saint-Siège apostolique donne sa pleine et entière sanction à la suppression du couvent des Cordeliers dans la ville de Lucerne, à condition qu'on en emploie les biens :

» 1^o Pour l'érection d'un séminaire dans la ville de Lucerne pour l'éducation de la jeunesse qui se voue à l'état ecclésiastique, sur lequel l'évêque de Bâle doit exercer tous les droits que lui accorde le Concile de Trente, et sans aucun préjudice de l'érection du grand séminaire qui doit, selon la bulle de circonscription de l'évêché de Bâle, s'établir à Soleure.

» 2^o Pour la fondation d'une paroisse succursale également en ville.

» Relativement au couvent de Werthenstein, le Saint-Père voulant qu'il soit conservé, autant que possible, au but de son institution primitive, désire par conséquent qu'il soit confié aux soins d'un Ordre régulier, et il autorise le gouvernement d'y appeler, de concert avec l'évêque de Bâle, une corporation religieuse, composée d'un nombre suffisant d'individus qui, tout en remplissant les obligations de leur règle, puissent convenablement, et à l'édification des fidèles, desservir l'église et la cure qui y est attachée, et entretenir le pèlerinage.

» Cependant, si les revenus du premier couvent existant dans la ville ne devaient pas suffire à la dotation du séminaire et de la paroisse succursale, et qu'il n'y eût pas d'autres moyens pour y subvenir, le Saint-Père est disposé à permettre, à la suite d'une pétition que l'on ferait à ce sujet, qu'on y emploie les biens qui seraient peut-être superflus à l'entretien du couvent de Werthenstein.

» Enfin le Saint-Siège verrait avec beaucoup de satisfaction si l'on confiait, ainsi que le Grand-Conseil en a le projet, au zèle et aux lumières de la Compagnie de Jésus la direction du séminaire sous le double rapport et de l'enseignement et de la discipline intérieure. »

Le 24 octobre 1844, le Grand-Conseil s'assemble pour trancher la question. La séance fut orageuse; elle dura sans désemparer de huit heures du matin à sept heures et demie du soir. Soixante-dix voix contre vingt-quatre se prononcèrent en faveur des Jésuites. La Constitution démocratique de ce canton accordait au peuple un droit de veto. Réuni dans ses diverses communes, il pouvait, cinquante jours

après, rejeter les décisions que le Grand-Conseil avait adoptées. Le Radicalisme exigea que cette dernière chance lui fût accordée. Il la tenta; mais une majorité de plus de six mille voix sanctionna le décret du gouvernement et en réclama l'exécution immédiate.

Telle était la position des Jésuites dans la Confédération helvétique, lorsque Argovie, à bout de voies, s'imagina de se servir de leur nom pour agiter de nouveau le pays que l'affaire des couvents avait si cruellement troublé. Entre la Suisse catholique et l'Ordre de Jésus, il existait depuis longtemps un lien que resserraient les services rendus et les témoignages d'affection et d'estime prodigués. Au nom du Radicalisme, dont le premier vœu était alors la destruction du pacte fédéral de 1815, on venait, sous prétexte que ce même pacte se trouvait violé, porter une atteinte formelle à la liberté. On accusait Lucerne d'avoir outrepassé ses droits, en faisant, dans l'année 1844, ce que le Vallais avait réalisé depuis 1810, Fribourg depuis 1818, et les cantons primitifs depuis 1856.

La question se présentait si nette et si simple, que, le 19 août 1844, la Diète ne prit même pas la peine de la croire sérieuse. La proposition d'Argovie que Keller soutenait ne fut appuyée que par Bâle-campagne. Les autres cantons déclarèrent que c'était une affaire purement cantonale, et qu'il ne paraissait pas possible de s'en occuper, sans attaquer la souveraineté et l'indépendance des divers États de la Confédération.

Avec les Diètes suisses et les agitations perpétuelles que le Radicalisme fomentait, le temps était un grand maître. L'affaire des couvents d'Argovie avait prouvé que la majorité, dans les conseils de la nation, variait au gré des Sociétés secrètes. On pouvait donc se condamner à l'expectative. Les Radicaux ne consentirent pas à faire cette nouvelle expérience. Ils étaient riches des dépouilles ecclésiastiques; ils avaient des armes et des séides à leurs ordres : on se décida à envahir les cantons qui résistaient à l'action dissolvante des clubs et des réfugiés.

CHAPITRE VIII.

Le nom des Jésuites est pris par la Révolution comme mot d'ordre. — Les corps francs sont créés. — Ce que sont les corps francs. — Leur expédition dans le Vallais. — Joris et Barman. — Marche des corps francs sur Sion. — Le chanoine de Rivaz et le général de Kalbermatten. — Zen-Ruffinen fait du juste-milieu. — La Vieille Suisse en face de la Jeune Suisse. — Le Vallais appelle à son secours ses alliés de Lucerne et de Fribourg. — Berne et Vaud s'opposent à l'accomplissement du pacte. — Le haut Vallais en mouvement. — Il court à la rencontre des corps francs. — Les corps francs reculent. — Ils sont battus au défilé du Trient et crient à la persécution. — Les corps francs et Neuhaus ennemis des Jésuites. — On les décide à envahir le canton de Lucerne. — Préparatifs contre Lucerne. — On l'attaque le 8 décembre 1844. L'insurrection est vaincue. — La guerre civile acceptée, dénoncée et faite par la Révolution. — Les corps francs au village d'Anet pour inquiéter Fribourg. — Convocation d'une Diète extraordinaire pour s'occuper des Jésuites. — L'Europe au milieu de ces débats. — Lord Aberdeen et la diplomatie. — Ulrich Ochsenbein, général des corps francs. — Lucerne se plaint à la Diète de l'armement des corps francs. — Argovie nie tout. — Le général de Sonnenberg et le nonce apostolique. — Dispositions de Sonnenberg. — Bataille de Lucerne. — Le prince de Metternich félicite la vraie Suisse. — La Révolution accuse les Lucernois de cruauté. — Ce qu'il y a de fondé dans cette imputation. — Les Jésuites sur le champ de bataille. — Ochsenbein livré aux railleries veut se justifier.

Nous venons de dire ce que les Jésuites avaient fait, ce qu'ils étaient pour la Suisse. De 1845 à la fin de 1847, les Sociétés secrètes, les Radicaux, les ambitieux de tous les partis trompés dans leurs espérances, les Communistes et les adeptes de toutes les sectes antichrétiennes se réunirent dans une même croisade. On oublia ses vieilles passions et ses nouveaux préjugés, on se coalisa pour faire la guerre aux membres de la Compagnie de Jésus; on les poursuivit avec de mauvaises calomnies et des livres encore plus mauvais. Comme de 1825 à 1850, on les accusa de tout diriger, de tout ramener à eux, de rêver l'asservissement du monde au profit de leur ordre; mais, en France, en Allemagne et en Italie, ces accusations n'allèrent pas plus loin. Elles masquèrent des attaques plus sérieuses. En Suisse, il n'en fut point ainsi. Dans ce pays où tout le monde était libre, à l'exception des gens honnêtes, où Mazzini, Breidenstein et leurs complices se livraient impunément à la corruption et à l'assassinat; où Marr, Weiting et ses *justes* osaient prêcher l'athéisme et le bouleversement social, en enivrant le peuple des plus dégradantes adulations, les Jésuites servirent de point de mire à la guerre civile. Ailleurs, lorsque

ce drapeau de circonstance avait conduit leurs ennemis improvisés sur le champ de bataille qu'ils ambitionnaient, ces ennemis, fiers de leur victoire, avouaient, en se moquant de leurs dupes, que ce terrible Ordre de saint Ignace de Loyola était pour eux un mythe, un nom de guerre auquel ils n'avaient jamais cru. Pour prouver leurs dires, ils oublièrent les Jésuites. La Compagnie, qui venait de soulever tant de flots d'encre et de colère, restait, comme pendant la tempête, calme et laborieuse au fond de ses demeures. L'émeute passait et repassait autour de ces maisons si souvent signalées aux haines populaires et l'émeute elle-même souriait. La Révolution avait fait son coup. Elle trouvait une meilleure proie à dévorer. Comme en 1850 et en 1848, elle ne permettait plus qu'on lui parlât de ces spectres si souvent évoqués.

Elle niait les Jésuites. Quand elle ne les niait pas, on la voyait, dans un accès d'incompréhensible justice, se prendre à les plaindre ou à les admirer. Le dernier coup de canon tiré contre le gouvernement établi devenait en même temps le dernier écho des phrases de six pieds qu'elle glorifiait la veille. Les noms des maîtres dans l'art de calomnier les Jésuites, ces noms qu'elle portait aux nues, se trouvaient, à un instant donné, engloutis dans le même néant. On les reléguait aux limbes de l'oubli, on les vouait à leurs regrets mille fois plus cruels et plus durables pour eux que les remords. La Révolution se créait d'autres chimères à combattre.

En Suisse, le Radicalisme triomphant resta fidèle à ses vieilles préventions. Sur ce point-là seulement son imagination lui fit défaut. Il ne se crut pas assez habile pour chercher un nouveau texte à ses contrefaçons révolutionnaires. On lui avait livré les Jésuites à pourfendre, il s'acharna sur cette victime; car, pour lui, les Jésuites, c'était la Religion catholique, c'était le Christianisme. Au milieu des aveuglements de son ignorance, il espérait, à l'aide de quelques coups de fusil, détruire dans les cœurs tout sentiment de foi.

Jusqu'alors les Jésuites n'avaient jamais servi de mobile à une guerre civile, à des invasions à main armée. La comédie qu'on jouait avec leur nom n'avait tourné à des drames sanglants que sous un titre plus réel. En Suisse, on les prit comme la cause déterminante des collisions dont les Sociétés secrètes avaient besoin pour essayer leurs forces en présence de l'Europe muette de lâcheté. Ces Sociétés voulurent tenter ce qu'elles pourraient faire sur une plus grande échelle. La France, l'Autriche et la Prusse les laissaient libres de leur action. Elles comprirent que ce mouvement jetait la terreur au pied

des trônes, elles l'exagérèrent. Ce fut au cri de : « Mort aux Jésuites ! » qu'il commença ; il s'achèvera dans la même étreinte de ridicule.

A la fin de 1844, chaque fraction des partis constitutionnels secondait les efforts du Radicalisme. La presse libérale de toutes les nuances, les orateurs de toutes les tribunes, les Universitaires de tous les pays, les mauvais prêtres de tous les cultes se prêtaient la main pour s'élaner à l'assaut de la Compagnie de Jésus. Ce débordement de haines et d'outrages s'arrêtait à la calomnie de barreau, à l'insinuation parlementaire, à l'acrimonie gutturale de quelques maniaques d'Université. En Suisse, ces passions d'Athénée ou d'écritoire se traduisirent en violences. L'Europe avait alors ses bravis du journalisme et ses sicaires de l'intelligence ; la Suisse effaça, dépassa toutes ces monstruosité par ses *corps francs* ou Freischaaren.

Dans les temps les plus désastreux des annales européennes, et à la suite des guerres que la civilisation naissante soutint contre la barbarie, on avait, à diverses reprises, vu surgir des armées de truands. En France, sous le nom de *bandes noires*, de *coutelaris*, de *compagnies franches*, de *popelicaïns* ; en Allemagne, sous celui de *reuter* ; en Italie, comme *malandrini*, *condottieri* et *grande compagnie* ; en Flandre, comme *piñles*, ces armées, toujours hors de la loi, vivaient d'incursions et de pillage. « En ces années (1160), raconte Mézeray (1), la maudite engeance des *routiers* et des *cottereaux* commença à se faire connaître par ses cruautés et ses brigandages. On ne sait pas bien pourquoi on les appelait ainsi, mais c'était une espèce de gens de guerre et d'aventuriers venant de divers endroits comme d'Aragon, de Navarre, de Biscaye, de Brabant, qui couraient le pays et qui se louaient à qui en voulait, pourvu qu'on leur donnât toutes sortes de licences. »

A cette époque de perturbation, le droit des gens n'était pas établi. L'Europe avait à peine quelques troupes régulières. La force brutale devenait la seule jurisprudence entre les nations. Depuis de longs siècles, ces abus de la violence avaient disparu. On ne parlait des *Coutelaris*, des *Malandrins* et des *Reuter* que comme d'une légende tombée dans le domaine des fictions. Tout à coup, au centre de l'Europe, en plein XIX^e siècle, ces agrégations de malfaiteurs se renouvellent. A leur première apparition, elles dépassent les excès de leurs devancières. Le nom de *corps francs* n'avait point toujours été profané en Suisse. Sous la République française, des volontaires, que le sort

(1) Mézeray, *Histoire de France*, t. v, p. 51.

ne désignait pas pour faire partie du contingent militaire, se mirent à la solde et aux ordres de l'État. Comme les autres troupes réglées, ils dépendirent du commandant en chef, et ils renforcèrent l'armée, tout en suivant scrupuleusement sa discipline. Ces volontaires se nommèrent *Freischaaren*. C'est leur souvenir sans doute qui donna l'idée aux Sociétés secrètes d'emprunter un pareil titre.

Les hommes qui formèrent le noyau de pareilles bandes avaient été recrutés dans les tirs fédéraux ou dans les clubs. Ils sortaient des Sociétés secrètes, de la lie des réfugiés et des étudiants d'Allemagne. On les choisissait parmi les repris de justice, les fainéants ou les hommes qui n'ont plus rien à perdre. Ils firent leur soumission pour se rendre les adjudicataires du vol et de l'assassinat ; ils mirent aux enchères la foi et la liberté helvétiques. On les organisa, on les soudoya publiquement. Leur but n'était pas plus un mystère que leur présence. Les feuilles radicales annoncèrent qu'on donnerait à chaque affilié un poignard, dix francs d'arrhes et sept batz (1) de solde par jour. On leur fit jurer de marcher aveuglément sur les pas de leurs chefs pour détruire les Jésuites et leurs adhérents. Des présidents d'un Comité de salut public les appelèrent aux lieux de leurs réunions. Pour les tenir en haleine on ouvrit des souscriptions. « Ces corps de volontaires ou *corps francs*, dit le protestant Gaullieur (2), agissaient sans l'autorisation officielle de leurs gouvernements, mais quelques-uns de ceux-ci n'étaient pas complètement à l'abri des reproches, sinon de complicité morale, au moins d'une certaine tolérance au milieu des préparatifs d'armements qui se faisaient autour d'eux au vu et au su de tout le monde. »

Aux ménagements gardés par cet écrivain, on sent qu'il cherche à amoindrir la vérité, et que ce ne sont pas seulement les grands conseils radicalisés qui furent coupables. Le Directoire fédéral en effet devait, par sa position, voir et connaître les trames qui s'ourdissaient. Il fit la sourde oreille aux cris de mort retentissant dans les villes de Berne, de Soleure, de Zurich et d'Argovie. Il ferma les yeux sur les marches et contre-marches de ces nouveaux malandrins qui accouraient à Zofingen (caupon d'Argovie) comme au quartier général des Sociétés secrètes levant enfin le masque. Ils arrivaient du Seeland, de l'Oberland, de Vaud, de Neuchâtel et du Jura protestant. Ils semaient la terreur sur leur route, afin de se familiariser au désordre. Ces hommes

(1) Le batz vaut trois sous de France.

(2) *La Suisse en 1847*, p. 46.

n'avaient d'autre enthousiasme que celui du pillage. Les noms de patrie et de liberté leur étaient aussi inconnus que les devoirs qu'ils imposent. Dans les lupanars des Sociétés secrètes, on les a formés aux désirs charnels; on a gonflé leur cœur d'un sentiment égoïste. En les abrutissant, on les a dépouillés de cette générosité native, de cette bravoure qui ne calcule pas le danger. Ils étaient entrés pleins de courage dans ces associations, ils en sortent lâches et méchants. On a perverti leur nature pour l'engraisser en idée de toutes les jouissances matérielles qu'on leur promettait, et ils se sont efféminés sous la désolante doctrine du communisme. Le phénomène qu'a produit en Suisse cette doctrine s'est renouvelé partout. Partout l'homme qui se laissa gangrener par elle a perdu quelque chose de sa vigueur physique et de son instinct belliqueux. Ses maîtres voulaient le ravalier à l'état de la bête carnassière (1) qui s'acharne sur un cadavre et recule toujours devant un ennemi disposé à se défendre; le succès a dépassé leurs plus tristes espérances. Le communiste portera le fer et le feu au sein des familles. Il sera audacieux et féroce avec les faibles; mais dans une lutte à égalité d'armes et de chances, il ne combattrà pas, ou s'il s'est laissé traîner sur le terrain, attendez-vous au premier coup de fusil à le voir fuir à travers la campagne. Les Corps francs suisses avaient reçu cette dégradante éducation, ils furent aussi ceux qui tout d'abord en portèrent la honte.

Leur première tentative s'exécuta contre le Vallais. Depuis la surprise de Sion par les Radicaux et la Jeune Suisse au mois d'avril 1840, ce canton a été incessamment agité, d'abord par le gouvernement qui s'est imposé à la direction des affaires, ensuite par la propagande des Sociétés secrètes. Les douze ou quinze avocats dirigés par Joseph (2) et Maurice Barman, avaient, à force d'exactions et d'arbitraire, donné

(1) Weitling, dans ses hallucinations de l'Alliance des Justes, ne cessait de répéter à son auditoire de prolétaires: « Je méprise la liberté votre idole. C'est une chimère. Quelle niaiserie, quelle imbécillité que de borner ses vues à une réforme et même à une révolution politique! Qu'importent les droits de citoyen et les constitutions, tant que les besoins du corps ne sont pas satisfaits, tant que les passions de l'homme ne sont pas assouvies! Fi de la politique! Trêve à vos discussions creuses! Si vous voulez être heureux et vraiment libres, travaillons ensemble à détruire la propriété, la cause de tous les maux, et à établir le communisme, la source de toutes les jouissances. » (Hennequin, *Études sur l'Anarchie contemporaine.*)

(2) Comme plusieurs ennemis politiques des Jésuites, M. Joseph Barman avait son fils au collège de Fribourg. Pour l'acquiescement de ses opinions radicales il voulait bien combattre les disciples de saint Ignace et faire cause commune avec les mécréants. Mais quand il s'agissait de ses devoirs de père, M. Barman s'en déchargeait sur les Jésuites, sans s'inquiéter de la contradiction manifeste qui existait entre ses principes révolutionnaires et ses précautions paternelles.

à la population paisible le droit et la volonté de se défendre. La Vieille Suisse s'était constituée en face de la Jeune. Elle avait pris ses mesures, elle apprêtait ses armes et ses votes pour triompher au combat ou au scrutin, selon l'occurrence. Cette attitude devenait inquiétante. Le 28 août 1845, un nommé Alexis Joris, dont les Radicaux du Bas-Vallais essaient de faire leur Santerre, ordonne une levée en masse. Il écrit d'Illarsaz: « Monsieur le président, je suis chargé par le comité directeur de Martigny, ainsi que par le président du conseil de guerre établi par le gouvernement à Sion, de vous communiquer l'ordre de faire marcher immédiatement tous les hommes valides de votre commune, de 18 à 55 ans, pour la défense du Bas-Vallais et pour repousser l'agression des fanatiques du Haut-Vallais, qui doit commencer dès ce soir. Je suis chargé d'en prendre le commandement en passant dans votre commune, et vous devez mettre à notre disposition toutes vos armes disponibles.

» P. S. J'espère que les dissensions politiques cesseront en présence du danger de tous. »

Cet appel aux armes n'était qu'un de ces audacieux coups de main tentés par les révolutionnaires pour aguerrir au pillage les désœuvrés qu'ils entraînaient à leur suite. L'ordre dont arguait ce Joris fut nié par le président du conseil de guerre (1). Il n'y avait à redouter aucune *agression des fanatiques du Haut-Vallais*; mais Joris et sa bande s'étaient sentis une velléité de troubler la paix publique. Ils portèrent l'effroi dans plusieurs paroisses. On commença par enlever la caisse du receveur d'Illarsaz. Le 29 août, on rançonna la maison du Saint-Bernard et le prieuré. On vola chez le major Crettez une somme de deux mille francs destinés à la solde des troupes, on dévasta la cure de Riddes; on mit à sac celle d'Ardon. Le même jour, l'avocat Joseph Torrent, à la tête d'une autre bande de Jeunes-Suisses, plaçait à la bouche d'un canon chargé à mitraille l'abbé Dumoulin, curé de Monthey. Cette première orgie ne s'arrêta point là. Joris voulait marcher sur Sion pour anéantir un adversaire absent. Une députation des autorités cantonales, composée de trois avocats libéraux, se présente

(1) M. de Riedmetten, président du conseil de guerre, fit publier la lettre suivante dans le 78^e n^o du *Courrier du Vallais*: « Monsieur le rédacteur, je vous prie de donner place dans votre journal à la déclaration suivante: Je viens d'apprendre que quelques personnes notables des dizains de Surre et de Louèche ont dit en haut lieu que l'ordre de la mise en mouvement de la colonne Joris, en août dernier, émanait du président du conseil de guerre établi au moment de la mobilisation des trois bataillons. Comme j'ai été honoré de cette présidence, et que jamais je n'ai donné pareil ordre, je démens cette assertion de la manière la plus formelle. »

et cherche à enchaîner des courages qui jusqu'à cette heure ne sont signalés que contre des prêtres inoffensifs. Un honteux traité est signé et le retour de Joris devient une nouvelle source de déprédations et de fureurs.

Le Conseil d'État du Vallais fut saisi d'une protestation de sept présidents de dizains réunis à Tourtemagne pour parer aux éventualités. Dans cette protestation, signée par Adrien de Courten, Allet, Roten, Indermatten, de Sepibus, Ferdinand de Stockalper et Joseph Walther, on lisait :

« Une horde de séditions, d'artisans de troubles et de crimes s'y livre au pillage, s'y complait dans des exactions de tout genre, viole la propriété, viole le domicile, persécute les ministres des autels, poursuit avec acharnement l'homme de bien, le citoyen paisible, le Vallaisan digne de ce nom; se met au-dessus de toute autorité, foule aux pieds la loi divine, brave la loi humaine, met à l'ordre du jour violence, exécutions militaires, etc.

» Des fratricides, des meurtres, des délits, des crimes jusqu'à présent inouïs chez nous, et heureusement encore ignorés chez nos confédérés, souillent et déshonorent un pays qui, au milieu des commotions publiques de l'Europe, avait su se montrer l'héritier de ses preux, valeureux et fidèles aïeux.

» Le même sang coule encore dans les veines des fils. Ils viennent ainsi demander de la manière la plus solennelle le prompt rétablissement de l'ordre, de la tranquillité, du repos dans la partie du pays lâchement laissée en proie aux perturbateurs du repos public, à la fureur d'une secte désorganisatrice et impie qui est venue chercher son dernier refuge au Vallais. Ils viennent réclamer justice pour des frères opprimés; que l'ordre, la sécurité s'y rétablissent promptement; que satisfaction complète soit rendue aussitôt aux victimes du vandalisme; que l'homme de bien puisse rentrer, puisse reposer tranquillement sous son toit paternel; que les deux pouvoirs émanant de la même source y soient respectés et puissent chacun y exercer leur ministère; que le Vallaisan reconquière sans plus de délai son attitude noble, religieuse et calme, qui l'a fait si longtemps remarquer dans la famille de Tell. »

Le Conseil d'État se trouvait alors composé d'hommes de divers partis; mais, par le fait des élections, la majorité appartenait à la cause du bon droit, à celle de la liberté religieuse et civile; elle luttait contre le Radicalisme. Néanmoins, par une de ces concessions toujours si fatales, elle avait laissé à la tête du gouvernement un magistrat de

juste-milieu dont les indécisions sont quelquefois plus préjudiciables que les ardeurs d'un exalté. Ignace Zen-Ruffinen, c'était le nom de ce magistrat, ne possédait aucune des qualités nécessaires en temps de révolution. La peur restait sa seule conseillère, et il tremblait devant les Jeunes Suisses comme un coupable devant ses juges. Il leur appartenait donc. Mais à côté de lui se montrait un de ces prêtres qui aiment la patrie et la liberté : le chanoine de Rivaz, ancien élève du collège Germanique à Rome, n'avait ni les craintes ni les tendances de Zen-Ruffinen. Dans le principe, il avait cru de toute équité d'accorder au Bas-Vallais l'égalité dans les élections. Pour l'obtenir, il a puissamment contribué à la révision de l'acte constituant. Actif et clairvoyant, il a proposé et fait accepter des réformes, mais il ne veut pas, à l'aide de ce grand mot, pousser au Radicalisme. Quand il s'aperçut que la Jeune Suisse ne parlait de réformes que pour opprimer l'Église et l'État, le chanoine de Rivaz, curé d'Ardon, fit un pas en arrière. Il avait rêvé la liberté des enfants du Seigneur; les avocats, ses prôneurs de la veille, lui apprenaient par une triste expérience qu'ils ne tendaient qu'à l'asservissement de leurs concitoyens; M. de Rivaz résolut de les combattre. Avec le concours du colonel Guillaume de Kalbermatten, d'Adrien de Courten et des abbés Dunoyer et Dumoulin, il s'oppose à toutes les tentatives des Barman.

Ce que Joris avait entrepris au mois d'août 1845, la Jeune Suisse allait le recommencer en 1844 avec l'appui des Corps francs. Joris était un enfant perdu des Sociétés secrètes, jeté en avant pour préparer le terrain. La véritable armée d'invasion approchait enfin. Pour se garantir en cas d'échec, elle se donnait des otages, elle faisait marcher des prêtres et des femmes devant ses cohortes; elle avait tellement intimidé Zen-Ruffinen que ce chef du gouvernement se fit auprès d'elle le complaisant espion de ses administrés. Il insinua aux Radicaux qu'ils pouvaient marcher en toute sécurité sur le chef-lieu du canton. Soutenus par cet auxiliaire, les Corps francs ne dissimulèrent plus leurs espérances. Ils coururent à l'assaut du Catholicisme; ils désignèrent pour première victime monseigneur de Preux, évêque de Sion, les Jésuites et tous leurs adhérents. Le péril était imminent.

La Vieille Suisse a pris ses mesures de longue main, elle est prête à marcher au premier signal. Zen-Ruffinen, par lâcheté, encourage et protège l'agression des Radicaux; les chefs de la Vieille Suisse l'amènent à donner l'ordre aux troupes et à la population du Haut-Vallais d'accourir à la défense du gouvernement menacé. A peu près sûr que cet ordre sera sans résultats, Zen-Ruffinen se conforme à un désir qui est un soupçon.

Devant de pareils symptômes, le gouvernement du Vallais, usant de la faculté que lui confère le pacte, appelle à son aide les troupes de Lucerne et de Fribourg. Il prévient le vorort, alors à Lucerne, qu'il invoque l'assistance fédérale. Les cantons primitifs s'ébranlent à la voix de leur allié. A l'instant même Berne et Vaud garnissent leurs frontières pour disputer le passage aux Lucernois et aux Fribourgeois. Berne et Lausanne ont fourni aux corps francs des soldats, des armes et des munitions. L'ordre du vorort est méconnu et les Catholiques du Vallais, abandonnés à leurs propres forces, doivent se sauver eux-mêmes ou tomber dans le guet-apens que leur tendent les Radicaux. Lausanne refuse à Fribourg la faculté de courir à la défense de ses frères. Les Vaudois ne trouvent pas un semblable obstacle et peuvent renforcer les corps francs.

L'ordre arraché à Zen-Ruffinen est parvenu, le 19 mai 1844, dans les montagnes du Haut-Vallais. Le même jour, les Dizains de Sierre et de Louèche, les populations de Brig, de Rarogne, de Viège et de Conches se présentent en armes. On leur a dit que leur religion et leur patrie sont menacées. Les Vallaisans s'improvisent soldats; ils accourent des vallées les plus éloignées. A l'aspect de ces rudes paysans qui prient dans les églises toujours richement ornées par leurs soins, qui chantent des cantiques dans les rues pour s'exciter au combat, les Radicaux de Sion jugent que la partie est perdue. En se cachant dans leurs demeures, ils laissent à leurs frères et amis du Bas-Vallais l'honneur d'affronter de pareils adversaires. Les Radicaux savent que la lutte ne s'engagera point avec des Jésuites ou des prêtres. Ils n'avancent qu'à pas comptés. Barman et Joris leurs chefs n'ont plus l'audace de 1845.

L'ennemi ne vient pas à leur rencontre; les Catholiques s'élançant au-devant de lui; ils sont commandés par Guillaume de Kalbermatten qui a sous ses ordres Adrien de Courten, les colonels de Preux et Taffiner. Les Radicaux se sont retranchés au village d'Ardon. Le 19 mai, ce village est enlevé à la baïonnette. Ils se replient sur le pont de Riddes; ils sont culbutés par les trois colonnes de Kalbermatten. Afin de couvrir leur retraite, ils incendient le pont et placent leur artillerie au défilé du Trient en déçà de Martigny, premières thermopyles du Radicalisme. Le feu mis au pont de Riddes arrête la marche des Haut-Vallaisans. La vieille Suisse des montagnes du Bas-Vallais ne laisse pas aux corps francs l'espoir d'échapper à une défaite. Du Valdillier, de Salvan, de Verossaz et des autres campagnes, les Catholiques ont couru aux armes; ils se précipitent sur les envahis-

seurs et les écrasent dans un dernier combat. Joris et Maurice Barman, frappés d'épouvante, arrachent leurs insignes, plongent dans le Rhône et le traversent à la nage. Ils avaient donné pour cri de ralliement à leurs rebelles : Mort aux Jésuites! Ce fut au cri de : Vivent les Jésuites! qu'ils virent la déroute de l'armée radicale, déroute telle que les vaincus tournaient leurs fusils contre leurs compagnons d'armes pour se faire épargner par les vainqueurs.

Cet échec dérangeait le plan des Sociétés secrètes. Le gouvernement du Vallais, après avoir remercié Dieu d'une victoire aussi inespérée, prenait les mesures que lui dicte la sûreté de l'État : il mettait Sion en état de siège, dissolvait l'association de la Jeune Suisse et ordonnait des poursuites contre les fauteurs de la levée de boucliers. Ces mesures, d'une bénignité à laquelle les révolutions habituent fort peu leurs victimes, furent taxées de sanguinaires réactions. Les fuyards crièrent au martyr. De concert avec leurs associés de Berne, ils accusèrent la Compagnie de Jésus de tous les maux dont ils avaient accablé leur patrie.

La victoire du Vallais ne découragea pas les corps francs. Ils se savaient appuyés par Neuhaus d'un côté, de l'autre par les comités centraux des Sociétés secrètes. Comme ils prétendaient ne marcher que contre le Jésuitisme, ils se donnaient vis-à-vis des ignorances ou des complicités de l'Europe diplomatique un air de démocratie chevaleresque. On oubliait la permanence de leurs conspirations pour ne leur tenir compte que de leur haine d'instinct contre la Société de Jésus. Lucerne, en vertu de son droit incontesté et incontestable, appelle l'Institut de saint Ignace à la direction de son séminaire; Zurich s'est donné Strauss pour apprendre à nier la divinité du Christ; Berne a dans ses maisons d'éducation tous les réfugiés du globe; Vaud et Genève y placent les affiliés des clubs. Au sein de chaque canton, les Sociétés secrètes ont ouvert à leurs sicaires de l'intelligence ou de l'assassinat des écoles primaires où le communisme s'enseigne au détriment de l'Évangile et de la morale. Lucerne n'a rien eu à objecter par respect pour la liberté de ses confédérés. Mais ce que les Catholiques ont toléré en silence chez les autres, ils veulent le faire accepter pour eux-mêmes. Afin de réparer les brèches faites au sanctuaire, ils aspirent à remplir le vœu de Rome. Grégoire XVI leur mande de confier l'instruction de la jeunesse cléricale à l'Institut de Jésus; ils ont obéi à une prière qui était un ordre; ils ne croient pas pouvoir reculer. La question a été agitée, débattue devant les conseils de l'État et devant le peuple. La majorité s'est prononcée. Cette majorité veut que les

Jésuites viennent remédier aux désastres moraux que le Radicalisme fait peser sur le canton. Elle a pris toutes ses dispositions en conséquence. Elle a le droit pour elle; il lui importe peu de savoir si l'assentiment des Sociétés secrètes lui est acquis.

On s'était arrangé à Lucerne pour passer outre; car, telle qu'on la posait devant l'opinion publique, la question des Jésuites devenait une affaire de liberté, de besoin et de dignité. Les Lucernois l'avaient ainsi compris, et ils n'ignoraient pas qu'en cédant sur un point ils ouvraient la voie toujours fatale des concessions. Ils refusèrent d'y entrer. Cette politique sans portes de derrière était une bonne fortune pour les corps francs, qui pouvaient dissimuler leur drapeau communiste sous la haine toujours retentissante du nom de Jésuite. Quelques mécontents, entraînés par le docteur Steiger, qui ne se sentait pas la force d'assister à la réparation du mal fait à son pays par de funestes doctrines, avaient pris le parti de courir à travers la Suisse. Ils servaient de lien et d'émissaires aux Sociétés secrètes. Par des récits pleins de colères et surabondants en mensonges, ils tenaient en défiance les préventions calvinistes; ils excitaient les haines radicales; ils peignaient les cantons catholiques tantôt comme abrutis sous le despotisme sacerdotal, tantôt comme menaçant la liberté et le culte des autres États. Par l'affaire des couvents d'Argovie, ils n'ignoraient pas qu'il n'y a rien de plus facile que de tromper les crédulités populaires; ils se mirent à attiser le feu. Minorité perdue au sein du canton, ils s'y trouvaient sans action et sans influence; mais au dehors il n'en était point ainsi.

L'appui des clubs et des corps francs leur fut acquis du jour où ils parlèrent de révolte. Neuhaus s'était avidement emparé de la question des Jésuites; il espérait qu'elle lui porterait bonheur, comme celle des couvents d'Argovie. Les Radicaux de Lucerne, affiliés aux anarchistes de la Suisse, se voyaient l'objet des admirations de la presse. On les couvrait de larmes et de regrets. Par des louanges hypocrites, on stimulait leur ambition en flattant leur vanité. On leur répétait chaque jour qu'ils n'avaient qu'à se montrer pour vaincre les prêtres et les paysans. On leur indiquait du bout de la plume l'orage amoncelé contre la Compagnie de Jésus, orage qui allait gronder en même temps en Allemagne, en France, en Italie. La bonne volonté des Radicaux lucernois n'avait pas besoin d'être soumise à de pareilles épreuves. On leur parlait de s'insurger; avec les démagogues de tous les pays, ils professaient que (1) « les majorités ne sont pas omnipo-

(1) *Démocratie Pacifique* rédigée par M. Considerant, du 14 mai 1849.

tentes, et qu'une majorité, fût-elle régulièrement et constitutionnellement formée, peut rendre tel vote qui justifie pleinement l'insurrection contre elle. » L'élasticité de cette théorie du droit insurrectionnel est sans limites tant que la Révolution n'a pas usurpé le pouvoir. Du jour où elle règne, les choses changent de face. On est condamné par la terreur à obéir sans réflexion, sans commentaires, ou l'échafaud remet à leur place les traîtres à la patrie. Steiger, Baumann et leurs complices n'avaient pas à redouter cette suprême conséquence de leur révolte. La majorité prononçait contre eux, ils s'insurgèrent contre la majorité.

Berne et Argovie promirent leur concours direct au mouvement que les Radicaux préparaient dans l'intérieur. Neuhaus est avec eux; le landammann d'Aarau les seconde. Le 5 décembre 1844, on se dispose à venger l'affront que les Vallaisans firent subir aux Sociétés secrètes. Pour assurer le succès, Berne met sur pied trois bataillons d'infanterie et un escadron de cavalerie. On les dirige sur la frontière de Lucerne avec injonction d'appuyer le mouvement révolutionnaire dès qu'il aura une chance favorable. Aarau envoie deux batteries et une force imposante. Son landammann est si certain de la victoire des corps francs qu'il se démet de ses fonctions pour marcher à leur tête. D'innombrables agents parcourent les cantons de Bâle-campagne, de Soleure et de Berne. Ils appellent aux armes les étudiants et tous les enrôlés des clubs. Ce complot, tramé dans l'ombre, n'était connu du gouvernement réparateur de Lucerne qu'à l'état de bruit. Une tentative qui eut lieu à Willisau le mit sur la voie. Il se trouvait dans cette ville du canton quatre pièces d'artillerie avec leurs munitions de guerre. Des factieux apostés essaient de s'en emparer. Au premier signal, les habitants se portent sur les Radicaux; ils les dispersent, conduisent les canons au château et les braquent contre l'ennemi. L'ennemi ne reparut plus; mais, le 8 décembre, il se montra à Lucerne, et le comité directeur de Biemme, en appelant aux armes ses sicaires de clubs, annonçait cette levée de boucliers au moment même où elle éclatait sans préméditation aucune.

Ce jour-là, à cinq heures du matin, le colonel radical Guggenbülher et Baumann, membre du gouvernement tombé sous le vote populaire, réunissent sur la place du Moulin les éléments de l'insurrection qu'ils préparent depuis si longtemps. Ils savent que Lucerne a réclamé l'assistance fédérale armée d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald. Cette assistance ne leur manquera pas; il faut donc précipiter les événements. Baumann et Guggenbülher forment en ligue leurs insurgés.

Des soldats du poste s'avancent pour les reconnaître. Le feu est ordonné par Baumann; des coups de fusil se font entendre. Quelques soldats tombent blessés. Ils ripostent à cette attaque nocturne, et les rebelles, pris en flagrant délit d'attentat, s'échappent par toutes les issues. Guggenbülher, Baumann et Isaac sont de ce nombre. Le docteur Steiger et le capitaine Auf der Maur restent prisonniers. L'insurrection radicale avait échoué dans la ville; elle voulut savoir si elle serait plus heureuse en rase campagne. On la vit se rallier à la tête du pont de l'Emmen, se renforcer des volontaires que Berne et Aarau tenaient à sa disposition, et faire feu sur les milices d'Hochdorf que Leu conduisait. Une douzaine de Catholiques furent tués ou blessés dans ce guet-apens. La nouvelle parvint aux insurgés que, de tous les points, les Suisses se précipitaient vers Lucerne pour défendre le chef-lieu de canton. Les Radicaux ne se crurent pas en sûreté. Ils n'avaient plus la supériorité du nombre; ils refusèrent le combat que leurs vœux avaient si souvent appelé. Les uns se retirèrent sur Sempach, Buren et Willisau; les autres à Menzikon et à Reinach.

Ces événements arrivés coup sur coup dénotaient de coupables projets. Leur gravité n'échappa à personne. C'était la guerre civile qui éclatait après avoir été si longtemps soufflée au cœur du pays par toutes les passions antichrétiennes et antisociales. Le Radicalisme sentit qu'il était maître de la Suisse s'il parvenait à dompter les résistances catholiques. On les savait isolées, incapables par un devoir de conscience mal entendu, de se présenter en agresseurs à ceux qui violaient leur territoire et leur liberté. Ce fut sur cette appréciation que l'on bâtit tout un système d'attaques.

Au moment où Lucerne se vit en butte à une révolte préméditée, le gouvernement de Zurich refusa à ses volontaires radicaux l'autorisation de franchir la frontière. Dans la nuit du 8 au 9 décembre, il mit à la disposition des Lucernois ses troupes qui eurent ordre d'attendre à la limite du canton que le Grand-Conseil réclamât leur appui. Berne n'avait pas eu de ces délicatesses (1). Neuhaus, son avoyer, tenait les fils de cette ténébreuse intrigue. Au nom des Jésuites, jeté comme dernier aliment aux surexcitations de la foule, on marchait

(1) L'appel suivant fut affiché en papier jaune sur tous les murs de Berne :

« A la nouvelle reçue en ce moment que la bonne cause est à Lucerne dans le plus grand péril, tous les Libéraux de la ville et des environs sont instamment invités à se rencontrer dans une assemblée qui aura lieu aujourd'hui à onze heures, à l'auberge de l'Ours, pour délibérer sur les mesures à prendre, et spécialement sur l'envoi des volontaires.

» Berne, le 9 décembre 1844, neuf heures du matin. »

sans obstacles vers le terme des espérances démagogiques. Les Jésuites devenaient un paratonnerre pour les corps francs. Qui aurait osé à la fin de 1844, en Europe, incriminer les corps francs lorsqu'ils se dévouaient à attaquer la Compagnie de Jésus? L'impopularité que lui arrangeaient les écrivains, les orateurs et les universitaires avait besoin d'une lutte sanglante. Il importait d'invertir les rôles, de montrer que les Catholiques de l'Helvétie, fanatisés par les Pères, mettaient les armes aux mains des corps francs. Au tribunal de la calomnie et de l'iniquité, la Société de Jésus devait répondre du sang versé pour elle et par elle. Ce thème avait été bien préparé, il fut mis en scène avec un luxe d'impostures, qui dut fortement agir sur l'imagination des simples.

Zurich offrait ses contingents à son confédéré de Lucerne pour écraser les corps francs; Berne, le 29 décembre 1844, prit sous son patronage les vaincus du Vallais et de Lucerne. On passa la revue générale des trauds helvétiques sur le territoire bernois; et, comme Fribourg était leur point de mire, on leur assigna pour lieu de rassemblement le village d'Anet à une lieue de la frontière. Le Vallais et Lucerne avaient repoussé une première attaque, combinée avec les Radicaux du pays. On espéra que, grâce au concours de Julien Schaller et d'André Castella, chefs des corps francs fribourgeois, on serait plus heureux. Ces deux hommes traitèrent avec l'ennemi du prix de leur trahison; ils proposèrent de livrer leur patrie à ces bandes de filibustiers croisant sur les montagnes et dans les vallées de la Suisse: mais l'énergique contenance du peuple et du gouvernement fit avorter ce plan. Fribourg n'était qu'un membre isolé de la Confédération; les Sociétés secrètes se décidèrent à ajourner leur attaque contre cette ville, afin de diriger leurs coups sur Lucerne, qui est le cœur de la Suisse catholique.

Les Radicaux ont besoin de détourner l'attention publique pour faire leurs préparatifs. On convoqua une Diète extraordinaire à Zurich pour le 25 février 1845. Le territoire de deux Confédérés a été audacieusement violé. Des bandes d'étrangers en armes parcourent le pays; elles annoncent sur leur passage les désastres dont la Suisse est menacée; elles hurlent des chants de mort. La Diète extraordinaire n'aura point à s'occuper de ce hors-d'œuvre parlementaire, indigne d'attirer ses regards. Le Radicalisme nie les faits patents, il nie le complot, il nie les agressions. Dans le Vallais et à Lucerne, il nie tout, même l'existence des corps francs. Mais sept Jésuites doivent bientôt arriver à Lucerne, afin de former aux vertus sacerdotales les jeunes gens qui

se destinent au service des autels. Là est le danger pour la Confédération et pour le pacte de 1815, que, depuis quinze ans, le Radicalisme voue à tous les anathèmes. Il faut inquiéter les populations, les saturer de mensonges, les endormir sur le péril qui les menace, en leur faisant peur de l'ombre d'un disciple de Loyola. Ce plan a été tracé par les Sociétés secrètes; la Diète extraordinaire va complaisamment le mettre à exécution.

S'il n'y avait pas de loyauté dans une pareille tactique, on y trouvait au moins une certaine habileté. On cachait l'asservissement de la Suisse sous la robe des Jésuites; mais la presse radicale ne se crut pas astreinte à ces ménagements constitutionnels. Elle alla droit à son but et elle publia dans ses journaux : « Depuis que les terribles Jésuites règnent en maîtres à Fribourg, on ne reconnaît plus le caractère du Fribourgeois. Il est devenu fourbe et dissimulé. L'épouse dénonce son mari; les frères sont dénoncés par leurs sœurs; l'espionnage est à l'ordre du jour. Ce pauvre peuple est abruti; seul, il n'est pas capable de rompre les chaînes sous lesquelles il gémit. »

Pour mieux faire comprendre sa pensée, un autre journal s'écriait : « Les Catholiques veulent s'opposer à notre volonté. Qu'ils soient traités d'après le précepte d'Hippocrate. Ceux que la médecine ne guérit pas sont guéris par le fer. Ceux que le fer ne peut guérir se guériront par le feu. »

Les Jésuites étaient le mot d'ordre; néanmoins ils n'effrayaient pas réellement le Radicalisme. « Sans doute, dit le journal radical de Zurich, les Jésuites sont nos plus dangereux ennemis; mais notre victoire ne serait pas encore complète quand nous aurions anéanti jusqu'au dernier disciple de Loyola. Il est une puissance qui conspire notre ruine et qui médite de nous donner des fers. Cette puissance, c'est le Papisme qui va chercher dans l'arsenal du moyen âge les armes qu'il juge propres au combat contre la liberté; et les suppôts de cette puissance, ce ne sont pas seulement les Jésuites, mais encore tous les moines et tous les funestes propagateurs. Nous pensons donc que le combat que nous avons soutenu jusqu'à ce jour ne peut nous mener à la victoire. Il est temps de tourner nos coups contre notre premier ennemi, attaquons directement le Romanisme tout entier. »

Le Romanisme, c'est la foi catholique.

Sur ces entrefaites, le vorort vient de passer à Zurich. L'autorité fédérale réside dans ce canton, depuis le 1^{er} janvier 1845. Le 20 du même mois, elle adresse à ses co-États une circulaire par laquelle deux questions sont soumises à la haute Diète : 1^o la Confédération n'a-t-elle

pas le droit, et n'est-ce pas son devoir de prendre une résolution pour empêcher toute violation du domaine des États confédérés par d'autres cantons, et de prendre des mesures à cet égard? N'est-il pas nécessaire que la Confédération prononce sur l'existence de l'Ordre des Jésuites dans plusieurs cantons et notamment sur son introduction à Lucerne et arrête les mesures à prendre à leur égard? »

Le 19 août 1844, la Diète, en rejetant la proposition d'Argovie contre les Jésuites, avait déclaré à l'unanimité moins la demi-voix de Bâle-campagne que c'était une affaire purement cantonale et qu'il ne paraissait pas possible de s'en occuper, sans attaquer la souveraineté et l'indépendance des divers États de la Confédération. Cinq mois après, on revenait sur cette détermination. Les corps francs s'étaient produits. Le Radicalisme demandait pour toute satisfaction le bannissement des Jésuites. Il ne s'agissait plus de reviser le pacte de 1815, de centraliser la Suisse en lui donnant un gouvernement unitaire ou de s'occuper des Sociétés secrètes et du Communisme qui débordaient sous la protection des modernes Coutelaris. Le Radicalisme s'effaçait, il s'amoindrisait pour grandir jusqu'à des proportions gigantesques l'impalpable ennemi qu'il offrait au Protestantisme. Il fut convenu que l'on accuserait les Jésuites de la création des corps francs. » Certes, dit M. Gaullieur (1) devant un juge d'instruction, et s'il se fut agi d'un procès ordinaire, il aurait été bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'arguer contre ces religieux des faits d'une nature telle qu'ils pussent justifier l'expulsion. Les accusations générales dont les Jésuites étaient l'objet n'appartenaient pas à cette nature de faits qui peuvent figurer dans une enquête criminelle. »

Ainsi, de l'aveu même des écrivains calvinistes, c'est un procès de tendance que la Diète, poussée à bout par les Sociétés secrètes, va instruire. Les témoins qu'elle choisit sont les journalistes aux gages des clubs. Pour complaire à ce ramassis de condottieri que le Radicalisme tient en laisse et que, comme une meute affamée, il jette sur les États catholiques, il faut que Lucerne renonce à son indépendance et à sa souveraineté. Une pareille alternative était un déshonneur. Personne ne consentit à l'accepter.

La Diète s'ouvrit le 25 février, sous la présidence de M. Mousson. Il y eut d'éloquents passes de paroles pour ou contre les Pères de la Compagnie. Neuhaus, qui ne croyait qu'à son ambition, leur imputa à crime d'avoir eu Pascal pour adversaire, il leur reprocha de ne pas

(1) *La Suisse en 1847*, p. 41.

mettre en pratique les maximes de Fénelon et de Bossuet; il alla presque aussi loin que les Michelet ou les Libri du Collège de France. Il confessa que les Jésuites n'étaient pas une institution catholique. MM. Fournier et de Courten n'eurent pas de peine à démontrer l'inanité de pareilles assertions dans la bouche de Neuhaus. Ce député de Berne avait, comme tous les incrédules et les hérétiques, glorifié Clément XIV. D'autres protestants firent subir à la mémoire de ce pontife la honte de leurs louanges intéressées. Ils parlèrent de tolérance et de vertu, de progrès et d'union, d'embrassements fraternels et d'étreintes cordiales. Mais il fallait que Lucerne et les cantons catholiques renoncassent aux prêtres qui, par un dévouement égal à leur science, avaient bien mérité du pays. C'était la condition mise à tout rapprochement. Neuhaus et ses affiliés n'avaient songé aux Jésuites qu'en désespoir de cause. Cette question leur offrait une chance inespérée d'agitation, ils résolurent de la pousser à ses dernières conséquences. On discutait encore, on aurait discuté toujours, lorsque subitement les députés de Berne quittent la Diète. Ce jour-là même, les comités des districts de la ligue populaire se réunissaient à Berne et le comité des corps francs à Zofingen.

Cependant l'Europe, qui assistait l'arme au bras à sa décomposition, n'avait pas cru devoir rester silencieuse en présence des attentats passés et des craintes trop bien fondées pour l'avenir. « La diplomatie — Neuhaus le répétait souvent — nous bombardera de notes et de contre-notes, mais elle s'en tiendra là. » Et Neuhaus avait raison. La Grande-Bretagne la première entra dans cette lice de protocoles et d'insinuations plus ou moins gouvernementales. Lord Aberdeen adressa à M. Morier, ministre d'Angleterre en Suisse, la dépêche suivante, datée du Foreign-Office, 11 février 1815 :

« Vos rapports sur les événements qui sont arrivés dernièrement en Suisse, et qui dépeignent la situation agitée où se trouvent quelques cantons, ont appelé l'attention sérieuse du gouvernement de sa Majesté.

» Quoique le contenu de ces rapports ait causé un profond chagrin au gouvernement de Sa Majesté, il ne se sent cependant pas appelé à prononcer un jugement quant aux causes qui ont pu amener un pareil état de choses. Son respect pour la souveraineté indépendante des gouvernements cantonaux empêchera, en effet, dans tous les temps le gouvernement de Sa Majesté d'offrir aucun conseil ou opinion qui pourrait faire supposer qu'il eût le désir d'intervenir dans les affaires intérieures de la Suisse.

» En même temps, le gouvernement de Sa Majesté ne peut que craindre qu'une prolongation de la présente agitation n'entraîne finalement pour la Confédération des conséquences dont la possibilité est envisagée par le gouvernement de Sa Majesté avec d'autant plus de sollicitude qu'elles paraissent être restées inaperçues ou bien traitées comme de peu d'importance par les parties engagées dans les fâcheuses dissensions qui semblent aujourd'hui menacer la dissolution du lien fédéral.

» Les conséquences auxquelles je fais allusion sont celles qui pourraient affecter les relations internationales entre la Suisse et le reste de l'Europe, ainsi qu'elles sont définies par les arrêtés généraux et les actes qui ont garanti à la Confédération suisse, constituée par le pacte fédéral existant, les avantages d'une perpétuelle neutralité et de l'indépendance territoriale.

» Il est évident que la destruction de ce pacte, n'importe par quel moyen ou par la faute de quel parti, en Suisse, elle serait effectuée, amènerait tôt ou tard la nécessité de reconstituer le corps helvétique sous quelque autre forme, laquelle, pour obtenir une position légale dans le système politique général de l'Europe, exigerait l'assentiment formel des puissances garantes qui prirent part à l'acte du 20 novembre 1815, dans lequel il fut déclaré que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse, et son indépendance de toute influence étrangère, sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière.

» Un résultat aussi difficile que celui de la reconnaissance par le reste de l'Europe d'une nouvelle Suisse ne saurait être obtenu qu'à travers des complications probablement préjudiciables aux plus chers intérêts des cantons, et qui impliqueraient nécessairement l'intervention des puissances étrangères.

» Le gouvernement de Sa Majesté n'ignore pas avec quelle aversion une pareille intervention serait envisagée par les Suisses de tous les partis, et il apprécie entièrement le sentiment patriotique qui lui inspire cette manière de voir.

» C'est pour cette raison et en vue de l'éventualité de semblables résultats pour la Suisse, que le gouvernement de Sa Majesté désire ardemment (*feel most anxious*) que les gouvernements cantonaux, dans l'examen des questions qui s'agitent aujourd'hui dans ce pays, mettent de côté toute considération étrangère aux intérêts généraux de la Confédération, à son bien-être permanent et à sa tranquillité, et que, se rappelant leur devoir envers leur commune patrie, leurs obligations fédérales et la grave responsabilité qui pèse sur chacun

d'eux vis-à-vis de leurs propres populations respectives, ces gouvernements, au moyen de prévenances et de concessions mutuelles, viennent en aide au Directoire fédéral pour obtenir la solution de ces questions dans les formes légales prescrites par le pacte, et non par l'emploi de moyens violents ou anarchiques.

» Le gouvernement de Sa Majesté reconnaît le respect qui est dû aux libres décisions d'un État souverain dans les matières qui regardent exclusivement son propre bien-être et sa politique intérieure; mais, quels que soient les avantages que l'on espère recueillir de certaines mesures, ils sauraient à peine contre-balancer les inconvénients reconnus de commotions et de dissensions civiles devenues presque inévitables, et d'une intervention étrangère qui en serait la suite. »

Le baron de Krudener, au nom de la Russie, fit entendre le même vœu, les mêmes conseils et peut-être aussi les mêmes menaces détournées. Le 27 mars 1845, il passa au vorort une dépêche où on lisait : « L'intérêt que la Russie porte à la Confédération suisse, et dont des preuves peu communes ont attesté l'efficacité, fait une obligation au cabinet impérial de ne pas laisser ignorer la réprobation dont il doit frapper ces abus antisociaux, contre lesquels la Diète extraordinaire semble n'avoir prononcé que d'impuissantes formules, puisque, loin d'apporter un remède efficace à l'intolérable discord des corps francs, cette Diète s'est ajournée en leur présence et a laissé peut-être entre leurs mains le sort de la Suisse... »

» Il m'a été prescrit, monsieur le Président, par mon gouvernement, de constater aux yeux des autorités et des partis en Suisse, cette manière dont il envisage l'état présent des choses et surtout les conséquences désastreuses qu'il amènera pour la Suisse, si des conseils plus sages, plus amis de l'ordre légal et de la justice, plus conformes aux sentiments que se doivent des confédérés, ne prévalent pas dans les affaires de votre pays. »

La France, l'Autriche et la Prusse tinrent le même langage. Mais la partie était si bien liée entre les Sociétés secrètes et le Radicalisme suisse d'un côté, et de l'autre entre les diverses oppositions parlementaires qui alors servaient de marchepied au désordre, que les corps francs purent impunément s'organiser. D'actives communications avaient lieu; des relations s'étaient établies au sein de tous les camps qui, à la tribune ou dans la presse, combattaient, les uns pour un portefeuille de ministre, les autres pour amener un bouleversement social. La Suisse était le corps sur lequel tous ces ambitieux en ébul-

lition allaient faire une expérience. Ils se trompaient les uns les autres; cependant tous se donnaient la main, tous s'encourageaient, tous se soutenaient pour renverser. Les Radicaux suisses savaient, par leurs alliés de Paris, de Vienne et de Londres, que l'Europe diplomatique était décidée à ne voir un cas de guerre dans aucun conflit, dans aucune violation du droit des gens. L'Europe diplomatique essayait de prolonger son existence à force de protocoles; mais elle avait peur de tirer l'épée. Elle a tant de fois reculé depuis 1850 qu'elle arrivait à prendre sa lâcheté pour un acte de courage et une preuve de force. Comme Louis-Philippe, elle adopta le système de la paix à tout prix. Avec les idées de perturbation que faisaient germer les Sociétés secrètes et celles qu'engendraient les oppositions prétendues constitutionnelles, ce système conduisait fatalement au déshonneur et à la guerre. L'Europe ne jugea point ainsi la position. On s'imagina qu'en végétant quelques mois ou quelques années de plus dans cette atonie on endormirait le tigre et l'on aplairait peu à peu les difficultés. Cette erreur, née d'un coupable sentiment d'égoïsme, donna au Radicalisme une idée pleine d'exagération de son omnipotence. Il se crut terrible, puisqu'on n'osait pas l'attaquer; il conçut la pensée de porter en Suisse un défi aux puissances. Il savait que toute leur irritation s'évaporerait en dépêches, il précipita donc la crise.

Le 19 mars 1845, la Diète extraordinaire s'était ajournée au 5 avril pour laisser aux corps francs le temps de préméditer et d'assurer leur coup de main. Les comités des Sociétés secrètes et du Radicalisme se mettent en permanence. Pendant ce temps on réunit à Zofingen, où se trouvent le docteur Steiger et Bochsentein, tous les armements nécessaires; on fabrique des fusées à la congrève. A Aarau, à Menzikon et à Reinach, on enrôle les réfugiés et les volontaires. Dans toute la Suisse radicale, on les excite à s'élancer sur Lucerne. Le docteur Snell, Keller, Rothpletz, inspecteur général des milices argoviennes, avec Gugger, directeur de la police de Soleure, passent la revue de ces corps francs dont Ulrich Ochsenbein va prendre le commandement.

Comme tous les chefs que le Radicalisme suisse s'est donnés, Ulrich Ochsenbein est avocat. Il a vu le jour à Nidau, dans le canton de Berne, la patrie de la plupart des révolutionnaires helvétiques, tels que Frédéric Funck, encore un avocat, et Frédéric Kohler. Ochsenbein avait longtemps vécu obscur et besogneux. Son titre de juriste lui ouvrit la porte des Sociétés secrètes; il y entra comme il serait entré dans tout autre lieu qu'on lui aurait dit être le temple de la

fortune. En 1836 — et c'est sa première apparition dans le monde politique, — Ochsenbein joue un rôle des plus subalternes dans l'affaire de l'espion Conseil. Ainsi que ses confrères en radicalisme et en barreau, Ochsenbein n'a jamais douté de rien. A Nidau, il n'était qu'un praticien chargé du dossier des clubs; il rêva qu'il y avait en lui assez d'étoffe pour faire un César. Il se sentit possédé de la manie militaire et on le nomma capitaine dans l'état-major fédéral. Ce titre lui imposait des devoirs. Il crut les avoir tous remplis en levant à l'avance un plan d'opérations contre Lucerne. La fraternité de l'avocat-capitaine n'allait pas au-delà; mais ainsi qu'il l'a déclaré par écrit, Ochsenbein ne faisait ce tracé que « uniquement par manière de passe-temps, comme objet d'étude, dans un moment où il ne songeait guère à figurer dans les corps francs et simplement en amateur de combinaisons militaires. » Ochsenbein, en se posant en Turenne ou en Montecuculli, se garde bien d'avouer le fait tel qu'il est. A ses réticences on sent que cet homme a appartenu à la police. Ce n'était pas en effet par un amour spéculatif de l'art qu'Ochsenbein, déguisé en boucher, allait sur le Gutseh, la montagne qui domine Lucerne, étudier les points attaquables de la ville. Neuhaus lui avait, sur sa demande, accordé cette mission. Il la remplit si mal qu'il ne put jamais se reconnaître quand ses corps francs attaquèrent la ville dont il avait lui-même levé le plan. Ochsenbein a peu de vertus; mais il n'a pas beaucoup de vices. C'est un de ces hommes que la nature avait destinés à végéter dans un coin et que le hasard des événements porte à une éphémère célébrité dont ils ne sont pas les derniers à s'étonner. Ochsenbein était alors le client de Neuhaus. Neuhaus couvrait de sa protection toute cette monnaie de tyranneaux qui, sous son égide, arrivaient de Bienne ou de Nidau pour tenter fortune.

Ochsenbein était donc avocat. On cherchait un général pour les corps francs, et tous les colonels de l'état-major fédéral reculaient devant cette mission déshonorante, Ochsenbein la sollicita par dévouement aux principes. Il l'obtint.

Au milieu de ces préparatifs qui remplissaient la Suisse du bruit des armes, le canton de Lucerne, exposé à une nouvelle invasion, cerné par des pillards ravageant ses frontières et n'ayant pas assez de sarcasmes à jeter à la Diète, leur complice, s'adresse encore une fois à l'autorité directoriale. Il lui signale comme un danger imminent l'existence de ces bandes armées que la Confédération réprovoque et qu'Argovie tolère et protège. Le vorort de Zurich, qui voit à sa tête des magistrats conservateurs et juste-milieu, délibère au lieu d'agir.

Argovie est mis en cause. Les Lucernois se plaignent que ce canton voisin favorise les menées hostiles à leur sécurité; ils dénoncent Aarau comme l'entrepôt des munitions, l'arsenal de guerre et le quartier général des corps francs. En Suisse, personne n'ignorait ces manœuvres radicales. Argovie feint de ne les apprendre que par la protestation des Lucernois. Avec cette foi punique qui n'a jamais trompé que les dupes, Argovie répond : « Il n'est pas vrai que des corps francs se soient déjà réunis ou se réunissent en ce moment dans notre canton. Il n'est pas vrai que des bandes armées se soient dirigées d'Aarau sur Lucerne. Il n'est pas vrai que les volontaires aient trouvé des munitions, des armes, de l'artillerie dans nos arsenaux. Si Lucerne a des renseignements positifs à cet égard, qu'il nomme ceux qui ont livré les armes, nous l'en défions. »

Le lendemain de ces dénégations accumulées, les corps francs, partis du canton d'Argovie, envahissaient le territoire de leurs confédérés, les Catholiques de Lucerne se trouvèrent prêts à les recevoir.

Ils savaient la confiance qu'il fallait ajouter aux affirmations des Argoviens et des Radicaux, ils prirent leurs mesures en conséquence. Un appel fut adressé aux cantons primitifs. Ils y répondirent avec entraînement. Uri et Unterwald paraissent sous les armes, Schwytz, dans une proclamation énergique, s'écrie : « Et quels sont donc les hommes qui nous préparent tant d'opprobres? Ce sont des étrangers que nous avons comblés des bienfaits de l'hospitalité, des hommes chassés de leur pays et cherchant un asile parmi nous. Ce ne sont point des enfants de Tell; ils ne descendent ni de Stauffacher ni de Winkelried. Leurs pères n'ont point prêté le serment du Grütli, point combattu à Morgarten, point vaincu à Sempach, point fondé la liberté helvétique. Et ces Jacobins d'Allemagne et ces Carbonari d'Italie oseraient nous dicter des lois dans nos foyers! Et ces échappés de l'Europe nous enchaîneraient dans un flétrissant esclavage! »

Les corps francs n'ont pu trouver pour chef qu'un avocat; les Catholiques suisses confient le commandement de leur armée à un vieux soldat, leur compatriote. Le général de Sonnenberg est à leur tête. Le nonce apostolique, Jérôme d'Andréa, habite alors le château de Sonnenberg que les corps francs investissent. D'Andréa est un de ces prêtres qui ne reculent jamais devant l'accomplissement d'un devoir. Pour le forcer à prendre la fuite et pour se servir de sa faiblesse comme d'un moyen de découragement, on cherche à l'intimider. D'Andréa résiste aux menaces de l'ennemi : on l'accuse de jésuitisme, on répand le bruit que le sang va couler par son obstination, d'An-

dréa ne cède ni aux anathèmes ni aux prières. Le nonce a compris qu'il doit avoir à lui seul plus de courage que tous les diplomates ensemble. Il veut partager les périls des Catholiques. Représentant du Saint-Siège, il se montre digne de la confiance de Grégoire XVI et de l'estime de la Suisse.

En capitaine expérimenté et qui est sûr d'avance que ses ordres seront exécutés par le courage de ses soldats, le général Sonnenberg ne s'est point déguisé à lui-même, il n'a point surtout voulu dissimuler aux autres le danger qui les menace. Oehsenbein a franchi la frontière le 30 mars 1848, dans la soirée. Il occupe militairement plusieurs communes, et les réfugiés de Lucerne enrôlés parmi les corps francs adressent à leurs concitoyens, dont naguère ils incendiaient les demeures, une proclamation sans signature qui se termine ainsi : « Si vous ne nous tendez pas une main amicale, si vous nous repoussez d'au milieu de vous, sachez-le, nous avons des baïonnettes et des canons en nombre suffisant ; nous ferons à nos ennemis une guerre d'extermination. Notre devise est vaincre ou mourir ! »

Partout sur leur passage, ils se signalent par d'atroces bouffonneries. « Demain, disaient-ils aux femmes de Russwyl, vous pourrez avoir la chair de Siegwart ou de Bernard Meyer à un rapp la livre. » A d'autres ils annonçaient « qu'il serait facile de montrer que les prairies verdissent sans qu'on ait besoin de réciter la prière du Rosaire. » Puis, au milieu des chants de mort, ils désignaient leurs victimes. Ils exhibaient les couteaux avec lesquels ils se promettaient de dépecer les prêtres et les chrétiens ; ils parlaient de gibets de soixante pieds dressés sur la plaine de Thône et où Siegwart-Müller, Leu, Bernard Meyer et leurs amis devaient être attachés, lorsqu'au préalable le Radicalisme les aurait promenés à travers la Suisse dans des cages de fer. Ils annonçaient, — et les journaux des Sociétés secrètes n'en font point mystère, — que tout était prêt pour l'avènement de la république unitaire. Il lui fallait un bain de sang pour la rajeunir. Ils allaient le prendre à Lucerne. Ce fut par de semblables accès de fraternité qu'ils se préparèrent à vaincre ou à mourir.

Comme les Vallaisans, les Lucernois n'ignoraient pas qu'entre ces deux honorables alternatives, il s'en trouvait une autre que le Radicalisme ne dédaignait point. La fuite, pour lui, était la traduction libre de la victoire ou la mort. Les Catholiques étaient en mesure de savoir ce que le Radicalisme allait décider.

Le plan du général Sonnenberg était d'attirer l'ennemi au cœur du canton, afin de pouvoir l'empêcher de fuir trop vite. A peine arrivé à

Attishoffen, l'avocat, déguisé en général, laisse de côté les villes de Sursée et de Willisau, puis, en passant par Ettiswyl, Grossevangen et Hellbühl, il se dirige sur Lucerne. Quelques compagnies lucernoises, aux ordres de l'intrépide colonel Elgger et du commandant Schmid, échangent des coups de fusil et se retirent à pas lents. Cette retraite inspire une nouvelle ardeur aux soldats d'Oehsenbein. Ils croient qu'ils n'ont qu'à s'avancer, et que, conformément aux promesses de Neuhaus et des réfugiés de Lucerne, ils trouveront partout des frères heureux de voir briser enfin leurs chaînes. Les corps francs, qui ont si souvent reçu le baptême bachique de la victoire dans les clubs de Berne et d'Argovie, ne doutent plus de leurs succès. Ils attaquent simultanément Littau et le pont de l'Emmen. Ils s'emparent de Littau, qu'après une résistance habilement prolongée les Catholiques abandonnent pour se retirer sur la capitale. Au pont de l'Emmen un autre combat s'engage. Il est aussi meurtrier que celui de Littau, mais les Catholiques n'ont pas d'artillerie ; ils cèdent devant le nombre. Ces escarmouches, où le Landsturm et les troupes déployaient une sage entente de la guerre, avaient considérablement harassé les corps francs. Ils pensaient être venus à une fête radicale, c'est-à-dire au sac d'une ville. Ils se trouvaient lancés dans une guerre réglée, avec des chefs dont ils suspectaient les talents militaires, et des associés dont ils connaissaient la lâcheté. Un sentiment de défiance grossi par la fatigue les tint, toute la nuit du 31 mars au 1^{er} avril, dans une surexcitation cruelle, présage d'une défaite.

Le pont de l'Emmen a été repris par Xavier Schmid. Les volontaires de l'Unterwald se joignent à lui. D'autres troupes occupent Krienz et le Reng-Gloch. Sonnenberg en détache de nouvelles sur les hauteurs du Gütisch. Ce sont les compagnies de Nidwald et le bataillon du commandant Schiffmann qui prennent position au Gütisch et reconnaissent la forêt adjacente. Les cantons primitifs ont fourni jusqu'à leur dernier homme.

Au milieu de cette nuit, un parti de corps francs attaque de front l'auberge de Klesterli, dont le landsturm du capitaine Weintgartner et le capitaine Meyer-Criwelli ont essayé de faire une redoute. Des fusées à la Congrève tombent sur cette maison, d'où les défenseurs continuent le feu, tandis que Meyer, à la tête de ses voltigeurs, et le capitaine d'artillerie Segesser luttent d'intrépidité avec les corps francs, qui, sur ce point, eurent la bravoure du soldat. Cet engagement nocturne, livré à Malters et à Schachen, avait échoué. Il laissa au pouvoir des Catholiques quatre obusiers de Bâle-campagne, de Berne et d'Ar-

govie, une voiture chargée de fusées à la Congrève, des vivres et des munitions.

À la pointe du jour, le 1^{er} avril, Sonnenberg se décide à diriger une attaque concentrique aux hauteurs de Littau. Kost de Lucerne, Moos de Zug et Jauch d'Uri ont formé sur la Sentimatt leurs bataillons en colonnes. Sonnenberg en prend le commandement, et, soutenu par l'artillerie et par les troupes qui ont bivouaqué sur le Gütseh, il marche à l'ennemi. L'ennemi ne s'attendait pas à une savante combinaison, Ochsenbein encore moins que ses malandrins. Trois coups de canon tirés à vingt secondes d'intervalle sont le signal du combat. L'artillerie de Schwyzer ouvre le feu. Elle balaie les corps francs du faubourg de Senti. Protégées par les fossés ou cachées derrière les haies, quelques bandes essaient de riposter aux carabiniers de Zug; ils sont mis en déroute. Les soldats d'Uri et les carabiniers de Lucerne avancent de leur côté. Le mouvement de Sonnenberg s'opérait avec une précision presque mathématique. Les corps francs reculaient comme d'instinct. Ochsenbein a porté la résistance principale contre la division qui descend du Gütseh. Cette division eut à lutter pendant plus de trois heures contre de nombreux assaillants. Il fallait triompher sur ce point ou compromettre le succès de la journée. Les troupes d'Unterwal s'avancent. Elles prennent de front l'ennemi, le culbutent, le repoussent jusqu'auprès du Wylhoff, et, secondées par les voltigeurs d'Uri, elles dispersent les corps francs, qui se voient pris entre deux feux.

Durant cette affaire, Sonnenberg avait atteint le plateau de Littau. Ses canons y étaient en batterie, et les corps francs, vaincus et sans direction, erraient sur les hauteurs de Zimmeregg ou sur les rivages de l'Emmen. Les uns cherchaient à fuir par le pont de Dorenberg, les autres tentaient encore une dernière lutte du côté de Kriens. Mais là, près de la forêt de Schachen et du Rümli, ils furent arrêtés par le commandant Schobinger.

À dix heures du matin il n'y avait plus de corps francs; ce n'était qu'une armée de fuyards (1) à laquelle son général-avocat avait donné l'exemple du sauve qui peut.

Le landsturm et les troupes aux ordres de l'infatigable colonel Elgger poursuivirent l'ennemi. Ils lui firent plus de mal dans la déroute que dans l'action. De tous les côtés, les fuyards n'entendaient

(1) Une colonne de corps francs forte de 1,700 hommes et commandée par Billot échappa seule à la défaite. Elle avait pris ses précautions en conséquence. Elle avait passé à Ettiswyl avec deux canons à neuf heures du matin. Ettiswyl est éloigné de sept lieues de Lucerne.

que ces cris : « Sentinelles, prenez garde à vous! feu! » Au même instant une balle partie d'une maison, d'un arbre, d'un buisson, d'un rocher, frappait un corps-franc. Ces paysans, terribles comme une armée rangée en bataille, ont vaillamment combattu, mais leur exaspération a quelque chose de si naturel, qu'ils ne demandent pas mieux que de combattre encore. L'armée d'invasion comptait au moins 11,000 hommes; elle fut vaincue par des forces dont le nombre ne s'élevait pas à la moitié de ce chiffre. Cette victoire ne coûta aux Suisses que 3 morts, tandis que les corps francs laissèrent sur le champ de bataille ou dans les eaux de l'Emmen et de la Reuss plus de 400 cadavres. 150 blessés avaient été ramassés sur divers points; 2,000 prisonniers furent faits, et un butin considérable, ainsi que tout un parc d'artillerie tombèrent au pouvoir des Lucernois (1).

Les Catholiques ont vaincu, et il leur a fallu plus de résolution que de sang; Leu, qui s'était battu avec ses frères, renvoie l'honneur du triomphe au Dieu des armées. Ils ont prié avant et pendant le combat. Ils se dirigent le lendemain vers le sanctuaire de Notre-Dame-des-Ermites d'Einsiedeln, pour remercier la Vierge du succès de leurs armes. Après Dieu, Lucerne devait sa délivrance à ses alliés; le gouvernement paya noblement cette dette. Il adressa à ses concitoyens et à ses Confédérés la proclamation suivante :

« La main du Tout-Puissant a dispersé, anéanti les bandes indisciplinées qui avaient juré de renverser la constitution et le gouvernement de Lucerne; les ennemis de l'ordre social ont trouvé la mort sur les bords de l'Emme, sur le Gütseh, à Littau, à Malter, à Buttischolz. Le 31 mars et le 1^{er} avril sont des jours glorieux pour Lucerne et ses plus anciens Confédérés.

» L'ordre dans l'État est dans les desseins de Dieu : aussi a-t-il fait tomber ses foudres vengeresses sur les perturbateurs du repos public, sur les traîtres et les parjures : voilà ce que nous disent les cadavres sanglants de nos ennemis, les drapeaux, les chariots, les caissons, les canons, les armes qui sont entre les mains des vainqueurs.

» Ce sont là des monuments de votre bravoure et de votre fidélité; mais ce sont aussi des monuments du parjure et de la trahison! Le

(1) Ce parc d'artillerie consistait en obusiers et en canons provenant les uns de Bâle-campagne et d'Argovie, les autres de Berne. On trouva quatre mille fusils et douze cents carabines abandonnés par les corps francs. Cette artillerie était destinée à détruire Lucerne, car, dans son rapport, Ochsenbein avoue que « la ville eût été bombardée dès la pointe du jour avec des obus et des fusées à la Congrève jusqu'à ce qu'elle se rendit. »

sang suisse a coulé, mais il retombera sur les injustes agresseurs. Lucerne est sans reproche; son histoire ne connaît ni trahison, ni parjure. Attaqué, honni, insulté, il a défendu sa liberté, son indépendance, son honneur, sa religion; il a repoussé l'outrage, parce qu'un peuple libre n'en souffre jamais.

» Pour Dieu et la patrie, tu t'es levé comme un seul homme, brave peuple lucernois : ton combat a été un combat sacré, c'est pourquoi Dieu t'a envoyé son ange pour te garder au jour du danger. Rends grâces à Dieu, dont la main t'a visiblement protégé.

» C'est dans le besoin qu'on reconnaît l'ami. Vous, généreux alliés des Waldstetten et de Zug, vous nous avez apporté le puissant secours de votre bras; elle est encore dans toute sa vie chez vous, l'antique fidélité helvétique. Un cri de guerre a retenti dans vos vallées au milieu de la nuit, et peu d'heures après, le drapeau d'Unterwald flottait sur le champ de bataille : Honneur à vous, nobles compagnons d'armes ! La gloire du 51 mars vous appartient comme aux Lucernois.

» Uri et Zug, vous êtes toujours prêts à voler au secours de vos frères; vous vous êtes montrés dignes de vos pères : les combats du 1^{er} avril figureront dans vos annales à côté de Morgarten.

» L'ennemi était à l'heure décisive deux fois plus nombreux que nous; mais il n'était pas accoutumé à votre courage, il prit la fuite dans toutes les directions.

» Schwytz, habitué depuis si longtemps à la victoire, n'a pu partager nos dangers, mais son drapeau nous est apparu pour assurer nos succès; il partage notre gloire.

» Reconnaissance éternelle du fond de nos cœurs, à vous tous, frères généreux ! Et toi, peuple de Lucerne, remercie tes frères ! Dans la Suisse primitive vit encore l'antique honneur, l'antique loyauté, l'antique fidélité helvétique; là point de traîtres, point de félons, point de parjures; là le peuple au bras puissant, au courage inébranlable, au cœur magnanime; là les généreux descendants des fondateurs de notre liberté, là la vraie Suisse.

» Notre juste cause, nous voulons la défendre jusqu'au bout, c'est pourquoi ne déposez point les armes, l'ennemi voudra venger sa honte et son ignominie. Depuis quatre mois déjà vous êtes sous les armes, vos fatigues sont grandes, mais les biens que vous assurez le sont encore davantage.

» Nous l'espérons, le jour de la paix n'est pas loin. Cependant n'oubliez pas que la modération et la magnanimité honorent le vainqueur. Présentez à l'ennemi de la veille la main de la réconciliation, et ne lui rendez pas selon ses œuvres.

» Deux mille prisonniers sont en notre pouvoir; la vengeance appartient au vainqueur, mais elle est indigne du chrétien. Les auteurs de tant de crimes recevront leur juste châtement; celui qui ne voit point la main de Dieu dans un si profond abaissement, celui-là est déjà jugé.

» Par ordre de nos premiers magistrats, il sera célébré un jour de prières et d'action de grâces. Honneur et gloire au Dieu de nos pères pour cette brillante victoire qui a sauvé notre patrie; honneur encore une fois aux citoyens lucernois qui dans ces jours périlleux ont porté les armes et terrassé l'ennemi; honneur à nos fidèles et chers Confédérés, qui nous ont frayé le chemin de la victoire; honneur au vaillant général de Sonnenberg qui du fond de l'Italie est accouru au secours de sa patrie en danger, et qui a si bien mérité d'elle, ainsi que tout le corps des officiers.

» Chers concitoyens, fidèles Confédérés, vaillants soldats, assez de républiques sont tombées pour nous apprendre ce qui conserve et ce qui perd les États. Placés au centre de la Suisse, nous ne sommes pas un peuple redoutable par le nombre, digne d'envie par les richesses; mais nous sommes contents, justes, libres, heureux, forts par l'amitié et le courage, puissants sous la main de Dieu qui renverse les pyramides et garde les chaumières. Que le Dieu de nos pères nous conserve sous sa sainte garde. »

A la nouvelle de cette victoire de l'ordre et de la justice, remportée sur l'iniquité révolutionnaire, un long cri de joie et d'admiration s'élança de tous les cœurs catholiques. L'Europe n'était plus habituée à ces succès, et elle devait le premier à d'agrestes soldats qui, seuls, s'étaient bravement défendus. Cette héroïque résistance était un coup de canon tiré contre les idées de perturbation; l'Europe se contenta d'admirer. Le 10 avril le prince de Metternich se fit l'interprète de ce sentiment.

« La victoire que Lucerne, uni à ses fidèles alliés, vient de remporter si glorieusement en repoussant l'attaque la plus criminelle dont l'histoire fasse mention, aura une grande portée politique.

» Elle confirme la grande idée que l'on avait conçue des Suisses, en nous montrant encore, dans la plus grande partie de ce peuple, les vertus de leurs ancêtres, la bravoure, la droiture, l'amour de la justice et la confiance entière en la Providence.

» En confondant les plans d'une faction scélérate, quoique bien combinés et soutenus par des forces considérables, cette victoire fait espérer qu'il sera enfin mis un terme à de si coupables manœuvres et la paix tant désirée rendue au pays.

» Elle autorise les puissances étrangères, et en particulier les États voisins, à croire que l'élite des bons est encore assez forte pour opposer d'elle-même une digue suffisante à l'anarchie, qui ne manquerait pas d'amener la ruine de la Confédération en compromettant l'ordre moral dans l'ensemble de tout le corps social, et pour prévenir de dangereuses complications, suites nécessaires d'une situation qui n'est ni naturelle ni honorable à la Suisse.

» La gloire d'avoir fait de si grandes choses appartient à la valeureuse population de Lucerne, de Zug et de ces cantons primitifs, à qui la Confédération suisse doit son origine et un nom respecté dans tout le monde; elle appartient à la fermeté et aux sages mesures des gouvernements, qui se confiant en Dieu et dans la bonté de leur cause, acceptèrent le combat avec honneur, le poursuivirent avec union et le terminèrent avec énergie.

» L'esprit que le peuple et les magistrats ont manifesté à cette occasion, nous est garant qu'ils continueront à marcher jusqu'à la fin dans la voie droite; et cette voie est celle d'une fidélité inviolable au pacte et au serment.

» Si sans égard à la conduite de leurs adversaires, Lucerne et les États animés des mêmes sentiments continuent après la victoire à n'exiger des Confédérés que ce qui leur appartient de droit en vertu du pacte fédéral; s'ils se gardent de dépasser les limites que ce même pacte a assignées aux États helvétiques, s'ils savent allier la valeur à la modération et la fermeté à l'amour de la paix, ils auront donné un grand exemple et, sans nul doute, un exemple fécond en heureux résultats. Ce qu'il y a d'hommes honorables dans le reste de la Suisse, soit dans les conseils, soit dehors, ne pourront leur refuser leur estime, à moins d'être tout à fait aveuglés par les préjugés de parti. Des rapprochements doivent avoir lieu, et il arrivera que des frères égarés se réuniront de nouveau autour de la vraie bannière fédérale, celle du pacte, en force suffisante pour imposer silence aux perturbateurs étrangers ou indigènes et commander la paix aux factions.

» Tels sont les vœux de la cour impériale d'Autriche, amie de la Suisse. »

Le prince de Metternich se trompa dans ses prévisions et dans ses vœux. Le Radicalisme ne pouvait attaquer ces glorieux laboureurs dans leur courage, il les outragea dans leur mansuétude. Les Suisses avaient recueilli sur le champ de bataille un grand nombre de blessés et de prisonniers. Les blessés furent placés à l'hospice de la ville; ils reçurent les soins des Sœurs de la charité. Parmi les prisonniers il

y avait des Lucernois. Ces hommes, associés à des bandes de malfaiteurs, avaient porté le fer et le feu sur le sol de leur patrie. Ils l'avaient envahie à main armée, et aidés de mercenaires étrangers, ils avaient tenté, pour la seconde fois, de renverser un gouvernement légitime afin d'y substituer la tyrannie d'une minorité factieuse.

Coupables au premier chef, devant leur conscience, devant la loi, devant l'histoire, et surtout au tribunal des démagogues qui ont eu tant d'éloquents furcurs à jeter aux émigrés de 1795, ces rebelles n'auraient dû trouver qu'un tombeau sur le sol lucernois. En s'étayant de l'exemple légué par la révolution française, Sonnenberg pouvait transformer le plateau de Littau en Quiberon et fusiller sur place, sans jugement, comme Hoche l'avait laissé faire, tous ces prisonniers bien plus criminels dans leur entreprise que les volontaires de Sombreuil. Mais les victorieux étaient Catholiques; la pensée de ces fatales exécutions ne leur vint même pas à l'esprit. « La vengeance appartient au vainqueur, avait dit Siegwart-Muller dans sa proclamation, mais elle est indigne du Chrétien. » Tous avaient compris ce langage, tous s'en montrèrent dignes par leur modération.

Cependant à peine le désastre radical est-il connu, que chaque bouche et chaque journal révolutionnaire se mirent à accuser de barbarie les Catholiques lucernois. Un cri de réprobation s'éleva contre eux des divers camps où l'on sentait le besoin de fomentier les passions. On aurait bien plus vite pardonné aux Lucernois leurs prétendus excès que leur victoire trop réelle; mais, afin de dissimuler un pareil échec, on voulut au moins le couvrir par de solennels anathèmes contre les cannibales. Il y eut, dans ces jours de deuil pour l'idée démagogique, des calomnies qui allèrent jusqu'à la stupidité. La presse radicale suisse fit mourir à vingt reprises différentes et dans des tortures sans fin les blessés et les prisonniers. La presse révolutionnaire du monde entier s'associa à ces insultes faites à une clémence qui ne s'était même pas démentie dans les premières heures de la victoire. De Paris comme de Londres, on s'imagina qu'on entendait le funèbre bruit des mitrillades. Le besoin d'accrediter de pareils mensonges fut poussé si avant, que le *Constitutionnel*, entre deux feuillets du *Juif Errant*, s'écria le 6 avril 1845 : « Lucerne massacre ses prisonniers. Chacun de ces actes cruels engendre de nouvelles inimitiés et fortifie les haines anciennes. »

Dans ces jours de sanglante et de glorieuse mémoire, il ne se trouvait sur le canton de Lucerne aucun Père de la Compagnie de Jésus. Ils n'y arriveront que le 26 juin. Cette absence constatée, évidente,

est un aliment de plus fourni à l'imposture. L'invention des cruautés commises à Lucerne par les Catholiques aurait été à peu près sans saveur si l'on n'y eût pas introduit un grain de jésuitisme. Les Jésuites furent donc condamnés à bénir les poignards de cette Saint-Barthélemy d'imagination. La presse libérale, universitaire ou démagogue se coalisa pour montrer les disciples de Loyola guidant les fanatiques des cantons primitifs et foulant aux pieds avec eux les cadavres des vaincus. On suivit les Jésuites à la trace du sang que leurs mains versaient ou faisaient verser. On les reconnut par leurs œuvres à Lucerne en 1845, comme le *National* les reconnaîtra à Rome en 1849, dirigeant le feu avec l'armée française contre les Garibaldi (1).

On comptait parmi les prisonniers de grands coupables qui, comme le docteur Robert Steiger et le colonel Rothpletz, avaient déjà plus

(1) Dans le *National* du 11 mai 1849, on lit une correspondance particulière datée de Rome 4^e mai. Le *National* déclare que son correspondant peut inspirer la plus entière confiance, et, après un hymne en l'honneur des ennemis de la France, le correspondant du *National*, bien sûr de réjouir le cœur de ses patrons, glisse l'alinéa suivant :

« Un Jésuite était parvenu à se porter en avant des barricades de la porte Cavalligieri, d'où il tirait sur le peuple. Saisi par la foule, il a été fusillé. »

Ce Jésuite n'a pas de nom; le *National* l'a reconnu, cela suffit pour l'effet demandé. L'histoire est peut-être un peu plus circonspecte, et elle n'a pas tous les torts. Le Jésuite fusillé reste anonyme; mais dans l'Assemblée législative du 7 juin 1849, le citoyen Emmanuel Arago, un grand avocat, a été plus heureux. Il a découvert un vrai Jésuite, l'un de leurs chefs, dans le camp du général Oudinot, sous les murs de Rome. A la séance de l'Assemblée législative du 7 juin 1849 (*Moniteur* du 8, page 2017), M. Emmanuel Arago fit part en ces termes à l'Europe entière de sa découverte :

« Maintenant, citoyens, disait-il, comme fait caractéristique, comme fait démontrant sous quelle fâcheuse influence, au milieu de quel entourage, sous quelle inspiration peut-être, en dehors du ministre de France, on a conduit nos affaires de Rome, il faut que je dise ceci : qu'à l'instant même où le ministre plénipotentiaire de la République française protestait contre une attaque nouvelle, au quartier général français, on y voyait — singulière réunion ! — un général russe, un aide de camp de Radetzki et l'un des chefs des Jésuites de Rome, le Père Vaures. »

Le nom du général russe et de l'aide de camp de Radetzki reste dans la pénombre, mais le Jésuite est démasqué. Il n'en faut pas tant pour bâtir tout un assemblage de mots vides de sens. Par malheur ce Jésuite n'est qu'un Cordelier. Le Père Vaures, en effet, appartient à l'ordre des Conventuels de Saint-François. Il réside à Rome aux Saints-Apôtres, dans le couvent même où Ganganelli vécut et repose sous le marbre de Canova. Le Père Vaures a jusqu'à ce jour si parfaitement dissimulé ses tendances jésuitiques, que lorsque M. Rossi vint à Rome en 1845 pour demander la suppression des enfants de saint Ignace, ce fut le petit Cordelier qui se montra l'un des agents les plus actifs de cette intrigue diplomatique. Il rendit à cette époque plus d'un service aux ennemis des Jésuites, et si les rois ont toujours été d'illustres ingrats, la Révolution, qui a changé tant de choses, aurait bien dû, en faveur du Père Vaures, ne pas suivre cet exemple.

d'une fois attiré les fléaux de l'invasion étrangère sur le territoire lucernois. On savait, et Siegwart, Leu, Bernard Meyer et les autres magistrats du canton se l'avoiaient dans l'amertume de leurs pensées, on savait que ces conspirateurs étaient incorrigibles. Personne ne songea à faire un grand exemple de justice. On pouvait, dans une sévérité qu'exceuse le salut de l'État, fusiller sur place ou transporter les vaincus sans examen, sans interrogatoire, sans confrontation, ainsi que l'a fait, au 27 juin 1848, la République française. Il n'y eut pas d'exécutions sommaires, pas de tribunaux exceptionnels. Les procès des coupables, pris les armes à la main, furent soumis à la juridiction ordinaire; hors du champ de bataille, il ne fut pas versé une seule goutte de sang. Et néanmoins celui de Nessi avait coulé dans la contre-révolution du Tessin sous les balles d'un conseil de guerre, et Nessi était l'ami politique, le correligionnaire des Lucernois, qui ne voulurent même pas se souvenir de ce cruel exemple. Les représailles étaient légitimes; les Catholiques se firent un devoir de conscience de ne pas les invoquer.

Ainsi répondaient aux insultes du Radicalisme ces vainqueurs dont la Révolution avait désolé la patience et compromis les plus chers intérêts. Les corps francs étaient anéantis. Berne, Argovie, Vaud et Soleure, qui les avaient favorisés, salariés et armés, désavouaient toute participation au complot. Par l'entremise de ses avoyers, Neuhaus et de Tavel, Berne flétrissait cette agression contre Lucerne. Le succès n'avait pas couronné l'impéritie des corps francs; la victoire de Lucerne ranimait les espérances des Catholiques et du Protestantisme. Neuhaus crut à propos de se ranger du parti des vainqueurs. Il blâma cette funeste expédition qu'il avait encouragée; il livra Ochsenbein aux moqueries de Jacques Stœmpfli, l'avocat Stœmpfli, comme l'appelle ironiquement l'avocat Ochsenbein.

Ce malencontreux général fut bientôt en butte aux plus cruelles représailles. L'artillerie des pamphlets fit plus de mal à sa réputation militaire que ses canons n'en avaient fait aux Lucernois. D'amères récriminations s'échangèrent entre les chefs des corps francs. Martyrisé par ses complices, bafoué par ses vainqueurs, Ochsenbein resta le *général de clair de lune*, l'*Achille helvétique aux pieds légers*. Il tint tête à ces orages d'accusations; et comme si de pareils outrages mérités ne suffisaient pas pour punir ses présomptueuses impérities, Ochsenbein écrivit à la *Gazette de Bâle* : « Voudrait-on peut-être argumenter de ma défaite contre ma bravoure personnelle? Je répondrais qu'alors le même reproche devrait aussi frapper de grands

généraux; car le grand Frédéric (1) et Napoléon ont eux-mêmes perdu des batailles. »

L'avocat de Nidau n'oublie qu'une chose dans cet étrange parallèle. C'est que, si Frédéric II et l'empereur Napoléon subirent des défaites à Kollin et à Waterloo, ils ont devant eux Lissa, Marengo et toute une épopée de conquêtes. Ochsenbein n'a encore que Lucerne dans ses états de service.

Ce ne serait pas assez pour en faire un César; il a cherché à réparer les torts de la fortune en racontant officiellement son désastre, désastre que le docteur Guillaume Snell, un Radical, a ainsi caractérisé dans la *Feuille de Bâle-campagne* : « Les corps francs étaient vainqueurs, dit cet associé d'Ochsenbein, lorsque leur chef sans doute d'accord avec les traîtres de Berne, leur arracha la victoire par sa scélérate et par sa lâcheté, précipitant en une seule nuit des milliers de nobles citoyens dans un abîme de malheurs. »

Si cet homme était resté un obscur légiste ou un chef de truands radicaux, l'histoire, après deux ou trois paroles de dédain, n'aurait qu'à passer outre. Mais Ochsenbein est devenu avoyer de Berne, président de la Diète au moment de la crise solennelle. Il a été le drapeau élevé par les Sociétés secrètes contre les cantons primitifs; il importe donc de le faire connaître par sa propre justification. Il s'explique ainsi sur sa déroute de Lucerne :

« Deux postes de surveillance ayant été placés à la croisée des routes, un hasard malheureux fit partir un fusil de l'un des hommes chargés de la garde d'un de ces postes. Aussitôt la garde entière sort et fait feu, sans savoir pourquoi ni sur qui. Cette décharge fait croire à la troupe réunie sur la route de l'Entlibuch qu'une attaque a lieu de la part des troupes de Lucerne, et chacun se met à tirer, bien que personne n'aperçût un seul ennemi. Il en résulta une fuite générale, et le commandant en chef ne put rallier la troupe que sur le plateau de Littau (à une demi-lieue de là).

» Le commandant en chef devait, avant tout, chercher à occuper le défilé par où devaient déboucher derrière lui les troupes lucernoises. Dans ce but, il réunit dix-huit cavaliers et se rendit en toute hâte à leur tête, vers le défilé, pour y établir un poste provisoire et attendre l'arrivée des compagnies chargées de l'occuper. Mais à peine

(1) On lit dans les *Oeuvres complètes de Chamfort*, t. II, p. 85, l'anecdote suivante : « Le cocher du roi de Prusse l'ayant renversé, le roi entra dans une colère épouvantable. « Eh bien ! dit le cocher, c'est un malheur. Et vous, n'avez-vous jamais perdu une bataille? »

avait-il quitté ces dix-huit cavaliers, qu'ils prirent le galop et s'enfuirent. Là-dessus il fit encore deux tentatives pour couvrir l'issue du défilé; il y conduisit en personne de l'infanterie, mais elle ne tint pas ferme et se débanda toujours. Cependant le commandant en chef chercha à remettre en ordre de bataille le gros de la troupe retiré à Littau; mais c'était une masse confuse et dont on ne pouvait rien faire. »

Ochsenbein vient de flétrir ses corps francs. Voyons de quelle manière il s'accuse lui-même d'avoir abandonné son armée pendant la bataille.

« Le commandant en chef, après avoir vu sa colonne engagée dans une escarmouche, l'abandonna avec huit cavaliers, pour aller à la recherche de la seconde colonne, dont il n'avait pas de nouvelles... Elle avait décampé sans son ordre, et il ne put apprendre de quel côté, car les paysans refusaient de le lui dire. Cependant le jour étant venu, on entendit, dans la direction de Littau, des feux de bataillon et des décharges d'artillerie, qui cessèrent bientôt. Ainsi le commandant en chef ne put conduire ses huit derniers hommes sur le champ de bataille, il serait arrivé trop tard. »

Incapacité et lâcheté, tels sont les deux aspects sous lesquels Ochsenbein se présente de lui-même à l'histoire.

Tandis que cette guerre de récriminations déshonorait le Radicalisme dans ses chefs et dans ses soldats, un plus triste spectacle était donné au monde. Les hommes d'ordre se félicitaient du triomphe remporté par les Lucernois comme d'un succès européen. M. Thiers eut une autre idée. Pour consoler les corps francs de leur défaite et relever le moral de l'esprit révolutionnaire, cet homme d'État, fataliste dans ses ouvrages, fatal dans ses ministères, fat dans ses conseils, tenta d'opérer une diversion à leur avantage. Les corps francs n'avaient plus que l'estime des Sociétés secrètes. M. Thiers leur accorda ses préférences. Les corps francs avaient battu la campagne pour immoler quelques Jésuites; le 2 mai 1845, M. Thiers monta à la tribune de la Chambre des Députés et joignit les glapissements de sa parole à l'artillerie enlevée des soldats d'Ochsenbein. Il attaqua les Jésuites et eut le malheur de laisser échapper ces mots (1) : « Je ne veux me faire ni meilleur pour les uns ni pire pour les autres. Je me donne pour ce que je suis. Puisque la guerre civile a eu lieu, j'aurais mieux aimé que les corps francs fussent vainqueurs, parce que, exagération

(1) *Moniteur* du 3 mai 1845. Interpellations de M. Thiers sur les Jésuites, page 4167.

pour exagération, j'aime mieux l'exagération de mon opinion que celle de l'opinion contraire. »

Ce déplorable aveu était un compliment de condoléance au désordre. Le 24 février 1848, moins de trois années après, M. Thiers a vu le triomphe de l'exagération de son opinion. Reste à savoir s'il se sent le courage d'y applaudir encore, et si, Pénélope parlementaire, il ne vient pas, dans la nuit des révolutions, tenter de glorieux efforts pour défaire la toile que, durant de longs jours de scepticisme, il s'est ingénié à broder.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

CHAPITRE I^{er}.

La République française et la Suisse. — Révolution en Suisse. — Envahissement de la Suisse par l'armée française. — Rapinat et Forfait. — Soleure, Fribourg et Berne au pouvoir des Français. — Les cantons primitifs refusent d'accepter le joug. — Aloys de Reding se rend maître de Lucerne. — Succès des cantons primitifs. — Directoire helvétique. — Combats de Nidwald. — Bonaparte Premier Consul. — L'idée de centraliser la Suisse aux dépens de sa liberté naît dans quelques esprits de Berne. — Aloys de Reding chasse le directoire jusqu'au delà de Lausanne. — Le courage et l'amour des cantons primitifs pour l'indépendance amènent Bonaparte à consacrer leur liberté. — Son acte de médiation. — La Suisse pendant le règne de l'empereur Napoléon. — Le congrès de Vienne. — Le pacte de 1815. — Défiance des cantons primitifs. — Ils veulent sauvegarder à tout prix leur foi religieuse et leur foi démocratique. — Diète de Zurich. — Examen du pacte de 1815. — Avantage qu'il offre à la Suisse. 1

CHAPITRE II.

Révolution de Juillet 1850. — De quelle manière et par qui elle fut amenée. — Le Libéralisme sous la Restauration. — Il exploite les passions mauvaises et les préjugés. — Politique de ce parti. — Il perd la France et compromet l'avenir de l'Europe. — Louis-Philippe d'Orléans roi des Français, comme expression dernière du Libéralisme. — Le roi des barricades en 1850. — Attitude des puissances en face de cette révolution. — L'empereur Nicolas. — Louis-Philippe, pour se préserver des insurrections qu'il redoute et de la guerre étrangère dont il se croit menacé, fait insurger la Belgique, la Pologne et l'Italie. — La Suisse reçoit le contre-coup de la Révolution de Juillet. — Révolution à Fribourg. — Changement de gouvernement. — Le Libéralisme au pouvoir. — L'ancienne et la nouvelle Constitution de Fribourg. — Les libéraux veulent enchaîner les turbulences des radicaux qui ne prennent point part à la curée. — Révolution à Berne. — Facilité avec laquelle se laissent tomber les gouvernements aristocratiques. — Révolution à Soleure. — Les libéraux de Fribourg, surpris de leur triomphe, ont laissé intacts les droits du peuple. — Dans les autres cantons, ils ne suivent pas cette marche. — Révolution à Lucerne. — Sa Société d'agriculture foyer d'insurrection. — Révolution d'Argovie, de Thurgovie, de Zurich et de Saint-Gall. — La révolution échoue à Bâle. — Le Libéralisme divise ce canton en deux parties qui doivent s'annuler l'une par l'autre. — Le district de Porrentruy demande le même privilège à Berne. — Porrentruy est catholique et conservateur. — Le district est occupé militairement. — Révolution à Neuchâtel. — Principes de ce gouvernement. — Il résiste à l'émeute. — Accusé d'être rétrograde. — Ce n'est pas seulement au pouvoir politique que le Libéralisme a déclaré la guerre, c'est surtout à la religion. — L'aristocratie se retire des affaires. — Le juste milieu, en Suisse comme en France, est la négation et l'absence de tout pouvoir et de tout bien. — La Révolution de 1850 n'a point accès dans les cantons primitifs. — Leur démocratie pure. — Forme de ces gouvernements. — Leur amour pour l'indépendance. — Leur piété. — L'arbre de la liberté. — Les Suisses démocrates. — Ils sont si fiers et si

heureux de leur liberté qu'ils repoussent le Libéralisme. — La Révolution cherche à s'y introduire. — Ab Yberg et les petits cantons s'y opposent. — On propose la révision du pacte de 1813. — Motifs allégués pour cette révision. — Berne veut déjà centraliser. — Opposition des cantons primitifs. — La Diète accepte cette proposition. — M. Rossi nommé rapporteur de la commission. — Son travail. — M. Rossi incline vers le radicalisme. — Le projet de pacte soumis à l'acceptation des cantons. — Sept cantons radicalisés se réunissent à Langenthal pour amener une crise. — Les cantons primitifs s'assemblent à Sarnen afin de contre-balancer les calamités dont la conférence de Langenthal menace la Suisse. — La voix du peuple de Lucerne tranche la question de révision du pacte. — La Diète de Zurich rejette le projet Rossi. 49

CHAPITRE III.

Les Sociétés secrètes en Suisse. — Par quels moyens elles y entrent. — Pourquoi elles choisissent ce pays comme leur base d'opérations. — Les réfugiés italiens, allemands et polonais en Suisse. — Leur propagande. — Joseph Mazzini. — Assassinat de deux carbonari italiens à Rodez. — Les émigrés français et les réfugiés révolutionnaires. L'Angleterre se fait la protectrice de ces derniers. — Motifs de cette politique. — Mazzini en Suisse. — Acte de fraternité constitutif de la Jeune Europe. — Mazzini et ses sbires s'adressant aux révolutionnaires suisses pour fonder une Jeune Suisse. — La Jeune Allemagne et son code fraternel. — Mazzini et le général Ramorino. — Les réfugiés veulent envahir la Savoie. — Déconvenue de Mazzini. — Mazzini comprend que la guerre ne lui porte pas bonheur. — Les Sociétés secrètes organisent la corruption systématique. — Action sur les ouvriers qu'on dépouille. — Tactique de flatterie envers le peuple. — Le comité central de Bienna. — La Jeune Suisse. — Les sociétés secrètes juges et bourreaux. — Elles s'emparent de toutes les associations. — Les carabiniers fédéraux. — Origine des tirs. — L'arbalète de Guillaume Tell. — Les tirs à la carabine dégénèrent de leur institution. — Ils deviennent un élément d'insurrection et de dépravation. — Les tirs fédéraux en Suisse, les congrès scientifiques en Italie. — Les étudiants de Suisse et d'Allemagne. — Ils sont gagnés par les Sociétés secrètes. — Assemblée du 24 avril 1836. — Revue générale des Sociétés secrètes. — Questions qui leur sont posées pour révolutionner la Suisse. — Leurs réponses. — Mazzini chassé de Soleure. — Les réfugiés instituteurs primaires. — Dans quel but. — Affaire de l'espion Conseil. — Note du duc de Montebello. — Le juste milieu helvétique en face des Sociétés secrètes. — La Jeune Europe meurt. — Elle était elle-même un juste milieu entre le libéralisme et le communisme. — *L'Alliance des Justes* et le *Proletariat Voleur*. — Weitling et ses socialistes à Genève. — Doctrines de ces nouveaux révolutionnaires. — Leurs écrits et leurs plans de destruction. — Dernier mot du Communisme. — Les juifs agents des Sociétés secrètes. — Position de la Suisse au milieu de ce chaos. 60

CHAPITRE IV.

Conférence de Baden. — Ses moyens et son but. — Les quatorze articles de cette conférence. — Examen de ces articles au point de vue de la religion, de l'Église, de la loi et de l'indépendance des Catholiques. — Ils sont proposés à l'acceptation des cantons. — Berne s'empresse d'adhérer. — Soulèvement à Porrentruy et dans les environs. — Occupation militaire de ce district. — Le clergé proscrit. — Le pape Grégoire XVI et son encyclique. — Saint-Gall rejette les quatorze articles de ce singulier concordat. — Le gouvernement de Fribourg s'oppose à son acceptation. — Discussions dans le Grand-Conseil. — Le Radicalisme cherche tous les moyens de pousser les Catholiques à une prise d'armes. — Le nonce expulsé de Lucerne. — Il se retire à Schwytz. — Affaire des évêchés suisses. — Les couvents. — Ce qu'ils ont

fait pour la Suisse. — Reconnaissance des Catholiques. — On persécute les couvents. — Le clergé veut se défendre. — Il est accusé d'incivisme. — On exige de lui un serment illégal. — Le Grand-Conseil d'Argovie et le clergé. — La presse radicale se met à l'œuvre de concert avec les Sociétés secrètes. — Mesures arbitraires décrétées par les gouvernements libéraux. — On cherche à corrompre par l'enseignement. — Plaintes des Catholiques étouffées. — L'État enseignant. — Les deux confessions en présence dans les cantons mixtes. — La religion en butte aux outrages. 110

CHAPITRE V.

Quelques cantons catholiques ou mixtes passent au Radicalisme par le fait des révolutions cantonales. — Position de Soleure. — Le Carbonarisme réfugié dans le Tessin. — Ses moyens d'action. — Sa presse et ses pamphlets. — Révolte à Bellinzona. — Les chefs fusillés ou proscrits. — Insurrection partielle dans le canton d'Argovie. — Intervention de Berne, de Zurich, de Soleure et de Bâle-campagne. — Les radicaux vainqueurs. — Les protestants de Zurich essaient de se soustraire au joug des Sociétés secrètes. — Le docteur Strauss professeur de théologie. — Ses doctrines. — Il nie l'existence et la divinité de Jésus-Christ. — Les Zuricois demandent à leur gouvernement d'être délivrés d'un pareil maître. — Refus du gouvernement. — Insurrection du peuple. — Strauss chassé de Zurich. — Le Radicalisme reprend le dessus. — Les bons et les méchants. — Apathie des uns, activité des autres. — Les protestants honnêtes se tournent du côté des catholiques. — Schwytz, Uri et Unterwald toujours sur la brèche. — Fribourg et ses élections au Grand-Conseil. — Révolution électorale. — Situation de Lucerne. — Joseph Leu. — Sa jeunesse. — Confiance qu'il inspire à ses concitoyens. — Leu au Grand-Conseil. — Sa protestation. — Il est réprimandé et exclus du Grand-Conseil. — Réunion de la prière à Russwyl. — Leu le 31 janvier 1841. — Le peuple, par ses suffrages, renverse le gouvernement radical. — Retour du nonce à Lucerne. — La révolution en Vallais. — Forme de ce canton. — La propagande s'y infiltre. — Les avocats et les démagogues. — La ville de Sion occupée par la révolution. 140

CHAPITRE VI.

Position de la Suisse. — Le juste-milieu écarté. — Toutes les tentatives de guerre civile échouent. — Pour la fomenter, le Radicalisme veut détruire les couvents d'Argovie. — Leurs richesses doivent servir à soudoyer la propagande. — Neuhaus avoyer de Berne. — Ses talents et son ambition. — Il pousse Argovie à supprimer les couvents. — Argovie obéit. — Les Catholiques s'adressent à la Diète. — Rome et Vienne. — Protestation de l'Autriche. — Leur maladresse. — Le prince de Metternich. — Gaetano et Neuhaus. — La Diète extraordinaire condamne Argovie et change en affaire fédérale la suppression des couvents. — Tactique de Neuhaus. — Concessions illusoirement proposées par Argovie. — On espère les faire adopter par les timides. — L'Autriche place les cantons catholiques dans une fausse position. — Tentatives d'assassinat. — Argovie rétablit trois couvents pour la forme. — Le voron complice de ses déprédations. — Nouvelles incertitudes de la Diète. — Révolution à Genève. — Attitude décidée de Lucerne. — Lucerne canton directeur. — Sa circulaire à ses co-États. — Réponse de Berne. — La Diète accepte à une majorité factice les concessions d'Argovie. — Six cantons catholiques prennent le parti d'en appeler à leurs confédérés par un manifeste. — Les modérés ont peur. — Ils reculent devant cette fermeté. — Naulhaus devenu l'idole de Berne. — La cupidité aux prises avec la justice. — Zurich, Thurgovie et le Tessin suivent l'exemple d'Argovie. — Ils suppriment leurs couvents. — La guerre civile n'éclate pas encore. — Le Radicalisme cherche une nouvelle provocation. — Il espère la trouver en soulevant la question des Jésuites. — Argovie propose de les expulser de la Suisse. 173

CHAPITRE VII.

Les Jésuites en Suisse. — Pourquoi ils y sont venus. — Établissement du Protestantisme par des prêtres apostats. — Les cantons primitifs restent fidèles à l'Église. — Leurs victoires de Cappell et de Gubel. — Prosélytisme de Berne. — Les cantons primitifs se décident à opposer les Jésuites aux Protestants. — Leurs motifs. — Canisius en Suisse. — Il arrive à Fribourg avec le nonce apostolique. — Les Jésuites installés à Fribourg. — Ils y bâtissent leur collège de Saint-Michel. — Succès de ce collège. — Les Jésuites missionnaires. — Ils maintiennent le Catholicisme. — Les Jésuites fribourgeois. — Jean de Fegely renonce aux armes pour entrer dans la Compagnie. — Son voyage à Rome. — Contagion de cet exemple de dévouement. — La peste à Fribourg. — Les Jésuites de Fribourg au Canada et au Japon. — Le Père de Maillardoz missionnaire. — Les Jésuites reçoivent en Suisse leurs frères expulsés de France. — Le collège de Lucerne. — Le collège de Soleure. — Les Jésuites dans le Vallais. — La Suisse catholique proteste contre la destruction de la Compagnie de Jésus. — Elle demande à Clément XIV à les conserver. — Ils se sécularisent. — Soleure clève une statue au Père Crollanza. — Le Père Joseph de Diesbach. — Les motifs qui l'ont fait revenir au Catholicisme. — Il entre dans la Compagnie de Jésus. Il se retire en Suisse. — Ses missions. — Il demande aux Grands-Conseils de Lucerne, de Fribourg et de Soleure de solliciter la restauration de la Compagnie. — Le Père Joseph Sinco dans le Vallais. — Les Jésuites rétablis. — Ils reviennent en Suisse. — Le Libéralisme s'oppose à leur rentrée à Fribourg. — Discussions au Grand-Conseil. — Berne propose aux Libéraux de Fribourg d'intervenir en leur faveur par les armes. L'avoyer Teuchtermann. — Le collège est rétabli. — Le Père Drach. — En opposition aux Jésuites, le Libéralisme fonde dans le canton de Fribourg des loges maçonniques. — Le Père Girard, cordelier, et son enseignement. — La révolution de 1850 ne touche pas aux Jésuites de peur de soulever le peuple. — Elle les persécute sous main. — Prospérité de Fribourg. — Un collège est fondé à Schwytz. — Joseph Leu propose d'appeler les Jésuites à Lucerne. — Négociations et discussions dans le Grand-Conseil. — Lucerne demande officiellement des Jésuites. 209

CHAPITRE VIII.

Le nom des Jésuites est pris par la Révolution comme mot d'ordre. — Les corps francs sont créés. — Ce que sont les corps francs. — Leur expédition dans le Vallais. — Joris et Barman. — Marche des corps francs sur Sion. — Le chanoine de Rivaz et le général de Kalbermatten. — Zen-Buffin fait du juste-milieu. — La Vieille Suisse en face de la Jeune Suisse. — Le Vallais appelle à son secours ses alliés de Lucerne et de Fribourg. — Berne et Vaud s'opposent à l'accomplissement du pacte. — Le haut Vallais en mouvement. — Il court à la rencontre des corps francs. — Les corps francs reculent. — Ils sont battus au défilé du Trient et erient à la persécution. — Les corps francs et Neuhaus ennemis des Jésuites. — On les décide à envahir le canton de Lucerne. — Préparatifs contre Lucerne. — On l'attaque le 8 décembre 1844. L'insurrection est vaincue. — La guerre civile acceptée, dénoncée et faite par la Révolution. — Les corps francs au village d'Anet pour inquiéter Fribourg. — Convocation d'une Diète extraordinaire pour s'occuper des Jésuites. — L'Europe au milieu de ces débats. — Lord Aberdeen et la diplomatie. — Ulrich Ochsenbein, général des corps francs. — Lucerne se plaint à la Diète de l'armement des corps francs. — Argovie nie tout. — Le général de Sonnenberg et le nonce apostolique. — Dispositions de Sonnenberg. — Bataille de Lucerne. — Le prince de Metternich félicite la vraie Suisse. — La Révolution accuse les Lucernois de cruauté. — Ce qu'il y a de fondé dans cette imputation. — Les Jésuites sur le champ de bataille. — Ochsenbein livré aux railleries veut se justifier. 250

VOLUME
2

HISTOIRE
DU SONDERBUND.

HISTOIRE
DU
SONDERBUND

PAR
J. Crétineau-Joly.

Nous jurons pour nous et pour nos descendants
les plus reculés que chacun de nous se fera un
devoir de secourir ses alliés opprimés, en nous
armant à nos frais, au péril de nos biens et de notre
vie, soit dans notre pays, soit à l'étranger.

(Serment du Grütli.)

TOME SECOND.



BRUXELLES,
IMPRIMERIE DE M. VANDERBORGH, LIBRAIRE,
MARCHÉ-AUX-POULETS, 26.

1830

HISTOIRE

DU SONDERBUND.

CHAPITRE IX.

L'abbé Gioberti se présente comme ami des corps francs. — Le docteur Steiger prisonnier. — Il s'échappe. — Soleure lui accorde droit de bourgeoisie. — Corps francs honorés par les villes radicales. — Les corps francs se vengent de leur déroute par le vol et l'assassinat. — Les corps francs décident un de leurs volontaires à tuer Joseph Leu. — On promet une somme importante à Jacques Muller. — Leu est assassiné. — Les feuilles révolutionnaires annoncent qu'il s'est volontairement donné la mort. — Avez du coupable. — Sa condamnation ratifiée même par les juges nommés par les Radicaux. — Neuhaus veut revenir à des idées d'ordre. — Son rapport au Grand-Conseil sur la situation déplorable de la Suisse. — Cette situation est telle que les Catholiques ne croient pouvoir sauver la patrie qu'en faisant une alliance séparée.

Dans ces années de coupable délire on convoitait la popularité, on voulait l'acquérir à tout prix pour arriver au gouvernement. La Révolution était audacieuse; elle ne demandait ni où l'on allait ni d'où l'on venait. Pour peu qu'entre les Radicaux et l'ambitieux il y eût le moindre trait d'union, la plus légère passerelle, la démagogie acceptait tous les bons offices, elle grandissait toutes les éloquences, elle glorifiait toutes les apostasies. La Compagnie de Jésus servit d'appoint à ces marchés de gloire tracassière. M. Thiers avait ouvert la brèche; l'abbé Gioberti s'y précipita. Le panégyriste de la Révolution française s'est contenté de faire des vœux pour les corps francs; le prêtre italien, dont les puérides turbulences vont bientôt exposer son pays aux calamités et aux humiliations d'une défaite inévitable, ne sent pas de pareils scrupules. Il a besoin de soulever les flots, d'exciter les tempêtes pour se créer un piédestal. Le rôle d'Arnaud de Brescia tourmente son imagination.

Arnaud de Brescia a troublé sa patrie par ses discours et par ses écrits. En caressant le peuple il l'a irrité contre les prêtres fidèles à

l'Église. Il s'est réfugié à Zurich; il est venu à Rome tandis que le pape Eugène III fuyait de la ville sainte. Écolier enthousiaste, cet Arnaud a saturé d'éloges imposteurs les Romains toujours avides de louanges comme une danseuse de théâtre. Il a vanté leur dignité d'attitude, leur magnanimité de patriotisme; il leur a dit qu'ils pouvaient encore redevenir aussi grands que leurs ancêtres, les maîtres du monde, que l'avenir appartenait aux descendants régénérés et libres des Fabricius et des Scipion, qu'il fallait relever les ruines du vieux Capitole, et que le souverain Pontife, en face de cette rénovation italienne, ne devait plus être que le chef spirituel des Chrétiens. Les Romains avaient compris ce langage décevant; ils se conformèrent à ces enseignements par le pillage et par des violences inouïes.

L'abbé Gioberti rêva de surpasser son modèle. Il n'avait pas le génie de l'antiprêtre du douzième siècle; il y suppléa par l'imposture. Comme Arnaud de Brescia, il commença par glorifier les mauvais instincts de la multitude; il encensa ses vices, il se fit le thersite de ses passions italiennes. Arnaud de Brescia écrivait, prêchait, conspirait pour lui-même. Gioberti, qui n'est que la cymbale retentissante de son amour-propre, se prête à toutes les exigences de la populacerie; il n'a pas l'orgueil et l'égoïsme de son devancier. Ces deux vices ont trop de profondeur pour Gioberti; ce ne sera jamais qu'un abîme de vanités : vanités pour ses livres, vanité pour sa personne, vanité pour son éloquence, vanité pour sa chevelure rousse, vanité pour ses idées philosophiques, chez lui tout est vanité. Nature pleine d'exubérance filandreuse et de contradiction, il n'a point le feu sacré, l'esprit de conduite d'Arnaud; mais par une étrange coïncidence, il trouve dans son existence les mêmes péripéties. Chassé d'Italie comme Arnaud de Brescia, il se réfugie en Suisse; il obtient à Rome un jour d'ovation contre le Pape; il fomenta une guerre désastreuse et il tombe dans le mépris public.

En 1846, l'abbé Gioberti n'en était encore qu'au rêve. Il léchait la main du peuple pour que le peuple vint décerner une couronne murale à sa phraséologie civique. Ce fut dans ce temps qu'il publia son *Jesuita moderno*.

L'abbé Gioberti, réfugié à Lausanne depuis qu'on y criait par les rues : A bas le bon Dieu ! mort à ceux qui ont des domestiques ! n'avait point oublié son métier de courtisan des multitudes. En Suisse alors on ne pouvait pas faire moins que de chanter un hymne en l'honneur des corps francs, tout en chargeant des anathèmes les plus redondants de la rhétorique italienne la Compagnie de Jésus dont ils se

disaient les implacables ennemis (1). Gioberti avait aligné en cinq volumes ses griefs contre l'Ordre de Saint-Ignace (2); il consacra quelques douzaines de pages à son panthéon de corps francs, et il dit :

« Tel est le court résumé de cet épisode peu épique et fort peu héroïque de votre histoire attesté quant au fond par les feuilles publiques, et accompagné de quelques particularités dont j'ai été informé d'une manière précise par des personnes qui se trouvaient sur les lieux où les événements se sont passés. Il ne reste donc plus qu'à démontrer que cette horrible boucherie, avec tous les malheurs qui en forment le triste cortège, doit être principalement imputée aux Jésuites; et que ceux-ci, non-seulement tiennent le premier rang parmi les auteurs de ce désastre, mais sont encore les plus coupables en raison de leur Institut et de leurs fonctions. Dans mes *Prologo*-

(1) La presse radicale était plus franche. *L'Observateur suisse* de Berne publiait alors : « Nous avons nommé l'ancien ennemi contre lequel nous marchons, que nous poursuivons de toutes nos forces, à la vie, à la mort, et que nous devons combattre à la face du monde entier. Cet ennemi, c'est le romanisme aux cent bras. Le romanisme, c'est l'hydre qui s'étend en tous sens par la nonciature, par les évêques et prélats, esclaves de Rome, par les Jésuites et tous les autres ordres religieux. »

On le voit, ce ne sont plus les Jésuites seuls que l'on met en jeu, c'est le Catholicisme dans son unité, dans ses pasteurs et ses ministres. Le *Posthume* d'Argovie va plus loin. Il veut qu'on s'attaque en même temps à tous ceux qui pratiquent un culte quelconque, au Christianisme par conséquent. « Encore quelques jours, dit-il, alors sera anéantie cette race infernale qui infecte notre pays. Alors malheur aux Jésuites laïques et ecclésiastiques des deux confessions qui divisent la Suisse ! »

(2) Arnaud de Brescia avait été condamné par le concile de Latran. Afin de poursuivre jusqu'au bout la comparaison, Gioberti s'imagina qu'à l'aide des Jésuites il pouvait bien être mis à l'index. La prohibition du Saint-Siège le préoccupait fort peu, on le pense de reste; mais il craignait de voir triompher les Jésuites de cette condamnation. Afin de l'éviter dans les circonstances exceptionnelles où le Saint-Siège se trouvait placé par le fait de la surexcitation des idées démagogiques, Gioberti s'adressa au Père Ventura. Ce Théatin était, depuis l'avènement de Pie IX, devenu avec son digne ami, Angello Brunetti, surnommé Ciceruacchio, la contrefaçon de Savonarola et le Mazaniello grotesque de Rome. Les révolutionnaires, dont le Père Ventura se faisait l'écho, et dont il portait les doctrines jusque dans la chaire vaticane, l'avaient adopté, salué, acclamé comme le cardinal de leurs espérances. Le Théatin exerçait sur le Souverain-Pontife une influence déplorable; il s'en servait pour isoler le Pape du sacré Collège et pour jeter la malédiction aux princes de l'Église. Il les insultait eux présents dans ce qu'il appelait la chaire de vérité; il les dénonçait à son peuple d'émeutiers du *Caffe nuovo*; il couvrait leur pourpre d'opprobres jusqu'au jour où, de chute en chute, ce sophiste claustral arriva à présenter le pontife, martyr de son amour du peuple, sous les traits du tyran qui avait perdu l'Église de Dieu.

En 1847, lorsque Gioberti eut recours au Théatin, son compère, il ne s'agissait encore que d'adorations pour Pie IX. Gioberti demandait à Ventura de le protéger contre les foudres canoniques de l'Index, et Ventura, qui en sera plus tard frappé le même jour que Gioberti, se laissait aller dans sa réponse à ses admirations pour l'insulteur, à ses haines pour l'insulté. Cette réponse, que nous devons aux intempérances

mènes je n'ai parlé que de l'expédition de décembre, parce que celle de mars n'avait pas encore eu lieu, et la première suffisait certes pour votre condamnation; car si le mal fut petit, il ne tint pas à vous qu'il ne fût très-grand. On eût évité le mal et le péril si, dans les jours qui précéderent ce mouvement, alors que tous les esprits étaient surexcités et que tout présageait des troubles prochains, vous eussiez généreusement refusé la proposition des bourgeois de Lucerne. Mais l'entreprise suivante augmente infiniment votre faute, tant à cause de l'importance du cas et de la gravité de ses suites, que parce qu'il ne s'agissait plus d'une première erreur, mais d'une récidive aggravée par l'obstination; ce qui accuse, non pas un emportement irrésistible et momentané, mais un dessein prémédité de longue date. Et pour vous faire toutes les

de vanité du prêtre piémontais, est une chose délicate. Nous l'avons communiquée à des hommes de sage conseil. Tous nous ont demandé si nous étions sûr de son authenticité. Nous avons dit que l'abbé Gioberti avait fait circuler dans Paris des copies certifiées par lui conformes à l'original italien, mais que comme nous connaissions les deux clercs, nous résumons ainsi notre jugement. Le Père Ventura est très-capable d'avoir écrit la lettre suivante; l'abbé Gioberti, coutumier du fait et pris par nous en flagrant délit, est encore plus capable d'avoir altéré ou faussé le sens et le texte de cette lettre. La voici :

« Rome, 20 septembre 1847.

« Le Saint-Père est juste; juste est pareillement le maître du sacré palais, au moins quand il agit librement. Aussi malgré les plus vives remontrances auxquelles on assure que la diplomatie n'a pas été étrangère, l'autorité a tenu ferme pour que la défense eût la parole libre là où l'accusation avait eu toute liberté.

« Que vous dirai-je après cela de votre ouvrage? Avant de le connaître, je l'avoue sincèrement, j'en désapprouvai l'idée. Le silence et le mépris me semblaient plus convenables et plus dignes de vous, qu'une réfutation sérieuse en cinq volumes du pauvre petit livre du Père Curci. Il me semblait de plus que votre réputation était trop élevée et trop bien établie, pour pouvoir recevoir quelque atteinte des aboiements d'un écrivain sans nom. Enfin il me semblait qu'un des savants de premier ordre de notre siècle, qui avait entrepris d'annoncer au monde avec tant de succès les grandes et véritables doctrines sur lesquelles repose l'avenir de l'humanité, ne pouvait que perdre en s'abaissant à lutter corps à corps contre un adversaire indigne de se mesurer avec lui. Mais après avoir commencé à parcourir ces savants et si éloquents volumes, je me suis ravi et je me suis persuadé au contraire que c'est une œuvre providentielle, parce que les ouvrages de ce poids et de cette force ne paraissent à de certains moments donnés que sous l'impulsion de *quelque souffle divin*. Je suis convaincu qu'aucune Société humaine ne peut subsister en présence d'un tel livre. Après le *grand avènement* de votre ouvrage, il arrivera infailliblement une de ces deux choses : ou que les Jésuites se modifieront de manière à ne plus être ce qu'ils sont, ou qu'ils tomberont sous le poids de la réprobation et de la haine universelles. Autrefois ils succombèrent sous les coalitions des souverains; aujourd'hui, s'ils ne changent pas de route et d'allure, ils seront écrasés sous la coalition des peuples, contre laquelle les forces de tous les gouvernements et le Souverain-Pontife lui-même ne pourront les défendre.

« Ce n'est pas que je désire que les Jésuites soient abolis. Ainsi que vous en convenez

concessions possibles, je veux laisser de côté le premier fait et ne m'arrêter qu'au dernier, commençant par faire observer qu'ils furent séparés l'un de l'autre par un intervalle de plus de trois mois, pendant lesquels vous aviez le temps et la facilité de considérer la chose à tête reposée, et de prévoir les désastres qui en pouvaient résulter. Les troubles qui avaient déjà éclaté, la nouvelle convocation des corps francs et les autres préparatifs qui se faisaient, les bruits qui couraient, le bouillonnement de tout le pays, les conseils des sages, les menaces des plus emportés, les pronostics des journaux ne vous permettaient plus de vous faire illusion sur l'effet que produirait votre obstination et vous portaient à vous retirer, unique moyen de pacifier le pays et de vous décharger au moins de la complicité et de l'infamie

vous-même, il y a dans leur institut primitif quelque chose de grand, d'utile, de sublime. Mais je ne puis pas ne pas reconnaître qu'ils ont trois torts très-graves : 1° d'être en opposition avec le Souverain-Pontife; 2° d'élever mal, très mal la jeunesse; 3° d'être le plus grand obstacle au progrès chrétien et raisonnable qui est la condition nécessaire de l'existence des sociétés modernes.

« Il est difficile, je l'avoue, qu'ils se corrigent entièrement de tout cela, mais ce n'est pas impossible. Or, s'il arrive que cette réforme ait lieu, il n'est pas douteux que votre merveilleux ouvrage (*portentoso*) l'aura produite, puisque c'est lui qui les aura placés dans l'alternative de se corriger ou de périr, sans leur laisser aucune voie intermédiaire.

« J'entends dire qu'ils songent à réfuter ce livre. Folie! Un livre si extraordinaire, si neuf, dans lequel la force du raisonnement est unie à toutes les grâces d'un style qui relève tout et répand sur tout de l'intérêt; un livre, admirable répertoire des plus brillantes et des plus utiles théories, des doctrines les plus saines et les plus générales, dans lequel la question de personnes disparaît devant l'importance des principes et des choses; un livre qui contient une si grande variété de connaissances, une si grande profondeur de savoir, une érudition historique si vaste; un livre, enfin, qui annonce un génie qui fait la gloire d'un siècle, un tel livre ne se réfute pas, ou la réfutation ne servirait qu'à en rendre le mérite plus évident, la force plus incontestable, et à couvrir de ridicule ses malencontreux adversaires.

« Le grand Pie IX, en me remettant ces jours passés l'ouvrage de Mazzini sur la *Civilisation italienne*, dans lequel l'auteur, plein des préjugés anticatholiques du dix-huitième siècle, soutient que l'Italie ne pourra jamais être libre à cause du Pape, qui est, 1° l'allié nécessaire de l'Autriche, et 2° le représentant de l'absolutisme religieux et politique aussi; le grand Pie IX, dis-je, en me remettant ce livre, m'exprima le désir que quelqu'un en fit la réfutation. A quoi je répondis que « de tels ouvrages ne se réfutent pas avec des paroles, mais par des faits; que le Pape seul peut le réfuter; que déjà par l'attitude qu'il a prise à l'égard de l'Autriche il en a réfuté une partie, et qu'en accordant une véritable liberté à ses peuples il en réfuterait victorieusement le reste. » Et toutefois l'ouvrage de Mazzini n'est qu'un amas de sophismes, d'idées sans fondement, de faits sans preuves, de conséquences sans principes, de contradictions et d'utopies exposées dans un style qui fatigue. Or que sera-ce de votre ouvrage? L'unique manière de le réfuter, c'est que les Jésuites marchent sincèrement avec le Pape et avec le siècle. Toute autre manière est vaine et dangereuse et ne fera que précipiter la ruine de la Société à laquelle ce livre merveilleux a porté un coup qui la détruit dans ses fondements. »

de la guerre civile. Moi-même, je vous le confesse, bien que j'eusse déjà écrit les *Prolégomènes*, j'en avais quelque espérance; car je regardais comme incroyable que vous fussiez aveugles et barbares jusqu'au point de n'être pas saisis d'horreur à la pensée de ces massacres continuels, et de ne pas voir l'opprobre qui rejaillit sur vous à les provoquer sans cesse. Mais quelle est l'honnête espérance qui ne soit vaine et absurde quand il s'agit des Jésuites? Vous demeurâtes inébranlables et intrépides dans votre résolution impie : vous vîtes les armes s'aiguiser, les bataillons se former, se mettre en marche, se ranger en bataille, tirer le glaive, pousser le cri de guerre, des frères se ruer contre des frères, et vous gardâtes le silence. Vous pouviez d'une seule parole désarmer ces furieux et empêcher le massacre; et au contraire vous les avez secondés, et quand le carnage fut accompli, vous marchâtes sur les cadavres pour monter dans la chaire ambitionnée. Et vous êtes prêtres! et vous êtes religieux! et vous êtes les apôtres d'un Dieu de paix! L'indignité de votre conduite est telle que toute parole d'exécration serait insuffisante pour la qualifier, si l'ingénuité que vous mettez dans la défense ne vous servait en quelque sorte d'excuse, et si l'horreur n'était surpassée par la pitié (1). »

Au tribunal de ce prêtre qui rend ses jugements par imprécations, les Jésuites sont coupables de la guerre civile rêvée et accomplie par les corps francs. A quelques pages plus loin, le voilà qui comme le Mélébée de Virgile soupire des églogues en l'honneur des Radicaux qui conspirèrent contre leur pays.

« Quand même votre refus, dit-il (2), n'aurait soustrait qu'une seule victime à ce carnage de frères, ne seriez-vous pas hautement coupables de ne l'avoir pas prononcé? Dieu immortel! un seul homicide suffit pour mériter l'enfer, et il ne suffirait pas pour la condamnation des Jésuites! Mais ce n'est pas d'une seule victime que l'on eût épargné le sang, car il est de fait que les volontaires des divers cantons accoururent à l'appel fait contre les Pères de Lucerne; de sorte que si ceux-ci se fussent retirés au moins après la première expédition, il ne serait point formé de corps francs pour la seconde. Tout au plus le mouvement de mars aurait eu pour auteurs les exilés de Lucerne désireux de recouvrer la patrie perdue, et comme le nombre en était fort éclairci, ce mouvement aurait eu le même résultat que la première agression, lequel de toute manière eût été moins déplorable et moins

(1) *Jesuita moderno*, t. II, p. 377 (1846, Losanna).

(2) *Ibid.*, p. 382.

funeste. Et puis qui avait soulevé ces malheureux? qui les avait dépouillés de leurs biens? privés de leur patrie? forcés d'abandonner la maison paternelle et d'errer pauvres et fugitifs loin de leurs familles? Ne sont-ce pas les partisans des Jésuites? Ne sont-ce pas eux qui, en tyrannisant la malheureuse Lucerne, du mois de décembre au mois de mars, remplirent de proscrits tous les cantons voisins? Or, rien de tout cela ne serait arrivé si les magistrats de Lucerne avaient gouverné en Chrétiens et non en Jésuites au moins pendant l'hiver. Et s'il n'y avait eu ni exilés, ni volontaires, qui donc aurait pris les armes au printemps? Mais comment s'étonner des rigueurs de votre domination dans les contrées brumeuses quand la canicule elle-même est impuisante à les adoucir!..... »

Le prêtre catholique vient de prendre parti en faveur de la démagogie et de l'immoralité, s'élançant du gouffre des Sociétés secrètes pour mettre à exécution les enseignements qu'elles ont reçus. Le prêtre catholique n'a pas un regret, pas un point d'admiration à offrir aux Lucernois et aux cantons primitifs. Ils ont voulu vivre et mourir chrétiens. Ils ont arrêté à leurs frontières la propagande des mauvaises doctrines et de l'impiété armée en course comme un forban; ils ont repoussé, avec la vigueur de la foi et le sentiment de la famille, les misérables accourus pour ensanglanter leur territoire. Mais les corps francs marchaient, le 1^{er} avril, contre les Jésuites qui ne doivent venir à Lucerne que le 26 juin; les corps francs ne combattaient ni pour l'unitarisme ni pour le bouleversement européen. Ils n'avaient qu'un but, la destruction des Jésuites. Donc les corps francs seuls doivent subir l'humiliation de l'apothéose de Vincent Gioberti. Le *Jesuita moderno* n'a été fait que sur ce plan. L'ouvrage réalise le vœu de l'auteur. A ses yeux de prêtre catholique, les Jésuites sont les seuls coupables de l'invasion de Lucerne, les seuls responsables du sang versé, car, par leurs crimes et leurs complots, que l'auteur piémontais promet de dénoncer plus tard, ce sont eux qui armèrent les corps francs. Le prêtre catholique s'est fait, autant qu'il était en lui, l'aumônier de ces satellites de l'athéisme. Un écrivain genevois et calviniste se charge de donner le plus complet démenti aux calomnies de l'abbé démagogue. Les rôles sont intervertis. Le mauvais prêtre catholique accuse des religieux innocents. L'honnête calviniste lui répond avec un inimitable élan de probité.

« Lorsqu'on affirme à un Français, ainsi parle M. Cherbuliez (1),

(1) *Revue nouvelle*, octobre 1847.

que les Jésuites sont établis en Suisse, il lui paraît tout simple qu'il y ait là un danger pour la Confédération entière; cependant, rien n'est plus faux. Dire que les Jésuites sont établis en Suisse, c'est, en réalité, employer une expression dénuée de sens, ou dont le sens ne correspond qu'à un fait matériel et sans portée. Les cantons étant parfaitement indépendants les uns des autres pour tout ce qui concerne l'instruction publique, la direction des affaires ecclésiastiques et les rapports de l'Église avec l'État, les Jésuites ne sont moralement et politiquement établis que dans les cantons qui les ont reçus; et cet établissement ne leur donne pas plus de chances ni plus de facilités pour s'introduire dans les autres cantons, qu'ils n'en peuvent avoir étant établis dans l'un des États qui avoisinent la Suisse, par exemple, en France.

» Voilà ce que tout le monde avait senti ou pensé, en Suisse, sans exception, jusqu'à l'année 1844, quoique les Jésuites fussent établis à Fribourg depuis 1818, en Vallais depuis plus longtemps encore, et à Schwytz, si je ne me trompe, depuis 1858.

» Les Jésuites auraient-ils, depuis 1844, troublé la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse? La constitution de Lucerne a-t-elle été violée par leur établissement, comme le prétendent les proscrits lucernois, qui invoquent la garantie? Le parti qui répond affirmativement sur ces deux points, n'a-t-il pas formé sa conviction sur des preuves acquises et patentes? Serait-ce avec de simples assertions qu'on aurait endoctriné et soulevé une moitié de la Suisse contre l'autre?

» Pour satisfaire à cet égard la curiosité des lecteurs français, je me trouve dans la position embarrassante d'un voyageur qui doit raconter devant un auditoire sérieux des choses incroyables et pourtant vraies. On a beau savoir que le Radicalisme est la négation de toute règle de justice et de moralité, il y a un certain degré de mauvaise foi et d'impudence dont les honnêtes gens n'admettent la possibilité qu'avec une extrême répugnance.

» Qui voudra croire, par exemple, que dans tout ce qui a été dit ou écrit en Suisse contre les Jésuites, il n'y ait pas un mot de preuve à l'appui des accusations dont ils sont l'objet, pas un fait précis qui puisse fournir matière contre eux à l'ombre d'un reproche? Telle est pourtant l'exacte vérité. En vain le parti radical a-t-il été sommé, à diverses reprises, d'articuler un fait, un seul fait; et on ne lui demandait pas un fait criminel, un délit punissable, mais une parole, une lettre, une démarche quelconque, enfin, qui tendit à troubler ou seulement à menacer la sûreté extérieure ou intérieure de la Suisse, et

que l'on pût attribuer aux Jésuites : rien de semblable n'a pu être allégué.

» Le parti radical n'en a pas moins persisté dans ses accusations générales : « L'ordre de Jésus est soumis à un chef étranger; donc il menace la sûreté extérieure de la Suisse. L'ordre de Jésus est l'ennemi acharné du Protestantisme et de la liberté d'examen; dont il trouble la sûreté intérieure de la Confédération. L'ordre de Jésus conspire avec les gouvernements conservateurs et l'aristocratie, contre les peuples et contre la démocratie. Introduit dans le canton directeur de Lucerne, il y dominera les autorités fédérales et soumettra la Suisse entière à son joug.

» Remarquons, en passant, que si ces reproches, fondés sur l'organisation et sur le but avoué de l'ordre, avaient quelque valeur, ils pourraient s'adresser avec tout autant de raison à l'Église romaine elle-même. Serait-ce à cette Église, serait-ce au Catholicisme que la guerre est déclarée? Les cantons catholiques l'ont pensé avec quelque raison, car ils savaient que l'ordre de Jésus n'a pas d'autre but que la propagation et le triomphe du Catholicisme, dont il est le plus zélé défenseur et en quelque sorte la sentinelle avancée.

» Quant au motif tiré de ce que la constitution de Lucerne aurait été violée, un mot suffit pour en faire justice. D'après cette constitution, le peuple a un droit de *veto* absolu sur tous les décrets du Grand-Conseil; or, étant appelé, en vertu de ce droit, à se prononcer sur la convention passée avec les Jésuites, il a, en grande majorité, accepté et sanctionné tout ce qui s'était fait. La constitution, sur ce point, ayant été interprétée ainsi par le souverain même qui l'a faite, appartient-il à des individus ou à des gouvernements étrangers d'infirmer cette décision? Cette question est de celles qui n'ont besoin que d'être nettement posées pour être résolues.

La position de l'Helvétie s'aggrava encore après la déroute des corps francs. La stupeur dont ils avaient été frappés, l'indignation des cœurs honnêtes, ouvraient un beau champ à l'Europe et à la Diète suisse. Avec un peu de vigueur dans les mesures, rien n'était plus aisé que de rétablir le calme dans les esprits. Sous le coup de cette victoire de l'ordre, on pouvait reconstituer l'autorité et faire disparaître du sol helvétique tous les germes de discorde. Les cabinets de l'Europe connaissaient le plan des Sociétés secrètes par des moyens plus ou moins gouvernementaux, ils s'étaient emparés d'une partie de leurs correspondances. On venait de les voir à l'œuvre. Personne n'eut le courage de profiter des événements de Lucerne pour arriver

à une solution. La guerre civile éclatait dans le camp radical; on n'exploita ni ces hostilités ni ces déceptions. Lorsque les corps francs se furent livrés à la risée du monde, ils comprirent que tout n'était pas perdu pour eux, puisque l'Europe et la Suisse se contentaient de s'amuser de leurs débats personnels. On les laissait tramer de nouveaux complots; ils ajournèrent leurs querelles et se mirent à l'œuvre.

Robert Steiger avait été fait prisonnier en fuyant. Il était l'instigateur de la guerre portée dans sa patrie. La Révolution, qui tantôt demande deux millions de têtes, qui tantôt veut élever le crime colossal au-dessus du trône de Dieu, la Révolution eut un accès d'humanité. Elle savait que Steiger devait être condamné à mort, mais elle connaissait les intentions de Siegwart-Müller, de Leu et des autres magistrats lucernois. Ils ne voulaient pas que le sang d'un ennemi fût versé sur l'échafaud, et on cherchait un lieu pour le déporter. Ces circonstances étaient d'autant plus notoires que chacun savait la haine de Steiger pour Siegwart-Müller, et que, dans la séance de la Diète du 10 avril 1845, Siegwart, dont la parole était sacrée, avait dit, lorsqu'on discuta l'amnistie : « Personnellement le député de Lucerne est décidé à faire son possible pour obtenir ce que l'on demande. Ce serait l'heure la plus amère de sa vie, que celle où il appartiendrait que le chef de l'entreprise, l'ennemi qui le poursuit personnellement depuis de longues années, a payé de sa vie ses méfaits. »

La tête du docteur Steiger se voyait protégée par ce sentiment chrétien. Les Radicaux ne mettaient pas en doute que Siegwart-Müller tiendrait sa parole, mais un martyr en espérance leur était nécessaire; ils se prennent à trembler pour la vie d'un de leurs chefs. Ils redoutent les réactions. Aussitôt ils organisent un vaste réseau de pétitions en faveur de Steiger. Un jour cet homme trouve dans sa prison trois gardiens complaisants et vendus à ses complices. Il s'échappe avec eux; il se réfugie à Zurich. Zurich ne se contente pas de soustraire à son châtement le coupable. Zurich, malgré la vive opposition des conservateurs protestants, lui décerne, à titre d'honneur, le droit de bourgeoisie. Les gendarmes ont trahi leur devoir, le gouvernement leur accorde le même privilège. Il les gratifie d'une somme considérable (1). La Diète est assemblée dans cette ville. Les députés d'Argovie, de Berne, Grisons, Thurgovie, Soleure et Bâle-campagne se réunissent à Winterthur. Le docteur Steiger est le héros de la fête et du banquet (2). Un colonel zuricois prend la parole. Il propose un

(1) Une souscription ouverte en faveur des trois gendarmes produisit 24,000 francs.

(2) Les récriminations de guerre civile seraient indifférentes à l'histoire, si elle n'y

toast. Tous ces législateurs se lèvent à la voix de Neuhaus; ils boivent : « à la liberté qui ne laisse pas emprisonner par la légalité! »

Steiger recevait droit de bourgeoisie à Zurich; Berne ne reste pas en arrière de gratitude. Son Grand-Conseil vote des lettres de naturalisation au Lucernois corps franc, et Nidau, la patrie d'Ochsenbein, compte un grand citoyen de plus dans son sein. Daffner était accueilli à Soleure avec les mêmes honneurs, Joseph Bühler à Bubendorf; mais ces privilèges ne tombaient que sur les chefs. On avait promis le pillage et l'incendie aux soldats, ils se rattrapèrent sur d'autres victimes. Gugger, directeur de la police à Soleure, disparaît avec la caisse du gouvernement. Weber, de Berne, Forster, de Zurich, et plusieurs autres fonctionnaires, qui ont dirigé l'expédition des corps francs, suivent ce précepte du communisme. Rohr se fait incendiaire dans le canton de Soleure, et il expie ses crimes sur l'échafaud. Dans le même temps, on met en accusation, on incarène pour dettes un grand nombre de corps francs qui avaient compté sur une révolution pour se débarrasser de leurs créanciers (1).

trouvait pas des enseignements précieux. Un complice du docteur Robert Steiger, le docteur Haller, de Büren, eut avec lui une violente polémique, et il la termina par ces paroles, que nous ne pouvons reproduire dans toute la crudité de l'original :

« Maintenant, ajoute le médecin Haller après avoir accusé Steiger du désastre des corps francs, maintenant nous sommes quittes, ô le plus noble des confédérés! Vous m'avez provoqué sans raison, de gaieté ou plutôt de méchanceté de cœur : je devais répondre. Je vous avertis pourtant, et le public aussi, que c'est la dernière fois que je vous adresse la parole. Je vois maintenant que l'excellent colonel Rothpletz avait raison lorsqu'il disait aux autorités de Lucerne : « Steiger est le plus lâche des hommes que la terre ait jamais porté. » Restez dans le canton de Zurich, personne ne vous regrette parmi nous. Quand vous disiez que vous étiez nécessaire à la ville de Lucerne, vous vous faisiez illusion, comme tous les orgueilleux.

« Regardez dans votre miroir : que verrez-vous? Un impudent menteur, un infâme calomniateur, une girouette sans caractère, un ambitieux sans reconnaissance, un intrigant sans cœur, un égoïste sans entrailles! Cessez vos discours hypocrites et ne nous parlez plus de la Providence; il ne vous reste qu'à craindre ses vengeances. Le noble Troxler n'avait il pas raison de vous écrire : « L'homme sans conscience et sans cœur peut seul attaquer un ancien ami. » Steiger est le faquin le plus vide, le plus vain, le plus prétentieux qui existe entre le lac de Constance et le Mont-Blanc.

« Je vous rappellerai en finissant les paroles que vous adressa publiquement le docteur Segesser : Amende-toi, Robert; cesse de mentir et de calomnier, ou le diable te prendra.

« J'ai dit, monsieur le docteur en médecine et en chirurgie; vivez longtemps, vivez heureux. »

(1) Les révolutionnaires sont partout les mêmes. Au 24 février 1848 le citoyen Ledru-Rollin avait sept ou huit prises de corps contre lui; plus tard il vendait à sa femme jusqu'à ses meubles, et le président de la régence insurrectionnelle de l'Empire, Raveaux était, le 11 juin 1849, condamné pour dettes par le tribunal de Cologne. Nous ne nous occupons que des chefs, que serait-ce donc si nous descendions dans le bilan des soldats?

Les États radicalisés avaient semé la corruption dans les âmes ; elle tournait contre eux. On volait les gouvernements, puisqu'il n'était pas possible de dépouiller les Lucernois ; mais à ces derniers on rendait en exactions de détail tous les maux que leur courage avait évités. La Suisse démagogue devint, pour les voyageurs et les commerçants du canton catholique, un coupe-gorge où les corps francs s'exercèrent à toutes les pirateries. On insulta, on maltraita, on spolia, on assassina ceux qui avaient défendu leur territoire. L'autorité, indulgente quelquefois, partielle plus souvent encore, ferma les yeux sur de semblables méfaits, qui se renouvelaient continuellement.

Ces attentats restaient impunis. Les gouvernements radicaux ne s'en préoccupaient que pour encourager les coupables. Un si étrange spectacle frappa l'imagination de Jacques Muller, qui s'était affilié aux corps francs. Mais plus criminel ou plus prévoyant, il se décida à tuer l'homme que les cantons primitifs saluaient du nom de père. Joseph Leu était le conseil et l'âme de la Suisse catholique. On adoptait ses jugements, on honorait sa valeur, on vénérât ses vertus. Leu était le plus intrépide champion de la foi et de la liberté. Le Radicalisme redoutait son influence ; il le voua à la mort, se flattant que l'esprit du juste périrait avec lui. Muller fut désigné pour commettre l'assassinat. Ce Jacques Muller était né à la ferme de Herberig, dans le canton de Lucerne. Sa famille ne lui avait donné que de tristes exemples. Il commença par la débauche, l'impiété et la ruine. Il avait eu une mauvaise mère. Il fut mauvais fils ; il était mauvais époux. A trente-cinq ans, cet homme se trouva mûr pour le crime. C'était un corps franc tout prêt à l'initiation révolutionnaire. Avec son frère Antoine, il s'enrôla sous la bannière du Radicalisme. Quand on l'interrogea sur le sens de ce mot : « Ce que signifie ce mot, répond-il, je n'en sais rien, à vrai dire. Lorsque l'affaire des Jésuites s'engagea, je crus ceux qui nous disaient que les Jésuites n'étaient venus que pour ramasser de l'argent et pouvoir repartir après, suivant les circonstances. Je n'ai pas examiné la chose. »

La politique de Jacques Muller, comme celle de beaucoup d'autres, se réduisait à une brutale ignorance. Son frère et lui venaient de tomber en faillite. On fit briller à ces yeux grossièrement avides quelques pièces d'or ; on leur persuada que l'impunité leur était acquise d'avance, et Jacques Muller prit la détermination de frapper le coup qui devait l'enrichir. Il avait été soumis à l'influence de ses maîtres en révolution. Husler, le colonel Ineichen, Schmidli, le capitaine Corragioni et surtout Joseph Buhler, l'avaient encouragé, pressé et décidé,

à force de promesses (1). Après plusieurs infructueuses tentatives, il consumma dans la nuit du 19 au 20 juillet, le crime dont les corps francs étaient les commanditaires. Voici de quelle manière Muller l'a raconté lui-même dans son dernier interrogatoire :

« Venu à Ebersol pour la troisième fois, je me rendis d'abord à la place où j'avais scié l'échelle, et je trouvai les deux morceaux appuyés obliquement sur un chevalet. Cela me parut curieux, et m'ôta presque le courage. J'écoutai pour savoir si personne n'était levé. Tout était tranquille. Je pris le morceau inférieur de l'échelle, qui était le plus fort, et je le plaçai près de la fenêtre d'en bas, dans le coin du côté de Gunikon. Pendant ce temps, j'avais laissé la carabine près d'une pile de bois. La fenêtre se laissa repousser très-facilement et sans faire de bruit. (Soupirant :) Ah ! J'entrai alors par la fenêtre qui venait d'être ouverte. — De la chambre on peut parvenir dans la cuisine, où je vis brûler une lumière. De la cuisine je pénétrai dans le corridor. Alors j'ouvris la porte de la maison, et je n'eus besoin que de tirer un verrou de fer ; la serrure n'était pas fermée. La porte se laissa ouvrir sans faire le moindre bruit, une souris même n'aurait rien entendu. Ensuite j'essayai d'ouvrir la porte de la chambre à coucher de Leu. Cela se fit doucement, la porte heurta seulement le petit lit, où était couché le petit enfant. A gauche je vis, pendus à la muraille, des habits de femme ; il s'en trouvait aussi sur le premier lit, dans le second j'aperçus Leu. Par le clair de lune il faisait presque aussi clair dans cette chambre que dans celle où je suis maintenant. Il était couché, il n'était pas entièrement couvert. La couverture était de couleur blanche autant que je puis me rappeler. Après avoir aussi tout observé, je sortis de la maison ; je réfléchis encore une fois à ce que je voulais faire, et il me prenait peur. Je bus alors environ pour un batz de kirschwasser, que j'avais avec moi, et alors je me dis : il faut cependant que cela soit. Sur ces entrefaites, j'entendis quelqu'un monter à la hâte la rue près de la maison de Leu, et je restai à attendre dans le corridor, en cas que la personne voulût entrer dans la maison. Si seulement cela était arrivé ! Mais j'entendis les pas s'éloigner de la maison, et alors j'entrai. La lumière dans la cuisine ne brûlait plus. Peut-être avait-elle été éteinte par le courant d'air produit par les portes

(1) Deux chefs du Radicalisme en Suisse, Isaac et le docteur Casimir Pfyffer, refusèrent de participer à ce crime. Quand Muller en parla à Isaac : « Pour cela je n'ai pas d'argent, » répondit ce dernier. Pfyffer, au dire du coupable, lui déclara « qu'il devait renoncer à cette idée, que ce serait criminel et non plus politique ; que Leu avait bien mérité un soufflet, mais non qu'on le tuât d'un coup de fusil ou qu'on le tuât de cette manière. »

ouvertes. A la porte de la chambre à coucher, un pied dans la chambre, un pied sur le seuil, je mis mon arme en joue, visant au milieu du corps autant que je pensais, et je pressai la détente. (Poussant un profond soupir.) Le coup partit et j'entendis encore le cri : Jésus, Marie! Je crus que c'était lui qui avait poussé ce cri, et je pensai que je pouvais peut-être ne pas l'avoir frappé mortellement. Je m'enfuis aussi vite que possible. Je courus de toutes mes forces par le chemin déjà indiqué, et ne m'arrêtai nulle part. A trois heures environ j'arrivai à Stechenrain. J'entraï par le derrière de la maison, par la porte de la cave, par laquelle j'étais aussi sorti. Je montai aussitôt dans la chambre à coucher, située au haut de la maison; je le crois du moins; mais je ne puis plus le dire positivement. (Pleurant.) Oh! si seulement ce n'eût pas été l'argent! Que je suis horriblement malheureux! »

Leu était mort sous le coup. Il expiait le crime impardonnable d'aimer le Saint-Siège et les Jésuites. Il périssait parce que sa popularité étouffait les espérances révolutionnaires. Les moyens employés pour la perpétration de l'assassinat, l'assassinat lui-même, tout décelait une horrible trame. Le Radicalisme se savait coupable; il condamna le juste à un déshonorant, à un impossible suicide. Les gouvernements de Zurich, de Berne, de Soleure, d'Argovie et de Bâle-campagne prirent sous le patronage de la démagogie ceux que la clameur publique accusait. Ils refusèrent péremptoirement leur extradition. A la honte de notre siècle, on vit tous les journaux qui alors vivaient de la haine contre le Jésuite, insulter au cadavre du martyr, et, par mille circonstances inventées, couvrir de la protection de leur publicité le meurtrier dont ils n'iaient l'attentat. Jamais dans les plus mauvais jours de l'histoire, semblable turpitude n'épouvanta le monde. Les larmes de tout un peuple coulaient sur le cercueil d'un homme, arraché dans la force de l'âge à sa famille, dont il était l'orgueil, à sa patrie, dont il faisait la gloire. Au milieu de ce deuil public, la presse accusait Leu de s'être tué volontairement, ou elle se rangeait du côté de l'assassin. Elle cherchait à dérouter les investigations de la justice; elle s'avouait sciemment complice moral du forfait; elle y applaudissait. Ce ne fut pas seulement en Suisse que ces scandales de partialité eurent lieu. Les écrivains radicaux y avaient appris à ne rougir de rien. Tout leur était permis, car ils n'avaient ni honneur à sauvegarder ni talents à faire respecter; mais, en France, il se rencontra des journaux qui s'associèrent à ce commerce de calomnies. On lut dans le *National* du 26 juillet 1845 :

» Nous avons annoncé les premiers la mort violente de M. Joseph

Leu d'Ebersol, en expliquant de quelle importance politique pouvait être cet événement pour le canton de Lucerne. Au moment où l'on nous écrivait de cette dernière ville (le 20 au matin), on ne connaissait les détails du fait que par ces premières rumeurs, toujours empreintes du caractère des passions qui les engendrent ou les accueillent. Joseph Leu était l'idole des ultramontains, la parole forte du Grand-Conseil, la pierre de voûte du Jésuitisme : donc il a été assassiné. Tel était le dire de ses amis. Joseph Leu a bien des fois soufflé la haine, excité les vengeances; il s'est montré inhumain, grossier, sans miséricorde; il a bien pu exciter des ressentiments qui lui ont coûté la vie. Telle était l'opinion de ses ennemis; et la nouvelle d'un guet-apens circulait, ainsi protégée par des probabilités très-plausibles. Les probabilités couvrent souvent l'erreur, et, cette fois, il paraît certain qu'il n'y a pas eu d'assassinat, mais un suicide. Toutes les circonstances connues jusqu'à présent tendent à le démontrer. La maison de M. Leu était parfaitement gardée : une quinzaine de domestiques couchaient dans la maison; il y en avait plusieurs au rez-de-chaussée; à peine la détonation se fit-elle entendre, que madame Leu entra dans la chambre et trouva son mari mort; le coup a été tiré à bout portant; et, enfin, les fenêtres, les portes étaient fermées, et l'on n'a pas trouvé la moindre trace d'effraction.

» Tout se réunit pour faire croire à un suicide! »

Le lendemain, 27 juillet, le *Siècle*, alors rédigé par M. Chambolle, comme le *National* l'était par M. Marrast, publia ces tristes paroles :

« On nous écrit de Lucerne que le suicide de M. Leu est un fait désormais hors de doute pour tous les hommes de bonne foi. Mais les ultramontains feront tout ce qui dépendra d'eux pour dérober au public la connaissance de la vérité. Les Jésuites renonceraient peut-être à rejeter l'odieux de l'assassinat d'Ebersol sur les Libéraux, mais ils ne se résigneront pas à avouer que le fervent catholique qui les a appelés dans le canton de Lucerne a attenté à sa propre vie. « Attendez-vous donc, ajoute notre correspondant, à voir la justice instrumenter comme si elle avait à chercher sérieusement des coupables. »

Nous lisons, en effet, dans la *Nouvelle Gazette de Zurich*, sous la rubrique de Lucerne, 21 juillet :

« Depuis hier soir diverses arrestations ont été opérées par ordre de la police. M. Sturmfels, associé de la maison Favon, à Genève, a été mis en prison. Ce matin on lui a intimé l'ordre de partir. Un commis voyageur d'Argovie a été arrêté à son arrivée et conduit en prison.

ouvertes. A la porte de la chambre à coucher, un pied dans la chambre, un pied sur le seuil, je mis mon arme en joue, visant au milieu du corps autant que je pensais, et je pressai la détente. (Poussant un profond soupir.) Le coup partit et j'entendis encore le cri : Jésus, Marie! Je crus que c'était lui qui avait poussé ce cri, et je pensai que je pouvais peut-être ne pas l'avoir frappé mortellement. Je m'enfuis aussi vite que possible. Je courus de toutes mes forces par le chemin déjà indiqué, et ne m'arrêtai nulle part. A trois heures environ j'arrivai à Stechenrain. J'entrai par le derrière de la maison, par la porte de la cave, par laquelle j'étais aussi sorti. Je montai aussitôt dans la chambre à coucher, située au haut de la maison; je le crois du moins; mais je ne puis plus le dire positivement. (Pleurant.) Oh! si seulement ce n'eût pas été l'argent! Que je suis horriblement malheureux!»

Leu était mort sous le coup. Il expiait le crime impardonnable d'aimer le Saint-Siège et les Jésuites. Il périsait parce que sa popularité étouffait les espérances révolutionnaires. Les moyens employés pour la perpétration de l'assassinat, l'assassinat lui-même, tout décelait une horrible trame. Le Radicalisme se savait coupable; il condamna le juste à un déshonorant, à un impossible suicide. Les gouvernements de Zurich, de Berne, de Soleure, d'Argovie et de Bâle-campagne prirent sous le patronage de la démagogie ceux que la clameur publique accusait. Ils refusèrent péremptoirement leur extradition. A la honte de notre siècle, on vit tous les journaux qui alors vivaient de la haine contre le Jésuite, insulter au cadavre du martyr, et, par mille circonstances inventées, couvrir de la protection de leur publicité le meurtrier dont ils niaient l'attentat. Jamais dans les plus mauvais jours de l'histoire, semblable turpitude n'épouvanta le monde. Les larmes de tout un peuple coulaient sur le cercueil d'un homme, arraché dans la force de l'âge à sa famille, dont il était l'orgueil, à sa patrie, dont il faisait la gloire. Au milieu de ce deuil public, la presse accusait Leu de s'être tué volontairement, ou elle se rangeait du côté de l'assassin. Elle cherchait à dérouter les investigations de la justice; elle s'avouait sciemment complice moral du forfait; elle y applaudissait. Ce ne fut pas seulement en Suisse que ces scandales de partialité eurent lieu. Les écrivains radicaux y avaient appris à ne rougir de rien. Tout leur était permis, car ils n'avaient ni honneur à sauvegarder ni talents à faire respecter; mais, en France, il se rencontra des journaux qui s'associèrent à ce commerce de calomnies. On lut dans le *National* du 26 juillet 1845 :

» Nous avons annoncé les premiers la mort violente de M. Joseph

Leu d'Ebersol, en expliquant de quelle importance politique pouvait être cet événement pour le canton de Lucerne. Au moment où l'on nous écrivait de cette dernière ville (le 20 au matin), on ne connaissait les détails du fait que par ces premières rumeurs, toujours empreintes du caractère des passions qui les engendrent ou les accueillent. Joseph Leu était l'idole des ultramontains, la parole forte du Grand-Conseil, la pierre de voûte du Jésuitisme : donc il a été assassiné. Tel était le dire de ses amis. Joseph Leu a bien des fois soufflé la haine, excité les vengeances; il s'est montré inhumain, grossier, sans miséricorde; il a bien pu exciter des ressentiments qui lui ont coûté la vie. Telle était l'opinion de ses ennemis; et la nouvelle d'un guet-apens circulait, ainsi protégée par des probabilités très-plausibles. Les probabilités couvrent souvent l'erreur, et, cette fois, il paraît certain qu'il n'y a pas eu d'assassinat, mais un suicide. Toutes les circonstances connues jusqu'à présent tendent à le démontrer. La maison de M. Leu était parfaitement gardée : une quinzaine de domestiques couchaient dans la maison; il y en avait plusieurs au rez-de-chaussée; à peine la détonation se fit-elle entendre, que madame Leu entra dans la chambre et trouva son mari mort; le coup a été tiré à bout portant; et, enfin, les fenêtres, les portes étaient fermées, et l'on n'a pas trouvé la moindre trace d'effraction.

» Tout se réunit pour faire croire à un suicide! »

Le lendemain, 27 juillet, le *Siècle*, alors rédigé par M. Chambolle, comme le *National* l'était par M. Marrast, publia ces tristes paroles

« On nous écrit de Lucerne que le suicide de M. Leu est un fait désormais hors de doute pour tous les hommes de bonne foi. Mais les ultramontains feront tout ce qui dépendra d'eux pour dérober au public la connaissance de la vérité. Les Jésuites renonceraient peut-être à rejeter l'odieux de l'assassinat d'Ebersol sur les Libéraux, mais ils ne se résigneront pas à avouer que le fervent catholique qui les a appelés dans le canton de Lucerne a attenté à sa propre vie. « Attendez-vous donc, ajoute notre correspondant, à voir la justice instrumenter comme si elle avait à chercher sérieusement des coupables. »

Nous lisons, en effet, dans la *Nouvelle Gazette de Zurich*, sous la rubrique de Lucerne, 21 juillet :

« Depuis hier soir diverses arrestations ont été opérées par ordre de la police. M. Sturmfels, associé de la maison Favon, à Genève, a été mis en prison. Ce matin on lui a intimé l'ordre de partir. Un commis voyageur d'Argovie a été arrêté à son arrivée et conduit en prison.

M. Troller, de Soleure, propriétaire de l'hôtel de l'Aigle-d'Or, a reçu l'ordre de fermer l'hôtel et a été mis en prison.

» On a publié que les portes de la maison avaient été trouvées ouvertes, que les préparatifs avaient été faits pour mettre le feu à la maison en cas d'insuccès dans la tentative; enfin, que l'arme qui a servi à la perpétration du crime n'avait pas été retrouvée. Nous avons accueilli tous ces bruits avec une juste défiance. La maison de M. Leu renfermait dix-sept domestiques; elle était gardée par deux chiens vigoureux. En supposant que l'assassin ce fût caché de jour dans la maison et qu'il eût trompé la surveillance de la famille et de ses serviteurs, comment, après la détonation du pistolet, eût-il pu s'enfuir sans être poursuivi? Il est faux d'ailleurs, si l'on en doit croire *l'Ami de la Constitution*, que l'arme n'ait pas été retrouvée. Voici ce que nous lisons dans ce journal :

« On nous écrit de Lucerne ce qui suit sur la mort de M. Leu d'Ebersol : au moment de l'autopsie, le pistolet se trouvait encore sur le lit. La femme Leu a appelé d'abord sa sœur, et elles sont restées enfermées dans la chambre de Leu, longtemps avant d'appeler les domestiques. La balle était sur le lit, aplatie.

» L'arme eût-elle disparu, il faudrait prouver que la famille et les amis n'ont aucun intérêt moral à dissimuler le suicide. Madame Leu n'a dénoncé, n'a signalé personne aux magistrats; cette dame, dans la supposition que nous admettons pour un moment, n'aurait fait que détourner de la mémoire de son mari un blâme qui pourrait rejaillir sur ses enfants. Il y aurait là une faiblesse, sans doute, mais une faiblesse excusable. La disparition de l'arme ne nous a donc jamais paru une preuve concluante contre le suicide. Qui oserait, d'ailleurs, affirmer que, sur le grand nombre de personnes accourues, aucune n'a eu l'idée d'enlever le pistolet, soit pour absoudre la mémoire de Joseph Leu, soit pour laisser planer un horrible soupçon sur ses ennemis? L'esprit de parti n'a-t-il donc jamais eu recours à de tels moyens?

» Nous concluons au suicide, parce que, de la description des lieux et de toutes les circonstances qui ont été rapportées, il résulte à nos yeux une impossibilité matérielle que l'assassin eût échappé. Une considération morale fait incliner aussi notre esprit de ce côté. La guerre du Vallais et l'expédition des corps francs ont amené de bien tristes scènes de cruauté; mais là, du moins, il y avait combat, danger mutuel, et si le vainqueur n'a pas su être généreux, la colère explique le sang versé. Ici il n'y aurait aucune circonstance atténuante; le crime serait atroce, froidement atroce, et, jusqu'à ce que des preuves plus

claires que le jour aient été administrées, nous aimons mieux croire que la raison de Joseph Leu a failli un moment, que d'admettre, sur une accusation passionnée, qu'un assassinat politique a été commis soit par un fanatique isolé, soit par l'excitation d'un parti.

» Joseph Leu était, comme particulier, un homme honorable; comme membre du Gouvernement, sa conduite fut toujours violente, non-seulement parce que ses convictions étaient exaltées, mais parce que le manque d'éducation première ne lui permettait pas de mesurer la portée de ses actes. Chez des hommes tels que Leu, l'aliénation mentale n'est pas rare, et, sans recourir à l'exemple de Masaniello, on peut trouver des raisons très-plausibles pour expliquer l'éblouissement moral dont on assure que Leu a été frappé en voyant de quelle responsabilité il s'était chargé en introduisant au sein de la Suisse une cause manifeste de guerre civile. Ce paysan fanatique, n'osant plus avancer et voulant reculer, a bien pu penser qu'il ne lui restait d'asile que dans le sein de Dieu. En attendant que la vérité se produise avec une complète évidence, nous acceptons les conjectures les plus honorables pour l'humanité. »

Ces conjectures du *Siècle* se réduisent, ainsi que celles du *National*, à incriminer la victime. Mais le *Siècle*, vertueux comme ses patrons, découvre un moyen terme. Il est avéré pour tous ces journaux qu'il n'y a pas d'assassin. L'invention du suicide leur donne quelques faibles remords; ils prennent un juste milieu : la victime est accusée de folie. En 1845, cela s'appelait de l'impartialité et du progrès.

Le Radicalisme, qui, comme les Scribes et les Pharisiens, refusait au Judas helvétique les trente deniers de salaire pour le sang, n'avait pu égayer l'opinion publique. Il essaya d'intimider la justice. Jacques Muller et ses complices étaient enfin découverts. M. Ammann, juge d'instruction extraordinaire, déploie, dans ces graves circonstances, l'aptitude et le zèle d'un digne magistrat. On en fait à l'instant même un Jeffries ou un Laubardemont. On parle des tortures que subit dans son cachot ce Muller, contre lequel ne s'élève, affirme-t-on, aucune preuve, aucun témoignage. On menace Ammann dans son existence et dans sa famille. On transforme l'assassin en martyr de la liberté, on cherche à s'étourdir par d'incessantes protestations contre les aveux qu'il peut faire. Muller, accablé par l'évidence, confesse enfin son crime. On nie d'abord ses paroles, recueillies dans la solennité des audiences, puis on l'accuse de s'être vendu à la justice humaine.

Les hommes ne pouvaient lui promettre que la mort. Il la subit le 31 janvier 1846, en s'étonnant qu'il se trouvât sur la terre des âmes

plus viles que la sienne. On l'avait frustré du prix de son attentat, il ne pardonna jamais à ses complices.

Ces complices, par le fait du triomphe des nouveaux corps francs de 1847, sont revenus au pouvoir. Steiger et ses associés gouvernaient Lucerne. Ils osèrent songer à réhabiliter Muller pour disculper leurs amis. Le procès de l'assassin du martyr fut révisé par des magistrats radicaux, qui reçurent ordre de prouver que Leu s'était volontairement donné la mort. Le procureur général Knüsel et le juge instructeur Zur-Gilgen reculèrent devant une pareille mission. Ils sentirent que leur nom serait à jamais souillé. Après le plus minutieux examen, ils déclarèrent justes et méritées la sentence et l'exécution prononcées contre Jacques Muller. Ils ne recherchaient pas de coupables; on les avait choisis surtout pour ne pas trouver de complices. Par une admirable disposition de la Providence, ils en découvrirent. Antoine Muller, frère de Jacques, carabinier fédéral et corps franc, fut, en mai 1849, condamné à vingt ans de fers, comme auteur intellectuel de l'assassinat. Joseph Buhler avait été accusé et condamné par contumace. Les deux magistrats étaient ses amis. Ils prononcèrent son acquittement, mais ils ne purent s'empêcher de déclarer dans leur dispositif qu'ils le laissaient sous le poids du soupçon.

Les corps francs avaient assassiné Leu; le général de Sonnenberg n'échappa à leurs balles, le 26 avril 1846, que par un heureux hasard. Les Corps francs, nés des Sociétés secrètes, étaient le dissolvant le plus actif que l'anarchie avait pu inventer. L'Europe protestait inutilement contre ces bandes formant l'avant-garde du Proletariat-voleur. L'homme qui, en Suisse, avait coopéré à leur formation, qui les avait armés et qui enfin rougissait de leurs excès, vint à son tour les flétrir devant le Grand-Conseil de Berne. Avoyer de ce canton, Neuhaus se sentit acculé sur le bord extrême du précipice où, depuis six années, il entraînait sa patrie. Il crut qu'il pourrait rétrograder en conservant sa popularité, et que, oracle du Radicalisme, on tolérerait sa franchise en faveur de ses talents et de ses services. Neuhaus avait été le plus rusé sophiste pour ébranler le pacte fédéral. Par l'affaire des couvents d'Argovie, il fomenta les passions; par l'évocation des Jésuites, il donna à la crise des corps francs un aliment anarchique. Saisi d'effroi à la vue de son œuvre, il mit à nu, le 11 septembre 1845, les plaies dont l'esprit révolutionnaire couvrait la malheureuse Helvétie.

« Il est incontestable, disait Neuhaus, dans son message au nom du Conseil exécutif de Berne, que l'état politique de notre canton a singulièrement empiré dans le courant des derniers mois : les liens de

l'ordre légal se sont insensiblement relâchés; le sentiment inné chez tout citoyen ami de son pays que l'obéissance à la loi est le premier des devoirs s'est affaibli; le respect des citoyens pour la constitution et les lois, et pour les autorités et les fonctionnaires qui en sont les représentants, disparaît chaque jour davantage. C'est ainsi que la presse a attaqué sans frein, impudemment et d'une manière aussi violente qu'offensant et peu méritée, soit les autorités, soit les particuliers : c'est ainsi que les actes du gouvernement ont été dénaturés, et qu'on a eu recours à des mensonges de toute espèce pour rabaisser le gouvernement dans l'opinion publique.

» Et si les temps présents nous offrent de tels symptômes d'une dissolution sociale, comment pourrions-nous envisager sans inquiétude les temps à venir? En outre, il s'est formé une opposition compacte, s'avancant de plus en plus à découvert, non-seulement contre le gouvernement, mais encore contre l'ordre constitutionnel existant, opposition qui n'a pas peu contribué à affaiblir la confiance ou la stabilité de l'ordre de choses actuel, et cela d'autant plus que divers indices et même des manifestations imprudentes de quelques individus ont fait clairement pressentir qu'au besoin on saurait atteindre son but, même en dehors des limites d'une stricte légalité... Peut-on s'étonner que, dans de semblables conjectures, les amis du progrès aient enfin cherché un point de raillissement pour s'y réunir, et résister ainsi avec fermeté à la dissolution qui nous gagne insensiblement...

» Il est positif que l'organisation et l'entreprise des corps francs, le fait de leur formation et leur mise en activité ont affaibli à un haut degré parmi le peuple l'idée de la légalité. La distinction entre ce qui est permis par la loi, et ce qui est contraire à son texte et à son esprit, a subi une complète confusion, et a eà et là fait germer la croyance qu'il est permis dans certaines occasions, et sans que cela tire à conséquence, d'agir contrairement à la loi... Ce qu'il y a de certain, c'est que les chefs de cette tentative ont usé de tous les moyens pour répandre parmi les peuples la croyance que l'entreprise des Corps francs, tout illégale qu'elle fût, était une entreprise, non-seulement autorisée, mais méritoire au plus haut degré, et que quiconque la désapprouvait ne pouvait être un véritable ami du progrès et un sincère adversaire des Jésuites. Ce but a été atteint par une grande partie de notre peuple.

» Mais, s'il était permis et louable d'exécuter, contrairement au pacte et à la loi, une invasion armée dans un État voisin confédéré, dans le but de renverser par la force un gouvernement existant, à

combien plus forte raison ne pouvait-on pas considérer comme permis de faire dans son propre canton, même au besoin par des voies illégales, les changements désirés, puisque là on a le droit de dire son mot dans les affaires publiques, que la Constitution vous y autorise, et que d'ailleurs le pacte fédéral est hors de question. Ainsi s'est formée cette confusion de toute notion de droit que nous avons signalée; ainsi, l'on a déplacé insensiblement le point de vue légal et moral, d'après lequel on doit apprécier les rapports publics, aussi bien que les actes des particuliers; ainsi s'explique ce fait remarquable, qu'un grand nombre de ceux qui ont pris part à l'entreprise des corps francs, loin d'être découragés par leur peu de succès, sont au contraire excités plus fortement à poursuivre leur entreprise, par des moyens différents, mais non moins illégaux... Le but, annoncé publiquement par quelques-uns des chefs de ce parti, est d'amener le gouvernement à faire lui-même l'office de corps francs; à faire à Lucerne, au moyen de ces bataillons organisés, la guerre, qui n'a été pour eux qu'une calamité. Cette opposition peut forcer le gouvernement à cet acte de violence, et s'il ne veut pas consentir à un acte qu'il considère comme condamnable et déplorable pour la patrie entière, il devra alors faire place à un gouvernement plus souple et mieux disposé. Il est évident que des vues semblables reposent sur le même principe qui a déterminé l'entreprise des corps francs; la différence n'est que dans la forme extérieure. Nous voyons dans les deux cas la même violation des devoirs que nous impose le pacte, devoirs que nous avons volontairement acceptés, et que nous confirmons solennellement chaque année, tant à l'égard d'un seul que de tous les membres de la Confédération.

» ... Une circonstance, qui mérite en particulier la plus sérieuse attention, c'est celle que quelques-uns des meneurs, en petit nombre, cherchent à attirer à eux les individus qui font partie de la classe peu aisée. L'importance de ce fait, la facilité avec laquelle une pareille agitation, purement politique dans le principe, dégénérerait en communisme, doit ouvrir les yeux de tout homme raisonnable sur l'avenir réservé à notre état politique et social, si jamais cette opposition remportait la victoire.

» L'opposition illégale s'est concentrée dans la Société formée il y a quelques mois sous le nom de : Association populaire, dont le but (une nouvelle attaque contre Lucerne), aussi illégal qu'immoral, rentre évidemment dans les vues de quelques meneurs, savoir : d'obtenir l'expulsion des Jésuites, en renversant le gouvernement d'un canton voisin, en obligeant pour cela notre gouvernement à employer

ses bataillons dans ce but, et à faire ce que l'action individuelle des corps francs n'a pu exécuter. »

Ce rapport, testament politique de Neuhaus, car il va disparaître à son tour sous l'imputation de Jésuitisme : ce rapport répand une sombre lueur sur la position faite à la Suisse par les idées démagogiques. Cette lueur se projetait partout. Le Radicalisme avait vu la Diète rendre un décret contre les corps francs. Ce nom était usé, et il coûtait trop cher à divers cantons (1) pour rester populaire. La Révolution chercha un nouveau levier. Elle créa, à côté des gouvernements de Berne, d'Argovie, de Vaud, de Soleure et de Bâle-campagne, une association politique qui prit le nom de Confédération du peuple. Elle se donna pour but ostensible la mission de combattre les Jésuites et tous leurs adhérents. Ce fut une vaste organisation de gardes nationales armées. Elles se recrutaient dans les Sociétés secrètes et dans les tirs fédéraux pour se préserver des conjurations occultes de la terrible Compagnie. Le professeur Michelet était venu en Suisse à cette époque, et il avait si souvent tremblé en public devant ses admirateurs, au seul nom des disciples de Loyola (2), que tous s'étaient mis au régime de l'épouvante officielle. Cette Confédération dans la Confédération eut un comité central, des comités cantonaux, des comités de districts, des comités de communes. Un réfugié allemand, le docteur Snell, avait conçu l'idée première de cette association qui devait être, à son dire, la chasse en grand des Jésuites et des rétrogrades. Son plan réel consistait à centraliser la Suisse sous un gouvernement radical et à révolutionner les États voisins.

(1) Le gouvernement de Lucerne, ayant à sa tête Siegwart-Muller, Bernard Meyer et les chefs catholiques, avait accordé une amnistie complète à tous les Corps francs suisses, ceux de Lucerne exceptés. Mais ce canton et ses alliés ne pouvaient pas supporter les frais d'une invasion antifraternelle. Il fut stipulé que Berne, Argovie, Soleure et Bâle-campagne payeraient à Lucerne pour la libération des prévenus 550,000 francs suisses. Berne fut taxé à 70,000 francs, Soleure à 20,000, Bâle-campagne à 55,000, Argovie à 200,000. Les autres cantons qui avaient fourni des volontaires à l'expédition furent chargés d'acquitter le surplus. On décida encore que les frais de guerre payés aux petits cantons par Lucerne, et qui s'élevaient à une somme d'à peu près 150,000 fr., seraient remboursés par les quatre cantons de Berne, Argovie, Soleure et Bâle-campagne.

(2) Dans une brochure pleine de sages réflexions et d'ingénieux aperçus intitulée *les Radicaux et le Sonderbund*, le docteur Coindet, protestant de Genève, dit à la page 108 : « Un homme qui a joué un certain rôle en France dans cette question des Jésuites, M. Michelet, vint en Suisse à l'époque où l'agitation commençait à se manifester à leur occasion. Dans une conférence qu'il avait sollicitée, et à laquelle j'assistai, il avoua nettement, dans un accès de *garrulité*, que les Jésuites n'étaient qu'un moyen de monter à l'assaut du pouvoir, et, se méprenant tout à fait sur ses auditeurs, il recommanda à des observateurs suisses de s'unir étroitement avec l'organe de la future République française, le *National*. »

Le Radicalisme ne procédait plus dans l'ombre. Ses soldats brûlaient de prendre leur revanche de la déroute de Lucerne. Ils ne parlaient que de porter l'incendie et la mort dans les cantons primitifs; les cantons primitifs firent leurs dispositions en conséquence. Dans une lettre de Suisse, adressée au *Journal des Débats*, le 12 août 1843, on lisait : « Et ne pensez pas que ces montagnards de la Suisse intérieure ne soient qu'une masse fanatisée, comme on le dit quelquefois, qu'ils ne soient que des instruments aux mains des Jésuites. La plupart d'entre eux ne connaissent pas les bons Pères; ce n'est pas pour eux qu'ils s'apprentent à risquer courageusement leur vie. Il leur importe peu par quelle sorte de professeurs la théologie sera enseignée à Lucerne. Ils blâment ouvertement la politique imprudente de ce canton (1); mais ils comprennent à merveille qu'il ne s'agit plus de Jésuites, que ce n'est là qu'un prétexte dont le Radicalisme se sert pour renverser le gouvernement conservateur (ainsi que cela est déjà arrivé dans les cantons réformés de Vaud et de Zurich), pour rendre par la force une minorité du peuple de Lucerne maîtresse de la majorité, pour briser le pacte fédéral, pour fonder enfin cette république unitaire qui ferait des petits États les serviteurs des grands cantons. C'est ce que ces fiers montagnards ne peuvent pas supporter; c'est pour repousser cette humiliation, cette ruine de leur indépendance, qu'au premier signal ils se lèveront comme un seul homme, et que, dans quelques jours, leur sang coulera dans leurs vallées, où la liberté de la Suisse est née du sang de leurs aïeux..... Aujourd'hui, grâce aux violences tentées et accomplies par les Radicaux contre Lucerne, la plus grande partie de la population de ce canton est prête à jouer son existence, non pas tout à fait pour les Jésuites, mais pour défendre son indépendance menacée. »

De nouveaux dangers, de nouvelles calamités allaient fondre sur l'Helvétie. La révolution n'y portait que des fruits de mort. Elle ne s'attaquait plus seulement à la liberté, à l'indépendance des cantons,

(1) Il eût été assez difficile aux cantons primitifs de blâmer ouvertement la politique imprudente de Lucerne, puisqu'ils lui avaient donné l'exemple d'appeler les Jésuites. Il leur était encore plus difficile de ne pas la secourir, puisque Schwytz, Uri, Unterwald et tous les Catholiques savaient très-bien que les Jésuites n'étaient qu'un prétexte. L'idée de la destruction du pacte fédéral remontait à 1830. Ce fut le rêve des Sociétés secrètes et du Radicalisme. On ne se servit du nom des Jésuites que lorsqu'on vit le *Journal des Débats* se prêter avec une si coupable indulgence à cette fantasmagorie. Le Radicalisme fut plus habile que cette feuille ordinairement si sagace. Il comprit qu'il fallait se donner un drapeau qui n'effaroucherait aucun gouvernement, et il trompa Louis-Philippe. Mais il ne parvint pas à faire prendre le change aux cantons primitifs.

elle menaçait l'Europe entière. Elle voulait anéantir l'ordre social, et sur les ruines du monde civilisé, élever la tour de Babel de ses sanglantes utopies. L'Europe, la grande vaincue de 1850, courbait la tête et s'affaissait sur elle-même. Ses rois, ses ministres, ses plénipotentiaires ne savaient que s'humilier sous les arrogances du Radicalisme. On en voyait même qui lui tendaient une main amie. Les cantons primitifs, isolés dans leur foi, comprirent qu'en face de tant de périls, il ne leur restait qu'une chance de salut. L'alliance de Grütli avait autrefois sauvé leurs pères de l'esclavage; les Catholiques de 1843 la renouvelèrent en faisant le Sonderbund.

CHAPITRE X.

Le Sonderbund. — Ce que c'est que le Sonderbund. — Alliance du Grütli. — Serment de Brunnen. — Les cantons primitifs. — Nicolas de Flue au Covenant de Stantz. — Le Protestantisme divise la Confédération. — Les guerres de religion. — Progrès de l'hérésie. — Les résistances catholiques. — La Ligue d'or. — Attaques des Protestants. — Situation du pays. — La révolution française devient un nouveau germe de discord. — Article 4 du pacte fédéral. — Ses effets. — Résolution des Catholiques de ne pas se laisser dicter la loi. — Ils créent le Sonderbund. — Motifs de cette alliance séparée. — Discussions qu'elle a soulevées. — L'acte du Sonderbund. — Comment il fut accueilli en Suisse.

Dans les fastes de l'Helvétie et dans l'histoire de la liberté, il y a un jour à jamais célèbre. C'est celui où Walther Fürst, Werner Stauffacher et Arnold de Melchthal se déterminèrent à reconquérir leur indépendance. Ce jour-là, 7 novembre 1507, ils convoquent, sur la prairie du Grütli, au-dessus du lac des quatre cantons, dix patriotes de chacun des trois États primitifs. Schwytz, Uri et Unterwald délèguent des hommes qui, comme Guillaume Tell, l'un d'eux, s'avancent aussi résolument vers la mort que vers la victoire. Là, en présence de Dieu qui reçoit leur serment, ces trente-trois hommes jurent, au nom de tous leurs concitoyens, de délivrer le pays, de s'assurer à eux-mêmes et de transmettre à leurs enfants la liberté, le plus précieux héritage qu'ils doivent à la bravoure de leurs pères.

Ce serment solennel, prononcé sur le Grütli (1), où se leva le soleil de l'indépendance helvétique, ce serment fut tenu. La mort de Gessler hâta l'heure de la délivrance. Le premier *Sonderbund*, où alliance à part, avait été formé le 7 novembre 1507. Le 1^{er} janvier 1508, la Suisse primitive était libre; le 15 novembre 1513, à Morgarten, elle écrasait l'armée de Léopold d'Autriche. Le 9 décembre de la même année, elle consacrait à Brunnen le pacte de son indissoluble union. « Nous jurons, promirent-ils, pour nous et pour nos descendants les plus reculés, que chacun de nous se fera un devoir de secourir ses alliés opprimés, en nous armant à nos frais, au péril de nos biens et de notre vie, soit dans notre pays, soit à l'étranger. »

(1) Une chapelle catholique est bâtie sur le lieu même où fut prononcé le serment des trente-trois Suisses, et le Grütli est pour tous leurs descendants le berceau et la terre classique de la liberté.

Les trois cantons primitifs s'étaient, par ce serment et par leurs victoires, séparés du reste de l'Helvétie qui ne secouait pas le joug. L'Helvétie se rallia à leur Sonderbund. En 1552, Lucerne obtint l'honneur d'en faire partie. Ses alliés des cantons alpestres défendirent cet État contre l'Autriche. Zurich, Glaris et Zug y furent admis dans les années 1551 et 1552. L'union se faisait en Suisse par le Catholicisme et par la liberté. Mais Berné, ligué avec les ennemis de la Confédération, hésitait à sacrifier ses intérêts au bien commun. Cependant le devoir d'un côté, de l'autre les regrets l'amènèrent à résipiscence. Les Bernois sollicitèrent d'entrer dans le Sonderbund. Le 6 mars 1555, ils y furent reçus. Plus d'un siècle après, Fribourg et Soleure se présentèrent. Les cantons primitifs, réunis à la Diète de Stantz, refusaient d'étendre davantage leur alliance. Nicolas de Flue intervint.

Dans les Annales de la Suisse qui ont, comme l'histoire des autres peuples, de grands caractères et des modèles de dévouement, c'est l'unique exemple d'un citoyen exerçant sur toute la nation l'autorité de la vertu et l'influence d'un nom respecté. Par sa conformation, par sa division territoriale et l'égalité qui fait le fond de ses mœurs publiques, la Suisse échappe à ces existences supérieures auxquelles la société se rallie à l'heure des crises. Elle se sauve par l'agrégation, jamais par le fait d'un individu, dont les talents, la naissance et la fortune ne peuvent fonder un pouvoir moral. Nicolas de Flue fut une exception à la règle. Au milieu des débats irritants soulevés par la question, il parait; sa voix se fait entendre. « Recevez, dit-il (1), dans votre Confédération les cantons de Fribourg et de Soleure. Telle est la volonté de Dieu qui m'a été manifestée. Ainsi donc, non-seulement je vous engage et vous avertis, mais je vous prie et vous conjure de les recevoir. Un jour viendra où vous aurez besoin de leurs secours et de leur amitié. Vous étiez jusqu'à présent huit cantons alliés; dorénavant vous serez dix. Mais à l'avenir, n'en agréez pas d'autres. »

Sur ces paroles, le Covenant de Stantz fut juré le 22 décembre 1481. Vingt ans plus tard, en 1501 et en 1515, les Suisses avaient oublié le conseil de leur bienheureux. Ils admirent dans leur alliance Bâle, Schaffhouse et Appenzell.

La religion et la politique les avaient unis; l'esprit de réforme et les idées d'envahissement les séparèrent. A la voix de Luther, quelques princes d'Allemagne reniaient leur vieille croyance, pour opprimer plus sûrement des peuples dont Rome n'aurait plus à sauve-

(1) Bolland, 22 mars.

garder les droits. Zurich était devenu un État puissant. La richesse de ses citoyens leur avait fait perdre peu à peu la simplicité des mœurs et l'amour traditionnel de l'indépendance. Ils renoncèrent au culte de leurs ancêtres, pour marcher dans la voie qu'Ulrich Zwingli leur traçait. Berne, en 1524, suivit l'exemple de Zurich. Berne avait usé de sa liberté pour son changement de religion; il voulut, par la persécution, contraindre ses voisins à subir le même ascendant.

Comme toutes les sectes nouvelles, la Réforme procédait par l'intolérance. Les apostats qui l'avaient introduite, les prêtres débauchés qui la prêchaient, les grands qui cherchaient dans des commotions religieuses un surcroît de richesses ou de plaisirs, portaient du principe de libre examen. Ils arrivaient sans transition à imposer aux autres une croyance mal définie, et qui n'était que la négation de l'autorité catholique. En présence de ce mouvement, dont les progrès sont incalculables, car il s'appuie sur tous les mauvais instincts, il favorise, il développe toutes les passions, Zurich et Berne n'avaient pas écouté les prières de leurs confédérés. Ces deux États se précipitaient dans les innovations; ils trouvèrent bientôt chez les Anabaptistes des fanatiques qui poussèrent le besoin des réformes jusqu'à l'extravagance et au communisme. Une partie de Saint-Gall, Bâle et Schaffhouse s'étaient rangés sous le drapeau zwinglien. Pour entraîner le peuple, on lui avait promis le partage des terres de l'Église. Ces biens étaient dilapidés; mais le peuple, frustré dans ses espérances, ne recueillait, comme toujours, de cet immense désordre moral, que d'amères déceptions et une misère encore plus profonde.

La discorde venait d'entrer dans la Confédération à la suite du Protestantisme. Elle était le fait des sectaires, qui, non contents de se jeter dans les inextricables difficultés d'un nouveau culte sans dogme, voulaient à toute force le faire accepter aux autres. L'alliance de Brunnen était solennellement rompue. Les dévoyés de l'Église marchaient dans le sang à la conquête des âmes. Avec des hurlements de mort, ils s'avançaient, portant partout le deuil et la ruine. Dès 1526, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Soleure reviennent au premier Sonderbund. Leurs alliés de Zurich et de Berne se séparent d'eux; eux jurent de rester fidèles à la religion de leurs pères et au pacte de Brunnen. La violence était le seul moyen avoué de propagande. Il fallait être oppresseur ou opprimé. Les Catholiques ne consentent ni à la honte ni à l'esclavage; on les pousse à bout, la guerre éclate. Les victoires de Cappel et de Gubel donnent gain de cause au Sonderbund. Le Protestantisme était vaincu; il demande, il obtient la paix.

Mais les cantons primitifs, qui avaient su combattre, oublièrent de mettre leur victoire à profit. Berne continua de semer l'hérésie. Ses missionnaires armés n'osaient plus tourner leurs efforts vers les Waldstetten. Ils tentèrent de plus faciles succès. La Réforme s'avança vers Morat. Elle gangrena le pays de Vaud et l'Oberland Bernois. Les cantons primitifs s'étaient débarrassés de la propagande. Isolés dans leurs montagnes, ils ne songèrent pas, que peu à peu, en laissant s'invétérer le mal, ils se trouveraient en minorité, et qu'ainsi ils rendraient la lutte plus longue et beaucoup plus terrible. En faisant respecter leur liberté, ils voulaient respecter celle des autres. Ce fut par ce sentiment de justice, dont les Luthériens abusèrent, que la violence créa des prosélytes au culte nouveau. Berne écrasait les faibles. Il avait déjà soumis le pays de Vaud et Morat; le tour de Genève arriva.

Genève, en 1519, avait eu recours à l'alliance des Fribourgeois pour briser les chaînes dont les Savoisiens le chargeaient. Genève était libre par le fait de ses alliés catholiques; Berne l'entraîna dans l'erreur. Le Protestantisme n'osait plus s'attaquer ouvertement aux fidèles, dont la valeur lui avait fait expier ses agressions; il vécut avec eux sur un pied de méfiance et de sourde hostilité. Le pape Grégoire XIII avait proposé, en 1582, à l'adoption de la Chrétienté, le calendrier qui porte son nom. C'est le Père Clavius, un Jésuite, qui a conçu cette grande idée; c'est un Pape qui la patronne; les Catholiques la reçoivent comme un bienfait. Les sectaires du monde entier, ceux de Suisse principalement, refusent de s'y associer. Le pape pour eux devient l'Antechrist; ils repoussent cette salutaire innovation, par le seul motif que l'univers le devra au Saint-Siège et à un Jésuite.

Les deux partis étaient donc toujours en présence. Les hérétiques ne cessaient d'agiter; ils menaçaient encore. Sous l'inspiration de saint Charles Borromée, les Catholiques suisses sentent le besoin, au milieu des guerres de religion, de resserrer leur ancienne alliance. En 1586, ils fondent à Lucerne la *Ligue d'Or* (Golden-Bund), dans laquelle entrent le Valais et Appenzell, tout catholique alors. Comme les Radicaux de notre siècle, le Protestantisme de ces époques recuées s'était donné des corps francs qui envahissaient les territoires sans défense; ils y portaient, avec le germe de l'erreur religieuse, la dévastation et l'incendie. La Ligue d'Or, si longtemps, si souvent accusée par les novateurs, n'avait pour but, ainsi que le Sonderbund de 1847, que de se protéger contre des attaques à main armée. Les

sectaires s'unissaient pour la destruction; les Catholiques eurent l'instinct de la conservation. Ils se réunirent pour la résistance. La Ligue d'Or était un obstacle au progrès des idées révolutionnaires; elle fut condamnée au tribunal de l'hérésie. Mais on vit bientôt que le Sonderbund n'était pas inutile. En 1606, il sauva les villes de Fribourg, de Soleure et de Bienne, que les condottieri protestants allaient mettre à sac. Moins d'une année après, il préserva Fribourg d'une incursion de Bernois. Les Bernois ne cessaient de fomenter des troubles chez leurs voisins. Un jour, en 1655, la révolte qu'ils semaient dans les autres États rejaillit sur eux. Les sujets de ce canton s'insurgèrent. Berne invoque l'appui de Fribourg. Les Catholiques oubliant leurs griefs passés; il s'arment et préservent le gouvernement bernois d'une révolte qui s'annonçait menaçante.

L'ingratitude des Républiques n'a rien à envier à celle des rois. En 1656, Berne a oublié le service rendu. On voit ce canton joindre ses troupes aux volontaires de Zurich. L'Angleterre est d'intelligence avec eux; ils marchent contre Rapperswyl, dans l'espérance de surprendre les Catholiques. Les petits cantons et Lucerne sont sur leurs gardes. Le 25 janvier, ils rencontrent à Villmergen l'armée protestante; ils la mettent en déroute. Un insignifiant traité de paix est le seul fruit de cette victoire. Le 25 juin 1712, après une alternative de succès et de défaites, les Catholiques, toujours inquiétés, se trouvèrent encore sur le même champ de bataille. Cette fois-là, ils furent vaincus. La paix d'Aarau ne trancha aucune des questions qui divisaient le pays, et le *Schachtel-Bund* ou traité de la Boîte, conclu secrètement en 1715, sous l'influence de Louis XIV, ne calma pas les esprits, ne rendit point surtout aux Catholiques le repos qu'ils ne cessaient de réclamer.

Il régnait en Suisse un esprit de schisme et de révolte intellectuelle que rien ne pouvait dompter. A ces causes permanentes de discorde, puisées dans le principe religieux, se joignirent bientôt d'autres éléments de dissension. Les Protestants étaient en majorité. Le nombre doublait leur audace; ils ne rêvaient que l'asservissement des petits cantons. Cernés de tous côtés, enclavés dans des États beaucoup plus peuplés que les leurs, ces petits cantons n'avaient aucun intérêt à agiter le pays. Ils voulaient vivre libres à leur manière, mourir Chrétiens et n'avoir aucun point de contact avec les révolutions. Tout allait changer autour d'eux; mais, comme ils s'étaient d'avance accordés tous les droits, ils restaient immobiles devant la transformation du monde ancien. La Révolution française avait souri aux sectateurs de

Luther, de Zwingli et de Calvin; elle ne provoqua dans les États alpestres qu'un sentiment de défiance. L'antagonisme renaissait donc sous une autre forme. Les grands cantons s'inclinèrent devant la tyrannie de l'unité et de l'indivisibilité. Les primitifs luttèrent héroïquement contre la France; une pareille lutte sera sans aucun doute la plus belle page de leurs annales.

Bonaparte avait honoré cette immutabilité dans le bien que les canons et les baïonnettes de la République ne purent pas faire chanceler; le congrès de Vienne voulut la consacrer. Le pacte de 1815, en garantissant à chacun des vingt-deux cantons distincts sa liberté, son indépendance et ses devoirs respectifs, créa pour la Suisse une ère de paix et de félicité. L'insurrection de Juillet et les fatales conséquences qui en découlèrent vinrent placer la Suisse dans une situation telle, que le désordre seul parut y régner en maître.

Ce n'était qu'au prix de sacrifices inouïs que les Suisses catholiques avaient sauvé leur indépendance cantonale, elle fut menacée dès l'aurore du règne de Louis-Philippe d'Orléans, non plus par une puissance étrangère, mais par un canton allié. Berne ambitionnait de sortir de sa condition d'égal; il aspirait à la souveraineté; il s'imaginait avoir des droits, et s'étonnait que son empire ne fût pas agréé avec reconnaissance. Ce souverain, toujours en quête d'un peuple de sujets, se préparait de longue main à une chimérique prépondérance. Il oubliait qu'en Suisse tous les vœux de la cité, du bourg, du village, de la plus obscure chaumière, se réduisent à l'indépendance absolue. Les démocrates de ce pays, les Catholiques par conséquent, ne comprennent pas les avantages d'une centralisation de forces et de puissance contre un ennemi impossible; mais ils voient, dans l'essence du Radicalisme, l'asservissement de tous les cantons à un pouvoir occulte. C'est ce pouvoir dont ils s'efforcent de briser les trames. Le pacte fédéral de 1815 était une barrière contre de pareils empiètements. Malgré l'inégalité des circonscriptions territoriales, le pacte garantissait aux vingt-deux cantons les mêmes prérogatives; les Catholiques en exigèrent le maintien.

De 1850 à 1845, le Radicalisme perdit la mémoire de tout ce que la Démocratie helvétique avait fait pour conserver sa liberté. Il ne vit que ce qui pouvait flatter ses espérances. Sans se préoccuper de la répulsion manifestée par les États catholiques, il s'arrangea pour démanteler la place avant de lui livrer un assaut en règle. Grâce au concours des Sociétés secrètes, le Radicalisme pouvait calculer l'heure de son triomphe. Des vingt-deux bastions qui défendaient cette place,

plusieurs étaient déjà tombés en son pouvoir. Il avait enseigné l'insubordination et la désobéissance aux lois; il comptait que, de guerre lasse, il forcerait la liberté helvétique à une honteuse capitulation.

Le péril était imminent; la Suisse ne se trouvait plus dans les conditions du Grütli, car son ennemi campait sur le même sol, il parlait la même langue, il était régi par les mêmes lois. Mais, plus habile que Gessler, le Radicalisme ne voulait plus de la tyrannie pour la tyrannie. Emporté dans un tourbillon de complots contre l'ordre social, il ouvrait la brèche à toutes les idées perturbatrices. Il les faisait asséoir à son foyer, il les couvrait de sa protection, il s'appliquait à leur donner la vigueur dont elles avaient besoin pour détruire.

A l'aide de ce sentiment d'égoïsme dont Berne était tourmenté, les réfugiés politiques et les Sociétés secrètes eurent bientôt fait pénétrer la corruption au fond des cœurs. Les Carbonari d'Italie et tous les échappés de l'Europe, Allemands, Français et Polonais, s'inquiétaient fort peu de satisfaire l'ambition de Berne. Cette ambition était pour eux un moyen d'agiter, ils s'en emparèrent. Berne aspirait à transformer la Suisse en République unitaire, avec un gouvernement qui aurait tout centralisé; eux rêvaient une unité plus large, mais aussi impossible. Ce que les Radicaux bernois demandaient dans leur orgueil et leur intérêt privé, les Sociétés secrètes l'exigeaient pour le triomphe du mal. Elles trompaient les vœux et la crédulité de Berne. Le communisme et le prolétariat-voleur, en outrant les conséquences de la République universelle, vengèrent ce canton de l'ingratitude des réfugiés.

Exposés à tous les désastres, pouvant à chaque heure mesurer l'imminence du danger, les sept cantons primitifs ne se dissimulaient point qu'il n'y avait pour eux qu'une chance de salut. Les Radicaux se coalisaient. En dehors de la Diète, ils se réunissaient par des délégués, tantôt à Langenthal, tantôt à Baden. Là, dans ces officines d'illegalités, ils s'occupaient à forger les fers dont la Suisse devait être chargée. On parlait à haute voix de reviser le pacte de 1815, c'est-à-dire d'anéantir du même coup les droits confessionnels et les droits politiques: on avait déjà brisé tous les anneaux de la Confédération, et il ne restait plus debout qu'un fantôme. Mais ce pacte, auquel la Suisse catholique se rattachait comme à un dernier câble de sauvetage, contenait, dans son esprit et dans son texte, un moyen infailible pour se préserver de la crise. Une alliance, un serment comme celui du Grütli, une union plus intime entre les cantons menacés, pouvaient encore délivrer la patrie. L'art. 4 du pacte fédéral ne laissait

planer aucune incertitude sur le mode d'exécution. Les sept cantons résolurent de l'appliquer. Cet article est ainsi conçu:

« Chaque canton menacé au dehors ou dans son intérieur, a le droit d'avertir ses co-États de se tenir prêts à lui fournir l'assistance fédérale.

» Des troubles venant à éclater dans l'intérieur d'un canton, le Gouvernement peut appeler d'autres cantons à son secours, en ayant soin, toutefois, d'en informer aussitôt le canton directeur. Si le danger continue, la Diète, sur la demande du Gouvernement, prendra des déterminations ultérieures.

» Dans le cas d'un danger subit provenant du dehors, le canton menacé peut requérir le secours d'autres cantons; mais il en donnera immédiatement connaissance au canton directeur. Il appartient à celui-ci de convoquer la Diète, laquelle fait alors toutes les dispositions que la sûreté de la Suisse exige.

» Le canton ou les cantons requis ont l'obligation de prêter secours au canton requérant.

» Dans le cas de danger extérieur, les frais sont supportés par la Confédération. Ils sont à la charge du canton requérant s'il s'agit de réprimer des troubles intérieurs, à moins que, dans des circonstances particulières, il n'en soit autrement déterminé par la Diète. »

Cet article du pacte était formel. Il établissait, il précisait d'une manière incontestable le droit d'un ou plusieurs cantons, menacés au dedans par une minorité factieuse, au dehors par d'anciens confédérés, jetant sur un territoire ami des bandes armées et des étrangers dont la mission avouée était le pillage et l'asservissement. En énumérant les calamités passées et présentes, en songeant à celles qu'un sombre et prochain avenir leur réservait, les cantons primitifs ne pouvaient pas se cacher que le Radicalisme les vouait à la honte, qu'il les destinait à l'esclavage. Ils eurent l'idée d'invoquer l'art. 4 du pacte fédéral, de se réunir dans une ligue seulement défensive contre l'ennemi commun, et de conjurer, par cette démonstration moitié pacifique, moitié guerroyante, les malheurs extrêmes qui devaient être la conséquence forcée de tant de révolutions.

De cette volonté bien déterminée de maintenir ce qui existait et de ne pas se laisser imposer une Constitution anti-démocratique, surgit une Fédération que les Catholiques appelèrent ALLIANCE DES CANTONS FIDÈLES AU PACTE, et que les révolutionnaires nommèrent SONDERBUND ou alliance séparée.

Avec cette timidité qui caractérise les honnêtes gens, et que l'on

décore du nom de modération dans la légalité, les cantons primitifs, les Sarniens, ainsi que le Radicalisme les appelait, ne se plaçaient point, dès le principe, à la hauteur des dangers. L'expérience ne leur avait pas appris que la Fédération de Brunnen, que la Ligue d'Or, bonnes pour se défendre dans les siècles antérieurs, se trouveraient insuffisantes devant une crise sociale. En révolution, lorsque les ennemis de la foi et de la propriété prennent plaisir à violer les lois divines et humaines, lorsqu'ils s'appuient sur cette violation pour entraîner la patrie vers des abîmes inconnus, il importe à l'instant même de couper court au mal. Il n'y a plus de lois pour les méchants, il ne faut plus qu'il en existe pour les bons. La violence et l'intimidation sont les moyens de propagande employés par les uns; les autres doivent y répondre par la force et une audace plus terrible encore que les violences démagogiques. Se renfermer dans le cercle de la légalité, comme dans un bastion sans issue, au moment où l'ennemi investit la place sur tous les points à la fois, c'est se décider à être vaincu sans profit et sans gloire. La Révolution, qui connaît admirablement ceux qui lui sont hostiles, a toujours compté sur cette longanimité voisine de l'apathie. Elle a toujours su tirer l'épée et recommander à ses adversaires de ne pas condamner la loi au silence pendant le tumulte des batailles. Elle seule se réserve cette faculté dans l'intérêt de ses principes et du bourreau.

Ainsi, après la déroute de Lucerne, les cantons primitifs, qui s'étaient laissés attaquer, se retranchèrent dans une intempestive modération. Ils firent de la générosité, ils s'emmaillotèrent dans les langes d'une clémence chevaleresque hors de saison, et, par une sorte de duperie, ils s'arrêtèrent scrupuleusement sur la frontière des agresseurs. Ils oublièrent que la victoire n'est qu'une victoire, peu de chose en elle-même, et qui ne porte ses fruits que par la poursuite de l'ennemi. L'ennemi alors, c'était moins cette tourbe de brigands commandée par Ochsenbein que les Radicaux de Berne, d'Argovie, de Soleure et de Bâle-campagne. Les Radicaux avaient militairement organisé les Corps francs; ils leur avaient fourni des fusils, de l'artillerie, des munitions de toute espèce. Les Corps francs n'étaient qu'un effet; il eût été sage de remonter à la cause.

Sous le coup d'un succès qui retentissait dans l'Europe entière, il fallait marcher sur Aarau, où les Catholiques argoviens attendaient leurs libérateurs. La consternation était aussi grande que la désunion dans le camp des Sociétés secrètes. Les cantons primitifs résolurent de se renfermer dans les limites d'une stricte défense. Par ce tempéra-

ment conciliateur, ils espèrent que l'attentat dont ils avaient à se plaindre ne se renouvelerait plus. C'était s'abuser étrangement sur l'esprit révolutionnaire, qui ne cède jamais à de pareils scrupules. Les Catholiques ne poussaient pas leur triomphe jusque dans ses dernières conséquences. Le Radicalisme persuada à ses dupes que les cantons primitifs avaient peur. On l'épargnait, afin de ne pas livrer la Suisse aux désastres de la guerre civile, il s'arrangea pour la faire dans de meilleures conditions. Ce fut le seul avantage que les Catholiques retirèrent de leur mansuétude inopportune.

Attaqués à l'improviste par des ennemis sans drapeau et sans patrie, ils avaient le droit incontestable de les poursuivre sur le territoire qui favorisait ouvertement de telles incursions. En usant de ce droit, ils marchaient à l'assaut de la démagogie, et ils marchaient avec le concours au moins tacite des Protestants de bonne foi, qui enfin commençaient à s'apercevoir du piège tendu sous leurs pas. Le Radicalisme les avait bien vite guéris de leurs préjugés. On le voyait à l'œuvre; il se conduisait avec l'aveuglement et l'instinct de destruction des enfants à qui l'on offre un jouet précieux et qui n'ont point de repos qu'ils ne l'aient retourné en tous les sens, et brisé enfin pour en gaspiller les débris. Le Radicalisme, ignorant que les institutions, comme les plantes et les moissons, ont besoin du temps pour mûrir, faisait surgir des bas-fonds de la société l'écume qui a couvert et submergé la terre. Les Protestants sincères étaient aussi bien menacés que les *Romanistes* par cette tempête, recelant dans ses flancs le mépris du passé, la haine du présent, la crainte de l'avenir. Ils ne demandaient pas mieux que de s'abriter contre elle avec les Catholiques. Ils voyaient les novateurs mettre leurs plans à exécution, et, comme Montaigne, ils disaient : « Je suis dégoûté de la nouveauté, quelque visage qu'elle porte, et il y a grand doute s'il se peut trouver si évident profit au changement d'une loi reçue telle qu'elle soit, qu'il y a mal à la remuer. » A l'aspect d'un danger commun, ce rapprochement des deux confessions était un pas immense fait vers les principes sociaux. Il eût pu sauver la Suisse et l'Europe par contre-coup. Les cantons primitifs crurent que de plus sages conseils parviendraient à faire comprendre le sentiment d'indulgence dont ils étaient animés. Ce fut un tort que, devant de nouveaux périls, l'on essaya de racheter par la création du Sonderbund. Mais le Sonderbund lui-même n'était qu'une ligue défensive. Il se condamnait donc d'avance à une attente qui devait absorber ses moyens pécuniaires et peu à peu annihiler ses forces.

Cette alliance des cantons fidèles au pacte était juste dans son prin-

cipe (1). Le pacte lui-même l'imposait. Et quand l'article 4 n'eût pas existé, quand il n'eût pas prévu le cas d'agression, l'alliance des opprimés se trouvait de droit naturel contre les oppresseurs. Le Radicalisme a des théories sur l'insurrection qui légitimeraient bien d'autres mesures plus illégales. Depuis quinze ans il ne cessait de réclamer la révision du pacte fédéral. Il la demandait par les révolutions cantonales, par des assemblées où, en dehors de tous les pouvoirs constitués, il prenait des résolutions, il dictait des arrêtés et des concordats. Il la demandait en Diète, tantôt les armes à la main, tantôt la menace à la bouche. Le pacte était un obstacle à ses projets; il fit de ce traité d'alliance un cas de guerre. Il le livra aux sarcasmes de ses scribes, aux malédictions de ses orateurs. Mais lorsque le Sonderbund fut établi, le Radicalisme se donna un autre thème. Il accusa les sept cantons de violer, par le fait seul de leur alliance séparée, la loi qui régissait d'une manière absolue la Confédération helvétique (2).

On a longtemps discuté sur la date du Sonderbund. On a cherché par toute espèce d'arguties à démontrer que cette alliance remontait ici à l'époque de la suppression des couvents d'Argovie, là à l'invasion des Corps francs. En preuve de ce que le Radicalisme soutenait, on a cité ces paroles prononcées par Joseph Leu, à la réunion de Russwyl, le 19 avril 1845.

(1) Au mois d'août 1847, la *Presse* publiait la déclaration suivante :

« Il est évident pour nous que, dans le droit spécial de la Suisse, d'après l'esprit de sa Constitution présente, avec l'étendue qui a été donnée à la souveraineté cantonale, le Sonderbund est une ligue parfaitement légitime. Le pacte comporte et permet ces alliances séparées entre divers États. Que ce soit un bien, que ce soit un mal, là n'est pas la question en ce moment. Il suffit au Sonderbund, pour que sa position soit inattaquable, de pouvoir concilier son existence avec le pacte même. En fait, c'est lui qui défend le pacte contre les autres cantons, qui en poursuivent la destruction. La majorité radicale de la Diète commettrait donc un excès de pouvoir si elle recourait à la force pour dompter la résistance du Sonderbund.

« Les cantons du Sonderbund, en combattant le système unitaire, n'obéissent pas seulement à la crainte de voir un jour leurs croyances opprimées par l'ascendant de l'esprit protestant et de l'esprit démagogique; ils ont peut-être l'instinct des impossibilités qu'un pareil système rencontrerait dans les mœurs et dans les habitudes du pays. S'ils se trompent à cet égard, c'est du moins en bonne compagnie, car leur avis était celui de Napoléon.

« Indépendamment donc de la question religieuse qui se trouve engagée dans le conflit, les sept cantons peuvent très-sincèrement croire qu'en résistant à des réformes organiques dont on ne leur a pas bien fait comprendre la portée, ils défendent les intérêts véritables et permanents de la Suisse tout entière, et cette conviction doit naturellement ajouter à la persévérance de leur opposition. »

(2) Dans son rapport dont nous avons cité des extraits, Oehsenbein, en racontant sa déroute de Lucerne, annonce qu'il ne dira pas toute la vérité et qu'il n'indiquera pas le meilleur plan d'attaque contre cette ville, parce qu'il pense qu'une nouvelle invasion aura lieu et qu'elle est nécessaire.

« Ne sommes-nous pas dans le danger de la dissolution et de la destruction, lorsque ce n'est point dans l'esprit de justice que l'on nous parle et que l'on traite la vérité. Si les liens si serrés de notre Confédération ne peuvent plus nous tirer du péril, il est très-nécessaire que la partie encore saine s'allie étroitement au lien fédéral et à la justice, afin qu'un noyau se trouve, par lequel l'honneur de la nation et le nom suisse puissent être sauvés. »

Le langage de Leu n'était pas concluant. Alors, le docteur Herzog publia dans le *Verfassungs Freund*, ou *Ami de la Constitution* de Berne, le protocole d'une conférence tenue à Lucerne, les 15 et 14 septembre 1845. Ce protocole qui n'a jamais été reconnu ni officiellement nié par les signataires n'a traité qu'à l'affaire des couvents (1). Il y est parlé incidemment des prévisions politiques qui alors tenaient tous les esprits en suspens; et, d'après ce protocole, M. Seigwart-Muller aurait ouvert l'avis « de réclamer la réintégration des Catholiques dans leurs droits avec la menace qu'en cas de refus prolongé il ne resterait aux États fidèles au pacte que de rompre la communauté avec les autres. » M. Seigwart-Muller aurait ajouté : « Il ne faudrait pas en rester là; mais encore provoquer de la part des autorités cantonales respectives la nomination, avec des pouvoirs suffisants, de délégués à une conférence permanente, qui serait chargée de la direction de cette affaire, ainsi que de quelques mesures militaires de défense. »

En admettant l'authenticité de ces paroles, auxquelles se seraient ralliés plusieurs cantons, on cherche à comprendre quel intérêt le Radicalisme pouvait avoir à prouver qu'en 1845 plutôt qu'en 1846, les Catholiques avaient songé à faire tête à l'orage. Les cantons primitifs et les Protestants sincèrement attachés à leur culte eurent ce droit du jour où l'on proposa la révision du pacte : ils l'eurent, de force majeure, à l'instant même où les Sociétés secrètes mirent le pied sur le sol helvétique; ils l'eurent, quand Argovie, poussée par sa cupidité et par les instigations de Berne, se fit, malgré la Diète et le pacte fédéral, un titre de fortune de la suppression des couvents. Le pacte une

(1) Après la campagne des douze cantons contre le Sonderbund, en 1847, les vainqueurs firent publier l'extrait des délibérations de cette conférence de Lucerne, à laquelle assistaient, selon l'acte en question, pour Lucerne, MM. Constantin Seigwart-Muller et Bernard Meyer; pour Uri, MM. Vincent Muller et Antoine Schmid; pour Schwytz, MM. Théodore Abyberg, Charles de Schorno et Charles Styger; pour Unterwald le bas, MM. Stanislas Akermann et Nicolas Zelger; pour Unterwald le haut, MM. Spichtig, François Witz et Nicolas Hermann; pour Zug, M. Charles Bossard, pour Fribourg, M. Rodolphe Weck. M. Ruttimann, avoyer du Lucerne, présidait la conférence, et M. Antoine Segesser en était le secrétaire.

fois violé, et cette violation étant sanctionnée par la Diète, après avoir été reconnue impraticable, il ne restait plus d'autre alternative aux cantons primitifs que la séparation ou la guerre. Ils reculèrent autant qu'ils purent devant ces moyens extrêmes. Ils atermoyèrent avec leurs consciences; mais enfin il fallut en arriver là. Les hommes investis de la confiance des Catholiques se firent un devoir d'oublier le plus longtemps qu'ils purent les conseils que, dans sa *première philippique*, Démosthène donne aux chefs de partis : « Comme un général marche à la tête de ses troupes, ainsi de sages politiques doivent marcher à la tête des affaires, en sorte qu'ils n'attendent pas l'événement pour savoir quelles mesures ils ont à prendre; mais que les mesures qu'ils ont prises amènent l'événement. »

Les fondateurs du Sonderbund n'allèrent pas si loin. Maintenant qu'ils aient eu la pensée de cette séparation en 1845, c'est ce qu'il est impossible d'affirmer. S'ils l'avaient réalisée alors, l'histoire serait heureuse de les en glorifier. Mais tout porte à croire que ce fut le 11 décembre 1845, que les sept cantons se déterminèrent à cette scission inévitable. Leur traité fait à Lucerne est ainsi libellé :

« I. Les cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald (le Haut et le Bas), Zug, Fribourg et Vallais, prennent, pour le cas où l'un ou plusieurs d'entre eux seraient attaqués, et en vue de défendre leurs droits de souveraineté et territoriaux, l'engagement de repousser l'attaque en commun et par tous les moyens à leur disposition, en conformité du pacte du 7 août 1815 et des anciennes alliances.

» II. Les cantons s'entendront sur la manière la plus convenable de se tenir mutuellement au courant de tous les événements.

» Au moment où un canton obtient l'avis certain qu'une attaque doit avoir lieu ou qu'elle a déjà eu lieu, il doit être envisagé comme requis en conformité du pacte, et obligé de mettre sur pied le nombre de troupes nécessaires selon les circonstances, sans attendre la réquisition officielle du canton respectif.

» III. Un conseil de guerre composé d'un délégué de chacun des Etats prénommés avec des pouvoirs généraux, et autant que possible étendus de la part des gouvernements, est chargé de la direction supérieure de la guerre. En cas de menaces ou d'existence d'une attaque, il se réunit.

» IV. Le conseil de guerre avec les pouvoirs qui lui sont conférés doit, en cas de besoin, prendre toutes les mesures nécessaires pour la défense des cantons respectifs.

» Si le danger n'est pas pressant, il en conférera avec les gouvernements de ces cantons s.

» V. Pour ce qui est du paiement des frais occasionnés par de semblables levées de troupes, il est admis comme règle que le canton requérant doit acquitter les frais de la levée de troupes qu'il a demandées.

» Sont toutefois réservés les cas où il y a des raisons particulières d'admettre une répartition spéciale. Les autres frais qui dans l'intérêt commun sont résultés pour l'un ou l'autre des cantons, sont supportés par tous les cantons prénommés d'après l'échelle d'argent fédérale. »

S'ils ont jamais existé, les protocoles de Lucerne s'effacent devant ce traité, qui ne permet aucune incertitude et qui devient la source d'où vont jaillir tous les événements. Cette alliance pouvait inquiéter les Sociétés secrètes; elles la firent censurer et vitupérer par les feuilles publiques à leur disposition. Mais le *Journal des Débats* ne se laissa plus prendre à ce leurre. Dans un de ses numéros d'octobre 1846, ce journal ne craignit pas de dire : « Lucerne et ses confédérés n'avaient que trop de raisons pour justifier cette alliance. Des attaques à main armée avaient été dirigées contre le territoire d'un Etat libre et souverain par des citoyens de plusieurs cantons, sans que ni les gouvernements de ces contrées ni le Directoire fédéral les eussent empêchées. Quelle garantie avaient les Etats catholiques contre de nouvelles agressions? Que l'impunité de ces attaques dût être attribuée à l'impuissance ou à la complicité des gouvernements radicaux, les conséquences n'en étaient-elles pas les mêmes? Et les Etats menacés n'étaient-ils pas obligés de pourvoir eux-mêmes à une sécurité que le pouvoir fédéral ne pouvait plus protéger? »

La situation générale de la Suisse arrivait à ce terme fatal où il faut que les peuples meurent dans la honte ou dans le sang. Cette situation frappait tous les esprits. Elle arrachait à Neuhaus, un de ses principaux auteurs, ces paroles de découragement : « La démoralisation du pays est telle, disait-il dans son message au Grand-Conseil, que la société est menacée d'une dissolution immédiate. »

Selon leurs forces et dans la mesure de leurs droits, les cantons primitifs s'étaient opposés aux progrès du mal. On avait eu des sourires de pitié pour leurs avertissements; on avait même essayé de leur inoculer le poison des funestes doctrines. Quand ils le repoussèrent de leurs frontières, on s'était armé contre eux. On les menaçait dans leur victoire, comme on les avait menacés dans leur repos. Depuis 1830, il n'existait pour eux ni relâche ni merci. On voulait à tout prix leur faire accepter la révolution ou les enchaîner derrière le char du Radicalisme triomphant, ainsi que des esclaves destinés à

orner la pompe des ovations démagogiques. Les cantons primitifs se roidissaient à l'idée de subir cette double humiliation; les Corps francs d'Ochsenbein ne réussirent pas à la leur faire expier. Le pouvoir était entre des mains inhabiles ou coupables. Les uns faiblissaient toujours; on trouvait les autres dans chaque complot. Les Catholiques pensèrent avec saint Jérôme qu'une paix feinte n'arracherait point ce que la guerre avait conservé. La guerre était partout. Le Radicalisme ne voulait pas de halte, il ne concluait point de trêve. Avec l'infatigable acharnement de la démence, il poursuivait une chimère, il entreprenait une croisade fabuleuse contre l'immuable vérité. Les Sociétés secrètes faisaient à chaque gouvernement établi une opposition de tous les instants; elles se firent à elles-mêmes une guerre de toutes les minutes. Elles se défendaient en public, elles se dévoiraient dans l'arène de leurs conciliabules. Entre ces Juifs-Errants de l'agitation, il y avait partout lutte matérielle et lutte morale. Ils n'arrêtaient même pas leur course vagabonde pour se mettre d'accord sur la destruction. Les Catholiques suisses, mieux inspirés que les gouvernements conservateurs, avaient suivi d'un œil sagace le mouvement qui précipitait les esprits vers l'inconnu. Ils voyaient la désunion d'un côté, l'opprobre de l'autre, la discorde partout. Ce fut au milieu de ce deuil de la patrie qu'ils se décidèrent au grand acte du Sonderbund.

Pour tout homme qui réfléchit, le principe du Sonderbund n'a jamais eu besoin d'être défendu. Si, en 1846, il a trouvé quelques adversaires consciencieux, nous croyons qu'aujourd'hui, dans le pélemêle des révolutions qui, depuis le 24 février 1848, bouleversent l'Europe, ces adversaires ont eu le temps de revenir d'une erreur fatale. Selon nous, les Suisses des cantons primitifs ont fait leur devoir trop tard et d'une manière trop peu énergique. Mais enfin à eux seuls ils entreprirent une tâche devant laquelle l'Autriche, la Prusse et la France reculèrent. Ils virent le monstre révolutionnaire qui s'apprêtait à les dévorer. Par un déplorable sentiment de modération, ils se résignèrent à l'attendre, quand il eût été si facile à leur vaillance de courir à sa rencontre. Tenter une lutte inégale ne les effrayait point. Ils en calculaient les éventualités. En cela, les cantons primitifs furent plus prévoyants que les grandes puissances, qui se laissèrent toutes surprendre par le même ennemi et ne surent, au jour des insurrections, que se prêter au déshonneur de leurs armées. Le Sonderbund a tenu tête, pendant deux années, aux forces de la démagogie, et les gouvernements de France, d'Autriche et de Prusse croulèrent à une

heure donnée, sans même songer à relever par une lutte désespérée le pouvoir qui, entre leurs mains, tombait pièce à pièce.

Ce traité d'alliance se résume en deux mots. Les sept cantons s'unissent pour faire respecter leurs droits territoriaux et de souveraineté; ils prennent l'engagement de repousser l'attaque en commun, et ils s'appuient sur le pacte de 1815 d'un côté, sur leurs anciennes alliances de l'autre. Un acte pareil ne portait nulle atteinte à l'autorité fédérale. Les attributions de cette autorité sont très-clairement définies. Le Vorort est chargé de diriger les relations extérieures, de veiller à l'administration des finances militaires, aux garanties fédérales et à l'assistance des États. Le Sonderbund n'avait rien à voir dans ces diverses prérogatives du Vorort; il ne s'en occupa même pas. Catholiques et démocrates, sept cantons se lient entre eux afin de défendre sur leur territoire seulement le Catholicisme et la Démocratie, tous deux menacés en même temps par la propagande radicale et communiste. Ils s'engagent à repousser les injustes agressions de leurs confédérés parjures, à combattre pour l'intégrité du pacte et à faire exécuter les lois. Ce traité ne sortait pas des attributions de l'autorité cantonale. Leur union séparée n'était pas créée pour provoquer les autres, mais pour se protéger soi-même. Elle réalisait donc la fin première, unique, nécessaire de l'union fédérale, qui est le maintien de l'ordre et de la tranquillité dans l'intérieur, la conservation de la liberté et de l'indépendance cantonale. Elle violait les droits du Vorort à peu près comme le propriétaire qui place une serrure à son coffre-fort viole le droit des voleurs.

En 1845, on refusait aux États primitifs la faculté de s'associer pour conjurer un danger commun, évident, palpable; et les sept cantons qui se montrèrent les plus acharnés contre le Sonderbund, Berne, Thurgovie, Zurich, Saint-Gall, Argovie, Soleure et Lucerne alors révolutionnaire, avaient, dès le 31 mars 1852, adopté et signé le Concordat suivant. Dix-sept années de troubles et de calamités l'ont fait oublier; il est bon de le placer en regard de celui des cantons catholiques :

« Vu l'absence dans le pacte fédéral des dispositions précises sur l'étendue et les effets de la garantie accordée aux constitutions cantonales, et en vertu du droit que leur donne l'article 6 du pacte précité, les États confédérés de Lucerne, de Zurich, de Berne, de Soleure, de Saint-Gall, d'Argovie et de Thurgovie ont conclu entre eux, le 31 mars 1852, le Concordat suivant :

» Article 1^{er}. — Les États susnommés se garantissent réciproque-

ment leurs Constitutions basées sur le principe de la souveraineté du peuple, et telles qu'elles ont été déposées dans les archives fédérales; ils entendent par là garantir, soit les droits et libertés assurés aux peuples par les Constitutions, soit l'existence des autorités constitutionnelles de chaque canton, ainsi que les attributions qui leur ont été données; ils se garantissent de même qu'aucun changement ne pourra s'opérer dans leurs Constitutions que suivant les formes déterminées par elles.

» Art. 2. — Si des dissensions venaient à s'élever dans un des cantons concordants par suite d'infractions à la Constitution, et que la paix publique dût en être troublée, les autres cantons concordants, si une intervention amicale de leur part demeurait infructueuse, revêtiront la qualité d'arbitres; en exerçant ce droit, ils prononceront dans le sens strict de la Constitution du canton intéressé et dans les formes prescrites par celle-ci; ils ne pourront y apporter aucun changement.

» Art. 5. — Le tribunal arbitral sera composé d'un délégué de chacun des cantons concordants, à l'exception de celui pour lequel se réunira l'arbitrage. Les arbitres choisis ne seront tenus à aucune instruction.

» Art. 4. — Le canton intéressé sera tenu à se soumettre au jugement rendu, et les autres cantons concordants auront, au besoin, le droit de l'exécuter.

» Art. 5. — Par la garantie ainsi stipulée qu'ils se donnent, les cantons concordants reconnaissent qu'ils prennent entre eux l'obligation de se protéger réciproquement, et même de se prêter, sauf un avis préalable au Directoire fédéral, mutuelle assistance à main armée, pour la conservation de l'ordre, de la paix et de leurs Constitutions.

» Art. 6. — Le présent Concordat est conclu avec la réserve expresse de tous les droits et devoirs résultant du pacte fédéral existant, soit envers la Confédération, soit envers tous les autres cantons en particulier; aussitôt que le pacte fédéral aura été revu et que des dispositions suffisantes y auront été stipulées sur l'étendue et l'efficacité de la garantie des Constitutions cantonales, ce Concordat cessera de sortir ses effets et sera envisagé comme annulé. »

Produit dans un temps à peu près calme, en comparaison des surexcitations de 1845, ce Concordat, né d'une pensée radicale, avait un caractère essentiellement agressif. Il ne blessait pas le pacte dans son idée première et fondamentale, il le détruisait de fond en comble par

plusieurs de ses dispositions particulières. Les cantons radicaux avaient le droit de s'unir à l'effet, ainsi qu'ils le proclamèrent, de se prêter mutuelle assistance. Mais si ce droit leur était acquis en 1852, s'ils en usaient, pourquoi faire un crime aux Catholiques d'avoir suivi cet exemple?

La question du Sonderbund est toute dans ce rapprochement. Le 9 juin 1846, elle se trouva entrer dans le domaine des faits par la communication officielle qu'en fit le Conseil d'État au Grand-Conseil de Fribourg. Une discussion approfondie s'engagea sur ce sujet. M. Fournier prit le premier la parole et il précisa avec une rare justesse d'expressions le but du Sonderbund. Il eut pour adversaires Schaller et Landerset. D'autres orateurs développèrent, chacun à son point de vue, les avantages ou les inconvénients de cette alliance, puis, à quarante-sept voix de majorité contre onze, le Grand-Conseil de Fribourg décida qu'il adoptait l'acte constitutif de l'union avec les six autres cantons catholiques.

Le droit était pour eux; nous dirons comment ils remplirent leur devoir.

CHAPITRE XI.

Premières conséquences du Sonderbund. — La guerre intestine entre les Corps francs s'apaise. — Composition et forces des cantons catholiques. — Leur situation topographique. — Les cantons en dehors du Sonderbund. — Berne et l'Europe. — La diplomatie en Suisse. — Convocation de la Diète à Zurich en 1845. — La question des Jésuites et des Corps francs. — Révolution dans le pays de Vaud. — L'avocat Druey. — Son caractère. — Ses revirements d'opinion. — Il est affilié aux Sociétés secrètes. — Réunion du Grand-Conseil de Vaud. — Pétition contre les Jésuites. — Le Grand-Conseil refuse d'adhérer à l'expulsion des Jésuites de Suisse. — La révolution sur la place du Montbenon. — Chute du gouvernement conservateur de Lausanne. — Druey et son échelle. — Druey installé au pouvoir. — Son coup de main flétri par les Libéraux. — Il persécute tous les cultes et tous les partis honnêtes. — A bas le bon Dieu! — Les Momiers et les Méthodistes. — Triste situation de Lausanne. — Druey condamné par le gouvernement anglais. — Il détruit l'Université de Lausanne. — Les professeurs de cette célèbre académie remplacés par des Communistes. — Treichler et Considerant. — Élections à Zurich. — Le Radicalisme triomphe des conservateurs toujours timides. — Reprise des séances de la Diète. — La question insoluble concernant les Jésuites. — La Diète condamne les Corps francs. — Elle ordonne leur dissolution. — Les cantons intermédiaires. — Le Tessin révolutionnaire. — Sa position dans la Confédération. — Bâle-ville et Neuchâtel, cantons protestants, votent avec les Catholiques. — Les Radicaux en présence du Sonderbund.

Au moment où le Sonderbund se constitua, le dernier lien qui rattachait les vingt-deux cantons les uns aux autres n'existait plus. Le pacte fédéral, depuis longtemps miné, conspué par le Radicalisme, n'était qu'un nom sous lequel on abritait les tourments qu'il plaisait à la Révolution de faire endurer à ses victimes. Le Sonderbund s'établissait pour maintenir le traité d'alliance de 1815 menacé dans son essence; à l'instant même la démagogie se présenta comme la gardienne la plus vigilante des lois fédérales. Elle proclama que le Sonderbund les violait sur tous les points et qu'elle seule était digne de conserver ce précieux dépôt. Afin de prouver leur respect pour le pacte, les Radicaux s'imaginèrent d'abord d'en proposer la révision; puis, cette mesure n'étant pas adoptée, ils appelèrent l'insurrection cantonale à leur aide. Ces révoltes qu'ils suscitaient d'ici et de là, pour alarmer les intérêts et pour se donner des complices, ne leur offrirent pas encore la chance sur laquelle ils espéraient spéculer. L'attitude des États primitifs et leur accord les inquiétaient. Berne, Soleure, Argovie et Bâle-campagne se décidèrent à ensanglanter à trois reprises différentes le territoire des Catholiques.

Les Corps francs avaient été vaincus. Quand les instigateurs, les chefs et les soldats de ces bandes indisciplinés eurent échangé entre eux les récriminations les plus justement amères, ils s'arrangèrent pour trouver une excuse à leur défaite. Il fut convenu qu'elle était due au petit nombre des agresseurs. On s'était persuadé, lors de la création des Corps francs, qu'une force quintuple suffisait contre ces âpres républicains des montagnes dont on tournait en ridicule la foi et le courage. Les Radicaux s'aperçurent que des provocations à distance et des moqueries de journalistes ne suppléaient pas en bataille rangée à l'intelligence militaire et à la bravoure, il fallut donc tenter un nouvel expédient. On résolut d'écraser les cantons primitifs en leur opposant une armée formidable et parfaitement organisée. Cette armée existait en Suisse; mais elle ne pouvait s'ébranler que sur un ordre de la Diète; on s'occupa sans délai à circonvenir les hommes influents et à préparer les voies.

Sept cantons seulement s'engageaient dans le Sonderbund; numériquement ils étaient les plus faibles et les seuls catholiques. Uri, Schwytz et Unterwald, les trois confédérés du Grütli, formaient, avec Lucerne et Zug, le noyau de l'alliance. Selon le tableau du *Journal des travaux de la société française de statistique universelle*, tableau qui, dans la séance de la Diète du 14 septembre 1848, servit de base pour fixer les chiffres électoraux devant concourir à la nomination des députés du gouvernement central, le canton d'Uri compte 15,519 habitants, Schwytz 40,650, les deux Unterwald 22,571, Lucerne 124,524, et Zug 15,522. Ce chiffre officiel réduit la population entière de ces cinq cantons à 216,586 âmes.

Reliés ensemble par le lac de Lucerne, plus connu sous le nom de lac des Quatre-Cantons, les cinq États primitifs, la véritable Suisse des vieux temps, sont cernés au nord par Argovie, Zurich et Saint-Gall; à l'orient par Glaris et les Grisons; au midi par le Tessin, le mont Furca-du-Vallais et l'Oberland bernois; enfin à l'occident par Berne. La superficie des cinq cantons forme deux cent soixante-dix lieues carrées de France. Ce pays, couvert de montagnes souvent inaccessibles, hérissé de rochers arides et abrupts, qu'entrecoupent des lacs profonds, ne peut fournir toutes les choses nécessaires à la vie. Mais, dans leur agreste simplicité, ses habitants ne connaissent aucun luxe, ils n'ambitionnaient aucune des jouissances matérielles du monde. Pour tout spectacle, ils avaient les magnificences de la nature. Dans leurs vallées ou sur leurs montagnes, ils ne tentèrent jamais d'échanger leur existence de pâtres, de chasseurs ou de laboureurs

contre les délices et les corruptions d'une autre patrie. Au milieu de la Suisse, offrant aux touristes une hospitalité toujours très-chèrement vendue, ils formaient une espèce d'île enchantée où la monotonie du bonheur s'était retirée avec le patriotisme. L'esprit pieux et chrétien avait autant contribué que la rudesse native des mœurs à écarter les causes de perversion. On les accusait d'intolérance et de fierté. On les disait ignorants, grossiers et fanatiques. Ces qualités ou ces défauts, selon l'esprit qui prononce le jugement, les avaient préservés de tout contact avec les réfugiés. Les Sociétés secrètes ne purent même, malgré des tentatives multipliées, parvenir à y recruter quelques adhérents. Le Carbonaro italien surtout, avec son orgueil loquace et ses vices, était repoussé des frontières de ce pays aux mœurs patriarcales. Il y était exécuté, et, comme il faisait parade d'impiété, il professait pour ces cantons le plus souverain mépris.

Fribourg s'unissait de cœur et de volonté à ses anciens et premiers Confédérés; mais, par sa position topographique, Fribourg n'était à peu près d'aucune ressource pour la concentration des forces. Complètement pressé entre deux cantons ennemis, cet État catholique n'a que soixante-treize lieues carrées d'étendue. Berne et Vaud le circonviennent dans son pourtour, à l'exception d'une issue vers le lac de Neuchâtel. La population de Fribourg s'élève à 91,443 âmes, dont il est nécessaire de déduire un dixième, composant le district réformé de Morat, ennemi domestique et toujours acharné. Ce canton, couronné de montagnes dans sa partie méridionale, se procure le blé nécessaire à sa subsistance avec le commerce de ses bois et de ses fromages.

Ancien allié de Fribourg et des États primitifs à l'heure du danger, le Vallais entrainait, lui aussi, dans le Sonderbund. Le royaume de Piémont, avec lequel il ne communique que par la route du Simplon et le célèbre passage du Saint-Bernard, l'entoure de trois côtés. Au nord il est bordé, dans toute sa longueur, par le canton de Vaud et les Alpes bernoises. Le défilé de la Furca, impraticable en hiver, offre aux piétons, dans ses hauteurs et vers son extrémité orientale, un chemin pour pénétrer, par les glaciers du Rhône, dans l'État d'Uri. Le Vallaisan ne peut entrer en Suisse que par Villeneuve; mais la nature a hérissé ce passage d'obstacles sans nombre. Le Vallais a deux cent cinquante-huit lieues carrées de surface, et néanmoins, par la configuration de ses montagnes, n'offrant qu'une étroite vallée où coule le Rhône, cet État ne compte que 76,590 âmes.

De ces statistiques il résulte que les sept cantons du Sonderbund renfermaient une population de 574,521 âmes. Cette population dis-

séminée avait à défendre un territoire de six cents lieues carrées, divisé en trois îles non contiguës, et exigeant un déploiement de forces au-dessus de ses ressources physiques et financières.

Quinze cantons restaient en dehors de l'alliance. Ils comptaient 4,815,957 âmes, dont 56,544 étrangers ou réfugiés, avant-garde et enfants perdus du Radicalisme et des Sociétés secrètes. Quatre de ces cantons avaient été surtout les infatigables promoteurs de la guerre civile. Ils voyaient à la tête de leurs gouvernements respectifs les hommes qui encouragèrent ou guidèrent les Corps francs dans leurs diverses expéditions. Berne était devenu le centre et le pivot de toutes ces agressions, auxquelles Soleure, Argovie et Bâle-campagne prirent part, afin d'assouvir un sentiment de colère impie et d'injuste cupidité. Berne contient un territoire de quatre cent quatre-vingts lieues carrées; sa population s'élève au chiffre de 407,915 âmes. Argovie n'a pas moins de cent cinq lieues carrées et de 182,753 habitants. Soleure s'étend sur trente-six lieues carrées et renferme 65,196 âmes. Bâle-campagne possède trente lieues carrées, mais sa population de 51,405 citoyens se recrute incessamment de tous les hommes sans patrie, des réfugiés et des communistes auxquels cet État s'empresse d'accorder droit de bourgeoisie. Ces quatre cantons, qui sont contigus, et que des routes faciles sillonnent dans tous les sens, forment à eux seuls une étendue de six cent cinquante-une lieues, contenant 704,967 habitants. Situés au nord et au centre occidental de la Suisse, ils enlacent à l'orient Zug, Lucerne et Unterwald. Berne sépare de toute sa largeur l'État de Lucerne de celui de Fribourg.

C'est dans ces quatre cantons que se portèrent spécialement l'action des Sociétés secrètes et le principe démoralisateur de l'Helvétie. C'est là que, du Libéralisme de 1829, on passa, par les soins des Clubs et des Associations occultes, au développement du Radicalisme, qui, peu à peu, entraîna les véritables initiés jusqu'au dévergondage du Communisme. L'effort fut insensé, parce que la corruption était précoce. Descendus au fond du gouffre, Berne et ses trois satellites cherchèrent des victimes. La Démagogie les avait pervertis; elle leur imposa la mission de troubler leur patrie, pour la subjuguier plus aisément. Neuhaus, avec ses idées d'orgueil, étouffait dans sa ville de Berne. Il fallait plus d'espace et plus d'air à son outreucidante vanité. Sa parole hautaine devait faire trembler les autres cantons. Elle perdait de son ascendant sur la diplomatie, car, souvent en lutte avec le comte de Bombelles, ambassadeur d'Autriche, il avait plus d'une fois appris, par une cruelle expérience, à modérer les écarts de ses revêches rusti-

cités. Il voulait se venger de ses déboires de cabinet; il affectait donc envers la faiblesse des États catholiques un dédain qui, plus d'une fois, lui attira de sévères leçons. Pour effrayer les États primitifs, il ne cessait de faire briller aux yeux de la Confédération les quarante mille baïonnettes dont il disposait en maître absolu. Neuhaus s'était persuadé que la Suisse n'accepterait jamais son joug tant qu'un Catholique habiterait sur le territoire helvétique. Par l'enseignement et la diffusion des mauvais livres, il espéra qu'il arriverait à ses fins. Zurich s'était donné des professeurs d'athéisme; il en appela du fond de l'Allemagne pour faire école de communisme à Berne. Les docteurs qu'il choisit n'eurent qu'un but; ils tentèrent d'établir le règne de l'homme sur Dieu, c'est-à-dire ils crurent qu'il leur serait facile de substituer l'humanité à la Divinité.

Neuhaus se sentit bientôt débordé. L'ambition l'avait poussé dans une voie fatale; il reculait devant les exagérations de son œuvre; il avait honte de la démoralisation dont il s'était fait l'apôtre; mais cette honte, après la déroute des Corps francs, ne l'empêcha point d'inventer d'autres expédients. Berne aspirait à la domination. Ses premières menées avaient échoué. Sans changer de but, il se créa d'autres moyens d'agir. Les puissances étrangères n'ignoraient pas que la permanence de l'anarchie en Suisse était un cartel toujours suspendu contre les grands États de l'Europe. L'Helvétie, pour les Sociétés secrètes, devenait un foyer d'incendie qui, à une heure propice, pouvait jeter des brandons enflammés sur tous les centres de population. Rien n'eût été plus facile que d'étouffer ce feu souterrain. On sembla ne chercher à prendre que de fausses mesures.

Les notes des diverses puissances affluèrent à la Diète extraordinaire de Zurich en 1845. Toutes à peu près sorties du même moule, elles exprimaient un vœu et une injonction identiques. Elles déclaraient que jamais l'Europe ne permettrait l'abolition du pacte fédéral. L'Angleterre était même plus explicite. Sa note faisait entrevoir que, dans le cas où l'alliance de 1815 serait rompue par quelques cantons, les puissances signataires se croiraient forcées d'intervenir. C'était en février et en mars 1845 que ces dépêches uniformes parvenaient à la Diète. La Diète, par les affiliations de la plupart de ses membres aux Sociétés occultes, savait à quoi s'en tenir. Elle n'enregistra donc que pour mémoire les conseils pleins d'aigreur de la diplomatie. Les ambassadeurs se trouvaient réunis à Zurich; sous leurs yeux, elle prépara l'expédition des Corps francs. La Diplomatie paraissait irritée. On lui fit prendre le change en appelant la factice impopularité des Jésuites

au secours d'une crise qui n'aboutissait jamais. Les ambassadeurs n'osèrent pas affronter la tempête qui pouvait submerger leurs noms sous les flots dont le Radicalisme menaçait la Compagnie de Jésus. Ils laissèrent faire.

Tandis que les Corps francs s'armaient ouvertement, la Diète, avec une gravité doctorale, se montrait sous le poids d'une préoccupation religieuse. Elle s'alarmait de la présence des Jésuites; elle s'entourait de carabiniers fédéraux, de réfugiés et de tous les volontaires de l'émeute, pour tâcher de calmer ses funèbres pressentiments; puis, sous main, elle facilitait l'attaque contre Lucerne et les petits cantons. Elle reconnaissait immédiatement le gouvernement radical qu'une insurrection venait d'imposer au pays de Vaud; elle se préparait, par des envois de troupes et de commissaires fédéraux, à fraterniser avec la Révolution attendue à Lucerne. Afin d'obtenir ces résultats, la Diète avait, le 6 mars, formé une commission de sept membres, espèce de Comité de salut public chargé d'aviser aux moyens de faire triompher le Radicalisme. On avait mis sur la même ligne des questions à résoudre, l'affaire des Jésuites et celle des Corps francs. Il était bien entendu que, par ce seul rapprochement, on allait toujours incriminer les uns et toujours innocenter les autres. Mais, au milieu des agitations produites par toutes les intrigues, le Radicalisme sentait que la majorité ne lui appartenait pas encore. Elle hésitait à venir à lui; il résolut de la faire à coups d'insurrection. Ce fut sur le canton de Vaud que commença cette nouvelle expérience.

Ainsi que dans tous les États soumis au Radicalisme, Lausanne avait alors pour chef d'opposition un avocat. Mais comme Neuhaus ou même Ochsenbein, cet homme de loi n'affichait rien de magistral, rien d'empesé dans ses diverses évolutions politiques. Il changeait de doctrines et de mœurs selon le vent. La fixité de ses idées tenait à la manière dont le matin il plaçait son chapeau sur sa tête. Henri Druey, esprit souple, caractère sans consistances et nature toute disposée par le sophisme à plaider dans la même heure les principes les plus contradictoires, se trouvait depuis longtemps à Lausanne l'émissaire le plus adroit des Sociétés secrètes. La Jeune Suisse lui devait son extrait de naissance. Il avait rédigé à Villeneuve les statuts de cette association; mais, en procureur retors, Druey s'était ménagé un échappatoire. Espèce de Sancho-Pança, gros, court, massif, goîtreux et toujours prêt, par son incroyable mobilité, à saluer le soleil levant de la populacerie, cet avocat s'était transformé avec autant de promptitude qu'il changeait de langage. Inconstant dans ses affections et dans

ses haines, audacieux dans le mal, lorsqu'il pressentait le triomphe du mal, c'était, à tout prendre, une de ces jattes de lait où le poison domine. Il avait dans la tête les vieilles chicanes de la basoche et les subtilités du conspirateur émérite. Membre du Grand-Conseil de Vaud depuis 1829, souvent appelé à représenter le canton dans les Diètes, Henri Druëy s'était démenti au moins autant de fois qu'il avait pris la parole, et la parole, chez lui, n'est que l'accessoire de la plume. Il pérorait sur tout, il écrivait sur tout avec un de ces aplombs que rien n'étonne. En 1829, Henri Druëy s'oppose au premier projet de réunion du pacte. Le pacte de 1815 lui paraît alors l'arche d'alliance, la garantie essentielle au maintien de l'ordre et de la liberté chez un peuple. Dix ans plus tard, après avoir passé par tous les serments des Sociétés secrètes, il se range du côté des Zuricois contre le docteur Strauss, niant la divinité de Jésus-Christ. En 1841, il vote, c'est-à-dire il parle contre la suppression des couvents d'Argovie, et cet homme, dont la mobilité d'opinions a quelque chose de monstrueux, même dans notre siècle, eut un jour en sa vie où il plaida pour les Jésuites. Il écrivait en 1844 :

» Bien que nous soyons fort hostiles aux Jésuites, nous n'en déconseillons pas moins la proposition d'Argovie. Aucun article du pacte ne confère à la Diète un pouvoir aussi exorbitant, aussi destructif de la souveraineté cantonale, l'art. 1^{er} d'où l'on tire tant de choses, pas plus que l'art. 8 si dictatorial.

» Il faut voir les conséquences. Si la Diète, c'est-à-dire une majorité de douze cantons qui peut n'être pas la majorité de la Suisse, a le pouvoir énorme de supprimer les Jésuites contre la volonté des États qui veulent les conserver ou les introduire chez eux, nous ne voyons pas ce qui pourra échapper aux décrets suppressifs des majorités qui se succéderont. Aujourd'hui ce seront les Jésuites, demain les Radicaux, après-demain les Doctrinaires, puis le Juste-Milieu, ensuite les autres nuances du Libéralisme; après cela, ou avant, les Conservateurs. Alors viendra le tour, non-seulement des Rationalistes d'un côté et des Méthodistes de l'autre, mais de toutes les opinions religieuses. Les Catholiques supprimeront les Protestants, ceux-ci les Catholiques. Pas une âme n'échapperait. Bien entendu que la presse ne tarderait pas à subir le système de suppression fédérale, comme elle a déjà fait l'expérience des suppressions cantonales. Dieu sait si les journaux qui s'extasiaient tant sur la proposition d'Argovie, n'en seraient pas les premières victimes, dans le cas où par malheur elle serait adoptée!

» Un pareil conclusum serait le plus grand service qu'on pourrait rendre aux Jésuites et au parti ultramontain; d'abord, parce que la persécution ne manquerait pas de les rendre populaires, ensuite et surtout, parce que l'on aurait consacré leur principe d'autorité absolue, en vertu duquel Rome et tous les despotismes étouffent les idées, les sectes, les associations, les livres, les journaux et les manifestations qui leur sont contraires. Ce serait une terrible arme qu'on leur remettrait entre les mains, pour le cas où ils viendraient à avoir le dessus. Accorder aux Libéraux le droit de supprimer les Jésuites, en refusant le même droit à ceux-ci, par le motif que les Libéraux et les Radicaux sont le bon parti, les Jésuites, le mauvais, cela ne serait pas soutenable, et ce serait encore imiter Rome qui veut la liberté pour elle à l'exclusion des autres, précisément parce qu'elle se dit infailible, et prétend que hors elle il n'y aura pas de salut.

» De grâce, ne nous faisons pas Jésuites pour combattre les Jésuites; cela ne vaut pas mieux que le despotisme au profit de la liberté. Est-on sûr que, quand on aura chassé les Jésuites, on sera délivré du Jéuitisme? Voyez la France: tous les décrets possibles ne l'ont pas préservée. C'est que les seules armes efficaces contre le Jéuitisme sont celles de la raison, une philosophie et une religion qui le surmontent, en satisfaisant à tous les besoins de l'esprit humain, celui de croire, comme celui de penser. »

Ne demandez pas à l'auteur de ces pages le secret des oscillations et des changements de son esprit. Druëy ne répondrait que par une plaisanterie plus ou moins spirituelle. Il vous dirait qu'il a consacré sa vie au triomphe du progrès et qu'il roule avec lui. Druëy se tromperait en cherchant à vous tromper. Le succès du Radicalisme ne l'occupe pas plus que la défaite des rétrogrades. Ce n'est pas là qu'il faut chercher le mystère de tant de variations que le génie de Bossuet ne pourrait jamais saisir au vol. Chez M. Druëy, il y a plus d'intelligence et d'esprit de suite qu'on ne le suppose habituellement. Cet avocat si filandreuse dans ses témérités, si plein d'audace dans la victoire, est à lui seul plus lâche que tous les barreaux ensemble. Il a peur, et ce sentiment dirige les innombrables conséquences de sa vie. Sa perspicacité, ses exubérances de langage, ses genuflexions devant les multitudes qu'il amène, ses caresses aux puissants du jour, ses insultes aux vaincus, ses pantagruéliques démonstrations en l'honneur du pouvoir existant, tout s'explique par cet incommensurable lâcheté, le trait distinctif de sa vie. Henri Druëy n'a jamais été un homme, c'est une chose malléable et rien de plus.

Les Sociétés secrètes avaient sagement apprécié une pareille nature. Elles en firent le corrupteur en titre de son pays. Interprète de leur pensée, Druey put dire avec raison en parlant de Lausanne : « Nous ferons passer le niveau sur son aristocratie de moralité. » Cet homme ne pouvait en vouloir qu'à celle-là; c'était la seule à laquelle il ne lui fût pas possible d'atteindre. Il était jugé depuis longtemps par les Sociétés secrètes; Berne songea à l'employer dans l'intérêt de de son ambition. Druey accepta le rôle qu'on lui destinait.

Le Grand-Conseil du canton de Vaud était réuni, le 11 février 1845, pour discuter les instructions qui devaient former le vote de ses députés à la Diète. Ce vote était relatif aux Jésuites, mot d'ordre que la Révolution se donnait alors sur sa ligne d'adeptes ou de dupes. A Lausanne, comme dans le reste de la Suisse radicale, il existait des journaux qui, inspirés par les Sociétés secrètes ou dévoués au prolétariat-voleur de l'alliance des Justes, cherchaient à fomentier dans le cœur des multitudes les plus criminelles passions. Ces journaux, frénétiques comme un vieux débauché qui n'a plus que des regrets, cherchaient à exaspérer les défiances et les misères de l'ouvrier. Ce vertige de la parole entretenu par Druey et propagé par la presse avait fait de terribles ravages. On s'était efforcé de rendre le peuple révolutionnaire seulement; il s'improvisait communiste. Il dédaignait les leçons de Druey, afin de courir aux enseignements pratiques de Weitling. Pour forcer la main au Grand-Conseil et au Conseil d'État, un système de pétition contre les Jésuites avait été établi dans le canton protestant, où ne résidait aucun membre de la Compagnie de Jésus. Ce système avait produit tant bien que mal trente-deux mille signatures qui exigeaient d'autorité l'expulsion de tous les Pères suisses. Druey savait que la majorité dans les deux conseils serait opposée à cette démonstration. Il partageait ostensiblement l'avis des conservateurs vaudois; mais en secret, afin d'obéir aux injonctions de Berne, il préparait l'émeute qui devait le porter au pouvoir. Les assemblées populaires étaient en permanence. On les entendait préluder à leur victoire par des clameurs encore inusitées dans les langages humains. Cette populace ivre d'athéisme, dévorée de la soif du pillage, aboyait après la Providence que les Clubs venaient de lui supprimer. Dans les rues, muettes de stupeur, la foule de ces pétitionnaires qui n'avaient jamais su lire, jamais su écrire, hurlait avec des gestes sanguinairement impurs : Mort à tous ceux qui ont des domestiques! elle se dressait hideuse et avinée; puis elle vociférait : A bas le bon Dieu!

Pendant ce temps, les Conseils de l'État délibéraient. Ces Conseils, composés de Protestants timides, de Momiers fervents, de rigoureux Méthodistes et de Philosophes spéculatifs, étudiaient et mûrissaient la question soumise à leur examen. Le conseil d'État déclarait : « Vu le pacte fédéral et l'état des faits, le canton de Vaud n'adhère pas aux arrêtés qui seraient présentés pour l'expulsion des Jésuites. » A la majorité de cent trois voix contre soixante-quatre, le Grand-Conseil prenait un moyen terme. Il décidait : « La députation votera pour qu'une invitation amiable et pressante soit adressée à l'État de Lucerne, pour l'engager à ne pas donner suite à son décret relatif à l'introduction de l'Ordre des Jésuites dans son canton.... La députation s'abstiendra d'accompagner cette invitation d'aucune espèce de menace. »

Briatte et Druey, deux Radicaux, étaient chargés de soutenir en Diète le vœu de Lausanne; mais Druey avait trompé ses collègues du Grand-Conseil. Il allait exploiter contre eux l'erreur pleine de droiture dans laquelle il les faisait tomber. A peine ce vote fut-il connu, que Druey, Blanchenay, Fischer, Delarageaz et Jeannin, membres du Grand-Conseil, se joignirent à leurs complices, ameutés et armés depuis la veille. Le 14 février 1845, cette tourbe pénètre dans la cité par toutes les issues. A ses rugissements habituels de : Mort aux riches! A bas le bon Dieu! rugissements qui, d'un seul coup, décrètent de prise de corps la Société et la Providence, viennent se joindre d'autre cris. Depuis plus de quatre ans, le Communisme attisait à Lausanne le feu des convoitises, qui brûle au cœur de quelques artisans paresseux ou débauchés. Il réveillait, il irritait les haines insensées d'une classe contre les autres; il soufflait à pleins poumons les jalousies et les colères; il désignait le riche et l'ouvrier intelligent aux fureurs de ses aveugles sicaires. Cet enseignement, dont le prolétariat-voleur de Weitling était la quintessence, portait enfin ses fruits. Druey se met à la tête du mouvement qu'il a provoqué. Il donne pour mot d'ordre : A bas les Jésuites! A bas le gouvernement!

Ce gouvernement, objet des répulsions de la multitude, était composé de Protestants conservateurs, devenus amis de l'ordre et de la justice depuis qu'il leur avait été permis de sonder l'abîme creusé sous leurs pieds. La sincérité de leurs convictions était un gage de tolérance qu'ils n'avaient pas toujours offert. Ce parti avait pour chefs MM. Monnard, Vinet, Secretan et Vuillemin, qui ressuscitaient sur les bords du lac de Lausanne le nom et les théories constitutionnelles des doctrinaires français. Disciples des Royer-Collard, des

Guizot et des Broglie, ces hommes avaient, en 1840, pris fait et cause pour le Radicalisme vallaisan. Ils étaient les oracles de la secte méthodiste, ils espèrent, à l'aide des mouvements populaires, propager leurs principes religieux dans la vallée du Rhône, et, avec cette ambition, ils serviront autant qu'il fut en eux, à développer les idées démoralisatrices. « C'est de révolution en révolution que les sociétés se perfectionnent, » avait dit un jour M. Vinet. Ses collègues et lui allaient apprendre, comme tant d'autres, à maudire ces paroles, prononcées dans l'ivresse de l'orgueil et du succès, paroles qui conduisent à la barbarie par le mensonge. Au lieu de perfectionner, les Révolutions nouvelles n'apportent au monde que de nouvelles misères. Le pouvoir appartenait à ces doctrinaires. Mais, n'établissant aucune discipline dans leurs rangs, ne se soumettant à aucune organisation intérieure, n'ayant ni centre d'action ni autorité morale, ce parti ne sut jamais sacrifier au bien général une opinion individuelle, une idée, un plaisir, un préjugé ou une question d'amour-propre.

Entêtés comme des Vaudois, indolents et apathiques comme tous les hommes d'ordre, les conservateurs de Lauzanne étaient restés paisibles spectateurs de la corruption. Ils avaient assisté, les bras croisés, à la lutte soutenue par le Communisme contre les principes sociaux. Tout en le déplorant, ils ne prirent aucune mesure pour en conjurer les effets. Ils croyaient assurer le repos du monde et le leur en fermant à double verrou la porte de leur chambre à coucher. En face de la persévérance dans le mal, ils ne purent jamais se résoudre à l'union, à l'ensemble et à l'énergie. Ils se recommandaient la modération; ils s'admiraient dans leurs errements de juste-milieu; ils se glorifiaient même d'entendre leurs ennemis distribuer quelques pâles éloges à leur tolérance. Par l'éclat de ses lumières et la prépondérance de ses hommes de talent, Lausanne, un des plus importants États de la Confédération, pouvait espérer un rôle de médiateur entre les partis. La faiblesse et l'incurie des gouvernants lui ravit ce privilège de pacificateur.

Avec de semblables éléments au pouvoir, la chute des Doctrinaires était donc un fait prévu. Druey ne l'aurait pas tentée s'il eût pressenti quelque force de volonté parmi tous les hommes de probité et de talent que le canton voyait à sa tête. L'avocat radical, riche de l'argent de Berne, avait surexcité par l'ivresse mille passions pleines d'ignorance; il jeta sur la place publique cette tourbe, écume bouillonnante des crimes, de l'oisiveté, de la misère, de l'envie et de la paresse. Les troupes n'ont pas reçu d'ordres; elles ne savent à qui elles doivent

obéir; elles restent l'arme au pied, attendant le résultat de l'insurrection (1). L'insurrection a choisi pour théâtre la place du Montbenon, sur le lac de Genève. Elle s'y porte en masse. Tandis que le Grand-Conseil et le Conseil d'État, mis hors la loi, sont destitués par une plèbe qui ne veut pas leur laisser l'honneur de se dissoudre eux-mêmes, Druey paraît en triomphateur sur le Montbenon. Des feux de joie ont déjà été allumés avec les arbres des promenades ou des jardins. A la lueur de ces incendies, autour desquels les Communistes mènent des danses sauvages, Druey est acclamé comme le père de la patrie. On l'appelle, on l'invoque. Il n'y a là ni tribune ni capitole. Druey aperçoit une échelle de maçon; il s'efforce d'y hisser sa sphérique personne. Il promène sur son auditoire aviné des yeux blafards; puis, de ce ton d'emphase qui caresse si doucement la fibre populaire: « Citoyens, s'écrie-t-il, c'est aujourd'hui le plus beau jour de ma vie. C'est celui du triomphe du peuple souverain. Lorsque le Conseil d'État a décrété la mise sur pied des troupes, le citoyen Blanchenay et moi nous nous y sommes opposés de toutes nos forces, et nous avons fait inscrire notre protestation au protocole. A la bonne nouvelle que les troupes réunies aux ordres du Conseil d'État lui désobéissaient, nous avons abdiqué: les troupes sont licenciées, le Grand-Conseil est convoqué pour demain. Il s'agit de savoir ce que nous allons faire? »

Au milieu de cet affolement de désordres, dans le tumulte des imprécations et des théories barbares qui se croisaient, outrageant à la fois la raison humaine et les instincts moraux que la Providence a mis dans le cœur humain, des vœux horribles se faisaient entendre. On parlait de chasser les enfants du foyer domestique, de les dépouiller du champ paternel. De grotesques Titans ne craignaient même pas d'escalader le Ciel en idée, pour renverser le bon Dieu comme un gouvernement trop conservateur. Juché sur son échelle, Druey accueillait ces vœux néfastes. Il proclamait la sublimité, l'héroïsme de sa populace. Malgré lui, son front se couvrait de rougeur et de mépris. Il fallait distraire les vainqueurs, à la tête desquels montaient des idées de sang et de pillage. Druey trouva le mot de la situation: « Voulez-vous, s'écrie-t-il, inviter le Grand-Conseil à voter l'expulsion des Jésuites? » Une clameur universelle d'assentiment retentit sur le Montbenon. L'orateur reprend: « Voulez-vous inviter ce Grand-Conseil à se dissoudre? Voulez-vous, pour pourvoir aux besoins de la Ré-

(1) Le colonel Bontemps s'était fait fort de comprimer la sédition, si le Conseil d'État l'autorisait à arrêter Druey et Blanchenay. On refusa de lui accorder ce qu'il demandait.

publique, constituer un gouvernement avec des pouvoirs extraordinaires? (Oui! oui!) Eh bien! voici la liste des membres de ce gouvernement : Henri Druey, moi! »

Les émeutiers de Lausanne applaudirent, comme, dans une scène révolutionnaire de tous points semblable à celle-là, les Républicains du 24 février 1848 reçurent au Palais-Bourbon ou à l'Hôtel-de-Ville les membres du Gouvernement provisoire, qui se nommaient eux-mêmes (1). Du Montbenon la révolte, qui ne rencontrait aucun obstacle, se dirigea vers le château, pour y installer le gouvernement de son choix. Aristote, promenant sur son dos de philosophe, dans les jardins d'Alexandre, une courtisane indienne, dut paraître moins ridicule aux Macédoniens que ne parut Druey descendant de son échelle pour être porté en triomphe par ses travailleurs. Ce César de contrebande n'avait désigné que des comparses. Les malfaiteurs du pays et les réfugiés enrégimentés sous les ordres des Clubs occupèrent la ville. L'église de Saint-François fut leur quartier-général. Pour ouvrir l'ère de la fraternité, ils assassinèrent à coups de baïonnette et de poignard deux Vaudois, dont l'attitude morne semblait un blâme indirect jeté à la Révolution. Saint Paul avait dit : « Nous cherchons la cité future, » et dans les ardeurs de sa foi, qui lui servait de boussole, le Christianisme lui était apparu. Les aveugles du Radicalisme faisaient retentir le même vœu; mais, ayant sur les yeux le lourd bandeau du scepticisme, ils ne savaient jamais vers quelle partie de l'horizon ils devaient porter leurs pas. La foi faisait défaut à leurs doutes, ils se plongèrent dans la négation de la Société, de la Religion et de la Famille.

Inauguré sous de pareils auspices, le nouveau gouvernement ne pouvait être que le misérable serviteur des passions. Au grand étonnement du *Journal des Débats*, 20 février 1848, « le débat n'est plus entre les partisans et les adversaires des Jésuites, il est entre les révolutionnaires et les conservateurs. » Il y était toujours resté, et Druey, qui n'avait pas de disciples de saint Ignace à persécuter, s'acharna sur tous ceux qui professaient un culte quelconque ou qui réclamaient

(1) D'autres orateurs prirent la parole dans cette saturnale de la démagogie. M. Jules Eytel félicita les citoyens de l'œuvre sublime qu'ils avaient accomplie, et M. Delarageaz eut un moment d'éloquence que Démosthènes et Cicéron lui auraient envié. Il se découvrit la tête pour s'adresser plus respectueusement au peuple, son maître. A peine l'orateur a-t-il prononcé le sacramentel : Citoyens, que mille voix lui crient : « Couvrez-vous, couvrez-vous! » Delarageaz, ému de cette attention, répond : « C'est égal, j'ai beaucoup de cheveux. » Et sa harangue finit à ce trait presque aussi ridicule que la révolution du 14 février.

une ombre de liberté. Les élections pour les conseils se firent comme tout se fait en révolution. Les hommes paisibles, redoutant les injures ou les mauvais traitements, restèrent dans leurs demeures, heureux de se croire oubliés. Les bandes armées que Druey tenait au service de Neuhaus votèrent seules. Elles composèrent un gouvernement à leur image, puis en quelques mois ce gouvernement confisqua tous les droits du peuple, détruisit tous les éléments de prospérité, et s'improvisa le persécuteur de toutes les croyances. M. Bluntschli, président du Grand-Conseil de Zurich, caractérisa ainsi la révolution vaudoise : « Il est vrai de dire que le canton de Vaud était heureux avant le 14 février. Il était vanté dans la Suisse comme le modèle d'une République libre et bien administrée. Et maintenant? La révolution du 14 février a flétri cette gloire du canton, et la route qu'elle a parcourue depuis ce jour est marquée par des ruines. Les hommes les plus nobles et les plus éminents qui se sont distingués dans l'Église, dans la science ou dans les œuvres d'utilité publique, et qui ont fait honneur à leur nation, ces hommes se sentent aujourd'hui opprimés, comprimés, un grand nombre est persécuté. Il peut être de style officiel dans l'État de Vaud de célébrer les merveilles de la démocratie absolue, néanmoins nul peuple vraiment républicain n'ira chercher là son modèle. »

M. Bluntschli avait flétri le système socialiste de Druey; il comparait le Radicalisme vaudois à la tyrannie des empereurs païens, au dévergondage des sans-culottes de 1793, et il avait raison. Druey n'a pas de Jésuites à offrir en pâture au peuple qu'il s'est créé. Il le lance contre les méthodistes, les pasteurs momiers (1) et les ministres de l'Église réformée. Il a rédigé une constitution; il exige que les ministres lisent du haut de la chaire la proclamation par laquelle il engage les citoyens à accepter son projet. Le clergé, qui, dans le naufrage de son unité calviniste, a néanmoins sauvé une parcelle de sa foi, refuse

(1) On appelle *Momiers* les Protestants les plus fervents, ceux qui pratiquent et qui ont toujours à la bouche le nom du divin Rédempteur. Le 5 mai 1817, la compagnie des pasteurs calvinistes de Genève poussant le protestantisme à sa dernière conséquence, défendit de prêcher la divinité de Jésus-Christ. Intolérante comme toutes les sectes, elle exclut du ministère pastoral les aspirants qui refusaient de souscrire à cette formule d'apostasie. Deux ou trois seulement eurent la force de résister à une semblable injonction. Avec quelques adhérents, ils persévérèrent dans la croyance de la divinité du Sauveur. On les excommunia, on les bannit; puis, pour les rendre méprisables aux yeux du peuple, on les surnomma *Momiers*, c'est-à-dire partisans d'un culte suranné, d'une croyance momie. D'autres calvinistes prétendent que ce nom fut donné à ces dissidents parce que, par une ridicule momerie, ils affectaient un sentiment de foi qu'ils n'avaient pas au fond du cœur.

de mêler la religion à la politique. Il n'obtempère pas aux ordres du dictateur; Druey le soumet à toutes sortes de vexations. Il le sécularise, il l'excommunie. Le nouveau gouvernement permet les Sociétés secrètes, il ne veut pas tolérer la prière (1).

Un père de famille réunit ses enfants autour du foyer domestique à Oron. C'est un dimanche, ils veulent invoquer Dieu selon leur conscience. Cette liberté du for intérieur n'est pas même laissée aux Vaudois. Les sicaires du Radicalisme veillent partout. Malgré l'inviolabilité du domicile, ils pénètrent dans cette maison, ils accablent de coups le père et les enfants. Ces infortunés ont le courage de se plaindre et de demander justice. Le gouvernement radical répond : « Attendu que le culte de l'Église nationale est seul garanti par l'État, que l'État ne doit aucune protection à ces assemblées, et qu'il doit encore moins user de mesures préventives en leur faveur, refuse. » A Échallens, des sœurs de charité protestantes, connues dans le pays sous le nom de Diaconesses, se voient pendant la nuit en butte aux attaques. On investit leur demeure; des coups de fusil retentissent à leurs oreilles, on brise leurs portes, on saccage leurs meubles, on foule aux pieds la sainte Bible. Le gouvernement n'ignore aucun de ces détails; il ordonne à la justice de ne faire ni enquête ni poursuite.

Druey s'est constitué l'avocat de la force brutale. Intelligence qui aurait de l'élévation, si elle pouvait se soustraire à un profond sentiment de faiblesse, l'orateur du Montbenon n'a pas assez d'axiomes tranchants et de phrases sonores pour diviniser la matière. Sa maxime d'État, la seule à laquelle il n'a jamais rien changé, se résume à proclamer : « Les véritables citoyens sont ceux qui ont la force en main, ceux qui peuvent faire prévaloir leur opinion l'épée au poing. » Le peuple pour lui, c'est la révolution et l'émeute en permanence. « Le gouvernement, disait-il pour légitimer ses persécutions, a condamné les ministres, parce que le pays, l'opinion publique le voulaient, car

(1) Un seul décret fera connaître de quelle manière les gouvernements nés des Sociétés secrètes entendent la liberté. Le conseil d'État du canton de Vaud arrête :

« Art. 1^{er}. Toutes réunions religieuses en dehors de l'Église nationale et non autorisées par la loi sont dès aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre interdites dans le canton.

« Art. 2. En cas de désobéissance ou de résistance à la défense faite par l'art. 1^{er}, les réunions qui y sont mentionnées seront dissoutes, et les personnes qui auront résisté aux autorités seront traduites devant les tribunaux, pour être punies conformément au code pénal.

« Art. 3. Les pasteurs et ministres démissionnaires ou autres personnes qui auraient officié dans ces réunions seront renvoyés dans leur commune d'origine, s'ils n'y sont pas déjà domiciliés. »

l'opinion publique, ce n'est pas tel salon, tel cercle choisi. Elle ne se trouve pas dans les oratoires, mais dans la rue. »

Au dire de ces Radicaux, la rue seule a le droit d'exprimer son opinion. La rue est l'expression de la majorité, la souveraineté populaire, la justice suprême, la loi divine et la loi naturelle. Il faut que le gouvernement permette tout, ose tout, fasse tout, tienne tout. Le peuple a chassé ses tyrans, il le devient à son tour. Il a des flatteurs, il veut exercer tous les monopoles. Le despotisme lui était insupportable en haut; ce peuple l'exerce en bas avec des insolences et des abrutissements qui feraient honte à Néron. Druey lui apprend que Dieu se résume dans le peuple; le peuple marche à la conquête de l'arbitraire et du mal. Avec de semblables principes commentés par de tels hommes, il est facile de concevoir que le canton de Vaud se vit rapidement obligé de descendre du rang qu'il occupait. Le crédit fut ébranlé, le prix des immeubles baissa chaque jour; les emprunts pour couvrir de folles ou de coupables dépenses s'effectuèrent avec les plus grandes difficultés. Les étrangers s'éloignèrent d'un pays qui semblait frappé de la malédiction céleste; les Vaudois eux-mêmes renoncèrent à leur terre natale. L'impiété y régnait avec le communisme; l'abbé Gioberti adopta Lausanne comme l'asile de ses préférences et le lieu de son repos. Il avait construit sa tente sur cette montagne où n'apparaissaient que des Élie de l'athéisme et des Moïse de l'anarchie; il songea à payer sa dette d'hospitalité. C'était aux cris de : Mort aux Jésuites! à bas le bon Dieu! que les démagogues de Lausanne triomphaient. Il choisit un moine apostat pour éditer et publier le *Jesuita moderno*.

Druey, avec ses inconsistances de caractère, voulait atteindre au but que les Sociétés secrètes proposèrent toujours à leurs adeptes. Il n'était ni catholique ni protestant. L'Église calviniste ou luthérienne le laissait aussi indifférent que l'Église de Jésus-Christ. Il inventa une religion d'État dont il se fit le législateur, le moraliste, le prophète et le pontife suprême. Dans leur synode de Lausanne, les pasteurs du culte réformé n'avaient jamais pu s'entendre pour se créer un point commun de foi. Ils étaient depuis de longues années à la recherche d'une Église. Druey leur proposa d'abord, puis leur infligea ensuite la sienne, qui n'eut d'autre doctrine que la croyance dans l'État radicalisé. Ces pasteurs avaient souvent reproché aux Catholiques et notamment aux Jésuites de ne jamais vouloir accepter de nouveaux dogmes et de se défier au Radicalisme, dont les Protestants essayèrent dans le principe de se faire un allié. Cet allié se servit d'eux pour

grandir et corrompre. Quand il se crut assez fort pour marcher sans lisière, il prouva aux Vaudois de quelle manière il entendait appliquer la liberté.

Les pasteurs la réclamaient, le gouvernement les destitua comme Jésuites. Il persécuta tous les cultes. Il exila, emprisonna, dépouilla les disciples de la réforme, il ferma les temples (1) et menaça de faire des martyrs. Le protestantisme n'eut pas assez de foi pour l'attendre sur ce terrain. Les Jésuites et les prêtres catholiques s'y seraient fait tuer avec bonheur; lui se soumit sans réserve aux lois religieuses que dictait le Radicalisme. Druey entra dans une voie semée d'écueils. Il frappait à gauche; il frappait à droite; il nivelait la résistance; il exaspérait ces natures toujours dévorées d'une perverse activité, et qui, de peur d'être soupçonnées de tiédeur, se précipitaient vers les plus coupables excès. Le gouvernement anglais se trouvait blessé dans ses tendances religieuses. Druey apprit le mécontentement du cabinet de Saint-James; il chercha à le conjurer par des explications peu satisfaisantes. M. Morier, ambassadeur d'Angleterre en Suisse, fut l'intermédiaire de ces explications, et il dut communiquer aux Radicaux de Lausanne la note suivante : « Le gouvernement de Sa Majesté ne comprend point, disait lord Aberdeen, comment les lois et la situation du canton de Vaud pourraient justifier la violation des principes élémentaires de la liberté civile et religieuse, principes dont le maintien forme le trait caractéristique des États civilisés.

» Bien loin de là, le gouvernement de Sa Majesté s'attendait que les cantons qui se disent libéraux se montreraient jaloux de respecter non-seulement les droits de leurs confédérés, mais surtout les libertés de leurs propres citoyens.

» Je vous ai déjà remarqué que le respect que le gouvernement de Sa Majesté a pour l'indépendance des cantons suisses, comme de tout autre État souverain, lui aurait défendu d'exprimer son opinion d'une manière officielle, ainsi qu'il le fait aujourd'hui. Mais puisque le gouvernement vaudois en a appelé au jugement de Sa Majesté, le cabinet ne pourrait avoir une meilleure occasion de manifester le vif intérêt qu'il porte à la Confédération, dont le canton de Vaud est un membre si important; il déclare donc en toute sincérité, mais aussi avec un profond regret, que si le gouvernement de Lausanne persévère dans

(1) Le Vallais catholique s'empressa d'ouvrir ses portes aux dissidents vaudois. Les Protestants avaient dit et répété mille fois que les Vallaisans étaient d'une rare intolérance. C'était sur ce territoire occupé par des Jésuites qu'ils trouvaient un asile contre la persécution et qu'ils pouvaient célébrer leur culte en liberté.

sa politique, relativement aux affaires religieuses, la position du canton, comme celle de la Suisse, se compliquera nécessairement de nouvelles difficultés; car on verra se prolonger les dissensions que le gouvernement de Sa Majesté a déjà eu l'occasion de déplorer, et la violation du pacte fédéral compromet sérieusement l'indépendance nationale de tout le peuple suisse. »

Cette leçon était dure; elle humilia Druey sans le changer. Ce révolutionnaire avait eu une calomnie ou une insulte pour toutes les vertus. A peine a-t-il escaladé le pouvoir que, comme tous les démagogues, il se plaint d'être calomnié. On l'entend soupirer des élégies en l'honneur de son martyre et préparer dans les caisses de l'État une petite chapelle à sa probité méconnue, à sa tolérance incomprise. Treichler, porte-voix du communisme à Zurich, venait d'être chassé de ce canton; Lausanne le reçut avec joie. Il y ouvrit un cours de socialisme sous les auspices de Druey. Bientôt Treichler ne suffit plus à rompre le pain de la parole de mensonge aux robustes crédulités que le pays de Vaud recrutait sur tous les grands chemins. Victor Considerant lui fut adjoint. L'enseignement du phalanstère plaisait aux réfugiés qui n'avaient rien à perdre, aux apostats qui s'étaient débarassés de toute croyance comme d'un vêtement inutile, et aux ouvriers qui n'avaient jamais travaillé. Après s'être dispensés des préceptes d'une Église, ils aimaient à se savoir au-dessus des commandements de Dieu et des principes de la loi naturelle. Le gouvernement de Vaud s'était donné des maîtres de son choix. Il avait Treichler pour faire respecter la propriété et Victor Considerant pour prêcher la vertu selon le fouriérisme (1); il se crut autorisé à se passer de toute autre

(1) Le citoyen Proudhon, excellent juge en pareille matière, a défini en ces termes la doctrine que le gouvernement révolutionnaire de Lausanne faisait distribuer à son peuple par l'intermédiaire du citoyen Considerant : « Nul ne sait encore tout ce que renferme de bêtise et d'infamie le système phalanstérien. » (*Qu'est-ce que la Propriété?* 2^e mémoire, 1848, p. 119.)

Dans son *Avertissement aux Propriétaires*, p. 47, le citoyen Proudhon continue : « Je voudrais savoir si les chefs de l'école phalanstérienne ne se moquent point entre eux de tous les systèmes, celui de Fourier y compris; je voudrais savoir si la *phalange* n'est point une gageure et M. Considerant un joyeux mystificateur. »

Et à la page 58 du même *Avertissement* : « On m'a dit, reprend l'adversaire de la propriété, qu'en appliquant au système de Fourier les qualifications de bêtise et d'infamie, j'avais fait un acte de justice un peu sévère; la seule modification à laquelle je puisse consentir serait de changer les expressions ci-dessus contre celles d'ignorance et d'immoralité. »

« Fouriéristes, s'écrie le citoyen Proudhon à la page 63, vous n'êtes que des menteurs et des hypocrites! »

Et à la page 69 : « Les théories érotiques du fouriérisme sont aussi dégoûtantes que ridicules. »

doctrine. L'université de Lausanne comptait avec orgueil dans ses chaires des hommes d'un mérite éminent et qui, par leurs discours comme par leur vie, avaient donné plus d'un triste gage à l'esprit révolutionnaire. Mais Vinet, les deux Secretan, Herzog, Vulliemin, Melegari, Zündel et de Fellenberg ne consentirent pas à prostituer leur enseignement sous la férule du communisme. L'anarchie a peur des lumières. Druey fit passer son niveau sur cette aristocratie du talent. On destitua tous les professeurs; ils furent remplacés par des adeptes du phalanstère ou par des justes du prolétariat-voleur. Les moins malfamés pensaient que l'on faisait fortune sans travail et sans économie.

Ce qui se pratiquait pour l'Université se fit à l'égard de tous les emplois. L'esprit démagogique n'avait pas assez de protestations à enregistrer, lorsqu'un gouvernement croyait de son devoir de révoquer un fonctionnaire public. On s'empressait d'en fabriquer un thème d'opposition. A peine le Radicalisme fut-il au pouvoir que sa politique ne s'appuya que sur des exclusions en masse. L'expérience des affaires, une moralité à l'épreuve du soupçon, la plus incontestable probité, rien ne put suffire pour garantir d'honnêtes employés d'une brutale destitution. Il fallut être communiste de la veille pour gouverner le lendemain. Le cumul et le népotisme envahirent les diverses fonctions. Des pédagogues se trouvèrent tout à la fois présidents de tribunal, présidents du conseil municipal, substituts du préfet, ministres de l'Église nationale et présidents des écoles. Ce ne fut pas tout; on ne se contenta point d'exclure les amis de l'ordre qui craignaient la souveraineté de la rue, on frappa d'ostracisme les pères de famille, les ouvriers honnêtes et les prolétaires qui, sans se mêler des événements, voulaient vivre à la sueur de leurs fronts. Druey et Blanchenay arrêtèrent que c'est un devoir de donner pour les travaux de l'État la préférence aux maîtres et aux ouvriers attachés à l'ordre de choses actuel en écartant ceux dont l'hostilité est notoire.

A dater de ces jours d'opprobre, le canton de Vaud ne s'appartient plus. Il fut un annexe des Sociétés secrètes et un repaire de communistes. Il avait brisé le joug de Berne en 1805. Le pacte de 1815 l'avait complètement libéré; en 1845, sa révolution le fit retomber dans son ancien esclavage. Pour le Radicalisme, ce canton était une précieuse conquête. Aussi Berne célébra-t-il cette victoire par une salve de cent et un coups de canon. Des clameurs d'une joie insensée annoncèrent à la Suisse que Berne régnait sur le pays de Vaud, province inféodée aux caprices de son suzerain et temporairement administrée par

Druey et ses complices. Berne n'était pas Vorort; il s'empressa néanmoins de saluer le nouveau frère en Radicalisme qui lui naissait; il le reconnut comme gouvernement, et afin de contenir le peuple, dont Druey redoutait l'indignation, Berne mit ses troupes à la disposition des émeutiers de Vaud.

Par cette accession à la ligue des clubs, le canton de Fribourg se trouvait complètement enclavé et les Vallaisans étaient refoulés dans leurs montagnes. Berne touchait à l'Allemagne par Argovie, à la France par le Porrentruy, à la Savoie par le canton de Vaud. Il occupait ainsi la moitié occidentale de la Suisse. Vaud contient un territoire de cent quatre-vingt-quatorze lieues carrées et une population de 185,582 âmes. Ce pays, bordé dans presque toute sa longueur par le lac Léman et au nord par le lac de Neuchâtel, qui lui sert de communication avec Berne, est doté de routes magnifiques. Ses divers arsenaux renferment une partie du matériel militaire de la Confédération.

L'importance du canton de Vaud était grande. Il entra dans la ligue des États radicalisés; il se faisait l'ennemi des cantons catholiques. Ce fut pour Berne une nouvelle occasion de fortifier son parti. Neuhaus, de Tavel et Weber, les plus ardents promoteurs de cette politique, semblaient reculer devant ses conséquences. L'hésitation du maître faisait hésiter quelques disciples plus clairvoyants que les autres. On se sentait à la veille des plus graves événements, et on cherchait à les ajourner par tous les faux-fuyants imaginables. Zurich, alors directeur fédéral, se trouvait plongé dans les mêmes incertitudes.

Moins perverti que le peuple bernois, celui de Zurich avait des instincts de conservation, parce qu'il ne s'était pas dépouillé aux pieds des professeurs d'athéisme de tout sentiment de foi. Il croyait, il pratiquait, il ne se laissait point emporter par le doute vers la ruine et la démoralisation sociale. La vigilance zwinglienne de ses ministres était taxée d'intolérance et de fanatisme; mais ces accusations ne suffirent pas pour amener la saine partie de la population aux idées démagogiques. Les magistrats, nés des révolutions subies depuis 1850, se trouvaient séparés les uns des autres plutôt par des nuances que par des principes. Ils avaient convoité le pouvoir et fait pour l'obtenir une opposition souvent injuste. Ils désiraient le conserver. Leur seule politique consistait donc alors à ralentir la marche du Radicalisme, à prêcher la fraternité aux cantons primitifs et à interposer l'autorité d'une bienveillance conciliatrice dans les deux camps. Avec un pareil

système, on devine bien que Zurich aurait toujours sacrifié les États fidèles, qui ne menaçaient pas, aux turbulentes exigences des Sociétés secrètes. L'amour de la paix était poussé si loin que certains magistrats zuricois, quoique bien persuadés du bon droit de la cause catholique, n'auraient pas craint de blesser la justice dans l'espérance d'arracher au Radicalisme un demi-sourire de satisfaction. Ce sentiment d'égoïsme, de peur ou de vanité, qui porte la plupart des modérés à toujours se jeter au cou des ennemis de l'ordre social, n'était pas l'unique préoccupation du gouvernement. Mère du Protestantisme suisse, sœur aînée de Berne dans la Confédération, Zurich ne voyait pas sans jalousie sa rivale donner l'impulsion et se placer en tout et partout à la tête du mouvement. En prenant une attitude aussi loyale que ferme, Zurich pouvait contrebalancer par le bien ce que Berne réalisait par le mal. Pour cela il n'y avait qu'à se placer sur le terrain du pacte fédéral et appeler autour de soi les résistances éparses, les bonnes volontés disséminées et les croyances attaquées. Il n'était plus possible de se cacher que Berne tendait à devenir la capitale d'une république unitaire. Le protestantisme étroit et morose de Zurich ne lui permit pas de conjurer sa ruine en sauvant la Suisse.

De temps à autre il expulsait bien de son territoire les docteurs du Communisme que les Sociétés secrètes y jetaient. Pour conserver des relations de bon voisinage avec l'Allemagne, il sévissait par intervalle contre des réfugiés isolés et que la diplomatie lui signalait comme des agents de trouble, mais là s'arrêtaient ses efforts de conservation. En faisant un pas de plus vers l'ordre, on se trouvait dans le camp catholique; il fallait s'allier aux cantons primitifs pour la défense du lien fédéral. Zurich n'osa jamais franchir ce défilé que trois cents ans d'inimitiés religieuses avaient fermé et qu'un jour de suprême danger devait rendre praticable à tous les hommes intéressés au triomphe de la justice. L'anarchie et le principe de sage liberté étaient en présence. Par un fatal respect humain, Zurich s'abandonna sur la pente des révolutions. Neuhaus et ses familiers de l'inquisition radicale avaient toujours espéré qu'au dernier moment ce canton n'aurait pas l'énergie d'adopter une irrévocable détermination. Avec ses chefs méticuleux et cherchant à se faire de la modération une marchandise, Zurich devait tomber dans le piège que Berne lui tendait. La chose arriva comme les Radicaux l'avaient prévu.

Ils persuadèrent à leur rivale qu'il était impossible de mettre en question sa prééminence. Dans le cas où une république unitaire se substituerait à la Confédération dont les avantages ne compensaient

pas les inconvénients, Zurich était de droit la cité première et personne ne songeait à lui disputer son rang. Neuhaus déploya dans cette négociation une véritable habileté. Il séduisit, il entraîna le gouvernement zuricois, qui dut, moitié de gré moitié de force, entrer dans la conjuration. Cependant le Vorort ne pouvait pas, sous les yeux des puissances, se permettre une flagrante violation des lois. Les Corps francs se disposaient à marcher contre Lucerne. Le canton directeur convoqua dix-huit bataillons. Des compagnies d'artilleurs et de carabiniers furent aussi mises sur le pied de guerre. Le but de ces armements n'était un mystère que pour la diplomatie. On annonçait partout qu'au premier succès des Corps francs, l'armée fédérale devait intervenir et achever légalement la conquête des États primitifs. La victoire des Catholiques anéantit ces projets; mais elle surexcita la fureur des démagogues zuricois. Ils en firent porter la peine aux conservateurs du Conseil primitif. Le 4 avril, on devait procéder à l'élection de ses membres. Une faible majorité se prononce en faveur des Radicaux. M. Mousson était bourgmestre de Zurich et président de la Diète. Ce revirement inattendu le frappa de stupeur. Ses amis, qui ne cessaient de chercher des attermolements, comprennent avec lui qu'ils ont été joués. Ils se démettent de toutes leurs fonctions et sont remplacés par des candidats agréables à Berne.

Le 5 avril, la Diète, ajournée pour laisser aux Corps francs la liberté de faire leur coup, se réunit sous la présidence de M. Furrer. Le nouveau Vorort n'aura pas les timidités et les scrupules de ses prédécesseurs. Il va marcher de concert avec le Radicalisme. Son premier soin est de nommer deux commissaires fédéraux, Hœssly et Nœff. Ils ont mission de dissoudre les Corps francs et de recommander la clémence au gouvernement de Lucerne. Les Catholiques n'avaient pas besoin de cette injonction. Leur mansuétude avait été calomniée le lendemain de la victoire; ils ne se doutaient pas qu'il y eût complot pour la calomnier encore. On ne leur parlait que d'amnistie, en vociférant contre eux les plus implacables menaces; Lucerne résolut à son tour de parler de justice. Ce canton proposa à la Diète de rayer des cadres de l'armée fédérale les officiers qui avaient commandés dans l'expédition des Corps francs. Le 20 avril, cette proposition, toute d'équité, et qui était une satisfaction donnée à la morale publique, ne réunit pas la majorité voulue. Ce jour-là même, Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Fribourg, Zug, Bâle-ville, Appenzell (intérieur) et le Vallais déclarent que jamais et dans aucune circonstance ils ne mettront leurs contingents sous les ordres d'officiers qui trahissent

leur foi militaire. Il fallait une réponse péremptoire à cette détermination embarrassante. Le 22 avril, la Diète s'ajourne après s'être assurée que les Corps francs prisonniers sont bien traités à Lucerne. L'iniquité de la majorité était si palpable dans l'affaire des Corps francs, les plaintes de l'Europe devenaient si vives, que, le 11 août, la Diète se décide à sanctionner par quatorze voix la proposition des cantons primitifs. Elle déclare que les officiers fédéraux qui ont pris part à l'invasion de Lucerne seront rayés des cadres de l'armée.

Les Corps francs venaient d'être flétris même par leurs instigateurs ou par leurs complices. On essaya d'adoucir cette blessure saignante en réveillant les vieux échos du Jésuitisme. On chercha à passionner le débat, à accuser l'ordre de Saint-Ignace des divisions dont la Suisse était le théâtre; mais l'éloquence des orateurs ne trouva plus les chaudes sympathies, les acclamations enthousiastes, les terreurs feintes qu'ils avaient provoquées jusqu'à ce jour. Chacun comprenait que la Diète ne pouvait plus s'offrir à l'Europe en holocauste de ridicule. On jugeait plus sainement la position. Elle paraissait affreuse. La Diète refusa d'aller plus avant. A quatre fois différentes, on proposa d'exclure les Jésuites de l'Helvétie; à quatre reprises, l'Assemblée fédérale prononça que cette question n'était point de sa compétence, et qu'en y touchant elle violerait le droit et la souveraineté des États.

Zurich se voyait donc, comme le canton de Vaud, obligé de travailler par le Radicalisme au triomphe de Berne et à la ruine de la Confédération. Ses intérêts étaient aussi froissés que son orgueil. Furrer et ses adhérents, que le pouvoir enivrait, s'avouaient bien qu'ils seraient dupes du machiavélisme bernois; mais, engagés dans le labyrinthe des Sociétés secrètes, toujours menacés de l'impopularité que la Révolution attache au nom de conservateurs ou de modérés, ils n'osaient plus reprendre le rôle dont Mousson s'était si mal tiré. La Révolution les poussait plus loin qu'ils n'auraient voulu aller; ils se laissèrent conduire par elle en aveugles.

Situé au nord de la Suisse, borné dans toute sa partie occidentale par le canton d'Argovie, Zurich ne tarda point à entraîner dans son mouvement Schaffhouse, Thurgovie et Glaris. Ces quatre États, sur une population réunie de 577,650 habitants, ne comptent que 25,585 Catholiques, inégalement répartis et sans aucun moyen de réclamer leurs droits confessionnels. Glaris surtout, par le fait seul de sa nouvelle Constitution radicale, leur enleva l'égalité religieuse et civile dont ils jouissaient auparavant. On les persécuta ainsi que, dans le même

temps, Berne asservissait les fidèles de Porrentruy, ainsi que Vaud se faisait un cruel devoir de tourmenter les Protestants et ceux qui n'acceptaient pas le culte de Druey. Dominés par les Radicaux de Zurich, dans l'esprit desquels les leçons du docteur Strauss avaient fait germer toutes les dépravations, ces quatre États renforcèrent l'armée des Sociétés secrètes. Ils formaient une étendue de deux cent cinquante lieues carrées, et ils cernaient de plus près les cantons catholiques.

Appenzell, complètement enclavé dans le canton de Saint-Gall, avait été divisé en 1579. Pour obtenir la paix, que des guerres de religion ne cessaient de troubler, cet État avait été séparé en deux parties distinctes. L'une, nommée Appenzell (Rhodes intérieures), ne contenait que des Catholiques. L'autre Appenzell (Rhodes extérieures) était toute protestante, et renfermait une population beaucoup plus considérable que la première. Ces deux fractions de canton se régissaient, s'administraient à leur guise. Rhodes intérieure ne comptait que 9,796 Catholiques, tandis que Rhodes extérieure voyait sa population protestante s'élever au chiffre de 41,080 âmes. Elle n'avait pour culte et pour politique que la volonté de Zurich, sa mère dans la foi zwinglienne. Sans examen, mais aussi sans passion, elle se mettait à la suite de l'opinion dominante à Zurich, et ne s'inquiéta jamais du motif qui déterminait un changement. Les Catholiques, de leur côté, vivaient dans un isolement complet. Ils s'étaient attachés à la foi de leurs ancêtres par une ardeur de conviction que le temps n'avait point affaiblie. Ils se savaient ignorés, perdus au milieu des sectes différentes engendrées par le Luthéranisme; ils restèrent immobiles lorsque autour d'eux tout changeait. Ils gardèrent leurs lois antiques, leurs vieux usages, et, quand l'heure des persécutions sonna, ils eurent des vœux et des prières à offrir pour la cause des cantons primitifs. C'était tout ce que l'éloignement leur permettait de faire en faveur des Catholiques. En Diète, les votes d'Appenzell, sans cesse contradictoires, s'annulaient l'un par l'autre, comme ceux de Bâle-ville et de Bâle-campagne, mais l'accession de Rhodes extérieure aux principes du Radicalisme n'était point à dédaigner. Dans la balance des destinées de la Suisse, elle pesait de tout le poids de quarante mille nouveaux ennemis.

Le Tessin, en dehors des limites naturelles de la Suisse, à laquelle il ne se rattache que par la route du Saint-Gothard au canton d'Uri et par quelques passages dans les montagnes des Grisons, n'avait aucun intérêt à se joindre à la ligue de Berne et de Zurich. Ce canton se prétendait catholique. Sa population laborieuse ou intelligente

l'était en effet ; mais, soumise à la domination des assassins de Nessi, elle se trouvait conservatrice pour assister à la destruction. Il n'y avait chez elle ni accord ni volonté afin de se débarrasser des maîtres que la Révolution lui imposait. Ces maîtres avaient été les disciples du Carbonarisme italien. Ils avaient sucé à cette école le venin de tous les préjugés antisacerdotaux qui, peu à peu, s'étaient transformés en une haine profonde, invétérée contre le Christianisme. Les réfugiés lombards et romains, les frères Ciani surtout, l'avaient entretenue à l'aide de leur fortune et de leur dépravation intellectuelle. Ils rêvaient, dans la vallée de Bellinzone, à bouleverser de nouveau le pays qui les rejetait de son sein ; mais ce n'était pas seulement à une révolution qu'ils voulaient aboutir. Leurs espérances allaient plus loin ; elles menaçaient le Saint-Siège. Les dents de ces obscurs conspirateurs s'apprétaient à broyer la pierre sur laquelle Dieu a bâti son Église. Et dans la folie de leur exaltation, ils ne parlaient pas moins que d'étouffer toutes les croyances au cœur de l'homme.

Ces songes de cerveaux malades frappèrent l'imagination des Tessinois que l'esprit libéral avait gagnés à sa cause. Ils se firent les satellites de Berne, et, Neuhaus aidant, ils devinrent en peu d'années les plus cyniques aventuriers du Radicalisme. Avec cette corruption italienne, qui va puiser ses images et ses lubricités dans l'atmosphère de l'Arétin, les Carbonari tessinois effrayaient l'impudeur allemande, plus retenue, plus discrète dans ses épanchements. Les Bernois n'avaient pas assez de moqueries à prodiguer à leurs Italiens du canton de Tessin. Dans les Diètes, lorsque le député de cet État prenait la parole, il était toujours accueilli par un dédaigneux sourire. Ces Allemands, ces Français de Neuchâtel, de Lausanne et de Genève ne pouvaient se faire au flux de paroles, à la multiplicité de gestes qui cherchaient à suppléer à la logique absente. La période italienne échouait devant l'esprit des uns et le bon sens des autres. On ne tenait compte au Tessin que de son zèle anticatholique ; pour capter quelques applaudissements, il tenta d'en outrer les démonstrations. Il se fit persécuteur puisqu'il ne pouvait pas être autre chose. Dans la session de la Diète, où les Corps francs furent sacrifiés à la raison d'État, le Tessin se crut obligé de suivre l'exemple d'hypocrisie que ses complices lui donnèrent. Il avait fait violence à sa nature ; elle ne tarda point à reprendre le dessus. Quelques Tessinois, interprétant le vœu et la reconnaissance de l'immense majorité du pays, décernent une médaille d'honneur au général Louis de Sonnenberg, qui a vaincu ces mêmes Corps francs. Le Radicalisme voit dans cet acte si naturel un attentat à la dignité du pays.

De rigoureuses enquêtes sont ordonnées, et on menace d'un procès criminel les souscripteurs auxquels la Constitution garantit toujours la plus entière liberté.

L'archevêque de Milan et l'évêque de Côme, de qui le canton relève pour le spirituel, le clergé et le peuple, réclament en faveur de la Religion Catholique, laissée à la merci du Carbonarisme gouvernant. Le Grand-Conseil écarte ces plaintes, trop fondées, et il pose en principe « que l'autorité civile a pleins pouvoirs pour statuer et régler en matière ecclésiastique. » Afin de mieux expliquer sa pensée, il décrète que toute intervention du clergé dans l'enseignement public sera dorénavant repoussée ; puis il rend une loi dont chaque article est pour les communautés religieuses un arrêt d'exil ou de mort. Le Grand-Conseil du Tessin ne compte dans ses rangs que de fougueux libéraux enrôlés sous l'étendard du Radicalisme. Il connaît les dispositions du peuple ; il entend ses énergiques manifestations, et, pour braver ce peuple, qui ne sait pas, qui ne veut pas conspirer, les dictateurs déclarent dans leur journal *Il Repubblicano* : « Lors même que le peuple se lèverait en masse pour réclamer, le Grand-Conseil doit passer outre, afin de garder intacts les droits, la liberté et la dignité du pays. »

Dans l'esprit révolutionnaire, cela s'appelle introniser le progrès et consacrer le principe éternel de la souveraineté populaire.

Ce pays avait été autrefois subjugué par les trois cantons de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald. Ils le gouvernaient alternativement par des baillis, et, sous leur administration paternelle, le Tessin prospéra. Les Suisses étaient intéressés à ménager cette conquête ; elle garantissait leurs frontières et leur ouvrait la route de l'Italie. Affranchi en 1798, le Tessin fut à même de se rallier à la République cisalpine, mais ses habitants rejetèrent cette proposition, et à l'unanimité ils déclarèrent que, pour eux, l'alliance des Suisses valait mieux que la nationalité italienne. L'acte de médiation du premier consul, Bonaparte, satisfait à ce vœu. Le Tessin fut un canton de l'Helvétie, et, par le pacte de 1815, il en fit partie intégrante. Comme les autres États, il se trouva souverain et indépendant.

Le canton du Tessin compte cent quarante-huit lieues carrées d'étendue. Il est coupé par de larges et profondes vallées, qui, pour la plupart, ont l'aspect d'un jardin admirablement cultivé. Sa population est de 113,923 habitants. L'importance de ce canton pour la cause du Radicalisme n'était pas douteuse. C'est la seule voie de communication qui, du centre de la Suisse, conduit en Italie par le Saint-

Gothard. Maîtres de cette route, ouverte aux Suisses, les Radicaux pouvaient établir autour des cantons primitifs un blocus sans péril, et empêcher les armes, les munitions et les subsistances de pénétrer de la Lombardie au cœur du Sonderbund.

Berne était parvenu à créer une ligue hostile au pacte de 1815, ainsi qu'à la souveraineté de ses co-États. Neuf cantons, Berne, Zurich, Soleure, Argovie, Schaffhouse, Glaris, Thurgovie, Vaud et le Tessin la composaient. Deux demi-cantons, Appenzell et Bâle-campagne, s'y adjoignaient. Tous ensemble, quoique à différents degrés, ne demandaient pas mieux que d'opprimer leurs anciens frères et alliés, qui, à la vue du péril, se rattachaient plus étroitement que jamais au lien de 1815. En comparaison de l'importance de leurs ennemis, celle des Catholiques était à peu près nulle. Chaque jour une nouvelle branche tombait de l'arbre fédéral sous l'effort des Sociétés secrètes. Chaque nuit les carabiniers fédéraux, transformés en Corps francs, portaient l'effroi au sein des villes ou dans le fond des campagnes. Vaud renonçait à sa neutralité philosophique pour se plonger dans les excès du Communisme; Zurich s'élançait à la poursuite d'une ambitieuse chimère. Il ne restait aux cantons primitifs pour amis sincères que les quelques catholiques d'Appenzell et les Protestants de Neuchâtel et de Bâle-ville; encore ces derniers qu'un sentiment de justice ralliait à la cause du Sonderbund se trouvaient-ils paralysés par la question des Jésuites. Le Radicalisme avait eu l'art de greffer cette question oiseuse sur ses complots. Il savait que d'anciens souvenirs rendaient le nom de la Compagnie de Jésus odieux au protestantisme, car c'était à ce nom et à l'apostolat de ceux qui le portaient qu'il attribuait ses principales défaites. On fit donc vibrer aux oreilles cette résurrection des disciples de saint Ignace. Sans se laisser prendre à cette amorce trop grossière, les Protestants de Neuchâtel et de Bâle-ville n'osèrent cependant pas braver ouvertement les préjugés de leurs coreligionnaires. Le but que les Radicaux s'étaient proposé fut atteint.

Neuchâtel avait toujours montré une parfaite loyauté envers ses confédérés, sans distinction de culte. Ses magistrats recommandaient aux autres cantons la tolérance; ils en donnaient l'exemple chez eux. Jamais une plainte ne s'échappa d'une bouche catholique pour dénoncer une iniquité ou pour relever un acte arbitraire de Neuchâtel. Dans l'affaire des couvents d'Argovie comme dans toutes les difficultés confessionnelles, ce canton n'avait point reculé devant une obligation de conscience. Ses magistrats, hommes qui, à l'exemple de MM. de Chambrier, Calame, le comte de Pourtalès, Dupasquier, de Rouge-

mont, le comte Westeren, Favarger, Gallot et de Meuron, avec une haute intelligence du devoir, voulaient, en conservant la paix dans leurs murs, la faire régner au sein de la Confédération. Neuchâtel regardait le Sonderbund comme une nécessité; mais, par des scrupules religieux, il ne crut pas pouvoir y accéder. Ce fut un tort que les Radicaux lui firent expier au prix de sa liberté et de son indépendance.

Bâle-ville et les quelques communes que les Sociétés secrètes n'avaient pu gangrener s'attachèrent à suivre la politique de Neuchâtel. Protestantes avant tout, elles répudièrent avec dignité l'alliance parjure que Berne leur proposait. Bâle-ville, par ses citoyens et par son gouvernement, ne cessait de répéter que le droit, la justice et le véritable amour de la patrie se trouvaient dans le camp du Sonderbund; mais ce demi-État se condamna à des vœux stériles.

Neuchâtel possède un territoire de quarante-quatre lieues carrées; il est habité par 58,616 citoyens, sur lesquels on compte 2,000 catholiques. Riche par son commerce et par son industrie, ce canton est situé dans la partie la plus occidentale de la Suisse. L'État de Berne le borne au nord. À l'orient, le lac de Neuchâtel le sépare de quelques enclaves de Fribourg. Il a pour frontière au midi le pays de Vaud, et à l'occident la France. Par ordre du Radicalisme, le canton de Bâle-ville est réduit à un peu moins de cinq lieues carrées de surface. Le Radicalisme a voulu punir Bâle-ville de sa consciencieuse indépendance; il lui a donné dans Bâle-campagne un demi-frère de vocation qui a depuis longtemps épuisé la coupe de tous les excès. La population de Bâle, presque uniquement concentrée dans la ville, est de 24,521 âmes; elle se compose de propriétaires et de négociants, qui n'ont avec les communistes de Leistall aucun point de contact. Ce canton, situé à l'angle nord-ouest de la Suisse, touche à la France et au grand duché de Bade. Il ne communique avec la Suisse que par le canton de Bâle-campagne, qui peut à volonté lui fermer l'entrée du territoire helvétique.

La défaite des Corps francs, l'animadversion dont ils furent l'objet de la part des puissances, les sentiments d'estime et de respect que la générosité des vainqueurs dut inspirer, tout concourait à rendre possible un rapprochement entre les deux partis. Le plus faible, l'attaqué, était victorieux; les grands cantons pouvaient nier l'assistance accordée aux Corps francs, comme ils la nièrent en effet, et venir tendre une main fraternelle à leurs confédérés. Ce vœu se trouvait alors dans plus d'un cœur. Genève renonçait à ses vieux préjugés pour se porter médiateur bienveillant; mais Berne, emporté par son orgueil et par ses pro-

jets ambitieux, recula devant une réconciliation. Ses conseils s'avouaient enfin à leur honte par l'organe de Neuhaus : « Que la démoralisation du pays était telle que la Société se voyait menacée d'une dissolution prochaine. » Et en face de cet abîme, Berne se précipitait vers l'anarchie. Rien ne pouvait plus suspendre l'alliance offensive et défensive que le Radicalisme venait de signer contre la patrie. Ce fut dans ce moment d'angoisses que les cantons primitifs essayèrent de conjurer par le Sonderbund les calamités qui allaient fondre sur la Suisse. Cet acte réveilla dans tous les souvenirs les vieux échos du Grütli et de Brunnen.

Le Radicalisme avait déjà fait tant de miracles de perversion qu'il ne désespéra point encore d'arriver au terme de ses désirs. L'idée révolutionnaire a pour lui des ressources toujours prêtes. Lorsqu'elle ne peut pas séduire un gouvernement honnête ou entraîner un État indécis, il lui reste à tenter la chance d'une émeute. A la fin de 1845, Genève, Saint-Gall et les Grisons ne prenaient parti ni pour les Radicaux ni contre les Catholiques. Ces hésitations de conscience étaient un mauvais symptôme pour les Sociétés secrètes. Elles s'en alarmèrent ; aussitôt on se détermine à bouleverser ces cantons.

CHAPITRE XII.

Neuhaus au pouvoir. — Sa politique de juste-milieu. — Ochsenbein et Stœmpfli se réconcilient pour attaquer Neuhaus. — Il est suspect aux Sociétés secrètes. — Le docteur Snell et ses jugements. — Les assemblées populaires exigent une nouvelle constitution. — Leurs menaces. — Le Grand-Conseil de Berne veut résister. — La Constituante est décrétée par les Corps francs. — La solitude se fait autour de Neuhaus. — La fête radicale d'Interlaken. — Nouveau gouvernement radical à Berne. — Neuhaus, abandonné par tout le monde, se retire à Bienne. — Ochsenbein chef du gouvernement bernois. — Afin d'attaquer le Sonderbund, demande des explications à Lucerne sur l'alliance séparée. — Pour gagner une voix de plus on veut révolutionner le canton des Grisons. — Position de cet État. — Son origine et sa topographie. — Ses mœurs. — La Diète de 1846 à Zurich. — On force les Catholiques à assister au camp fédéral de Thoune. — Impuissance de la Diète. — Elle ne peut résoudre aucune des trois questions qui agitent la Suisse. — Ochsenbein nommé député à la Diète. — Révolution à Genève. — Position de ce canton. — Ses persécutions contre les Catholiques. — Sa double politique au dedans et au dehors. — Les conservateurs protestants prêtent l'oreille aux perfides conseils des Radicaux. — L'union Protestante dénoncée par M. Rilliet de Constant. — Effet de cette union. — Fausse position des Catholiques genevois. — James Fazy et ses journaux. — Les Conseils de Genève cherchent à prendre un terme moyen dans l'affaire du Sonderbund. — Les Radicaux s'agitent. — L'insurrection éclate aux cris de mort aux Jésuites ! — James Fazy dictateur. — Lucerne refuse de reconnaître la révolution de Genève.

De fatales erreurs et des ambitions, encore plus fatales que toutes les erreurs, poussaient la Suisse à sa perte. Neuhaus, instrument des Sociétés secrètes, mais instrument qui ne demandait pas mieux que de travailler pour son compte, avait essayé d'ajourner le dénoûment. Il voulait que Berne fût vorort, afin de diriger par lui-même la révolution et de s'en constituer l'usufruitier. Le 1^{er} janvier 1847, son vœu devait être accompli, et Berne présiderait pour deux années la Diète fédérale. Depuis sept à huit ans, cet homme, à qui tout avait réussi, s'était habitué à regarder les autres du haut de ses vanités. La révolution était son domaine ; il l'exploitait selon ses caprices. Neuhaus se persuada qu'après l'avoir déchaînée, il pourrait s'en servir comme d'un marchepied. Le gouvernement radical qu'il avait créé en haine du juste-milieu qui avait renversé la vieille aristocratie s'était fait l'âme de tous les complots. On l'avait vu tour à tour flatter et asservir le peuple. Le souffle de sa propagande radicale flottait sur cette masse inerte comme un esprit de tempête sur des eaux mortes. Il avait fourni

aux Corps francs les armes, les munitions, les soldats, les officiers qui devaient contribuer au sac de Lucerne. Il fomentait, il organisait les assemblées populaires, il appelait à l'insurrection les mécontents de tous les cantons; il les encourageait dans la lutte; mais, quand le succès trahissait les espérances de Berne, Neuhaus abandonnait ces enfants perdus de l'émeute à la vindicte de l'opinion publique. On le voyait même, comme dans l'invasion des Corps francs, flétrir avec une espèce de probité indignée, les attentats qui venaient d'échouer, et dont il n'y avait qu'opprobre à tirer.

Neuhaus, assuré de son omnipotence, avait trouvé dans le docteur Guillaume Snell et dans l'avocat Stämpfli, des sacrificateurs qui s'acharnèrent sur Ochsenbein, victime désignée à leur fureur plumitive. On combattit des deux côtés avec plus d'injures que de bonnes raisons; mais bientôt on s'aperçut dans les deux camps que Neuhaus cherchait à les compromettre l'un par l'autre, et qu'il ne les déshonorait que pour capter la confiance des émeutiers. Un de ces revirements dont la démagogie seule a le secret fit tout à coup cesser les hostilités entre Ochsenbein et Stämpfli. Ils s'étaient déchirés à belles dents; ils oublièrent le passé d'outrages pour se retourner contre l'avoyer bernois. Les Corps francs, dissous par un décret de la Diète, et néanmoins plus vivaces, plus audacieux que jamais, devaient naturellement pencher vers celui qui leur offrait une plus large source de calamités à exploiter. Créés pour le crime, ils n'avaient à remplir qu'une carrière de forfaits. Neuhaus semblait s'arrêter dans cette voie, ils durent donc s'attacher à Ochsenbein, que la vengeance et l'ambition poussaient à tous les attentats. Le 11 septembre 1845, Neuhaus avait, dans son message au Conseil exécutif, jeté le cri d'alarme, et déploré en termes éloquents de justice la triste situation faite à l'Helvétie. Il incriminait tout le monde, excepté lui-même. Il demandait que l'autorité fût enfin armée de moyens efficaces pour réprimer les désordres de la rue et les tentatives contre des cantons confédérés. C'était jouer une partie téméraire; car dans les divisions intestines dont la Suisse était tourmentée, les deux conseils de Berne, l'avoyer et le peuple, tout était coupable jusqu'à la sonnette du président, ainsi que le disait Carrier-le-noyeur à la Convention. L'enivrement du pouvoir avait surexcité l'orgueil de Neuhaus. Parvenu au faite des honneurs démocratiques, il se croyait inattaquable, et il ne regardait ses complices ou ses dupes que comme des manœuvres utilisés au profit de ses calculs.

Ce message était une chose grave. Neuhaus et le Conseil exécutif

menaçaient d'abdiquer si le Grand-Conseil ne se rendait pas à leur avis, et ne leur accordait pas les pleins pouvoirs demandés. Le Grand-Conseil qui avait tant fait pour l'anarchie ne sut pas refuser l'aumône de quelques mesures exceptionnelles à l'ordre ébranlé. Après deux jours d'orages parlementaires, une majorité de cent trente-huit voix contre quarante-deux sanctionna le message de Neuhaus, et avoua implicitement qu'elle avait compromis le bonheur et la paix de la Suisse. Cette victoire fut la dernière de Neuhaus. Ochsenbein le ménageait dans sa polémique; on sentait qu'entre ces deux hommes il existait une haine sourde que des services mutuels n'avaient fait qu'envenimer, un secret qu'aucun d'eux n'osait révéler. La Diète venait de rayer le général des Corps francs des cadres de l'état-major fédéral. Dans sa campagne contre Lucerne, il ne s'était révélé ni capitaine expérimenté ni soldat au moins doué de cette bravoure vulgaire qui absout l'homme, après que le chef a été jugé. Ochsenbein renonça aux exploits militaires pour courir la carrière des conspirateurs. Les Corps francs l'avaient vu aux combats. Il n'était pas plus intrépide qu'eux; les Corps francs en firent leur idole et l'opposèrent à Neuhaus qui, en quelques jours, sentit briser sous ses pieds le trône de sa popularité.

Par une exigence de position que son habileté étouffée par sa superbe n'avait jamais semblé prévoir, Neuhaus était obligé de renier tous ses dieux, d'abjurer son passé radical et de mentir à sa vie entière. Ce ne fut point un sentiment d'honnête repentir qui lui inspira ce retour vers les idées d'ordre. L'étoile d'Ochsenbein se levant à l'horizon était saluée par tous les démagogues de Berne. Il n'en fallut pas davantage à Neuhaus pour revenir à la modération. Mais il avait donné de funestes exemples. Ses leçons, sa conduite et l'immoralité de ses calculs politiques avaient appris aux autres les artifices des conspirateurs, les ruses à employer pour renverser un gouvernement. Il hésitait dans le mal; ses admirateurs de la veille se mirent à l'œuvre pour lui arracher les débris du pouvoir que ses mains retenaient comme dans une dernière étreinte d'agonie. Neuhaus avait oublié qu'il n'est pas de politique plus maladroite que la politique des habiles. Sans principes, sans convictions, il avait toujours proclamé le culte des faits accomplis et l'adoration du succès. Comme ses devanciers et ceux qui le suivront dans le juste-milieu ou dans les parties intermédiaires, il avait tout renversé, tout souillé, tout méconnu, tout réfuté, tout calomnié autour de lui. Afin d'accélérer le progrès de l'idée démagogique, il avait forcé la civilisation fraternelle à rétrograder jusqu'à Caïn; il avait condamné la religion du Christ et la loyauté humaine à

s'arrêter à Judas. La révolution, qui a fauché par coupes réglées tant de célébrités qu'elle improvise, eut bientôt décidé la chute de Neuhaus.

Avec les Tavel et les Weber (1) dont il s'était entouré, Neuhaus devenait suspect aux Sociétés secrètes. Il ne déployait pas l'énergie nécessaire. Sa dévorante activité d'autrefois s'endormait dans les délices du pouvoir; il n'obéissait plus à l'instinct révolutionnaire; les Sociétés secrètes lui infligèrent la punition de son crime. Un mot d'ordre fut donné aux Clubs et aux journaux; puis le même jour, à la même heure, Neuhaus se trouva accusé, condamné et flétri du nom de Jésuite. Ce jour-là, Neuhaus se sentit perdu. Mais ce gladiateur du Radicalisme ne voulut pas mourir sans engager une lutte désespérée. On l'écrasait sous un nom qu'il avait lui-même livré à des outrages immérités. L'avoyer magnifique dont ses courtisans faisaient un Louis XIV de démocratie, disposait encore du gouvernement et de l'armée. Son arrogance ne l'abandonna pas. Il méprisait ses adversaires comme il avait toujours méprisé ses complices : il se décida à une lutte suprême.

Pour agiter le pays et tenir incessamment en échec la tranquillité et la fortune publique, Neuhaus avait dressé quelques Radicaux à former des Clubs en plein vent que l'on appelait assemblées populaires. Naguère organisées contre les cantons primitifs par l'avoyer de Berne en personne, ces assemblées jusqu'alors rampantes au moindre signe de sa main allaient s'ameuter contre lui. Le 12 janvier 1846, le Grand-Conseil doit se réunir pour délibérer sur le changement de Constitution que le peuple des Corps francs réclame au nom du salut public. La veille à Thoun et dans la ville d'Aarberg, les Sociétés secrètes ont pris leurs précautions. Plus de quatre mille citoyens, convoqués par Ochsenbein, assistent au meeting radical. Kohler (2) le

(1) Le docteur Guillaume Snell, toujours entre ses deux vins, nous a fait connaître en quelques paroles ce malheureux Weber. Il accuse le gouvernement de Berne d'avoir usé d'une lâche hypocrisie envers les Corps francs, et il dit : « Parmi les séides, à la tête du complot, se rencontrait un fils de paysan qui a persécuté son maître, son bienfaiteur, Weber, pour tout dire en un seul mot. Que Dieu lui donne sa récompense ! C'est lui qui a fait bannir un généreux citoyen (*), c'est lui qui a poursuivi les amis des Corps francs. »

(2) Le docteur Snell, l'homme des Sociétés secrètes, l'initiateur à la fraternité, a écrit de ce Kohler : « Kohler peut être un bon adjutant; mais il a beau se faire valoir, il est haï. On n'a pas oublié ses antécédents, sa conduite infâme envers les libéraux et les réfugiés. Intraitable, orgueilleux, despote, il ne peut vivre en paix avec personne, mais il peut rendre des services pendant quelque temps. »

(*) Le *généreux citoyen*, le bienfaiteur, le maître de ce Weber, fils de paysan, n'est autre que le modeste et égalitaire docteur Snell lui-même.

préside avec Ochsenbein et le docteur Herzog pour secrétaires. La parole est aux avocats et aux régénérateurs. Sury et Stœmpfli d'un côté, le cordelier apostat Knobel et Weingart de l'autre, parlent de l'oppression de l'Israël démagogique. Dans la prévision que Neuhaus ne voudra pas laisser dicter la loi à son gouvernement, on la lui impose d'avance. L'assemblée demande la révision intégrale de la jeune Constitution par une Constituante; et, si les deux conseils de Berne ne font pas droit à cet ordre, les Corps francs que la Diète croit avoir dissous par un décret impuissant, marcheront sur Berne comme déjà ils ont marché sur les cantons catholiques. Les janissaires radicaux de Bâle-campagne s'offrent en exemple aux démagogues de Berne. Une adresse publiée dans les journaux contient cette provocation :

« C'est donc en toi, en toi seul, peuple bernois, que repose l'espoir de la patrie. Tu n'as pas le droit de veto, mais tu as quelque chose de plus précieux et de plus utile : les Assemblées populaires. Imitons, imite Bâle-campagne; lève-toi comme un seul homme contre le gouvernement qui te réduit en esclavage. Rien de plus lâche au monde qu'un Libéral apostat. Si le poltron Neuhaus tempête, si Tavel frappe avec insolence sur sa clef d'or, si Weber grince des dents et romine sa bave, ces intrépides sentent leurs genoux trembler sous eux, d'autant plus qu'ils pérorent, jasant, menacent davantage. Ainsi donc, à l'œuvre ! Que le peuple paraisse en armes devant les portes de Berne ; qu'il demande la révision par une Constituante, et la réélection de tous les fonctionnaires ; qu'il fasse ensuite nommer une commission pour surveiller le gouvernement pendant ces temps critiques. Ochsenbein aurait un moyen, mais un seul, d'écarter les graves soupçons qui planent sur lui : c'est d'arriver à Berne à la tête de 20,000 hommes.

» Mais, hélas ! Berne voit s'augmenter tous les jours le nombre des hommes méticuleux qui prêchent la légalité, qui veulent rester dans les limites tracées par la loi, qui ne veulent rien faire contre la loi. Même dans le Comité central de l'Association populaire, on n'entend plus parler, qui pourrait le croire ? que de loi, de légalité, d'ordre et de tranquillité publiques. »

A la nouvelle du mouvement opéré par les exagérations du Communisme, le Grand-Conseil s'indigne. Neuhaus n'a pas assez de paroles amères pour maudire la révolte dictant la loi au gouvernement établi. Mais ce gouvernement, né d'une insurrection qu'il a provoquée, participait à la création des Corps francs, qu'il répudie aujourd'hui. Ce gouvernement est cloué au pilori ; il faut qu'il se décide à abdiquer ou qu'il voie les sicaires des Sociétés secrètes camper sur son terri-

toire. Le Grand-Conseil entrait dans son ère de décadence. L'exercice du pouvoir avait usé dans ses membres la fibre révolutionnaire. Tous voulaient gouverner au profit de leur ambition, et faire un semblant d'ordre après avoir déchaîné l'anarchie. Dans les beaux jours de son exaltation, le Grand-Conseil a déclaré que le peuple, le seul, le véritable peuple était celui qui se ramasse sous les tables des cabarets ou dans la fange des rues. Il a donné tous les droits à ce peuple de misérables réfugiés ou d'aventuriers sans patrie. Les voilà qui se lèvent en armes et qui tournent contre leurs premiers professeurs d'insurrection les enseignements qu'ils ont reçus. Le Grand-Conseil harcelé, intimidé, a recours à un expédient de juste milieu. Il décrète la révision de l'acte constitutionnel par une Commission de gouvernement.

Ce biais était un outrage aux Corps francs et aux Clubistes de Berne, qui aspiraient à tout constituer à leur façon. Les sections populaires se déclarent en permanence. La proposition du Grand-Conseil est soumise le 1^{er} février au scrutin des Assemblées primaires. Vingt-quatre mille voix contre dix mille se prononcent pour que la future Constitution soit l'œuvre d'une Constituante. On procède à l'élection des membres qui formeront cette Constituante; elle est choisie dans l'élite des démagogues. Le 18 mars 1846, elle se réunit sous la présidence de Frédéric Funck, avocat, qui, à force de trop heureuses chicanes, se vit plus d'une fois réprimandé par la justice. Funck, nature malléable et sans opinion, s'empresse de convoquer à Soleure les Corps francs, dont la Constituante va faire ses exécuteurs. Ochsenbein et Stämpfli ont ouvert l'un contre l'autre une guerre atroce à coups de plume. On les a vus se prodiguer l'outrage. Les Sociétés secrètes croient avoir besoin de ces deux hommes; elles ordonnent une réconciliation, et ils se rendent leur estime. On les nomme présidents des deux bureaux de l'Assemblée. Afin de concentrer entre leurs mains la violation des lois et la direction de l'émeute, ils sont en même temps les chefs avoués des Corps francs.

La nouvelle Constitution se bâclait au milieu des désordres de la rue et des anathèmes contre le gouvernement de Neuhaus, qui tombait en dissolution. L'avoyer espérait tenir tête à l'orage; mais, peu à peu abandonné par ses flatteurs, il s'épouvantait de la solitude faite autour de lui. Il entendait les marchés qui se concluaient à voix basse; il recueillait le prix des trahisons qu'il avait semées. Penché sur le bord du précipice, qu'il contemplait d'un œil égaré, l'avoyer restait sans conseils, sans volonté, et sa main, crispée par la douleur, se

cramponnait à ce siège dont les Budenberg, les d'Erlach, les Watteville et les Diesbach avaient fait la gloire. Ses manifestes, ses discours, sa vie privée, tout était passé au crible de ses adversaires. La presse de Berne, de Soleure et de Bâle-campagne, si riche d'insultes, eut bientôt épuisé le dictionnaire du mépris contre celui qu'elle ne désignait plus que comme le despote, l'aristocrate, l'orgueilleux, le Jésuite. La *Gazette Fédérale* de Berne était aux ordres de Neuhaus. Il répondit : « Quels sont les hommes qui osent tenir un pareil langage? Ce sont les matadors de l'Argovie; ces hommes que l'énergie du magistrat qu'ils vilipendent a tirés d'embarras après qu'ils eurent violé le pacte fédéral, au moment où la Suisse était indécise sur les mesures qu'elle devait prendre au sujet de la suppression des couvents, qui a jeté l'épouvante et l'effroi dans tous les États de la Confédération. Mais vous, créatures de M. Neuhaus, ne poussez pas des cris de joie anticipée. Le régime qui pèse sur l'Argovie tombera bien encore une fois dans un abîme plus profond, et il ne pourra plus s'appuyer sur le bras d'un avoyer Neuhaus pour se relever de sa chute. Un peu de patience! la justice a déjà frappé le puissant protecteur; ses méprisables protégés n'échapperont pas aux coups qui les menacent. »

Les révolutionnaires attaqués par leurs complices ne peuvent jamais se défendre sans s'accuser eux-mêmes. Neuhaus n'échappa point à cette terrible expiation, et, dans ce testament du désespoir, il ne craignait pas de proclamer que la suppression des couvents d'Argovie, son œuvre, à lui, était une violation du pacte. Personne n'en avait jamais douté; néanmoins, à force de chicanes de légiste, Neuhaus avait été le premier à obscurcir la vérité. Le cercle électoral de Péry, dans les montagnes du Jura protestant, avait cédé aux supplications de l'avoyer en décadence. Ce cercle l'avait nommé à l'Assemblée constituante; Mais là, en présence de ses ennemis triomphants, Neuhaus n'eut qu'à courber la tête sous les humiliations. On fit passer son agonie politique par toutes les tortures. Ochsenbein parla même de le décréter de haute trahison et de concussion, parce que, dans un jour de reconnaissance radicale, Argovie avait offert quelques vases d'argent au superbe avoyer. Le club de l'Ours l'avait condamné; l'Assemblée populaire de Brodhœusi près de Wimmis, convoquée par des députés de l'Oberland, condamnait presque à la même heure la future Constitution. Cette assemblée de Brodhœusi, où dominait les intrigants, ne s'arrêtait pas au milieu de la route. Elle demandait pour son peuple le veto et la nomination des préfets, pour elle l'inamovibilité des

fonctionnaires publics, et, dans tous les cas, l'entretien des pauvres aux frais de l'État.

Chacun rêvait une loi selon ses fantaisies ou ses calculs. Il vint un jour où les étudiants de théologie de l'Université bernoise voulurent, eux aussi, se mêler au mouvement. La fièvre des vœux s'empara de tous les esprits; ces étudiants n'ont encore rien à voir dans les agitations de la rue, mais ils désirent, en leur qualité de futurs ministres de l'Église protestante, se trouver à la hauteur du siècle. Il leur faut donc un enseignement plus en rapport avec les idées dominantes. Strauss a répandu l'athéisme dans Zurich; à la majorité de vingt-six voix contre quatre, les Théologiens demandent que Zeller de Tubingen, disciple du docteur antichrétien, leur soit donné pour professeur. C'est un réfugié allemand, hostile à tout esprit de foi; ils l'obtiendront, malgré les résistances du protestantisme (1).

Le 31 juillet 1846, cette Constitution, dont chaque article est une injure à la liberté et à la morale, fut votée aux acclamations des Clubs. Il y eut des fêtes communistes dans tout le canton de Berne; les montagnes se couvrirent de feux de joie, le canon retentit comme pour donner le signal de l'incendie; mais ce fut à Interlaken que le nouvel acte constituant fut inauguré avec le plus de pompe radicale. On porta des toasts: à la liberté de l'intelligence! à la mémoire des Corps francs! à l'expulsion des Jésuites! et, pour résumer tous les vœux, le pasteur Veyermann prend la parole. Il annonce qu'il faut donner le baptême à la Constitution, puis il ajoute, en indiquant du doigt à ses auditeurs le Jung-Frau ou le Mont de la Vierge: « Je désire que cet enfant devienne comme cette montagne, une Vierge forte et puissante, fière et inébranlable. » Tout à coup le pasteur se tourne vers le Monch ou le Moine, autre glacier de l'Oberland: « Ce mont, continua-t-il, menace la Vierge, bien qu'elle ne lui ait fait aucun mal. Oui, un monstre au chapeau à trois cornes menace l'enfant que nous venons de baptiser. Défendez-le, patriotes, protégez-le, afin qu'il puisse bientôt chasser les Jésuites. »

Les Jésuites à Berne, ce n'était pas l'Ordre de Jésus, qui n'y avait jamais été établi. Par ce cri de proscription, le Radicalisme désignait Neuhaus et ses révolutionnaires attardés. Le Comité Central de l'As-

(1) Quand le disciple de Strauss se rendit aux vœux des athées bernois, ses admirateurs, *l'Observateur de Berne*, journal protestant, annonça son arrivée en ces termes: « L'antechrist est descendu à l'hôtel des Tisserands. Le prince des ténébreux voyage incognito, comme les grands personnages ont coutume de le faire. Il a pris le nom du docteur Zeller de Thubingen. »

sociation bernoise, qui prenait ses inspirations à la fumée bachique du Club de l'Ours, avait publié son manifeste. On y lisait: « Le salut du peuple suisse doit venir d'en bas, il n'y a rien à espérer d'en haut. » Cette doctrine avait présidé à la fabrique de la nouvelle Constitution, on allait l'appliquer dans la nomination des magistrats appelés à gouverner le canton. Le 28 août 1846, Funck, Ochsenbein, Stœmpfli, les deux Schneider, Stockmar, Immer et Jaggi sortent de cette fournaise électorale.

Quatre ans à peine étaient écoulés depuis le jour où Neuhaus avait vu son nom acclamé à l'unanimité par onze collèges électoraux. Le 28 août, pas une bouche ne le prononça. Il tomba au pied de tous les scrutins, brisé par la tempête qu'il avait si habilement amassée. Un silence de mort se faisait autour de lui; il essaya de le rompre en croisant le fer de sa plume avec ses heureux vainqueurs. On l'accabla sous l'épithète de Jésuite; on le foudroya par un sourire de dédain. En horreur à ses amis, devenu un objet de pitié pour ses adversaires, Neuhaus alla cacher, dans une maison de commerce de la petite ville de Bienne, ses remords et ses désespoirs. Les Sociétés secrètes, dont il avait cru maîtriser la puissance, le condamnaient à l'obscurité. Il essaya, en écrivant la biographie d'un médecin, de soulever le linceul jeté sur sa vie. Il ne put y parvenir. La presse resta muette et indifférente. Un jour cependant, le nom de Neuhaus retentit de nouveau dans les feuilles publiques. Toutes répétaient la même nouvelle, toutes annonçaient en ces termes, et au milieu des faits les plus divers: « Neuhaus, l'ancien avoyer de Berne, est mort. »

Ce fut le seul éloge funèbre qui, les 11 et 12 juin 1849, retentit sur le tombeau de celui qui, pour la satisfaction d'un rêve ambitieux, avait précipité son pays dans d'inextricables révolutions.

Faite en haine de la liberté, la Constitution de 1846 proclamait la licence comme la seule règle qui pouvait naître de l'alliance des Sociétés secrètes et des Corps francs. Tous les désordres y trouvaient une garantie, tous les devoirs moraux y étaient foulés aux pieds: on y menaçait dans leur existence les divers cultes, la foi catholique surtout. Les citoyens qui avaient reculé devant l'affiliation aux Sociétés secrètes se voyaient frappés d'incapacités légales, d'exclusion de tout emploi, d'exil même, au gré des caprices du Radicalisme. Les membres du Grand-Conseil furent dignes d'une pareille Constitution. Le populaire électoral les choisit parmi les Corps francs. Ce Grand-Conseil nomma son conseil exécutif, les soldats nommèrent leurs officiers et toutes ces nominations allèrent prendre les chefs les plus compromis

dans la déroute de Lucerne pour les élever aux honneurs militaires et civils. Oehsenbein avait été rayé des cadres de l'état-major fédéral; il fut élu colonel bernois.

Cette réhabilitation des Corps francs par les clubs avait plus d'une sinistre conséquence. Les Corps francs n'étaient plus obligés de se disculper, de se faire absoudre. Ils trônaient à Berne, dans la ville fédérale; ils disposaient des arsenaux du canton, de ceux de la Confédération, du trésor cantonal, de la fortune publique, des fortunes particulières qu'ils s'approprièrent par l'impôt et par l'emprunt forcé. L'armée, les quarante mille baïonnettes sur lesquelles Neuhaus s'était si longtemps appuyé, l'armée était à leurs ordres; Berne allait se trouver vorort en exercice.

Un long cri de guerre était sorti de cette émeute de six mois. Les Corps francs vaincus se relevaient de leur défaite, en contemplant au pouvoir Oehsenbein, leur général, qui déjà s'étudiait, par une dignité fardée, à parodier la majestueuse simplicité des vieux magistrats. Les Corps francs n'avaient pas assez de menaces à vociférer contre les Catholiques. Dans les clubs qui se multipliaient sur tout le pays, qui envahissaient les auberges et les tavernes pour s'installer plus commodément entre la cave et la tribune aux harangues, il n'était question que de soumettre et de massacrer les Suisses fidèles au pacte. Les feuilles publiques d'un côté, les discours de l'autre ne retentissaient que de provocations incendiaires. Les circonstances étaient graves. Fribourg, enclavé par Berne et Vaud, ses deux frères ennemis, ne se déguisa plus à quelles tristes extrémités il allait se voir réduit. Le Communisme débordait à ses frontières. D'une main il tenait à Lausanne le sceptre de Druey, de l'autre il jouait avec celui que les Corps francs de Berne destinaient à Oehsenbein. Le 18 juin 1846, le Grand-Conseil de Fribourg accède aux vœux du peuple. Sous offre de réciprocité, il promet aux cantons primitifs secours et assistance contre toute agression. Le Sonderbund était fondé; mais, comme il n'entrait ni dans ses pensées, ni dans ses vœux d'attaquer ses voisins, le Sonderbund, dont le territoire était respecté, laissa passer sur sa tête les orages d'injures. Ses frontières n'avaient pas été l'objet d'une invasion matérielle; il ne se crut pas en droit de protester ou de s'armer contre ce qui se tramait dans les cantons limitrophes.

Le Radicalisme avait plus d'un moyen à sa disposition pour agiter la Suisse. La convocation d'une Diète extraordinaire était une de ses ressources. L'attitude passive du Sonderbund ne lui permit pas d'y avoir recours. Les Corps francs et les Sociétés secrètes travaillaient au

grand jour et dans l'ombre. Ils organisaient leurs plans; ils se mettaient en quête des difficultés à faire surgir. La question des couvents d'Argovie, la révision du pacte fédéral, l'évocation même des Jésuites, tout cela avait été usé par Neuhaus; tout cela n'offrait plus d'aliments assez substantiels pour irriter les estomacs avides et blasés de la démagogie livrée à elle-même. On cherchait un sujet plus brûlant, un texte qui pût directement blesser les cantons primitifs, en immolant leur souveraineté. On crut le rencontrer dans l'alliance défensive conclue par les États du Sonderbund en vue d'hostilités prochaines et annoncées à tous les carrefours de la Suisse.

Oehsenbein et ses aides, de complicité avec les réfugiés lucernois et les adversaires personnels que le bon Dieu comptait dans le pays de Vaud, découvrirent que les cantons primitifs avaient commis un crime impardonnable en repoussant une injuste agression. Ce crime empruntait encore quelque chose de plus monstrueux à la victoire que l'impudence des Catholiques avait osé remporter. Maintenant ils opposaient l'énergie à la violence, le droit à l'iniquité. Aux termes de l'article 4 du pacte fédéral, ils se promettaient un mutuel appui contre des périls évidents. Oehsenbein, en avocat plutôt qu'en général expérimenté, révéla au Radicalisme que cette alliance était une atteinte mortelle au pacte. Cette alliance cependant n'avait rien d'anormal pour les Suisses. Elle datait de 1815, elle se renouvelait chaque année, lorsqu'à l'ouverture des Diètes, chaque canton prêtait le serment « de maintenir constamment et loyalement l'alliance des confédérés, à teneur du pacte du 7 août 1815 qui vient d'être lu; de sacrifier dans ce but nos biens et nos vies, de procurer par tous les moyens en notre pouvoir le bien et l'avantage de la commune patrie et de chaque État en particulier; de détourner tout ce qui pourrait leur nuire, de vivre dans le bonheur comme dans l'infortune en confédérés et en frères, et de faire tout ce que le devoir et l'honneur exigent de bons et fidèles alliés. »

Le Libéralisme d'abord, les Radicaux ensuite, les Corps francs et les Communistes renchérissant sur le tout, avaient, depuis 1831, violé ce serment comme à plaisir. Le parjure des uns ne légitimait point le parjure chez les autres. Les Catholiques respectaient la parole donnée; ils ne songeaient pas à y manquer, même lorsqu'on abusait à leur égard de cette chevaleresque loyauté. Au lieu de violer l'acte fédéral, ils s'engageaient à le défendre. On tourna contre eux ce scrupule qui était un remords et bien plus encore un obstacle pour les Radicaux. Une grossière ironie, inventée au club de l'Ours et colportée dans tous les ateliers gouvernementaux des Communistes, devint

l'accusation la plus grave contre le Sonderbund. Aux yeux des révolutionnaires qui s'étaient usés ou allaient s'user au pouvoir, le pacte n'était plus qu'un chiffon de papier sans valeur. Ils se mirent l'esprit à la torture, afin de démontrer qu'il leur avait été bien permis à eux de le violer dans son essence et dans chacun de ses articles, mais qu'ils ne toléreraient pas cette violation, même détournée, de la part des Catholiques. Il fallait être Radical suisse ou Libéral français pour s'accorder ainsi deux poids et deux mesures. Les clubs et les sociétés secrètes accueillirent cette incomparable mystification logique avec de joyeux trépignements.

Il fut convenu que, pour embarrasser l'Europe et pour masquer des projets ultérieurs, on allait témoigner le plus profond respect au pacte de 1815. Ses lambeaux épars servirent à couvrir les nuées de Constitutions cantonales qui, depuis 1850, étaient toutes une atteinte plus ou moins détournée au traité d'alliance. On plaça les États primitifs dans l'alternative de reculer ou d'être décrétés de rébellion. Reculer, c'était pour les corps francs le signal d'une invasion en détail; se laisser déclarer en révolte ouverte, c'était la guerre civile et l'extermination des Catholiques par l'armée fédérale, faisant alors office de corps francs. Cette tactique n'abusa que ceux qui, dans les questions de salut pour les peuples, ont besoin de se laisser tromper par un sentiment d'égoïsme ou de lâcheté. Ils étaient alors en majorité dans le monde.

Zurich, canton directeur, eut injonction de porter le premier coup. Au nom de l'autorité fédérale, il dut attaquer les États primitifs avec le glaive à double tranchant que les anarchistes lui présentaient. Le vorort obéit. Le gouvernement de Lucerne reçut au mois de juin 1846 une dépêche par laquelle on lui demandait si l'acte constitutif du Sonderbund, publié à Fribourg et dans tous les journaux, était officiel. Dans cette hypothèse le vorort s'empressait de déclarer qu'il regardait le texte de cette alliance « comme contraire au pacte fédéral, que nous devons, ajoutait Zurich, maintenir dans toute son intégrité. »

Pour répondre à de pareilles demandes, il n'y avait qu'à faire passer au vorort un exemplaire du pacte de 1815. Lucerne prit plus gravement la chose. Il justifia les mesures attaquées, en alléguant les périls auxquels les États conservateurs s'étaient vus en butte, et les menaces dont ils se savaient encore l'objet. Pendant ce temps, Zurich, dans la circulaire d'usage du vorort à ses co-États, mettait au nombre des questions à traiter à la prochaine Diète, deux points capitaux,

dissoudre le Sonderbund et expulser les Jésuites. Ce fut sur ces points que le débat s'engagea dans les vingt-deux cantons, au moment où il fallut donner aux députés les instructions qui devaient régler leurs paroles et leurs votes. On touchait à la crise. Chacun la devança selon ses espérances, ou chercha à la retarder selon ses craintes (1).

Jusqu'à ce jour le canton des Grisons, dans lequel un certain nombre de Protestants se joignaient aux Catholiques, avait pu résister à l'entraînement; mais Berne et Zurich eurent besoin de changer cet état de choses. Avec une somme d'argent prélevée sur les couvents d'Argovie, on salaria une voix, et le canton des Grisons qui redoutait la colère des Corps francs se vit ainsi attaché au char du Radicalisme. Ce canton prêtait bien sa voix contre le Sonderbund; mais il mettait pour condition qu'il ne fournirait pas de contingent militaire. Cette capitulation de conscience n'était pas l'expression de la volonté populaire. Berne l'accepta comme moyen, car cette nouvelle recrue était d'une grande importance pour la ligue. Situé à la partie orientale de la Suisse, borné à l'orient et au midi par le royaume Lombardo-Vénitien, l'État des Grisons touche vers l'occident au Tessin et vers le nord à Saint-Gall; il enclave au nord-ouest les petits cantons, et, après Berne, c'est le plus étendu de l'Helvétie. Il compte trois cent quatre-vingt-huit lieues carrées de surface et renferme de hautes montagnes d'où s'élançant les trois grandes sources du Rhin qui, à quelques lieues de Coire, se réunissent et limitent la Suisse jusqu'au lac de Constance.

Le canton est entrecoupé d'une soixantaine de vallées souvent séparées l'une de l'autre par des glaciers infranchissables, par des rochers à pic et par des neiges éternelles. Cette situation topographique doit peu contribuer au développement de la population. Aussi le canton ne possède-t-il que 84,506 habitants. En 1850, il en comptait 88,000;

(1) Dans cette occurrence, il se présenta à Saint-Gall un phénomène assez rare. La constitution cantonale prive les Catholiques de leur droit, et, malgré leur supériorité numérique, elle ne leur accorde qu'un nombre de députés égal à celui des Protestants. Soixante-quinze radicaux contre soixante-quinze conservateurs établissaient l'équilibre parfait des suffrages. Saint-Gall ne vota ni pour ni contre. Pendant deux ans, les partis se tinrent en échec. Le président du Grand-Conseil perdait son droit de suffrage; la présidence fut refusée jusqu'au jour où l'on modifia le règlement de telle sorte que le président put voter. Pour la Diète de 1846, le Radicalisme redoubla d'efforts dans le but de capter un suffrage qui lui aurait donné une voix de plus contre le Sonderbund. Deux députés au Grand-Conseil étaient alors absents par force majeure. Le Radicalisme s'empara de cette circonstance fortuite. Il fit assembler le Grand-Conseil, il l'appelle à délibérer. De cette délibération devait sortir la guerre. Un radical ne veut pas engager son pays dans une voie aussi périlleuse; il se range du côté des Catholiques.

mais le Radicalisme, par ses exagérations et par ses turbulences, força plusieurs familles à chercher ailleurs une patrie moins exposée aux soubresauts révolutionnaires. Cet État, anciennement connu sous le nom de Haute-Rhétie, et peuplé par une colonie de Toscans, dut son origine, en 1424, à la réunion de deux Liges, celle de la *Maison de Dieu* que dirigeait l'évêque de Coire et la *Ligue-Grise* qu'avaient établie les populations des vallées du Rhin jusqu'à Reichenau. Plus tard, en 1456, d'autres peuplades habitant les vallées entre les monts Scaleta et Fluëla, le Rhéticon et la Plessour, qui se nommaient la *Ligue des Dix Droitures* ou des Dix Juridictions, se joignirent aux Liges Grise et de la Maison de Dieu. Puis, en 1491, elles se constituèrent toutes trois sous le nom de pays des Grisons.

À l'exemple des cantons primitifs dont il brigua et obtint l'alliance, sans néanmoins faire partie de la Confédération, ce peuple se fit démocrate et indépendant. Ce ne fut qu'en 1798 qu'il forma un canton helvétique. Élevés au sein d'une nature âpre et rigoureuse, les Grisons gardent dans le caractère quelque chose de leur climat. Graves, simples et honnêtes, ils sont modérés dans leurs goûts, et chez eux l'hospitalité est une vertu des temps antiques. Dès l'enfance, on les habitue à braver le danger. Ne payant aucun impôt, souverains absolus dans leurs chaumières, législateurs dans leurs *Landsgemeinden*, électeurs de leurs magistrats, éligibles eux-mêmes aux premiers emplois, ils aiment avec passion la patrie et la liberté. Le bien et le mal leur sont également chers, pourvu qu'ils viennent de leurs ancêtres. Les droits civiques qui s'exercent dès l'âge de dix-sept ans n'ôtent à la jeunesse aucun de ces sentiments de vénération que les Grisons, avec leurs mœurs patriarcales, tiennent à professer pour les vieillards. Dans ce pays, on honore les cheveux blancs, et on vit encore au milieu du XIX^e siècle de cette existence des temps passés dont le souvenir même s'est éteint. Étrangers ou indifférents à tout ce qui se fait hors de leurs frontières, les Grisons suivirent l'impulsion de Berne, sans se douter qu'ils prenaient parti contre leurs amis des cantons primitifs dont les mœurs et l'amour de l'indépendance avaient le même mobile qu'eux. Certains démagogues de Coire exploitèrent la simplicité des Grisons. On leur persuada que leur liberté était menacée, que leur pays se voyait sur le point d'être attaqué. Ce peuple isolé prêta une oreille trop docile à de pareilles suggestions. Ces escarmouches cantonales allaient dans la Diète se reproduire avec plus d'autorité et se transformer en guerre civile.

La Diète s'ouvrit à Zurich, le 6 juillet 1846. Elle était ainsi compo-

sée : pour Zurich, MM. Zehnder, Rüttimann et Escher; pour Berne, MM. de Tillier et Steinhauer; pour Lucerne, MM. Meyer et Muller; pour Uri, MM. Müller et Schmid; pour Schwytz, MM. Ab-Yberg et Düggelin; pour Unterwald, MM. Hermann et Durrer; pour Glaris, M. Blumer; pour Zug, M. Hegglin; pour Fribourg, MM. Fournier et de Forell; pour Soleure, MM. Munzinger et Schmid; pour Bâle-ville, MM. Burkhard et Lichtenhalm; pour Bâle-campagne, M. Frei; pour Schaffhouse, MM. Waldkirch et Bœschenstein; pour Appenzell (Rhodes extérieure), M. Oerthi; (Rhodes intérieure), M. Foessler; pour Argovie, MM. Frei-Herose et Weissenbach; pour Thurgovie, MM. Kern et Kreis; pour Saint-Gall, MM. Baumgartner et Rinckenmann; pour les Grisons, MM. Brosi et Peterelli; pour le Tessin, MM. Francini et Jauch; pour Vaud, MM. Druey et Eytel; pour le Vallais, MM. de Courten et de Werra; pour Neuchâtel, MM. Calame et de Chambrier; pour Genève, MM. Brocher et Trembley.

Grâce à de nouvelles élections, le vorort de Zurich, présidé par M. Zehnder, venait encore de se plonger plus avant dans le Radicalisme. Les questions à résoudre étaient irritantes; les victimes se trouvaient en présence des sacrificateurs. Ce n'était plus une Diète; la Suisse se partageait en deux camps opposés : l'un qui attaquait toujours, l'autre qui se contentait de rester sur la défensive. Ici on parla de l'affaire des couvents d'Argovie et des protestations catholiques contre la violation du pacte fédéral; là, on évoqua l'expédition des Corps francs, et il se trouva des orateurs pour la justifier. Pendant la Diète, une occasion leur fut offerte de montrer le mauvais vouloir dont ils étaient animés; ils la saisirent avec empressement. Les règlements portaient que les camps fédéraux, pour l'inspection et l'instruction des troupes, seraient déterminés par les cantons. La guerre civile avait éclaté; elle menaçait encore. Les Catholiques demandent que, pour cette année, on supprime le camp de Thoune, où doivent se réunir des officiers et des troupes qui sortent de se battre les uns contre les autres, et qui sont loin d'être réconciliés dans un sentiment de fraternité. Le péril était palpable, les Radicaux eux-mêmes en convenaient. Mais ce péril pouvait provoquer une crise; tout au moins il plaçait les soldats des cantons primitifs sous le feu des insultes ou des moqueries d'un Corps franc ou d'un clubiste. Une majorité absolue, telle que le pacte l'exigeait, se prononça pour forcer les Catholiques à assister au camp fédéral de Thoune : ils durent être fondus dans les bataillons bernois et argoviens, auxquels s'adjoignirent les volontaires d'Ochsenbein. La Diète avait ce droit, elle en usait avec rigueur; les cantons du Sonder-

bund se résignèrent à la loi. Le colonel de Maillardoz commanda l'armée; et, grâce à la bonne discipline des Catholiques et à la prudence de leurs chefs, les provocations du Radicalisme, ses essais d'embauchage, ses tentatives de corruption, tout échoua. Au camp de Thoun, la patience des Conservateurs sous les armes avait eu quelque chose de tristement chrétien; à la Diète de Zurich, les députés catholiques ainsi que ceux de Neuchâtel se trouvèrent exposés aux mêmes dangers; ils eurent la même longanimité. Un journal paraissait alors à Zurich, sous le titre de la *Voix Libre*. Il parlait dans la ville fédérale, et, avec un atticisme admirablement révolutionnaire, cette voix libre disait: « Ne se trouvera-t-il donc pas une pompe vaudoise pour décheniller les cerveaux de ces gaillards-là? » Il pressait les patriotes « de donner une bonne raclée aux députés de Lucerne. » Impassible sous tant d'insultes qui se produisaient jusque dans son enceinte, la Diète ne savait plus se faire respecter dans ses membres. Elle se laissait imposer pour gardes du corps les journalistes et les coupe-jarrets des Sociétés secrètes; elle ne songea même pas à punir de semblables attentats.

Malgré treize rejets successifs, elle s'occupait pour la quatorzième fois de la révision du pacte, tout en maintenant que le Sonderbund tendait à le violer. C'était pour la Suisse une affaire vitale. Elle fut repoussée par les Catholiques et par les cantons qui préféraient leur indépendance à la servitude dont Berne prétendait les accabler. Les Corps francs avaient été dissous et flétris par la Diète de 1845; l'année suivante, Bâle-campagne se fit leur apologiste. On ne parla plus de sévir contre eux; on voulut tourner les armes constitutionnelles de la Diète contre Lucerne envahi, et qui était sorti vainqueur dans la lutte. Pour préluder à des combats plus décisifs, on semblait chercher un terrain où les préjugés se développeraient plus à l'aise. Les couvents d'Argovie n'existaient que pour mémoire; le 21 août on évoqua l'affaire des Jésuites. A l'unanimité moins Bâle-campagne, cette affaire avait été, dans la Diète de 1844, déclarée non fédérale et attentatoire à la souveraineté des cantons. Les Radicaux étaient pleins de bonne volonté pour amener la Confédération à se juger elle-même coupable d'ignorance en 1844, ou parjure envers ses co-États en 1846; mais la majorité ne se sentit pas encore assez d'audace. Le scrutin ouvert ne produisit aucun résultat.

La Diète avait mission évidente de violer le pacte de 1815. Ses efforts ne tendaient qu'à ce but; le 31 août, elle change de tactique. Elle se présente comme la protectrice de l'acte fédéral, en citant à son tribunal les sept cantons qui ont juré de le défendre par leur Sonder-

bund. Les Radicaux intervertissaient les rôles. On n'entendit plus des deux côtés que des hymnes de reconnaissance, que des chants de vénération adressés à ce pacte, qui était l'arche d'alliance de tous les Suisses. Les Catholiques ne se laissèrent point prendre à cette jonglerie parlementaire. Les affiliés des clubs n'avaient pas assez d'éloquence pour célébrer les mérites, jusqu'alors si imperturbablement niés, de la Charte fédérale. Ceux qui, depuis seize ans, n'ont cessé de voter son maintien au milieu des attaques dont il fut l'objet, déclarent qu'il existe un moyen aussi simple que concluant de prouver le respect de tous à l'égard de ce palladium helvétique. Il faut s'opposer à sa destruction, et faire sortir du recès la quinzième proposition de le réviser. Cet argument était sans réplique; Argovie se charge de tourner la difficulté. C'était l'enfant terrible de Berne jetant ses pétulances et ses indiscretions calculées à la traverse des discussions, pour sonder le terrain. Il propose à la Diète de se déclarer en permanence jusqu'au jour où les cantons du Sonderbund seraient soumis à l'idée radicale. La motion d'Argovie était prématurée, mais elle devait fermenter dans les esprits; elle avait chance de succès, puisqu'elle entravait la liberté. Berne l'ajourna en 1847, à l'époque où le vorort siégerait au milieu des Corps francs.

Cependant la Diète ne pouvait pas se fermer sans avoir joint un outrage parlementaire aux outrages dont la presse du Radicalisme chargeait les Catholiques. Il fallait les humilier dans leur victoire et dans leur patience. Le gouvernement de Berne réalisa d'un seul coup toutes ces espérances. Il venait de se constituer par les Corps francs. Ces derniers, pour donner un témoignage de leur compromettante estime au général improvisé qui les a conduits à la déroute, nomment Ochsenbein député à la Diète. Elle va terminer ses séances; Ochsenbein se présente en triomphateur dans son enceinte. Le colonel Théodore Ab-Yberg, député de Schwytz, un de ces soldats qui ne s'effraient pas des rumeurs parlementaires et des calomnies et quelques journaux, s'élève, au nom de l'honneur national, contre l'insulte faite à l'Assemblée fédérale et aux cantons sur le territoire desquels Ochsenbein a voulu porter la dévastation et l'incendie. Il déclare, en présence des muets du sérail bernois, qu'il ne siégera pas à côté de cet homme. Ochsenbein essaie, par une forfanterie digne de ses rapports militaires, de se relever du coup qui lui est porté en pleine poitrine. Sa tentative ne réussit pas mieux que ses campagnes (1).

(1) Quelques journaux radicaux et même Corps francs s'occupèrent beaucoup en 1846 et en 1847 d'un duel qui mettait en face l'un de l'autre Ab-Yberg et Ochsenbein, le

Le 12 septembre, la Diète tint sa quarante-unième et dernière séance. Les Radicaux s'étaient comptés; ils avaient organisé leur plan; ils ne songèrent plus qu'à pousser le pays aux extrémités révolutionnaires. Dans toutes les délibérations, Genève avait gardé protocole ouvert, c'est-à-dire n'avait émis aucun vote, selon les instructions données à ses députés. Il fallait que cette opposition aux vœux et aux ordres de Berne eût un terme. Le club de l'Ours résolut la chute du gouvernement genevois. Au même jour et à la même heure, les soixante-dix journaux que le Radicalisme suisse soudoyait avec les épargnes et les biens des couvents, se ruèrent sur ce canton. Le 15 septembre 1846, la propagande bernoise, ayant son quartier général à l'auberge de l'Ours transformée en club, publia son manifeste de guerre. Un appel public était adressé aux Corps francs, aux carabiniers fédéraux, aux réfugiés, enfin à tous les affiliés des Sociétés secrètes. On les avait dressés à courir sus à chaque gouvernement qui ne s'inféodait pas à la politique de Berne; on les enrôlait comme les instruments et les exécuteurs de la justice populaire, puis on les lâchait sur le canton désigné. Ces rassemblements étaient une nouvelle édition de l'équipée des Corps francs contre Lucerne. Le vorort de Zurich ferma les yeux,

Sonderbund et le club de l'Ours. L'histoire n'aurait rien à voir dans ce débat, s'il n'offrait pas un trait de mœurs caractéristique. Le jugement porté par les feuilles radicales fut favorable à Ochsenbein, et on en peut juger par cet extrait de la *Gazette populaire de Soleure* du mois de février 1847. Cette gazette était sous le patronage de M. Schmid, président de la cour d'appel de Soleure, et témoin d'Ochsenbein dans l'affaire. « Il y a quelques semaines, dit-elle, lorsque la *Feuille populaire de Schwytz* et l'*Ami de la Constitution de Berne* étaient aux prises sur la question de savoir qui d'Ab-Yberg ou d'Ochsenbein s'était conduit en lâche dans la fameuse affaire du duel, le public suisse était divisé sur cette question d'après la couleur politique de chaque individu, et l'on ne pouvait affirmer lequel des deux était le brave et lequel le poltron. Seulement tout le monde était d'accord sur ce point, qu'il ne restait plus de retraite possible ni pour l'un ni pour l'autre des deux adversaires, car personne ne pouvait ni ne voulait croire que l'un des deux romprait la parole donnée et se déshonorerait à la face du monde entier comme vient de faire M. Ochsenbein.

» Mais depuis la publication de leur correspondance dans la *Feuille populaire de Schwytz* et dans la *Gazette de la Suisse catholique*, M. Ab-Yberg paraît sous le jour le plus honorable, tandis que personne ne peut envisager M. Ochsenbein qu'avec mépris. Il valait bien la peine de se rendre tout exprès de Berne à Zurich, d'exciter à dessein et de propos délibéré, au sein de l'autorité suprême de la Confédération, un scandale comme on n'en vit jamais, et de lancer le plus éclatant défi, pour se retrancher ensuite lâchement derrière des subtilités, quand le moment est venu de se présenter à la lame de son adversaire. Nous appelons des subtilités et de misérables tergiversations les fins de non recevoir qu'Ochsenbein, dans ses dernières lettres, oppose à Ab-Yberg relativement au choix des armes et à la qualité en laquelle on se battra. Nous savons de la meilleure source possible que le second d'Ochsenbein, M. Schmid, président de la cour d'appel à Soleure, avait, au nom et de la part d'Ochsenbein, laissé à M. Ab-Yberg

et Genève fut condamné à subir à son tour une délivrance radicale.

Genève, dont la fondation remonte à la plus haute antiquité, fit partie de plusieurs royaumes ou d'États qui se constituèrent successivement en deçà et au-delà du Jura. Longtemps administrée paternellement par ses princes-évêques, cette ville tomba sous la domination des Savoisiens, dont, avec l'aide de Fribourg et de Berne, elle secoua enfin le joug. Devenue cité libre, elle se laissa imposer la réforme par les Bernois. Il y avait dans ses murs un parti turbulent qui, sous prétexte de conquérir une plus large indépendance, ouvrait la voie aux innovations. Ce parti se nommait Eidgnots (1). Le zwinglisme était une révolution; il l'accepta; puis, en 1556, Calvin se mit à sa tête. Tour à tour persécuteur ou persécuté, l'apostat de Noyon finit par établir sa dictature sur le bûcher de Michel Servet. Les Catholiques avaient longtemps lutté, mais leurs efforts furent inutiles et n'aboutirent qu'à les faire proscire par l'intolérance des successeurs de Calvin. Le gouvernement que ce triste réformateur créa à son image, avait la forme républicaine. En 1792, il dut donc périr dans une première étreinte de sa jeune sœur, la Révolution française. Genève eut ses Jacobins et ses Montagnards, qui firent comme partout,

le choix des armes aussi bien que du lieu et de l'époque du rendez-vous, et que celui et ayant aussitôt choisi l'épée, M. Schmid l'accepta au nom d'Ochsenbein.

» Il ne peut donc y avoir aucun doute quant au choix des armes, et il est curieux de voir qu'Ochsenbein cherche maintenant à ergoter sur cette question. Nous savons de plus que, lorsque les premiers bruits sur les hésitations d'Ochsenbein commencèrent à se faire remarquer dans les journaux conservateurs, M. Schmid s'empressa de lui écrire pour l'y rendre attentif, pour lui demander des éclaircissements et en même temps pour l'exhorter à réfuter ces propos, à mettre un terme à ce scandale, puisque la publicité avait fini par s'en emparer.

» M. Ochsenbein ne daigna pas répondre un mot à la lettre de son second. Quant à la difficulté soulevée par lui sur la qualité en laquelle ces deux messieurs devaient se battre, il nous semble qu'il devait être bien indifférent à l'offense de donner ou de recevoir un coup d'épée comme député de Berne, comme officier, ou enfin comme simple Ochsenbein, puisque ces trois qualités se trouvaient réunies dans un seul et même sujet. Mais M. Ochsenbein était résolu à ne pas se battre, il est tout simple qu'il ait recours aux plus absurdes subtilités.

» Rien de plus comique, enfin, que l'assurance donnée par lui à M. Ab-Yberg, qu'il est absolument innocent de la publicité donnée à son cartel, tandis que nous savons de science certaine que M. Ochsenbein, avant son départ de Zurich, avait expressément recommandé à son second, en présence d'une tierce personne, d'avoir soin que son cartel fût mentionné dès le lendemain dans la *Nouvelle gazette de Zurich*.

» Ce n'est pas ainsi que doivent agir des hommes qui ont occupé un fauteuil à la Diète. M. Ochsenbein est jugé aux yeux de tous les hommes d'honneur des deux partis.

(1) Ce nom venait par corruption d'*Eidgnossen*, qui, en allemand, signifie confédérés, liés par serment. On fit de ce mot celui de huguenot, qu'on ne tarda pas à donner aux calvinistes de Genève et de France.

de la liberté en élargissant les prisons, en dressant des échafauds ou en condamnant à un perpétuel exil. Le 15 avril 1798, la ville de Genève tomba au pouvoir des armées françaises. Le 30 décembre 1815, elle ouvrit ses portes aux Autrichiens, qui lui laissèrent proclamer son ancienne République et reprendre son Conseil d'État et ses syndics. En 1815, elle fut agrégée à la Confédération.

Ce canton, situé à l'extrême frontière sud-ouest de la Suisse, touche à la France et à la Savoie qui l'enveloppent. Il ne communique avec le reste de l'Helvétie que par le Léman, qui lui ouvre le Vallais, et par une langue de terre d'une lieue de large qui, en longeant le lac, aboutit au pays de Vaud. Avec une population de 58,666 âmes dont 19,700 catholiques, Genève ne compte que douze lieues carrées de surface. Trois nations différentes forment cette population, les anciens Genevois calvinistes et un certain nombre de familles françaises ou savoisiennes. Ainsi bigarrée dans son élément constitutif, elle offre un indéfinissable mélange des vices et des vertus de trois peuples. Dans cette Rome du Protestantisme où tout a été si longtemps calcul et intolérance, le Genevois n'est Suisse qu'à son temps perdu. Il veut rester avant tout et par-dessus tout Genevois. Il a un peu de science, beaucoup de morgue, et très-souvent de l'esprit; mais cet esprit est faux. Les hommes qui réfléchissent attribuent cette fausseté à un sentiment de pédanterie doctorale dont Genève n'a jamais pu se corriger. Cette cité, sur laquelle semble planer encore l'ombre ergoteuse de Calvin, se montre, depuis 1556, ardente ou revêche contre le Catholicisme. Sans avoir jamais eu de dogmes et de culte bien définis, elle s'est contentée de vivre sous le régime glacé de la vénérable compagnie de ses pasteurs et de son conseil d'État. Elle permettait aux diverses sectes protestantes d'élever des temples dans son enceinte; cette faculté était refusée aux nombreux catholiques qu'on n'acceptait même pas comme citoyens. Dans ce pays où la révocation de l'édit de Nantes avait trouvé tant de voix pour la flétrir, on avait donné l'exemple à Louis XIV; on prenait à tâche de l'exagérer tout en le blâmant. Néanmoins il vint un jour où Genève ne peut plus résister au vœu des fidèles. Ce jour-là le gouvernement rendit au culte l'ancienne église de Saint-Germain. En 1807, l'abbé Vuarin fut nommé curé de Genève, et cet homme d'un zèle infatigable se dévoua à la mission laborieuse qui lui était assignée.

La révolution de 1850 réagit sur ce canton qui florissait par l'industrie de ses horlogers, par son commerce et surtout par les hommes distingués qu'il réunissait comme dans une académie. Genève était

libre, riche et heureux; l'insurrection de juillet y porta le trouble et le chaos radical. On lui fabriqua une nouvelle Constitution. Genève toujours exclusif pour ses lois intérieures, toujours prêt à frapper d'ostracisme ceux qui ne voulaient pas se laisser séduire par ses doctrines trop élastiques, ne craignait pas au dehors de prendre une attitude plus digne et plus tolérante. A la Diète, ce canton, devenu politique fédéral, renonçait à ses préjugés cantonaux, et cédant à l'évidence de la justice, il avait d'abord pris fait et cause contre la suppression des couvents d'Argovie. La Constitution qu'il s'était donnée après juillet 1850 parut trop surannée à ces émeutiers tenus aux gages des Sociétés secrètes. Le 22 novembre 1841, ils demandèrent une Constituante. La Constituante fut enlevée à la pointe d'une révolte; mais à peine deux ans furent-ils écoulés que de nouveaux ambitieux se présentèrent. Le pouvoir, issu du peuple, capitula devant des menaces et il se maintint aux affaires en y appelant une partie de ceux qui avaient tramé sa perte.

De secousses en secousses, ce gouvernement, qui passait des mains conservatrices du Protestantisme à celles des Radicaux, se trouva bientôt en proie à une anarchie constitutionnelle dont le dernier mot devait être prononcé par l'Alliance des Justes. Le travail lent et sourd des Sociétés secrètes, celui de Weitling sur les classes ouvrières, avaient amené un désordre fatal dans les intelligences. Les excitations de la presse, les fureurs des clubs contre l'ordre social eurent promptement miné l'édifice de Calvin. L'orage s'amoncelait sur la tête des Protestants conservateurs qui avaient reconquis le pouvoir. Afin de le conjurer, ils devaient, dans cette crise suprême, s'allier aux Catholiques conservateurs comme eux; le calvinisme ne sut que se roidir dans ses vieilles inimitiés et s'affaiblir par une arrogance qui n'était plus de saison. L'abbé Vuarin étant mort le 6 septembre 1845, l'évêque de Lausanne et Genève nomma pour lui succéder l'abbé Marilley, qui, comme premier vicaire depuis sept ans, avait gagné, par ses vertus et ses talents, l'estime et la confiance universelle. Les Catholiques étaient heureux de ce choix, le gouvernement s'y montra hostile (1), moitié par des préventions religieuses, moitié par des avis habilement perfides que lui suggérèrent ceux même qui travaillaient à le renverser. L'évêque maintenait son choix, et le gouvernement son obstination non motivée, lorsque, pour irriter davantage les Catho-

(1) Il avait été stipulé en 1815 que le gouvernement de Genève se réservait le droit d'agréer le curé que l'évêque donnerait aux fidèles de la ville.

ques, on eut l'art de persuader au conseil d'État qu'il se devait à lui-même un coup d'autorité. Le gouvernement, avec une imprévoyance de juste-milieu, fit saisir le nouveau curé de Genève dans sa demeure, et les gendarmes le conduisirent à la frontière. Le pape Grégoire XVI répondit à cet acte d'intolérance en nommant évêque de Lausanne et de Genève ce même ecclésiastique que la force venait d'exiler. Pierre-Tobie Yenni venait de mourir; le 15 mars 1846, l'abbé Marilley fut sacré dans l'église de Saint-Nicolas de Fribourg. Les Calvinistes du conseil d'État l'avaient chassé du canton de Genève en sa qualité de curé; ils le reçurent comme évêque avec tous les honneurs dus à son caractère.

En ce même temps, il se formait dans cette ville, qui se croit le cerveau de l'Europe, une ligue dont le but avoué était de réduire les Catholiques à la misère et de les forcer à l'émigration. En face de l'Alliance des Justes qui aspirait à faire régner sur la terre le crime colossal, et du Radicalisme qui ne prenait plus la peine de dissimuler ses rêves de nivellement, il y avait dans cette ligue quelque chose de si cruellement aveugle que tous les hommes éclairés soupçonnèrent une trahison ou une aberration d'esprit. Le colonel fédéral, Rilliet de Constant, était, dès cette époque, un adversaire prononcé des cantons catholiques. Il faisait cause commune avec ceux qui préparaient de nouvelles révolutions dans ces États; il était surtout l'ami, le conseil des insurgés du Vallais, dont il essaya de chanter les exploits négatifs dans une brochure aussi ignorée que ses romans. Cet officier, qui partagea la gloire et les périls de la Grande-Armée, avait dans l'esprit toutes les inconséquences d'un Genevois; mais parfois il se sentait au cœur un principe de justice qui dominait ses préjugés et faisait taire ses perpétuelles oscillations. La ligue formée par ses compatriotes lui paraissait un danger et une iniquité; il la dénonça avec énergie.

« Il se passe en ce moment à Genève, écrivait-il en 1844 (1), un fait assez grave pour que nous croyons devoir attirer sur lui l'attention de nos concitoyens; nous voulons parler de l'*Union Protestante*, association qui serait aussi dangereuse pour l'avenir de la religion protestante qu'opposée à son véritable esprit, si le bon sens du pays n'en faisait bonne justice.

» Disons premièrement ce qu'elle est. C'est une association occulte, composée de sections, dirigée par un comité central. Chaque section est de huit personnes au moins et de quinze au plus. Ces personnes

(1) De l'*Union protestante*, par M. Rilliet de Constant (2^e édition, Genève), p. 8 et 12.

se connaissent entre elles, mais ne connaissent ni le nombre des sections, ni leur composition, c'est-à-dire que les sociétaires n'ont aucun moyen de savoir avec qui ils sont et combien ils sont. A la tête de cet ensemble mystérieux est un comité plus mystérieux encore; il est interdit de révéler les noms de ceux qui le composent; il se renouvelle fréquemment, dit-on, mais un profond secret est imposé sur ces mutations. Chaque chef de section reçoit les directions de ce comité central et a lui-même un pouvoir discrétionnaire; il peut au besoin dissoudre la section, contre la volonté unanime des sectionnaires; chaque membre s'impose une contribution volontaire, le comité central en dispose.

» Voilà l'organisation: elle n'est pas nouvelle; l'*Union protestante* l'a empruntée aux ventes de carbonari, aux brigades de sûreté, à toutes les sociétés secrètes créées dans un point de vue politique ou religieux.

» Après avoir fait connaître le but apparent et le but réel de l'Union, disons quels sont les moyens d'action qu'on lui propose. Pour n'être pas taxé de lancer des accusations frivoles, nous n'accepterons pas d'autre dire que celui de l'Union elle-même; si elle tient quelque mystère en réserve, nous n'irons pas le chercher.

» L'Union engage chacun de ses membres à se créer un cercle d'action, à agir par la persuasion pour atteindre le but de l'Union: c'est très-bien, mais c'est vague. On dit encore: Combattez les Catholiques, faites des Protestants, mais on ne dit pas ce que c'est qu'un Protestant. La partie spirituelle et dogmatique est enveloppée d'un voile obscur; nous avancerions-nous trop, en croyant que l'Union entend par Protestant tout ce qui n'est pas Catholique? Ce serait étendre bien loin le cercle du recrutement, et ces soldats ne nous inspireraient pas grande confiance. L'Union est plus précise lorsqu'elle entre dans le domaine de l'action matérielle: écarter les domestiques catholiques, ne pas acheter chez les marchands catholiques, s'introduire dans les mariages mixtes et amener les enfants au Protestantisme; agir auprès des magistrats et des conseils municipaux par des sollicitations, auprès des citoyens par des remontrances, et au besoin par des offres de service; attirer des Protestants étrangers pour faire concurrence aux Catholiques dans certains métiers; entraver par tous les moyens possibles l'établissement des Catholiques, leur admission au droit de cité: en un mot, d'une part, agir par la persuasion, sans être persuadé; sur les convictions, sans être convaincu; combattre la doctrine, sans avoir soi-même de doctrine; lutter contre la foi romaine, sans oser dire ce

que l'on entend par la foi protestante; essayer d'une main débile de manier une épée à deux tranchants; parer à droite contre les Catholiques, parer à gauche contre les orthodoxes; avoir la prétention insensée de se rattacher les croyants, en se contentant de dire : Croyez ce que vous voudrez, ne croyez à rien si tel est votre plaisir; pourvu que vous désavouiez Rome, vous serez des nôtres. D'autre part, rompant en visière à l'esprit de charité évangélique et rejetant les plus simples notions d'économie politique, refuser du travail aux laborieux, du pain aux misérables, des occupations et de la confiance à la probité; donner le monopole de certains états à des hommes qui deviendront, qui deviennent déjà mauvais ouvriers, serviteurs peu zélés, marchands médiocres, par l'absence du stimulant de la libre concurrence qui fait exercer à l'homme toutes ses facultés heureuses, et qui le force à être préférable pour être préféré. Voilà ce que l'on tente dans un pays dont la population essentiellement mobile va demander aux gouvernements étrangers sûreté pour les personnes, protection pour l'industrie, admission à la concurrence du travail. Voudrait-on par là indiquer à ces gouvernements qu'ils feront bien de convertir à l'avenir, pour les Genevois, en mesures restrictives, le système large et facile dont ils les ont fait jouir jusqu'à présent, et les inviter à traiter les Protestants chez eux, comme Genève traite les Catholiques chez elle? Cela paraît insensé, mais c'est pire qu'une folie; devrions-nous nous contenter de gratifier de ce nom ces tentatives de subornation d'enfants, ces secours accordés à l'apostasie et refusés à la foi persévérante? »

Cette union dévoilée n'était pas faite pour rallier au gouvernement calviniste les Catholiques, dont un fanatisme aussi étrange mettait en péril la foi et la liberté. Ils luttaient entre eux. Pendant ce temps les Radicaux, sous les ordres de Berne, les Sociétés secrètes dominées alors par les ouvriers qui repoussaient toute idée de travail comme une honte, exploitèrent cette scission et préparèrent la chute de Genève. Celle de Lausanne ne lui servait pas d'exemple. Les Genevois avaient entendu le canon qui retentissait sur le lac Léman, annonçant au loin le triomphe du Communisme. Ce sinistre présage ne les avait point arrachés à leurs préoccupations intérieures. Ils voulaient bien être intolérants chez eux jusqu'à l'absurde; en Diète, ils changeaient de rôle. Aussi éloignés des Catholiques que des Socialistes, ils se sentaient plongés dans d'inextricables embarras. Ils redoutaient les calamités que la guerre entraîne après elle, et il fallait affronter ces désastres ou se laisser accuser de jésuitisme, condamnation terrible qui déjà retentissait à leurs oreilles effrayées. Le Conseil

d'État hésitait entre la justice et l'iniquité. En s'arrêtant à un terme moyen, il crut qu'il satisferrait en même temps à sa conscience et à ses préventions. Dans la Diète de 1846, il ne donna aucune instruction à ses députés. Berne les somma de se prononcer; ils traînèrent en longueur et finirent par garder le protocole ouvert ou par se déclarer neutres.

C'était un acte d'hostilité contre le Radicalisme. Berne se décida à le faire expier aux Genevois. A la fin de septembre 1846, *l'Indicateur du Seeland*, journal du club de l'Ours, signifiait à ces endurecis l'ultimatum d'Ochsenbein, qui avait des complices dans la cité calviniste. « Messieurs les conseillers d'État de Genève, disait ce journal, avec une autorité débordant de tyrannie bernoise, nous vous avons tenu un langage plus sévère que nous n'avons coutume de le faire, car nous trouvons habituellement chez nos adversaires politiques quelque chose qui commande notre estime; mais vous nous pardonnerez aujourd'hui ce langage, car pour vous, messieurs, nous ne pouvons avoir que du mépris. Confédérés, vous qui avez foi dans le principe libéral, comptez sur le peuple bernois, comme nous comptons sur vous. Aussi longtemps qu'il y aura dans le canton de Berne un peuple comme celui qui, depuis dix-huit mois, fait prévaloir sa volonté avec autant de fermeté que de modération, il n'acceptera jamais l'injure qui lui vient de Genève; il saura même la repousser avec le secours des baïonnettes. »

Berne faisait appel à la révolte; la révolte lui répondit. Il y avait alors à Genève une espèce de corps franc plunitif qui mettait la routine de son opposition au service de toutes les causes. Après avoir fait son éducation constitutionnelle sous les tables des estaminets de Paris, M. James Fazy s'était mis à régenter le canton de Genève. En 1854, il publiait *l'Europe centrale*, tandis que Mazzini créait la Jeune Europe et s'imposait la mission de rénover le monde. James Fazy s'attacha au char du thaumaturge italien. Il le servit avec une telle abnégation de conscience, qu'il se sentit l'audace de nier l'invasion de Genève et de la Savoie par les réfugiés de Romarino, au moment même où cette invasion avait lieu (1). A défaut de talent,

(1) La veille où les premiers Corps francs de Mazzini tentaient leur expédition sur la Savoie, un journal de Genève se crut autorisé à révéler le complot. James Fazy qui, en fait de mensonges, n'en était plus à son coup d'essai, répondit, le jour même où les Polonais réfugiés que commandait Ramorino pénétrèrent sur le territoire genevois : « Il ne manque plus à ce journal que de se faire le complice des menées occultes de la sainte-alliance. Ne le défions de donner la preuve de ce qu'il avance. C'est par des bruits de ce genre que toutes les polices cherchent à égayer les esprits. Le bon sens

cette imperturbable hardiesse créa dans les Sociétés secrètes une certaine réputation à James Fazy. Il l'exploita à son profit. *L'Europe centrale* n'avait pas la vie aussi dure ni aussi dispendieuse que son écrivain. Elle mourut de consommation et du marasme de ses lecteurs. Fazy ne pouvait pas exister sans journal, il créa la *Revue de Genève*, espèce de brûlot radical lancé contre les principes sociaux. Avec ses appétits du libéralisme de 1850 et ses convoitises non assouplies de 1846, ce manœuvre littéraire devait admirablement seconder les projets de Berne. Il était besogneux, dévoré d'ambition, ne tenant à l'idée révolutionnaire que comme à un moyen de fortune, il se prêta donc aux exigences d'Ochsenbein et des Sociétés secrètes. On l'avait chargé de faire sauter la mine préparée depuis si longtemps; Fazy exécuta la sentence qu'on lui transmettait.

Le 5 octobre 1846, le Grand-Conseil de Genève avait voté le préavis du Conseil d'État relatif au Sonderbund. Dans ce préavis qui, par les concessions faites aux deux adversaires, trahissait les embarras du Calvinisme, on posait en principe que l'alliance catholique était contraire au pacte fédéral. On en exigeait la dissolution, puis on demandait des garanties en faveur des cantons menacés par les invasions des Corps francs et les menées du Radicalisme. Ce vote était le signal attendu; James Fazy, en duel de la liberté, encadra sa *Revue de Genève* d'une large bande noire. Il va faire insurger ses communistes. L'émeute débute par proclamer que le gouvernement s'insurge contre la loi. Les assemblées populaires, où l'étranger domine, se constituent en permanence dans leurs ateliers et sur les places publiques. Des excitations de toute nature étaient jetées à cette plèbe, que les Nestors de la démoralisation avait préparée à tous les excès. Les uns s'arment, les autres élèvent des barricades, la plupart s'enivrent avec les Corps francs vaudois que Druey expédie pour le compte de Berne. On vocifère contre le gouvernement calviniste, qui semble rester indifférent à ces préparatifs d'attaque. Enfin un dernier cri de guerre le fait sortir de sa torpeur. On accusait ces hiérophantes du protestantisme de cacher la toque de Calvin sous le sombrero des disciples de Loyola. Mort aux Jésuites! retentissait contre les magistrats avec une incroyable fureur. A cette injure ils se sentirent perdus. Il y a trois cent six ans que le nom de Jésuite est en horreur à Genève.

public ne se laissera pas tromper par de pareilles fables. Qui ne voit au premier coup d'œil que des conspirateurs ne seraient pas assez maladroits pour se livrer à des actes aussi ostensibles? En attendant, il serait honteux et niais de notre part d'ajouter foi à de sottes inventions de la police.»

Depuis le jour où, en 1540, saint Ignace fonda son Ordre, cet Ordre a toujours été dans la ville de Calvin un objet d'exécration. Les Protestants ont poussé jusqu'à l'absurde la calomnie contre le Jésuite; par un singulier caprice des événements, ils tombent sous une assimilation impossible.

C'est dans le quartier Saint-Gervais que l'émeute a concentré ses forces et ses moyens de défense. Le 7 octobre, le colonel Trembley prend quelques dispositions militaires, tout en essayant de parlementer avec l'insurrection. Le Conseil d'État traite avec elle de puissance à puissance. Cette faiblesse donne aux chefs du mouvement la fébrile audace que les Radicaux puisent dans l'imbécilité de leurs adversaires. Fazy avait peur, il songeait à s'exiler; on le retient par d'impolitiques mesures. Le canon gronde enfin, mais trop tard. On a appelé à Genève des professeurs de barricades qui apprirent de longue main l'art de fusiller les troupes sans s'exposer au danger. Le sol a été creusé pour s'abriter contre l'artillerie. Les milices avancent sous ce feu inégal que des mains invisibles dirigent. Les milices sont décimées; le colonel de Châteaueux tombe à la porte de Cornavin. En face de cette lutte qui se prolonge et de l'incendie qui dévore les ponts, à la nouvelle surtout que les Corps francs d'Ochsenbein marchent au secours de l'insurrection, le parti conservateur recule devant les conséquences d'une pareille guerre. Les Radicaux, qui ne s'arrêtent jamais dans la voie des calamités, parlent de brûler la ville; pour échapper à ce dernier désastre, il n'y a plus qu'un moyen. Il faut s'ensevelir sous les ruines fumantes de la cité ou laisser la Révolution maîtresse du pouvoir. La Révolution, à son quartier général de Saint-Gervais, s'est déjà constituée en gouvernement provisoire. Le règne de James Fazy commence. On ne l'a pas vu à l'heure du combat; la victoire favorise ses satellites; en leur nom il se présente à l'Hôtel-de-Ville où le Grand-Conseil délibère. Fazy vient le sommer d'abdiquer. Le Grand-Conseil répond qu'il ne cédera que devant la force. « Qu'à cela ne tienne, s'écrie le futur dictateur, on fera monter le peuple. »

Le Conseil exécutif s'avoua vaincu; il prit la fuite dans toutes les directions; il fut proscrit et condamné avec le chef militaire à payer « tous les dégâts opérés dans la journée du 7 octobre. » Dans ses temps les plus primitifs, la barbarie n'avait jamais fait mieux. Les violateurs de la loi ne frappèrent jamais d'une punition plus ironique ceux qui s'étaient exposés pour sa défense.

Au milieu de cette guerre de Protestants conservateurs contre Protestants radicaux, les Catholiques de Genève, Genevois avant tout, ne

s'étaient point préoccupés du sentiment fédéral qui, pour eux comme pour la Suisse, devait dominer la question. Genève à leurs yeux était le monde entier. Par les souffrances que le Radicalisme faisait endurer aux autres cantons, par celles qu'il leur préparait, les Catholiques qui oubliaient tout n'apprirent pas à se méfier de cette secte. Les divers gouvernements calvinistes leur avaient été sans cesse hostiles, ils crurent qu'il y aurait bénéfice pour eux à hâter leur chute. N'ayant pas à leur tête de chefs intelligents, livrés aux hésitations des consciences timorées, et, malgré eux, tenus à la remorque du Radicalisme par la *Sentinelle catholique*, ils devinrent l'appoint des révolutionnaires. Ce journal, dont ils déploraient les tendances politiques, tout en les subissant par leurs votes, était un singulier mélange de foi et de démagogie. Pour lui, l'Évangile servait de base à la révolte; il l'acceptait comme une espérance. Fazy et ses complices avaient encouragé un pareil système, le moment était venu d'en recueillir les fruits. La *Sentinelle* fit feu sur les vaineus. Ces vaineus tombaient, parce qu'ils avaient reculé devant l'oppression dont les Catholiques du Sonderbund étaient menacés; la *Sentinelle*, qui ne tenait aucun compte de cette loyale attitude, eut pour eux d'amères récriminations, et pour Fazy des hymnes de reconnaissance.

James Fazy avait ramassé la dictature dans les épaves des barricades; il allait l'exercer sans contrôle à Genève, mais sous l'impulsion de Berne pour tout ce qui avait trait aux affaires fédérales. Il l'exercera jusqu'au jour où l'implacable logique des révolutions changera en claie expiatoire le pavoi démagogique sur lequel il trône au milieu des hourrahs de ses artisans d'émeutes. Rompu aux luttes de la presse, méprisant le journalisme, et ne croyant à son omnipotence que lorsqu'il l'exerçait par le mensonge, Fazy n'avait rien de sérieux dans l'esprit, mais aussi rien de cruel dans le caractère. C'était une de ces natures qui briguent le pouvoir, afin de le gaspiller avec la fortune publique. Poussé à bout par une violente opposition, il tenterait peut-être, pour effrayer, de se déguiser en Séjan; mais ce serait toujours un Séjan qui laisserait passer un coin du tablier de Ramponneau. A peine maître de Genève, Fazy s'empessa de réparer une des erreurs capitales du gouvernement déchu. On le vit écrire à l'évêque diocésain qu'il accepterait comme curé de Genève l'ecclésiastique sur lequel se fixerait le choix du prélat. Fazy tint parole, car il savait bien que, sous sa dictature, il lui serait aussi facile de bannir les curés que l'évêque lui-même. Son bon plaisir fut la seule loi imposée à ses nouveaux sujets, il ne voulut pas la leur rendre trop dure. La révolte du

7 octobre et son succès étaient dus aux janissaires des associations occultes que le canton avait réchauffés dans son sein. Ils restaient une force pour Fazy, une menace permanente contre les riches et les industriels de Genève. Le chef du nouveau gouvernement comprit les avantages financiers et politiques qu'il pouvait tirer de ces bras inoccupés. Afin de les avoir sans cesse sous la main, il les parqua dans des ateliers nationaux, et chargea les paisibles habitants d'héberger ces fainéantises enrégimentées par les Sociétés secrètes. Ce fut à l'aide de ce levier qu'il frappa monnaie, et constitua son autorité. Sous le coup d'une insurrection qu'il prévoyait chaque fois qu'un nouveau besoin d'argent se faisait sentir, ou qu'un scrutin électoral dérangeait ses combinaisons, Fazy s'arrangea un État à la convenance de ses mœurs libérales. Il laissa tout dire et empêcha d'agir. Tant qu'on obéit au moindre de ces caprices, le démocrate daigna être assez bon prince. Sa ville de Genève devint l'asile des proscrits de tous les régimes. Les Radicaux furent les privilégiés de ses affections, mais il ne persécuta point les autres. La cité était en proie à de nombreux professeurs de communisme. Fazy éleva une chaire à l'harmonie passionnelle de Considerant; à la même heure il laissait libres les établissements des Frères de la Doctrine chrétienne.

Berne par Ochsenbein, Vaud par Druey avaient puissamment contribué au succès de l'émeute. La Suisse radicale salua avec des transports de joie la victoire qu'elle remportait. Il fallait l'exploiter contre le Sonderbund. Dans les premiers jours de novembre, un arrêté fut pris par le gouvernement provisoire. Cet arrêté déclare « que le canton de Genève adhère à la proposition faite par le haut État de Zurich, dans la séance du 4 septembre 1846. » C'était une voix de plus acquise à la ligue des Radicaux contre les Catholiques. On essaya, par des manœuvres déloyales, d'inquiéter les cantons que l'on supposait peu sur leurs gardes. Fribourg fut menacé par les Corps francs revenant de Genève avec le salaire de l'insurrection; mais le gouvernement veillait. Son attitude décidée calma l'effervescence des vainqueurs de la cité calviniste. Le Radicalisme avait voulu profiter de ce moment de stupeur pour briser les derniers obstacles. Berne, toujours vorot moral pour la Révolution, ne devait l'être en réalité qu'au 1^{er} janvier 1847; le club de l'Ours ordonne à ses volontaires de ralentir leur ardeur. Bâle-ville seule tombe devant une émeute qui, à l'instant même, décrète une Assemblée constituante. De nouvelles élections eurent lieu, elles amenèrent au pouvoir un plus grand nombre de conservateurs.

Les périls de la situation n'échappaient à personne. Chacun les proclamait. A Berne même, on accusait Ochsenbein de modérantisme, parce qu'il n'avait pas cru devoir céder aux anarchistes par métier se plaignant de voir des habitants de Lucerne et de Fribourg venir acheter des pommes de terre et d'autres denrées sur les marchés bernois mieux approvisionnés que les leurs. En face d'un redoublement de danger, l'union des Catholiques n'allait être que plus étroite et plus indissoluble. Ils organisèrent leur Landwehr et les Landsturms; ils firent appel au courage et au patriotisme de leurs concitoyens. La lutte ne tarderait pas à s'engager contre le Sonderbund; mais ce n'était déjà plus à lui seul que s'adressaient les menaces des Sociétés secrètes. L'anarchie régnait par le Radicalisme dans tous les cantons inféodés au club de l'Ours; afin de tracer à ses soldats la marche qu'ils auront à suivre, l'anarchie, tenant la plume dans la *Feuille populaire de Bâle-campagne*, proclame le 8 novembre: « La Suisse, seule république de quelque importance en Europe, a pour ennemie jurée toute la clique seigneuriale d'Europe. Que s'ensuit-il de plus évident que la nécessité de surveiller attentivement toute cette séquelle et de l'affaiblir par tous les moyens possibles? L'ennemi de la Suisse, hors de chez elle, c'est la royauté, et, parmi les porte-couronnes, ceux qui la menacent de plus près sont ceux de Vienne et de Berlin. Cet ennemi politique, sans lequel l'ennemi religieux serait depuis longtemps en fuite, rallie ce dernier en deux directions différentes: l'autrichienne avec les Jésuites catholiques, et la prussienne, avec les Jésuites protestants. La traîtresse aristocratie tend des deux côtés la main à cette vermine jésuitique. L'Allemagne, malgré ses notes diplomatiques et ses bataillons, y pensera à deux fois avant de nous attaquer; mais si elle l'osait, la Suisse aurait en réserve un moyen de défense qui ferait trembler tout son système seigneurial; ce serait l'admission de Corps francs allemands sur notre territoire. »

De pareilles provocations retentissaient partout. Elles s'adressaient à tous les peuples; elles menaçaient tous les Rois. Les Rois restèrent muets; on eut dit que les enivrantes vapeurs qui montaient à la tête des révolutionnaires donnaient en même temps le vertige aux princes et à leurs ministres. Les magistrats de Lucerne ne voulurent pas s'associer à ce fatal engourdissement; ils refusèrent au nom de la justice d'absoudre la révolution criminelle du 7 et du 8 octobre à Genève, puis ils adressèrent au vorort la lettre suivante:

« Nous avons l'honneur, disait Lucerne dans cette dépêche, de vous communiquer la circulaire par laquelle nous annonçons aux États

confédérés que nous ne reconnaissons point le gouvernement de Genève.

» Nous avons été surpris, nous l'avouons, que vous ayez vu s'opérer une révolution sanglante dans la Confédération, sans que vous n'ayez pas même pris la peine d'en donner connaissance aux États.

» Puis donc que vous n'avez pas jugé à propos de vous opposer aux excès d'une faction révolutionnaire, nous espérons qu'à l'avenir le vorort laissera aux gouvernements légitimes le soin d'administrer leurs affaires comme ils l'entendront. »

Cette dépêche était une condamnation portée contre les Catholiques genevois et un courageux exemple donné à l'Europe. L'un fut aussi inutile que l'autre.

CHAPITRE XIII.

Berne devient vorort en 1847. — On précipite les événements. — Embarras suscités à Fribourg par les révolutionnaires. — Situation de ce canton. — Louis Fournier avoyer. — Opposition des Radicaux dans le sein des Conseils. — Insurrection des Corps francs. — La population se lève en masse contre eux. — Ils prennent la fuite. — Attitude de Berne. — Sa circulaire à ses co-États pour prêcher la paix. — On veut affamer les cantons catholiques. — Action de la presse soudoyée par les Sociétés secrètes. — Le club de l'Ours. — Jenni-le-Charivari. — Mazzini et les régiments suisses de Rome et de Naples. — La république allemande préparée en Suisse. — L'union douanière comme moyen révolutionnaire. — Le Radicalisme l'emporte dans les élections de Saint-Gall. — Situation de ce canton. — Ochsenbein président de la Diète fédérale. — Question de l'intervention étrangère. — Louis-Philippe à l'apogée de sa puissance. — La France en 1847. — M. Guizot aux prises avec la Révolution. — Le Sonderbund, par l'organe de M. Siegwart-Muller, déclare ne pas vouloir d'intervention armée. — Dépêches diplomatiques du comte de Bois-le-Comte. — Le cabinet de Paris et le cabinet de Vienne. — Lord Palmerston et M. Peel. — Le ministre anglais courtisan d'Ochsenbein. — Mission de lord Minto. — Tergiversations des puissances. — Rome en 1847. — Pie IX et les révolutionnaires. — Politique du nouveau pape. — Les ovations et les concessions. — Le complot des rétrogrades. — Saint Bernard et l'épiscopat. — Le Pape isolé de tout conseil. — Intrigues ourdies à Rome contre le Sonderbund. — La négociation du comte Crotti di Costigliole. — Elle est déjouée. — Les Catholiques de Suisse s'adressent au Pape. — Leurs lettres sont interceptées. — Mémoire que Siegwart-Muller adresse au Souverain Pontife. — Missions des abbés Dumoulin et Dumoyer à Rome. — Ils ne sont pas reçus par le Pape. — Dernière lettre du Sonderbund à Pie IX. — Réponse du Saint-Siège.

A la veille des catastrophes qui se préparaient en Europe, et dont la Suisse devait donner le signal, les gouvernements et les peuples cherchaient à épaissir le bandeau que la Révolution leur plaçait sur les yeux. On connaissait les noms et les plans des chefs de toutes les Sociétés secrètes. On savait les ramifications des niveleurs qui s'attaquaient simultanément aux croyances chrétiennes, à la propriété et à la famille. Les bases du complot s'élargissaient à mesure que l'aveuglement des princes et de leurs ministres inspirait plus d'audace aux artisans du mal. En Suisse, les Catholiques, qui n'avaient plus le droit de douter des calamités que le Radicalisme leur tenait en réserve, se mirent à regarder comme impossibles les théories antisociales dont ils étaient menacés. A trois reprises différentes on avait violé leur territoire, porté dans le sein de la Confédération l'incendie et le meurtre. Chaque jour, par les feuilles publiques, on inondait le pays des doc-

trines les plus dégradantes. On honorait tous les vices, on conspuait toutes les vertus. Des prédicateurs de révolutions et d'athéisme s'élevaient une tribune à chaque carrefour. Précurseurs du désordre, ils annonçaient l'avènement de la corruption. La liberté, que les cantons primitifs avaient achetée au prix de leur sang, et qui, depuis cinq siècles, consacrait leur indépendance, la liberté se trouvait en péril. Lorsque des yeux plus perspicaces sondaient la profondeur de l'abîme ou signalaient le danger, on répondait à ces pressentiments en accusant d'exagération la clairvoyance des prophètes. L'année 1847 arrivait grosse d'orages, et la Suisse se laissait emporter la première dans le tourbillon.

Berne, entrepôt général des Sociétés occultes qui alors minaient l'Europe, Berne brisait un à un tous les anneaux de la vieille Confédération. Tantôt par des violences, tantôt par des intrigues, presque toujours avec l'argent des monastères d'Argovie ou celui des conservateurs dépouillés, ce canton était parvenu à détacher plusieurs de ses co-États des principes d'ordre et de foi. Pour manifester sa pensée, dont de plus audacieux que Neuhaus allaient se charger de porter la traduction par les armes, Berne avait ajourné ses projets jusqu'à l'époque où le vorort lui serait dévolu. Le 1^{er} janvier 1847, Berne devenait canton-directeur; rien ne s'opposait plus à ses vœux; dès le premier moment il se mit à l'œuvre pour les réaliser.

Dans leurs calculs, qui étaient une violation flagrante du pacte, les moteurs de la Révolution, dont l'armée des Corps francs s'apprêtait à exécuter les ordres, avaient décidé que, dorénavant, douze voix suffiraient en Diète pour constituer une majorité. Cette atteinte portée à la Constitution fédérale dans un cas aussi grave, armait les Radicaux du droit de guerre civile. Après la chute de Genève, onze voix leur étaient acquises. L'insurrection tentée à Bâle-ville avait tourné au profit des idées conservatrices; Saint-Gall restait douteux: on se décida à l'attaque de Fribourg, où les Corps francs bernois évoquaient d'utiles complices parmi les Protestants de Morat et au sein même du conseil municipal de la ville de Fribourg.

La population du district de Morat s'élève à 9,096 âmes. Indifférente à toute espèce de culte, elle s'est arrangé une religion dont l'unique dogme consiste en une haine aussi profonde que mal raisonnée contre la foi catholique. C'est de Berne, sa mère dans l'hérésie, que Morat tient ce dogme, et depuis trois siècles il y est resté fidèle, car on n'a jamais cessé de lui dire que les Fribourgeois voulaient, de force ou de gré, le ramener au giron de l'Église. En dehors de cette

aversion, Berne, pour éterniser son empire sur ce district et pour tenir ainsi Fribourg en échec, avait affilié à ses Sociétés secrètes quelques demi-savants de Morat. Infatués de la confiance et des égards qu'on leur témoignait, ces derniers cherchèrent à susciter au gouvernement cantonal des embarras de toute sorte. La Constitution de 1831, toujours en vigueur, était l'œuvre d'un Moratois qui, dans la distribution des privilèges, s'était bien gardé d'oublier les Protestants, ses coreligionnaires. Les Catholiques au pouvoir maintinrent et accrurent même ces privilèges. Une pareille condescendance n'arrêta jamais Morat dans les turbulences de son opposition à tous les actes qui tendaient au bonheur commun. C'était l'étendard de la révolte incessamment arboré; il n'y avait qu'à réunir quelques Corps francs sous ses plis pour marcher contre les Catholiques.

Ainsi que toutes les villes de Suisse, Fribourg a une municipalité qui administre librement les intérêts locaux, et exerce par là même une grande influence sur les habitants. Après la Révolution de 1830, les Libéraux s'installèrent dans tous les Conseils du canton et de la ville. Ils firent table rase, et ce ne fut qu'à l'aide de leur charte que les Conservateurs purent reconquérir dans les élections gouvernementales la majorité que la violence seule leur avait arrachée. Il n'en fut pas ainsi pour le Conseil municipal. L'insouciance du peuple y avait laissé pénétrer le Radicalisme. Il se retrancha derrière les œuvres pieuses, les bourses, les hôpitaux, les secours, les ouvrages, les écoles communales dont il avait la direction. De tout cela il se fit un rempart inexpugnable et un moyen d'intimidation électoral. Il concentrait dans ses mains les éléments d'une persécution qui double les petites misères de la vie. Il les employait avec un art perfide, et dans ces temps, où un signe du Radicalisme décréétait et accomplissait une révolution cantonale, le gouvernement catholique de Fribourg, que soutenait une grande majorité, n'osa jamais modifier un pareil état de choses. Par respect pour la loi, que le Conseil municipal violait chaque jour en détail, on ne conçut jamais l'idée de renverser, à l'aide d'un coup d'État, ceux qui partout donnaient l'exemple de bouleversements beaucoup plus importants. Le Conseil municipal voyait alors à sa tête l'avocat Pierre Frœlicher, destitué en 1844 de ses fonctions de procureur du gouvernement pour cause de malversation. Cet homme avait fait un hardi calcul. Il entendait les Libéraux afficher des passions antichrétiennes; il prit le contre-pied de ces passions, et se lança dans les dehors de la plus ardente piété. Il choisit pour théâtre de sa dévotion l'église des Jésuites. Pendant dix années con-

sécutives, il travailla au triomphe des impies, en affectant un sentiment religieux qui ne trompa que les simples. Julien Schaller et André Castella, fils de révolutionnaires et tous deux élevés au Radicalisme dans les Universités d'Allemagne, formaient avec Frœlicher la partie intellectuelle du Conseil. Ils en dirigeaient le despotisme bourgeois; ils appliquaient leur triple expérience des tracasseries du barreau à entraver le gouvernement jusqu'à l'heure où ils pourraient l'attaquer à force ouverte.

Depuis le 6 mars 1859, jour où M. Rodolphe Weck fut nommé président du Conseil d'État, le gouvernement se trouvait entre les mains d'hommes dévoués aux principes conservateurs. Élus du peuple, ils le représentaient dans sa foi religieuse et sociale; ils géraient ses intérêts à la satisfaction publique; mais, par une de ces tolérances que le Radicalisme n'a jamais voulu imiter, le Conseil d'État avait admis dans son sein Schaller père, comme pour donner à l'ennemi un contrôle sur ses actes. Cette concession, qui ne fut ni la seule ni la plus impolitique, ne dut point satisfaire les insatiables exigences des mécontents. Ils s'imaginèrent qu'ils faisaient peur. Ils abusèrent de l'autorité qu'on leur laissait pour conspirer. Le 17 janvier 1841, les chefs du complot permanent se réunissent dans une auberge d'Avry, entre Bâle et Fribourg. Cette assemblée est suivie de plusieurs autres, et là on tente de s'organiser pour répondre à l'appel de Berne. Ce fut dans ces circonstances que le 10 mars 1841, M. Louis Fournier est nommé avoyer ou président du Conseil d'État. Né à Romont, dans le canton de Fribourg, M. Fournier avait, dans une vie de soixante années, conquis par ses vertus l'estime des gens honnêtes et la haine des méchants. Jurisconsulte distingué, intelligence qui savait creuser le fond des choses, il n'avait pas tardé à se rendre compte des tendances du Radicalisme. Il les avait étudiées et dévoilées avec une rare sagacité. Caractère empreint de douceur pour les autres et d'austérité pour lui-même, le nouvel avoyer était depuis longtemps l'ami et le conseil du peuple fribourgeois. Il l'avait soutenu dans ses luttes intérieures; il avait défendu ses droits à plusieurs Diètes; il était surtout l'ardent promoteur de l'instruction publique. Sous son administration aussi ferme qu'éclairée, Fribourg s'élevait à un haut degré de prospérité, et, dans ses diverses élections, le canton témoignait sa reconnaissance aux magistrats de son choix. Il les engageait par ses suffrages, par ses vœux et par ses adresses à ne pas reculer devant l'imminence des périls dont chacun se sentait menacé. Fribourg avait adhéré au Sonderbund. La population se prononçait avec entraînement contre l'anar-

chie. L'anarchie était réduite à quelques centaines de factieux que le club de l'Ours grossissait et multipliait selon les circonstances par l'accession de ses Corps francs nomades. Il fut résolu que l'on agiterait le pays en provoquant des assemblées radicales et qu'à une heure donnée on surprendrait Fribourg, lorsque l'autorité fatiguée ne surveillerait plus ces assemblées avec autant de rigueur.

Au milieu des révolutions que d'infimes minorités accomplissaient au nom du peuple, tantôt à Lausanne, tantôt à Genève, révolutions convergeant toutes à un but unique de centralisation et de dictature, les Fribourgeois, qui se voyaient sous le coup de la même crise, ne consentirent pas à l'attendre d'un œil indifférent. Ils s'organisèrent en milice volontaire. On les arma, on les exerça. A la vue de cet enthousiasme, le Conseil municipal sentit que ses efforts en faveur de Berne allaient échouer. Il jeta le masque, et, sans autorisation du gouvernement, il voulut s'entourer d'une garde de prétoriens radicaux dont il se réservait la direction suprême. Afin de mieux combiner leur tour de main, les Sociétés secrètes enjoignirent à leurs adeptes d'accumuler au Grand-Conseil motions sur motions qui durent toutes se résumer en un blâme adressé au Conseil d'État pour les mesures extraordinaires prises par lui sans motifs. Il n'y avait pas motif suffisant à armer le peuple, car personne ne songeait à renverser le gouvernement; il n'y avait pas motif à s'entourer de précautions inusitées. C'était du même coup calomnier l'opposition et ruiner le pays. La Révolution, qui n'a jamais rendu de comptes, fut prise d'un subit accès d'économie. Elle fit imprimer ses doléances; elle établit avec une rigueur mathématique, qu'elle se garde bien de suivre pour elle-même, les dépenses que tant d'armements prétendus inutiles allaient rendre indispensables.

Sur ce thème, qui fut toujours celui des révolutionnaires à la veille d'une insurrection, on ameutait les orateurs ayant besoin de couvrir du mensonge de leurs paroles un complot dont chacun connaissait les trames. Le docteur Berchtold, qu'un écrit historique contre le canton et le peuple de Fribourg n'est pas parvenu à tirer de son obscurité, s'élança le premier dans la lice. Cette joute de paroles était un acheminement à des projets plus sérieux. Les magistrats la comprirent ainsi : « L'opposition fribourgeoise, c'est en ces termes que la *Presse* du 8 décembre 1846 juge ces débats, l'opposition fribourgeoise a livré dans le Grand-Conseil un assaut parlementaire, vrai combat de Corps francs, grêle de motions jetées l'une par-dessus l'autre, de paroles retentissantes et de vertes injures; mais elle a échoué contre le sang-

froid des défenseurs de l'ordre existant. Cinquante voix contre vingt-neuf lui ont donné tort, en même temps que le caractère tumultueux de ses attaques a soulevé contre elle l'opposition. »

Les Radicaux, en minorité dans le Grand-Conseil, n'agitaient tant de questions irritantes que pour préparer une émeute. Cette émeute se recrutait parmi les vainqueurs de Lausanne et de Genève qui voulaient gagner leur salaire insurrectionnel et qu'on colportait d'un point à un autre pour faire peuple dans les Assemblées radicales. Le gouvernement s'aperçoit du danger; il prohibe ces réunions où des tribuns de contrebande essaient d'achalander le mensonge. On ne faisait parler que la loi; les Révolutionnaires redoublent d'audace. Ils convoquent pour le 10 janvier le ban et l'arrière-ban de leurs communistes. Le Conseil d'État est instruit de cette levée de boucliers projetée; il prend ses mesures en conséquence. Par suite de cette tolérance qui avait cru calmer l'opposition en l'appelant au sein du gouvernement, ses affiliés des clubs savent que des précautions militaires sont adoptées pour déjouer leur attentat, ils en accélèrent la perpétration. C'est le 6 janvier que les mesures ont été votées; dans la nuit du 6 au 7 du même mois, Fribourg sera donc inopinément attaqué. Les bataillons de Berne et de Vaud sont échelonnés sur la frontière pour prêter main forte aux rebelles. Frœlicher a tout prévu, tout combiné. Le tocsin sonne par ses ordres dans plusieurs communes; c'est le signal convenu pour se précipiter sur Fribourg. Les corps francs s'ébranlent à la voix des Radicaux; ils s'avancent par les routes de Bulle, de Morat et de Payerne, villes où depuis longtemps ils ont établi leur quartier. Pour triompher, le secret leur est nécessaire. Il se trouve divulgué. Les magistrats de Fribourg appellent le peuple aux armes. Le peuple du canton se lève avec un indicible enthousiasme; les soldats lui donnent l'exemple. De tous les points à la fois, on voit accourir vers la ville des masses de population armées de fusils, de baïonnettes, de faux, de fourches et de lances. Ces masses sont précédées de leurs curés et des chefs que le hasard ou la confiance leur a donnés. Elles accourent pleines d'ardeur; elles demandent à marcher à l'ennemi, dont elles ne connaissent ni le nombre ni les ressources. Mais ces volontaires ont foi dans la sainteté de leur cause; ils combattent pour la religion et la justice; leur courage ne recule devant aucun péril.

Pendant ce temps la colonne partie de Morat arrivait à Courtepin à moins d'une poste de Fribourg. Son avant-garde n'a pas encore combattu, mais elle vient d'assassiner un honnête homme nommé Robas-

ser. Ce sera son seul exploit. La colonne de la Broye est en face de Belfaux où l'attendent le commandant Chollet, Alphonse de Diesbach et le landsturm des environs. Les Corps francs ne jugent pas à propos d'avancer.

A Grolley, les femmes et les vieillards, restés dans le village, sont investis par une bande d'insurgés armés de carabines, de pistolets et de poignards. Les femmes s'élancent à leur rencontre; elles les dispersent, elles les poursuivent. Une cinquantaine de ces truands campent dans une auberge. Les femmes s'y précipitent; mais un spectacle, qui s'est renouvelé dans des circonstances plus décisives, frappe les regards. Les Corps francs, saisis de frayeur, ne prennent pas le temps d'ouvrir les fenêtres. Ils les brisent avec leurs corps; ils en emportent les châssis pendus à leur cou. La troisième colonne venant de Bulle ne fut pas plus heureuse. Les insurgés savent qu'ils sont attendus à Fribourg; ils se contentent de tirer quelques coups de fusil sur M. Fridolin de Reynold qui va réclamer le concours du Vallais (1), et ils prennent la fuite au moment même où les deux autres colonnes donnaient ou suivaient cet exemple de lâcheté.

La Révolution avait vu ses futures victimes admirablement disposées à repousser les hontes qu'elle leur apportait; la Révolution n'osait même pas attaquer. Elle s'avouait vaincue, parce qu'on lui résistait. Cette déroute sans combat s'était accomplie avec une spontanéité qui dut inspirer aux Radicaux une assez triste idée de leurs chefs et de leurs soldats. Frœlicher avait de Fribourg dirigé ce mouvement; il ne crut pas opportun d'en attendre l'issue. Il s'échappa; mais moins favorisé que ses complices accueillis à bras ouverts sur les territoires bernois et vaudois, il tomba entre les mains des paysans qui le ramenèrent à Fribourg où les prisonniers l'accusaient hautement de leur mésaventure. L'avoyer Fournier venait, par sa présence d'esprit et par son énergie, d'arracher le pays à des calamités sans fin. Le 9 janvier, lorsqu'il entra dans la salle du Grand-Conseil, il fut reçu aux acclamations des députés et du peuple qui remplissait les tribunes. Cet hommage de gratitude était inusité. La salle du Grand-Conseil n'avait jamais encore retenti d'applaudissements; les citoyens ne se contentèrent pas d'un témoignage aussi mérité de reconnaissance. Le 28 février, la bourgeoisie assemblée lui décerna le titre et les droits de bourgeois de Fribourg.

(1) Tandis que les Corps francs blessaient M. de Reynold, dépêché vers le Vallais, le gouvernement de Berne arrêtait le courrier qui allait invoquer le secours des Lucernois et des cantons primitifs. Contrairement au droit des gens, ce courrier fut fouillé, on lui enleva ses dépêches et on le retint prisonnier.

Cette journée du 7 janvier était vraiment la victoire du peuple sur les ennemis de l'ordre social. Comme à Lucerne, les Corps francs prisonniers racontaient à tout venant les pillages indiqués, les massacres en projet. Néanmoins il fut décidé que, pour ramener ces hommes égarés à de meilleurs sentiments, on les traiterait avec une douceur évangélique. On instruisit le procès, afin de donner à la preuve matérielle acquise l'autorité de la preuve morale. Pendant ce temps, on laissait évader l'un après l'autre des prisons tous ces captifs de guerre sur le sort desquels le radicalisme européen ne cessait de s'apitoyer par les larmoyants mensonges de ses journaux. Le conseil communal était coupable au premier chef. Il avait trahi ses devoirs, plusieurs de ses membres se trouvaient à la tête des hordes qui accouraient au sac de Fribourg. André Castella, directeur de la police locale nommé par ce conseil, avait ouvertement conspiré avec les Corps francs. Les scrupules de légalité devaient enfin s'abaisser sous la pression d'un danger aussi manifeste. A la voix du peuple, le conseil communal fut dissous. Sur cinq cents électeurs, quatre cents suffrages désignèrent pour diriger les affaires de la ville douze candidats conservateurs.

Afin de donner à ses Corps francs une sanction officielle, Berne qui avait excité et favorisé le mouvement leur adjoignait dès le 6 janvier deux commissaires fédéraux. Stockmar (de Porrentruy) et Wieland (d'Argovie) étaient chargés de régulariser le désordre. L'attitude des Fribourgeois changea le but de cette mission. Les deux commissaires avaient ordre de s'emparer du pouvoir; ils arrivèrent à Fribourg pour intercéder en faveur des Corps francs. La révolution, qui n'abandonne jamais les siens, plaça sous l'égide du vorort les misérables conspirateurs auxquels Wieland et Stockmar délivraient des brevets de civisme et de probité.

Par cette incursion de Corps francs, il n'était plus possible de se dissimuler que Berne allait pousser à outrance ses prétentions gouvernementales et ses empiétements sur la liberté des autres États. L'avertissement ne laissait aucune incertitude, les Catholiques en profitèrent. Fribourg éleva des redoutes; il palissada son enceinte en dehors des vieilles murailles construites il y avait trois siècles, pour protéger la ville contre les attaques des Bernois. Lucerne fortifia des têtes de pont sur l'Emmen et sur la Reuss. Dans les sept cantons, on ordonna d'exécuter un arrêté de la Diète de 1845 qui enjoignait d'organiser les corps de réserve ou landwehr, et même de régulariser le landsturm ou levée en masse. Les cantons radicalisés avaient de longue main préparé leurs armements; ils étaient sur le pied de guerre; ils alimen-

taient les Corps francs. Néanmoins, le 26 février 1847, le vorort s'étonne de ces préparatifs dont il feint d'ignorer la cause. Il demande à Lucerne les raisons qui déterminent les Catholiques à troubler la paix publique par ces démonstrations militaires. En présence des agressions dont les cantons fidèles s'étaient vus les victimes, et des incessantes menaces dont ils recueillaient chaque jour les tristes fruits, la réponse de Lucerne fut nette et concluante. Berne adressa une nouvelle circulaire à ses co-États et déclara que, puisqu'une loi était portée contre les Corps francs, il n'y avait plus rien à redouter de leur action. Ce motif sérieusement allégué par Ochsenbein ne put qu'exciter la pitié. On avait vu ses malandrins à l'œuvre et on n'ignorait pas de quel respect ils entouraient les plus saintes lois. A chaque instant et sur tous les points de la Suisse à la même heure, ils se faisaient une habitude de violer le domicile des citoyens, de poursuivre les voyageurs, d'arrêter les négociants et de rendre impraticables toutes les transactions commerciales entre les divers cantons. C'était une de ces guerres de voisin à voisin, de famille à famille, guerre qui s'étend à tout et qui prend l'homme dans les plaisirs comme dans les besoins de la vie. Les Corps francs exécutaient une consigne. Berne qui l'avait donnée y ajoutait ses vexations de localité et ses refus de justice comme vorort. Fribourg était le canton le plus exposé à ces tracasseries du Libéralisme. On ne lui en épargna d'aucune sorte. Malgré les conventions postales, Berne et Vaud s'entendirent pour supprimer une partie du service des voyageurs sur le canton de Fribourg. Des monastères et des corporations avaient implanté la vigne sur les bords du lac de Genève. Ces propriétés payaient à Vaud les impôts ordinaires comme le reste des citoyens; Vaud ne se contente plus de cette redevance; il invente une nouvelle contribution avec des effets rétroactifs. En 1664 Berne avait élevé la même prétention; mais bientôt revenu à des sentiments plus équitables, Berne s'était désisté. Vaud persévéra.

Contrairement aux droits fédéraux et aux devoirs entre bons et sincères alliés, les deux cantons radicalisés prohibent l'importation des subsistances de première nécessité dans les États de Fribourg et de Lucerne. La disette s'y fait cruellement sentir; on établit contre eux un véritable blocus, on frappe de droits exorbitants le transit des denrées. On refusait aux Catholiques toute espèce de commerce; on espérait les affamer, et au lieu de vivres on leur jetait sur les bras tous les colporteurs que les sociétés bibliques avaient pu enrégimenter. On dominait les fidèles par les besoins du corps, on cherchait à les per-

vertir par les besoins de l'âme. Ceux qu'on soupçonnait coupables de sympathies pour le Sonderbund étaient par le seul fait exclus des fonctions publiques; à Berne on déclarait inhabiles à tout emploi les jeunes gens élevés dans les collèges catholiques. Les Corps francs promenaient l'incendie à travers la Suisse, ils brûlaient l'antique abbaye de Dissentis, ils faisaient circuler dans les campagnes protestantes l'ordre du jour suivant imprimé à Berne : « Enchaîner les ultramontains avec leurs chapelets, pendre les paysans avec leurs scapulaires et égorger les calotins au pied des autels. »

On voulait par ces provocations forcer le Sonderbund à sortir de son attitude défensive. On désolait sa patience pour le contraindre à un appel aux armes, dont à l'instant même on se disposait à le rendre responsable devant l'Europe. Le Sonderbund restait impassible sous l'insulte et l'agression. Le Radicalisme multiplia les tirs cantonaux afin d'organiser et de tenir en haleine ses carabiniers et ses volontaires. Les chefs des gouvernements de Berne, Soleure, Vaud et Bâle-campagne convoquèrent sur leur territoire les Corps francs dissous par la loi. Dans ces réunions annoncées par les journaux on trama publiquement la perte des Catholiques. Tout servit de point de ralliement aux affiliés des sociétés secrètes. Une fête fédérale, un grand concert comme celui de Schaffhouse, des élections partielles ou des exercices militaires devinrent pour eux un aliment d'agitation; mais en 1847, Ochsenbein et le club de l'Ours concentrèrent dans leurs mains tous ces moyens épars.

La révolution sait quel rôle joue dans les périodes de troubles la presse quotidienne. La révolution compte sur elle comme sur une alliée dont le concours ne lui fit jamais défaut. Les Sociétés secrètes proclamaient que l'heure d'agir était venue; la presse se mit à leur disposition. Il fallait inventer et propager des mensonges, altérer sciemment la vérité, apprendre à la Suisse protestante que le Sonderbund se disposait à l'asservir et que la patrie était en danger. On devait parler de conspirations ourdies dans l'ombre, de coupables intelligences avec les souverains étrangers, d'armements extraordinaires à l'intérieur et à l'extérieur. Les imaginations étaient en quête d'un de ces crimes fabuleux que la révolution tient en réserve pour stupéfier les peuples par l'audace même et l'impossibilité de pareils attentats. La presse suisse et européenne se fit l'interprète et l'écho de ces machinations. Le jour des Sociétés secrètes approchait. Elles avaient tant corrompu, qu'enfin elles voulaient déchirer le masque et arriver au bouleversement général en essayant leurs forces sur cette terre helvé-

tique dont elles faisaient leur champ d'asile. Elles n'avaient plus besoin de se cacher; elles se constituèrent en permanence dans le club de l'Ours.

Ce club, devenu la jacobinière où les Révolutionnaires de toutes les exagérations se donnaient rendez-vous pour détruire, était établi dans l'auberge d'un nommé Jacques Karlen, vivandier des Corps francs et volontaire qui, dès le pont de la Rengg, avait su, comme Ochsenbein, mettre une respectueuse distance entre sa personne et les balles lucernoises. Cette auberge avait une enseigne qui rappelait l'Ours de Berne. Le club en prit le nom. Comme tous les conventicules, il renfermait des associés de différentes classes, des initiés, des meneurs et un parterre de comparses ou de scéides. Les chefs des Sociétés secrètes y avaient leurs tribunaux vehmiques; ils correspondaient de ce point central avec leurs affiliés des autres cantons, ils leur dictaient la volonté que, de Londres, Mazzini leur imposait à eux-mêmes. Sous l'inspiration du réfugié italien, Ochsenbein et ses Corps francs, anciens adeptes et serviteurs de Mazzini, aujourd'hui dépositaires du pouvoir fédéral, arrêtaient les mesures et les décrets qui devaient bouleverser l'Helvétie. Dans ce club, fournaise des agitations, on votait les impôts progressifs, les séquestres, qui alimentaient la caisse cantonale, toujours vide. Là, on dévorait la fortune des couvents et les subsides fournis par les Sociétés bibliques, par celle de Londres principalement, qui ne se mettait pas en peine de compter avec ses alliés. Là, on soudoyait la presse suisse, venant échanger son indépendance contre une honteuse subvention; là, on utilisait le communisme, on prêchait ses doctrines, on achetait, on vendait les Corps francs, les électeurs, les élus, et, par une habile confusion, le club adressait à ses sicaires des ordres, des avis dont le vorort prenait toujours le contre-pied. Le vorort est composé des mêmes éléments que le club de l'Ours, mais il importait de donner à ces deux pouvoirs une direction différente. On se réserve ainsi une double action et un système négatif qui peut servir à tromper officiellement les États confédérés et l'Europe elle-même.

Le club de l'Ours sait que la révolution est encore plus redoutable dans la propagande des idées que dans les crimes de la rue. Il s'impose la mission de tuer par la parole ou par l'action tout ce que les hommes ont jusqu'alors honoré. Frédéric Ienni, plus connu sous le nom de Guckasten Ienni (Ienni-le-Charivari), membre du Grand-Conseil de Berne, prit à forfait l'adjudication des moqueries et du libertinage de la pensée. Il y avait plus d'un titre. La première caricature

tombée de son crayon s'adressait à son père. Ce fils reconnaissant et respectueux le livrait à ses admirateurs des Corps francs, et il lui avait infligé une tête d'âne. Un pareil cynisme devait plaire aux régénérateurs de la famille. Ils encouragèrent Ienni, ils soudoyèrent les turpitudes de son imagination, ils excitèrent cette incessante débauche d'esprit qui s'attaque à l'autorité, au clergé, aux magistrats, aux puissances étrangères et à leurs représentants. Tous les mystères du Catholicisme furent traduits en gravelures coloriées; Dieu lui-même eut son jour devant ces assises de l'ignoble. Ienni cependant trouva à Berne même quelques honnêtes détracteurs. Dans la *Gazette Populaire*, on l'accusa de pervertir la morale publique. Le gouvernement bernois prit en main cette affaire; il censura les détracteurs, et accorda à Ienni un brevet d'encouragement. Ienni était le bouffon des Corps francs; il les façonnait au meurtre par la lubricité.

Tout avait été préparé de longue main pour une explosion prochaine. La Suisse était le théâtre où les démagogues d'Allemagne, de France et d'Italie débutaient. Dans l'intérêt de ses vues, Mazzini s'obstinait à faire demander à la Diète, par les députés du Tessin, que la ville de Bellinzona fût entourée de fortifications. Il voulait commencer par établir le siège de sa République universelle dans des murailles défendues par l'artillerie; mais, en se barricadant d'avance, il songeait à affaiblir d'autant l'ennemi qu'il aspirait à combattre de loin par ses émeutiers. Il convoitait le royaume de Naples, celui qu'il savait le mieux gardé par son souverain, celui qui, par les habitudes mêmes du peuple, élevait contre la Révolution des obstacles presque insurmontables. Mazzini, qui n'a jamais douté de rien, même de son courage, adressa en conséquence une pétition à la Diète de Zurich. Le 31 janvier 1846, il intima au vorort l'ordre de dissoudre et de rappeler séance tenante les régiments suisses au service du Roi de Naples. Cette pétition exigeait que la même mesure fût appliquée aux régiments qui défendaient le Saint-Siège. Une lettre signée d'un certain Magari (1) explique très-catégoriquement les intentions des Sociétés secrètes. « Nous sommes parvenus, mande-t-il de Berne, le 5 mars 1846, au Comité directeur, à faire insérer dans le *Constitutionnel* de Paris la pétition de Mazzini relative aux Suisses employés chez nous comme auxiliaires du despotisme. C'est pour nous une grosse affaire. Mazzini a peut-être eu tort de l'adresser si vite; mais comme tout menace

(1) Ce nom de Magari revient souvent et très-souvent dans l'histoire des Sociétés secrètes en Suisse, et ne se trouve sur aucun contrôle. Il écrit beaucoup. Nous croyons donc que ce n'est qu'un nom de guerre.

ruine, il a voulu sans doute porter un coup décisif. Le Piémont est à nous par son roi Charles-Albert, triste nature, qui a les instincts révolutionnaires et qui les comprime sous le cilice. Nous aurons la Toscane quand bon nous semblera; Rome, avec ses vieux Grégoire et Lambruschini, ne tiendra pas longtemps; mais, si Naples ne seconde pas le mouvement, nous pouvons périr. Or, il est nécessaire d'enlever à son ennemi ses principaux moyens de défense. D'Italien à Italien nous nous entendrons, mais avec les Suisses il n'en serait pas ainsi. Les gagner à notre cause est très-difficile; il vaut donc mieux les écarter. C'est un soufflet appliqué en plein visage au Pape et à Ferdinand de Naples; c'est dire à nos amis qui gémissent sous le despotisme que nous veillons sur eux. Pressez donc l'affaire. Je ne sais pourquoi aucun des journaux suisses n'a parlé de cette question. Mazzini n'est pas habitué à ce dédain, mais je crois qu'il sera très-opportun de la traiter à fond, et dans les journaux et à la Diète. Quand cette discussion ne servirait qu'à amener un peu de bruit et à faire craindre aux Suisses capitulés un retour dans la patrie, songez donc que ce serait déjà quelque chose. »

Ce réfugié avait complètement raison en 1846. Quelques mois plus tard, le Radicalisme triomphant lui donna gain de cause. Mais, au club de l'Ours, la question fut tranchée avant même d'avoir subi un examen sérieux. Ce club, qui correspondait avec les communistes allemands, les révolutionnaires français, les carbonari italiens et les réfugiés polonais, s'imprégnant de tous les vices, ce club était, par ses émissaires, au courant des événements. Il savait, avec une incroyable rapidité, tout ce qu'il lui importait de savoir, tout ce qui devait se passer dans le monde. La République allemande était organisée en Suisse (1); celle

(1) On distribuait en 1847 sous le titre de *Vorbereitung*, ou *Préparatifs*, les instructions suivantes, émanées d'un comité secret rhénan pour la fondation de la République allemande. Ces instructions révolutionnaires sont niées par leurs auteurs jusqu'au jour où le complot a éclaté. Ce jour-là, elles les mettent en pratique avec une implacable obéissance. Les voici :

« Il est des têtes qui ne deviennent raisonnables que lorsqu'elles entendent le cou-teau de la guillotine grincer au-dessus d'elles. De ces têtes la Prusse en renferme un grand nombre. Qui veut en dresser la liste n'a qu'à d'abord inscrire tous les souverains avec leurs ministres et leurs diplomates à Berlin, en Hanovre, à Munich, à Cassel, à Vienne, etc.

» Aucun homme sensé ne saurait douter que l'Allemagne, et surtout la Prusse, ne marche vers une crise, vers une révolution qui amènera des temps meilleurs. Que chaque homme brave se prépare donc à faire son devoir. Qu'il porte en particulier son attention sur les points suivants :

» 1^o Tous ceux qui sont connus déjà par leurs opinions ou par leurs actes doivent,

dont la France était menacée ne faisait plus doute. Dans les concilia-bules d'Ochsenbein et de ses satellites, on s'entretenait à haute voix des vœux et des espérances du communisme. Il régnait en Suisse par une organisation occulte. Cette organisation embrassait le globe dans un réseau de couardises et de complicités. L'Europe était à la veille d'un naufrage universel, et, de ses débris épars, la Révolution ne vou-lait pas que l'on pût faire même un dernier radeau. Les Corps francs

pour éviter la surveillance du pouvoir, redoubler du prudence tout en ne ralentissant point leur activité.

» 2^o Il importe de répandre les écrits révolutionnaires, afin d'enflammer les esprits et d'assurer l'unité des efforts quand le moment sera venu. Ces écrits doivent être communiqués de la manière la plus confidentielle entre les amis, qui les feront ainsi passer de proche en proche, et les glisseront dans les cafés, les auberges, les lieux publics, en ayant toujours bien soin de les donner comme provenant de mains incon-nues.

» 3^o Lorsque les troubles éclatent, il faut se garder de se compromettre trop tôt, laisser les masses se déclarer, voir le caractère du mouvement, et si l'occasion est favorable se mettre à la tête, prendre des mesures énergiques et promptes.

» 4^o Les principales mesures à prendre sont :

» a. D'employer tous les moyens les plus propres à propager rapidement l'insur-rection.

» b. S'emparer sans délai des employés militaires, civils et de police, surtout des princes et de leurs familles.

» c. Piller les dépôts d'armes, organiser et armer partout la landwehr.

» d. S'emparer des télégraphes, des bureaux de poste, afin d'interrompre les com-munications officielles.

» e. Briser les rails des chemins de fer, pour arrêter les transports de troupes.

» f. Se saisir des bateaux à vapeur et autres voies de communication pour l'usage du peuple et de la propagande révolutionnaire.

» g. S'efforcer de gagner les militaires en leur démontrant que le droit et le devoir doivent les ranger du côté du peuple, des rangs duquel ils sont sortis.

» h. S'emparer des caisses publiques et des trésors des princes pour subvenir aux besoins du peuple.

» i. Faire prompt et rigoureuse justice des traîtres et des ennemis de la révolution.

» 5^o Dès à présent, dans la maison de tout brave citoyen doivent se trouver un sabre, un fusil et une paire de pistolets, avec les munitions nécessaires.

» 6^o Les princes et les employés seront retenus prisonniers, afin de pouvoir, en cas de non-succès, s'en servir comme d'otages, ou bien plus tard les soumettre au jugement du peuple. On ne doit commettre aucune violence inutile. Mais si l'intérêt de la révo-lution exige qu'on garde sans leur faire de mal ces prisonniers dangereux, il veut aussi qu'on n'épargne personne. Qu'on ne perde pas de vue que le but de la révolution doit être atteint à tout prix, et que pour cela l'énergie et la résolution servent plus que la réflexion ou l'humanité intempestive.

» 7^o Ce but est la République allemande.

» 8^o Enfin, qu'on n'oublie pas que le succès dépend de l'universalité des efforts, et que la chose importante est donc de propager, d'étendre, de susciter la révolte de proche en proche par tous les moyens possibles.

» Telle est la règle de conduite que doivent suivre les hommes braves qui veulent assurer le succès du mouvement révolutionnaire. »

signaient les actes diplomatiques, ils frayaient avec les ambassadeurs des gouvernements qui les avaient flétris; ces accointances ne s'arrêtèrent point à des manifestations isolées.

Berne et son club n'avaient pas assez de malédictions pour les sept cantons du Sonderbund. Cette alliance, disaient-ils, était contraire au pacte. Pendant ce temps, les Bernois en renouvelaient de particulières, de complètement opposées aux droits de leurs co-États. Berne venait de former une union douanière, le premier rêve des agitateurs. Cette union, aux yeux du Radicalisme, n'avait pour but que d'isoler les cantons catholiques, de leur interdire tout rapport, soit avec les autres parties de la Suisse, soit avec les pays voisins d'où ils pouvaient tirer des munitions de guerre et des subsistances. Le docteur Guillaume Snell que Neuhaus avait fait expulser de sa chaire de professeur, à cause de l'excentricité démagogique de ses principes, était l'inventeur de ce système d'union douanière qui servit de point de départ à l'Allemagne et à l'Italie. Cette union était une forfaiture; elle fut donc acceptée par les cantons radicaux. D'un autre côté, Zurich, Argovie, Schaffhouse et Thurgovie se constituaient pour l'instruction de la cavalerie. Le prétexte était absurde; mais la véritable cause avait un peu plus de sérieux. Il s'agissait d'aviser aux moyens de tourmenter et d'écraser les Catholiques. L'union douanière et l'instruction de la cavalerie avaient fait leur coup. Les porte-voix des Sociétés secrètes, établies sur les divers cantons, s'assemblent à Baden, sous le nom d'Association helvétique des sciences. Le docteur Robert Steiger, le pardonné de Siegwart-Muller et de Joseph Leu, est regardé comme le plus coupable de la bande; on lui décerne la flétrissure de la présidence. Ce fut dans ce club scientifique que le Radicalisme poussa son dévergondage jusqu'à l'excès; ce fut là qu'il mit à nu ses desseins. Dans un langage dont le *Père Duchesne* aurait rougi, chaque orateur fit assaut de bravades antichrétiennes; chaque démagogue apporta son rêve de sang délayé dans la vase radicale. Le professeur Henne, revenant au point principal de Berne, sa patrie, demanda à ramener le plus promptement possible la cheminée de l'édifice helvétique. »

Du club de l'Ours ainsi que de toutes les officines révolutionnaires, il s'échappait donc en même temps des miasmes pestilentiels. Les Grands-Conseils des divers cantons allaient s'assembler pour donner leurs instructions aux députés en Diète. Ces instructions doivent décider de la paix ou de la guerre. La guerre est indispensable aux Sociétés secrètes. Berne, dans un préavis qui était un mot d'ordre à ses complices, trace le plan qu'il faut suivre. Ce plan est toujours le

même; dans les cantons radicalisés il trouve les mêmes fauteurs. Mais le vrai peuple suisse restait étranger avec ses magistrats à cette agitation sans motifs, à ces cris d'alarme sans aucun danger. Par les votes et instructions des Grands-Conseils, on savait d'avance le résultat de la discussion en Diète. A force d'émeutes et de corruptions de toute nature, Berne arrivait à se créer une majorité fictive (1) de douze voix et d'une demi-voix, en comptant celle de Saint-Gall qui vient d'entrer dans le Sonderbund des douze.

Le 2 mai 1847, le canton de Saint-Gall procède à ses élections. Le Radicalisme qui veut conquérir un nouveau suffrage a fait des efforts surhumains, et cependant la victoire paraît décidée en faveur des Catholiques. Un district protestant s'est même séparé des Radicaux; mais celui de Gaster où les conservateurs comptent une majorité toujours certaine leur échappe par une trahison. Trois curés se sont affiliés secrètement à la politique bernoise. Ils vendent leurs consciences au club de l'Ours; ils font acquitter le salaire de cette vente par les Catholiques qui ont en eux une confiance absolue. Ce district de Gaster est composé de pauvres, de simples ouvriers qui dépendent des riches manufacturiers protestants. Le jour des élections, ces manufacturiers déclarent qu'à l'instant même ils exproprient de leurs chaumières, ils laissent sans travail, sans pain par conséquent, tous ceux qui ne voteront pas selon la liste que les trois prêtres ont charge de leur présenter. Cette intimidation de la misère, soutenue par la voix des pasteurs dont ce peuple a l'habitude de suivre les avis, réussit à souhait. Jusqu'alors les suffrages se partageaient à égalité dans le Grand-Conseil; il n'en fut plus ainsi. Soixante-dix-sept radicaux vont se trouver en face de soixante-treize conservateurs. Berne ordonne de tirer soixante-dix-sept coups de canon pour célébrer cette victoire de la corruption sacerdotale; dans tous les cantons radicalisés, il y eut des fêtes populaires en l'honneur de ce résultat électoral.

Par son accession à la ligne bernoise, Saint-Gall ouvrait les hostilités contre le Sonderbund; il complétait le blocus des États de l'alliance

(1) Il avait été décidé au club de l'Ours qu'il fallait douze voix au moins contre l'alliance catholique, afin de faire prendre le change à l'Europe, en lui montrant une majorité qui, constitutionnellement, devait exercer plus d'influence qu'une minorité de huit ou neuf voix. On oubliait que dans les questions de souveraineté entre États indépendants, le nombre des suffrages ne peut pas anéantir un droit antérieur et imprescriptible. Mais à Berne on se flattait de faire exploiter par la presse et les avocats du Radicalisme l'ignorance des peuples sur les relations internationales des vingt-deux cantons confédérés. Ainsi, d'une illégalité flagrante on s'arrangeait pour faire une chose essentiellement constitutionnelle.

séparée. Situé à la partie orientale de la Suisse, borné au nord par le lac de Constance et le canton de Thurgovie, à l'orient par la partie autrichienne du Vorarlberg dont il est séparé par le Rhin, à l'occident par Zurich, Schwytz et Glaris, il plonge au midi dans l'État des Grisons. C'était la seule voie de communication restant aux Catholiques avec les royaumes voisins. Du même coup, le Sonderbund trouvait un nouvel ennemi et perdait sa dernière espérance.

Le canton de Saint-Gall doit son nom à un moine écossais, mort en 640, dans son ermitage sur les bords de la Steinach. Cet ermitage devint peu à peu un monastère fondé par les religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Ils défrichèrent le pays, enseignèrent l'agriculture et conservèrent comme un précieux dépôt, au milieu des siècles barbares, le trésor des connaissances qui plus tard devait enrichir l'Europe. Ces Bénédictins avaient établi des écoles dans leur cloître; ils y attirèrent les artistes; ils y réunirent les chefs-d'œuvre de l'Orient et de l'Italie. On les vit ressusciter en même temps la science des mathématiques, la poésie, la peinture, la musique et la statuaire. Par une sagacité digne de leur nom, les Bénédictins formèrent, dès le neuvième siècle, une bibliothèque qui fut bientôt l'une des plus considérables du monde connu. C'est là que la plupart des auteurs latins furent conservés. Le couvent prospérait. Des habitations isolées s'élevèrent autour des murs protecteurs. Ces habitations devinrent en peu d'années la ville de Saint-Gall qui, jusqu'en 1798, fut toujours paternellement gouvernée par les abbés de ce nom.

Saint-Gall était, dès 1454, allié des cantons suisses. Avec la ville de Sargans, il forma, au temps de la République helvétique, deux cantons qui plus tard se réunirent sous l'acte de médiation de Bonaparte. En 1815, ce canton se donna une constitution par laquelle le Grand-Conseil était composé proportionnellement avec la population de quatre-vingt-quatre députés catholiques et de soixante-six protestants. Les révolutions radicales firent disparaître cet état de choses. Saint-Gall compte cent onze lieues carrées de surface et 158,855 habitants, dont cent mille au moins sont catholiques. On a vu par quels moyens le Radicalisme était peu à peu venu à bout de cette majorité. Trompée par les uns, intimidée par les autres, elle vouait son indépendance à une prostration complète; elle éloignait surtout du champ de bataille l'un des plus vigoureux athlètes des principes conservateurs, M. Baumgartner, qui, complètement séparé du Radicalisme, était la terreur des Corps francs par l'inflexibilité de sa logique. Les Sociétés secrètes redoutaient sa loyauté et son éloquence; il fut condamné à une silencieuse désapprobation.

Au club de l'Ours, Ochsenbein, qui voyait tout lui succéder à souhait, fit comprendre qu'il fallait obtenir la guerre civile à tout prix. Il était nécessaire de combler la mesure des humiliations dont la Suisse catholique se sentait abreuvée; Ochsenbein, généralissime des Corps francs, a été élu, comme protestation du Radicalisme, conseiller d'État et directeur de la guerre; il ambitionne la présidence du Conseil exécutif de Berne pour se trouver de droit président de la Diète fédérale. Il destine cette suprême insulte aux puissances de l'Europe qui conspuèrent son expédition et aux cantons primitifs qui le battirent. Les vœux de cet homme sont tous exaucés. Le 28 mai 1847, Ulrich Ochsenbein, directeur du club de l'Ours, s'entendit proclamer président du Vorort. Le même jour, le Grand-Conseil, à l'unanimité moins trois voix, vota la destruction du pacte fédéral et la dissolution du Sonderbund, le dernier appui de ce même pacte.

Le gant du défi était jeté à l'Europe. Il devenait impossible de se dissimuler où allait la Suisse radicale. Cette évocation de la guerre des forbans apparaissait comme un outrage à tous les gouvernements établis auxquels le club de l'Ours n'épargne ni les calomnies ni les conspirations. Les hommes paisibles ou intelligents qui suivent la marche des affaires et le progrès des esprits s'imaginèrent que l'Europe n'accepterait pas de gaieté de cœur un pareil affront. Berne déchirait le pacte de 1815; on crut que les puissances refuseraient de reconnaître à ce canton une suprématie bisannuelle qui ne lui était attribuée que par ce même pacte. Les puissances n'eurent pas ce facile courage. Elles mandent à leurs ambassadeurs d'entrer en relation avec le chef des Corps francs. Par là même, les cantons catholiques se voient réduits à l'humiliation que, dans ses rêves d'orgueil, Ochsenbein n'a peut-être jamais songé à leur infliger. L'Europe, par ses diplomates, courbe la tête sous le joug du Radicalisme; elle s'annihile en attendant le signal de sa mort. Il eût été beau pour les cantons primitifs de résister à cette épreuve et de donner à ces épouvantes monarchiques le signal de la rédemption. Les cantons primitifs se condamnèrent à une affligeante longanimité; cette longanimité faisait d'eux un fief du Radicalisme européen; elle fut le germe de la ruine du Sonderbund.

Depuis 1850, les puissances étrangères se trouvaient placées sur un mauvais terrain. Elles avaient laissé déchirer les traités de 1815; impassibles, elles avaient assisté au développement des théories insurrectionnelles que professaient les échappés des Sociétés secrètes. Elles voyaient la révolution à l'œuvre dans ses journaux, à ses tribunes con-

stitutionnelles, dans ses ventes ou dans ses clubs. La démoralisation coulait à pleins bords, et sa source la plus abondante sortait des montagnes de la Suisse comme un fleuve de destruction. En présence de cette crise, qu'on avait laissée grandir et qui maintenant devenait inévitable, il fallait prendre un parti décisif. Les puissances avaient tant différé, tant ajourné, qu'elles espèrent encore que la diplomatie pourrait contenir les tempêtes déchainées. La diplomatie fut donc obligée de recrépir son juste-milieu. D'un côté, par ses notes, elle déclarait à la Suisse que l'Europe ne souffrirait jamais l'anéantissement du pacte de 1815 et de la souveraineté cantonale; de l'autre côté, et souvent par ces mêmes notes, on semblait ouvrir une porte favorable au Radicalisme. Vers la fin de 1846, l'Europe avait presque entièrement renouvelé son personnel diplomatique auprès de la Confédération. Ces nouveaux plénipotentiaires ne cachaient point leurs sympathies pour le Sonderbund. La justice de sa cause ne faisait plus doute; mais, dans la position où les cours étrangères s'étaient laissées acculer, il paraissait impossible de ne pas donner aux audaces radicales une satisfaction ou une assurance.

Les Suisses des cantons primitifs ne voulaient pas, ils ne demandaient pas surtout l'intervention armée des puissances. Comme tous les hommes qu'on enduit d'un préjugé patriotique, ces Suisses avaient été pris à l'amorce révolutionnaire. Les novateurs de 1795 avaient, dans des intentions faciles à comprendre, admis pour loi suprême qu'il était impie et sacrilège d'invoquer l'appui de l'étranger. Ils flétrissaient la guerre civile, ils frappaient d'exécration les alliés dont le concours pouvait arrêter leurs excès. Par ces deux anathèmes, ils n'offraient à leurs victimes que la dégradation ou la mort. Cette théorie était nouvelle dans l'histoire, car jadis les rois, les peuples et les partis ne se firent pas faute de mêler l'étranger à leurs querelles, et, en France, dans les guerres de religion, personne n'adressa aux autres un reproche que tous auraient mérité. Cette théorie fut d'un avantage immense pour les démagogues. Elle leur servit d'armes et d'étendard. Ils l'introduisirent dans la politique moderne. Mais lorsque, pour leurs complots ou pour leurs émeutes, ils eurent besoin de l'étranger, l'étranger devint tout à coup un peuple de frères (1). Au tribunal de leur habile

(1) Dans une brochure intitulée *la Suisse et l'étranger*, brochure imprimée à Hérissau, canton d'Appenzell, et répandue à profusion en Suisse comme en Allemagne, on lisait ces pages qui ne laissent aucun doute sur le concours que la Révolution attend de l'étranger.

« Si la Suisse, qui compte deux millions et demi d'habitants, qui offre tant d'avantages

partialité, les émigrés de 1792 furent coupables, l'armée de Condé aussi. Mais les Corps francs ou les réfugiés qui courent le monde afin de préparer des révolutions, qui, d'Espagne ou d'Italie, tirent sur le drapeau de leur patrie, ces Corps francs sont de grands citoyens. Les Suisses de 1847 étaient imbus de ce préjugé que le serment du Grütli devait leur apprendre à dédaigner. Ils repoussaient en idée l'intervention que l'Europe ne leur offrait pas et que la Révolution accusait les uns de solliciter, les autres de proposer. Une intervention est toujours pénible et coûteuse, et, dans l'état de torpeur où se trouvaient les puissances, elle ne pouvait être qu'un palliatif, jamais un remède efficace. Néanmoins la France et l'Autriche, qui se sentaient menacées à leurs frontières, prenaient des mesures militaires en conséquence. Elles jugeaient opportun de se défendre, plus opportun encore d'inspirer aux Catholiques l'espoir que les cabinets de Paris et de Vienne ne permettraient pas l'oppression de la Suisse primitive. Des forces imposantes stationnaient à la limite des deux pays. On disait qu'elles

sous le rapport géographique, militaire, matériel et moral, formait une république unitaire fondée sur les principes libéraux, elle présenterait une force imposante que les peuples pourraient opposer à leurs tyrans. Supposons de plus que cette démocratie prit sous sa protection les intérêts des républicains, qu'elle parlât le langage qui convient à des hommes libres dans les cours, dans les congrès, dans la diplomatie européenne, dans la politique générale, dès lors plus d'unité dans les efforts du despotisme; l'alliance des grandes puissances serait brisée, la conjuration des rois contre la liberté des peuples réduite à l'impuissance, la monarchie paralysée dans son action et la tyrannie frappée au cœur. Ajoutez à cela que les doctrines libérales ont poussé de profondes racines et conquis d'innombrables prosélytes dans toute l'Europe; les républicains de l'Allemagne, de la France, de l'Italie seraient les alliés naturels de la Suisse unitaire. Et qu'est-ce qui pourrait résister à trente millions d'hommes libres, tous exercés dans le maniement des armes et prêts à mourir pour briser les fers de leurs frères? Rendons la chose sensible par un exemple. Le grand-duc de Bade, je le suppose, veut enchaîner la parole et bâillonner la presse. Dans l'état actuel des choses, les défenseurs de la liberté, ne trouvant aucun secours au dehors, enchaînés par des lois despotiques au dedans, ne pourraient opposer qu'une résistance impuissante. Mais posons pour un instant que la République helvétique est fortement constituée sur les bases de l'unité, que tous les confédérés ne forment du Rhin jusqu'au Léman, du Tessin jusqu'à Bâle, qu'un seul peuple uni comme une seule famille par des nœuds intimes; oh! alors, malheur au tyran! Vingt mille Suisses, s'avancant sur les frontières de Bade, non-seulement tiendraient en échec toute la Confédération germanique, mais feraient sauter la mine qui embrasse dans ses ramifications toutes les provinces du Rhin, de Constance jusqu'à Dusseldorf. Et ce ne sont pas là tous les services que la République unitaire rendrait à la cause libérale. M. Guizot, vous le pensez bien, voudrait intervenir; mais au moment même où les troupes françaises marcheraient vers la Suisse, une seconde armée de vingt mille confédérés passerait les frontières, proclamerait la République et changerait la face de la France. Oui, vingt mille républicains, mais de vrais républicains, feraient sauter Louis-Philippe, et son gouvernement, et sa monarchie, et toute sa boutique. »

avaient ordre de pénétrer en Suisse aussitôt que Berne donnerait le signal des hostilités contre le Sonderbund.

Louis-Philippe était alors à l'apogée de sa puissance. Il avait pendant longtemps convoité le diadème, et depuis dix-sept années il régnait. Il avait voulu entrer dans l'alliance des rois, et les monarques lui avaient ouvert leurs rangs. Les poignards des Sociétés secrètes s'étaient émoussés sur sa poitrine; les balles des conspirateurs semblaient respecter sa tête, et à chaque attentat l'Europe se réjouissait, comme d'un événement heureux, de voir le Nestor couronné de la Révolution échapper providentiellement à la mort. Le clergé rendait à Dieu des actions de grâce pour une si visible protection. Le plus irréalisable des vœux de Louis-Philippe était exaucé par enchantement. Dans les joies matérialistes de ses gouvernants, la France officielle, qui l'avait proclamé monarque de son choix, oubliait l'échafaud de Louis XVI et le suicide impossible auquel on avait condamné la mémoire du dernier Condé. Louis-Philippe voyait ses enfants grandir autour de lui en servant le pays. Ses petits-fils se multipliaient; le nom des d'Orléans devenait, disait-on, populaire dans les armées et sur les mers. On le saluait comme l'aurore de la réconciliation entre la monarchie et les idées révolutionnaires; on l'acceptait comme la seule transaction possible entre la liberté et la licence. Ainsi que Job, il pouvait raconter ses prospérités aux amis que la fortune lui donnait, et dire avec l'homme de la terre de Hus : « Lorsque j'allais prendre ma place à la porte de la ville et que l'on me préparait un siège élevé dans la place publique, les jeunes gens, en me voyant, se retiraient par respect, et les vieillards, se levant, se tenaient debout. Les princes cessaient de parler, ils mettaient le doigt sur leur bouche. Les grands s'imposaient silence et leur langue demeurait attachée à leur palais. L'oreille qui m'écoutait me publiait bienheureux... Je disais : Je mourrai dans le nid que je me suis fait et je multiplierai mes jours comme le palmier. Je suis comme un arbre dont la racine s'étend le long des eaux, et la rosée se reposera sur mes branches. Ma gloire se renouvellera de jour en jour et mon arc se fortifiera dans ma main. Ceux qui m'écoutaient attendaient que j'eusse parlé et ils recevaient mon avis avec un silence plein de respect. »

Puissant et honoré au dehors, ce d'Orléans avait tout vu sourire à ses désirs. Dans son heureuse vieillesse, il se flattait de mourir comme David, plein de jours et de trésors. Ses courtisans le berçaient même de l'espoir qu'il franchirait à pieds joints le fossé de la régence. On lui disait et il répétait avec un orgueil tout dynastique que jamais le

pays n'avait été plus prospère. Entré dans la famille des rois, il sacrifiait ses opinions de juillet au bonheur général; mais au lieu de rendre la France morale, il ne se préoccupait que d'une chose. Il voulait la faire riche; son plan consistait à substituer le règne de l'argent au règne des principes. Il tâchait par le bien-être matériel de forcer les hommes à l'oubli des devoirs moraux; il inoculait la maladie du lucre; il organisait une féodalité mercantile; il se sacrait monarque selon le cœur des banquiers, et il appelait à cette vaste curée de l'industrialisme tous ceux en qui la soif de l'or remplaçait la soif des grandeurs.

Sous la régence de Philippe d'Orléans, la noblesse française croyait à la philosophie du libertinage. Les vieux rois avaient fait de cette noblesse une pépinière inépuisable d'intrépides soldats, de capitaines expérimentés, de courtisans spirituels, d'hommes d'État habiles et dévoués. L'empereur Napoléon continua cette tradition militaire et civile. Louis-Philippe essaya de la briser. Il transforma en industriels les gentilshommes qu'il put rallier à son trône. L'échafaud de 95 avait essayé vainement de noyer l'antique noblesse dans le sang. Cet échafaud l'avait retrempeé; en 1847, elle se plongea elle-même dans la boue. Ces gentilshommes prêtèrent leur nom à usure; ils mirent à l'encan le blason de leurs ancêtres; ils en trafiquèrent; ils sollicitèrent l'octroi d'une ligne de chemin de fer avec la persistance que ces mêmes ancêtres mettaient pour obtenir l'honneur de se ruiner au service de la patrie. Être côté à la Bourse et devenir la petite monnaie de la juiverie fut la seule ambition de toutes les cupidités travaillées de l'amour du gain. On joua à la faillite ainsi que naguère la France jouait à la gloire. La fièvre des spéculations se communiqua comme la vaccine; bientôt on ne parla plus dans le monde que des chevaliers du report, des amés et féaux du dividende.

Louis-Philippe était roi constitutionnel dans toute la force du mot, c'est-à-dire il régnait par la corruption. Il amoindrisait, il aplatissait les hommes. Chacun devenait pygmée et, par un curieux travail d'orgueil, tout le monde se croyait géant. La France était morte aux grandes pensées, aux grandes choses, aux sublimes dévouements; le roi de juillet espérait la ressusciter en lui appliquant une sangsue. Tout était prospère à la surface. Les Pindares des corps constitués venaient dix fois par année chanter en présence du chef de l'État le bonheur officiel dont le pays se trouvait affligé. Ces félicités, gravées au *Moniteur*, restaient sans autre correctif que l'affaiblissement graduel de la morale publique. La monarchie se décomposait, elle tombait en lambeaux; elle pouvait calculer le jour et l'heure où les partis

extrêmes allaient la déclarer en banqueroute. A l'étranger elle avait gaspillé l'honneur national; à l'intérieur, par les plus folles entreprises de truelle, elle exposait la fortune publique à des revers inévitables. Louis-Philippe avait entouré Paris de formidables bastions. Ces bastions n'étaient destinés qu'à rassurer sa dynastie dans les jours de paix. On les condamnait par avance à ne jamais sauver la capitale d'un coup de main révolutionnaire.

Dans une lettre devenue célèbre, Armand Carrel signalait à Anselme Petetin un péril encore inconnu. « Nous allons, écrivait-il en 1834, renverser la monarchie, c'est bien; mais une fois cette lutte terminée, nous en aurons immédiatement une autre à soutenir avec cette foule d'imbéciles furieux qui sont dans nos rangs. » Ces imbéciles furieux dont parle Carrel étaient alors un anachronisme comme leur république. Ils furent distancés, même avant le triomphe. Ils avaient trouvé des maîtres dans les Communistes. Avec ses exagérations de haine et ses désirs effrénés, la lie de la société montait en bouillonnant à la surface. D'un pied dédaigneux elle repoussait au nombre des modérés ceux dont, en 1834, Carrel dévoilait les appétits sanguinaires. Leur exagération était surpassée. La révolution de juillet les avait enfantés dans le mépris; à leur tour ils engendrèrent une secte dont le nom seul fut un opprobre à la raison publique. Cette secte qui, selon un de ses plus terribles apôtres (1), est impuissante, vide d'idées, immorale, propre seulement à faire des dupes et des escrocs, s'avancait dans l'ombre avec son socialisme éhonté, sa littérature fangeuse, sa mendicité sans frein et cette hébétude d'esprit et de cœur qui commençait à gagner les travailleurs. Elle avait entendu dire que le bien-être matériel était la félicité suprême. Elle ne pouvait la conquérir par une vie de labeurs; elle la chercha dans les ténèbres du communisme. L'aristocratie d'argent se montra cupide et avare; l'aristocratie de la blouse poussa jusqu'à l'excès ces deux vices marchands. Elle voulut dominer par le vol légalisé comme les autres dominaient par la spéculation. Il se rencontra alors des hommes qui prirent à forfait l'humiliation de l'orgueil humain. Ils se créèrent un marchepied de leur petitesse. L'audace des sophismes, l'impertinence des prétentions, la misère des flatteries, tout fut pour eux un moyen. Ils réclamèrent en style d'école, comme dit Tacite, le gouvernement du monde, et la blouse, à qui ils promettaient les fabuleuses jouissances du Socialisme, la blouse les sacra dictateurs avec un peu de boue ramassée dans une barricade.

(1) *Contradictions économiques* de Proudhon, t. II, p. 506.

Tandis que le moral des hommes subissait un pareil contre-coup, l'espèce humaine allait en s'abâtardissant. Sous la double influence de la misère et de l'immoralité, elle se dégradait. La vie de la France se trouvait en péril. On naissait surnuméraire, on était à peu près sûr de mourir fonctionnaire public, et à la vue de l'ébranlement social dont le monde était menacé, chacun, avec plus de raison que Montaigne, devait s'écrier : « Or tournons les yeux partout. Tout croule autour de nous. Tous les grands Etats, soit de chrestienté, soit d'ailleurs, que nous cognoissons, regardez-y, vous y trouverez une évidente menace de changement et de ruyne. Les astrologues ont beau jeu à nous advertir, comme ils font, de grandes altérations et mutations prochaines. Leurs divinations sont présentes et palpables; il ne fault pas aller au ciel pour cela... Ce qui me poise le plus, c'est qu'à compter les symptômes de nostre mal, j'en veois autant de naturels et de ceux que le ciel nous envoie et proprement siens, que de ceux que nostre desrèglement et l'imprudence humaine y confèrent (1). »

L'avenir se chargeait partout de nuages encore plus sombres qu'au temps de Montaigne. Néanmoins, au dire des courtisans, jamais le ciel de la patrie n'avait été plus serein. Ceux qu'on appelait les sommités de l'ordre social, les pairs de France de Louis-Philippe se laissaient prendre en flagrant délit d'adultère comme un Triboulet de Victor Hugo. Ses ministres, ses généraux étaient convaincus de concussion; ses officiers d'ordonnance escroquaient au jeu des princes; ses ambassadeurs portaient dans les cours étrangères les désespoirs du suicide; ses chevaliers d'honneur assassinaient leurs femmes. Au milieu de toutes ces plaies accusant un déplorable système, Lamartine, vieux Narcisse qui se mire dans un borbier révolutionnaire, chevrotait une harmonie historique pour diviniser la guillotine.

Pendant ce temps, les fins routiers parlementaires traçaient des plans de stratégie constitutionnelle. Le monde s'affaissait sur lui-même comme un malade livré à des empiriques, et pour réaliser la prédiction faite à Horace par une vieille femme, ces Cicéron de comptoir et de barreau ne voulaient succomber ni au poison, ni à la fièvre, ni à aucune autre maladie. Ils espéraient mourir de bavardage. A Constantinople, la cour impériale et ses rhéteurs agitaient la question de savoir si la lumière qui parut sur le Thabor, au moment de la transfiguration, était créée ou incréée. Ils l'agitaient quand le Turc menaçait Constantinople. Les orateurs des deux chambres françaises, véri-

(1) *Essais* de Montaigne, l. III, c. IX.

tables sophistes du Bas-Empire, formés en centre gauche, en gauche dynastique, en extrême gauche, en centre droit, en droite, en extrême droite, en tiers-parti, en juste-milieu, s'occupaient de l'adjonction des capacités et de la pondération des pouvoirs. Ils dissertaient chaque année pour approfondir la question : le roi règne et ne gouverne pas. Les Barbares étaient au cœur du pays; ils le partageaient, ils le dévoraient en idée, et ses sauveurs patentés prétendaient couvrir la couronne qu'ils accusaient les autres de trop découvrir.

A l'extérieur comme à l'intérieur tout s'annihilait, tout se dissolvait comme par un travail souterrain. On ne sentait pas la hache qui coupait les câbles du navire; cependant on le voyait, ballotté par la tempête, s'éloigner peu à peu du port, et aller se perdre sur les récifs. Louis-Philippe arrivait au faite du pouvoir; il était heureux, tout lui souriait, et personne à cette époque de 1847 n'aurait songé à lui appliquer ce jugement de Machiavel, jugement qu'au 24 février 1848 il a pleinement confirmé. « Les âmes faibles, enorgueillies et enivrées par la bonne fortune, attribuent tous leurs succès à des vertus qui leur furent toujours étrangères. Elles se rendent par là insupportables et odieuses à tout ce qui les environne. De cet excès qui amène bientôt un changement de fortune, à peine le malheur se montre-t-il à leurs yeux, qu'elles passent à un excès opposé et deviennent viles et lâches. Les princes de ce caractère songent plutôt à fuir qu'à se défendre dans l'adversité (1). »

Le roi Louis-Philippe n'en était pas encore là. Il croyait, par ses agaceries constitutionnelles, avoir muselé le tigre démagogique. Fort de l'appui de l'Europe, il marchait à l'accomplissement des félicités monarchiques qu'il prétendait lui être réservées par la Providence. En remontant une pente insensible, il était revenu à des idées officiellement religieuses. Il frayait avec les Rois; il avait, plutôt dans son intérêt que dans celui de l'Europe, donné des gages à la paix publique et à la morale universelle. On le trouvait toujours sur la brèche pour combattre l'esprit révolutionnaire, car son ministre dirigeant, M. Guizot, comprenait depuis 1840 que la France ne pouvait plus être le porte-étendard des insurrections. Calviniste de naissance et d'éducation, mais catholique par ce besoin d'autorité qu'il ressentait si vivement et qui, à la tribune, lui arrachait des paroles pleines d'une majestueuse éloquence, M. Guizot voulait reconstituer le principe d'ordre. Les éléments de ce principe faisaient défaut à sa voix magis-

(1) *Œuvres de Machiavel. Discours sur Tite-Live*, ch. XXI, p. 505.

trale; il le savait, il le confessait, mais il espérait les rencontrer dans un système plus approprié aux tendances naturelles de son caractère. Conservateur à Paris, il voulut être conservateur en Europe, sans réticences, sans détours.

La diplomatie française, depuis le duc de Montebello, avait, en Helvétie, suivi pied à pied les oscillations gouvernementales. Le comte Mortier d'un côté, le comte de Pontois de l'autre, s'étaient appliqués à s'effacer. Il devenait impossible de marcher plus longtemps dans cette voie de ménagements. M. Guizot, dont les susceptibilités calvinistes étaient profondément blessées par les révolutions de Lausanne et de Genève, et qui, avec la rectitude de son esprit, ne se dissimulait point à quel but tendaient les Sociétés secrètes, ne voulut pas laisser le Sonderbund sans défense. Il importait plus que jamais à sa politique de faire respecter l'indépendance de la Suisse et de maintenir devant la France ce rocher de glaces et de braves gens. M. Guizot avait sous la main un diplomate qui, par sa foi, était une garantie offerte aux Catholiques, et qui, par le liant de son caractère comme par ses antécédents, devait rassurer tous les cabinets. Il nomma le comte de Bois-le-Comte (1) pour représenter la France en Suisse. M. de Bois-le-Comte y arrivait sous de favorables auspices. Afin de connaître les hommes et les choses, il visita les principaux cantons, il les étudia en détail. Son attitude fut partout celle d'un ami. Il disait à tous : « L'indépendance cantonale est une partie de l'organisation présente et acceptée de l'Europe. Si vous la violez, nous examinerons. » Devant ces paroles comminatoires, la Révolution, qui avait peur, s'arrêta pendant quelques mois. Mais bientôt l'Angleterre lui fit comprendre que, dans la situation des diverses puissances, une guerre était impossible, et que M. de Bois-le-Comte obscurcissait l'intelligence des Radicaux à l'aide d'un brouillard. Sûrs de l'appui de la Grande-Bretagne, ils passèrent à travers le brouillard. L'ambassadeur français vint à Lucerne, et, dans une importante dépêche datée de cette ville, le 22 janvier 1847, il rend compte à M. Guizot du premier entretien qu'il eut avec M. Siegwart-Muller.

La question d'intervention s'agitait dans la presse des divers pays. Au nom du Sonderbund, dont il était l'âme, M. Siegwart la repous-

(1) Le Radicalisme a la prétention de régénérer et de civiliser la Suisse. Voici en quels termes *le Libéral* parlait de la France et de ses ministres. « On dit que maître Guizot a fait remettre par son manœuvre, le comte de Bois, une note qui approuve la démarche de celui-ci. Pour qui sait combien M. Guizot est mal en selle sur la bête de somme du peuple français, tout cela a fort peu d'importance. »

sait. Il prévoyait bien que le Radicalisme obtiendrait la majorité en Diète, que cette majorité tournerait à l'oppression des petits cantons et enfanterait une longue et cruelle guerre civile ; mais, selon la dépêche de M. Bois-le-Comte, Siegwart-Muller ajoutait : « Quand cette guerre sera engagée, alors les puissances étrangères viendront sans doute : c'est ce que l'on doit chercher à éviter dans l'intérêt de tout le monde. Il faut prévenir, non réprimer. L'intervention coûte énormément cher ; ensuite, elle a bien des dangers. Notre existence suisse peut y périr. »

Cette idée de ne jamais solliciter, de ne jamais accepter l'intervention étrangère était si bien établie dans les Conseils du Sonderbund, que, le 24 septembre 1847, au moment où la guerre est reconnue inévitable, M. de Bois-le-Comte écrit de nouveau à M. Guizot. La dépêche est datée de Zurich, et l'ambassadeur français expose en ces termes l'entretien qu'il eut la veille à Lucerne avec Siegwart-Muller :

« Nous envisageâmes, dans son caractère et dans ses chances, le moyen de l'intervention étrangère. Je désirai d'abord savoir positivement jusqu'où l'Autriche s'était avancée : M. Siegwart me dit : « M. de Philipsberg m'a lu une dépêche de M. le prince de Metternich : il y était dit que si l'alliance se maintenait fidèlement dans la défensive et qu'elle fût attaquée, elle pourrait réclamer de l'Autriche toute espèce d'appui (alle Unterstützung). Par là j'ai compris, et on a voulu me faire comprendre, l'intervention armée. »

» M. Siegwart-Muller me dit que dans le Conseil des notables, tenu le matin même, deux personnes avaient demandé qu'on réclamât l'intervention : qu'il avait combattu ce conseil et fait partager à l'assemblée son opinion : que l'intervention étrangère pourrait bien sauver la cause conservatrice dans le moment, mais que, en en détruisant l'espérance, en en effaçant l'honneur, en la dénationalisant, elle la tuerait de fait et sans qu'elle pût s'en relever jamais.

» M. Siegwart-Muller exprimait là mon propre sentiment, répétait presque mes propres paroles : je ne pus qu'y donner l'assentiment le plus sincère et le plus prononcé : et ne lui laissai pas ignorer l'estime qu'il m'inspirait en parlant ainsi : car enfin dans cette attaque armée que repousserait du moins l'intervention étrangère, M. Siegwart-Muller peut non-seulement perdre sa position, mais y laisser sa vie : il n'ignore pas que les Révolutionnaires suisses, déposant envers lui ce caractère ennemi du sang qu'ils conservaient du moins, ont plusieurs fois et très-récemment encore dans le club de l'Ours annoncé l'intention de faire cette fois périr lui d'abord, puis M. Bernard Meyer et

deux ou trois autres, comme un sacrifice nécessaire à la consolidation de leur triomphe. »

Dans cette dépêche, qui, comme la précédente, se trouve à la chancellerie de l'ambassade française, à Berne, et aux archives des affaires étrangères, à Paris, M. de Bois-le-Comte donnait le nœud de la difficulté ; il expliquait d'avance la chute du Sonderbund. Le prince de Metternich conseillait aux États catholiques de rester sur la défensive. Le fond des instructions venues du cabinet français se résumait dans la même recommandation. Par malheur, ce double avis se trouvait être en tout point d'accord avec les principes mêmes du Sonderbund. L'alliance des Catholiques n'avait eu qu'un but. Ils songeaient à se protéger contre l'oppression, et aucun d'eux ne comprit que, pour s'arracher aux étreintes de la démagogie, il fallait non pas attendre ses hostilités, mais l'attaquer elle-même, et l'attaquer au moment où elle romprait le pacte. Cette audace des honnêtes gens, que la Révolution n'a jamais redoutée, dissipait les hésitations, entraînait les indécis, rendait le courage aux timides, agglomérait les mécontents et ralliait les fidèles au pacte. Elle laissait les Corps francs en face du club de l'Ours et des réfugiés qui, chaque soir, évaporaient leur douteux courage dans les tavernes des Sociétés secrètes. A une attaque aussi franche que politique, l'Europe aurait dû applaudir, car son salut à elle-même sortait d'une pareille combinaison, qui, dans les secousses révolutionnaires, sera toujours la seule chance laissée aux défenseurs de l'ordre social. Le prince de Metternich, M. Guizot et le Sonderbund en jugèrent autrement. Mais le prince de Metternich à Vienne n'était pas plus le maître que M. Guizot à Paris. L'un avait dans la chancellerie impériale et même à la cour des rivaux, des adversaires qui se plaisaient à contrecarrer ses démarches. L'autre trouvait auprès de plusieurs de ses collègues du ministère et dans les deux Chambres des résistances qui ne voulaient voir le Sonderbund qu'à travers les Jésuites. Le comte Duchâtel était à la tête de cette fraction du ministère, comme à Vienne le comte de Kollowrath se posait en hostilité avec le prince de Metternich.

Ces tiraillements faisaient la force du Radicalisme. Il était dans sa nature de ne respecter aucune loi, aucun traité, aucun principe ; il avait pour règle de les violer, il les violait suivant son bon plaisir. Le triomphe pour lui était certain, puisqu'il n'avait à combattre qu'une résistance passive. Ses plans, d'ailleurs, étaient tracés pour toutes les éventualités. Si par impossible, un courageux instinct de conservation engageait la France et l'Autriche à éteindre l'incendie avant qu'il eût

propagé ses ravages sur l'Europe, si ces deux puissances combinaient un mouvement militaire pour s'opposer à l'établissement de la République universelle, dont le rêve était sur le point de s'accomplir, les Sociétés secrètes devaient tenter un coup décisif. Elles savaient qu'en Suisse la terreur seule leur donnait une apparence de majorité, elles cherchèrent un autre champ de bataille.

La Savoie et la Lombardie furent d'avance désignées comme les camps retranchés du Radicalisme. Le Radicalisme avait foi dans les turbulences des Milanais. Le maréchal Radetzki était octogénaire, et personne ne s'imaginait que ce vieillard, un pied dans la tombe, renaitrait à la vie pour se donner le plus magnifique couchant de soleil qui ait jamais brillé sur l'épée d'un soldat. Les clubs et les Carbonari avaient calculé toutes les chances de succès; le roi de Piémont, Charles-Albert, leur ancien complice, se trouvait porté en première ligne. Ce prince méritait un pareil opprobre. Il appartenait plus à son siècle par ses trahisons que par ses vertus ascétiques. Il aurait ambitionné de se transfigurer en héros; il vivait en Chartreux, il devait mourir en révolutionnaire vaincu. L'italianisme lui montait à la tête, l'italianisme voulant tout faire par lui-même, et ne réunissant qu'à produire la confusion des vœux et la déroute. Charles-Albert rêvait qu'il tenait dans ses mains la *Spada vittoriosa*; ses frères en carbonarisme lui persuadèrent que ces vains songes de malade passeraient à l'état de réalité.

D'autres puissances, moins directement intéressées à la tranquillité de la Confédération Suisse que les cabinets de Paris, de Vienne et de Berlin, épousaient néanmoins aussi chaudement qu'eux la cause du Sonderbund. On lui témoignait de vive voix et par écrits les sympathies de l'Europe; mais en face de ces paysans qui se dévouaient pour le salut commun et que le Radicalisme affamait par un blocus, l'Europe s'arrêtait à des souhaits, à des serremments de mains, à des approbations clandestines. C'est à peine si à ces volontaires de l'ordre social dont les faibles ressources étaient depuis longtemps épuisées, on faisait passer les armes et les munitions nécessaires. Les princes consentaient bien à admirer tout bas de semblables sacrifices; mais ils ne voulaient pas se brouiller avec la Révolution qui avaient mieux compris qu'eux la portée du Sonderbund. L'Angleterre seule n'eut pas de ces scrupules. Le Sonderbund était catholique, il s'opposait aux progrès du Radicalisme que, par ses émissaires diplomatiques, lord Palmerston développait alors dans tous les foyers d'insurrection. L'Angleterre qui manufacture des chaînes pour tous les tyrans, des stylets

pour tous les esclaves, des poisons pour tous les peuples, prit parti contre cette alliance du droit et de la vraie liberté.

Lord Palmerston, chargé de diriger la politique extérieure du cabinet de Saint-James, était un homme qui avait su plaire à ses concitoyens en ne refusant jamais son appui à leurs plus injustes exigences envers les autres peuples. Les Anglais voient leur fortune dans la ruine des nations, leur grandeur dans l'abaissement des puissances étrangères. Fidèle à ces principes, lord Palmerston s'imagina d'introduire en Europe la politique suivie dans les Indes par la Grande-Bretagne. Sans se préoccuper des résultats, il l'appliqua avec une désinvolture de dandy suranné dont l'outrecuidance irrita plus d'une fois jusqu'à ses collègues. En dehors de ces motifs généraux, lord Palmerston en avait quelques-uns de personnels. Il croyait avoir été joué par Louis-Philippe et par M. Guizot dans l'affaire des mariages espagnols; il cherchait à se venger de cet échec diplomatique. Les succès de tribune du ministre français portaient ombrage à l'orateur du Foreign-Office, il ne pardonnait pas à M. Guizot l'éclat de son talent, il tenait rigueur au prince de Metternich pour ses triomphes de chancellerie et pour la considération dont l'Europe entourait une phénoménale longévité ministérielle. Le prince de Metternich et M. Guizot s'attachaient à la cause du Sonderbund. Cette raison seule eût paru péremptoire à lord Palmerston pour le jeter dans les bras des Corps francs. Il s'y précipita par l'intermédiaire du fils de sir Robert Peel.

Ce jeune homme, roide et empesé comme la fraise de la reine Élisabeth, se prêta sans résistance au rôle qui lui était assigné. Il dut se faire ostensiblement le courtisan d'Oechsenbein, parader avec lui, forcer la morgue britannique à se prêter par d'amicales démonstrations aux élans avinés du club de l'Ours, caracoler à toutes les revues des Corps francs, saluer leur drapeau, leur prodiguer des poignées de main, et leur faire comprendre plutôt par sa conduite que par ses discours ou ses notes que l'appui moral de l'Angleterre ne leur failerait jamais. Lord Palmerston compléta cette position en chargeant M. Peel d'aller directement et en son nom trouver Oechsenbein. Le ministre anglais avait ordre de lui lire et lui lut une dépêche officielle. Le seul but de cette dépêche était d'exprimer à l'ancien chef des Corps francs, sur lequel l'Europe jetait un interdit bien mérité, la satisfaction et la confiance que faisait éprouver à lord Palmerston sa nomination comme directeur du Vorort. Dans l'état des choses il n'en fallait pas davantage pour surexciter les espérances du Radicalisme. Ces témoignages d'encouragement distribués sur les places ou dans les cafés

ne parurent pas assez démonstratifs à lord Palmerston. En mettant le feu à la Suisse, il voulait pour mériter son surnom d'allumette chimique, propager à la même heure l'incendie révolutionnaire de Turin à Palerme. Il chargea de cette mission lord Minto, qui en apôtre muet du désordre se contenta de recevoir les félicitations des uns, les ovations des autres, et de sourire à un complot qu'autorisait son attitude de modération provocatrice. Sa présence en Suisse devait être un signal de guerre civile; elle fut pour l'Italie et la Sicile une large traînée de poudre qui enfanta les catastrophes.

La France et l'Autriche ne pouvaient s'entendre sur le mode de pacification dans les affaires helvétiques. De nombreuses dépêches s'échangeaient entre les deux cabinets. M. de Metternich proposait aux puissances de déclarer, avant qu'un arrêté diétal eût lié la cause de la Confédération à celle du Radicalisme, qu'elles ne souffriraient pas que la souveraineté cantonale fût violente et que l'état de paix matérielle fût troublé par une prise d'armes, de quelque côté qu'elle vint. Le cabinet français, à cause même de la question catholique et des Jésuites que les Démagogues avaient eu l'art de mêler à celle du pacte de 1815, se trouvait partagé d'opinion. Louis-Philippe avait essayé de proscrire les Jésuites de France; sa sœur, madame Adélaïde, ne voulait à aucun prix qu'on les soutint en Suisse. C'était une affaire de religion, il fallait la laisser débattre par les intéressés. M. Guizot voyait la chose de plus haut; mais gêné dans ses mouvements, il était obligé de donner aux plénipotentiaires de la France à l'étranger des instructions presque en désaccord avec ses convictions. Il reculait devant le moyen proposé par l'Autriche, car ce moyen c'était, en fin de compte, l'intervention armée. Le silence de l'Angleterre ne faisait que trop présumer qu'elle n'y accéderait jamais. Elle donnait même à entendre qu'elle pourrait s'y opposer. Il fallait alors que le gouvernement français trouvât en lui la résolution suffisante pour se passer de l'Angleterre. Il se rappela son origine, il craignit l'action que la Grande-Bretagne exerçait en France parmi ses propres partisans et il eut devoir faire un suprême effort pour se la rattacher. Il se flatta de la ramener à signer elle-même les propositions du prince de Metternich. Là était le nœud de la question. Dans cette délicate circonstance, M. Guizot reprit donc l'idée de provoquer sur les affaires de Suisse l'examen et les résolutions du cabinet de Saint-James. On prodiguait aux divers États helvétiques les conseils d'une prudente amitié; on les rappelait à leurs devoirs de confédérés, on les menaçait même; mais le Radicalisme peu sensible aux objurgations de la France et de l'Au-

triche, ne s'effrayait pas du tout des menaces. Lord Minto et M. Peel affirmaient par la seule ostentation de leurs démarches que les puissances n'oseraient en aucun cas se passer du concours de l'Angleterre. Ce concours ne leur serait jamais accordé, il ne leur serait jamais officiellement refusé.

Dès le principe, il devint impossible de se mettre d'accord sur la base des négociations. Lord Palmerston n'avait pas dit son dernier mot, et ce mot n'était un secret pour personne. L'Autriche, la France et la Prusse se plaçaient dans une position humiliante; l'Angleterre en tira parti pour se grandir à leurs dépens. Les cantons catholiques n'avaient plus à espérer de l'Europe que des vœux frappés de stérilité. Le Radicalisme s'ingénia pour amener le Saint-Siège à leur refuser jusqu'au plus froid témoignage de sa bienveillance. Il fallait décourager le Sonderbund, l'isoler du ciel ainsi que de la terre, et par une prévision infernale le détacher, peut-être pour toujours, de ce centre commun de foi qu'il défendait avec une sublime persévérance. A Londres, à Rome et à Berne, mille intrigues souterraines furent ourdies dans ce sens, qui tranchait d'un seul coup toutes les difficultés.

En 1847, la capitale du monde chrétien se voyait dans une position exceptionnelle. Ce n'était plus la cité des jours anciens, la tradition vivante des joies et des douleurs catholiques, l'asile des fortes études, la solitude peuplée de monuments et de tombeaux où l'âme brisée vient se réconcilier avec Dieu, en suivant la trace du sang des martyrs sur les vieilles voies romaines. Il n'y avait plus de calme dans les esprits, plus de repos dans les cœurs. Le 16 juin 1846 un nouveau Pape avait été donné à l'Église. Ce Pape, dont jusqu'alors le nom n'avait rayonné d'aucune de ces gloires retentissantes qui commandent l'admiration, le respect ou la haine, arrivait à la suprême puissance, obscur et ignoré. Les fidèles du diocèse d'Imola appréciaient seuls la modestie de ses vertus, et plus d'une fois les Carbonari de cette province lui firent expier son jésuitisme par des outrages qui étaient un titre d'honneur. A peine Pie IX fut-il assis sur la chaire de Pierre, que, cédant à une générosité plus chrétienne que politique, il consacra son avènement par le bienfait de l'amnistie. Ce bienfait, qui n'a jamais produit que des ingrats, devint pour les pardonnés et pour leurs complices un signal de reconnaissance extatique. Le vertige s'empara de toutes les têtes. En quelques semaines on bâcla au nouveau chef de l'Église une de ces bruyantes popularités qui écrasent sous leur poids. On lui fit un piédestal du cercueil de son vénéré prédécesseur, qui avait régné selon la justice et qui était grand devant Dieu comme de-

vant les hommes. Les amnistiés, conspirateurs émérites qui, sur le rocher de Malte ou dans les conventicules des Sociétés secrètes, avaient si souvent juré de détruire la Religion et d'anéantir la Papauté avec les bonnes mœurs, allèrent processionnellement entendre des messes d'action de grâces; ils chantèrent des *Te Deum*; ils communierent à Saint-Pierre-aux-Liens; ils promirent sur la tête de leurs vieux pères et sur celle de leurs jeunes enfants de mourir pour l'Église et pour Pie IX. C'était du même coup le sacrilège et le parjure se donnant les mains dans une étreinte d'hypocrisie.

Cette ovation, née au moment même de l'exaltation du Pontife, grandissait chaque jour. Chaque jour la voyait se reproduire avec les mêmes éléments, se vivifier avec les mêmes cris de tendresse. Les intempéries des saisons, les éclats de la foudre, la neige ou les ardeurs de l'été, rien ne pouvait dispenser les Italiens des fêtes qu'ils décernaient à leur prince bien-aimé, au pontife immortel. Folle de vanité et de joie, Rome s'enivrait de son Pape. On avait commencé par l'adoration, on finit par des exigences. Le Pape subit toutes ces prodigalités d'amour, toutes ces fables ridicules inventées pour donner à son caractère un vernis de libéralisme révolutionnaire, tous ces mots parasites, toutes ces accolades sentimentales tendant plutôt à faire de lui un héros de roman qu'un vicaire de Jésus-Christ. On lui dressait des arcs de triomphe, on lui érigeait des statues, on le couvrait d'une pluie de fleurs, on se précipitait sur son passage avec des larmes d'attendrissement dans les yeux.

Le Quirinal était assiégé d'une multitude qui tressaillait sous sa main bénissante. On le disait beau comme l'espérance, doux comme l'agneau, fort comme le lion, juste comme Dieu. Il devait être le printemps dont les rayons allaient faire épanouir la fleur d'une nouvelle et merveilleuse renaissance. De tous les coins de l'Italie on lui envoyait des bannières. Pour célébrer sa gloire, des hommes, des femmes de toutes les classes s'attroupaient à un signal convenu, et pendant la nuit, à la lueur des torches, aux sons bruyants de la musique, on volait vers le Quirinal. Là, on appelait à grands cris le pasteur suprême; on le forçait à consacrer ces saturnales d'une joie équivoque, puis le lendemain on recommençait. On épuisait en son honneur tous les vocabulaires de la flatterie. D'un seul trait de plume on rayait du livre de vie l'histoire du Christianisme. Avant Pie IX il n'y avait pas eu de pape, après lui il n'en pouvait plus exister. Pie IX était le restaurateur de la liberté, l'apôtre du progrès, le précurseur et le messie de la nationalité italienne.

Jamais peut-être la langue humaine, si riche en mensonges, n'inventa tant de paroles trompeuses; jamais le monde étonné n'entendit un pareil concert de bénédictions. C'était une ivresse sans fin comme sans but, une ivresse qui s'élançait de la rue pour s'abattre dans les palais. Rome se transfigurait à l'égard de son prince; mais il fallait que le prince reconnût un semblable excès d'admiration par quelques concessions qui ne devaient rien coûter à la dignité, aux prérogatives, à la conscience du chef de l'Église. Le Pontife était homme même sous la tiare, homme soumis aux faiblesses d'un bon cœur. Il trouva qu'il était doux d'être aimé ainsi; doux de faire le bonheur des autres et de recueillir en souriant des trésors de reconnaissance, plus doux encore, à force de bénignité, d'amener dans le sein du pasteur les brebis rebelles. Avec un art infernal, on le plaça sur la pente toujours si rapide des concessions. Les réfugiés, les étrangers, les amnistiés, qui s'étaient corrompus, qui avaient conspiré ensemble à l'Orient et à l'Occident, choisirent Rome comme la dernière étape de leur lutte acharnée contre l'Église. Ils prirent pour avant-garde les racleurs d'enthousiasme, les prêtres candides ou mal famés, les tribuns sans avenir, les panégyristes qui aiment l'encens, les princes romains qu'on berce d'ambitieuses espérances, les utopistes en quête d'un auditoire, les niais qui s'imaginent tenir le progrès social au bout de leur plume, et certains catholiques qui béatement admiraient les desseins de la Providence dans ce miracle de popularité dont ils croyaient qu'une ombre allait rejaillir sur eux. Avec ce cortège de dupes, marionnettes sentimentales dont les Sociétés secrètes faisaient mouvoir tous les fils, l'armée antichrétienne s'avança à l'assaut de la chaire apostolique.

On avait créé au Pape une auréole de précaire immortalité. Il fallait l'isoler de ceux qui pouvaient lui donner un sage avis ou le détourner de la voie périlleuse dans laquelle on l'engageait presque à son corps défendant. Une guerre implacable fut déclarée aux cardinaux, aux prélats et aux religieux qui, par une prévoyante sagacité, se tenaient à l'écart de ces ovations suspectes. On n'avait pu les dominer par les séductions, on chercha à les représenter comme des Épiménides que le réveil de Rome et la voix de Pie IX n'avaient pas la puissance de tirer de leur léthargie. On les jeta aux gémonies des rétrogrades, on les accusa d'entraver le progrès et de vouloir éteindre le flambeau des lumières, le phare resplendissant que Rome élevait au-dessus de ses basiliques. D'imprécations en imprécations, on arriva jusqu'à désigner au poignard des bravi d'enthousiasme, au stylet des furieux de tendresse pour Pie IX, les quelques hommes éclairés qui, par leur éloquent

et douloureux silence, refusaient de s'associer à de dangereuses innovations.

L'idée révolutionnaire ne s'était montrée aux Romains que sous l'enveloppe d'un dévouement filial. Elle se para d'abord de repentir et de gratitude; elle acquit ainsi droit de cité. Peu à peu, en rendant toujours au Pontife les mêmes hommages, elle parvint, à l'aide de ses journaux et de ses clubs, à donner à ses conspirateurs un air de devoir catholique. Elle inventa des complots qui durent éclater à heure fixe. La tradition de ces complots se trouve dans les fastes de la Révolution française (1). On l'exhuma sous les voûtes du Vatican, et le monde, stupéfait, apprit un jour que les membres les plus honorés du Sacré Collège avaient tramé la mort de 15,000 Romains que le hasard dési-

(1) On lit dans *l'Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers, année 1789, t. 1, p. 157 : « Tout à coup des courriers se répandent, et, traversant la France en tout sens, annoncent que les brigands arrivent et qu'ils coupent les moissons avant leur maturité. On se réunit de toutes parts, et en quelques jours la France entière est en armes, attendant les brigands qui n'arrivent pas. Ce stratagème, qui rendit universelle la révolution du 14 juillet, en provoquant l'armement de la nation, fut attribué alors à tous les partis, et depuis il a été surtout imputé au parti populaire qui en a recueilli les résultats. Il est étonnant qu'on se soit ainsi rejeté la responsabilité d'un stratagème plus ingénieux que coupable. »

Les meneurs des Sociétés secrètes avaient accepté ces commodes enseignements de l'histoire; ils les mirent à profit vers la mi-juillet 1847. Ce jour-là, grâce au stratagème plus ingénieux que coupable dont les complaisances de M. Thiers publient la recette, les réfugiés polonais et allemands, les Italiens cosmopolites, les amnistiés, les carbonari de toutes les sectes s'imaginèrent de figurer le peuple romain et de trembler sous un vaste complot qui devait éclater, qui était découvert, et auquel le lendemain personne ne songea. Ce complot fut dénoncé dans toute la chrétienté par la presse radicale ou anticatholique avec un luxe effrayant de tendresse pour Pie IX. Afin de prouver dans quel abaissement l'esprit public se plongeait alors, il ne sera pas besoin d'exhumer ces récits dégradants pour l'espèce humaine. Nous nous contenterons d'emprunter à la correspondance d'un journal catholique les fragments qui suivent. *L'Univers*, dans ce temps-là, était sous la direction de M. Charles de Coux. C'est lui qui fournira ce déplorable exemple de crédulité.

« Je n'exagérais pas dans ma lettre du 8 juillet, en vous parlant des projets et des intrigues des adversaires de la politique de Pie IX. L'institution de la garde nationale a fait jeter les hauts cris, et sur-le-champ ils ont compris qu'il fallait à tout prix précipiter le dénoûment des complots criminels qu'ils ourdissaient depuis si longtemps. L'armement, plus prompt qu'ils ne le croyaient, de la garde nationale, a déjoué leurs projets. Le coup était monté pour aujourd'hui dimanche 18 juillet. Au moment du feu d'artifice qui devait être tiré à l'occasion de l'anniversaire de l'amnistie, quelques affidés auraient provoqué, n'importe sous quel prétexte, des rixes dans la foule, et au milieu du désordre qui en eût été la suite, on aurait poignardé Angelo Brunetti, surnommé Ciceruacchio, ce marchand qui exerce une si grande influence sur le peuple, et qui est si pieux, si bon, si dévoué au Pape, à l'Église et à son pays. On comptait que les troupes, entraînés par le petit nombre d'officiers et de soldats que les adversaires de Pie IX étaient parvenus à séduire, auraient en même temps débouché par les rues du Corso, de Ripetta et del Babuino, qui sont les seules issues de la Piazza del Popolo,

gnerait sur la place du peuple aux balles des sèdes imaginaires de la réaction. Le Pape résistait à la demande d'une garde nationale. L'invention et la découverte de ce complot servirent à vaincre les trop légitimes appréhensions du pontife. La garde nationale s'agenouilla devant lui; elle le supplia de bénir les armes qu'elle consacrait au service de l'Église. Le lendemain, ces prétoriens de l'émeute se mettent à persécuter les bons et à protéger les méchants. Ils voulaient arracher l'Italie à l'aigle autrichien, rendre Rome plus libre qu'au temps de Scipion, plus belle qu'au siècle d'Auguste, plus magnifique qu'avec Léon X, plus forte que sous le pontificat de Sixte-Quint. Pour réaliser cette chimère d'une imagination sénile, Rome et l'Italie eurent un étrange caprice, que la France de Charles VII n'aurait jamais conçu,

et fait feu sur le peuple. Maître une fois du terrain et vainqueur de la multitude, le parti rétrograde s'empara du pouvoir, créa un gouvernement provisoire et appela les Autrichiens dans les États de l'Église, sous prétexte de comprimer la révolution, et, dans ce but, de ramener le gouvernement romain dans les voies d'une politique sage, et indépendante sans doute de toute influence étrangère! Dieu, qui veille sur l'Église et sur le chef qu'il lui a donné, a permis que cet effroyable complot fût découvert à temps. Cette découverte est due à une circonstance toute providentielle, qu'il serait long, et pour le moment peu opportun de vous rapporter. Quoi qu'il en soit, ce qui a commencé à mettre sur les traces des fauteurs et des instigateurs du désordre et de la réaction, ce sont les bruits les plus sinistres et les plus alarmants, qui, depuis quelques jours, couraient dans la ville, semés habilement par des agents provocateurs. Des placards menaçants étaient apposés çà et là sur les murs, excitant la vengeance du peuple contre un certain nombre de personnages tous connus comme plus ou moins opposés à la politique de Pie IX. Tel était le perfide appât auquel on croyait prendre inévitablement le peuple romain. Mais le bon sens si remarquable de ce peuple n'a pas tardé à pénétrer ces ruses détestables. Le parti de la réaction faisait, d'un autre côté, circuler le bruit que des arrestations de plusieurs personnes, connues par leurs opinions libérales, allaient avoir lieu ou avaient déjà été effectuées dans la nuit. On s'aperçut bientôt que toutes ces nouvelles étaient sans fondement, et il ne fut plus douteux dès lors qu'il y avait là un piège tendu à la crédulité publique, que l'on voulait exciter le peuple à la violence et au désordre, et avoir ainsi le prétexte d'invoquer l'appui des baïonnettes étrangères. Ces plans odieux, mais habiles, auraient réussi sans la confiance et l'amour qu'inspire Pie IX. La garde nationale a inauguré sa première journée par l'arrestation de plusieurs individus gravement suspectés d'être les agents provocateurs et les auteurs de placards incendiaires. On m'a nommé plusieurs officiers supérieurs des carabinieri ou gendarmes...

« Plusieurs des personnages les plus suspects se sont ou cachés ou éloignés de Rome à l'approche de la catastrophe préparée par leurs soins homicides; c'est aussi dans ces circonstances que l'ambassadeur autrichien a présenté au Pape des notes outrageantes, accueillies du reste comme elles le méritaient. Le sentiment de générosité qui avait, sans aucun doute, porté Pie IX à laisser aux affaires plusieurs dangereux adversaires de ses glorieux desseins, aura produit néanmoins d'heureux fruits. Ces hommes se sont usés eux-mêmes et rendus à jamais impossibles. C'est là une nouvelle preuve de ce que je vous ai dit souvent, que toute cette révolution pacifique qui va s'opérant ici dans les idées et dans les choses est le produit merveilleux de l'amour intelligent et sympathique de Pie IX et du peuple romain. »

quand elle guerroyait contre l'Anglais. Rome et l'Italie annonçaient que la délivrance était prochaine, qu'elle serait glorieuse, et on les vit prendre l'abbé Gioberti pour Dunois et la princesse Belgiojoso pour Jeanne d'Arc au phalanstère.

En présence de ce désordre moral, qui semblait s'abriter sous la tiare enfin de perdre plus sûrement le Saint-Siège par Pie IX et Pie IX par la Révolution, le Pape se réfugiait dans sa vertu comme dans un asile impénétrable. Il avait tout concédé et on lui demandait encore, on lui demandait toujours. Il s'était laissé prendre à l'amorce des concessions qui enfaient des ovations, on essaya de le forcer dans ses derniers retranchements. L'homme avait faibli, le prince s'était laissé abuser; le Pontife ne permit pas qu'on pût l'accuser d'erreur. Toutes les fois que l'indéfectibilité apostolique fut menacée, il se roidit comme par une inspiration du Ciel; il se releva plus grand, plus saint que les Révolutionnaires ne l'auraient désiré. Mais cette grandeur sans intermission en matière de religion eût ses éclipses dans les affaires politiques, qui souvent, à Rome, se changent en questions religieuses. Son peuple, ce peuple romain si diversement jugé par l'histoire, s'était laissé entraîner vers le précipice des réformes impossibles. On l'avait pris à la glu du progrès. On le forçait à dédaigner ce qu'on appelait le gouvernement clérical. Ce peuple, qui aimait à se draper en Scipion de parade, et qui s'attribuait bénévolement tous les désintéressements de ses Cincinnatus, toutes les gloires de ses Césars, accepta comme l'acquit d'une dette arriérée les éloges dont la Révolution le saturait.

Il y avait alors dans le monde des esprits prévoyants, des intelligences habiles à épier la marche des idées démagogiques. A l'exception de quelques dévouements qui se sacrifiaient pour essayer de sauver le navire, et que les cent mille échos de la presse radicale ou religieuse traitèrent de blasphémateurs, personne n'osa jeter ses terreurs trop bien justifiées dans la balance où l'on pesait les acclamations. L'épiscopat ne se sentit pas la force d'avertir le pontife des calamités qui allaient fondre sur lui. L'épiscopat comptait beaucoup de saints Bernards pour la vertu, il n'en rencontra que très-peu pour le courage. Dans tous les évêques de la Chrétienté, il ne se trouva pas un Père de l'Église, assez contempteur d'une éphémère popularité, pour rappeler à Pie IX ce que le grand abbé de Clairvaux écrivait au pape Eugène III : « Quant au peuple, qu'en dirai-je? s'écriait saint Bernard (1). C'est le peuple romain. Je n'ai pu, ni en moins de paroles

(1) S. Bernardi, l. iv, *De Consider.*, c. ii.

ni toutefois mieux, exprimer ce que je pense de vos sujets. Qu'y a-t-il de plus connu dans les siècles passés que l'insolence et le faste des Romains? Nation inaccoutumée à la paix, accoutumée au tumulte; nation farouche et intraitable jusqu'à présent, qui ne sait se soumettre que quand elle ne peut résister. Voilà la plaie; c'est à vous de la guérir, vous ne pouvez vous en excuser. Vous riez peut-être de ce que je dis, persuadé qu'elle est inguérissable. N'ayez pas tant de défiance: on exige que vous travailliez à sa guérison, et non pas que vous la guérissiez. Donnez-moi, je vous prie, quelqu'un dans toute cette grande ville qui vous ait reconnu pour pape, sans un prix quelconque ou sans espérance d'en avoir. C'est alors principalement qu'ils veulent dominer, quand ils ont promis de servir. Ils jurent fidélité pour mieux trouver l'occasion de nuire à qui s'y fie. Ils veulent dès lors être admis à tous vos conseils, et ne peuvent souffrir qu'on les refuse à une porte. Ils sont habiles pour faire le mal, et ne savent pas faire le bien. En horreur au Ciel et à la terre, impies envers Dieu, rebelles entre eux, jaloux de leurs voisins, inhumains envers les étrangers, ils n'aiment personne et ne sont aimés de personne; voulant se faire craindre de tout le monde, il faut qu'ils craignent tout le monde. Ils ne peuvent se soumettre, et ne savent pas gouverner. Infidèles à leurs supérieurs, insupportables à leurs inférieurs; impudents pour demander, effrontés à refuser; importuns et inquiets jusqu'à ce qu'ils reçoivent, et ingrats quand ils ont reçu. Ils ont appris à dire beaucoup de choses et à en faire très-peu; grands prometteurs et peu d'exécution; caressants, flatteurs et détracteurs mordants; ingénument dissimulés et traîtres, avec la dernière malice. »

La position de Pie IX était plus critique que celle d'Eugène III, car Eugène III n'était pas menacé des louanges intéressées d'une moqueuse indifférence ou des embrassements de tous les Phalanstères. Eugène III ne subissait pas, à Rome et dans la Chrétienté, un humiliant parallèle avec un Clément XIV; on ne le contraignait pas à sourire à l'ambassadeur du sultan de Turquie, ambassadeur qui arrivait à Rome couvert du sang des Chrétiens du Liban; on ne permettait pas aux spoliateurs des couvents d'Argovie, aux membres des Sociétés secrètes tramant en Suisse la ruine du Christianisme, de faire frapper en son honneur des médailles à Winterthur (1); on ne le laissait pas aduler

(1) Cette médaille porte d'un côté les insignes de la papauté, la tiare, les clefs et l'étoile surmontées du triangle des francs-maçons. De ce triangle s'échappent des rayons lumineux couvrant la tiare. De l'autre côté se trouve le portrait du Pape avec l'exergue de ces protestants incrédules : *Pio, Pape Nostro*, cruelle dérision qui, pour le Souverain Pontife, a dû être le plus audacieux des outrages.

par tous les impies faisant métier de la corruption, et criant au Pape : Courage, Saint-Père! On n'affichait pas son portrait dans les tavernes de la ville pontificale, entre deux hérésiarques. Les Ventura et les Gioberti du douzième siècle n'accompagnaient pas le juste sur ce triste Calvaire. Néanmoins, par une funeste préoccupation, dont les événements sont peut-être plus coupables que les hommes, personne, au dix-neuvième siècle, ère qui féconda la liberté, personne, dans l'épiscopat, n'osa retenir le Souverain-Pontife, que la Révolution traînait sur le bord de l'abîme. Le sacerdoce abdiqua sa respectueuse franchise, il se tait. La diplomatie se condamne à un mutisme sans précédents. Des voix n'ayant d'autre autorité que celle de la conscience, murmurent à l'oreille du Pape qu'il sera le Louis XVI de la papauté; Pie IX les écoutait avec une douleur concentrée, mais la route était ouverte. Il ne croyait plus qu'il fût possible de reculer. Pendant ce temps, tous les hommes d'État qui s'imposaient au gouvernement des affaires laissaient grandir les difficultés, et aucun d'eux, en prévision des sanglantes journées de novembre 1848, ne venait dire avec Gibbon, le sceptique historien anglais (1) : « L'intérêt même temporel de Rome est de défendre les papes et de leur assurer dans son sein un séjour tranquille et honorable, puisque c'est de leur seule présence qu'un peuple vain et paresseux tire la plus grande partie de ses subsistances et de ses richesses. »

Tout le monde avait conspiré pour isoler le vicaire de Jésus-Christ de ses conseils naturels. Il était seul, livré à ses bonnes inspirations que tant de perversités s'attribuaient la coupable mission d'égarer; seul en face des obstacles soulevés, et il n'avait pour appui que des roseaux brisés, tels que Corboli Bussi, ou des complicités philosophiques et oratoires comme celle de Mamiani. D'ovation en ovation, c'est-à-dire de chute en chute, le malheureux Pontife était réduit à ne plus même disposer de sa volonté. Ses pensées les plus intimes, les plus catholiques par conséquent furent soumises à l'arbitrage de la rue. On les discutait au *Caffe nuovo*; on les étala dans la *Speranza* ou dans le *Contemporaneo*, clubs déguisés en feuilles quotidiennes, avant de les proposer à la ratification de l'émeute organisée qui acceptait ou rejetait. Le pape avait accordé aux autres la licence, il ne jouit même pas de la liberté. On avait fait de lui un esclave monté sur le char des triomphateurs. Tous les ennemis de l'Église et de son Christ accoururent autour de ce char, répandant aux pieds de la victime couronnée leur encens prostitué et leurs vœux antisociaux.

(1) Gibbon, *Histoire de la décadence de l'empire romain*, t. XIII, p. 148.

Ce fut dans ce moment que l'affaire du Sonderbund se trouva portée à Rome. On l'y évoquait sous de tristes auspices. Depuis l'avènement de Pie IX au pontificat suprême, les Sociétés secrètes avaient en Suisse comme partout changé le mot d'ordre de leur athéisme. Il ne fallait plus *écraser l'infâme* et jeter la boue radicale au trône de Pierre. On infligeait à Pie IX l'outrage des éloges que la démagogie estimait utile de lui prodiguer. Les Corps francs l'acclamaient leur chef, les membres des Sociétés secrètes le déclaraient leur complice. Tous prenaient son nom pour devise, son portrait pour signe de ralliement, ses couleurs pour drapeau. Il importait d'égarer l'opinion des faibles et de troubler la raison des forts. Le Radicalisme réussit dans cette entreprise. Les conspirateurs de toutes les écoles savaient que Pie IX était tenu au Quirinal en charte privée; rien de ce qui pouvait éclairer son esprit ou toucher son cœur ne parvenait à ses oreilles. On l'entourait d'un cercle d'hypocrites respects comme d'un réseau de fer; on le saturait de fêtes et de démonstrations comme pour forcer le pasteur à l'oubli du troupeau; on interceptait tous les mémoires, toutes les dépêches qui lui étaient adressés, et il ne savait de la Suisse que ce que ses geôliers, encore courtisans, complotaient de lui faire connaître. On voulait l'amener à jeter un blâme sur le tombeau de Grégoire XVI et renverser par là les espérances du Sonderbund.

Il existait plus d'une affinité coupable entre les Radicaux suisses et les amnésiés romains qui dominaient dans la ville éternelle. Ce parti, qui faisait de son enthousiasme calculé pour Pie IX un nouveau, un plus terrible moyen d'agitation, recruta des alliés ou des dupes dans les rangs du sacerdoce. Ils furent mis en avant afin d'égarer les simples et de réduire les prévoyants au silence. En Suisse, les Sociétés secrètes ne cessaient de répéter que les Jésuites étaient l'unique cause des troubles. Si on parvenait à les expulser, tout devait à l'instant même rentrer dans l'ordre. Quelques prêtres à vues bornées adoptèrent la leçon dictée par les démagogues. A l'insu des autorités cantonales, contre le vœu du clergé, des magistrats et des populations, ils adressèrent au Pape une demande pour obtenir la suppression ou tout au moins l'éloignement des Pères suisses. Cette demande n'était pas signée, mais on en connaissait le but; elle parvint donc au vicaire de Jésus-Christ. Rome répondit qu'un mémorial de ce genre devait avoir pour garantie quelques signatures d'hommes respectés. On présenta la pétition à l'abbé d'Einsiedeln. La proximité des collèges de Schwytz et d'Einsiedeln, l'un dirigé par les Jésuites, l'autre par les Bénédictins, faisait espérer que le prélat étoufferait dans son cœur le senti-

ment de la justice pour songer à son couvent. Le Bénédictin s'indigna d'une iniquité qui ne cicatriserait aucune des plaies ouvertes par le Radicalisme.

De pareilles tentatives échouèrent auprès des ecclésiastiques les plus recommandables. Alors on circonvit le comte Édouard Crotti di Costigliole, ministre de Sardaigne en Suisse. Homme pieux et inoffensif, le diplomate était obligé de suivre la voie tortueuse que sa cour lui indiquait. Charles-Albert tendait les bras à la Révolution; il dut donc pencher du côté de l'Angleterre qui le berça dans ses rêves d'usurpation italienne et d'unité nationale sous le sceptre agrandi des rois de Piémont. Aussi M. Abercromby, ministre britannique à Turin, écrivait-il à M. Peel : « Vous pouvez vous entendre avec le comte Crotti et lui parler à cœur ouvert. C'est le seul de vos collègues en qui vous puissiez prendre entière confiance. » Charles-Albert commençait à jouer double jeu; l'ambassadeur essaya d'imiter son souverain. Il eut voir dans cette intrigue un moyen de sauver les Jésuites et de rétablir la paix. Tombé dans le piège que les Radicaux lui avaient tendu, il entama sous main des négociations avec la cour romaine. En dehors des autres puissances, Charles-Albert s'y associa. Pie IX était tenu dans l'ignorance des événements qui se passaient. Il ne savait que ce que les ennemis de l'Église et de la liberté des Catholiques consentaient à lui apprendre. On lui disait que, prince de la paix, il devait à sa gloire la pacification de l'Helvétie. En conséquence, Pie IX se laissa poser les conditions suivantes : 1° Le Souverain-Pontife supprime canoniquement tous les couvents d'Argovie; 2° il annule le contrat entre le peuple de Lucerne et les Jésuites; 3° il ordonne la dissolution du Sonderbund.

En échange de ces concessions impossibles, les négociateurs s'engageaient à obtenir : 1° Le canton d'Argovie rétablira un couvent d'hommes; 2° les Protestants consentent à ce que les Jésuites qui auraient l'intention de se séculariser puissent habiter Lucerne et leur patrie. Le comte Crotti se berçait de la flatteuse idée qu'à lui seul il allait arrêter la marche des événements. Sa joie de diplomate, son bonheur de Catholique débordaient; il crut devoir en faire part au général de Kalbermatten. A la lecture de la missive qui lui raconte ces négociations, l'intrépide Vallaisan frémit de surprise et de douleur. Il répond au ministre sarde; il lui démontre l'inutilité et l'impossibilité de la transaction proposée. M. de Costigliole reconnaît son erreur; pour la réparer, il expédie son secrétaire d'ambassade au nonce qui réside à Lucerne. Monseigneur Alexandre Macioti était à

Saint-Gall pour le sacre de l'évêque. Cette cérémonie avait lieu le 29 juin 1847. A son retour, le nonce ouvre les dépêches arrivées de Rome. Il s'en trouve une relative aux négociations suivies clandestinement. Pie IX, en l'écrivant, avait fait mieux qu'Abraham. Pie IX confondait dans un même amour les enfants de l'épouse légitime et ceux de la femme adultère. Sous la plume du Pontife, l'Isaac catholique n'avait pas de faveurs plus cordiales à attendre de son affection paternelle que l'Ismael calviniste ou antisocial. C'était une espèce de déclaration de neutralité que le Pape envoyait pour faciliter la transaction projetée. Cette lettre, datée de Rome le 5 juillet 1847 et adressée au nonce, porte :

« Monseigneur, la Diète helvétique a dû s'ouvrir aujourd'hui. Toutes les nations voisines suivront ses travaux avec la plus grande sollicitude, attendu que la paix de la Suisse, le maintien du pacte fédéral et des gouvernements cantonaux dépendront des questions qu'elle traitera ou qu'elle résoudra. Mais Nous, qui de la sublime hauteur du ministère apostolique, considérons au-dessus des raisons politiques les conditions religieuses, nous comprenons surtout, et avec l'affection d'un père, au fond de notre cœur, le danger de cette généreuse nation. Nous voyons les discordes intérieures qui l'agitent, et, dans notre humilité, nous adressons au Seigneur la plus fervente prière, afin que, tempérant la trop vive ardeur des âmes par son esprit de conseil et de paix, il les empêche de se jeter dans une guerre ouverte et ne permette jamais que le sol de la Confédération soit teint d'un sang fraternel.

» Nous prions pour tous ceux qui, avec nous, invoquent le nom de Dieu en esprit et en vérité. Nous ne prions pas moins pour ceux que nous désirons voir unis à nous, à quelque époque que ce soit, par les liens de l'amour le plus parfait, et autant notre voix pourra se faire entendre au milieu du tumulte des passions, autant nous voulons que vous la fassiez retentir dans toutes les parties de la Suisse. Le Seigneur, qui inspire à notre âme ces vœux, donnera assez de force à leur expression pour rendre la paix à des cœurs troublés par la colère, et fécondera par l'abandon de sa grâce la bénédiction apostolique que nous leur accordons de tout notre cœur. »

Le cardinal Gizzi transmit à monseigneur Macioti cette dépêche qui, dans les tendresses de l'expression, trahissait l'embaras de la pensée. Afin de ne laisser aucun doute sur le pénible sentiment qu'une pareille démarche lui inspire, à lui qui, par expérience, connaît les affaires et les hommes de l'Helvétie, Gizzi écrit au nonce : « Le Saint-

Père, lit-on dans ce document d'un laconisme peu habituel à la chancellerie romaine, le Saint-Père m'impose l'obligation de vous envoyer cette lettre avec ordre de la rendre publique aussitôt après sa réception. » Quelques jours après, Gizzi se retira du ministère le désespoir dans l'âme.

M. Crotti di Costigliole demandait au nonce, par le secrétaire d'ambassade, de ne pas publier la lettre pontificale. C'était le vœu le plus cher du nonce, car son intelligente probité l'avait fait tenir à l'écart de l'intrigue dont il saisissait les espérances et les résultats. Le Pape avait été circonvenu, il fallait l'éclairer. Costigliole se proclamait dupe; Maciotti se fit donner par écrit la demande que lui adressait le ministre sarde d'ajourner la publication de la lettre. Par le retour du courrier, monseigneur Maciotti fut autorisé à la regarder comme non avenue; il s'empessa de l'ensevelir dans l'oubli; mais une indiscretion ou une perfidie en révéla l'existence. Un jour elle parut dans les feuilles allemandes. Afin d'expliquer ce mystère, il était dit que Pie IX avait jugé opportun de communiquer à un luthérien ce document, irréfragable témoignage de son besoin de conciliation.

Une semblable trame ne permettait plus de douter des intrigues dont le Pape était le jouet, mais dont les Suisses devaient se voir les victimes. Les Lucernois sentirent que la cause catholique ne résisterait jamais à la révolution évoquant des complices jusqu'au pied du Siège romain. Ils résolurent d'adresser au Saint-Père un mémoire destiné à lui tracer un tableau fidèle de leur situation religieuse et politique. M. Siegwart-Muller fut chargé de le rédiger et il est daté du 12 juillet, jour où transpirèrent dans Lucerne les premières rumeurs d'une médiation si clandestinement sollicitée. Ainsi que le disait plus tard à la Chambre des Pairs le comte de Montalembert, c'était la cause de la liberté tolérante, régulière, légale, sincère, contre la liberté sauvage, intolérante, irrégulière, hypocrite. C'était la question de l'ordre et de la paix européenne, la sécurité du monde contre les désordres du communisme, contre l'impiété et la barbarie des Sociétés secrètes. Le *Journal des Débats* résumait comme Siegwart-Muller et le comte de Montalembert cette question si nettement posée. « Le Sonderbund, disait cette feuille, dans le mois d'octobre 1847, le Sonderbund, nous ne le cachons pas, se compose en partie d'ultramontains et de Jésuites, et on sait le peu de sympathie que nous professons pour la Compagnie de Jésus. Mais on y compte un grand nombre d'hommes appartenant à l'opinion conservatrice, et il est soutenu par tout ce que la Suisse renferme d'esprits modérés, libéraux,

tolérants, en un mot, conservateurs. Ce parti, quelles que soient d'ailleurs les différentes nuances qu'on y trouve, défend en ce moment la cause de la légalité, de l'ordre, de la souveraineté cantonale, qui est la pierre angulaire du pacte fédéral; il défend le pacte fédéral lui-même, que l'on prétend réformer révolutionnairement et par la voie des armes; il est la digue qui contient les flots de la démagogie qui couvrira la Suisse le jour où il aura disparu. Que l'on dise à présent s'il est en Europe un gouvernement qui puisse hésiter entre ces deux partis! »

Siegwart-Muller plaçait le Pape dans la même alternative. Ce mémoire démontrait jusqu'à l'évidence que, 1° la question posée en Suisse était une affaire universelle par ses conséquences, et que l'arbitrage du Saint-Père, avec les concessions projetées, serait impuissant, pour ne pas dire dangereux; 2° l'on ne pouvait point sanctionner la suppression des monastères pour les motifs allégués par Argovie, parce qu'ainsi l'on violait le pacte fédéral et qu'on laissait l'emploi des biens de l'Église tourner à l'oppression et à la ruine du Catholicisme; 3° il était souverainement injuste de sacrifier les Jésuites en holocauste aux ennemis de la foi chrétienne. Les Jésuites ne sont coupables d'aucun des crimes dont le Radicalisme les accuse, et leur éloignement ne ferait que doubler l'audace des hommes de désordre; 4° les cantons catholiques ne peuvent plus annihiler ce qui reste de leur souveraineté cantonale, ni renoncer aux droits que leur confère le pacte, car ce pacte même est foulé aux pieds par leurs adversaires, et c'est le Sonderbund seul qui garantit les débris de l'indépendance helvétique.

Le mémoire, écrit en allemand, fut adressé au cardinal Gizzi; il commence ainsi : « M. l'ambassadeur du roi de Sardaigne m'a communiqué un exemplaire de la lettre que Sa Sainteté Pie IX a écrite à son excellence le nonce apostolique en Suisse, en date du 1^{er} juin. Je vois avec un sincère plaisir dans cette lettre une nouvelle preuve de la bonté toute apostolique de S. S. qui a déjà opéré des choses si merveilleuses. Si l'état de la Confédération suisse était ce qu'il devrait être, tout le monde écouterait les conseils et les avis du Père commun des fidèles, avec avidité et docilité; mais dans la disposition actuelle des esprits, il est à craindre qu'il n'en soit tout autrement. La dignité du Saint-Siège me paraît trop élevée pour qu'on ne doive faire tout au monde afin de lui épargner un manque d'égard de ce genre.

» Je crois devoir exposer respectueusement à Votre Éminence

quelques-unes des raisons sur lesquelles se fondent les craintes que je viens de manifester. En général, une médiation ne sera efficace, à mon avis, qu'après que les deux partis opposés ou leurs amis l'auront demandée. Un médiateur que les partis eux-mêmes ont choisi possède naturellement leur confiance, en use avec facilité et obtient d'eux sans grande peine ce qui est nécessaire pour les mettre d'accord. Si Sa Sainteté croit devoir vouer, en qualité de chef de l'Église, un soin particulier à la pacification de la Suisse, il peut se faire que les Suisses eux-mêmes ou les monarques qui sont le plus intéressés au sort de la Suisse (l'empereur d'Autriche et le roi des Français) aient recours à lui comme médiateur. Et si cela avait lieu, il serait ardemment à désirer que S. S. accueillit leur demande avec faveur et bonté. Dans le cas d'une telle médiation, il sera d'une nécessité indispensable d'établir comme bases de toute négociation certaines conditions qui, non observées, ne permettraient pas d'espérer une paix sincère et durable pour la Suisse. »

Lorsque Siegwart-Muller a développé ces conditions il termine en revenant à cette intrigue détournée que l'on présente au Pape sous l'apparence d'une médiation glorieuse pour l'Église.

« Une médiation, dit-il, qui pourrait donner à la Suisse une paix sincère et durable ne doit pas s'occuper seulement de quelques-unes des questions litigieuses comme de l'affaire des couvents et des Jésuites ; mais elle doit s'étendre à tous les sujets de nos querelles politiques et notamment à la question de révision du pacte, qui est la question vitale de la Suisse. Car, dans le cas contraire, ce serait cette question que soulèveraient les grands cantons et principalement les cantons protestants. Ils s'efforceraient de la décider d'après leurs propres vues et d'après leurs intérêts. Par là on retomberait nécessairement dans le même malaise et la même division qui font actuellement le malheur de la Suisse, et la solution de cette question ramènerait de nouveau tous les dangers de la guerre civile.

» Si effectivement Sa Sainteté veut contenter son désir de pacifier la Suisse en offrant sa propre médiation, je suis tout disposé, dans l'intérêt de ma patrie, à communiquer à son Éminence le cardinal secrétaire d'État les idées que de mûres réflexions m'ont suggérées sur une telle négociation.

» Le soussigné peut donner la parfaite assurance que, dans tout ce mémoire, il n'émet pas seulement ses vues personnelles, mais aussi les sentiments, les convictions et les résolutions des sept cantons alliés, de leurs gouvernements aussi bien que de leurs populations.

Il prie S. E. le cardinal secrétaire d'État de vouloir bien remettre ce mémoire à Sa Sainteté, et à l'honneur, » etc.

A l'instant même où, par la coïncidence des dates, le mémoire de Siegwart-Muller devait arriver au cardinal Gizzi, ce ministre renonçait à un pouvoir si cruellement mis à l'épreuve. L'enthousiasme révolutionnaire l'y avait appelé, le cardinal le rejeta comme un fardeau trop lourd. Gizzi, auquel les entraîneurs de la rue attribuèrent un génie et un caractère complètement en désaccord avec sa nature malade et placide, avait pour successeur le cardinal Ferretti, cousin de Pie IX. Le nouveau secrétaire d'État arrivait aux affaires le 17 juillet 1847 avec son frère pour mentor. Son frère était le comte Piédro Ferretti, dont le nom a plus d'une fois été célébré dans les ventes de Carbonari pour ses trames contre le Saint-Siège. Gizzi était relégué parmi les rétrogrades ; on transforma Ferretti en apôtre du progrès. Il était vertueux, mais peu éclairé. Il avait plus de chaleur dans la tête que d'instruction dans l'esprit, plus d'improvisation italienne que de prudence diplomatique. Incapable de préparer sciemment le mal, il pouvait beaucoup en laisser faire avec le décousu de ses principes. Il était installé au Quirinal, lorsque le mémoire du Sonderbund dut y parvenir. Ce document ne fut pas remis au cardinal Gizzi ; le Pape n'en eut jamais connaissance. Par un douloureux hasard, ce même document se trouve aujourd'hui entre les mains de Robert Steiger, chef des Corps francs et président du gouvernement radical de Lucerne (1).

On ne communiquait pas à Pie IX les lettres que les Catholiques adressaient au père commun des fidèles ; le Sonderbund crut qu'il serait plus heureux en députant vers le Pape deux prêtres que la Suisse vénérât. L'abbé Dumoulin, le martyr des Corps francs du Val-lais et supérieur du séminaire épiscopal, fut envoyé à Rome avec l'abbé Dunoyer, chancelier de l'évêque de Sion. La popularité de Pie IX était aussi fragile que le verre. La Révolution faisait sentinelle autour, afin que le souffle d'aucune plainte catholique ne vint ternir l'éclat de cette glace qui allait bientôt se briser. Les Carbonari, les amnistiés, les hommes à projets, les prêtres suspects, les révolutionnaires de toutes les nuances assiégeaient les antichambres du Quirinal. Ils en défen-

(1) Il n'y a que deux moyens d'expliquer cet abus de confiance. Le premier consiste à dire qu'à Lucerne il a pu se trouver en 1847 d'infidèles agents des postes ; le second, plus vraisemblable, c'est qu'à Rome et dans la chancellerie pontificale il se rencontrait alors des Carbonari, des émissaires de toutes les Sociétés secrètes, et qu'un d'eux a surpris la dépêche et l'a renvoyée à ses complices en Suisse.

daient l'entrée, ils arrêtaient au passage les vœux, les conseils et les doléances. Les deux ambassadeurs de la Suisse fidèle séjournèrent pendant un mois dans la cité pontificale. Ils sollicitèrent vainement une seule audience du Pape, qui se résignait à recevoir et à bénir tous les indifférents du globe, tous les misérables qui avaient conspiré contre l'Église ou contre les pouvoirs légitimes.

Cette incompréhensible attitude de la cour romaine affligeait profondément les Catholiques du Sonderbund; elle ne les découragea pas néanmoins. Au mois d'octobre 1847, ils se décidèrent à faire une dernière tentative. La lettre suivante, dont le texte est en latin, fut adressée à Pie IX par ses fils respectueux et soumis des sept cantons :

« Très-Saint Père,

» Nous savons que, sous le spécieux prétexte de conserver la paix en Suisse, des hommes perfides dans leur dessein, ou aveugles dans leur illusion, mettent tout en œuvre pour déterminer Votre Sainteté à rappeler de Lucerne, et même de toute la Suisse, la Compagnie de Jésus, cause prétendue de tous nos malheurs.

» Quant à nous, en véritables fils d'obéissance, nous nous soumettons d'avance à votre décision suprême, dùt-elle contrarier nos pensées et blesser nos affections; et cependant, animés par cette mansuétude qui est dans votre cœur, comme elle est dans votre nom, nous venons avec confiance nous jeter à vos pieds, et nous vous supplions en toute humilité, au nom des cantons catholiques de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Zug, de Fribourg et du Vallais, de ne point nous affliger, nous et nos peuples, par un coup si sensible et si funeste.

» Personne assurément, personne ne désire la paix plus que nous, battus que nous sommes, depuis tant d'années, par tous les flots de la discorde. Mais en vérité à la paix nous préférons encore la foi catholique, notre grande consolation pendant la vie et notre unique espérance à la mort. Or précisément ceux qui demandent l'éloignement et l'expulsion des Pères de la Compagnie de Jésus, sont ou les plus mortels ennemis de notre foi, qui s'acharnent à persécuter tout ce qui est catholique, ou des indifférents en matière de religion, qui volontiers achèteraient à tout prix une paix sacrilège et fatale.

» Votre Sainteté n'ignore pas tout ce que les Protestants, secondés par ces Catholiques transfuges, ont entrepris et consommé, depuis de longues années, dans notre infortunée patrie, contre la sainte Église

notre mère, contre ses lois et ses institutions sacrées. Il serait superflu d'énumérer ici tant d'outrages et d'attentats. L'audace s'est accrue par les succès, et après avoir ébranlé peu à peu le Catholicisme en Suisse, on espère déjà le renverser d'un seul coup.

» En effet, le plus fort rempart de la religion dans ce pays, c'est la souveraineté politique de chaque canton et leur indépendance respective dans la Confédération; grâce à ce pacte primitif, nos cantons, malgré l'infériorité du nombre et de la force, malgré les insultes et les attaques incessantes de l'hérésie, ont pu conserver intacte jusqu'ici la foi léguée par nos pères. Mais, dans ces jours mauvais, la majorité des cantons étant entraînée par les manœuvres d'une faction dans toutes les fureurs de l'impiété et de l'anarchie révolutionnaire, cette vaste conjuration d'hommes égarés ou pervers a réuni et concentré ses efforts contre la souveraineté politique des cantons fidèles, ce dernier boulevard de leur liberté et de leur religion. A plusieurs reprises, les cantons protestants ont tenté d'imposer aux Catholiques des lois contraires aux droits et aux intérêts de l'Église; mais ceux-ci les ont toujours repoussées, retranchés qu'ils étaient dans les limites de leur indépendance.

» C'est alors que, pour exciter de plus en plus ces masses d'hommes perdus, Protestants ou Radicaux, à poursuivre l'œuvre d'iniquité et d'oppression, on a imaginé de leur jeter en pâture le nom des Jésuites, ce nom abhorré en effet par tous les ennemis de l'Église; on a crié soudain et partout qu'il n'y aurait jamais de paix avec ces Jésuites; qu'ils étaient le fléau et la ruine du Protestantisme; que leur appel à Lucerne avait déjà coûté à la Suisse deux guerres fratricides; qu'on ne cessait, depuis plusieurs années, d'interpeller et d'incriminer les cantons catholiques qui s'obstinaient à retenir cet élément de perpétuelle discorde pour toute la Confédération. Cependant, au milieu même de ce déchainement de toutes ces haines et de toutes ces colères, jamais on n'a pu articuler contre les Jésuites aucune accusation plausible, pas même l'ombre d'un fait coupable ou imprudent. D'une part, ils étaient haïs et attaqués par tous les cantons où ils ne résidaient pas, de l'autre ils étaient vénérés et défendus par tous les cantons où ils se trouvaient.

» Le nom des Jésuites ne suffisant donc pas tout seul pour être le signal de la guerre qui écraserait enfin les Catholiques, les meneurs eux-mêmes abandonnèrent cet inutile moyen et tentèrent les chances d'une tactique nouvelle. On s'en prit dès lors à cette alliance à part des sept cantons catholiques pour leur commune défense contre les

agressions injustes que le passé leur faisait assez prévoir pour l'avenir. En effet, cette année même, la Diète de la Confédération helvétique vient d'intimer aux sept cantons alliés l'ordre de rompre leur pacte de mutuelle défense, avec menace d'une déclaration de guerre. Quant aux Jésuites, la Diète invite seulement les mêmes cantons à les éloigner de leur territoire.

» La cause ou le prétexte de la guerre imminente, ce n'est donc pas la présence des Jésuites en Suisse, mais c'est uniquement l'alliance des cantons catholiques pour la garantie de leurs droits communs. Ainsi quand même les Jésuites se retireraient de Lucerne et de la Suisse entière, la guerre resterait toujours menaçante et inévitable. Toutefois, il y a des hommes, ou trompeurs ou trompés, qui, par haine contre l'Église, ou par une crainte absurde des Jésuites, ou par une complète ignorance des choses, travaillent à obtenir de Votre Sainteté le rappel des Jésuites, dans l'espérance mensongère que telle est la condition de la paix.

» Eh bien! nous vous l'attestons, très-saint Père, pour nous, vos fils les plus tendres, et pour notre peuple si dévoué à l'Église romaine et à votre personne sacrée, rien, non, rien ne saurait être plus douloureux qu'une si déplorable mesure. A peine osons-nous calculer les funestes conséquences qui en résulteraient pour notre cause, qui est la cause de la religion même dans notre patrie. Après un pareil triomphe, quelle ne serait pas l'incroyable audace des ennemis de Dieu et de son peuple! Toutes ces impudentes calomnies qu'ils ne cessent de proférer et de propager contre un institut religieux qui a été déclaré *pieux* par le Concile de Trente, confirmé par tant de souverains Pontifes, approuvé par toute l'Église pendant trois siècles, ils prétendraient que vous les avez sanctionnées par votre suffrage; ils se vanteraient de vous avoir fait concourir vous-même à leurs projets ultérieurs contre l'Église. Devenus plus hardis par cette première concession, ils exigeraient des concessions toujours nouvelles jusqu'à la dernière, se tenant assurés désormais que la crainte ne peut rien refuser à la menace. Enfin, les Catholiques de la Suisse en seraient bientôt réduits ne pouvoir conserver de leur religion que ce qui ne déplairait point aux Protestants et aux impies. Mais quoi! et si dans les autres contrées de l'univers catholique on allait s'aviser de procéder par les mêmes moyens, nous laissons à Votre Sainteté le soin de le prévoir et de le prévenir. Pour nous, il nous semble que rappeler à cette heure les Jésuites de la Suisse, c'est ouvrir une voie facile à l'anéantissement de leur Ordre tout entier, et nous gardons encore le

douloureux souvenir des désastres religieux et politiques qui suivirent la première suppression de la Compagnie de Jésus.

» De plus, par un contre-coup nécessaire, tout ce que le parti des méchants gagnerait en audace, le parti des bons le perdrait en courage. Cette parole définitive de votre part serait prise pour une improbation formelle de tout ce que les Catholiques ont fait pour sauvegarder les intérêts de la cause sainte, improbation dans laquelle la cause elle-même paraîtrait engagée et compromise; l'armée fidèle, à l'heure la plus critique, se trouverait tout à coup privée de ses soldats d'élite, d'hommes éprouvés et intrépides, si nécessaires alors pour réparer ses échecs et pour prévenir sa ruine. Oui, nos peuples seraient inconsolables deux fois s'ils voyaient s'éloigner, à votre rappel, ces prêtres qu'il trouve en tout temps et en tout lieu laborieux et dévoués, travaillant sans relâche dans le ministère sacré, élevant la jeunesse des collèges et des séminaires dans la piété unie à la science, et donnant à tous l'exemple d'une vertu sans reproche. Peut-être aussi, surtout dans l'esprit du peuple, droit mais simple et peu éclairé, l'autorité du Saint-Siège demeurerait-elle ébranlée par ses propres variations, si Votre Sainteté rappelait les Jésuites de Lucerne, après que votre auguste prédécesseur avait conseillé de les y appeler, après qu'il les avait lui-même établis à Schwytz sous sa haute garantie et par sa munificence. Et dans le fait, ne serait-ce pas étrange qu'un ordre religieux, approuvé par l'Église, auquel vous n'imputez aucun délit, sur la seule requête des ennemis de l'Église, malgré la réclamation des gouvernements catholiques et la résistance des populations fidèles, fût banni comme s'il était condamné pour un crime d'État? Encore une fois, une sentence qui équivaut à une improbation abattra à jamais le courage, non-seulement des Jésuites dignes, ce semble, d'un meilleur sort, mais de tous les généreux chrétiens qui se sont voués à la cause catholique, et alors on les verrait tous à la fois, quand le combat est engagé, quand la victoire penche déjà de leur côté, se retirer tristes et obéissants du champ de bataille pour se consigner dans une fatale inaction.

» Tous, il est vrai, nous détestons de toute notre âme la guerre où la nécessité nous entraîne. Mais puisque nous avons affaire à des ennemis avec lesquels la paix est impossible, sinon aux dépens de notre conscience et de notre liberté, à l'exemple de nos pères, nous sommes résolus à mourir plutôt que d'être les esclaves de l'impicité. C'est notre détermination fixe et inébranlable. Nous vous demandons, avec les plus vives et les plus humbles instances, ô vous, qui êtes le vicaire de

Jésus-Christ, notre Dieu, et notre chef infaillible, de vouloir bien, en approuvant seulement notre résolution, enflammer de plus en plus nos courages, et par la bénédiction apostolique donnée à nous et à nos peuples nous placer sous les auspices et sous la garde du Tout-Puissant. »

La guerre allait éclater. Les Suisses du Sonderbund, ce rocher de braves gens, pour nous servir de l'expression de M. Guizot, ne sollicitaient point de Pie IX un concours moral que Rome aurait dû s'empresser d'offrir depuis longtemps. Tout prêts à combattre pour leur foi, pour l'Église et pour la société menacée, ils imploraient du Saint-Père la bénédiction apostolique sur leurs armes, cette bénédiction qui se donne à la ville et à l'univers, cette bénédiction qui, comme la grâce d'en haut, n'a jamais été refusée. Une réponse vint de Rome; le nonce la communiqua aux intéressés. Elle portait textuellement (1) :

« Le Saint-Siège, dans toute cette question, a décidé qu'il resterait passif. »

Cette implacable froideur avait quelque chose d'une sentence de mort; on l'eût dit gravée avec la pointe d'un stylet de carbonaro. Elle n'effraya pas les Catholiques du Sonderbund. Ils savaient enfin que le Pape avait perdu jusqu'à la liberté de ses douleurs, et que, comme eux, qui du moins ne s'étaient jamais laissé tromper, il serait réservé à de terribles épreuves. L'Europe accordait à ces Suisses des temps primitifs une admiration que les nécessités politiques rendaient méticuleuse. Tout ce qui, dans le monde chrétien, sentait le besoin de conserver les principes de religion, de famille et de propriété, s'inclinait devant ces volontaires de l'ordre qui, sur le point de mourir, saluaient le César pontifical, à l'exemple des martyrs du Colysée. Le Pape les abandonnait malgré lui; inébranlables dans leur foi, ils espèrent contre toute espérance.

(1) Sancta Sedes, in totâ hæc questione, passivè se habere decrevit.

CHAPITRE XIV.

Ouverture de la Diète. — Ochsenbein président. — Son discours. — Position faite à la Diète par le club de l'Ours. — Discussion sur le Sonderbund. — Les orateurs et les votes. — Rilliet de Constant fait une proposition contre les officiers fédéraux des cantons du Sonderbund. — Les fausses alarmes révolutionnaires. — La question des Jésuites en Diète. — Le pacte est condamné à la révision par le vote des douze cantons radicalisés. — Lord Palmerston et les Jésuites. — Le ministre anglais et ses envoyés dans les cours étrangères. — Situation des cantons soumis au joug révolutionnaire. — Ils demandent l'appel au peuple. — Refus et menaces du Radicalisme. — La banqueroute et la misère à Berne, Soleure, Argovie et Bâle-campagne. — Corruptions libérales. — Le gouvernement des sept cantons catholiques appelle le peuple à décider de la paix ou de la guerre. — Les Landsgemeindes ou assemblées générales du peuple. — Schwytz et Unterwald. — Examen de la position des Jésuites en Suisse. — Mémoire du général de la Compagnie aux envoyés du Saint-Siège et des puissances en Suisse. — Les Jésuites devaient-ils, pouvaient-ils se retirer des cantons catholiques? — Leur retraite eût-elle empêché la guerre? — Nouvelle session de la Diète. — Proclamation des douze cantons radicaux. — Ils veulent envoyer des commissaires fédéraux dans les cantons du Sonderbund. — Refus de les recevoir. — Zug fait une proposition de paix. — Elle n'est pas acceptée. — Ochsenbein et le club de l'Ours inventent une insurrection à Saint-Gall. — Le colonel Dufour commandant en chef l'armée des douze cantons. — La conférence médiatrice. — M. Peel donnant un démenti aux assertions de Furrer et de Munzinger. — Les députés des sept cantons abandonnent la Diète. — Leur manifeste. — Le duc de Broglie et lord Palmerston. — Lord Minto à Rome. — Le Pape ne veut pas rappeler les Jésuites de Suisse.

La Diète qui s'ouvrit à Berne le 5 juillet 1847 était ainsi composée : pour Berne, MM. Ulrich Ochsenbein, Rodolphe Schneider et Jacques Stœmpfli; pour Zurich, MM. Furrer et Jean-Jacques Rüttimann; pour Lucerne, MM. Bernard Meyer et Vincent Fischer; pour Uri, MM. Schmid et Vincent Muller; pour Schwytz, MM. Benedict Duggelin et Charles de Schorno; pour Unterwald, MM. Nicolas Hermann et François Durner; pour Glaris, M. Blumer; pour Zug, MM. Conrad Bossard et Hegglin; pour Fribourg, MM. Louis Fournier et Nicolas Ammann; pour Soleure, MM. Joseph Münzinger et F.-Ch. Schmid; pour Bâle-ville, MM. Sarrazin et Pierre Mérian; pour Bâle-campagne, MM. J. J. Matt et Charles Spittler; pour Schaffhouse, MM. Bœchenstein et Ehrman; pour Appenzell (rh. ex.), M. Conrad Oertli; pour Appenzell (rh. i.), M. Antoine Foesler; pour Saint-Gall, MM. Nœff et Pierre Steiger; pour les Grisons, MM. Raget-Abys et Ch. Marca; pour Argovie, MM. Frey-Hérose et Placide Weissenbach;

pour Thurgovie, MM. Kern et Melchior Grœflein; pour le Tessin, MM. Jacques Luvini et Jean Jauch; pour Vaud, MM. Henri Druey et Jules Eytel; pour le Vallais, MM. Adrien de Courten et Camille de Verra; pour Neuchâtel, MM. Calame, James de Meuron et de Chambrier fils; pour Genève, MM. Louis Rilliet de Constant, Carteret et James Fazy.

Cette Diète, qui avait un rôle européen à jouer, s'annonçait grosse d'orages. Tribunal révolutionnaire qui rendait ses arrêts sous le coup de la peur ou de la passion, elle ne voulait ni délibérer ni agir selon les lois. Elle se savait instituée pour condamner et pour outrager le droit commun et le droit fédéral. Le club de l'Ours lui imposait en qualité de président Ulrich Ochsenbein. Les puissances étrangères avaient accepté cet homme; elles s'étaient mises en rapport avec lui comme chef du vorort. Ochsenbein se montra tout fier de cette tolérance. Avec les ambassadeurs il était modeste; son langage, son maintien surtout avait quelque chose d'humble. Il semblait, par ses déférences, leur savoir gré du sacrifice auquel leurs cours se résignaient; mais, à peine rendu à lui-même, le Radical l'emportait sur l'homme obséquieux. Les conversations échangées, les propositions faites, le ton, l'accent même de ces entretiens, tout cela subissait, dans le trajet d'une ambassade au club de l'Ours, une complète métamorphose. Ochsenbein, se posant en tranche-montagnes, racontait à ses clubistes et aux journaux les grands coups d'épée qu'il avait portés à travers le corps diplomatique. On applaudissait à ses bravades, on buvait à son audace, et, le lendemain, ces récits mensongers devenaient la pâture de la presse quotidienne. Ils tombaient de là dans tous les journaux français, allemands ou anglais, qui n'ont jamais eu le temps de réfléchir sur une nouvelle, et qui la propagent parce que c'est une nouvelle.

Dans les circonstances difficiles où se trouvait la Suisse, les Catholiques ne se crurent pas autorisés à plus de délicatesse que l'Europe. Ils acceptèrent pour président de la Diète le Corps franc que, par ses chefs, l'armée répudiait (1). L'Europe l'avait flagellé, les cantons pri-

(1) Le colonel fédéral Ziegler avait donné un noble exemple que suivirent plusieurs de ses frères d'armes. Le 50 mai 1847, il adressa la lettre suivante au président du conseil de guerre, qui était l'inévitable Ochsenbein lui-même.

« Par votre office du 21, je reçois l'invitation de me rencontrer à Berne le 20 juin, pour assister à la session d'été du Conseil fédéral de la guerre. La nomination de M. Ochsenbein aux fonctions de président du Conseil exécutif de Berne, et comme tel à la présidence du Conseil fédéral de la guerre, m'oblige, à regret, à déclarer qu'en présence de circonstances pareilles je n'assisterai pas aux séances du Conseil de guerre.

mitifs avaient vu sa déroute; ses complices l'avaient bafoué, mais les Sociétés secrètes le jugeaient utile à leur cause. Avec de l'audace et de la persévérance, elles lui firent un piédestal. Ochsenbein y monta en grimaçant la modestie et l'impartialité. Contre l'usage, les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse s'abstinrent d'assister à la séance d'inauguration, qui ne fut troublée que par les clameurs de la plèbe radicale. Cette plèbe se sentait maîtresse du pouvoir. Elle le traîna dans la fange des rues et dans l'enivrement de toutes les dégradations. Berne cessait d'être une ville civilisée, il devenait un lupanar où tout était légal, permis, autorisé, tout excepté la vertu et la justice. Dans son discours, qu'il essaya de rendre grave, Ochsenbein eut le malheur de voir l'écolier trahi par l'avocat. Mais, au milieu des abus de la phraséologie allemande poussés jusqu'à la dernière hyperbole, le général des Corps francs ne manqua pas de jeter à l'Europe le défi des Sociétés secrètes, et il dit :

« C'est là, Confédérés, que git la blessure qui fait souffrir la patrie; porter la main sur cette plaie, ô vous délégués des États, et mettre le pacte en harmonie avec les idées et les sentiments du peuple, c'est un devoir sacré et indispensable pour vous. Ici aussi il faut surmonter, avec résolution, avec une volonté ferme, avec un pur amour de la patrie, les difficultés qui ne sont interminables et insurmontables qu'en apparence. Les principes concordant entre eux et les plus essentiels consacrés par les institutions de tous les cantons peuvent et doivent servir de juste base pour la création d'un nouveau pacte, qui, reposant sur cette base et en respectant autant que possible la souveraineté cantonale ainsi que le caractère propre des différents États,

Je ne m'arrête point à la personnalité de M. Ochsenbein, mais je m'en tiens à l'état des faits. Le 11 août 1845, la Diète a pris la résolution suivante : 1° tous les officiers de l'état-major fédéral qui auront reconnu ou auront été convaincus d'avoir pris part à l'expédition des Corps francs contre Lucerne, ou à la violation de la paix du pays qui a eu lieu dans ce canton, devront être immédiatement rayés de l'état-major par l'autorité qui les a nommés; 2° le Conseil fédéral de la guerre est chargé de l'exécution de ce décret.

» M. Ochsenbein était alors, je crois, capitaine dans l'état-major, et devrait aujourd'hui présider l'autorité qui, à teneur de l'arrêté ci-dessus, l'a elle-même rayé de l'état des officiers fédéraux!

» C'est là un fait qui, considéré sous le point de vue militaire, touche à l'absurde et est, dans mon opinion, absolument incompatible avec la position d'un officier siégeant comme tel dans le Conseil fédéral de la guerre. Il n'est aucun état de la société qui soit lié à l'observation stricte de certaines règles de convenance et d'honneur comme l'état militaire, et ces règles ne peuvent être violées, même en présence des rapports tout particuliers qui existent dans une république comme la nôtre, sans détruire les bases de l'existence de l'état militaire, et diminuer sa considération au dedans et au dehors. »

présente une confédération une pour tous; c'est la garantie la plus sûre que nous ayons pour l'indépendance nationale et pour l'exécution de toutes les mesures qui ont pour but la prospérité réelle du peuple. L'époque actuelle n'est nullement défavorable à la réalisation de ces hautes idées patriotiques; le cours des moyens qui se meuvent dans cette direction est calme et régulier, et par suite de ce dévouement, l'homme appelé à coopérer à ce travail peut encore peser les choses avec réflexion et déterminer clairement ce qui convient aux circonstances; il peut satisfaire aux exigences inévitables de la prudence, en dirigeant avec un courage inébranlable les événements qui s'approchent visiblement, tandis que l'homme négligent et aveuglé, semblable à un instrument dépourvu de volonté, sera emporté par ces événements, jusqu'à ce que l'équipage aille échouer aux écueils du fractionnement des partis. Je vous le dis : il en est temps encore.

» Mais déjà s'élèvent les nuages qui recèlent la tempête, ils l'annoncent sur l'horizon; elle pourrait facilement se décharger en flammes qui, comme l'histoire de tous les temps nous l'apprend, embraseraient le cœur de la patrie avec la rapidité de l'éclair; de sorte que, si l'on ne prend ses mesures pour le détourner, il faudra que le vaisseau de l'État vogue au jeu inexorable du hasard.

» C'est pourquoi la prudence exige qu'on mette sans délai la main à l'œuvre; car tout retard est une perte de temps irréparable et de nature à augmenter encore, devant nos contemporains et la postérité, la lourde responsabilité qui pèse sur ceux qui sont appelés à diriger les intérêts généraux de la patrie.

» On prétend, il est vrai, que les puissances pacifiantes lors du Congrès de Vienne ne verraient pas d'un œil favorable une réforme du pacte, et on nous a déjà laissé entrevoir en perspective le fantôme depuis longtemps usé d'une intervention étrangère; mais, aujourd'hui comme alors, les vues de ces puissances sont les mêmes, elles les ont portées à déclarer solennellement « que l'intérêt général des États réclame en faveur de la Confédération la reconnaissance d'une neutralité perpétuelle. » Il existe un stimulant plus actif encore pour faire respecter l'indépendance de la Confédération, c'est sans contredit le principe de la paix européenne soigneusement maintenu et respecté, garantie la plus sûre de la conservation de l'ordre de choses actuel et de l'équilibre dit européen.

» Mais aussi le droit positif ne permet absolument pas aux puissances étrangères de s'immiscer dans nos affaires intérieures; car ce n'est pas en vertu du traité de Vienne que la Confédération a le droit

de se constituer elle-même, mais c'est en vertu de sa souveraineté, et ce n'est pas le pacte fédéral de 22 cantons qui a été garanti par les puissances contractantes, c'est le territoire appartenant à la Confédération en vertu du traité de Vienne. »

Sous les transparences du langage officiel, il était aisé de deviner sur quel clavier frappaient ces insultantes paroles. Elles trouvaient leur commentaire naturel dans les menaces des Radicaux et dans les assemblées populaires que le club de l'Ours organisait pour intimider les hommes d'ordre et arracher à la Diète une déclaration de guerre contre le Sonderbund. La Diète n'était là que comme simple bureau d'enregistrement. Le club de l'Ours avait son parti pris, il comptait sur sa majorité fictive. La discussion ne paraissait qu'un moyen de gagner du temps et d'adopter les mesures militaires. Contrairement au pacte et aux droits des États souverains, simples alliés de Berne et de ses satellites, il avait été décidé que toutes les questions seraient tranchées par une majorité de douze voix, dans les cas où l'unanimité devait être indispensable, ainsi que dans ceux où les trois quarts des suffrages étaient nécessaires pour valider un vote. Cette faculté que le Radicalisme s'arrogeait simplifiait beaucoup la tâche de la Diète, qui déjà n'avait pas une initiative bien étendue, puisque ses députés ou plutôt les ambassadeurs des divers cantons étaient obligés de suivre à la lettre les instructions de leurs Grands-Conseils et de voter dans le sens prescrit.

Deux confédérations se trouvaient donc en présence; celle du pacte de 1815, représentée par les sept cantons démocrates de la Suisse primitive, ayant pour alliés Neuchâtel, Bâle-ville et Appenzell (Rhodes intérieures). L'autre comptait dans ses rangs les réfugiés de tous les pays, les affiliés de toutes les Sociétés secrètes, les clubistes de toutes les révolutions, les mécréants de tous les systèmes.

Le premier acte de la Diète devait être une injustice, elle ne se l'épargna pas. M. Gozenbach remplissait à la satisfaction générale les fonctions de secrétaire d'État fédéral, mais son patriotisme était aussi connu que sa prudence. Il fut destitué et remplacé par M. Schiess, dont Berne pouvait à volonté faire un instrument docile des falsifications que la nécessité commanderait. On avait laissé au peuple du club de l'Ours le temps de s'enivrer des calomnies de la presse quotidienne et des injures colorées d'Ienni-le-Charivari; Ochsenbein le croyait mûr pour les discussions sérieuses. La Diète les mit à son ordre du jour. Les 19 et 20 juillet, la question relative à l'alliance séparée ou au Sonderbund fut proposée. Berne voulait que la Diète déclarât le Son-

derbund dissous comme incompatible avec le pacte fédéral. Des mesures propres à assurer l'exécution de l'arrêté diétal devaient être prises, si cela était jugé nécessaire. Bâle-ville et les Grisons présentaient des solutions moins compromettantes, mais qui ne pouvaient satisfaire aucun parti. Bernard Meyer, Louis Fournier et les députés d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Zug et du Vallais exprimèrent les craintes, les pressentiments et les vœux du Sonderbund (1). Cette alliance n'avait rien d'agressif, les preuves surabondaient. Elle ne tendait qu'à repousser la violence; la violence était dans tous les discours et principalement dans tous les actes du Radicalisme. La faconde de M. Drucey ne pouvait manquer à cette curée de l'indépendance et de la liberté. Il sentait le terrain glissant, il se raccrocha aux branches. Il lui était impossible d'apporter une raison valable, il se rejeta sur la réaction et sur la tutelle que les puissances cherchaient à imposer à l'Helvétie. M. Luvini ne fut que pompeusement ridicule, les Corps francs avaient été souvent entraînés sur la claie par les députés du Sonderbund. Ochsenbein eut le bon esprit de respecter la vérité et de dire : « Le député de Berne ne veut ni excuser, ni justifier les Corps francs; ce n'est pas à lui à le faire. » Personne dans l'assemblée ne se sentit ce courage oratoire, Ochsenbein l'eut indirectement. Il proposa

(1) La *Gazette populaire de Berne* rend ainsi compte de l'attitude et de la politique des deux partis :

« Les cantons de l'alliance méritent, dit ce journal, et par la conduite de leurs députés en Diète et par l'attitude de leurs gouvernements, l'admiration de la Suisse. A toutes les injures, à toutes les invectives dont ils étaient abreuvés chaque jour, les députés catholiques ont opposé le plus grand calme et le plus admirable sang-froid; aux rodomontades éhontées de leurs adversaires, ils ne répondaient qu'en réclamant avec modestie mais avec fermeté leur bon droit, et laissaient plutôt les injures sans réponses que de risquer de perdre leur position légale par quelque démarche inconsidérée. Cette conduite, à la fois ferme et prudente, a évidemment embarrassé les Radicaux. L'espoir qu'ils avaient dès le principe de diviser ces cantons ayant échoué, la majorité radicale a borné sa tactique à effectuer vis-à-vis du peuple une unité de vue qui n'existait pas en réalité, et qui tendait tous les jours à disparaître. Toutes les résolutions de la Diète étaient arrêtées à l'avance dans des assemblées préparatoires; les douze États et deux demis votaient toujours avec un ensemble remarquable; mais si l'on considère avec attention leurs arrêtés eux-mêmes, on s'aperçoit bientôt qu'ils sont le produit de cette faiblesse qu'explique la division qui existait en eux. Un séjour de deux mois à Berne a ouvert les yeux à beaucoup de députés radicaux sur la valeur et les véritables tendances de nos ultra-radicaux et de leurs meneurs étrangers. Soustraits au terrorisme du club de l'Ours, ils peuvent aujourd'hui examiner avec plus de sang-froid ce qui convient à la patrie. Ce fait seul sera un résultat important de la Diète; mais un résultat plus important, c'est que le peuple suisse tout entier connaît lui-même toutes les pièces et est en mesure de décider s'il entend conserver les principes que nos pères ont conservés avec tant de soin, ou jouer l'existence de la patrie pour favoriser des théories étrangères. »

à la Diète de sanctionner ce qu'ils exigeaient à la majorité inventée par Berne. Les cantons de Zurich, Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Argovie, Tessin, Genève, Vaud, Thurgovie, Appenzell (Rhodes extérieures), Bâle-campagne, Glaris et Berne acquiescèrent. L'alliance des sept États catholiques fut déclarée incompatible avec le pacte.

Ce n'était pas assez. Le 22 juillet, Lucerne, au nom des Catholiques, avait déposé une protestation contre l'arrêté illégal du 20. Elle fut étouffée comme la discussion; mais le club de l'Ours avait songé à tout. On condamnait les assaillis qui prétendaient se défendre chez eux, il fallut bien réhabiliter les assaillants. La horde de Corps francs qui infestait Berne régnait et gouvernait. Les Diètes précédentes les avaient calomniés, en les présentant comme des mercenaires dont le pillage et le meurtre étaient la seule loi. Ils demandent au club de l'Ours à être réintégrés dans leurs grades fédéraux et Genève se charge de faire valoir leur droit. Avec la jurisprudence alors établie en Suisse, cette réintégration était une affaire de famille, elle fut acclamée. Les Corps francs reprenaient leurs grades. Le colonel Rilliet de Constant abdiqua ses fantaisies d'honneur pour demander que tout service ou rapport de service des officiers fédéraux avec le Sonderbund fût regardé comme inconciliable avec le service fédéral. Plusieurs avaient déjà, à l'exemple du colonel Salis Soglio, donné leur démission. Les autres étaient obligés de se soumettre à des enquêtes humiliantes et de venir, sous peine de destitution, offrir à Ochsenbein des garanties qu'il appréciait dans sa perspicacité de Corps franc. A lui tout seul, Berne défaisait en une heure ce que les vingt-deux cantons libres et souverains avaient établi. Les officiers fédéraux protestèrent; Ochsenbein passa outre. Le pouvoir était venu si inopinément à cet avocat qu'il sentit renaître sa manie militaire. On destituait les chefs qui n'avaient jamais servi que leur patrie; le général des Sociétés secrètes veut s'accorder un bill d'impunité. Il a été dégradé par la Diète; il désire qu'on le rétablisse sur les cadres en qualité de colonel. Son compatriote Schneider, de Nidau, devient son bouc émissaire. Le club de l'Ours n'a pas été consulté; Ochsenbein n'a point encore donné de gages suffisants. On repousse la proposition. Ochsenbein s'en venge en organisant pour le 28 juillet une fête nationale où les douze de la Diète purent passer la revue des malandrins que les Sociétés secrètes tenaient à leur disposition.

Il fallait alarmer; le 30 juillet Ochsenbein communique en Diète des messages qui, annonçant-il d'un ton funèbre, ne laissent plus de doute sur les intentions du Sonderbund. La patrie est en danger, car

Unterwald fait élever des redoutes sur le Brunig, Uri fortifie le passage du Susten et les Fribourgeois entourent leur ville de palissades. Pour accroître cette terreur dont la révolution a eu besoin en France et à Rome, d'absurdes mensonges sont colportés et le peuple bernois y ajoute créance par la seule raison qu'ils paraissent impossibles. La stupidité est l'apanage des Révolutionnaires; les Carbonari tessinois y joignent un accent de peur phénoménale. Ils écrivirent à la Diète que plusieurs barils de poudre peut-être destinés pour Lucerne passaient sur leur territoire, « dans un moment où la fréquence des orages fait craindre les effets de la foudre. » Ces avis, venus de différents côtés et tous élaborés au club de l'Ours, révélaient un péril imminent. On crut le conjurer en suggérant à Furrer l'idée d'une commission extraordinaire de sept membres pour sauver la patrie. C'était le comité de salut public qui s'établissait. Ochsenbein, Furrer, Munzinger, Noëff, Kern, Luvini et Druicy le composèrent. Son premier soin fut de rendre un décret ordonnant aux coalisés de Berne de former le blocus autour des cantons catholiques et de croiser sur les routes pour s'emparer des armes, et des munitions que ces derniers réuniraient afin de se défendre contre une agression désormais inévitable.

Dans l'esprit des meneurs de cette révolution, commencée en 1831 et conduite à travers mille phases jusqu'en 1847 par la savante opiniâtreté des Sociétés occultes, la question des Jésuites et celle même du Sonderbund n'étaient qu'accessoires. On ne leur a donné la vie que pour grossir les rangs de l'armée révolutionnaire en y introduisant de gré ou de force les Calvinistes que le nom seul de la Compagnie de Jésus a le privilège de faire bondir d'indignation ou pâlir d'effroi par un reste de superstitieuse tradition. L'affaire capitale était la révision du pacte, la véritable cause de la guerre, la seule espérance du communisme se mettant en campagne contre l'ordre social. Pour la dix-septième fois, elle fut présentée le 16 août. Des engagements étaient pris avec les Radicaux européens qui rêvaient de faire de la Suisse leur base d'opérations et leur sentine de refuge. L'unitarisme républicain de Mazzini débordait; il importait de lui donner une citadelle. Les vues ambitieuses de Berne allaient être couronnées. Les cantons primitifs avaient eu beau répéter à l'Ours bernois ce qu'ils disaient jadis à l'Autriche : « Laissez-nous indépendants sur nos montagnes et chez vous, faites ce qui vous conviendra; » ce langage ne désarma point les farouches poursuivants de libre examen.

Ils ont calculé toutes leurs chances. Grâce à l'Angleterre, ils sont persuadés que jamais l'intervention étrangère ne viendra les troubler

dans leur iniquité, et Mazzini, apparaissant au milieu d'eux avec son cortège de sbires démagogiques, put assister au triomphe de ses idées. Les douze cantons votèrent, au pas de course, la destruction du pacte fédéral avec la même facilité qu'ils auraient porté un décret contre Dieu, si on eût songé à le proposer à leurs délibérations. Jusqu'à ce jour, 16 août, la guerre civile n'a été qu'hypothétique et soumise à l'éventualité d'une attaque. Elle est déclarée maintenant par la Ligue de Berne. Le Sonderbund, qui ne fut créé que sous condition, se trouve exister de droit et de fait, car l'alliance des cantons primitifs n'a pour but que de sauvegarder le pacte fédéral. A ce vote de muets qui étranglait la liberté, un cri d'indignation s'échappa du cœur des vieux Suisses. Tous comprirent qu'il ne leur restait plus qu'à courber la tête sous le joug du Radicalisme, tous eurent alors sur les lèvres et dans l'âme des paroles d'approbation pour le Sonderbund, qui, le 25 août, déclarait ne se croire lié par aucune des décisions que les Douze prenaient dans un but évidemment subversif.

Cette séance du 16 août détruisait la Suisse. Une commission de quatorze radicaux allait élaborer une nouvelle constitution. La liberté devait y périr; mais, le 19, la fraction agissante de la Diète eut à exercer son métier parlementaire. Elle destitua les officiers fédéraux qui voulurent rester fidèles au pacte, à leurs serments et à leur patrie. Ces destitutions laissaient des places vacantes; le comité de salut public a des protégés qui brûlent du désir de souiller l'épaulette. On remplit les cadres de l'état-major des adeptes du club de l'Ours, des carabiniers fédéraux et des agents les plus compromis dans les Sociétés secrètes. Le but tant convoité était atteint; les autres questions disparaissaient comme des hors-d'œuvre. La force brutale peut sanctionner tout ce qu'il plaira à Berne d'imposer aux nouveaux sujets que la Diète lui vend. L'affaire des Jésuites n'avait plus de sens, puisqu'il n'existait plus de souveraineté cantonale, plus d'indépendance, plus de libre arbitre; on l'aborda néanmoins comme un moyen d'agitation, comme un écoulement aux haines amassées sur le Catholicisme.

La Diète s'était assemblée, elle délibérait aux cris de : Mort aux Jésuites! Cette consigne retentissait dans tous les conventicules de la Suisse, elle s'échappait de toutes les tavernes; elle évoquait même un certain écho dans les dépêches adressées par lord Palmerston aux ambassadeurs de la Grande-Bretagne. Palmerston, docile à l'ordre que les Sociétés secrètes se transmettent d'un bout de l'Europe à l'autre, ne voyait, ne mettait partout que les Jésuites. Il ne s'occupait que d'eux; eux seuls paraissaient troubler le repos du monde. Quand on

lui parlait de la souveraineté cantonale, de l'indépendance et de la liberté helvétique compromise par un complot flagrant, il répondait qu'avant tout il fallait expulser les Jésuites. Il ne sortait de cette idée fixe, avec un ministre étranger, que pour y rentrer avec un autre. Lord Palmerston n'a pas même cette espèce d'équité qui arrache à James Fazy, dans sa *Revue de Genève*, les aveux suivants : « Le Sonderbund a été attaqué, il peut l'être encore; s'il reste sur la défensive, il reste dans son droit, chaque canton est un État indépendant. S'il en est autrement, la Suisse devient un État unitaire; les petits cantons devront céder aux grands; Berne, par exemple, aura sept fois plus d'influence que Genève. Il n'y a pas de milieu : ou les cantons sont des départements soumis à un gouvernement central, ou, s'ils continuent à conserver leurs gouvernements particuliers, ils doivent traiter d'égal à égal et n'avoir entre eux que des rapports en quelque sorte internationaux. Dans tous les cas, la liberté religieuse doit être respectée. Comment empêcher à la guerre de prendre un caractère confessionnel, quand on verra huit protestants et deux catholiques marcher contre trois catholiques, et cela pour amener l'expulsion de religieux catholiques? Et puis comment chasser des Suisses de leur pays? Si l'on admet de pareils précédents, l'on recule au moyen âge; Berne demandera à Genève d'expulser les Méthodistes; la France chassera les Protestants et la Prusse les Catholiques. On dit : Mais la France a chassé les Jésuites! La France n'a chassé personne. Avec la liberté des cultes et de l'enseignement, avec l'égalité des citoyens devant la loi, les Jésuites jouissent du droit commun et s'abritent sous la protection des lois faites pour eux comme pour les autres. »

Dans sa trente-cinquième séance, la Diète se crut obligée d'accorder satisfaction aux appétits révolutionnaires qu'elle aiguïait depuis si longtemps. Le 2 septembre, au milieu des plus graves complications, on évoqua cette affaire qui n'offre plus même le banal intérêt d'une discussion. M. Fischer, au nom de Lucerne; M. Fournier, au nom de Fribourg; M. Muller, pour Uri, et M. de Courten, pour le Vallais, soutinrent avec énergie et talent la cause que M. Eytel, député de Lausanne, crut devoir attaquer. C'était un tournoi de paroles où la justice et la vérité savaient d'avance qu'elles seraient étouffées sous un vote menteur. Il ne se fit pas attendre; mais, en le donnant, le Radicalisme qui, jusqu'à ce jour, fait de la question des Jésuites la question prédominante, se laisse aveugler par son triomphe. Il déclare que Lucerne, Schwytz, Fribourg et le Vallais sont *invités* à éloigner les Jésuites de leur territoire. En termes de Diète, une invitation équivalait à la sortie du recès.

Lord Palmerston ne renonçait pas aussi facilement à ses ruses de guerre. Les Jésuites étaient pour ses cauteleuses manœuvres un excellent point d'appui. Tout en les oubliant dans le royaume de la Grande-Bretagne, il les poursuivait diplomatiquement à Rome, à Vienne, à Paris et à Lucerne. Le Voilà qui reçoit de M. Howard, chargé d'affaires britannique à Berlin, la réponse à ses exigences. Lord Palmerston a fait sonder le baron de Canitz, ministre du roi de Prusse; il veut l'entraîner dans sa croisade contre les disciples de saint Ignace, et M. Howard lui mande de Berlin, le 6 septembre 1847 :

« J'ai eu une conférence de deux heures avec le baron de Canitz. Je lui ai donné connaissance de la proposition que vous avez faite au prince de Metternich, d'user de son influence pour engager les sept cantons à rompre leur alliance et pour qu'ils aient à cesser toute mesure défensive. Il m'a répondu qu'il ne pouvait pas croire que les cantons qui attaquaient cette alliance n'eussent pas de mauvais desseins contre elle et que la majorité de la Diète était composée de telle manière qu'elle voulait détruire l'autorité cantonale. Cette alliance séparée était purement défensive et les autres cantons n'en devaient point prendre ombrage, tant que les coalisés n'étendaient pas leurs mesures au delà de leur territoire. Il pense qu'il ne serait pas prudent pour eux de rompre leur alliance ou d'abandonner les moyens de défense, à moins qu'on ne leur donnât quelque garantie contre la crainte d'une attaque ultérieure; qu'ils avaient bien raison de craindre d'après l'expérience du passé. Je lui fis connaître aussi que vous espériez que l'Autriche et la France uniraient leur influence pour obtenir du Pape le rappel des Jésuites. Le baron de Canitz me répondit que le Sonderbund étant simplement une alliance défensive, il n'y avait en cela aucune infraction à l'article 6 du pacte fédéral. Quant aux Jésuites, ajouta-t-il, ce n'est qu'un prétexte, et s'ils étaient éloignés, on trouverait bientôt quelque autre motif de discussion. Le baron de Canitz dit encore qu'il ne croyait pas que le prince de Metternich voudût employer son intervention pour obtenir le renvoi des Jésuites, mais que, dans les circonstances actuelles, la France pourrait agir plus activement. Je dois mettre en garde Votre Seigneurie contre la supposition que le baron de Canitz ait aucune partialité en faveur des Jésuites. Au contraire, il m'a souvent exprimé son regret que leur présence à Lucerne fût venue compliquer les affaires; mais il pense qu'en demandant leur éloignement des cantons qui les ont appelés, on attaque évidemment la souveraineté de ces gouvernements. Le baron de Canitz ajouta que le gouvernement prussien n'avait entretenu aucune

relation avec celui de Lucerne, et que si la Ligue voulait se dissoudre d'elle-même et abandonner ses préparatifs de défense, la Prusse n'y formerait aucune objection. »

M. Peel n'a pas, comme le baron de Canitz, mission d'être sincère et de voir clair dans cette tourmente que lord Palmerston essaie de soulever contre les Jésuites. Pour cacher ses plans secrets, lord Palmerston s'accroche à la soutane des Pères de l'Institut; en subordonné consciencieux, M. Peel adopte la même tactique. Tout en accusant assez fidèlement pour un diplomate anglais la physionomie des partis et leur hésitation à la veille d'une guerre civile, il ne s'en prend pas moins à la Compagnie de Jésus qui, selon le protestant M. de Canitz, n'est qu'un prétexte. Mais à l'Angleterre le prétexte le plus invraisemblable suffit pour enfanter des catastrophes. Le 25 septembre 1847, M. Peel écrit à lord Palmerston :

« Il est certain qu'on pourra obtenir la majorité pour procéder par des voies amicales. Les cantons qui déclarent le Sonderbund illégal, qui ont voté sa dissolution et qui, redoutant l'influence pernicieuse des Jésuites, ont décrété leur expulsion du territoire suisse, répugnent à encourir les malheurs de la guerre que des mesures extrêmes rendraient inévitables. Ils refuseraient plutôt l'obéissance aux ordres de la Diète que de marcher contre des États réfractaires, sans doute, mais qui cependant font partie de la même Confédération. Mais Berne, Vaud et le Tessin voudront, j'en suis sûr, des mesures plus énergiques. Il n'est pas impossible, cependant, qu'avant que la Diète extraordinaire soit assemblée, les efforts du parti démocratique aient changé la face des affaires et entraîné les cantons qui hésitent maintenant à se réunir à eux. La guerre est donc inévitable. C'est pourquoi, milord, je crois qu'il est très-important que lord Minto se rende immédiatement à Rome. Sa mission aura les meilleurs résultats. Il pourra obtenir du Vatican une bulle qui ordonne aux Jésuites de quitter la Suisse. C'est là le point principal. Le Sonderbund se proposant principalement de s'opposer à l'expulsion des Jésuites et de combattre ainsi les États confédérés qui détruisent l'indépendance cantonale, M. Muller d'Uri a déclaré à la Diète que si le Pape consentait à l'expulsion des Jésuites les cantons intéressés se soumettraient immédiatement à cette décision. »

Le ministre d'Angleterre voit le point principal dans le rappel des Jésuites; les Protestants helvétiques n'étaient pas d'aussi facile composition que M. Peel. Le docteur Coindet, de Genève, écrivait à la même époque (1) : « Il n'est, aujourd'hui, en Suisse, personne qui ne

(1) *Les Radicaux et le Sonderbund*, p. 129.

rit au nez à qui viendrait parler des Jésuites; chacun sait fort bien que la guerre qu'on va entreprendre a pour but de servir la cause de la propagande étrangère et l'ambition de quelques parvenus; car il est évident pour tous qu'une négociation franchement et loyalement conduite aurait amené le départ des Jésuites, et dans le temps que cette négociation aurait pris, les cinq Jésuites, à Lucerne, n'eussent probablement pas fait, matériellement et moralement, autant de mal que les cinquante mille hommes qui vont porter la guerre dans les petits cantons. Quant au Sonderbund, qui n'a jamais songé à envahir le territoire de ses Confédérés, comme le sien l'a été par les Corps francs, le Sonderbund, alliance purement défensive, se fût éteint de lui-même en même temps que le danger qui l'a fait naître. »

La Diète avait décidé la guerre, malgré la répugnance de tous les cantons, répugnance si naïvement constatée dans la précédente dépêche de M. Peel. Il parlait d'avoir recours au Pape; il voulait que lord Minto fit intervenir l'autorité du Siège romain dans un conflit qui avait de bien plus larges proportions que celles dans lesquelles il plaisait au cabinet de Saint-James de le restreindre. Mais le club de l'Ours en décidait autrement. La guerre était dans ses vœux comme dans ses besoins. Tout se disposait pour une campagne entreprise au profit des Sociétés secrètes. Le comité de salut public restait en permanence. Afin de concentrer les pouvoirs dans le sein du club, il résolut d'ajourner la Diète au 18 octobre. Ochsenbein, en la prorogeant, fit entendre ces paroles : « L'Europe est à la veille de grands événements; l'Italie, l'Allemagne, la France même en deviennent le théâtre. Tôt ou tard, la Suisse en ressentira le contre-coup. » Le général des Corps francs prophétisait à coup sûr, car il était initié à tous les projets des Sociétés secrètes.

A force d'impostures et de gaspillages des deniers publics, on était parvenu à composer au club de l'Ours un peuple à part dans la création. Ce peuple, couvé dans les réunions occultes et né par l'ivresse à la vie politique, pouvait bien sur quelques points faire appel à la guerre civile et menacer la Suisse d'une sanglante révolution. Il avait dans ses rangs assez de réfugiés, d'illuminés et de carbonari pour une pareille entreprise; mais cette plèbe cosmopolite qu'on voiturait d'ici et de là pour les émeutes locales n'appartenait pas plus à la Suisse qu'à une autre contrée civilisée. Elle se recrutait des citoyens du monde, des humanitaires de Mazzini et des farouches athées que Weitling enfantait au crime colossal par son Alliance des Justes. La Suisse, la véritable Suisse, les Catholiques comme les Protestants,

s'opposaient à une guerre dont les préparatifs se faisaient sous leurs yeux. On s'étonnait de voir une infime majorité conquise à la pointe des fraudes, jeter le pays au milieu des plus cruelles complications. Dans les douze États où le radicalisme dictait la loi, on demandait, on exigeait qu'aux termes des constitutions cantonales, le peuple fût consulté sur la question de guerre. On s'effrayait du cortège des calamités qu'elle traînait à sa suite, et chacun, en dehors des sentiments de justice, voulait éviter de tels désastres à lui-même, à sa famille et à son pays.

En répondant à des interpellations que le vicomte de Flavigny adressait au ministère sur la situation helvétique (1), M. Guizot avait dit : « Partout où elles ont dominé une société, les idées radicales ont amené sa ruine et sa honte. » La Suisse, comme plus tard la France, l'Allemagne et l'Italie, allait savoir ce que coûte un lâche aveuglement. Les Radicaux gouvernaient dans les douze cantons. A cette demande du peuple, ils s'indignent, ils menacent. Le peuple, par ses pétitions couvertes de signatures, réclame son droit de *veto* constitutionnel. Ce droit tournera contre eux, ils le savent; ordre est intimé de répondre aux pétitionnaires par les mauvais traitements, la confiscation et la perte de la liberté. Les préfets exécutent à la lettre l'injonction du club de l'Ours. Les journaux et le *Narrateur*, entre autres, annoncent que les colporteurs de ces pétitions verront la vengeance du Libéralisme tomber sur leurs femmes et sur leurs enfants. Les pasteurs protestants qui, dans la chaire, font entendre des vœux ou des paroles de paix, sont, sur les États de Berne et de Vaud, destitués, ruinés, insultés et exilés. Le comité de salut public a besoin d'un peu de terreur pour comprimer les Suisses; il organise la tyrannie (2). Il veut les rendre libres; mais d'abord on doit les faire passer par l'arbitraire, seule con-

(1) Séance de la chambre des pairs du 5 août 1847.

(2) Le *Times*, le journal le plus accrédité de l'Angleterre, publiait à la fin d'octobre 1847 un article sur la position de la Suisse. On y lisait : « Quelques-uns de nos compatriotes ont été induits en erreur par leur antipathie pour les Jésuites, qui sont un des prétextes de ces débats, et par le soupçon que les puissances conservatrices sont disposées à méconnaître absolument les droits qui sont principalement en question; c'est ainsi que quelques-uns des organes du parti libéral en Angleterre ont favorisé la plus tyrannique usurpation de l'indépendance des petits cantons, simplement parce qu'elle leur était recommandée par les arguments communs d'une démocratie oppressive et intolérante. Mais les gouvernements de Lucerne, de Fribourg et des cantons primitifs ne sont pas moins populaires que ceux de leurs voisins radicaux. Les mesures mêmes qui sont abhorrées et prosrites par la Diète sont certainement le résultat du libre choix du peuple dans les cantons qui les ont adoptées. Ces cantons ont voulu exercer leurs droits souverains de cette manière-là, et la question n'est pas de savoir si leur décision est bonne ou mauvaise en elle-même, mais si les autres cantons ont aucun

séquence du bonheur futur qu'on leur promet dans le triomphe de l'humanité. Les Corps francs et les réfugiés devinrent les promoteurs de cette dictature. Le peuple avait voulu faire entendre sa voix; on le contraignit, de par la liberté, à s'incliner devant la volonté de ses maîtres.

Dans les cantons où l'esprit de la Suisse antique s'était retiré comme pour mourir auprès de son berceau, il n'en fut pas ainsi. Les États primitifs avaient beaucoup souffert de la disette et des armements auxquels les forçaient les incursions des Corps francs; mais leur situation politique et financière était une félicité réelle, en comparaison des désastres qui frappaient les cantons radicalisés. La honte venait chez ces derniers avec la ruine. On avait eu beau faire argent de tout, des couvents d'Argovie comme de la spoliation, de l'impôt progressif (1), ainsi que du vol à main armée, le plus effrayant déficit se révélait dans leurs caisses cantonales. Sous les précédents régimes, elles avaient toutes offert d'heureuses économies; le Radicalisme les dévora. Pour satisfaire à ses besoins toujours insatiables, pour solder ses *frais de révolution* dont Drucey portait une partie au budget de l'État, Vaud accusait en 1846 six cent mille francs de déficit, et il empruntait. Celui de Berne s'élevait à plus d'un million, et la ville, jadis si florissante, voyait le sien monter à cent trente mille francs. Soleure, le plus imposé de tous les États confédérés, se trouvait avec le Tessin dans une crise encore plus alarmante. Comme Argovie, il était obligé d'ouvrir un emprunt pour essayer de mettre ses dettes au niveau. Bâle-campagne ne vivait que de rapines. Dans les autres cantons où le Radicalisme s'était implanté, la situation était la même; partout la misère, car partout les Corps francs assiégeaient le pouvoir. On destituait les fonctionnaires et les comptables dont la probité devenait un reproche

droit de s'en mêler, ce qu'ils n'ont certainement pas. Une circonstance remarquable, c'est qu'à Schwytz et dans les petits cantons de la ligue séparée, la question de la paix et de la guerre a été formellement soumise aux Landsgemeinde ou assemblées populaires, tandis que dans les cantons radicaux elle a été décidée par les gouvernements seuls.....

«Les mesures qui ont reçu dernièrement la sanction de la Diète de Berne vont jusqu'à dénier les réserves d'indépendance cantonale et assujettir les cantons primitifs à la tyrannie illimitée de la majorité. Dans toute autre partie du monde, une telle attaque serait regardée, ainsi qu'elle le mérite, comme l'atroce tentative d'imposer à d'autres une autorité pour laquelle il n'y a aucune sanction juste ou légale, en détruisant les privilèges et les droits d'États plus petits. C'est pourtant ce qu'on appelle dans ce moment en Suisse libéralisme. »

(1) Au mois de septembre 1847 le Conseil d'État de Berne porta un décret ordonnant aux rentiers et propriétaires de faire connaître, avant le 50 octobre, à l'autorité, leurs capitaux ou leurs revenus, sous peine de payer trois fois l'impôt.

ou un obstacle ; on les remplaçait par des frères formés à la délicatesse dans le sein d'une Société secrète. A peine nantis de l'emploi, ces frères disparaissaient avec la caisse qui leur tenait plus à cœur que la patrie. Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Argovie et Bâle-campagne avaient subi cet échec financier. On le fit payer au peuple, et le canton n'en fut pas plus riche. L'État était obéré ; mais le peuple, avec sa détresse, se sentait sous le coup d'une incessante perversion. Les instituteurs primaires corrompaient la jeunesse dans les écoles ; on corrompait l'âge mûr dans les clubs ; on corrompait l'ouvrier dans les cabarets. Pour abrutir l'âme, on excitait à toutes les débauches ; l'alcool tenait lieu de vin. On cherchait à faire perdre le goût du travail à ces paysans si laborieux. On condamnait à la paresse les initiés pour qu'ils se missent aux gages du Radicalisme. Puis, dans les rues de Berne, d'Aarau, de Soleure et de Liestal, on rencontrait avec effroi des bandes de fainéants qui croupissaient dans une sale ivresse et qui hurlaient des chants d'infemale victoire. Pour les dépouiller de tout sentiment de famille et de paternité, on leur annonçait l'avènement prochain du communisme, la promiscuité des femmes et le pillage.

Cette pression de sauvages doctrines porta de terribles fruits. Dans les villes ainsi que dans les campagnes, la misère fut aussi extrême que la dépravation. Le pays se vit infesté de mendiants et de vagabonds (1), qui eurent recours au meurtre ou à l'incendie. Berne avait semé la corruption ; il recueillait le crime. Bientôt il fallut songer au Grand-Conseil, ou à construire de nouvelles prisons, ou à élargir les détenus (2). Avant 1850, on ne comptait dans cette ville que deux ou trois faillites par semaine ; en 1847, la feuille officielle enregistre par huit jours cinquante à cent quarante banqueroutes. Les suicides furent en proportion, et l'émigration pour l'Amérique prit un tel accroissement que, dans certains cantons, les magistrats proposèrent des mesures fédérales afin de la surveiller. En face de cette décadence qui s'attachait à la justice comme à l'enseignement, qui prostituait la famille et légalisait le vice, l'Helvétie, au dire de Druey lui-même, retour-

(1) *L'Ami de la Constitution*, journal du radicalisme bernois, annonçait dans le mois de juillet 1847 : « Les vols de bétail se multiplient à l'infini dans les environs de la capitale et se commettent avec autant d'audace que d'insolence. Ce n'était pas assez de la mendicité inouïe qui nous ronge, il fallait donc que la rapine vint se joindre à cette plaie morale. »

(2) Dans la onzième séance du Grand-Conseil de Berne (avril 1847), M. Michel, directeur de la maison de force, prie les magistrats d'accorder le plus de grâces possible. « Le nombre des détenus, écrit-il au Conseil, augmente d'une manière effrayante. Les prisons de Berne en comptent 533, tandis qu'il n'y en avait que 470 il y a seulement trois mois. »

nait à la sauvagerie primitive. Guillaume Snell, Zeller, Herzog et mille autres docteurs du communisme prêchaient l'adoration de toutes les infamies ; ils divinisaient le mal dans les écoles publiques. Les parents reculaient de honte avant de faire franchir à leurs enfants le seuil de ces mauvais lieux universitaires. On salariait chèrement les professeurs ; on en vint à payer les élèves pour les faire assister à l'enseignement de la démoralisation. Le Radicalisme essayait de cacher les plaies faites par lui à l'ordre social ; mais ces plaies recélaient la gangrène. Des villes, cette gangrène s'étendit jusqu'aux hameaux.

Avec une prévoyance qui n'avait plus besoin d'explication, les cantons primitifs étaient restés sur leurs gardes. L'instinct du patriotisme et de la conservation leur révéla dès le principe que rien de bon ne pouvait sortir des officines démagogiques. Forts de cette conviction que chaque jour enracinait dans leurs âmes, ils ne voulurent jamais laisser au Radicalisme et aux Sociétés secrètes le droit de prosélytisme. Ils se trouvaient donc dans une situation formant avec celle de leurs douze co-États un étrange contraste. Ils étaient libres et heureux, riches des dons du ciel et des biens de la terre, riches surtout de leur foi qui les avait préservés du grand naufrage signalé chez leurs voisins. Les Radicaux refusaient à leurs sujets l'exercice d'un droit incontestable. Le peuple voulait en appeler à lui-même d'une guerre où allaient s'engloutir les derniers débris de son bonheur, de sa liberté, de sa fortune. Il en devait supporter les périls et les charges ; il crut devoir, lui souverain, prononcer sur l'équité ou sur l'injustice de l'agression. Le Radicalisme fut sourd à ce vœu si légitime.

Pendant ce temps, dépositaires des volontés du peuple, les magistrats des cantons primitifs témoignent le désir de consulter ce roi démocratique qui n'obéit à personne et qui ne relève que de lui-même et de Dieu. Ochsenbein, Druey, Furrer, Luvini, Munzinger et leurs exécuteurs parlementaires étouffaient sous l'oppression la voix d'un peuple qui se croyait libre ; Siegwart-Muller, Bernard Meyer, Schmid, de Schorno, Duggelin, Ab-Yberg, Hermann, Bossard et tous les magistrats des cantons primitifs convoquent les assemblées générales pour leur soumettre la question de paix ou de guerre.

D'un côté on bâillonnait le peuple, de l'autre on l'appelait à formuler sa volonté. Ici on le tenait dans la prostration des Sociétés secrètes, là on ne limitait aucune de ses prérogatives de souverain. Des deux partis, on confessait que c'était par lui et pour lui que l'on agissait ; mais dans l'un, les prôneurs, les amis de la liberté indéfinie la garrottaient selon leur bon vouloir ; dans l'autre, les rétrogrades, les

ennemis des lumières rendaient le peuple arbitre de sa propre destinée. Ils le consultaient, ils s'engageaient d'avance à exécuter sa volonté, ils arrivaient au sanctuaire de son indépendance avec la ferme résolution de la respecter. Le Radicalisme s'était effrayé de l'appel au peuple qui n'a jamais porté bonheur à la démagogie, et qu'elle a toujours répudié comme un moyen de réaction. Les Catholiques le provoquaient. Ce seul rapprochement est une révélation.

La Landsgemeinde d'Uri, cette vieille conscience de la Suisse, eut lieu le 5 septembre; celle de Schwytz le 26. Le peuple vallaisan agit comme Uri et Schwytz. Il préféra la ruine à l'opprobre. Lucerne décida qu'il approuvait complètement la marche suivie par ses magistrats. Fribourg fit de même. Partout les grandes assemblées populaires furent solennelles, ainsi que la situation du pays l'exigeait. Partout, comme dans les siècles passés, les peuples libres des vallées alpêtres virent leurs landammann, appuyés sur l'épée de justice et de souveraineté populaire, et revêtus des insignes de cette souveraineté, invoquer la lumière qui devait jaillir de la foule délibérant. Cette foule connaissait ses droits, et il ne manquait point là d'hommes salariés par le Radicalisme pour les lui exagérer. Elle ne se laissa tromper par personne. Elle voulait avant tout sauvegarder son indépendance. Ce n'était plus le joug de l'Autriche qu'il lui fallait secouer, mais la servitude d'un Radicalisme étranger, la plus dégradante de toutes les servitudes pour un peuple libre. Partout les questions furent posées avec une netteté qui ne laissait pas place au doute. « Songez bien, répétaient les magistrats à chaque Landsgemeinde, qu'il s'agit de vos fortunes, de votre sang, de celui de vos enfants. » A cet avertissement du landammann, la multitude répondait avec un indicible enthousiasme : « Nous sacrifions nos vies et nos biens pour être libres. Nous repoussons le joug des Sociétés secrètes et du Radicalisme; nos enfants suivront notre exemple. »

Dans le canton de Schwytz, l'assemblée générale a lieu à Rothenthurm (1). Elle se compose de plus de neuf mille hommes. Le colonel Ab-Yberg la préside. Il ouvre la séance par ces mots : « Loué soit Jésus-Christ! » Puis il engage le peuple à demander au ciel de verser ses lumières sur les délibérations qui vont être prises. Comme pour

(1) Dans l'histoire militaire de la Suisse, les hauteurs de Rothenthurm sont célèbres, parce que c'est de cette position que trois ou quatre cents pères mal armés de Schwytz s'élançèrent sur un camp de vingt mille Bernois et Zuricois, et les mirent dans une déroute complète. C'est cet héroïque fait d'armes qui est connu sous le nom de la victoire de Gubel.

consacrer la liberté de ces discussions, quelques voix s'élèvent et proposent des atermoiements. Un seul cri leur répond; un seul cri s'échappe de tous ces cœurs véritablement dignes d'être libres. Ce peuple a le droit de s'enorgueillir du serment prononcé sur le Grütli et à Brunnen. Il ne l'a jamais violé; il le répète encore avec une foudroyante unanimité : « Nous jurons, s'écrie-t-il dans un saint entraînement, nous jurons pour nous et pour nos descendants les plus reculés que chacun de nous se fera un devoir de secourir ses alliés opprimés, en nous armant à nos frais, au péril de nos biens et de notre vie, soit dans notre pays, soit à l'étranger. »

Une scène aussi saisissante eut lieu le 10 octobre dans l'Unterwald. Un témoin oculaire a rendu compte de cette Landsgemeinde. Il s'exprime ainsi (1) : « Le siège de l'assemblée souveraine de Stantz n'a rien de monumental : un terre-plein de gazon, bordé de marronniers, soutenu par un petit mur circulaire, tel est le théâtre traditionnel des assemblées du peuple de Nidwalden. Deux pyramides de verdure s'élevaient à l'entrée de ce cirque rustique. Des inscriptions en allemand rappelaient aux citoyens la gravité des circonstances qui les réunissaient. Deux miliciens faisaient sentinelle au seuil des trois entrées de ce parlement en plein air. La consigne de ces factionnaires est simple et concise; elle est inscrite dans la constitution du pays : ils ne doivent laisser pénétrer dans l'enceinte que les citoyens de cette partie du canton. Le long chapeau de paille noire et les bras de chemise pendants, dont aucun vêtement ne recouvre l'étoffe fine et souvent brodée, voilà le costume simple, mais très-reconnaissable, des citoyens qui ont droit de siéger à la *Landsgemeinde*. Dans les pays primitifs, les accoutrements singuliers ont leur raison d'être. Ils tiennent lieu de carte d'électeur.

» La séance était commencée lorsque j'arrivai. Le landammann, après avoir fait la prière, exposait la situation critique dans laquelle la patrie se trouvait. Il était debout sur une estrade au centre de l'assemblée, et parlait d'un ton calme et réfléchi, la main appuyée sur un vieux et énorme cimenterre. Le chancelier et les huissiers, revêtus de manteaux rouge et blanc, aux couleurs du canton, retenaient les flots pressés de deux à trois mille paysans qui remplissaient l'enceinte. Quelques hommes, portant le vieux costume suisse, tenaient en main les drapeaux des paroisses du demi-canton.

» Bientôt le landammann donna la parole au député en Diète. Celui-

(1) *La Suisse en 1847*, par M. Amédée Hennequin, p. 78 et suiv.

ci présenta le rapport de la dernière session : un des greffiers lut les propositions du gouvernement, puis chacun des membres du conseil cantonal, rangés au bas de l'estrade, fut appelé à expliquer son opinion. Les motifs présentés furent divers, la résolution fut unanime. Les uns insistèrent sur la violence que les Radicaux voulaient faire à leurs droits confessionnels; les autres, sur les périls dont la souveraineté cantonale était menacée.

» Sur l'invitation du landammann, le chef du clergé s'exprima dans les termes suivants : « Si la guerre éclate, lorsque vous marcherez au combat, soyez braves et miséricordieux comme vos pères! Que la cruauté ne souille pas vos mains! Souvenez-vous que vous combattez contre des frères égarés, et qu'après la victoire vous devez vivre avec eux en véritables confédérés. Priez Dieu qu'il épargne à la Suisse un tel déchirement! Oh! si le saint protecteur de notre canton, si Nicolas de Flue descendait maintenant parmi nous et paraissait encore une fois au milieu des partis! »

» — Qu'est-ce qui a quelque chose à dire? demanda le président.

» — Moi! monsieur le landammann, s'écria un paysan perdu dans la foule. L'attention redoubla; chacun avait nommé Joseph-Marie Bünter, de Wolfenschiessen, sous-banneret du canton, l'un des orateurs habituels et les plus goûtés des Landsgemeinde de Stantz. Sa parole claire, incisive, pittoresque, excita tour à tour les applaudissements et les rires sympathiques de l'assemblée. Il mit surtout en relief avec un grand bonheur la mauvaise foi des Radicaux, qui reprochaient au Sonderbund de fomenter la division et de vouloir troubler la paix de la Suisse.

» Je suis né libre, dans les montagnes du Wallenstock, s'écria-t-il, et libre j'y veux mourir. La Diète ne peut se mêler de nos affaires intérieures, elle ne peut pas nous ravir des droits que jamais nous n'avons cédés à personne. Elle ne peut exiger de nous que ce que nous avons promis librement en entrant dans la Confédération. « Pour gain de paix, nous dit-on, chassez les Jésuites! » Ce n'est qu'un prétexte pour nous humilier. La paix? Oui, je la veux aussi, la paix, mais pas cette paix pourrie dont nous parlent nos ennemis. Ils ont, « pour gain de paix, » aboli nos couvents et empoché leurs sept millions, et cependant la paix n'est pas encore venue; pour « gain de paix » ils ont par deux fois envahi les armes à la main nos campagnes paisibles, et point de paix encore; pour « gain de paix » ils ont assassiné le plus innocent, le plus pieux habitant de nos vallées, et pour cette paix encore ils veulent dissoudre notre union. Non, ce n'est pas cette

paix que je veux. Restons chez nous tranquilles, mais tenons-nous fermes si l'on vient nous attaquer. Je ne crains point les quarante bataillons qu'ils ont à Berne... sur le papier, comme si l'on pouvait changer en hussards les feuilles des arbres.

» Mais non! jamais les bergers de Nidwalden n'ont compté leurs ennemis. Rappelez-vous, jeunes hommes du contingent, rappelez-vous votre antique gloire! elle a dépassé nos modestes frontières, elle a flotté par delà les mers, elle a été portée plus loin que le monde; oui! elle a pénétré les nuées de là-haut; au ciel est écrit le souvenir de votre fidélité envers la patrie et votre sainte religion. Dussions-nous périr dans ce rude combat, ce sera au moins avec la conscience de n'avoir jamais manqué au devoir. »

» Une seconde fois le banneret invita tous les assistants, sans distinction, à parler sans crainte; et le prêtre recommanda à l'assemblée le respect des opinions. Personne ne dit mot. M. Ackermann, le landammann en charge, après avoir vainement attendu, résuma la délibération, puis il ajouta :

» J'étais à la Diète de 1813 lorsqu'on fit le pacte. Je me rappelle qu'alors on l'entendait ainsi que nous l'entendons; mais depuis que les avocats se sont mêlés de l'interpréter, on l'a tordu dans tous les sens. Réellement je crois que l'heure est venue où l'on nous attaquera; et je ne me cache pas la grande supériorité numérique de nos adversaires. Puissent les bras vigoureux des bergers d'Unterwald devenir un rempart pour les anciennes institutions, une barrière pour ce torrent d'injustice qui est venu d'Argovie! et moi puissé-je, avant de descendre dans la tombe, avoir la consolation de voir encore une fois les pères de Nidwalden dignes de leurs pères, fidèles à leur pays et à leurs anciens droits! maintenant je vous demande si vous voulez obéir aux exigences de la Diète ou lui opposer toutes les mesures proposées par votre gouvernement. »

» La délibération était close. Le moment du vote était venu. Le landammann prononça la formule d'usage : « Que ceux qui approuvent la conduite du gouvernement et sont d'avis qu'il doit persévérer lèvent la main. » Aussitôt les têtes se découvrirent. Une acclamation aiguë, étrange, se fit entendre, et toutes les mains droites se levèrent, agitées pendant plusieurs secondes d'un frémissement convulsif. La contre-épreuve fut faite et prouva que l'assemblée était unanime. Une salve de coups de fusil retentit au dehors, des coureurs partirent pour aller annoncer à Sarnen le résultat de la Landsgemeinde de Stantz. »

Après la question de vie et de mort pour la liberté suisse, question qui avait été tranchée en Diète le 16 août par les douze voix ordonnant la révision du pacte fédéral, il en surgissait une autre plus secondaire, plus accessoire, mais qui empruntait une grande importance au retentissement même dont les Radicaux l'entouraient. Depuis 1844 ils avaient tour à tour réveillé et abandonné l'affaire des Jésuites. Ils s'en étaient fait un épouvantail ou un bouclier. A l'aide de ce mot magique et des chimères qu'il soulevait, ils avaient eu l'art de diviser en deux camps les conservateurs catholiques et les conservateurs calvinistes. Les Protestants ne craignaient pas d'encourager la résistance des cantons primitifs aux injustices des douze États; mais, dans l'appréhension de se voir stigmatisés du nom de Jésuites par les feuilles démagogiques, ils refusaient de s'unir aux fidèles pour défendre la commune patrie. Sous le nom de Jésuites on confondait, en Suisse, tous les hommes attachés au Christianisme, tous ceux qui n'allaient pas puiser leurs principes dans l'Alliance des Justes de Weiting ou dans les Sociétés secrètes de Mazzini. Les Catholiques étaient donc signalés comme Jésuites; les Protestants le furent à leur tour. Mais ils ne se sentirent pas la facile audace de braver un préjugé ridicule; ils hésitèrent; cette indécision perdit le Sonderbund sans les sauver.

Le Radicalisme était parvenu à neutraliser une partie des forces qu'il aurait dû rencontrer dans la lutte chrétienne engagée. Il se donnait pour le gouvernement suprême de fait, il exigeait des cantons acte de soumission à ses volontés, comme un suzerain transmet un ordre à ses feudataires. Cet acte, que la Diète avait déclaré inconstitutionnel, et que, trois ans plus tard, elle admit dans ses protocoles avec tous les caractères de la légalité, n'avait pour but que de jeter le trouble parmi les Catholiques et de paralyser les Protestants. En l'imposant aux États primitifs, on espérait les faire renoncer à leur souveraineté, et on basait sur cet abandon tout un système de mesures arbitraires.

Par le récit des faits et par les tristes conséquences que ces faits provoquèrent, il reste maintenant démontré aux plus aveugles que les Jésuites n'étaient pas venus à Lucerne de leur plein gré, qu'ils y avaient été appelés depuis longtemps; qu'en y venant, ils cédèrent à la voix du souverain Pontife, aux prières du peuple et des magistrats lucernois. Cette question, qui intéresse la religion et la liberté, est résolue à l'heure qu'il est. Au mois de décembre 1847, le général de la Compagnie de Jésus estima qu'il était opportun de faire connaître

aux envoyés du Saint-Siège et des puissances en Suisse, la situation que le Radicalisme avait voulu inventer, et celle toute différente qui ressortait de l'exposé seul des événements. Il adressa donc à ces agents diplomatiques le mémoire suivant, qui est un résumé admirable de calme et d'impartialité, de toute cette question livrée aux éclats de la violence.

« Le nom de Jésuites a été trop constamment mêlé aux affaires de Suisse depuis quelques années; le véritable état des choses, en ce qui concerne la Compagnie de Jésus dans ce pays, a été trop étrangement méconnu et altéré, pour que le soussigné ne trouve pas dans sa conscience le besoin et le devoir de s'expliquer pleinement à cet égard. Il espère de la haute impartialité de Votre Excellence qu'Elle voudra bien approuver la pensée qui a dicté ces explications.

» Les voix n'ont pas manqué pour accuser la Compagnie de Jésus d'avoir été en Suisse la cause de la guerre civile. Si les Jésuites, disait-on, avaient consenti à se retirer de Lucerne, ils auraient au moins enlevé aux Radicaux le prétexte de prendre les armes; ils auraient ainsi évité d'encourir la responsabilité des maux qui pèsent sur cet infortuné pays.

» Il suffira de rappeler sommairement les faits pour réduire à sa juste valeur cette grave inculpation. L'exposition des motifs qui ont dirigé la conduite des Jésuites en Suisse, rendra aussi de plus en plus incontestable l'application des grands principes qui dominent toute cette question.

» Depuis 1805 et 1814, les Jésuites étaient dans le Valais; depuis 1818 à Fribourg; depuis 1856 à Schwytz. Partout dans ces trois cantons, jusqu'à l'année 1845 ou 1844, la Compagnie de Jésus, on peut le dire, n'avait recueilli que des preuves d'une adhésion sincère. Dans les autres cantons non plus et jusque-là, elle n'avait été, même de la part des Protestants, l'objet d'aucune plainte, d'aucune attaque. Les Jésuites cependant étaient pour lors, comme ils l'ont été depuis, exposés à tous les regards, à toutes les censures. Ils remplissaient, dans les divers diocèses de la Suisse, toutes les fonctions du ministère évangélique. Indépendamment de l'enseignement de leurs collèges, ils prêchaient, donnaient des missions fréquentes, parcouraient et traversaient sans cesse en tous sens, avec leur habit de religieux, les cantons catholiques et protestants. Ils n'avaient qu'à se louer du bienveillant accueil des populations, et des heureux effets d'une liberté qui savait respecter les institutions de l'Église catholique, le zèle et les œuvres de ses prêtres. De leur côté, les Jésuites suisses, — qu'on

permette à leur chef de leur rendre ce témoignage avec la plus entière certitude, — demeurèrent toujours fidèles aux devoirs et à l'esprit de leur état. Jamais, dans ces derniers temps comme dans ceux qui les avaient précédés, dans ce pays comme dans les autres, les Jésuites, quoi qu'on ait pu dire, n'eurent la pensée d'exercer aucune influence politique quelconque, autre que celle qui résulte des devoirs imposés par la religion elle-même. Poursuivis par le plus inconcevable acharnement, ils en sont encore à se demander avec étonnement quels motifs, quels faits les rendirent donc si dangereux et si coupables. Car, on ne saurait trop le répéter, parmi tant d'invectives, aucun fait à leur charge n'est précisément énoncé, aucune accusation spéciale n'est articulée.

» Que s'est-il donc passé depuis 1845 ou 1844? Le gouvernement et la constitution avaient été changés en 1841 dans le canton de Lucerne. Dès cette époque, les principaux magistrats et habitants du canton pensèrent sérieusement à appeler la Compagnie de Jésus : les négociations à ce sujet ne tardèrent pas à s'ouvrir.

» On peut dire avec vérité que jamais peut-être dans aucune circonstance et pour aucun établissement de ce genre, les supérieurs de la Compagnie n'apportèrent plus de lenteur et de prudence. Dans la crainte des difficultés et de l'opposition, qui se manifestèrent en effet bientôt, les Jésuites résistèrent, ils résistèrent longtemps aux sollicitations du gouvernement de Lucerne : des témoins nombreux pourraient l'attester.

» Voici les faits qui amenèrent l'arrangement définitif :

» La Société de Jésus, avant sa suppression, dirigeait le collège de Lucerne. Y rétablir la Compagnie paraissait à un gouvernement catholique, au clergé et aux laïques les plus recommandables du canton, un moyen utile pour procurer à la jeunesse, et en particulier aux élèves destinés au sacerdoce, les bienfaits d'une éducation solidement chrétienne. L'avenir religieux et même politique du canton pouvait être par là mieux assuré, pensait-on, et se défendre, à quelques égards, contre l'action désorganisateur, d'un certain parti, qui cherchait, par toutes les voies, à s'emparer de l'esprit de la jeunesse, et à le remplir de ses funestes opinions.

» La volonté de la très-grande majorité du peuple lucernois était connue d'avance; les magistrats, organes et représentants de la majorité, poursuivaient avec zèle l'exécution de leur projet; une forte opposition se prononçait contre les Jésuites dans les rangs de la minorité; la Compagnie était absolument passive.

» Les négociations se prolongèrent ainsi près de trois années. Durant ce temps, la question fut à plusieurs fois soumise au conseil d'éducation, au conseil d'État et au Grand-Conseil. Pour prendre des informations sur les Jésuites, on écrivit aux Evêques et aux gouvernements de la Suisse, qui avaient sous leurs yeux des établissements de la Compagnie. Dans le même but, on s'adressa à divers Evêques d'Allemagne; toutes les réponses, venues de ces différents côtés, furent alors imprimées à Lucerne.

» Le gouvernement de ce canton poussa la prudence plus loin encore : il décréta d'envoyer des commissaires, pris dans le sein du conseil d'État et du conseil d'éducation, pour visiter les collèges des Jésuites en Suisse.

» Les renseignements réunis se trouvèrent favorables à la Compagnie.

» Le Grand-Conseil cependant prenait à tâche d'user de ménagements envers l'opposition, quoiqu'elle fût peu nombreuse. Par le décret rendu pendant l'automne 1845, le collège de Lucerne était laissé entre les mains de prêtres séculiers et de laïques. Quant aux Jésuites, il n'était plus question que de leur confier l'enseignement théologique et la direction du séminaire avec l'église annexée.

» La Compagnie n'avait encore donné aucun assentiment à ce projet. Les supérieurs de la province de Suisse, conformément aux instructions du Père général, apportèrent toujours la plus grande réserve. Les répugnances des Jésuites, pour aller à Lucerne, étaient tellement connues, qu'afin de les vaincre les hommes influents du canton s'adressèrent à Grégoire XVI. On fit aussi parvenir au Père général les mémoires les plus pressants et les plus énergiques.

» Enfin Grégoire XVI donna ordre à son nonce en Suisse, monseigneur d'Andréa, de communiquer au gouvernement de Lucerne le décret pontifical rendu sur sa demande. Par ce décret, Sa Sainteté appliquait les fonds des couvents déjà supprimés des Pères Franciscains de Lucerne et de Wertenstein à l'établissement d'un séminaire à Lucerne. La Nonciature exprimait en même temps, au nom du Saint-Père, la satisfaction de voir confier la direction de ce séminaire à la Société de Jésus; il avait chargé son nonce de presser l'exécution de cette affaire.

» Ce ne fut qu'après cette déclaration non équivoque des intentions de Sa Sainteté, que le Père général donna ordre d'aller en avant. Le contrat fut signé, d'un côté, par les commissaires du gouvernement de Lucerne, de l'autre, par le Père provincial de Suisse. Ce contrat

fut approuvé par monseigneur l'Évêque de Bâle, et sanctionné par le conseil d'État, par le Grand-Conseil (24 octobre 1844) et par le peuple du canton de Lucerne.

» Le décret passa au Grand-Conseil à une très-forte majorité : sur près de cent votants, vingt et quelques voix seulement s'y opposèrent. Quant au peuple, sur 25,000 citoyens ayant droit de suffrage, 18,000 et quelques cents votes adoptèrent le décret. Sans les intrigues multipliées des Radicaux, la majorité eût été plus considérable encore.

» On sait quels orages ont ensuite éclaté : on devait s'y attendre.

» Un comité secret avait été formé à Lucerne, aussitôt après l'établissement du gouvernement conservateur en 1841, avec mission de travailler à le renverser. Ce but, on voulait l'atteindre à tout prix. Si la question des Jésuites ne s'était pas rencontrée, on aurait cherché un autre prétexte; celui-ci parut très-convenable aux Radicaux. Le nom de Jésuites ne résume-t-il pas, pour une trop grande masse d'hommes, et d'après les calomnies répandues de toutes parts, ce qui peut le plus exciter les haines et provoquer la violence des attaques?

» Une tentative de révolution eut lieu le 8 décembre 1844 : elle échoua complètement. Survint, de la part du canton directeur de Zurich, une invitation à Lucerne de se désister de l'exécution du décret, qui appelait les Pères de la Compagnie de Jésus à la direction du séminaire. Le 1^{er} avril 1845 eut lieu la deuxième attaque des Corps francs; elle fut victorieusement repoussée comme la première.

» Au mois de juin de la même année, deux Pères de la Compagnie de Jésus durent se rendre à Lucerne pour faire les dispositions préalables. En octobre 1845, ils étaient sept, le séminaire fut ouvert, et les cours de théologie commencèrent. — On sait le reste.

» Les faits exposés, deux questions se présentent.

» Les Jésuites devaient-ils refuser de s'établir à Lucerne?

» Devaient-ils s'en retirer de leur propre mouvement, après s'y être établis?

» Sur la première question, on connaît, par ce qui vient d'être dit, les délais, les ménagements, les précautions et même les restrictions apportées par le gouvernement de Lucerne dans toute cette affaire, avec la gravité de ses motifs. On sait quelle était la volonté de l'immense majorité du canton; on connaît aussi la résistance de la Compagnie de Jésus, et l'intention suprême qui pesa de tout son poids dans la détermination de ses chefs. D'un autre côté, les droits et les principes, qui protégeaient l'indépendance cantonale et la liberté reli-

gieuse à Lucerne, sont évidents pour tout homme de bonne foi.

» En présence de ces faits et de ces principes, peut-on dire sincèrement que la conduite de la Compagnie de Jésus, acceptant la direction du séminaire de Lucerne, a mérité la violente explosion de haine et d'invectives qui vint l'assaillir? Peut-on seulement énoncer avec une ombre de raison, que les Jésuites, dans cette circonstance, ont donné lieu à la guerre civile et aux maux affreux qu'elle engendre?

» Dans la réalité, sept religieux de la Compagnie étaient demandés à Lucerne pour y enseigner uniquement la théologie, pour diriger le séminaire, pour prêcher et confesser, comme les autres prêtres, avec l'approbation de l'Évêque, et soumis aux lois et à la constitution du pays. Ils s'étaient longtemps refusés aux sollicitations des Lucernois. Les intentions du souverain Pontife une fois connues, ils obéirent; un peuple libre et souverain les appelait chez lui, ils y allèrent.

» Telle est l'entière vérité. Y avait-il donc là de quoi soulever tant de tempêtes?

» Et puisque la faction radicale avait été deux fois vaincue depuis le contrat et le décret définitifs, le gouvernement de Lucerne devait-il céder après la victoire, en face de la révolte, sur un point où tous les droits étaient de son côté?

» La Compagnie devait-elle d'elle-même rompre ses engagements, et renoncer à tout projet d'établissement à Lucerne?

» Les Catholiques suisses n'en jugèrent pas ainsi, et les Jésuites durent s'associer à leur conviction comme à leur fortune.

» Au reste, on le conçoit, les motifs qu'avait fait conclure l'arrangement avec le canton de Lucerne sont à peu près les mêmes que ceux qui obligèrent à l'exécuter, et qui ensuite ne permirent plus aux Jésuites d'abandonner le poste confié à leurs soins. Les raisons qui ont servi à résoudre la première question posée, serviront donc nécessairement aussi à répondre à la seconde.

» Ainsi, en second lieu, la violence des passions aveugles et ennemies, les décrets de la Diète devaient-ils et pouvaient-ils changer la ligne de conduite adoptée par la Compagnie, à l'égard du canton de Lucerne, et imposer, en conséquence, à quelques professeurs de théologie le choix anticipé de l'exil, après l'établissement déjà formé? Ni les membres du gouvernement lucernois, ni les supérieurs de la Compagnie ne l'ont pensé, et leurs raisons, même après des événements désastreux, conservent toute leur évidence.

» Plusieurs mémoires, envoyés de Lucerne à Rome dans le cours des deux années dernières, exposaient très-bien la question sous son

véritable jour. Ces mémoires résumaient, avec force et clarté, la situation, les principes et les faits.

» Le canton de Lucerne, disaient ces mémoires écrits en 1845 et 1847, est en Suisse, dans sa qualité de canton directeur (vorort), l'appui et le défenseur des cantons catholiques. N'a-t-il donc pas, pour ses affaires intérieures, et en particulier pour ce qui concerne la Religion, les droits dont jouissent les autres cantons? — N'a-t-il pas la liberté et le pouvoir, et même n'est-il pas dans l'obligation de contribuer, autant qu'il est en lui, à la formation du clergé catholique? Les stipulations du pacte fédéral n'attribuent-elles pas, sans restriction aucune, au canton de Lucerne comme aux autres, le droit d'ériger tous les instituts ecclésiastiques ou littéraires qui lui conviendraient? Et certes les anciens traités de paix, qui terminèrent les guerres religieuses en Suisse, et qui furent scellés en quelque sorte du sang des Catholiques, portaient expressément que jamais les Protestants ne s'ingéreraient dans les affaires des Catholiques concernant la religion, qu'ils respecteraient et laisseraient toujours intacts les droits, les libertés, la souveraineté cantonale, la foi des Catholiques. Le pacte fédéral ne permet à la Diète helvétique de traiter aucune autre affaire que celles qui sont nommément spécifiées dans le pacte lui-même. Or, dans le pacte il n'y a pas un seul mot qui donne à la Diète le droit de statuer quoi que ce soit, en ce qui touche à la religion ou à l'éducation de la jeunesse dans un canton. Bien plus, lors de la rédaction du pacte, ce furent les Protestants eux-mêmes qui insistèrent le plus, pour que toutes les questions de ce genre fussent laissées à la pleine et entière décision de chaque canton.

» Comment donc se fait-il que la Diète se soit arrogé le droit de traiter la question des Jésuites, et de s'ingérer ainsi dans les affaires et les institutions religieuses des cantons? Cela ne s'explique que par le dessein formé et suivi, de détruire l'indépendance et la souveraineté cantonales, au mépris du pacte et des anciens traités, et au détriment des Catholiques.

» La force des préjugés contre les Jésuites, la haine injuste et aveugle dont cet ordre est l'objet, ne sont qu'un véhicule puissant pour conduire au but poursuivi par des passions subversives. Lucerne devait donc persister et s'opposer par tous les moyens à une usurpation tyrannique.

» De plus, le gouvernement de Lucerne ne croyait pas pouvoir céder sur un point semblable sans montrer la plus grande faiblesse vis-à-vis d'une poignée d'hommes factieux, opposés à l'ordre des

choses le plus véritablement populaire et légitime. Il ne croyait pas pouvoir accéder aux injonctions de la Diète sans compromettre son indépendance cantonale, et sans sacrifier le principe même fédéral de la liberté religieuse. Il était persuadé qu'il ne sagissait nullement de sept Jésuites dans tout ce fracas, mais bien de la souveraineté même du canton, de la liberté même du culte et de l'éducation catholiques.

» Le gouvernement de Lucerne ne croyait pas devoir céder, parce que toute concession, au lieu d'être utile, aurait rendu le mal plus grand en affaiblissant notablement la cause catholique, et que, d'ailleurs, cette concession n'aurait remédié à rien. Les ennemis de l'ordre public cherchaient à renverser les gouvernements conservateurs et catholiques : le prétexte des Jésuites manquant, ils en auraient facilement imaginé un autre. Les révolutions radicales de Berne, de Lausanne et de Genève sont là pour le démontrer. Une concession, effet et signe de faiblesse, les aurait enhardis, rendus plus audacieux contre le Catholicisme. Elle aurait, au contraire, découragé les Catholiques, et indisposé notamment le peuple de Lucerne contre son gouvernement, puisque la très-grande majorité du canton demandait que l'on tint ferme, et qu'elle manifestait à cet égard sa volonté par les votes les plus libres et les plus significatifs.

» Le gouvernement de Lucerne ne croyait pas pouvoir céder, parce qu'il était convaincu qu'une éducation plus forte et plus soignée du clergé était essentielle pour assurer le bien de la religion et du canton, pour sauvegarder et affermir les principes d'ordre, de justice et de vraie liberté. Il ne croyait pas pouvoir céder, parce que le conseil des hommes les plus éclairés, les plus éminents et les plus prudents le pressait de persister.

» Lucerne enfin ne cérait pas, parce qu'il était démontré dès lors qu'il n'y aura de paix possible en Suisse que lorsque l'Église catholique y jouira pleinement et tranquillement de ses droits et de son indépendance. Mais l'Église pourra-t-elle parvenir à cette possession assurée de sa liberté, s'il n'est pas permis à un État catholique et souverain de confier l'éducation de son clergé à un ordre approuvé par l'Église, et s'il doit, sous ce rapport, dépendre du bon vouloir des protestants?

» Et maintenant, malgré le poids des raisons si concluantes, en présence d'une situation si bien jugée, la Compagnie devait-elle, à cause des clameurs et des menaces radicales, devait-elle, pour conjurer l'orage, pour assurer la paix, pouvait-elle même séparer sa cause

de celle d'un peuple et d'un gouvernement envers qui elle était liée par sa parole? devait-elle donner un démenti au dévouement, aux convictions, aux instances des cantons catholiques de Suisse? Après y avoir réfléchi sans prévention, aucun homme de sens ne le pensera, aucun homme de cœur ne l'admettra. La Compagnie n'a pas cru le pouvoir faire; elle est restée convaincue qu'en se retirant, soit avant, soit après l'établissement formé à Lucerne, elle eût manqué à son devoir sans conjurer l'orage.

» Les Jésuites, sans ces liens d'honneur et de conscience, à ne consulter que leurs propres intérêts, eussent été fort disposés à se retirer de Lucerne. Ils n'ont pas manqué de s'en expliquer franchement; on a parfaitement connu leurs sentiments. Dans un ordre d'idées purement humain, s'il faut en parler ici, la perspective des dangers, l'instinct de la conservation personnelle, et même les conditions assez restrictives et onéreuses de cet établissement, pouvaient montrer, sous un jour favorable, aux yeux des Jésuites le parti de la retraite.

» Mais cette question devait se résoudre par une autorité et des considérations plus élevées. La Compagnie ne reçut donc aucun avis, aucun témoignage d'un désir qui fût de nature à modifier la conduite tenue. Bien loin de là, les lettres les plus pressantes étaient écrites aux différents supérieurs pour les engager à persévérer dans la résolution prise. On leur mandait de ne point se laisser effrayer par ces agitations, quelque violentes qu'elles fussent. Elles n'étaient regardées, par tous les cantons catholiques, que comme un moyen pour en venir à l'exécution de plans beaucoup plus étendus: il s'agissait, dans cette circonstance, de l'intégrité même des droits tant religieux que politiques des cantons catholiques.

» Abandonner la lutte quand le gouvernement de Lucerne persistait eût donc été, de la part de la Compagnie de Jésus, manquer à des engagements sacrés, et compromettre, en même temps, la cause tout entière de la religion et de la liberté.

» Déjà les couvents d'Argovie avaient été supprimés par une infraction violente des dispositions les plus expresses du pacte. Si l'on avait cédé encore, de quelque manière que cela eût eu lieu sur la question des Jésuites, les Radicaux se seraient plus facilement persuadés qu'ils pouvaient tout oser contre l'indépendance cantonale et les institutions religieuses de la Suisse, la volonté ne leur manquait pas. En un mot, leur dessein était connu: la suite a trop malheureusement prouvé que les Jésuites n'étaient pas seuls en cause.

» Ainsi donc les Radicaux voulaient arriver au renversement de

toutes les barrières, de tous les principes protecteurs de la souveraineté et de la liberté de chaque canton. Ils voulaient, ils veulent encore la centralisation de la Suisse sous le joug d'un pouvoir unitaire et despotique; ils voulaient et ils veulent, ici comme ailleurs, au nom de la liberté, et par une dérision sanglante, l'oppression et la servitude de l'Église catholique, dont la juste indépendance les gêne et les effraye.

» Les organes les plus avancés du Radicalisme avaient hautement et depuis longtemps déclaré, que la formation d'une République unitaire était le but auquel on devait arriver, et qu'on y arriverait; que la question des Jésuites, obtint-elle une solution pacifique, ne devrait pas empêcher la poursuite d'un dessein dont le succès leur paraissait infaillible: les feuilles radicales s'en expliquaient ouvertement. Aussi jamais les Catholiques, ni même les Protestants conservateurs en Suisse, ne crurent à la réalité du motif mis en avant pour justifier la prise d'armes contre le Sonderbund: la cause réelle en était trop bien connue.

» Et ce qui le prouve encore, c'est qu'en dernier lieu, et lorsque pour témoigner leur désir sincère de la paix, les cantons catholiques offrirent à la Diète de s'en rapporter à la haute médiation du Saint-Siège sur la question des Jésuites, on se garda bien d'accepter leur offre.

» Les Jésuites restèrent donc à Lucerne pendant deux ans: la confiance du peuple les y environna; aucun fait, durant leur séjour, n'a pu motiver de reproches de la part de leurs plus décidés adversaires.

» La cause des malheurs de la Suisse n'est donc pas dans la présence des Jésuites à Lucerne; leur retraite volontaire, vu les circonstances, était devenue impossible: eût-elle été possible, elle eût été inutile, nuisible même et dangereuse, puisqu'elle aurait compromis tous les principes, enhardi encore plus les Radicaux, désuni les Catholiques et porté le découragement dans leurs rangs.

» En résumé, des principes sacrés et fondamentaux protégeaient la présence des Jésuites à Lucerne.

» La souveraineté cantonale,

» La liberté religieuse,

» Ces principes ont été méconnus et violés.

» Aucun fait précis n'est articulé contre les Jésuites; on ne saurait donner aucun motif légitime à leur expulsion de la Suisse.

» Elle est donc à tous égards une injustice.

» Elle a pour conséquences les effets les plus directement opposés au droit commun des nations.

» Le bannissement de citoyens hors de leur patrie ; la spoliation et la ruine de leurs biens.

» Mais les maux des populations catholiques l'emportent sur tous les autres maux ; l'oppression qu'elles subissent, leurs sentiments blessés dans ce qu'elles ont de plus cher, l'Église persécutée, tous les droits religieux et politiques foulés aux pieds, ne laissent guère de place à des plaintes et à des douleurs personnelles. »

Quand tous ces faits, exposés avec une lucidité mathématique, se passaient en Suisse ; lorsque, sans être officiellement connus, ils se trouvaient pressentis et devinés par tous les hommes d'intelligence, le Radicalisme, sûr de sa victoire, plus sûr encore de l'aveuglement des puissances et du protestantisme helvétique, ne prenait plus la peine de trancher cette question, oiseuse alors pour lui. Il laissait à lord Palmerston le soin de battre les buissons diplomatiques, afin de cacher la honte qui lui était infligée. Lord Palmerston enjoignait à ses ambassadeurs d'attaquer les Jésuites sur tous les points et de les mêler bon gré mal gré à tous les événements. L'Europe souriait de cette monomanie du ministre anglais qui était de force à découvrir la main des Jésuites jusque dans les révolutions de Lausanne et de Genève ; elle prévoyait les déplorables résultats de cette monomanie ; mais, par une conséquence logique de 1850, il lui était impossible d'y porter remède. On demandait au Pape, on demandait aux cantons catholiques de sacrifier les Jésuites. On le demandait aux Jésuites eux-mêmes. Les disciples de saint Ignace s'offraient en holocauste ; mais le Pape, mais les cantons comprenaient autrement la situation. Excepté lord Palmerston, qui se contentait de le proclamer dans ses lettres privées, mais qui officiellement ne voulait pas y renoncer, chacun était convaincu que le Radicalisme n'avait mis en avant les Pères que comme un prétexte bon à tromper les simples. Cependant on a bâti contre eux tout un échafaudage d'accusation, parce qu'ils n'ont pas cru pouvoir se retirer sans ordre du poste périlleux où la confiance du Saint-Siège et celle des Catholiques les avaient appelés.

En 1847, il se trouvait dans la province helvétique des Jésuites cent cinquante-deux Pères qui étaient citoyens suisses, ayant leurs familles et leurs amis sur le sol de la patrie. Ces Pères, libres de leurs droits comme de leur volonté, avaient embrassé volontairement la vie religieuse. Ils en pratiquaient les devoirs ; mais ils désiraient, au nom même de la liberté, consacrer le fruit de leurs veilles et de leurs tra-

vaux au pays qui les avait vus naître. Cent deux appartenaient aux cantons formant le Sonderbund. Les autres étaient nés dans les États de Berne, Soleure, Argovie, Saint-Gall, Grisons, Vaud, Genève et Bâle-campagne. En dehors de la question religieuse, il y avait donc une question d'État, de nationalité qui prédominait toutes les autres. Ces Suisses, véritables enfants de l'Helvétie, ne se croyaient pas condamnés à ne plus avoir de patrie, parce qu'il plaisait à des orateurs du club de l'Ours, à quelques réfugiés allemands, italiens ou polonais de rayer leurs noms du registre des extraits de naissance (1). Le titre de disciple de saint Ignace pouvait bien être pour ces étrangers sans aveu un droit à la haine des Radicaux, mais pour les Suisses qui entendaient autrement la liberté ce n'était pas une cause efficiente d'exil ou de dénaturalisation. En France, ils n'avaient pas cédé devant les interpellations de M. Thiers ; en Italie, ils bravaient par leurs vertus les calomnies de Mazzini et de l'abbé Gioberti ; en Suisse, ils durent accepter la même position. Les Jésuites n'avaient pas demandé à enseigner sur le territoire de Lucerne ; mais le cardinal Lambruschini, secrétaire d'État sous Grégoire XVI, leur avait dit : « Si on vous appelle, vous ne pouvez pas refuser ; » mais Grégoire XVI s'était complu à leur faire un devoir de cette concession dont ils prévoyaient les fatalités ; mais, au milieu de leurs hésitations, le canton de Lucerne leur écrivait : « Nous » ne comprenons pas que les mêmes hommes qui vont chercher le » martyr parmi les barbares, refusent de soutenir avec le peuple de » Lucerne les combats auxquels il s'expose si courageusement pour la » Religion. »

Ces sollicitations étaient pressantes, elles devenaient impérieuses ; les Jésuites cédèrent. Soldats placés à l'avant-garde, ils avaient l'énergie et l'espoir du martyr ; ils ne pouvaient abandonner leur poste

(1) La *Revue des Deux-Mondes*, dont les opinions philosophiques n'étaient alors un mystère pour personne, s'exprimait ainsi sur les tendances du radicalisme suisse : « Ceux qui attaquent les cantons catholiques, ce sont ces rationalistes qui ont persécuté les protestants vaudois et qui ont installé Strauss dans la chaire de théologie de Zurich ; ce sont ces prétendus démocrates qui n'ont jamais embrassé la liberté que pour l'étouffer. Il s'agit bien des Jésuites, vraiment, et de cinq ou six robes noires qu'on fait flotter comme des épouvantails ! Berne a peur de se voir un jour gouvernée par un canton où se trouveront des Jésuites ! Mais quelle espèce de confiance peut inspirer à Lucerne un canton directeur dont le premier magistrat est M. Ochsenbein, le chef des Corps francs qui l'ont attaquée à main armée ? On a beau faire, les petits cantons sont ici les défenseurs du droit commun, du droit de tous. Qu'il se trouve aujourd'hui une majorité pour chasser les Jésuites, il s'en trouvera une autre demain pour chasser les Protestants et jusqu'aux philosophes, et, en dernier résultat, c'est la liberté de la conscience et de la pensée qui sera chassée pour toujours de cette bienheureuse terre républicaine. »

d'honneur que sur l'ordre du Pape, que sur la prière des cantons primitifs. Le Pape, qui avait tant concédé en politique, ne voulut jamais, même avec le cardinal Ferretti pour secrétaire d'État, faire en matière religieuse une concession déplorable, et qui d'avance était jugée inutile par tous les hommes versés dans les affaires. Les cantons primitifs comprirent que leur droit de souveraineté était en danger; ils pensèrent, et avec juste raison, qu'ils ne devaient pas reculer. Cependant le père Minoux, provincial de la Société de Jésus en Suisse, ne voulut pas que le nom de son Ordre servit même de prétexte à une guerre civile. Il visita les cantons de Lucerne, Schwytz, Fribourg et le Val-lais; il supplia les chefs du Sonderbund de lui dire si l'éloignement des Jésuites conjurerait l'orage. Dans cette hypothèse, il était prêt à demander au général de l'Institut l'autorisation de se retirer. La réponse fut unanime.

Tous les chefs politiques et militaires déclarèrent que si une fois ils cédaient aux menaces, on leur enlèverait pièce à pièce leur souveraineté et leurs franchises cantonales; qu'ils ne pouvaient pas agir ainsi sans consulter le peuple, et que le peuple regarderait cette proposition comme une défection de ses magistrats. Un pas en arrière n'eût rien sauvé, et il eût déshonoré ceux qui l'auraient fait. Le Radicalisme avait amené les choses à un terme inextricable. Le canon pouvait seul trancher ce nœud gordien; les Catholiques eurent le tort immense de n'en pas tirer le premier coup. Rester sur la défensive comme la France, l'Autriche et la Prusse le recommandaient dans leurs dépêches, y rester, quand autour d'eux tout s'agitait pour la guerre, c'était s'avouer vaincu d'avance. Les cantons primitifs (1) n'avaient pas voulu faire le sacrifice de leur foi et de leur honneur; ils firent celui de leur liberté aux conseils intempestifs de l'Europe. Les Jésuites, engagés presque malgré eux dans la question, s'y trouvèrent invinciblement liés par leur obéissance filiale envers le Saint-Siège, par leur patrio-

(1) Au milieu du dévergondage de la presse et de la tribune des clubs, il s'éleva en Suisse des voix éloquentes qui ne se crurent pas obligées, quoique calvinistes, à se renfermer dans un coupable silence. Le professeur de la Rive à Genève, MM. Calame, Favarger et de Chambrier fils à Neuchâtel, le *Constitutionnel* neuchâtelois, l'*Ami du Peuple* à Burgdorf, la *Gazette de Bâle*, MM. Stettler et Blösch à Berne eurent alors la généreuse témérité d'être justes. Ils dirent, ils écrivirent tout ce qu'un ministre protestant, le pasteur Guillebert, résuma si bien au Corps législatif de Neuchâtel. « Les Neuchâtelois, ainsi parlait M. Guillebert, sauront défendre leurs droits et l'intégrité de leur territoire, exposer, s'il le faut, corps et biens pour la conservation de leur liberté, de leurs institutions, et surtout de leur honneur. Ils sauront montrer non-seulement un courage passif, mais encore un courage actif, celui des cantons de l'alliance séparée. La plupart de ces cantons sont de petits cantons; c'est même là le nom qu'on leur

tisme, par leur devoir sacerdotal, par l'honneur de leur Institut.

Berne, certain du concours de l'Angleterre, savait que les puissances ne feraient contre ses vues ambitieuses que des manifestations sans portée; mais les politiques du club de l'Ours avaient toujours espéré que la résistance des cantons primitifs irait en s'amoindrissant jusqu'au jour où elle tomberait de lassitude et d'épuisement sous l'étreinte de la démagogie. Berne reculait devant l'odieux d'une agression.

L'appel aux Landsgemeindes, l'enthousiasme belliqueux éclatant dans ces assemblées générales, la morne attitude des populations protestantes, les indécisions des principaux officiers de l'état-major fédéral, tout semblait conspirer contre les conspirateurs, tout venait à la fois s'opposer à la tyrannie du club de l'Ours. Les Grands-Conseils de Saint-Gall et des Grisons, après avoir voté la dissolution du Sonderbund, déclaraient ouvertement que le peuple dont ils étaient les mandataires ne marcherait jamais contre les cantons primitifs. Des obstacles de plus d'une sorte surgissaient au moment décisif. Berne crut en conjurer une partie en trompant Saint-Gall et les Grisons. Il leur persuada que leur vote seul pour l'emploi des armes suffirait, et que leur contingent ne serait jamais mis sur pied pour l'exécution de l'arrêt des douze États. Ainsi abusés, Saint-Gall et les Grisons, l'un à trois, l'autre à onze voix de majorité, votèrent la guerre, si les moyens conciliateurs n'apportaient pas un résultat pacifique. Le peuple souverain demandait à user de son droit de veto; les deux gouvernements restèrent sourds à cet ordre que les Radicaux avaient partout appris à dédaigner.

Le 18 octobre, la Diète se réunit de nouveau sous la présidence d'Ochsenbein. L'ordre du jour indique la discussion des mesures coercitives à prendre contre le Sonderbund. Saint-Gall et les Grisons avaient demandé des moyens conciliateurs; les douze cantons se décident à envoyer quelques commissaires fédéraux chargés d'une procla-

done. Nous sommes un petit canton comme eux pour notre population et l'étendue peu considérable de notre territoire; soyons-le aussi dans le sens favorable et glorieux de ce nom par les sentiments de foi, de fidélité au serment, d'honneur et de liberté semblables à ceux des héroïques habitants de ces petits cantons.

» Si la Confédération, dont ils ont été les premiers fondateurs, et qui leur doit son plus beau lustre et ses principaux titres de gloire, veut les forcer à souscrire à leur asservissement et à la perte de leur souveraineté et de leur indépendance, la marche leur est tracée: qu'ils quittent une alliance où ils ne pourraient rester sans se perdre. On verra ce qu'y gagnera la Confédération; c'est elle qui aura déchiré le pacte en rendant impossible la constitution de l'alliance dont il exprime le but et les conditions. »

mation. Cette proclamation était d'un bout à l'autre un non-sens et un mensonge. On y lisait :

« La méfiance et les craintes dénuées de fondement ont seules pu vous engager dans la voie que vous avez suivie jusqu'à présent.

» Vous craignez un danger pour les droits et les libertés que vous avez hérité de vos pères, pour votre position future dans la confédération, pour votre foi, votre religion.

» Mais nous vous donnons l'assurance solennelle que toute intention de porter atteinte à ces biens les plus précieux est fort éloignée de nous. Ils doivent demeurer intacts comme chose sacrée pour vous. Comment l'autorité fédérale pourrait-elle nourrir le dessein d'exercer une injustice envers des confédérés, une injustice envers des co-États qui, pour la plupart, appartiennent aux plus anciens membres de notre alliance.

» La Diète fédérale ne veut point l'oppression des Confédérés, point l'anéantissement des souverainetés cantonales, point le renversement violent des institutions fédérales, point de gouvernement unitaire, point de violation de vos droits et de vos libertés, point de danger pour votre religion. Elle veut plutôt accorder à tous les cantons, et loyalement, la protection qu'ils sont en droit de réclamer de leurs co-États contre d'injustes attaques, ainsi que les dispositions et le but de l'alliance commune le demandent. »

Ces assurances de fraternité, contresignées par le général des Corps francs et données par des législateurs arrivés au pouvoir et faisant tomber une à une toutes les vieilles libertés et les anciennes lois, ne pouvaient plus changer la face des choses. Dans leur hypocrisie percée à jour, elles ne contenaient rien de net, rien de concluant; mais les représentants fédéraux, chargés de les commenter, avaient des noms assez significatifs pour expliquer leur mission. Depuis quinze ans, émeutiers dans leurs pays ou agents de sociétés secrètes dans les autres États, ils venaient apporter le doute et le trouble là où régnaient la foi et l'union. Ces noms étaient connus; la Suisse libre maudissait depuis longtemps Nœff, Brunner, Ienni, Hoffmann, Kern, Péquignot, Munzinger, Boschenstein, Furrer, Sidler, Stockmar, Delarageaz et Buchwalder. Elle savait qu'à l'aide de leur inviolabilité et de l'influence attachée à leur titre de représentants, ils chercheraient à briser le faisceau des sept cantons; il fut résolu qu'on leur en fermerait l'entrée. Les douze de la Diète jouaient une comédie sentimentale au bénéfice des Sociétés secrètes et de l'unitarisme. Dans leur proclamation, ils n'aspirent qu'à faire le bonheur de leurs Confédérés; mais dans les

clubs où tout se dit, dans les journaux où tout s'écrit, il n'en est plus ainsi. Les clubs et les journaux, auxquels la Diète obéit, prétendent façonner à leur gré l'indépendance des cantons primitifs et la *Voix libre* de Zurich se pose alors cette question : « Si les États du Sonderbund rompaient leur alliance, cela suffirait-il à la Diète? »

La demande est claire; la réponse a le même mérite : « Non, s'écriait ce journal; non, cela ne suffirait point. La Diète ne peut souffrir le gouvernement des Siegwart-Muller et consorts. »

Cette demande et cette réponse caractérisent en peu de mots la position. Zug tenta de la faire encore mieux se dessiner. Le député de cet État prépara le 21 octobre une transaction qui pouvait tout concilier. Il proposait de maintenir la souveraineté cantonale avec toutes ses conséquences, et par là même, assurait-il, le Sonderbund se déclarerait dissous. La souveraineté des États se trouvait explicitement garantie dans la proclamation que la Diète venait la veille même d'adresser aux cantons catholiques. Genève, Glaris, Saint-Gall, Soleure et les Grisons ne se montrèrent pas très-éloignés d'une négociation entamée sur ces bases, mais Berne, Vaud et Argovie en repoussèrent jusqu'à l'idée. Lucerne, Schwytz, Unterwald et Fribourg gardèrent le protocole ouvert, sous prétexte qu'ils n'avaient pas d'instructions. « En somme, raconte M. Gaullieur (1), l'ouverture de Zug n'eut pas de suite, et elle ne pouvait guère en avoir. Des deux côtés il y avait une égale témérité : « Les États du Sonderbund devaient recevoir une bonne leçon; » c'est ainsi que s'était exprimé l'un des membres les plus influents de la commission des Sept qui commençait à devenir une vraie dictature, un comité de salut public. »

De l'aveu de cet écrivain, si franchement hostile au Sonderbund, le comité de salut public tendait à la guerre. Le club de l'Ours devait écarter toutes les propositions conciliatrices. Pour mieux faire saisir sa pensée, la majorité des douze arrêta dans cette même séance de mettre officiellement sur le pied fédéral les troupes déjà en mouvement, et de choisir un général en chef à cette armée fratricide. Bâle-ville et Neuchâtel s'opposèrent à cette détermination; mais on passa outre, et le colonel Dufour se vit investi du commandement. Freyhérose fut nommé chef de l'état-major général.

Les populations n'avaient pas l'humeur aussi belliqueuse que le comité de salut public. Elles sentaient instinctivement que Berne les conduisait à la misère d'un côté, à la honte de l'autre. Entre ces deux

(1) *La Suisse en 1847*, p. 175.

précipices il ne se rencontra pas quelques hommes assez énergiques pour coordonner tous ces bons vouloirs disséminés. La Révolution s'agglomérait, elle se disciplinait, et, en dehors du Sonderbund, chacun protestait par ses vœux ou par son silence, mais personne ne prenait une généreuse initiative. Le Club de l'Ours passa deux journées entières à régler les moyens d'oppression. L'un de ceux qui eurent les résultats les plus féconds fut celui des fausses alarmes. Le dimanche 24 octobre, Ochsenbein annonça que dans le canton de Saint-Gall la fermentation croissait d'heure en heure et que les Catholiques s'y préparaient à courir aux armes. Cette nouvelle avait pour but de légitimer la mise sur pied de 50,000 hommes. On avait à grand'peine mis la main sur un général; il fallait lui composer une armée. On leur désignerait plus tard l'ennemi à combattre. Afin de tromper les masses, cet ennemi ne fut pas d'abord le Sonderbund. Les fermentations servirent à couvrir le dispositif d'un décret qui disait : « Voulant maintenir l'ordre et le rétablir là où il a été troublé, ainsi que sauvegarder les droits de la Confédération, arrête qu'il y aura une mise sur pied de troupes. »

Ce considérant, rapproché des épouvantes que l'on évoquait sur les démonstrations de Saint-Gall, se développe et se consacre dans l'article 8 du décret : « Le commandant en chef général Dufour, y lit-on, est chargé par la Haute-Diète de prendre immédiatement le commandement des troupes appelées en activité de service au nombre d'environ 50,000 hommes par les résolutions d'aujourd'hui, de les répartir convenablement, de les employer au rétablissement de l'ordre et de la légalité là où ils ont été troublés, au maintien du respect à la Confédération et à son indépendance. » Le nom de Sonderbund, une allusion même à ses actes ou à ses résistances n'est pas prononcé dans ce décret, qui semble dicté pour réunir les troupes sous le drapeau et les diriger vers le canton de Saint-Gall où le Club de l'Ours vient d'improviser des troubles chimériques.

Les députés du Sonderbund ont refusé d'assister à cette séance illégale, mais qui, par son illégalité même, doit plus vivement frapper l'attention publique et révéler les dangers imaginaires de la patrie. Cependant, ils ne cachent point leur douleur et le vif désir qu'ils ont d'éviter à la Suisse les terribles épreuves d'une guerre civile. Neuchâtel et Bâle-ville, cantons protestants, mais qui savent respecter le droit et la liberté chez les autres, étaient les confidents des vœux et des appréhensions du Sonderbund. MM. Sarrasin et Mérian, députés de Bâle-ville, proposent une conférence en dehors de la Diète. Le 28 oc-

tobre, elle eut lieu. Le Sonderbund y fut représenté par MM. Bernard Meyer, de Lucerne; Muheim, d'Uri; Oetiker, de Schwytz; Hermann, d'Unterwald; Bossard, de Zug; Fournier, de Fribourg, et de Werra, du Vallais. MM. Furrer, de Zurich; Munzinger, de Soleure; Nœff, de Saint-Gall, et Kern, de Thurgovie, furent délégués par la majorité des douze à cette entrevue à laquelle assistèrent comme neutres et juges du camp, MM. Sarrasin et Mérian, de Bâle; MM. Calame et de Meuron, de Neuchâtel.

Les cantons catholiques, par l'intermédiaire de Bernard Meyer, posèrent franchement la question. Ils déclarèrent que le Sonderbund serait à l'instant même regardé comme non venu si la souveraineté des États n'était plus mise en doute. L'affaire des couvents d'Argovie et des Jésuites serait soumise à l'arbitrage du Souverain Pontife, et, en attendant la solution, les deux partis désarmeraient simultanément. Ces propositions étaient acceptables, et, dans la situation des esprits à Rome et en Europe, elles donnaient de grandes chances de succès au Radicalisme. Il ne s'en contente pas. Malgré les instances des députés de Bâle-ville et de Neuchâtel, il persiste à exiger du Sonderbund une soumission complète et absolue aux volontés de la Révolution. En face de cette suprême tentative, Furrer, Munzinger, Nœff et Kern restent impassibles exécuteurs des ordres qu'ils ont reçus. La conférence n'aboutit qu'à une négation; mais, le 9 novembre, au moment où la guerre éclatait, ces quatre hommes sentent le besoin de tromper encore la Suisse, et ils publient un *Rapport sur la Conférence médiatrice* (1). Ils y disent : « Aucune des propositions de conciliation ne trouva accès auprès des États du Sonderbund. Les députés d'Uri, Schwytz, Unterwalden et Vallais ne se prononcèrent pas explicitement à cet égard; en revanche ceux de Lucerne et de Fribourg déclarèrent positivement ne pas pouvoir y adhérer. »

Ce rapport, comme toutes les œuvres du Radicalisme, est en opposition constante avec la vérité. M. Peel, le ministre anglais, leur allié, la connaissait évidemment par le récit que les Radicaux de la Conférence lui en avaient fait, et lorsqu'ils n'ont pas encore eu le temps de dénaturer les faits, M. Peel rend compte en ces termes à lord Palmerston de l'entrevue. Il lui écrit de Berne le 30 octobre 1847 : « La Conférence entre les députés des deux partis a eu lieu jeudi dernier et n'a produit aucun résultat. Les députés du Sonderbund ouvrirent la discussion en témoignant le désir d'opérer une réconciliation. Le député

(1) *Rapport de la Conférence médiatrice*, page 59. (Berne, chez Stœmpfli.)

de Lucerne déclara que, si on garantissait la cessation des armements préparés pour attaquer le Sonderbund, les sept cantons catholiques dissoudraient immédiatement leur ligue et soumettraient la question des Jésuites à la décision du Pape. M. Furrer, député de Zurich, dit que la majorité ne pouvait entendre qu'à l'offre de se soumettre immédiatement sans condition, et à l'expulsion des Jésuites du territoire de la Confédération. Après des reproches mutuels, la Conférence s'est séparée. »

Furrer, Munzinger, Nœff et Kern, signataires du Rapport sur la Conférence médiatrice, ne s'attendaient pas à ce démenti donné, dans l'intimité, par l'ambassadeur anglais; mais leur conscience, formée à l'école des Sociétés secrètes, était au-dessus de semblables préjugés. Les mensonges du Radicalisme ne sont découverts que le lendemain; la veille ils ont porté leur coup. Le lendemain le Radicalisme les abandonne à la justice de l'histoire, en se réservant le droit de tromper de nouveau le peuple. C'est la condition que les Sociétés secrètes jugent à propos de lui faire partout et toujours. Jusqu'à cette heure il l'accepte aveuglement.

Le 30 octobre, M. Peel raconte à lord Palmerston les faits tels qu'ils se sont passés; le même jour il se rend à l'ambassade française, et, dans un accès de pudeur diplomatique, il s'exprime ainsi devant M. de Bois-le-Comte : « M. Peel est venu hier chez moi, écrit l'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères le 31 octobre. Toutes mes opinions sont changées, m'a-t-il dit. La conduite des Radicaux dans les derniers efforts qui viennent d'être faits pour une conciliation a été indigne. Ils n'ont rien voulu sincèrement; ils se sont moqués de tout... Mais que va faire la France? Qu'allons-nous faire? Pensez-vous véritablement, monsieur l'ambassadeur, que nous laissons écraser ces braves gens? Voilà qu'on va jeter quatre-vingt mille hommes sur eux. Vont-ils être massacrés devant nous? La conduite de l'Autriche est inconcevable. Et là, M. Peel m'a dit cette phrase que je citais hier, que la conduite de M. de Kaisersfeld produirait un effet tout aussi malheureux que celui qu'avaient produit les précédentes démarches de l'Angleterre.

» Et comme je ne répondais pas, partie par surprise et partie par embarras, M. Peel continua :

» Mais ne ferez-vous donc rien? Un mot de vous suffirait. Ils ont une peur énorme de vous; ils sont poltrons, très-poltrons, je vous assure...

» — Je crains de vous affliger, mon cher Peel, mais, si nous lais-

sous écraser ces braves gens, la faute en aura été en grande partie à la conduite tenue ici par l'Angleterre. On ne peut, dans ces affaires, agir qu'avec et par l'opinion, et, sans l'attitude que votre pays a tenue, l'opinion chez nous et au dehors nous eût laissé une liberté d'action que peut-être nous eussions pu employer plus utilement en faveur des conservateurs. »

A dater du moment où toute transaction devenait une impossibilité, où la mauvaise foi se substituait effrontément à la vérité, il n'y avait plus pour les représentants du Sonderbund qu'à se retirer. Une majorité fictive savait que, malgré les doléances de l'Europe et celles même de M. Peel, on laisserait écraser ces braves gens sur lesquels on allait jeter plus de quatre-vingt mille hommes, selon l'expression du ministre anglais. Cette majorité faisait usage de toutes les fraudes et de toutes les violences dont le club de l'Ours donnait la mesure. Les députés des cantons primitifs comprirent leur dignité. Le 29 octobre, ils murmurèrent encore quelques paroles de conciliation. « Non, leur répondit Munzinger, non, il est trop tard. Tout est inutile désormais. Il faut que la Constitution que nous voulons imposer à la Suisse tombe sur les cantons catholiques comme la loi donnée à Moïse sur le mont Sinaï. Pour leur inspirer la terreur, cette Constitution a besoin de s'entourer d'éclairs et de tonnerres. Dans un rapprochement, elle trouverait des obstacles sans fin; il faut que le bruit du canon et le massacre éclairent ou étourdissent les opposants. »

Ces imprécations furent les dernières paroles que les députés du Sonderbund entendirent. Ils avaient pour instructions de quitter Berne si les Radicaux persistaient dans leurs projets. La délibération ne laissait plus de doute; les députés des sept cantons connaissaient l'étendue de leurs devoirs, ils les remplirent avec une triste solennité. Ils lurent un manifeste qui était une vigoureuse démonstration de leurs droits, puis ils sortirent de cette assemblée en s'embrassant et en se promettant de combattre. Les membres, qui croyaient encore représenter la Diète fédérale, contemplèrent d'un œil sec cette scène des anciens jours. Les Sociétés secrètes ne les avaient pas habitués à un pareil dévouement. Ils restèrent aussi froids que la Constituante romaine, lorsque le sang du malheureux Rossi fumait à sa porte. Seulement comme le manifeste du Sonderbund pouvait, par sa clarté, dessiller bien des yeux, le club de l'Ours enjoignit à la Diète survivant à son suicide, de prohiber la publication de ce document. Après avoir énuméré tous les griefs de la Suisse contre le radicalisme triomphant, il se terminait ainsi :

« Les sept États de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Vallais repoussent de toutes leurs forces cette révolution fédérale, et ils sacrifieront dans cette lutte leurs biens et leurs vies.

» Les gouvernements des douze États de Berne, Zurich, Glaris, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud et Genève, ont tiré l'épée pour une cause injuste; les gouvernements et les peuples des États de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Vallais tireront l'épée pour une résistance légitime.

» Confédérés de ces États que leurs gouvernements poussent à la guerre civile contre vos frères, nous sommes liés avec vous par les mêmes serments. Comme nous, vous avez juré de maintenir constamment et loyalement le pacte des Confédérés, de sacrifier dans ce but vos biens et vos vies. Mais vos gouvernements ont déchiré ce pacte, ils déclarent la guerre à vos frères, aux fondateurs de la Confédération. C'est pour les aider à exécuter des décrets arbitraires que votre sang doit couler. C'est pour aider à ravir les biens de vos frères qu'on vous demande le sacrifice des vôtres. Vous avez juré avec nous de procurer, par tous les moyens en votre pouvoir, le bien et l'avantage de la commune patrie et de chaque État en particulier; de détourner tout ce qui pourrait leur nuire.

» Mais vos gouvernements veulent ensanglanter par les horreurs de la guerre civile le sol de la patrie, non pour procurer son avantage et son bien, mais pour faire exécuter leurs décrets tyranniques. Au lieu de détourner tout ce qui pourrait lui nuire, ils vont plonger notre belle patrie, ce pays fortuné, admiré de toutes les nations, dans l'abîme du malheur, la conduire peut-être à sa ruine éternelle!... Au lieu de procurer le bien-être de chaque État en particulier, ils veulent fouler aux pieds la liberté et la souveraineté des sept États de la Confédération.

» Vous avez juré avec nous, Confédérés, de vivre dans le bonheur comme dans l'infortune, en confédérés et en frères. N'avons-nous pas toujours tenu ce serment? Ne nous sommes-nous pas toujours réjouis de votre bonheur? N'avons-nous pas toujours sympathisé avec votre malheur? Avons-nous jamais porté la moindre atteinte à votre liberté, à vos droits? Vos gouvernements, au contraire, ont, au milieu de la paix la plus profonde, détruit les institutions chères aux Catholiques; deux fois le territoire de l'un de nous a été envahi par des bandes dévastatrices, parties du territoire d'États confédérés; elles sont venues porter au milieu de nous la désolation et la mort. Vos gouvernements avaient favorisé leurs attaques; ils veulent aujourd'hui achever par la guerre civile l'attentat que ces bandes avaient commencé.

» Vous avez juré comme nous de faire tout ce que le devoir et l'honneur exigent de la part de fidèles alliés. Indiquez-nous un devoir fédéral que nous n'ayons pas rempli envers vous! Mais vos gouvernements remplacent par des décrets arbitraires les devoirs que le pacte leur impose; ils favorisent les rebelles, ils protègent le complice du meurtre; ils n'ont pas de protection pour nos concitoyens paisibles, ils détruisent nos communications, pillent nos propriétés, investissent nos frontières et nous déclarent la guerre en votre nom.

» Comme nous, vous avez promis de tenir ce serment solennel, et de l'exécuter fidèlement et sans fraude, et cela au nom du Dieu tout-puissant, aussi vrai que vous désirez qu'il vous fasse grâce. Confédérés! reportez vos yeux vers le Dieu tout-puissant dont vous avez invoqué la grâce en solennisant ce serment. C'est au nom de Dieu que toutes les alliances perpétuelles des Suisses ont été jurées. Pendant cinq cent quarante ans, la grâce du Dieu tout-puissant a visiblement reposé sur la fidélité à ces antiques alliances. Mais si le Dieu tout-puissant est le protecteur du droit, il est le vengeur du parjure. C'est avec le sentiment de notre droit que nous prenons les armes pour vous résister. C'est avec le sentiment de votre injustice que vous venez nous attaquer! Notre confiance est en Dieu; c'est vers lui que nous élevons nos regards au moment de l'épreuve; nous lui remettons le jugement de notre juste cause.»

Le départ des députés du Sonderbund et leur manifeste, auquel Ochsenbein qui le faisait prohiber crut néanmoins devoir répliquer par un mémoire d'avocat, produisirent en Europe un de ces mouvements, présage des crises. On se sentait emporté, on marchait vers l'inconnu; et personne ne songeait à comprimer un pareil essor. Autorisés par le conseil de guerre, Siegwart-Muller et Bernard Meyer, président et secrétaire de ce conseil, adressèrent le manifeste des sept cantons aux ambassadeurs des diverses puissances. Leur lettre d'envoi était ainsi conçue :

« Excellence, c'est avec une vive douleur que nous nous voyons obligés de transmettre ci-joint à Votre Excellence la déclaration faite par les députations de nos cantons à la haute Diète, le 29 de ce mois, ainsi que le manifeste, en vous priant de vouloir bien porter ces pièces à la connaissance de votre gouvernement.

» Nous voulons nous abstenir d'énumérer les faits regrettables qui nous ont mis dans la nécessité de faire cette dernière déclaration vis-à-vis des douze cantons qui, de la manière la plus blessante, ont repoussé toutes nos justes demandes et toutes nos propositions de paix.

» Nous pouvons invoquer la conduite que nous n'avons cessé d'observer comme un témoignage de la fidélité avec laquelle nous avons constamment accompli nos obligations fédérales vis-à-vis des douze cantons, nonobstant la série des violations de pacte qui ont été commises de tout côté et dont la dernière conséquence est la guerre civile qui est aujourd'hui excitée contre nous.

» En ce qui concerne les puissances européennes, nous nous sommes toujours efforcés d'entretenir avec elles des relations de bonne amitié, telles qu'elles conviennent à la Suisse et acceptées par elle par suite des déclarations réciproques du 20 mars et du 27 mai 1815.

» Nous croyons, par conséquent, pouvoir nous attendre à ce que les hautes puissances se sentiront disposées à reconnaître expressément et formellement la position de droit actuelle des sept cantons souverains, comme conforme aux déclarations susmentionnées.

» Pressés par l'imminence de la guerre civile, nous devons nous borner à ce peu de mots, et, en attendant une réponse rassurante, nous saisissons cette occasion de renouveler à Votre Excellence les assurances de notre haute considération et de notre dévouement. »

Cette lettre était simplement une demande de reconnaissance; mais elle écartait toujours celle d'intervention. Le Sonderbund n'ignorait point que les intentions de l'Europe se prononçaient en sa faveur. Dans la réponse que l'Autriche adressa aux États catholiques, le gouvernement impérial annonçait que ce n'était pas sur le Sonderbund que retomberait la responsabilité des conséquences d'une aussi funeste entreprise (1). Comme la plupart des royaumes, l'Helvétie était alors entraînée presque malgré elle vers un abîme, et par toutes les fautes qui furent commises, on serait tenté de croire que les gouvernements firent cause commune avec la révolution. Les affaires de Suisse qu'ils connaissaient, telles qu'elles viennent d'être racontées, ne permettaient plus le moindre doute aux esprits sérieux. Chacun s'avouait que la

(1) La note de M. de Kaisersfeld, ministre d'Autriche en Suisse, était adressée au conseil du Sonderbund, et elle contenait ces paroles : « Si maintenant la cour impériale a puisé dans les pièces qui sont placées sous ses yeux la conviction qu'il s'agit d'exécuter par la force contre les sept cantons des décrets qui sont destinés à anéantir leur souveraineté dans des points essentiels, et qui sont évidemment de son ressort, l'empereur croirait faire défaut à son sentiment inné de justice, et à la franchise qui sert de base à sa politique, si Sa Majesté hésitait à faire déclarer que, d'après son opinion, ce n'est pas les sept cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg et Vallais, qui aujourd'hui mettent la main à saper les fondements de l'édifice politique en Suisse, tel qu'il est reconnu par l'Europe; que ce n'est pas sur eux que retombe la responsabilité des conséquences qu'une aussi funeste entreprise fera peser sur la patrie commune. »

démagogie se donnait dans ces contrées une répétition générale du mouvement insurrectionnel préparé de si longue main par les traîtres et par les espions, nés au sein des Sociétés secrètes, et qui vivaient du produit de leurs perfidies. On savait les vœux, les démarches, les mystères des conciliabules. Leurs meneurs n'étaient plus dangereux, puisqu'ils se trouvaient dévoilés par leurs propres documents ou par leurs complices. L'Europe ne crut pas devoir se précautionner contre un péril évident. On ajourna les difficultés, parce qu'on redoutait les embarras intérieurs que le Radicalisme aurait pu susciter partout. On affecta de le dédaigner, lorsqu'on tremblait sous son action corrosive. L'Angleterre profita de ces tergiversations pour frayer la voie à l'idée révolutionnaire.

Les calamités dont la Suisse était enveloppée préoccupaient M. Guizot. Président du conseil et ministre des affaires étrangères, cet homme d'État redoublait d'empressement pour amener lord Palmerston à une plus juste appréciation des faits et de leurs conséquences. Le duc de Broglie avait été nommé ambassadeur à Londres. Intelligence élevée, mais nature tenace, dont le contact des hommes et le mouvement des affaires ont été impuissants à redresser les erreurs d'éducation libérale à faux, le duc de Broglie avait tout ce qu'il ne fallait pas dans les circonstances. Sa mission était difficile, car il devait traiter avec un ministre fantasque et qui se glorifiait de bouleverser l'Europe au profit de ses vanités froissées ou de ses haines privées. Elle fut dans son effet immédiat bien triste pour la France et pour le Sonderbund.

Les événements se précipitaient avec rapidité, le club de l'Ours exagérait ses violences. Afin d'endormir l'Europe, qui ne demandait pas mieux que de sommeiller, lord Palmerston s'avancit poussant un Jésuite devant ses dépêches, comme pour en dissimuler le venin. A la conférence médiatrice, les mandataires du radicalisme, en leur qualité de Protestants, avaient refusé l'arbitrage du chef de l'Église. Il y a loin de Rome à Berne en passant par Londres. Lord Palmerston, au moins tout aussi bon Anglican que les Radicaux de la conférence se prétendent Calvinistes, n'a pas de ces susceptibilités. Il veut que l'affaire des Jésuites soit remise à la décision du Pape. C'est un moyen de gagner du temps et de laisser aux démagogues la facilité de trancher la question politique par les armes. Lord Minto, qui trouve à Rome un concours efficace dans le comte Rossi, est chargé de sonder la cour apostolique, et, le 15 novembre, il écrit à lord Palmerston : « J'ai déjà eu quelques entretiens avec le cardinal secrétaire d'État,

au sujet de la retraite des Jésuites. Il ne serait pas éloigné de faire intervenir l'autorité du Pape dans cette question, si, par là, on pouvait prévenir toute lutte en Suisse. Je n'ai pas voulu prendre sur moi de lui garantir que l'expulsion de cette société du territoire helvétique paraîtrait suffisante à la Diète, pour qu'elle ne fit aucune demande ultérieure. Je me bornerai donc à lui représenter que la guerre n'a pas encore éclaté en Suisse, et je continuerai à solliciter le Pape pour qu'il nous aide par son intervention. »

On ne cessait donc de rouler dans le cercle vicieux que l'Angleterre avait tracé autour de la diplomatie. « Les puissances médiatrices, mande le 19 novembre M. Guizot au duc de Broglie, ne sauraient évidemment intervenir auprès du Saint-Siège pour obtenir le rappel des Jésuites, sans avoir la certitude que les cantons du Sonderbund consentent à cette démarche et se soumettront à la décision du Pape, comme ils en ont du reste déjà manifesté l'intention. Il nous paraît également évident, que l'engagement des douze cantons, qu'ils ne veulent attenter, ni en droit ni en fait, à la souveraineté cantonale, ne saurait suffire pour dissiper les inquiétudes des cantons du Sonderbund et leur donner les garanties dont ils ont besoin. »

Toutes les chancelleries de l'Europe, à l'exception du Foreign-Office, se mettaient à la peine pour arrêter le mouvement radical dont le cabinet de Saint-James se faisait le souteneur. Toutes proclamaient que le Sonderbund avait pour lui la justice et la vérité; toutes cherchaient, en dehors des armes, un moyen diplomatique d'apaiser cette tourmente sociale; pendant ce temps la guerre éclata.

CHAPITRE XV.

Attitude des deux partis. — Ils prennent des mesures militaires. — Enthousiasme des uns, douleur des autres. — Le conseil de guerre du Sonderbund. — Sa timidité légale en face de la Révolution. — Ab Yberg et Reding en pèlerinage à Notre-Dame des Ermites. — Le général Salis-Soglio choisi comme chef de l'armée du Sonderbund. — Le conseil de guerre à Fribourg. — Le général Maillardoz commandant en chef. — Le général Guillaume de Kalbermatten commandant en chef dans le Vallais. — Fatale erreur des Vallaisans. — Efforts du club de l'Ours. — Moyens de terreur et de compression employés pour recruter l'armée des douze cantons. — Saisie du bateau à vapeur de Neuchâtel. — Le général Dufour désigné par la Diète pour commander son armée. — Habile politique du club de l'Ours à l'égard des colonels fédéraux. — Les hostilités commencent sur Fribourg. — Calomnies contre le Sonderbund. — Deux bernois assassinés. — Rilliet Constant commandant la première division. — Le général Maillardoz et son armée. — Il offre sa démission. — L'armistice. — Violation de l'armistice. — Escarmouche du fort Saint-Jacques. — Capitulation de Fribourg. — La division de Rilliet Constant entre dans la ville. — Le Conseil d'État repoussé. — Pillage du pensionnat des Jésuites. — Le sac de la ville par les Corps francs et les réfugiés. — Le gouvernement provisoire. — Il proscrie tous les ordres religieux. — Dufour et Rilliet Constant en face de ces désastres.

Il y a dans la vie des peuples un moment solennel qui sert de transition à une nouvelle jeunesse ou qui donne le signal d'une prochaine décadence. La Suisse touchait à ce moment suprême, et sous la main des niveleurs elle se divisait. Elle aspirait à de nouvelles destinées, à un progrès indéfini; et ce malheureux pays tombait dans la confusion des idées avant même d'avoir pu réaliser un de ses songes. Sous le coup du désordre moral qui s'était peu à peu introduit dans ses vallées par l'action des Sociétés secrètes, la Confédération helvétique était brisée. La guerre civile restait comme le dernier argument de la violence. Le Radicalisme avait, depuis quinze ans, poussé les cantons catholiques à cette extrémité; pour les tromper jusqu'à la fin, il semblait à l'heure décisive reculer devant son œuvre. La guerre civile effrayait ostensiblement ses théories de fraternité; elle n'était ni possible ni probable. A la veille des événements qui vont surgir, le Radicalisme sentait le besoin de rassurer la France et l'Autriche. Ces deux gouvernements avaient fait occuper leurs frontières par de nombreux corps d'armée. Une circonstance imprévue, un cas fortuit pouvaient déterminer une agression qui n'était pas dans leurs vœux, mais qui aurait singulièrement modifié la situation. Les Sociétés se-

crètes résolurent de ne donner aucun ombrage aux deux puissances et de s'effacer jusqu'à l'instant propice.

Les cantons du Sonderbund croyaient au courage et à la foi jurée. On leur avait si souvent répété que l'Europe, garant de leur souveraineté et de leur indépendance, ne les laisserait jamais étouffer dans un guet-apens révolutionnaire, qu'ils attendaient l'effet de ces promesses avec une confiance presque religieuse. Ils pensaient qu'une démarche combinée entre les cabinets de Vienne, de Paris, de Saint-Petersbourg, de Londres, de Berlin, pouvait sans intervention militaire rétablir la concorde et donner aux droits confessionnels toute sécurité. La France et l'Autriche se flattaient d'arriver à ce résultat ; le Sonderbund l'attendait, et il se préparait plutôt à repousser des invasions de Corps francs qu'à tenir tête à une armée. Inquiété, harcelé sans cesse, il avait épuisé ses ressources. Le peuple s'était imposé de pénibles privations ; il avait souvent interrompu son travail pour couvrir ses frontières. Au moment du péril, les armes et les munitions manquaient à son ardeur.

Conformément au pacte de 1815, les cantons catholiques avaient, comme les autres, fourni chaque année à la caisse militaire fédérale les sommes exigées pour l'armement. Le matériel de guerre, acheté à frais communs, était déposé dans les arsenaux de la Confédération ; tous ces arsenaux se trouvaient en dehors des limites du Sonderbund. Il fallut donc songer à s'approvisionner. On acheta dans les pays voisins des canons, des fusils, des munitions de guerre. Lucerne se procura deux bateaux à vapeur pour faire le service sur le lac des quatre cantons. Ces précautions dérangent les calculs du club de l'Ours ; il intima à ses Corps francs l'ordre d'établir une croisière autour des cantons primitifs et de s'emparer, même de vive force, de tout ce qui paraissait suspect à leur vigilance. La police des grandes routes était confiée aux truands d'Ochsenbein. Tout fut soumis à leur contrôle ; tout disparut sous la rapacité de leur communisme. Les Sociétés secrètes saisissaient mieux que les cabinets européens l'importance de la révolution helvétique. Elles l'avaient préparée avec amour, elles en dirigeaient les phases avec sagacité. On vit peu à peu s'abattre sur la Suisse les réfugiés épars en France, en Allemagne, en Angleterre et en Belgique. On réunit le ban et l'arrière-ban des conspirateurs que ces Sociétés secrètes avaient su mettre à la charge de l'hospitalité monarchique, puis on les lança à travers les cantons sujets de Berne. Ces réfugiés eurent pour mot d'ordre de faire de grandes démonstrations militaires et de tenir le pays en haleine. Le

club de l'Ours avait espéré qu'ainsi il parviendrait à étouffer la sourde opposition que rencontraient ses desseins. A la vue de ces étrangers qui osaient, au nom de la liberté, lui dicter la loi, le peuple suisse se sentit moins que jamais enclin à une guerre dont il proclamait l'injustice, dont il redoutait les conséquences. On lui avait refusé de le consulter dans ses assemblées générales ; à son tour il refusait de se prêter au service militaire. C'était aux cris de : Vive le Sonderbund ! à bas le Radicalisme ! que les revues se passaient et que les exercices avaient lieu. Malgré les incomparables mensonges que le club de l'Ours enjoignait de prodiguer, malgré les complaisances tarifées de la presse, l'enthousiasme belliqueux était nul dans les campagnes. Chacun s'avouait l'impopularité de la lutte que les Corps francs, enfin enrégimentés et soldés aux frais de l'État, désiraient seuls entreprendre. Chacun regardait comme impossible la formation d'une armée régulière.

Dans ces circonstances exceptionnelles, le Sonderbund apprit qu'au sein des cantons de Saint-Gall, de Glaris, des Grisons, de Schaffhouse et de Thurgovie, les violences du Radicalisme étaient telles que l'intimidation ferait sortir du scrutin un vote de guerre civile. On annonçait que le 18 octobre 1847, les douze cantons devaient la déclarer ; le conseil des États catholiques jugea donc opportun de se réunir pour aviser aux moyens de défense. Ce conseil avait pour mission de veiller au salut de la patrie. A lui appartenait le soin de dicter les mesures qu'il jugerait essentielles ; mais les puissances lui avaient si souvent dit qu'il devait rester dans la légalité, mais cette idée était si profondément enracinée dans son esprit, qu'il ne songea même pas à en sortir au milieu de la crise. Le conseil de guerre était composé de sept membres pris dans les sept cantons. Pour la plupart appesantis par l'âge et sans connaissances militaires, ils savaient discuter à fond les questions d'opportunité, d'urgence et de précaution, ils voyaient les embarras de la situation, ils en énuméraient les difficultés, et il ne pouvait pas entrer dans leur nature de les résoudre. L'ombre d'une inconstitutionnalité en face d'une révolution qui ne respecte rien, effrayait leurs consciences trop timorées. Siegwart-Muller et Philippe de Reynold étaient seuls et toujours pour l'offensive. Il fallait créer la dictature et forcer Siegwart-Muller à s'en saisir d'une main que sa bonté naturelle et ses scrupules plus que chrétiens ne seraient peut-être point parvenus à désarmer devant l'imminence du péril. Le conseil repoussa cette pensée que les esprits prévoyants regardaient comme l'unique chance de salut. La constitution de Lucerne ne permettait

crètes résolurent de ne donner aucun ombrage aux deux puissances et de s'effacer jusqu'à l'instant propice.

Les cantons du Sonderbund croyaient au courage et à la foi jurée. On leur avait si souvent répété que l'Europe, garant de leur souveraineté et de leur indépendance, ne les laisserait jamais étouffer dans un guet-apens révolutionnaire, qu'ils attendaient l'effet de ces promesses avec une confiance presque religieuse. Ils pensaient qu'une démarche combinée entre les cabinets de Vienne, de Paris, de Saint-Pétersbourg, de Londres, de Berlin, pouvait sans intervention militaire rétablir la concorde et donner aux droits confessionnels toute sécurité. La France et l'Autriche se flattaient d'arriver à ce résultat ; le Sonderbund l'attendait, et il se préparait plutôt à repousser des invasions de Corps francs qu'à tenir tête à une armée. Inquiété, harcelé sans cesse, il avait épuisé ses ressources. Le peuple s'était imposé de pénibles privations ; il avait souvent interrompu son travail pour couvrir ses frontières. Au moment du péril, les armes et les munitions manquaient à son ardeur.

Conformément au pacte de 1813, les cantons catholiques avaient, comme les autres, fourni chaque année à la caisse militaire fédérale les sommes exigées pour l'armement. Le matériel de guerre, acheté à frais communs, était déposé dans les arsenaux de la Confédération ; tous ces arsenaux se trouvaient en dehors des limites du Sonderbund. Il fallut donc songer à s'approvisionner. On acheta dans les pays voisins des canons, des fusils, des munitions de guerre. Lucerne se procura deux bateaux à vapeur pour faire le service sur le lac des quatre cantons. Ces précautions dérangent les calculs du club de l'Ours ; il intima à ses Corps francs l'ordre d'établir une croisière autour des cantons primitifs et de s'emparer, même de vive force, de tout ce qui paraissait suspect à leur vigilance. La police des grandes routes était confiée aux truands d'Ochsenbein. Tout fut soumis à leur contrôle ; tout disparut sous la rapacité de leur communisme. Les Sociétés secrètes saisissaient mieux que les cabinets européens l'importance de la révolution helvétique. Elles l'avaient préparée avec amour, elles en dirigeaient les phases avec sagacité. On vit peu à peu s'abattre sur la Suisse les réfugiés épars en France, en Allemagne, en Angleterre et en Belgique. On réunit le ban et l'arrière-ban des conspirateurs que ces Sociétés secrètes avaient su mettre à la charge de l'hospitalité monarchique, puis on les lança à travers les cantons sujets de Berne. Ces réfugiés eurent pour mot d'ordre de faire de grandes démonstrations militaires et de tenir le pays en haleine. Le

club de l'Ours avait espéré qu'ainsi il parviendrait à étouffer la sourde opposition que rencontraient ses desseins. A la vue de ces étrangers qui osaient, au nom de la liberté, lui dicter la loi, le peuple suisse se sentit moins que jamais enclin à une guerre dont il proclamait l'injustice, dont il redoutait les conséquences. On lui avait refusé de le consulter dans ses assemblées générales ; à son tour il refusait de se prêter au service militaire. C'était aux cris de : Vive le Sonderbund ! à bas le Radicalisme ! que les revues se passaient et que les exercices avaient lieu. Malgré les incomparables mensonges que le club de l'Ours enjoignait de prodiguer, malgré les complaisances tarifées de la presse, l'enthousiasme belliqueux était nul dans les campagnes. Chacun s'avouait l'impopularité de la lutte que les Corps francs, enfin enrégimentés et soldés aux frais de l'État, désiraient seuls entreprendre. Chacun regardait comme impossible la formation d'une armée régulière.

Dans ces circonstances exceptionnelles, le Sonderbund apprit qu'au sein des cantons de Saint-Gall, de Glaris, des Grisons, de Schaffhouse et de Thurgovie, les violences du Radicalisme étaient telles que l'intimidation ferait sortir du scrutin un vote de guerre civile. On annonçait que le 18 octobre 1847, les douze cantons devaient la déclarer ; le conseil des États catholiques jugea donc opportun de se réunir pour aviser aux moyens de défense. Ce conseil avait pour mission de veiller au salut de la patrie. A lui appartenait le soin de dicter les mesures qu'il jugerait essentielles ; mais les puissances lui avaient si souvent dit qu'il devait rester dans la légalité, mais cette idée était si profondément enracinée dans son esprit, qu'il ne songea même pas à en sortir au milieu de la crise. Le conseil de guerre était composé de sept membres pris dans les sept cantons. Pour la plupart appesantis par l'âge et sans connaissances militaires, ils savaient discuter à fond les questions d'opportunité, d'urgence et de précaution, ils voyaient les embarras de la situation, ils en énuméraient les difficultés, et il ne pouvait pas entrer dans leur nature de les résoudre. L'ombre d'une inconstitutionnalité en face d'une révolution qui ne respecte rien, effrayait leurs consciences trop timorées. Siegwart-Muller et Philippe de Reynold étaient seuls et toujours pour l'offensive. Il fallait créer la dictature et forcer Siegwart-Muller à s'en saisir d'une main que sa bonté naturelle et ses scrupules plus que chrétiens ne seraient peut-être point parvenus à désarmer devant l'imminence du péril. Le conseil repoussa cette pensée que les esprits prévoyants regardaient comme l'unique chance de salut. La constitution de Lucerne ne permettait

pas au chef du pouvoir exécutif d'être réélu; Siegwart-Muller n'est que vice-président. Le respect pour l'ordre et la hiérarchie était si naturel à ce peuple, que personne ne songea qu'une nouvelle distribution de pouvoirs devenait nécessaire. Siegwart n'avait que son suffrage là où sa volonté seule eût dû faire loi. On le laissa obéir quand il aurait fallu qu'il commandât en maître. La Suisse se trouvait dans une de ces crises qui décident de la perte ou du salut des nations. Dieu lui avait donné le courage pour entreprendre et la force pour exécuter. Les chefs du peuple, à cette heure suprême, manquèrent du génie de l'initiative. Il n'y avait qu'à courir droit au serpent révolutionnaire, du premier coup on pouvait lui écraser la tête. On aima mieux l'attendre et lui marcher sur la queue le plus délicatement, le plus légalement possible, comme pour envenimer davantage ses morsures.

Une autre question dont la gravité frappait la population fut à peu près tranchée de la même manière. Il s'agissait de choisir le commandant en chef de l'armée du Sonderbund. En dehors de Fribourg et du Vallais, qui par leur isolement se trouvaient forcés d'agir sans ensemble, cinq États souverains réunissaient leurs troupes pour parer à un danger commun. Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald et Zug voyaient à leur tête des officiers expérimentés; mais dans le conseil de guerre, les susceptibilités privées l'emportèrent sur les considérations politiques. Le 16 octobre 1847, le colonel Ab-Yberg et Nazare de Reding avaient donné à la vieille Suisse un bel exemple de dévouement patriotique. Ils étaient rivaux depuis longtemps. Ce jour-là, le peuple des cantons se rendait en pèlerinage à Notre-Dame des Ermites d'Einsiedeln, pour mettre la justice de sa cause sous la protection de la Vierge. Les deux soldats qui se disputèrent longtemps le pouvoir sont redevenus au pied de l'autel frères d'armes et frères en Jésus-Christ. Au milieu de cette foule qui couvre le chemin, qui prie de la voix et du cœur, Ab-Yberg et Reding s'avancent gravement. Ils marchent à côté l'un de l'autre, le chapelet à la main. Ils unissent aujourd'hui leurs vœux sur le champ de la prière comme demain ils uniront leurs efforts sur le champ de bataille.

Ce modèle d'abnégation émut les cantons primitifs; il est impuissant à triompher des difficultés que chaque membre du conseil de guerre s'obstine à faire valoir. Dans la crainte de froisser un État ou un chef particulier, il fut décidé que le général du Sonderbund serait étranger aux cinq cantons. C'était l'avant-garde de la civilisation qui allait marcher contre les ennemis de la société. Quelques généraux français mirent leur épée à son service. Louis-Philippe, à qui Siegwart-

Muller s'adressa officiellement, crut devoir refuser toute autorisation. Le prince Frédéric de Schwarzenberg acceptait le commandement; mais il était encore à Vienne, lorsque les contingents furent mis sur pied; il fallut donc faire un choix définitif. Le colonel fédéral Ulrich de Salis-Soglio obtint les suffrages du conseil. Né dans l'État des Grisons, Salis-Soglio appartenait à la religion protestante. Depuis sa jeunesse, il continuait dans les camps les traditions d'honneur et de courage qu'il avait recueillies au foyer paternel. Ardent, incapable de transiger avec l'esprit révolutionnaire, toujours prêt à s'exposer au plus fort du danger, le général ne cachait ni ses amitiés ni ses répulsions. La cause des Catholiques lui avait paru juste. Quoique protestant, il s'y était dévoué; il l'avait officiellement annoncé à la Diète, et c'était avec bonheur qu'il allait tirer l'épée au service de sa patrie. Mais ce brillant colonel, intrépide jusqu'à la témérité, n'avait peut-être pas assez de calme pour organiser une armée, pour la disposer, pour prendre dans l'intérêt de tous les mesures militaires exigées. Beau et fidèle comme son épée, il se sentait plus porté à exécuter un plan qu'à le concevoir. La sainteté du Sonderbund avait excité son enthousiasme. Au lieu d'être le défenseur méthodique de cette alliance, il en fut le chevalier, mais le chevalier que le Radicalisme désigna d'avance, comme Leu et Sonnenberg, aux balles de ses assassins devenus hommes politiques.

Les cantons primitifs étaient admirablement préparés à la lutte. A Fribourg, l'enthousiasme ne permettait pas de douter de la victoire. Le succès obtenu le 7 janvier de cette année sur les Corps francs devenait un pronostic heureux pour l'issue d'une seconde attaque. Le peuple manquait d'armes; celles qu'on avait achetées à l'arsenal de Besançon furent saisies par les Corps francs vaudois sur le territoire même de Neuchâtel; mais les hommes qui n'avaient pas de fusils espéraient en conquérir sur l'ennemi. Dans cette attente, ils se montraient pleins d'ardeur et de foi. Les dispositions du peuple qui de lui-même s'appropriait à commencer la guerre de partisans dans son propre pays avaient l'énergie et la spontanéité qui brisent les obstacles; cette énergie et cette spontanéité ne se retrouvaient plus dans les conseils délibérants. Comme à Lucerne, on n'osa pas sortir de la légalité; on se garrottait dans la Constitution, et chacun voulait marcher au feu avec l'ordre symétrique qui règle les scrutins. A Fribourg, il y avait un autre Siegwart-Muller pour la fermeté et la clairvoyance. Louis Fournier était comme le doyen OEby, comme tous les hommes résolus, en horreur aux Radicaux qui connaissaient son mérite. Le 15 mars 1847,

il avait, aux termes de la Constitution, remis le pouvoir exécutif entre les mains de M. de Forell, et il n'était alors que membre du Conseil d'État. Pour prendre une détermination, pour diriger ou seconder l'impulsion de la multitude, il fallait une volonté unique. Elle ne devait jamais avoir besoin de soumettre ses plans et ses ordres à un conseil où toute discussion est une entrave, où toute perte de temps est un échec moral. Dans ces petits gouvernements où le moindre froissement d'amour-propre devient une affaire d'État, où tout s'arrange selon les rapports de bon voisinage, ce conseil était composé de quelques hommes énergiques. Mais par des atermoiements que l'invasion des Corps francs n'avait pas même eu le privilège de faire cesser, la majorité avait dans son sein un ennemi, Pierre Landerset, qui sut paralyser les bons vouloirs.

Par sa position topographique, Fribourg ne pouvait combiner sa défense avec celle d'aucun des cantons du Sonderbund; il devait se sauver tout seul ou périr. Il n'avait en dehors des armes spéciales que trois bataillons d'élite et trois de réserve organisés. A leur tête, le peuple voyait avec orgueil Jean de Schaller, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, vieux soldat mutilé, et à qui les guerres de l'Empire n'avaient presque laissé rien d'entier que le cœur. Jean de Schaller était inspecteur général des troupes du canton; le 20 mai 1847, des convenances de famille appelèrent à ce poste le marquis de Maillardoz, colonel fédéral qui depuis longtemps avait abandonné sa ville natale. Cet officier avait servi en France dans la garde royale suisse, et son nom se trouve mêlé aux désastreux événements de juillet 1850. Les Fribourgeois n'avaient pas en lui la confiance qu'ils témoignaient à Jean de Schaller et à Pierre Albiez; mais ils acceptèrent sa nomination sans répugnance, parce que l'élan des masses devait, pour ainsi dire, porter le général au-devant de l'ennemi.

La situation militaire et politique du Vallais se rapprochait beaucoup de celle de Fribourg. Au combat, le Vallaisan était indomptable; dans les conseils, il tentait d'annuler jusqu'à sa bravoure. Il avait pris en pitié ce besoin de parler qui tourmente les avocats, et pour leur laisser le plaisir d'exposer de vaines théories, il leur ouvrait à deux battants la porte du Grand-Conseil. Cette tolérance en épigramme devait avoir un déplorable résultat. Au mois de mai 1847, le Vallais eut à renouveler son Conseil d'État. Ferdinand de Stokalper, le général Guillaume de Kalbermatten, le colonel Taffiner, François de Kalbermatten et Gross le composèrent. Les trois premiers étaient dévoués à la cause du Sonderbund, les deux autres furent une conces-

sion volontaire faite au juste-milieu. Taffiner avait été nommé président. Il recula devant le péril que ses concitoyens lui demandaient d'affronter. Pour satisfaire à quelques prescriptions de forme, on appela Ignace Zen-Ruffinen, l'inévitable Protée du Vallais, à le remplacer. Guillaume de Kalbermatten, chargé de la défense du pays, voyait donc sa vigueur et ses talents militaires soumis aux ordres de ses quatre collègues dont un seul, Ferdinand de Stokalper, partageait ses idées. Au signal de l'invasion de Fribourg, Kalbermatten devait opérer un mouvement qui empêcherait le blocus de cette ville, et permettrait à ses volontaires d'opérer leur jonction avec ceux de Vallais.

La lutte était inégale, mais les Suisses ne la regardaient pas comme dépourvue de toute chance de succès. Dans leur patriotisme, qui n'avait jamais calculé le nombre, ils rappelaient avec un légitime orgueil les victoires que les petits cantons remportèrent à diverses époques sur les États calvinistes; les récentes déroutes des Corps francs fortifiaient ce sentiment. On savait que les populations catholiques de Saint-Gall et d'Argovie, ainsi que les conservateurs du Tessin, étaient disposés à prêter un efficace concours à leurs frères persécutés comme eux. Tous les récits s'accordaient sur la répugnance qu'éprouvaient les Protestants à s'armer contre les fondateurs de la Confédération, et l'on espérait que les puissances étrangères ne voudraient pas manquer à leur parole en laissant la révolution triompher sur leurs frontières.

De son côté, le club de l'Ours déployait une activité qui n'était pas plus arrêtée par la loi que par la justice. Sa volonté devenait un ordre pour les cantons radicaux; il fallait s'y conformer sans examen, sans scrupule. Les officiers fédéraux, fidèles à leur serment, avaient été destitués; ils furent remplacés par des émissaires des Sociétés secrètes. Les troupes cantonales refusaient de concourir à une guerre inique; on leur assigna pour chefs l'élite des Corps francs. Les Corps francs avaient usurpé la plupart des fonctions administratives. Ils pesaient de tout le poids de la force ou de l'astuce sur les soldats et sur les familles, qui se révoltaient à la pensée d'une attaque contre leurs frères des petits cantons. On convoquait les troupes, ici sous le prétexte d'une revue, là pour des exercices ordinaires; jamais le Radicalisme ne leur fit entendre qu'elles allaient marcher pour combattre le Sonderbund. L'instinct seul les avertissait, et cet instinct les rendait rebelles. La sévérité des lois militaires punissait aussitôt cette révolte d'inspiration. A Lausanne, Druey, qui ne croyait pas en Dieu,

exigea de toutes les milices un serment de fidélité. A Berne, à Zurich, à Saint-Gall, ainsi que dans l'État d'Argovie, on prit les mêmes précautions. On condamna à des peines corporelles, à l'amende et à la prison, comme traîtres ou déserteurs, les soldats qui, craignant d'être forcés de guerroyer contre le Sonderbund, ne se présentaient pas à ces revues.

A Genève, un spectacle encore plus triste fut offert. Les volontaires faisaient partout œuvre de recors; ils fouillaient les campagnes et forçaient ainsi les troupes régulières à rejoindre le drapeau. Dans la cité de Calvin et de James Fazy, les Corps francs manquaient pour ce métier; on l'imposa à la gendarmerie. Elle se vit contrainte de faire des battues pour entraîner les soldats (1); elle les enrégimenta par la peur, elle les conduisit jusque sur le bateau qui, malgré eux, allait les conduire à Lausanne. Quand la guerre fut avouée et ses motifs connus, l'attitude de cette armée recrutée par la force ne changea point. Les soldats pleuraient, et ce sont les généraux eux-mêmes qui livrent à la publicité de pareils aveux. Le colonel fédéral Rilliet de Constant a pris le commandement d'une division. Il arrive à Romont où, comme toujours, il est reçu aux acclamations des habitants. Puis il ajoute (2) : « Cette scène se passait à droite de la division, devant une compagnie de grenadiers. — N'avez-vous pas trouvé les grenadiers bien silencieux? me dit un officier d'état-major? — En effet, lui dis-je, savez-vous pourquoi? ils pleuraient tous. »

Le colonel Rilliet de Constant, assez verbeux de sa nature, ne va pas au delà d'un pareil récit. Il a vu pleurer tous ses grenadiers marchant au feu, le miracle le plus impossible à comprendre. Et il ne s'en étonne pas; il le constate comme une chose naturelle et dont il était témoin à chaque instant.

Une petite langue de terre fribourgeoise s'étendait jusqu'au lac de Neuchâtel. Ce passage, quoique difficile, empêchait les effets du blo-

(1) Il se passa dans ce même temps à Genève un fait qui donne la mesure de la liberté telle que les Radicaux l'entendent. L'abbé Moglia était curé de Versoix dans le canton. Il avait charge d'âmes; il crut qu'il était de son devoir de prémunir son troupeau, et, en pleine chaire, il fit entendre des paroles de justice et de vérité sur le principe et les causes de cette guerre. Le gouvernement l'interrogea pour savoir si ses paroles étaient exactement reproduites par les journaux. L'abbé Moglia savait que sa réponse allait décider pour lui une question d'exil ou d'emprisonnement. Il avait été éloquent dans sa chaire, il fut courageux dans sa réponse. Il confesse sa foi, il déclare ses sentiments, et une destitution, qui dire encore, a honoré ce prêtre qui ne reculait pas devant les menaces.

(2) Novembre et décembre 1847. *Fribourg, Vallais et la première division*, par L. Rilliet de Constant, colonel fédéral, p. 14. (Berne, chez Steempfli.)

cus; il permettait aux Catholiques de recevoir des armes et des munitions. Pour les priver de cette dernière ressource il fallait violer le droit des deux États confédérés; Berne ne s'arrête point à de pareils scrupules. Le 8 octobre, Druey délègue un de ses commis gouvernementaux qui, précédé d'une escorte militaire, s'avance à la conquête du bateau à vapeur de Neuchâtel. Ce bateau faisait le service des voyageurs sur le lac. A peine a-t-il jeté l'ancre dans le port d'Yverdon qu'il est saisi au nom de l'autorité vaudoise. Aussitôt on lui donne comme garnisaires les Corps francs et les artilleurs, qui à partir de ce jour vont exercer la piraterie dans les eaux de Fribourg et de Neuchâtel. Le droit des gens était violé; on viola les droits du commerce riverain; on tira à boulets sur toutes les barques qui communiquaient d'un point à un autre. La course sur les neutres fut autorisée, et, après avoir légitimé le vol, Berne essaya de profiter des réclamations de Neuchâtel pour révolutionner ce canton. Stockmar y arriva en qualité de commissaire fédéral. Il venait recueillir, disait-il, les plaintes de Neuchâtel. A l'aide de son titre, il cherchait à créer des Corps francs. Sa mission fut aussi infructueuse pour la justice que pour la trahison.

Dans ses conciliabules, Berne ne se déguisait pas le point vulnérable de sa situation. Le club de l'Ours redoutait, non sans cause, de voir les Catholiques prendre l'initiative des hostilités et, immédiatement après la déclaration de guerre, marcher sur la capitale du radicalisme. Ce plan avait été proposé, c'était celui qui pouvait réussir même par son audace et rendre tout à coup au pays le sentiment de sa dignité. La diplomatie s'y opposa. Elle prétendit que les armées étrangères stationnées à la frontière suisse seconderaient le veto qu'elle émettrait contre une démonstration belliqueuse et que le Sonderbund n'était reconnu comme légitime qu'autant qu'il se résignait à la défensive. La défensive le perdait, ainsi qu'en révolution elle perdrait les meilleures causes. Le Sonderbund eut le triste courage de faire ce nouveau sacrifice à la légalité. Par les agents anglais, transformés en croupiers du club de l'Ours, les Radicaux bernois connaissaient les tiraillements de la diplomatie. Ils savaient l'influence qu'elle exerçait sur le conseil du Sonderbund; ils comprirent qu'ils avaient tout à gagner en suivant les traditions de l'astuce britannique. Le Sonderbund abandonnait le projet d'une attaque sur Berne, on se rejeta sur un autre plan. On voulait répondre au vœu des populations catholiques de Saint-Gall, des Grisons et d'Argovie, leur envoyer quelques bataillons libérateurs et, dans le même moment, les appeler à changer

le personnel de leurs magistrats et modifier ainsi la majorité des douze États radicalisés. Cet avis fut longtemps agité dans le conseil de guerre, mais les circonstances étaient si complexes, on y répugnait tant à une prise d'armes, qu'il ne fut pas difficile de faire avorter ce dernier projet de salut.

Le club de l'Ours se servit habilement de ces hésitations. Les Catholiques avaient des appuis dans Saint-Gall, le Tessin, les Grisons et Argovie. Il plut à Ochsenbein de regarder la discrétion de ces alliés par la foi comme autant de révoltes qui devaient légitimer les armements de son club. La paix publique n'a été troublée nulle part. Ochsenbein et ses complices déclarent que la patrie est en danger. A l'aide de ce mensonge, on recrute plus facilement l'armée dont le Radicalisme a besoin. Elle ne s'organisait qu'avec peine, on lui donna un général.

Ancien soldat de l'empire, ainsi que la plupart de ses collègues de l'état-major fédéral, le colonel Dufour était un homme expérimenté dans la science de la guerre. Il en avait fait une étude spéciale et, sous sa direction, la Suisse avait vu se former une pépinière de savants officiers. Dufour professait les principes conservateurs. A la révolution de Genève, en 1846, on l'avait même entendu élever, le dernier, la voix pour protester contre un pareil crime. Mais la rude écorce du soldat, Dufour, ainsi qu'un grand nombre de généraux, cachait une faiblesse désespérante et un orgueil incommensurable. Élevé par le despotisme napoléonien, il ne se sentait ni assez de force pour sauver la liberté, ni assez de grandeur d'âme pour se sacrifier en faveur de la loi. Modéré dans ses convictions, il aimait le pouvoir et les honneurs; il ne vit dans le choix des douze cantons qu'un hommage rendu à ses talents. Il ne sentit pas que sa nomination était un piège tendu à la crédulité publique et que les meneurs du club de l'Ours qui l'avaient faite, sauraient bien en tirer parti, même contre ses principes. Ils étaient si inconciliables avec sa position officielle que chacun se prit à douter de son acceptation. Le peuple, toujours si bon juge en matière d'honneur, refusait de croire que le conservateur genevois allait subitement passer général des Corps francs organisés par une fraction de la Diète en armée fédérale. Dufour, dont les hésitations ne durèrent pas longtemps, donna un complet démenti au sentiment populaire, mais il chercha à l'envelopper dans une modestie de parade. M. Gauthier, son panégyriste, raconte (1) : « On apprit bientôt, par une lettre

(1) *La Suisse en 1847*, p. 175.

du général à la Diète, que cette crainte n'était pas fondée. Seulement le bruit courut qu'il avait mis à son acceptation la condition qu'aucune des troupes sous ses ordres ne serait forcée d'agir contre le Sonderbund. Sa lettre à la Diète renfermait le passage suivant :

« Je crois pouvoir déclarer, au sein de cette assemblée, que tout en faisant ce que le devoir exige, s'il faut en venir aux dernières extrémités, je ne m'écarterai jamais des bornes de la modération et de l'humanité; que je ne perdrai point de vue que c'est entre des confédérés qu'a lieu le débat; que je resterai étranger aux excitations politiques, et que, me renfermant exclusivement dans mes attributions militaires, je m'efforcerais de maintenir l'ordre et la discipline dans les troupes fédérales, de faire respecter les propriétés publiques et particulières, de protéger le culte catholique dans la personne de ses ministres, dans ses temples et dans ses établissements religieux; en un mot, de tout faire pour adoucir les maux inséparables d'une guerre. »

Le nouveau général qui annonce de si beaux projets d'humanité ne voulait pas, au dire de son Pléne genevois, agir contre le Sonderbund. A lui comme aux soldats confiés à son commandement, cette guerre paraissait une iniquité, et, dans sa proclamation du 26 octobre, Dufour leur fit connaître que c'était « pour maintenir l'ordre intérieur, les droits de la Confédération et son indépendance, » que l'armée se trouverait peut-être obligée d'entrer en campagne. La parole de Dufour venait en aide au club de l'Ours. Afin de réunir les contingents, qui, à toute force, refusaient de marcher sur les cantons catholiques, le club de l'Ours avait inventé mille moyens; il faisait arme de tout, excepté du motif réel. Dufour favorisa cette hypocrisie; le premier pas dans une voie coupable l'entraîna beaucoup plus loin. Son acceptation était un triomphe pour les Radicaux, n'ayant que le désastreux Ochsenbein à mettre en ligne; on le consacra, en laissant au général le choix de ses divisionnaires. Il les prit presque tous dans les rangs conservateurs, et aucun d'eux ne pressentit le rôle qu'on leur destinait. L'armée devait voir à sa tête des représentants fédéraux qui, au nom de la Diète et du peuple, exerceraient un pouvoir sans limites. Qu'importait donc au club de l'Ours des choix plus ou moins significatifs qu'on absorberait sous le drapeau et qu'on utiliserait pour abuser les masses? Les colonels Donatz, Rilliet-Constant, Gmur, Burekhardt, Luvini et Ziegler se virent désignés pour prendre le commandement des divisions que l'on recrutait avec peine, et que l'on faisait garder à vue par les Corps francs, parce que l'on craignait la désertion. Ziegler, Donatz et Burekhardt avaient noblement brisé leur épée, lorsque

Ochsenbein, porté par le club de l'Ours, était arrivé à la présidence de la Diète et du Conseil de guerre fédéral. Les motifs qui les ramenèrent si peu de mois après à servir une cause et des hommes qu'ils méprisaient, sont un secret dans lequel l'histoire n'a point à intervenir; mais elle doit leur demander compte, à eux ainsi qu'à Dufour, de cet abandon des principes, de cette élasticité de conscience qui eut pour l'ordre social de si déplorables résultats.

Berne battait monnaie dans tous les cantons. Les subsides de l'Angleterre étaient dévorés; le club de l'Ours enjoignit aux douze États, ses sujets, de doubler la cotisation pour la caisse militaire fédérale. Le 30 octobre, il somma Neuchâtel et les deux demi-cantons d'Appenzell et de Bâle-ville de fournir leurs troupes. Bâle-ville seul obéit en protestant contre la violence. Neuchâtel et Appenzell (Rhodes intérieur), firent mieux. Ils refusèrent de s'associer à une guerre fratricide. Avec les moyens de terreur et les ruses que la révolution sait simultanément employer, l'armée des douze cantons s'éleva bientôt au chiffre de 118,000 hommes, ainsi répartis : 102 bataillons d'infanterie, 43 compagnies de carabiniers, 27 de cavalerie, 53 d'artillerie, avec 280 pièces de gros calibre, et 6 compagnies de sapeurs, formaient un effectif de 94,000 hommes. A chaque division se trouvèrent attachés plusieurs bataillons ne figurant pas sur les cadres, et un certain nombre de volontaires. A côté de ces forces, les cantons tinrent des divisions de réserve, dont Ochsenbein et Rothpletz, les deux Corps francs, durent prendre le commandement. Ces deux hommes reparaissaient à la tête de leurs malandrins de 1845. Carabiniers des tirs, réfugiés ou affiliés des Sociétés secrètes, ils allaient forcer la Suisse abusée à venger dans le sang l'outrage de leur défaite.

Les ponts, les routes, les défilés, les passages de montagnes furent tous gardés à vue par des chasseurs et des carabiniers. La guerre était encore dans les secrets de l'avenir, et, dès le 29 octobre, Rilliet de Constant sollicitait du général en chef l'autorisation d'attaquer Neuchâtel, « où nous avons, écrivait-il d'Yverdon, des adversaires plus prononcés peut-être qu'à Fribourg. »

Neuchâtel était protestant. Il ne faisait point partie du Sonderbund; il n'avait pas de Jésuites dans son sein. Quelle guerre de pareils généraux s'apprétaient-ils donc à entreprendre?

Au milieu des bravades du club de l'Ours, le Radicalisme se sentait assez mal à l'aise. Il avait pris ostensiblement le parti de tourner la diplomatie en ridicule; mais, encore incertain sur les menées de M. Peel et sur les espérances que lui faisait concevoir lord Palmerston,

il tergiversait. L'attitude de la France et de l'Autriche devenait menaçante. Un nouvel intérêt, une autre passion, un dernier caprice pouvait modifier la politique de lord Palmerston, et le ranger, au moment décisif, du côté des puissances. Cette appréhension, qui avait bien son côté légitime, suspendait tous les mouvements militaires. Enfin, le 5 novembre, un courrier du Foreign-Office arrive à Berne. Il apporte des dépêches de lord Palmerston. Jusqu'à ce jour la teneur des ordres contenus dans ces dépêches est restée un mystère. M. Peel eut sur-le-champ une longue entrevue avec Ochsenbein. C'était, sans aucun doute, le laisser-passer de l'Angleterre, car le lendemain, 4 novembre, le recruteur des vaincus de Lucerne convoque son fantôme de Diète fédérale, et un décret dont le Radicalisme se dispensa de faire part aux cantons catholiques, sort de cette assemblée. C'est la guerre contre le Sonderbund que Ochsenbein dénonce enfin, une véritable guerre de Corps francs; car, comme pour l'invasion de 1845, Ochsenbein ne la notifie point aux gouvernements intéressés. Le général en chef, les officiers à la tête des troupes, les troupes elles-mêmes ont cru, malgré l'évidence, que ces formidables armements n'avaient pour but que la pacification de quelques cantons où n'éclatait aucun trouble. Aujourd'hui l'Angleterre a parlé; le voile tombe, et le 4 novembre, Ochsenbein, au nom de sa Diète, adresse à ses soldats-citoyens une proclamation qui commence ainsi : « La Confédération suisse, notre commune patrie, vous a appelés sous les drapeaux. Vous y êtes accourus avec un empressement digne d'hommes de cœur résolus à verser leur sang pour l'accomplissement du plus saint des devoirs, le salut de la patrie. Maintenant, vous allez marcher contre l'alliance séparée, dite le *Sonderbund*. »

Pour les officiers qui affichaient des principes conservateurs, un pareil tissu de mensonges était un outrage. Il y en eut qui n'osèrent pas le ressentir. Pour les soldats dont la bonne foi se voyait si indignement bafouée, ce fut un opprobre irréparable, car le Radicalisme avait eu le temps de prendre ses précautions. On avait enlevé à ces soldats, hommes libres avant tout, la possibilité et les moyens de se retirer. Les compagnies, les bataillons, se trouvaient transplantés dans des contrées éloignées. Ceux qu'on suspectait davantage étaient enveloppés, gardés à vue par les Corps francs, placés en première ligne et bloqués par derrière. C'était là l'empressement dont Ochsenbein se félicitait (1).

(1) Une chose digne de remarque ressort de cette proclamation et des arrêtés de la prétendue Diète. Son armée marche à l'ennemi, et l'ennemi ce n'est plus la Compagnie de Jésus. Les Jésuites ont disparu pour faire place au Sonderbund.

Les deux camps arboraient le même drapeau. La Suisse en avait emprunté le fond rouge et la croix blanche au canton de Schwytz, et elle retournait contre les États primitifs, qui l'affranchirent, ces couleurs dont les réfugiés et les communistes allaient ternir la gloire.

Dufour avait depuis longtemps organisé son plan de campagne. Il acceptait la honte politique de ses affinités avec le club de l'Ours; il va chercher à la couvrir par de savantes manœuvres stratégiques. Tout naturellement, il dut songer à porter ses premiers efforts sur Fribourg, dont le nom seul était un étendard, et dont l'isolement ne permettait pas de croire à une longue résistance. Fribourg avait pour chef militaire le général de Maillardoz, qui, depuis longtemps, vivait avec le général Dufour dans des rapports d'intimité. « Naguère encore, dit M. Gaullieur (1), ils siégeaient ensemble dans le conseil fédéral de la guerre, occupés tous deux à chercher les meilleurs moyens de défendre la commune patrie, et l'on peut supposer que, dans des entretiens familiers, il fut souvent question entre eux de la position de Fribourg, des ressources respectives des deux partis, des moyens relatifs d'attaque et de défense. Ces réminiscences de théorie ne sont pas sans importance au grand moment de la pratique. Quoi qu'il en soit, depuis quelque temps on faisait circuler à Berne quelques propos attribués à M. de Maillardoz. Il avait dû dire que jamais il ne pourrait se résoudre à laisser détruire sa ville natale par les boulets et les bombes, mais que les combats seraient terribles aux avant-postes. On disait aussi que M. Dufour avait des intelligences dans la place. Tout cela avait en quelque sorte préparé au dénouement, du moins dans les cantons voisins, où l'on connaissait bien le pays et ses ressources, car à l'étranger on se faisait d'étranges illusions, et Fribourg devait, dit-on, renouveler la défense héroïque de Saragosse. »

Cette intimité entre les deux chefs faisait naître des appréhensions. On oubliait que le propre des guerres civiles est de rompre politiquement les nœuds les plus chers comme les plus dignes. A Berne, on avouait que Dufour avait des intelligences dans la place; au club de l'Ours, on ne songeait même pas à se préoccuper de la résistance de Fribourg. On célébrait le patriotisme éclairé de Maillardoz. Une pareille confiance dut nécessairement réagir en sens contraire sur les assiégés. Leur chef était l'objet de l'estime et des éloges de l'ennemi; les assiégés se trouvèrent par la force même des choses obsédés de cruels soupçons. Ces soupçons étaient alarmants plutôt par la défiance

(1) *La Suisse en 1847*, p. 217.

qu'ils établissaient que par une réalité constatée. Plus tard, M. de Maillardoz a voulu répondre. Ses réponses, peut-être moins concluantes que ses actes, n'ont pas réussi à le faire absoudre, et le certificat d'honneur délivré par le général Dufour dans son rapport, n'est point parvenu à dissiper le nuage que de tristes circonstances ont jeté sur le nom de Maillardoz. On a peu tenu compte en Suisse de la déclaration de Dufour. « Le commandant des troupes fribourgeoises, dit-il, est resté tout à fait étranger à la capitulation, et c'est bien à tort qu'on a fait courir sur son compte des bruits calomnieux à ce sujet. Le général en chef n'a eu avec lui, pendant toute la durée de la campagne, aucun rapport direct ni indirect. C'est un hommage qu'il doit à la vérité. »

Pour se consoler d'une défaite, les partis vaincus n'ont jusqu'à ce jour trouvé qu'un argument. Ils croient sauvegarder la gloire du drapeau en rejetant au compte de la trahison les fautes commises, les impossibilités démontrées ou les hasards de la guerre. L'histoire se voit souvent en contact avec de pareilles imputations; elle doit les peser dans la maturité de ses jugements, et, après avoir écarté toutes les vaines récriminations, il lui reste à prononcer. Selon nous, M. de Maillardoz ne fut pas un traître de parti pris; il ne vendit point ses concitoyens se mettant sous la protection de son épée. Mais, depuis longtemps éloigné de sa cité natale, vivant en dehors de ses affections et de ses intérêts, M. de Maillardoz n'avait pas retrempe le vieux Suisse au foyer de la fidélité religieuse et politique. Dans ce commandement suprême qui, bien exercé, devenait un titre d'honneur, M. de Maillardoz ne chercha qu'une position de circonstance, jamais une occasion de dévouement. Il aurait pu suppléer par le talent à la foi qui lui manquait. La tactique lui fit défaut comme le zèle. Avec des soldats qui, aux avant-postes comme à l'intérieur, brûlaient de courir à la rencontre de l'ennemi, il ne sut qu'épuiser les forces sans affaiblir la valeur. Sans doute de pareils torts sont graves chez un général, mais ils ne constitueraient une trahison que s'il était démontré que ces erreurs ont eu d'autres causes que l'inertie de l'esprit, la faiblesse du caractère ou l'insuffisance présumée des ressources.

A Berne, on proclamait d'avance le résultat de ce premier coup de main. L'armée fédérale, flanquée par les Corps francs, s'ébranlait à l'ordre de l'Anglais; mais dans les rangs on sentait une indécision qui des soldats passait aux officiers. Cette morne attitude inquiéta le club de l'Ours et la Diète. On ordonna aux journaux du Radicalisme de la conjurer en fabriquant quelques calomnies d'une révoltante atrocité. Le *Berner-Zeitung*, le *Nouvelliste vaudois*, et toutes les

feuilles antisociales qui trouvaient un déversoir dans le *Siècle*, le *National* et le *Constitutionnel* de Paris, se mirent en frais d'imagination. Le *Berner-Zeitung* n'en était pas à son apprentissage. Pour ce journal, écho des Sociétés secrètes, la dissolution du Sonderbund n'est pas l'objet essentiel. Il demande, il exige même avant la victoire, l'occupation illimitée des États catholiques, afin de travailler l'esprit des peuples, et il ajoute : « Nous avons confiance que ce moyen curatif, aidé des amputations nécessaires, guérira les membres malades. »

Les amputations jugées nécessaires au club de l'Ours et imposées à la Diète avaient le mensonge pour avant-coureur. Les proclamations d'Ochsenbein, les ordres du jour des généraux ne rencontraient que des cœurs froissés ou indifférents. On essaya de secouer cette torpeur en lui donnant le change. On ne pouvait la galvaniser par des phrases, on tenta d'exciter son indignation par le récit d'un crime. L'armée entière se vit à la même heure inondée de journaux et de feuilles volantes qui relataient une lettre ainsi conçue :

« Je vous ai informé hier du bruit qui courait que deux Bernois avaient été pendus de la manière la plus atroce dans le canton de Fribourg. Voici à cet égard de nouveaux renseignements dont je ne veux pas vous garantir l'exactitude, mais que j'emprunte à une lettre particulière de Laupen, petite ville bernoise limitrophe du territoire fribourgeois : « Un citoyen bernois, ainsi parle cette lettre datée d'hier, établi dans le canton de Fribourg, vient d'annoncer à notre préfecture que dans le district allemand de Fribourg, contigu à la frontière bernoise, on a trouvé pendus à un arbre deux Bernois, auxquels on avait aussi ouvert les entrailles. L'individu qui a fait cette déclaration n'a pas été témoin oculaire du fait, mais il l'a entendu raconter par un autre Bernois, homme estimable et qui mérite toute confiance, en présence de plusieurs témoins qu'il a désignés. Les deux Bernois qui doivent avoir été victimes du fanatisme fribourgeois, et dont on cite même les noms (Scheidegger et Zbindes), ainsi que le nom de l'endroit où ils auraient été pendus (Rechtholden), voulaient franchir la frontière pour obéir à leur gouvernement, qui les appelait sous les drapeaux, et ils étaient en uniforme.

» Si un tel acte de cruauté a été vraiment commis, ce dont j'aime à douter pour l'honneur du nom suisse, il poussera l'exaltation des troupes fédérales au plus haut degré. »

Les généraux de l'armée des Douze savaient mieux que personne la fausseté d'un pareil récit. Cet attentat, qui est corroboré de toutes les circonstances à l'appui, des noms propres aussi bien que de l'autorité

locale, était une imposture ; mais cette imposture peut relever le moral des troupes. En adversaire peu loyal, Dufour, dans l'intérêt même de l'honneur suisse, ne s'occupe point de la démentir. Du côté de Berne, on agissait sur l'esprit public par la pitié ; du côté de Lausanne, on crut devoir agir par la terreur. Le *Nouvelliste vaudois* imprima que le gouvernement de Fribourg avait fait distribuer des paquets de poison et qu'il était ordonné dans les villages de mêler ce poison aux aliments des soldats envahisseurs. On répandait sur toute la ligne que les prêtres, les Jésuites notamment, avaient fanatisé le peuple au delà de toute expression, et que, pour lui donner l'exemple de la cruauté, ils égorgaient eux-mêmes les sentinelles ennemies et les patriotes.

De pareils outrages à la bonne foi ne se trouvaient que sous la plume des mercenaires du Radicalisme ou des manœuvres littéraires des Sociétés secrètes. L'opinion des enrôlés par la force, qu'on appelait volontaires, se montrait rebelle à ces fables ; la démagogie espéra être plus heureuse en annonçant que le peuple fidèle ne marchait au combat que sous la promesse d'un miracle perpétuel et toujours nouveau. Les feuilles radicales de l'Helvétie eurent bientôt un prodige à enregistrer chaque jour. Elles l'inventaient, elles le vendaient, et, le 18 octobre 1847, la *Réforme* de MM. Ledru-Rollin, Flacon et Louis Blanc résume en quelques lignes toute cette fantasmagorie. « Que voyez-vous, disait ce journal, derrière les Jésuites ? de pauvres paysans fanatisés qui comptent fermement ressusciter comme autrefois nos Vendéens, ressusciter trois jours après leur mort, ressusciter en chair et en os, s'ils sont tués en combattant pour la plus grande gloire des enfants de Loyola ? »

Les Suisses, comme les Vendéens, savaient très-bien que les victimes frappées par la Révolution ne ressuscitent guère. La Révolution a des moyens infailibles pour empêcher ce prodige ; mais, avec une foi que les moqueries de l'incrédulité ne parvinrent jamais à ébranler, ils s'avouaient que le courage était le plus grand, le plus indispensable des miracles. Ils n'eurent pas à en demander d'autres.

Fribourg était enveloppé d'un cercle de feu, et, comme les baïonnettes étaient trop intelligentes, on affaiblissait cette sagacité à coups de calomnie. Durant ce temps, les généraux qui, dans leurs innombrables proclamations, portent le deuil de la patrie, noyaient cette douleur officielle dans des idylles de reconnaissance. « Je n'oublierai jamais, raconte Rilliet Constant (1), la noble et généreuse animation

(1) *Fribourg, Vallais et la première division*, p. 9.

de Lausanne pendant ces jours de préparations, le passage continu des troupes, la levée instantanée de ces bataillons de réserve, qui, à leurs affaires à midi, partaient à deux heures avec armes et bagages, et les jeunes élèves et les vieux volontaires qui s'exerçaient avec ardeur, et la belle musique qui me gratifiait chaque soir de ses joyeux concerts, et le bateau à vapeur qui circulait chargé de troupes. Des sentiments généreux, des cœurs bien disposés, l'oubli de mesquines rivalités (1), de chétives querelles, et Dieu éclairant tout cela par un brillant soleil; beaux moments, trop tôt passés!

Rilliet Constant songe à tout, même à la belle musique qui le gratifiait chaque soir de ses joyeux concerts; il n'a oublié qu'une chose, c'est de démentir les impostures qui circulaient sous ses auspices comme un auxiliaire du Libéralisme.

Pressé de tous côtés, Fribourg n'avait aucune aide à espérer de ses alliés. Les Vallaisans seuls pouvaient marcher à son secours, et Kalbermatten à Saint-Maurice ne demandait pas mieux que de forcer le passage sur le territoire vaudois. Les dispositions des Vallaisans étaient excellentes; mais, au sein même du Conseil d'État de Sion, Rilliet Constant avait des affidés et par eux il savait que Kalbermatten pourrait être entravé au moment de l'action. Rassuré sur ce point, on se contenta d'y envoyer une faible brigade, puis l'armée s'avança contre le canton catholique. Les première et deuxième divisions, une partie de la troisième, toute l'artillerie de réserve et la septième division se concentrèrent sur Fribourg. Ochsenbein était né avocat. Sa défaite de Lucerne lui persuada qu'il pouvait s'improviser général. Pour com-

(1) A la page 9 de son récit, le colonel écrivain avance que Dieu éclairait l'oubli des mesquines rivalités; mais nous croyons que M. Rilliet ne jugera pas de mauvaise guerre l'évocation d'un autre passage de sa brochure où le soleil de l'oubli n'apparaît pas tout à fait aussi éclatant. Nous lisons à la page vi de l'avant propos: « J'aurais pu enfin, soulevant le voile qui enveloppe certains actes, faire un tableau piquant et instructif des délibérations inofficielles de la majorité de la Diète. Il faudra bien que ces pages de notre histoire s'écrivent un jour; je ne renonce pas à le faire. Il faut que l'on sache comment se préparent les grands événements et les grands hommes; je suis en mesure de le raconter. Mais le moment n'est pas venu. »

Ce moment où les *chétives querelles* doivent reparaître n'était pas venu pour le colonel fédéral en 1848. Nous lui demandons, en 1850, s'il est disposé à jeter la lumière sur cette période de l'histoire, « en donnant, comme il l'écrivit avec tant de naïveté, beaucoup de détails sur les faits particuliers, en recueillant et en colportant des anecdotes plus ou moins authentiques ou en faisant du scandale. Je n'avais pour cela, ajoute-t-il, qu'à puiser dans ma volumineuse correspondance, où j'aurais retrouvé des lettres bien extraordinaires. Et vraiment je ne puis assez m'étonner de la faculté d'oublier dont certains hommes ont le bonheur d'être doués. On peut toujours nier une conversation, mais une lettre, comment oublier qu'on l'a écrite? »

plaire à cette innocente monomanie qui tournait à l'avantage de l'ennemi, la Diète et le club de l'Ours n'eurent rien à refuser à leur président. On lui donna la septième division à conduire au triomphe des Corps francs. Quarante-un mille hommes se trouvèrent bientôt en vue de Fribourg. Ils étaient appuyés sur une forte armée de réserve destinée à soutenir le second choc et à repousser vers la ville assiégée les fuyards que les impostures des Sociétés secrètes n'avaient pas convaincus de la justice d'une pareille entreprise.

En apprenant que l'ennemi s'avancait, il y eut dans le canton de Fribourg un mouvement électrique, un seul cri s'élança de tous les cœurs. On ne tint compte ni des forces de l'armée radicale, ni de l'infériorité numérique. Les soldats, le landsturm, les femmes elles-mêmes demandent à courir au combat. Chacun sent la nécessité d'une attaque qui empêchera la jonction de l'armée de Dufour, et qui, par un premier succès enlevé, pourra décider une crise parmi ces troupes dont le mécontentement n'échappe à personne. Les officiers, les membres les plus populaires du Conseil d'État partageaient cet avis; M. de Maillardoz en ouvrit un tout opposé. Il annonça un plan infallible; mais il fallait lui laisser le choix du moment pour l'appliquer dans son ensemble. Les Fribourgeois savent par la position même de leur ville qu'elle est dans l'impossibilité de soutenir un siège; ils veulent donc trancher la question en rase campagne; Maillardoz paralyse ce vœu. Le 9 novembre, une fausse alerte se répand dans la cité. La générale bat. Les soldats épuisés courent aux armes, et, pleins d'ardeur, ils demandent qu'enfin on exauce leur prière (1). Le lendemain, Maillardoz répond par sa démission à cet enthousiasme qu'une nuit passée dans la neige n'a pu calmer. Maillardoz a été sollicité, supplié d'écouter la voix du peuple et de sauver le pays; il croit que sa démission qui n'est pas acceptée suffit pour arrêter les plaintes dont il est l'objet. Des officiers supérieurs et notamment Pierre Albiez proposent de s'élancer à la tête de quelques compagnies d'élite, de tomber sur les corps isolés, de les séparer de l'armée, d'enlever une partie de l'artillerie et d'empêcher la jonction de toutes les forces, jonction qui s'opère avec lenteur. Ils garantissent sur leur vie qu'ils sont certains du succès et que, dans tous les cas, ils ramèneront sains et saufs les volontaires de l'expédition. Un refus obstiné étouffe ce projet.

(1) Cette ardeur des soldats et du peuple est si bien avérée, que le *Narrateur fribourgeois*, journal ultra-démagogue, en rendant compte, après la prise de la ville, des mouvements militaires, dit au 9 novembre: « 4 heures. Deux bataillons partent en chantant et en poussant de longs cris de joie. Ils vont prendre position. »

Néanmoins, Maillardoz se décide à donner signe d'existence. Il parle d'une sortie pour la nuit. Au lieu de l'ordre impatiemment attendu, c'est un contre-ordre qui arrive et qui prescrit de se replier vers la ville. A mesure que l'ennemi approchait, les Fribourgeois bataient en retraite malgré eux. Le landsturm, si terrible dans sa guerre de partisans, voyait ses faux et ses sabres s'émousser sur l'artillerie. Il était annihilé dans son action et cependant il ne se décourageait pas. Enfin, le 12 novembre, les soldats, bivouaquant sur les hauteurs aux environs de la cité, découvrent dans tout son pourtour l'ennemi qui s'avance en masses serrées jusqu'à la portée du canon des redoutes. Maillardoz ne lève pas même alors l'injonction qu'il a signifiée de n'ouvrir le feu que sur son exprès commandement. La ville est cernée; les assiégeants ont fait leurs préparatifs d'attaque. A ce moment, Maillardoz renonce, le 15 novembre, aux fonctions de général en chef, et il déclare ne plus pouvoir défendre sa patrie.

Le canton était à la merci des Radicaux de Dufour; ils l'occupaient sur tous les points, et les otages qu'ils avaient pris ne se trouvaient plus sur le territoire fribourgeois. Un échec ou un succès aux portes de la cité ruinait également le peuple. Sur la proposition dont Dufour prit l'initiative par un parlementaire, un armistice de vingt-quatre heures est conclu. Dans la soirée, cet armistice fut violé. Le bois des Daillettes était occupé par les Fribourgeois. Point important dans la défense de la ville, il en fermait l'accès. On raconte que Jules Eytel, député de Vaud à la Diète et capitaine dans l'armée des douze cantons, ne voulut pas se prêter à une transaction qui ne satisfaisait plus sa belliqueuse éloquence. On ajoute qu'il donna l'ordre de faire feu. Un soldat, tout radical qu'il eût été, n'aurait jamais osé entacher son honneur par un acte que réprouvent les lois militaires; un député de la Diète pouvait seul assumer la responsabilité d'une trahison nouvelle. Elle était flagrante, on essaya d'en profiter, sauf à en rejeter l'odieux sur les Fribourgeois. Mais ce qui prouve jusqu'à l'évidence que la violation de l'armistice ne peut leur être attribuée, c'est que Rilliet-Constant et Dufour se sont bien gardés de les accuser. Le colonel Rilliet écrit au général : « Votre lettre de cette nuit ne parle point du combat d'hier, qui a été une affaire malheureusement engagée. Nous avons des morts et des blessés; une fatalité incompréhensible a voulu que cette affaire s'engageât précisément au moment où j'étais en route pour aller vous rejoindre. »

Dans son rapport général, Dufour n'est pas moins circonspect : « Il y a eu, dit-il, de la fatalité dans cette affaire, et il paraît que ce

sont des coups de fusil partis d'un bois voisin qui ont fait croire aux défenseurs de la redoute qu'ils étaient tournés et allaient être pris par la gorge, et les ont engagés à commencer le feu. C'est du moins ce qui résulte de l'enquête ordonnée par le commandant en chef (1), qui fut bien péniblement affecté de cette échauffourée. »

Quand les Révolutionnaires ont un prétexte, quelque peu plausible qu'il soit, pour accuser les conservateurs, ils ne songent guère à invoquer la fatalité. Ils trouvent d'autres paroles sous leur plume, des armes plus envenimées dans leur arsenal. Cette explication embarrassée que Dufour et Rilliet présentent est un aveu qui ne trompera personne. Les Radicaux violaient la foi jurée; ils eurent à s'en repentir. Ils croyaient surprendre la redoute de Saint-Jacques; à un signal convenu, ils coururent pour l'enlever. Un coup de canon donna l'alarme. Le bataillon Bollens, aux ordres du brigadier Frédéric Veillon, les carabiniers de Jules Eytel et la batterie d'Haubenreiser s'avancent pour soutenir l'honneur de Vaud si tristement compromis par la fatalité. Un fossé les sépare des Fribourgeois; ils n'osent le franchir, et après une chaude escarmouche, ils se replient sur leurs positions, en laissant aux Jésuites et aux prêtres le soin de ramasser les blessés sur le champ de bataille (2). Les morts avaient été enlevés afin d'en cacher le nombre. Cette affaire d'avant-postes fut un échec pour l'armée des Douze.

Au bruit du canon, les assiégeants avaient exigé une lutte suprême. Aucun officier ne voulut rompre l'armistice. On disait qu'une terreur panique s'était emparée des Genevois et des Vaudois, qu'ils croyaient être tombés dans un piège, et que rien ne serait plus facile que d'avoir raison de cette armée composée de pièces et de morceaux. On lui avait laissé le temps de s'agglomérer, d'acculer dans un étroit espace le peu de troupes qui, par un trait audacieux, pouvaient la disperser en détail. Il n'était plus possible de songer à la victoire. Les officiers appelés au sein du conseil d'État furent presque unanimes pour faire cet aveu. On résolut donc d'entamer les négociations.

(1) Le 17 novembre, un ordre du jour daté d'Aarau ordonne une enquête pour découvrir l'auteur de l'attaque. Cet ordre du jour le flétrit sans le nommer. Ce fut une concession à la conscience militaire. Elle fut étouffée dans les joies du Radicalisme.

(2) A peine entré dans la ville de Fribourg, le député à la Diète Jules Eytel se glorifia de son exploit à l'Ochsenbein. Il avait été battu; les filles publiques, qui à Fribourg comme partout, sont inévitablement du côté de la révolution, lui décernèrent un drapeau d'honneur aux couleurs vaudoises. On lisait sur les plis de ce monument de coton : *Fort Saint-Jacques, 14 novembre 1847. Aux Carabiniers d'élite n° 4, les Dames de Fribourg.*

Dans ces circonstances difficiles, les avis furent partagés : les uns voulaient demander qu'on conservât les institutions existantes, les autres qu'on garantît la sûreté des personnes et des choses, ainsi que la mise des troupes d'occupation à la disposition de l'autorité constituée. Ces dernières bases furent adoptées, et on nomma deux commissaires pour les présenter au général Dufour. Le 14 novembre, la capitulation eut lieu, et Fribourg se trouva au pouvoir des Radicaux. Cette capitulation porte :

« 1° Le gouvernement de Fribourg prend ici l'engagement formel de renoncer absolument à l'alliance dite du Sonderbund.

» 2° Les troupes fédérales prendront possession de la ville de Fribourg dans la journée, en commençant par les forts extérieurs qui seront occupés dans la matinée, puis les portes de la ville et ensuite les postes intérieurs.

» 3° La ville fournira les logements et la subsistance nécessaires d'après les règlements fédéraux.

» 4° Le gouvernement de Fribourg licenciera immédiatement ses troupes. Les armes du *landsturm* devront être déposées à l'arsenal, et un inventaire en sera dressé pour être remis à l'autorité fédérale.

» 5° Les troupes fédérales garniront tous les postes occupés, garantiront la sûreté des personnes et des propriétés, et prêteront main forte aux autorités constituées pour le maintien de l'ordre public.

» 6° S'il devait s'élever des difficultés, autres que celles qui sont du ressort militaire, elles seront décidées par la haute Diète.

» Fait en double à Belfaux, le 14 novembre 1847. »

Le colonel Rilliet Constant était chargé d'occuper la ville, et à la page 40 de son récit, quand il parle des dépêches qu'il reçut du général en chef relatives à cette occupation, il dit : « Il est vrai que j'interprétais largement ces lettres, et comme elles ne m'interdisaient pas formellement l'entrée de toute la division à Fribourg, je voulus donner cette satisfaction à des troupes, dont une partie avait combattu et dont toutes avaient tenu une conduite exemplaire. »

Jusqu'ici Dufour et Rilliet ne font que s'excuser. Ils se sont d'abord rejetés sur une incompréhensible fatalité; maintenant Rilliet, qui ne croit pas trouver une interdiction formelle dans les dépêches de son chef hiérarchique, veut offrir une satisfaction à des troupes qui ont tenu une conduite exemplaire. On va les voir à l'œuvre, et on apprendra quelles sont les petites satisfactions qu'exigent des révolutionnaires en campagne.

Le Conseil d'État était la seule autorité constituée. Il réclama,

le 14 novembre au soir, l'exécution de la parole jurée, et fit tenir au général Dufour la lettre suivante :

« Monsieur le général, l'article 5 de la capitulation que nous avons conclue avec Votre Excellence, sous date de ce jour, contient la disposition que les troupes fédérales prêteront main forte aux autorités constituées pour le maintien de l'ordre public, jusqu'à ce que le Grand-Conseil du canton de Fribourg ait pu être convoqué pour statuer des mesures que réclament les intérêts du pays. Nous croyons devoir continuer nos pénibles fonctions, et désirons apprendre de Votre Excellence jusqu'à quel point nous pouvons compter sur l'appui qui nous est assuré par la disposition précitée. »

Dans la prévision de ce qui allait arriver et peut-être afin de laisser à Rilliet Constant, son rival de Genève, l'odieuse responsabilité, Dufour est parti en toute hâte. Le Conseil d'État ne se tient pas pour battu. Il envoie, le 15 novembre, une députation au colonel Rilliet. Cette députation fait les mêmes offres qu'à Dufour. Rilliet élude la demande en prétextant que c'est là un objet qui relève de la Diète. La capitulation reconnaît l'autorité souveraine et constituée; le même jour, Rilliet viole cette capitulation, en protégeant une réunion démagogique. Mais le même jour aussi il reçoit de Dufour la lettre suivante : « J'ai voulu sincèrement maintenir l'ordre dans l'intérieur de la ville et garantir les propriétés publiques et particulières aussi bien que la sûreté des personnes, et pour cela fournir aux autorités reconnues les gardes ou postes militaires, les sauvegardes, etc., qu'elles demanderaient, et par autorités constituées j'entendais bien celles avec lesquelles je traitais. »

Ces autorités demandent l'appui qui leur est nécessaire pour préserver Fribourg d'un sac radical; on leur répond en lâchant dans la ville tous les insurgés de janvier 1847 et en ouvrant les prisons. Ces réfugiés s'associèrent à quelques radicaux du canton, à un certain nombre d'agents des Sociétés secrètes, vautours qui flairent toutes les proies. Ainsi accouplés, ils firent leur entrée dans la ville, précédés d'une bannière sur le fond de laquelle se détachait l'image de Pie IX, au milieu des impuretés de la Révolution. Aux cris de : « Mort à la Religion! vive notre pape Pie IX! » ces réfugiés se chargèrent de représenter le peuple de Fribourg et de lui nommer un gouvernement provisoire qui absorba le pouvoir constituant, législatif et exécutif. Ce pouvoir était une dérision. Rilliet Constant s'empresse de le reconnaître avec le même sérieux que la Diète de Berne crut devoir y mettre.

Au nom de ce qui s'appelle encore l'autorité fédérale, Rilliet Con-

stant sanctionne l'opprobre jeté à la capitulation : dans le même temps, cette capitulation se trouve enfreinte par des actes encore plus déplorables.

Quatorze mille hommes occupaient une ville qui ne compte pas dix mille habitants. La sécurité des personnes et des propriétés était garantie; et, dès le premier moment, les Voraces du Radicalisme mettent le pillage à l'ordre du jour. Les chefs ont violé l'armistice du 15 novembre; les subordonnés violent la capitulation du 14. Le pensionnat de Fribourg était veuf de ses élèves. Dans sa sollicitude, M. de Boisle-Comte s'était entendu avec les Jésuites pour mettre ces jeunes gens à l'abri de tout danger, et les diriger sur Berne. L'établissement restait sous la protection de l'honneur militaire. Plusieurs élèves et quelques Pères de la Compagnie trouvèrent chez l'évêque, monseigneur Marilley, une courageuse hospitalité. Les Vaudois et les Bernois, Justes de Weiting qui protestaient contre toutes les religions, se précipitent sur le pensionnat. Il est mis à sac. Depuis la cave jusqu'au grenier, on ne laisse rien debout, on ne respecte rien, et le Communisme prouva qu'en fait de déprédation il était décidé à laisser très-loin derrière lui les Vandales des temps passés. La brutalité de ces sauvages enrégimentés ne le cédait qu'à leur ignorance. Le désordre fut poussé si loin, qu'au témoignage du colonel Rilliet (1) le légitimant par son silence, il se rencontra de braves soldats qui s'écrièrent avec une douleur amère et naïve : « Nous n'oserons plus retourner chez nous. »

Ces Suisses avaient une patrie et une famille; ils comprenaient ce que c'est que le sens moral. Ils le révélaient à leur chef qui paraît l'avoir oublié. Dans cet affreux instant, ses soldats n'avaient pu, par leur indignation, lui donner du courage contre de pareils excès qui s'attachaient aussi bien aux choses de la terre qu'aux souvenirs du ciel. Le 18 novembre, trois représentants fédéraux en mission à Fribourg, Stockmar, Reinert et Grivaz, lui écrivent :

« Nous venons de visiter le pensionnat des Jésuites, et nous sommes affligés du spectacle qu'il présente en ce moment. Tous les appartements sont ouverts, et le mobilier, les habillements, les livres, les tableaux, tout enfin gît pêle-mêle à la merci des militaires et même des bourgeois qui en foulent une partie aux pieds.

» Que ces désordres soient arrivés le premier et même le second jour de l'occupation, nous le concevons facilement; mais après quatre

(1) *Fribourg, Vallais et la première division*, p. 50.

jours cela est déplorable. Comme cet établissement est sous l'administration militaire, nous venons remplir un devoir en vous signalant ces faits, persuadés que vous y mettrez promptement ordre, soit en faisant placer ce mobilier en lieu de sûreté dans les chapelles, qui seront fermées et ensuite gardées; soit en remettant les bâtiments même et ce qu'ils contiennent sous la garde du gouvernement provisoire. »

Le pensionnat des Jésuites était saccagé, leur collège eut son tour. Mais, le 15 novembre, quand l'ordre dut régner à Fribourg sous la protection des baïonnettes radicales, quand surtout les Communistes vaudois et étrangers sentirent que l'impunité était acquise, leur soif de pillage ne connut plus de frein. La maison de M. Louis Fournier, membre du gouvernement, fut dévastée de fond en comble. Lorsque le Radicalisme était le plus faible, il s'insurgeait; à l'aide d'une armée ennemie, il se croit le plus fort, il écrase. Le nom de la liberté est écrit sur son drapeau; il y substitue par ses actes la tyrannie. Elle trônait sous le sabre du Radicalisme; l'anarchie menaçait de mort les uns, elle proscrivait les autres. Elle frappait ici; là elle massacrait un vieillard septuagénaire, M. le chapelain Duc (1); plus loin le chanoine Wuilleret, arraché d'une maison particulière, était criblé de coups. Les prêtres succombaient, martyrs de ces janissaires du club de l'Ours, les femmes et les jeunes filles subirent le même sort. Il était réservé à tout ce qui portait un cachet religieux. Les Ligoriens ou Rédemptoristes virent le pillage prendre ses ébats dans leur couvent. On les bannissait; on voulut leur donner un avant-goût de ce qu'allait devenir la liberté de conscience sous de pareils maîtres. On brisa les ostensoirs, on profana les calices, on lacéra les ornements de l'église, puis les filles perdues, ces dames de Fribourg, qui avaient offert un drapeau aux carabiniers de Jules Eytel, accoururent mener des danses impures au milieu du sanctuaire dévasté. Le règne du Radicalisme commençait; les Rédemptoristes proscrits furent dépouillés de tout ce qu'ils possédaient, et chaque Corps franc devint un geôlier, arrêtant et emprisonnant sur la route de l'exil les prêtres qu'on livrait aux brutalités.

(1) L'abbé Duc, dont le cadavre fut chargé d'outrages, avait été assassiné par des Bernois ayant à leur tête un membre du gouvernement de Berne. On les arrêta pour la forme, et ils furent acquittés par le tribunal fédéral, vu les circonstances atténuantes. Ces circonstances se résumaient dans un seul fait. L'ecclésiastique égorgé portait une tonsure. Le tribunal prétendit qu'elle avait bien pu exciter la cruauté des sans-culottes bernois, qui l'auront pris pour un Jésuite.

Ce qui se passait au sein de la ville, sous les yeux de l'autorité militaire, dont l'impuissance calculée était une complicité morale, se renouvelait dans chaque village de la partie allemande du canton. Là, les Corps francs pouvaient se livrer à toutes les excitations du mal. Leurs chefs même les y encourageaient par leur exemple. Le landsturm était désarmé. Il n'y avait plus à braver que des larmes de femmes, que des supplications d'enfants. On affronta ces périls avec une intrépidité de jacquerie. La rapine et la profanation se donnèrent les mains dans ces terribles journées. On rançonna les agriculteurs, on traqua dans ces terribles journées. On poursuivit les paysans dans les bois et dans la campagne, on en massaera plusieurs.

A peine le gouvernement provisoire se fut-il voté à lui-même l'investiture du sang que la ville tomba sous le joug de la terreur. Le brassard fédéral était un passe-partout qui ouvrait les portes et les meubles, qui permettait toutes les exactions domiciliaires, tous les vols et toutes les orgies. Les religieux des divers ordres ne furent pas plus à l'abri de l'orage que les Jésuites et les Rédemptoristes. Le sacrilège s'unit à la débauche. Rilliet-Constant avait fait placarder sur les églises une sauvegarde dérisoire. Les soldats pouvaient la respecter; les Communistes ne la regardèrent pas comme suffisante. Enfin, le 16 novembre, à trois heures du soir, Rilliet-Constant, débordé, crut devoir mettre la ville en état de siège pour l'arracher au pillage général qu'il pressentait. Les étrangers non militaires n'eurent qu'un quart d'heure pour sortir de Fribourg, et on les menaça de la peine de mort en cas de résistance.

La campagne de cette armée fédéralisée en Corps francs s'était ouverte par la calomnie. Elle eut son heure de trahison au fort Saint-Jacques; elle se termina par des désordres que Rilliet-Constant se vit obligé de maudire; mais ces désordres n'auraient point eu la saveur espérée, si l'imposture n'y eût mêlé son venin. Les troupes régulières laissaient aux Corps francs, aux réfugiés et aux carabiniers des tirs, l'odieux du sac de cette ville. Elles ne l'arrêtaient pas, mais elles répugnaient à y participer. Avec des chefs plus maîtres de leurs volontés, elles auraient été heureuses de s'y opposer. Le Radicalisme prenait ses ébats fraternels; il ne parvenait point à entraîner l'armée dans ses saturnales; il calomnia pour exciter le courroux des soldats. Le *Narrateur*, organe du gouvernement provisoire, annonça, le 16 novembre, au milieu même de l'exaspération, cette nouvelle qui circula bientôt dans les rangs: « Il vient d'être constaté que parmi les balles trouvées dans les gibernes des troupes fribourgeoises, il s'en trouve beaucoup

d'empoisonnées. Il est facile de juger de l'effet que cette découverte a fait (1). »

Le 16 novembre, la constatation des balles empoisonnées ne souffre aucun doute de la part des Radicaux poussant aux derniers excès. Le 19 novembre, sur le démenti donné par Perrier-Landerset, major-commandant du génie dans l'armée fribourgeoise, le *Narrateur* se dit « heureux d'annoncer que la nouvelle des balles empoisonnées est entièrement fausse. » Ces balles ont été soumises à des experts et on n'y a pas découvert de poison. La calomnie restait seule debout sur les ruines. Elle était odieuse dans cette circonstance; la *Revue de Genève* du 24 novembre s'appête à lui donner un petit parfum de ridicule. Le journal de James Fazy publia :

« Comme au sac de l'archevêché, en 1851, à Paris, on a trouvé dans les maisons jésuites des documents très-curieux, entre autres beaucoup de lettres particulières à eux adressées, qui pourront éclaircir beaucoup le genre de rapports qu'ils entretenaient avec des personnalités de tous les rangs, de toutes les conditions et de tous les cultes. On cite parmi les objets découverts des cordes en tout semblables à celles que Charles-le-Téméraire avait apportées avec lui, lors de son invasion de la Suisse, et qui étaient destinées à attacher les prisonniers. Ces cordes, d'une longueur de deux à trois pieds, sont munies d'un côté d'un anneau en fer, et de l'autre d'un crochet. L'anneau est destiné à faire un nœud coulant qu'on attache au cou du prisonnier, tandis que de l'autre on fait adhérer par le crochet la corde à une autre grande corde destinée à recevoir et à traîner à la file les prisonniers ainsi retenus. A quoi pensaient les PP. Jésuites en ayant en leur possession des cordes semblables, c'est ce dont il est impossible de se rendre compte. »

Si le parti révolutionnaire, comme l'a défini l'empereur Napoléon, n'était pas composé de niais qui ne sont capables de rien et de méchants qui sont capables de tout, la *Revue de Genève* et son dictateur Fazy n'auraient pas trouvé d'impossibilité à se rendre compte de ces cordes, en tout semblables à celles que Charles-le-Téméraire avait apportées. En les décrivant même, chacun leur aurait dit que ces liens à la Charles-le-Téméraire n'étaient que d'inoffensifs instruments de

(1) Par un ordre du jour daté du 16 novembre, le colonel commandant de la première division invite tous les militaires sous ses ordres « qui auraient en leur possession des balles prétendues empoisonnées et saisies sur des hommes du Landsturm, à en déposer dans la journée au moins une au bureau de la place. » Cet avis était une ironie et un acte d'incrédulité. Il fit tomber un pareil bruit.

gymnastique ou la corde qui servait aux traineaux des élèves. Mais une explication si simple ne pouvait pas satisfaire les robustes crédules du Radicalisme. Les Jésuites avaient voulu empoisonner pendant le combat, ils durent avoir conçu l'idée de pendre après la victoire.

Tels furent les premiers bienfaits légués à Fribourg par les troupes fédérales que les Sociétés secrètes avaient formées. Dans ce sac d'une ville, dont la capitulation a été spontanée et, pour mieux dire, inspirée même par les généraux ennemis, il n'y eut que les forçats qui gardèrent un reste de dignité humaine. Les Corps francs leur proposèrent la liberté à condition de se joindre à eux et de les imiter. Sous la défroque de l'opprobre légal, les galériens eurent encore dans l'âme assez de juste indignation pour repousser cet outrage.

Le gouvernement provisoire n'avait pas, lui, de pareilles délicatesses de conscience. Acclamé par quelques comparses du Radicalisme que le colonel Rilliet laissa se réunir dans la salle de spectacle, où ils devaient figurer le peuple, ce gouvernement était composé de Julien Schaller, Pittet, Broie, colonel Vicky, Robadey, Chattony et André Castella. Conspirateurs de la veille pour le triomphe de la liberté indéfinie, ils avaient dans le caractère et dans le cœur tout ce qu'il fallait pour devenir despotes le lendemain. Ils inventèrent la proscription et la spoliation comme auxiliaires de leurs décrets d'amnistie. On n'avait fait la guerre qu'aux Jésuites. A peine installés au pouvoir qu'ils usurpent sous le patronage de l'armée des Douze, on voit les Libéraux expulser du territoire fribourgeois les adversaires qui leur firent tant d'ombrage. Les Pères de l'Ordre de Jésus sont bannis et à perpétuité bien entendu. Ce mot sacramentel des Révolutionnaires, et dont la Providence s'est si souvent plu à déjouer les impitoyables calculs, ne s'adresse plus seulement aux Jésuites. Ils doivent avoir, ils ont des affiliés. Le décret frappe de la même peine, c'est-à-dire du même honneur, les Rédemptoristes, les Marianites, les frères de la Doctrine chrétienne, les sœurs de Saint-Joseph, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et les dames du Sacré-Cœur. Les biens de ces Ordres sont confisqués comme la liberté individuelle, comme la liberté politique, comme le droit électoral, comme tous les droits du peuple. On lui dit qu'il est souverain, mais on redoute sa rude franchise et sa loyale indépendance; par des menaces ou par des édits on l'écarte de l'urne des scrutins. Tout se fait contre lui et sans lui. Le pillage des Corps francs n'a duré que trois jours, celui que régularise le gouvernement provisoire ne s'arrêtera pas si vite. Le 15 novembre, il a pris une Résolution populaire, ce qui, en langage radical, équivaut à une

Constitution. Aux termes des articles 6 et 7, il met en accusation comme prévenus soit de haute trahison, soit de complicité dans ce crime, et passibles d'indemnités envers l'État, tous les fonctionnaires, tous les magistrats, tous les officiers, tous les membres des conseils qui composaient la majorité. Cette Saint-Barthélemy des plus honorables familles du canton se fait sous les yeux de la Diète.

L'Assemblée qui s'accorde l'omnipotence sous le bon plaisir du club de l'Ours déclare, le 21 novembre, par ses commissaires fédéraux, « qu'il est temps de laisser à ce gouvernement (provisoire de Fribourg), ainsi qu'à tous les pouvoirs constitués, leur liberté légale d'action. » Le gouvernement en use pour juger sans débats, pour confisquer et pour ouvrir d'interminables listes de prévenus ou de suspects. Mais la Diète respecte sa liberté légale d'action. La Diète fait livrer Fribourg au pillage, parce que, canton souverain, il sut maintenir ses droits. Pour les magistrats élus par le Peuple, on a la ruine (1) et l'exil; pour les usurpateurs révolutionnaires, on prodigue les paroles de félicitations et de fraternité. On avait violé la liberté chez les uns, on applaudit à la licence chez les autres. La licence fut poussée si loin qu'un décret signé par Schaller et Berchtold mit la dénonciation à l'ordre du jour (2).

Le général Dufour, qui a garanti la sûreté des personnes et des

(1) Par décret du 20 janvier 1848, le gouvernement provisoire de Fribourg arrêta que sur les biens confisqués et le produit des impôts, on prélèverait une indemnité provisoire qui serait distribuée aux Corps francs qui, le 7 janvier 1847, avaient envahi le canton. Cette indemnité s'éleva à 150,000 francs. On payait les uns, on faisait aux autres litière des fonctions publiques. Un mois auparavant, le 21 décembre, le gouvernement déclarait qu'il ne croyait pas pouvoir s'en occuper lui-même, vu la part que prirent plusieurs de ses membres aux expéditions des Corps francs.

(2) Ce décret du 25 novembre est ainsi conçu : « 1^o Les préfets, les syndics et tous les employés publics en général sont chargés de dénoncer à qui de droit toutes les personnes qui par leurs paroles ou par leurs actes se rendront coupables de manifestations hostiles à l'ordre public, aux autorités fédérales ou cantonales, aux nouvelles institutions politiques du canton et aux mesures adoptées par le gouvernement. 2^o Ces dénonciations seront soumises à la chambre d'accusation, qui, sur le rapport du procureur général, décidera si ces transgressions de la loi doivent être poursuivies comme contraventions de police ou délits correctionnels, ou si elles devront être réprimées à teneur de l'article 127 du code criminel concernant la punition des séditeux et des rebelles. »

Ce Schaller et ce Berchtold sont deux conspirateurs émérites qui n'ont pas cessé un seul instant de leur vie de faire la plus violente, la plus injuste opposition au gouvernement élu par le peuple. Ils régnaient par l'appui des baïonnettes étrangères; leur premier soin est d'interdire par la terreur toute opposition à leur système. La liberté telle que le Radicalisme la comprend est établie à Fribourg. Elle prescrit les dénonciations, elle punit les dénoncés.

propriétés, se tient muet ou indifférent. La Diète lui vote un apanage. Elle est dans les fêtes qu'on offre à ce Cincinnatus, dont la couronne murale se change en une bourse de soixante mille francs. Au même moment la confiscation avec l'exil, mais une confiscation véritablement radicale, devient le partage de ceux qui crurent à l'honneur d'un soldat.

Pendant trois jours et trois nuits, une ville, dont les magistrats et le peuple ont capitulé, le désespoir dans l'âme, mais l'honneur sauf, reste au pouvoir d'anciens confédérés, d'amis, de frères de la veille. Cette cité a des chefs auxquels elle accorde sa confiance et qu'elle s'est librement choisis. Elle veut défendre sa souveraineté qu'elle croit en péril, son indépendance et sa foi que menacent une Diète usurpatrice et des Sociétés secrètes dont le but est de tout niveler. Accablée sous le nombre, après avoir été condamnée à la prostration, malgré le courage de ses défenseurs (1), cette cité renferme dans ses murs plus de soldats fédéraux que d'habitants. Ces soldats doivent être soumis à une discipline d'autant plus rigoureuse qu'ils n'entrent ni en vainqueurs ni en adversaires. Ils ont à leur tête un général et des officiers supérieurs qui ne cessent de parler de modération, de justice et de devoirs accomplis. Néanmoins durant plus de soixante-douze heures, la dévastation, le sacrilège et la mort planent sur ce canton. Quand les Corps francs sont épuisés des fatigues et de l'orgie du pillage, lorsque, rassasiés de vin et de profanations, ils dorment sur les ruines entassées par eux et qu'ils dorment avec la certitude que le gouvernement provisoire de leur choix veille pour en accumuler de plus tristes encore, l'autorité militaire sort de son apathie. Le 18 novembre 1847, le général Dufour se trouve saisi d'une vertueuse colère, et, de son quartier d'Aarau, il mande au colonel Rilliet :

« Je partage votre indignation au sujet des désordres sans exemple qui ont été commis à Fribourg, malgré nos instantes recommanda-

(1) Le gouvernement provisoire s'est vu lui-même obligé de rendre justice à l'armée qui avait professé un si magnifique dédain pour les hommes de ce gouvernement. Le 24 novembre, Wicky, directeur de la guerre, qui, à force de supplications, était parvenu à capter la confiance de quelques membres du Conseil d'État, et avait ainsi obtenu un commandement au service du Sonderbund, adressa une proclamation à cette armée dont la fidélité doit être pour lui un remords. On y lit : « Soldats, appelés à défendre la patrie, vous avez marché sans hésiter et au premier signal contre une armée trois fois plus nombreuse. Dans cette crise suprême vous avez montré un dévouement au-dessus de tout éloge. La fortune a trahi votre courage, et en baissant le drapeau national que vous avez juré de défendre, vous vous êtes éloignés consternés et brisés de douleur. »

tions. Il n'y manque que le meurtre; mais nos ennemis auront soin de l'y ajouter (1).

» Je ne crois pas qu'une bataille perdue nous eût fait plus de tort.

» J'approuve hautement toutes les mesures énergiques que vous avez prises pour ramener l'ordre troublé. Persistez et tâchez de vous débarrasser de tous les fauteurs de troubles et de désordres qui se soucient fort peu de l'honneur de l'armée, et qui ne cherchent qu'à exercer des vengeances ou des réactions. »

Ces aveux et ces conseils ont quelque chose de lamentable. Ils révèlent l'affreuse position dans laquelle le colonel fédéral Dufour, conservateur genevois, s'était placé pour devenir le général en chef de l'armée au service des Sociétés secrètes. Il avait commis plus d'une faute en laissant le Radicalisme disposer de son épée; la lettre qu'on vient de lire est un commencement d'expiation. Cette lettre ne pouvait produire alors aucun résultat. Le général recommande au colonel Rilliet de se débarrasser de tous les fauteurs de troubles et de désordres. Il ne veut pas de vengeance ou de réaction, et les hommes à qui Rilliet laisse prendre les rênes du gouvernement sont les fauteurs les plus ardents du meurtre, de la spoliation et de la proscription.

(1) Ce soin n'a pas été nécessaire, et le général Dufour doit savoir maintenant que ses ennemis n'ont rien à ajouter. Les cadavres des victimes parlent plus haut que toutes les dénégations sans preuves. Ce ne sont pas les ennemis de MM. Dufour et Rilliet qui inventèrent les deux Bernois massacrés et les balles empoisonnées; ce ne sont pas eux qui attaquèrent au mépris de l'armistice; mais ce sont eux qui souffrirent de tous ces excès; et le général n'a le temps de les flétrir que lorsqu'ils sont irréparables.

CHAPITRE XVI.

L'armée des douze marche contre les cantons primitifs. — Les deux armées. — Leurs chances. — Le colonel Muller occupe avec les Catholiques le sommet du Saint-Gothard. — Il attaque les Tessinois de Luvini. — Leur fuite. — Le général de Salis-Soglio et le colonel Elgger font une trouée en Argovie. — Répulsion des petits cantons à la guerre offensive. — Dufour et son quartier général à Aarau. — Ses temporisations. — Le révérend Temperly en mission auprès du général. — Ordre de lord Palmerston d'en finir à tout prix. — Dufour se décide à marcher. — Capitulation de Zug. — Ochsenbein dans l'Entlebuch. — Les huit mille hommes de sa division arrêtés par cinq cents Lucernois. — Salis se replie sur Gislikon. — Combat de Gislikon. — L'armée catholique reste sans ordres. — Salis à Ebikon. — Position de l'armée du Sonderbund. — Le conseil de guerre propose d'aller soutenir la lutte dans les petits cantons. — Siegwart-Muller et Bernard Meyer s'y opposent. — Leur avis n'est pas écouté. — Conférence militaire chez Salis. — Capitulation de Lucerne. — Formation d'un gouvernement provisoire. — Son premier acte est un décret de prescription et de spoliation. — Excès commis à Lucerne. — Situation du Vallais. — Plan de Kalbermatten pour secourir Fribourg. — Le Conseil d'État travaille sous main à faire échouer tous les projets du général. — Kalbermatten sans cesse contrecarré se démet de ses fonctions. — Chute du Sonderbund. — La joie du Radicalisme en Europe. — La révolution à Rome crie : Vive les Protestants! — Sir Stafford Canning et son memorandum à la Diète! — Lettre de l'abbé Gioberti demandant une enquête sur les crimes des Jésuites. — Résultat de cette enquête. — Lord Palmerston et le duc de Broglie. — Projet de note identique entre les cinq puissances. — L'arrivée tardive de cette note la rend inutile. — Réponse de la Diète. — L'Autriche, la Russie, la France et la Prusse préparent une alliance offensive et défensive. — Le 24 février 1848 arrête les effets de cette alliance.

Tandis que les Corps francs et le gouvernement provisoire de leur choix tiennent l'État de Fribourg livré à leur merci, l'armée des douze cantons commence ses opérations contre le Sonderbund. Forte de 94,000 hommes portés sur les cadres officiels et de plusieurs divisions de réserve que commandent Ochsenbein et Rothpletz, elle avance sur les cantons primitifs avec près de deux cents pièces d'artillerie de gros calibre. En première ligne d'attaque, on voit les cinq divisions des colonels Gmür, Ziegler, Donatz, Burekhardt et Ochsenbein. Les troupes du Sonderbund n'atteignent pas au tiers de ces forces, qui dispose d'un immense matériel fédéral et qui d'heure en heure peuvent renouveler leurs munitions. Le général de Salis-Soglio, réduit à la défensive par les conseils des puissances, par l'hésitation du conseil de guerre et peut-être aussi par l'impossibilité de pousser des masses armées hors de leur territoire, distribue son armée en deux divisions.

La première, aux ordres du colonel Ruttimann, n'est composée que de Lucernois. Elle a deux batteries d'artillerie, sept compagnies de carabiniers et dix bataillons d'infanterie, s'élevant en tout au chiffre de 9,000 hommes. Les quatre petits cantons, Schwytz, Uri, Unterwald et Zug, sont réunis sous le commandement du colonel Ab-Yberg. C'était la seconde division. Elle comptait à peu près 10,000 hommes ainsi répartis : quatorze bataillons d'infanterie, douze compagnies de carabiniers et trois batteries. Six cents Vallaisans ont franchi la Furca pour se joindre à leurs alliés.

Toutes les chances étaient en faveur du général Dufour. Une fois que son armée, contrainte par la terreur, eut passé sous le drapeau, elle se prit à obéir passivement. Elle voyait à sa tête des chefs en qui elle était habituée à respecter l'autorité. Ces chefs, conservateurs comme elle, la précipitaient, au nom du Radicalisme, dans une guerre impie. L'armée sembla vouloir leur en laisser la responsabilité morale pour se renfermer dans l'obéissance. Elle trompait jusqu'aux prévisions de M. Peel. Cette fausse interprétation du devoir militaire par les citoyens abusa de la même manière le conseil du Sonderbund. Le général Dufour était omnipotent pour les choses de la guerre. Son plan bien mûri, bien tracé, consistait à n'agir que par masses et à n'éparpiller que le moins possible les troupes dont il disposait. Fribourg était tombé sous cette agglomération de forces; il ne doutait pas de faire subir le même sort à Lucerne. Dictateur militaire, il n'avait qu'un but : occuper les cantons catholiques et anéantir leur armée, si elle résistait. Ce but déterminé se simplifiait par la reddition de Fribourg. On allait tenter les mêmes moyens au cœur du Sonderbund.

Ses officiers supérieurs étaient loin de trouver dans leur conseil de guerre le même appui que Dufour rencontrait dans la Diète. L'un marchait sans aucune entrave, les autres étaient arrêtés à chaque pas par les prescriptions méticuleuses que ne cessait de leur adresser le conseil de guerre. Il hésitait sur le plan à suivre; il n'osait ni prendre ni laisser prendre un parti décisif. Ce ne fut que le 4 novembre qu'il sortit de ses incertitudes pour faire occuper le sommet du Saint-Gothard. Il ne restait plus aux Suisses primitifs que cette voie de communication avec le Vallais par la Furca. C'était encore par là seulement qu'en traversant le Tessin on pouvait s'approvisionner dans la Lombardie.

A la tête de quatre cents hommes de la Landwehr d'Uri que soutiennent quatre pièces d'artillerie et trois compagnies de Vallaisans,

Le colonel du génie Emmanuel Muller s'avance pour occuper cette position célèbre dans les grandes campagnes. La guerre est déclarée. Les Radicaux du Tessin sont sous les armes; leurs députés à la Diète viennent de voter l'extermination des cantons primitifs; et, à la vue des Catholiques prenant l'offensive sur un seul point, la Révolution les accuse de violer son territoire. Elle menace celui de Fribourg, et elle s'étonne de voir le Sonderbund imiter l'exemple qu'elle offre. Le colonel fédéral Luvini appelle à son secours les Grisons, dont le contingent fait partie de sa division. Les Grisons refusent de marcher. Avec sa jactance moitié italienne, moitié radicale, Luvini, qui a le double de forces en ligne, se flatte de débusquer Muller. Le Suisse se défend d'abord contre le Radical; puis, quelques jours après, se plaçant sur l'offensive, Muller va provoquer l'ennemi jusqu'à son quartier d'Aïrolo. Luvini prend la déroute; il fuit, abandonnant ses papiers, ses épauettes et son épée (1). Quatre cents hommes déterminés ont suffi pour jeter l'épouvante dans la division tessinoise. Muller pousse jusqu'à Faido; mais là, se trouvant trop dépourvu d'artillerie pour attaquer Bellinzona et les Radicaux, qui reçoivent à chaque instant des renforts, il se contente de garder le poste capital du Saint-Gothard, que son énergie avait enlevé. Cette pointe sur le Tessin était un coup de maître. Par leur réserve, les Catholiques se montrèrent dignes de leur succès. « Les soldats du colonel Muller, raconte Gaultier (2), se conduisirent avec beaucoup d'ordre et de retenue durant leur séjour dans le Tessin, payant toutes leurs dépenses, et annonçant toujours l'intention d'amener ce canton catholique dans la ligue séparée. »

Le gros de l'armée du Sonderbund occupait la frontière des cantons de Schwytz, de Zug et de Lucerne, depuis le canton de Glaris jusqu'à celui de Berne, ligne immense et qu'avec des forces aussi restreintes il était impossible de conserver intacte, surtout en se condamnant à la défensive. Cependant, les 9 et 10 novembre, des escar-

(1) Ces trophées avaient été portés à Lucerne. Le colonel député à la Diète y tenait beaucoup, parce qu'il les devait à une loge maçonnique de Paris. On lui dit plus tard que ses insignes se trouvaient en la possession du Père Roh, de la Compagnie de Jésus. Ce Jésuite était proscrit par Luvini et les siens. Luvini se rend à Oleggio, dans le Piémont, pour réclamer ces objets. Le Père Roh ne put répondre à une confiance aussi étrange. Il n'avait pas la terrible épée, car un Jésuite, dans ses proscriptions, ne songe guère à se donner des vierges pour compagnons de voyage. Celui-là était, par ses talents et sa fermeté, devenu l'exécration des Radicaux. Il ne put que remercier le colonel fédéral de l'estime qu'il lui témoignait, et mêler ses regrets à ceux que Luvini exprimait avec tant de componction.

(2) *La Suisse en 1847*, p. 255.

mouches partielles purent donner au Sonderbund l'espérance d'un succès. Le 9, les carabiniers fédéraux campés à Sins battirent en retraite jusqu'à Meyenberg, en laissant les troupes du Sonderbund maîtresses du passage de la Reuss. Le 10 au matin, quelques compagnies lucernoises entourent le village de Klein-Dietwyl. Cet avant-poste est si mal gardé que les Catholiques encore plus heureux que dans le Tessin surprennent et font prisonniers une partie des Zuricois et les quatre officiers qui commandent. Le reste se dérobe par la fuite comme Luvini.

Ces premiers succès démontraient au delà de toute évidence qu'en acceptant l'initiative des hostilités on aurait vu la victoire se ranger du côté des audacieux. Les audacieux n'avaient qu'un rôle, ils s'étaient résignés à obéir; cette résignation devait les perdre.

Le Sonderbund, étudié militairement, en dehors de ses droits, de ses sacrifices et de l'héroïsme de ses soldats, semblait s'être plutôt reposé sur la justice de sa cause que sur les moyens militaires. Il n'avait aucune police, il ne connaissait les événements que par hasard ou par le récit des feuilles publiques souvent mal informées, plus souvent encore ayant intérêt à tromper. Une voie de communication sûre n'était même pas établie entre Lucerne et Fribourg. Les Radicaux se sont bien gardés de mépriser cette ressource. Dufour supprime tout service de postes pour les cantons du Sonderbund (1), il a de nombreux espions dans le camp catholique; quelques prêtres radicaux, profitant de l'impunité que leur caractère leur assure, ne craignent pas de trahir la cause chrétienne pour fournir aux Corps francs des renseignements précieux. Ainsi ce ne fut que vers le 20 novembre que l'on apprit officiellement à Lucerne la chute de Fribourg. Cependant, lorsque, le 11 de ce mois, Philippe de Reynold, représentant de Fribourg au conseil de guerre, pressentit la position qui allait être faite à son pays, il menaça de se retirer si une diversion militaire n'était pas tentée. Cette demande était juste et politique, on

(1) En 1848, le maréchal Radetzki prit la même mesure contre le Tessin, devenu le complice de l'insurrection lombarde. Cette mesure gênait le Radicalisme dans ses œuvres, il la blâma comme sauvage et inhumaine. Le docteur Bussard, député à la Diète, s'exprimait ainsi dans la séance du 21 septembre 1848 : « La mesure prise contre le Tessin est un de ces actes d'hostilité que l'on s'abstient de prendre dans les temps modernes, même à l'égard d'une nation à qui l'on fait la guerre. »

Ce qui, en 1847, était légal, honnête et surtout politique contre des alliés et des frères, ce qui alors s'exécutait par le général Dufour aux applaudissements du Radicalisme, devient, quelques mois après, un acte odieux, lorsque le Radicalisme s'en trouve atteint. La Révolution est toujours et partout la même. Elle ne consent jamais à subir la loi qu'elle a faite.

décida qu'une invasion dans le Freinamt aurait lieu. Le lendemain matin, une colonne aux ordres de Salis marche sur la rive gauche de la Reuss, se dirigeant vers Muri et chassant devant elle l'ennemi qui n'ose même pas se défendre. Salis s'ouvrait ainsi le canton d'Argovie. Au même moment, une autre colonne dont Elgger, chef de l'état-major général, a pris le commandement, traverse les hauteurs de Kitzkirch et rencontre l'ennemi à Geltwyl. Elgger l'attaque et le met en fuite. Mais bientôt enveloppé par un épais brouillard, le colonel lucernois se voit dans l'impossibilité de se joindre au général Salis avec lequel son mouvement est combiné. Salis, de son côté, rencontre des obstacles inattendus. Sa marche dans l'Argovie est dénoncée à l'ennemi par des traîtres de Lucerne. Les Radicaux se sont retranchés à Muri derrière une formidable artillerie. Le général ignore ce qu'est devenue la colonne d'Elgger; il se décide à prendre position à Gislikon.

Cette double expédition, sans autre résultat qu'un succès négatif et quelques morts, confirme les volontaires dans l'idée qu'ils doivent rester sur la défensive. Comme les Vendéens de 1795, ils se sentaient forts chez eux parce que là ils protégeaient leurs familles et qu'ils se regardaient invincibles au foyer domestique et près du champ paternel. Ce sentiment, idée dominante de l'Écossais, du Vendéen et du Suisse primitif, trois peuples différents qui combattirent pour leur liberté et qui eurent entre eux tant de points de contact, ce sentiment est un obstacle à toute entreprise. On l'avait développé outre mesure par la diplomatie et par le conseil de guerre qui persuadèrent aux soldats des petits cantons qu'ils n'auraient jamais à franchir leurs frontières. Les chefs se virent obligés de subir cette exigence. Il fallut concentrer les troupes sur Lucerne et laisser les frontières exposées aux incursions de l'ennemi. Le 15, l'ennemi profita de cette retraite. Une bande de Corps francs ou de pillards s'abat sur Müswangen et Schongau, dans le canton de Lucerne. Elle met à sac les deux villages et l'église, puis, à l'approche du landsturm elle fuit entraînant trois vieillards dont deux sont âgés de plus de soixante-dix ans. Salis envoie à Dufour un parlementaire pour réclamer leur mise en liberté. Dufour la refuse.

Arrivé le 16 dans la ville d'Aarau, ce général, qui commence à sentir la responsabilité dont les excès commis à Fribourg chargent son nom, paraît reculer devant de nouvelles calamités. Loin du théâtre où elles se sont accomplies, il écrit à son subordonné le colonel Rilliet, pour qu'une enquête soit commencée sur la violation de l'armistice du

15 novembre. Il en désigne presque nominativement les auteurs ou plutôt l'auteur (Jules Eytel). Il déplore les attentats dont la malheureuse et fidèle population fribourgeoise fut la victime, et pendant six jours, au milieu du bruit des armes, on le voit indécis, comme si son cœur répugnait à pousser plus loin les désastres. L'hésitation de Dufour exaspéra les ardentes convoitises de Berne; elle éleva jusqu'au paroxysme la fureur du club de l'Ours; elle inquiétait même le ministre anglais, lorsqu'un nouveau courrier du cabinet de Saint-James apporte des dépêches à M. Peel. Ces dépêches sont si pressantes que l'ambassadeur britannique en transmet à l'instant même le contenu au général Dufour. C'était l'ordre d'en finir à tout prix avec le Sonderbund. Le révérend Temperly, chapelain de l'ambassade, est chargé de la notification. Ce ministre de paix, si singulièrement choisi pour une expédition belliqueuse, va mettre Dufour en demeure d'accélérer le dénoûment, afin d'enlever tout prétexte à des projets d'intervention de la part des puissances (1).

Lord Palmerston avait fait tous ses calculs. Pressé par la France, l'Autriche et la Prusse, il ne voulait pas dire son dernier mot, il ne voulait pas surtout les contraindre par un refus direct à se passer de la coopération anglaise. Il importait donc à ses vues de tenir les ambassadeurs dans une incertitude qui devait laisser aux Radicaux le temps d'achever leur œuvre. Il chercha, il inventa mille motifs dilatoires; il usa, il abusa de la crédulité des uns, de la suffisance des autres, de l'inertie de tous. Ici il se rejeta sur les Jésuites, là sur Pie IX qu'il fallait consulter. D'un côté il se montra favorable au Sonderbund, de l'autre il l'accusa de troubler la bonne harmonie qui régnait entre les grands États européens. Il fit traîner en longueur toutes les négociations. Enfin, quand il s'aperçut que la terre des fantaisies ministérielles lui manquait sous les pieds, il s'esquiva de Londres pour com-

(1) Nous lisons dans une dépêche de M. de Bois-le-Comte l'aveu fait par M. Peel lui-même de cette mission du chapelain anglican. M. de Massignac, secrétaire de l'ambassade française, s'est trouvé le 29 novembre avec M. Peel et M. de Zayas, ministre d'Espagne. Voici de quelle façon le diplomate anglais fut amené à confesser la vérité. — « Nous parlions avec Zayas et Peel des affaires suisses et de la manière dont les différents cabinets les jugeaient. « Aucun cabinet de l'Europe, excepté celui de l'Angleterre, n'a compris les affaires de Suisse, dit Peel, et lord Palmerston a cessé de les comprendre lorsqu'il a approuvé la note identique. — Avouez au moins, lui dis-je, qu'il a fait une belle fin, et que vous nous avez joué un tour en pressant les événements. » Il se tut. J'ajoutai : « Pourquoi faire le mystérieux ? Après une partie on peut bien dire le jeu qu'on a joué. — Eh bien ! c'est vrai, dit-il alors ; j'ai fait dire au général Dufour d'en finir vite. » Je regardai M. de Zayas pour constater ces paroles. Son regard me cherchait aussi. »

mencer avant Noël sa christmas diplomatique. Cette école buissonnière contre le duc de Broglie, ces alternatives de course et de repos, pendant lesquelles lord Palmerston eut l'art de se rendre invisible, dénotaient de cruels projets. La France, qui aurait dû les surveiller et les arrêter par un commencement d'exécution militaire, poursuivait toujours l'espoir de ramener Palmerston à l'action commune. Il se sent acculé dans ses retranchements; il va être obligé d'adhérer au plan répressif de l'Europe; sa signature est attendue, engagée. Le ministre anglais la viole même avant de l'avoir donnée.

A peine l'entrevue du révérend Temperly et de Dufour a-t-elle eu lieu, que l'attaque sur Lucerne se décide. Mais à l'approche de l'ennemi, le gouvernement de Zug, dont la politique incertaine a été un embarras pour le Sonderbund, se résout à capituler. Sa frontière était ouverte; il craignait l'insurrection d'une minorité radicale assez forte au chef-lieu. Sans informer le conseil de guerre de sa résolution, le gouvernement envoie des parlementaires au quartier général d'Aarau. Le 21 novembre au matin, ces délégués signent pour leur compte une capitulation basée sur celle de Fribourg. Indigné de la faiblesse de son gouvernement qui n'a pris l'avis ni de Bossard, député à la Diète, ni du conseil de guerre, le peuple veut au moins sauver l'honneur du drapeau. Un grand nombre de volontaires accourent joindre leurs efforts à ceux de leurs frères de Lucerne et des cantons primitifs.

De la rapidité des mouvements militaires dépendait le sort de l'Helvétie. Par le révérend Temperly, Dufour sait que l'Angleterre sera d'un moment à l'autre obligée de seconder la médiation des puissances ou que cette médiation aura lieu sans le concours de la Grande-Bretagne. Conservateur sans doute à l'armée comme à Genève, il peut, à l'aide de mesures prudentes, retarder le moment de l'attaque et sauver ainsi un grand principe mis en péril. Dufour se contente d'obéir à l'injonction de lord Palmerston et aux colères des clubistes de l'Ours qui ne cessent de vitupérer ses lenteurs.

Pendant que Zug capitulait d'un côté et que de l'autre le cabinet de Saint-James pressait les Radicaux d'arrêter une intervention que sa signature allait probablement décider, s'il y avait encore une guerre qui l'autorisât, la division bernoise d'Ochsenbein pénètre dans l'Entlebuch. Cette division, de plus de 8,000 hommes, possède dix-huit pièces de canon. Son chef a laissé la présidence de la Diète afin de trouver à Lucerne une revanche de Corps francs. Les colonels les plus distingués de l'état-major fédéral se sont démis de leurs fonctions pour ne pas se trouver en contact avec lui; Ochsenbein leur inflige ce nou-

vel affront. Engagé dans le défilé de l'Entlebuch, il s'avance avec précaution sur Escholzmatt. Le landsturm est sur pied. Cette levée en masse compte dans ses rangs des enfants et des femmes qui vont bravement à l'ennemi. Cinq cent soixante hommes de troupes régulières du pays, dirigés par le commandant Limmacher, appuient le landsturm et veulent arrêter la marche d'Ochsenbein. Limmacher connaît la supériorité numérique des Radicaux; mais il a foi dans son intelligence et dans l'ardeur de ses soldats. De nombreux abatis, la rupture de quelques ponts forment obstacle à Ochsenbein. Des tirailleurs l'inquiètent près d'Escholzmatt et Limmacher l'attend dans la vallée de Flühli. Un premier combat s'engage; Ochsenbein fléchit. Les Lucernois n'ont que deux petites pièces d'artillerie. Le fourrier Durig et les canonniers, qui les manœuvrent, secondent avec une si rare précision les mouvements de Limmacher, que, durant toute la journée du 22 au 25 novembre jusqu'à neuf heures du matin, Ochsenbein est tenu en échec. Lorsque les Catholiques se virent enveloppés par l'ennemi et qu'ils s'avouèrent qu'il ne leur restait plus que trois charges, on se décida à une honorable retraite. On l'effectua sur les montagnes et par le village de Schüpfheim; puis, ce coup hardi étant fait, les artilleurs à qui, après Limmacher, la gloire en était due, se replièrent sur Lucerne, où Ochsenbein se donna la satisfaction de les féliciter.

Le 25 novembre, quatre divisions, sans compter celle de réserve bernoise qui arrivait par l'Entlebuch, envahirent le territoire lucernois, les colonels Burekhardt et Donatz, du côté de l'Emmen; Ziegler et Gmür, vers Meyerskappel et Gislikon. Le choc de ces quatre divisions devait être terrible. Elles avaient cinquante-six pièces d'artillerie, et les meilleurs officiers de l'armée fédérale se trouvaient à leur tête. Dès le 22, Salis avait retiré ses troupes derrière l'Emmen et la Reuss. Soutenus par leur courage, mais n'ayant à attendre de secours que du ciel, les Lucernois ne désespèrent pas encore, quand tout semble désespéré autour d'eux. Le 25, à huit heures du matin, une colonne ennemie débouche sur Kleindietwyl et la bataille s'engage à Gislikon. Aux forces que Dufour met en ligne, à celles qu'il peut réunir encore, Salis n'oppose que trois mille quatre cents hommes, car son armée, sans liens entre les bataillons, sans ordre précis à exécuter, est échelonnée pour garnir les frontières. Le prince Frédéric de Schwartzenberg arrive d'Allemagne. Les Lucernois l'avaient choisi d'abord pour général; il va combattre en volontaire. Salis a laissé au colonel Ab-Yberg le soin de couvrir son flanc droit; mais Ab-Yberg, retenu près d'Arth pour, selon ses instructions, empêcher l'ennemi

de pénétrer dans le canton de Schwytz, Ab-Yberg ne peut défendre Meyerskappel et la montagne de Roth. Quelques bataillons de landwehr et du landsturm, dirigés par M. de Tschudi, de Glaris, résolurent de garder cette position importante; ils la défendirent de quatre heures du matin à trois heures du soir contre deux brigades radicales qu'appuyait une partie de la quatrième division. C'était une affaire d'artillerie qui se préparait. Dufour connaît l'intrépidité des paysans primitifs; il espère l'annuler à coup de canon. Il tient l'avantage de la position et du nombre; il en use. Une première lutte venait d'avoir lieu à Honau; Salis oublie qu'il est général pour se faire artilleur; dévoré de la soif de combattre, il attend l'ennemi près du pont de Gislikon. Les carabiniers d'Unterwald et le landsturm occupent les hauteurs de ce village devant lequel l'artillerie soleuroise est retranchée. De chaudes escarmouches préludaient à l'affaire; Salis, à la tête des siens, exécute une charge décisive. Il s'élance sur la batterie soleuroise que dirige Rust et sur les bataillons de Siegfried. L'ennemi recule; il va être enfoncé, quand le colonel Denzler paraît sur le terrain. Son artillerie de réserve se place en ligne; elle change la face des choses. Salis est blessé; il n'en continue pas moins la lutte qui devenait impossible. A trois heures du soir, les Catholiques se replient sur Ébikon, à une lieue de Lucerne.

Cinquante mille hommes sans compter la réserve et une formidable artillerie bloquaient la petite armée du Sonderbund. Les divisions de Ziegler et de Gmür, venant de soutenir le choc à Gislikon et à Meyerskappel, composaient l'aile gauche. Donatz, au centre, arrivait par trois routes différentes. Burckhardt, avec sa division sur deux colonnes, marchait pour attaquer Littau, que défendait le colonel Elgger, et Ochsenbein, enfin sorti de l'Entlebuch, formait l'aile droite de l'armée. Il avançait de Kriens sur Lucerne.

Les deux partis se trouvaient en présence. Le combat de Gislikon n'était pas un malheur, encore moins un désastre, car les Suisses n'ont perdu ni un canon ni un drapeau. Ils n'eurent même pas une seule de leurs pièces démontée; mais ils perdirent quelque chose de plus précieux à la guerre, la confiance dans leur général. Ils l'avaient vu s'exposer héroïquement au feu; ils le savaient blessé; ils l'admiraient. En même temps ils l'accusaient de n'avoir donné aucun ordre, de n'avoir pris aucune disposition militaire pour utiliser les dévouements. Ils se sentaient seuls dans cette crise, et l'autorité faillissait au courage. Ce fut dans ces cruelles alternatives que la nuit se passa. Les soldats des cantons primitifs, entourés de trois côtés, promenaient

leurs regards des hauteurs de Hellbühl jusqu'aux lacs de Lucerne et de Zug. Le pays était couvert du feu des bivouacs ennemis auquel venaient se joindre les incendies allumés par les Corps francs. Réunis sur le Littau, les paysans du landsturm contemplaient avec une stoïque résignation les flammes s'élevant au-dessus de leurs chaumières. Ils étaient assis sur la paille humide, tremblants de froid et de faim. Ils priaient à haute voix; ils faisaient le sacrifice de leurs patrimoines après avoir fait depuis longtemps celui de leur vie, et, dans une anxiété toute chrétienne, ils espéraient que le soleil du lendemain verrait leur triomphe ou leur mort.

Le soleil du lendemain ne se leva que pour éclairer le dernier jour de la liberté helvétique. Salis et Elgger ne désespéraient pas encore. Elgger connaissait les soldats qu'il avait si souvent encouragés. Les vivres et les munitions commençaient à manquer; mais on se flattait dans le camp que la bravoure pourrait y suppléer. On allait en faire l'expérience, lorsque tout à coup un bruit sinistre se répand. On annonce que le conseil de guerre s'est retiré dans les petits cantons et que Lucerne va capituler. Ce bruit était fondé.

Quand Salis se replia sur Ébikon, il notifia sa retraite au conseil de guerre. La municipalité de Lucerne s'empare de ce fait; elle s'adresse au Conseil d'État du canton pour le prier de s'interposer auprès du conseil de guerre, afin que la ville n'eût pas à subir les rigueurs et les conséquences d'un siège. La ligne de défense était rompue sur le point le plus important; la pénurie des vivres se faisait déjà sentir. La majorité du conseil de guerre qui jusqu'à ce jour n'a su prendre aucune résolution, se détermine à passer dans les petits cantons, où la lutte pourra se soutenir avec plus d'avantage, et où l'on aura le temps d'invoquer l'intervention diplomatique de la France et de l'Autriche. Siegwart-Muller et Bernard Meyer se sont opposés à ce projet, qui nonobstant est mis à exécution. Le conseil de guerre et celui du canton se retirent à Altorf, en laissant au général Salis des instructions dans ce sens : « Si vous croyez pouvoir défendre Lucerne, continuez la lutte. Si votre blessure vous empêche de commander, remettez le commandement au colonel Elgger, chef d'état-major. Si la lutte ne peut être continuée près de Lucerne, repliez-vous avec les troupes dans les petits cantons, où la guerre se poursuivra. »

Deux fois blessé, dévoré par la fièvre, Salis ne comprit pas la portée de ces instructions; il écrivit au conseil municipal dans lequel se trouvaient plusieurs Radicaux : « J'ai l'honneur de vous annoncer que je me propose de demander à l'armée fédérale un armistice dans le

but de sauver la ville. J'y ai été autorisé par le conseil de guerre et par le gouvernement de Lucerne. » Le départ du conseil de guerre était une abdication anticipée. Celui du gouvernement cantonal auquel le général Sonnenberg et M. Zund refusèrent de s'associer laissait le pouvoir entre les mains des Révolutionnaires. Les officiers supérieurs de l'armée se réunirent chez Salis afin d'aviser. Salis, s'appuyant de l'autorité et du nom de Sonnenberg, déclare qu'il est impossible de continuer une lutte trop inégale, et que déjà les volontaires d'Uri et d'Unterwald, sur l'ordre de leur chef Schmid, ont pris la route de leur pays, afin de tenter de nouveau la chance des combats. La plupart des auditeurs, le colonel Elgger surtout, ne partageant pas l'avis du général. Ils disent, et avec raison, que le peuple n'a pas la pusillanimité du conseil de guerre, qu'après un premier échec ce peuple n'est pas plus découragé que le gros de l'armée qui n'a pas vu le feu. Pour obtenir des conditions honorables, il faut les enlever les armes à la main. Salis n'aurait pas mieux demandé; mais, se croyant tenu de remplir l'ordre mal interprété du conseil de guerre, il ne veut rien prendre sur lui. Après avoir adressé une dépêche à Dufour, il s'embarque à Winkel avec le père Roh pour rejoindre sur les petits cantons le conseil de guerre.

Arrivés dans le bourg d'Altorf, les conseils de guerre et d'État déposèrent entre les mains du gouvernement d'Uri les caisses militaire et cantonale, puis on délibéra sur ce qui restait à faire. Au point où les choses en étaient venues, en présence de la dislocation d'une armée qui brûlait de combattre et que l'on n'avait pas su engager à temps, l'on regarda qu'il serait impossible de prolonger la résistance. Les chefs du Sonderbund avaient, dès le principe, repoussé l'idée d'une intervention étrangère; pour parer à la catastrophe, ils n'en voulaient même pas accepter l'espérance, quelque faible qu'elle fût (1). La chute de Lucerne entraînait celle des petits cantons, qui n'étaient point préparés à cette guerre dans l'intérieur de leurs États. Ils n'avaient que de l'intrépidité; mais les munitions et les vivres faisaient défaut, et ce peuple, si admirable encore la veille, se surprenait le lendemain à douter de lui-même, parce qu'il énumérait sans pitié les fautes commises et les occasions manquées. Il se soumit à la force, qui partout

(1) Le Sonderbund, dans cette occasion, agit avec prudence, car peu de jours après, un diplomate autrichien disait à l'un des chefs de l'alliance catholique: « Si vous eussiez accepté nos propositions d'intervention, nous nous serions vus dans la nécessité de vous manquer de parole. L'Angleterre menaçait de bombarder simultanément Trieste et Toulon. »

se transformait en violence; il s'y soumit dans la majesté de sa douleur.

Le 24 novembre, l'armée des Radicaux entra dans Lucerne; le colonel Ziegler fut nommé commandant de place et un gouvernement provisoire se constitua sous les auspices de Dufour. Ce gouvernement devait avoir à sa tête le docteur Rober Steiger. C'était le triomphe des Corps francs qui commençait; Steiger, qui avait suivi l'armée, ouvrit l'ère de sa dictature par des proscriptions. En apprenant à Paris le triomphe du Radicalisme, la *Presse* s'écriait :

« Le bon droit a définitivement succombé sous l'abus de la force. L'oppression de la minorité par la majorité est maintenant une œuvre consommée. Lucerne est au pouvoir des troupes fédérales. La victoire s'est mise du côté des gros bataillons. Mais la victoire n'absout pas de la violence et de l'injustice. Cette guerre et le résultat qui la termine resteront comme une tache dans les annales du Radicalisme, lesquelles, du reste, ne brillaient pas déjà d'une grande pureté.

» Nous allons voir si le gouvernement provisoire, qui est sans doute déjà organisé à Lucerne, osera se signaler par les hideuses prouesses de son voisin, le gouvernement de Fribourg. Allons, braves vainqueurs, donnez à votre tour la mesure de votre générosité! Proscrivez, au nom de la liberté, tout ce qui ressemble à des Congrégations religieuses! Proscrivez tout ce qui peut être suspect d'être plus ou moins directement affilié à ces congrégations! Proscrivez surtout ces femmes qui, sous la livrée de la charité et de l'indigence volontaire, passent leur vie à soigner les pauvres malades ou à élever leurs enfants! Ce trait manquerait à votre victoire, et vous ne donnerez pas à vos nobles amis de Fribourg la douleur de répugner leur exemple! La confiscation avec effet rétroactif est encore un de ces moyens de gouvernement qui vous sont aussi familiers qu'aux monarchies les plus encroûtées. Il y a tout lieu de penser que vous ne l'oublierez pas. Si la confiscation était bannie du reste de la terre, elle se retrouverait à coup sûr dans les pays qui ont le bonheur de vivre sous le pouvoir des radicaux. »

Le docteur Steiger et les manœuvres révolutionnaires qu'il s'était associés avaient déjà réalisé une à une toutes les prévisions du journal français. Le gouvernement provisoire arrêta :

1^o Les Jésuites et les Ordres qui leur sont affiliés évacueront le canton dans deux fois 24 heures (1).

(1) La Diète a eu l'air de faire la guerre pour expulser les Jésuites, que les cantons libres et indépendants avaient appelés dans leur sein. Le texte des diverses capitula-

2° Le gouvernement fugitif et son Grand-Conseil seront mis en état d'accusation pour avoir violé la Constitution.

3° Amnistie pleine et entière est accordée à tous les délits politiques du 8 décembre 1844 et 31 mars 1845.

4° Le gouvernement provisoire est chargé de faire rentrer la fortune publique qui a été soustraite (1).

Plus de quatre mille bandits, tous ceints du brassard fédéral, s'étaient placés avec les réfugiés à la suite de l'armée radicale. Ils avaient commis à Fribourg des excès de tout genre; ils espérèrent qu'à l'aide du gouvernement provisoire par eux imposé à Lucerne, il leur serait permis de renouveler ces excès. Malgré Ziegler ils se mettent à l'œuvre. Bientôt le vol, le pillage et le meurtre signalent leur présence. Le gouvernement proscrivait ou confisquait; eux assassinaient ou dévastaient en détail. Il y eut dans les campagnes des crimes atroces. Il y eut dans la ville, sous les yeux de Dufour, des actes inqualifiables de spoliation. « Il est clair, dit le général en son rapport officiel, que l'entrée dans la capitale d'un canton qui avait fait résistance ne pouvait pas s'effectuer sans quelques excès; mais le récit en a été beaucoup exagéré, et la plupart des désordres qui eurent lieu peuvent être attribués à quelques malveillants qui excitaient les soldats contre telle ou telle maison. »

Après les saturnales de Fribourg qui n'avait pas fait résistance, ces aveux sont déplorables; car, dans leur laconisme, ils révèlent ou que le général n'avait su prendre aucune mesure ou qu'il n'était pas maître de ses troupes. Ils sont d'autant plus déplorables qu'un jour viendra où ce général en chef prouvera, dans la session de septembre 1849 au Grand-Conseil de Genève, que la force seule a prévalu contre le droit et la justice que le Sonderbund avait en sa faveur.

Le Vallais n'a pris encore qu'une part indirecte à la lutte. Quelques-uns de ses volontaires s'étaient mêlés à l'invasion du Tessin; d'autres se trouvaient sous les murs de Lucerne; mais l'esprit guerrier du Vallaisan, la perfection de son armement due au général de Kalbermatten, ses longues hostilités contre la Jeune Suisse, tout portait à croire que ce canton pouvait décider du sort de l'Helvétie. Il fut trahi.

tions ne s'occupe plus de la Compagnie de Jésus. Les gouvernements cantonaux lui avaient confié l'éducation. La Diète semble respecter cette souveraineté en laissant aux gouvernements provisoires le soin d'accomplir son œuvre de vengeance.

(1) Nous avons vu que la caisse militaire et la caisse cantonale avaient été laissées en dépôt à Uri. Plus tard le gouvernement d'Uri crut devoir les remettre au gouvernement de Lucerne. Elles se trouvèrent beaucoup plus intactes que si elles eussent été à la disposition des révolutionnaires.

On sait de quelle manière était composé le Conseil d'État du Vallais. Ignace Zen-Ruffinen qui le présidait se montrait jaloux de la popularité, du courage et des talents de Guillaume de Kalbermatten. Les petites passions jouent un grand rôle dans les petits États. La jalousie de Zen-Ruffinen et la compromettante modération de ses collègues qui, à l'exception de Stokalper, nageaient dans un juste-milieu complet, provoqua une crise inattendue. Le Vallais était à peu près inattaquable, le Radicalisme chercha donc à l'entamer par la corruption. Kalbermatten avait prévu les dangers que sa patrie aurait à courir; il s'était prémuni en conséquence. Il s'appropriait à soutenir Fribourg; car, dès le 1^{er} novembre, le colonel Rilliet-Constant écrit au commandant en chef de l'armée radicale : « Maintenant je trouve que cette concentration des troupes vallaisanes donne à penser. Les Vallaisans manquent de vivres et sont entassés dans un étranglement; ce qui serait une incroyable folie, si on ne pouvait entrevoir, et ceci s'accorde tout à fait avec le caractère de Kalbermatten, l'intention d'opérer un mouvement agressif immédiat, ou au moment où le mouvement sur Fribourg s'opérera. Quant à moi qui ai été très-incrédule là-dessus, je vous avoue que maintenant je n'en doute plus. »

Kalbermatten en doutait encore bien moins; mais il avait affaire à forte partie. Zen-Ruffinen et ses deux collègues ne pensaient guère à servir la cause du Sonderbund. Le droit ne pouvait pas résister aux forces accumulées contre lui, ils l'abandonnaient avant la bataille. Avec des fins de non-recevoir et des tergiversations infinies, on refusa pleins pouvoirs à Kalbermatten jusqu'à la capitulation de Fribourg. A dater de ce moment, on lui signifia qu'il n'était conservé à la tête des troupes que pour la défensive. Cette étrange attitude des principaux magistrats du pays a éveillé beaucoup de craintes. Elle force à porter sur l'ensemble des actes un jugement que les événements viennent confirmer. Le bruit d'une trahison s'est répandu dans le Vallais. On fait remonter cette trahison au 1^{er} novembre. Les preuves manquent pour cette époque. Vingt-quatre jours après, elles surabondent; ce n'est donc qu'une affaire de temps. Le conseil de guerre du Sonderbund demande au Vallais d'envoyer quelques troupes à Lucerne. Zen-Ruffinen destine pour cette expédition six compagnies, dont trois ne sont recrutées que parmi les Jeunes-Suisses. Rilliet-Constant est persuadé que Kalbermatten l'attaquera (1). Il n'oppose à ce général

(1) On lit en effet dans *Fribourg, Vallais et la première division*, par le colonel fédéral Rilliet Constant (page 77) : « Les lettres que nous avons trouvées sur des espions, la connaissance que nous eûmes des signaux qui devaient servir de moyens de corres-

qu'une brigade dont l'indiscipline lui arrache dans ses dépêches mille plaintes amères.

Zen-Ruffinen et ses complices cherchèrent à traîner les choses en longueur. Le 21 novembre le Conseil d'État explique sa manière d'agir devant le Grand-Conseil. Enhardi par la chute de Fribourg et par les cent mille soldats de la Diète, tremblant devant les réfugiés qui la menacent, tout en menaçant Rilliet, il laisse percer le sentiment qu'une capitulation deviendra nécessaire. L'heure du combat sonne, il parle de licencier les meilleures troupes. Kalbermatten, lié par la Constitution, a respecté jusqu'aux limites de l'impossible ses plus méticuleuses prescriptions. Il s'est annihilé, il annihile ses volontaires, espérant toujours qu'il pourra prendre sa revanche. Il tempore pour ne pas amener de conflits; enfin, quand la chute de Lucerne est connue, la majorité du Conseil d'État démasque ses batteries. Elle sollicite de pleins pouvoirs afin de capituler.

A cette nouvelle, Kalbermatten qui, dans des prévisions politiques, aurait dû se maintenir le plus longtemps possible à la tête des soldats indignés, écrit le 27 novembre à ses collègues : « Je dois à ma patrie et à l'honneur de déclarer que, dans le cas où le Grand-Conseil déciderait de capituler devant l'ennemi, ou de suspendre les opérations de défense pour lesquelles j'ai reçu des pleins pouvoirs, je donne ma démission de commandant en chef de l'armée et celle de conseiller d'État. »

C'était laisser partie gagnée à la trahison souterraine qui l'avait miné. L'indignation de l'honnête homme ne permit pas à Kalbermatten de calculer toutes les conséquences. Il abdiquait un pouvoir dont les tiraillements du conseil d'État n'avaient fait qu'un fardeau sans compensation. Deux jours après, ses collègues, livrés à leur nature, capitulèrent avec le colonel Rilliet, tout surpris de sa victoire. Le Vallais fut envahi à son tour. Mais ce qui, de mémoire constitutionnelle, ne s'était pas encore vu se présenta alors. Le 5 décembre, la majorité du conseil de guerre qui a capitulé se trouve saisie d'un scrupule de légalité. Elle déclare qu'il lui est impossible « de procéder constitutionnellement dans les circonstances. » Elle ne se croit pas les pou-

pondance entre les hauteurs de Châtel-Saint-Denis et la rive vallaisane, et enfin la protestation insérée au protocole du Conseil d'État par M. de Kalbermatten, contre la résistance qu'il éprouvait dans ses projets d'attaque, font la preuve que ce projet hardi était sérieux chez lui; et quoique mille circonstances dussent le faire échouer, il avait les chances de réussite que l'audace offre toujours, chances augmentées par le système désastreux de dissémination des troupes au bord du Rhône. »

voirs nécessaires pour agir, et de son plein gré elle les confère à d'autres.

Elle s'arrange avec Maurice Barman, un de ces réfugiés dont Rilliet lui-même s'est vu dans l'obligation, le 22 novembre, de châtier rudement les turbulences (1), et un gouvernement est nommé par des gouvernants. Le conseil d'État abdique en faveur de la Jeune-Suisse; elle se prévaut de cette abdication et s'offre à des électeurs de son choix pour devenir le gouvernement de leur adoption. Comme Kalbermatten, Rilliet-Constant a été trompé; il s'en venge en terminant l'exposé de ses relations, avec le Radicalisme vallaisan, par cette phrase significative (2) : « Je ne donne ici que les lettres officielles. Si je me croyais en droit de rapporter les lettres particulières que j'ai sous les yeux, on serait surpris du rôle que quelques personnes ont joué. »

A la nouvelle de la chute du Sonderbund, chute plutôt due à sa déplorable modération qu'au courage des Radicaux, un long cri de joie s'échappa de toutes les Sociétés secrètes. Il retentit dans tous les clubs, il se prolongea dans tous les journaux de la démagogie. La paix était troublée, le sang coulait sur les lois violées, on inaugurerait la terreur sur le pavois de la liberté vaincue. D'un coup de sabre ou d'un trait de plume on tuait le droit, on supprimait la justice. La Suisse devenait enfin le port-franc constitutionnel, où allaient se coter les doctrines avariées, les maximes frelatées, les théories de l'humanité mazzinienne, si longtemps cachées dans ses laboratoires d'anarchie. La Suisse ouvrait son foyer de désordre à tous les esprits de subversion. Le Radicalisme européen accueillit par de farouches chants de victoire ce triomphe de la force abusée. A la face de l'Europe, l'ivresse démagogique qui s'emparait du club de l'Ours se propagea dans tous les centres de population où le mouvement communiste évoquait des fauteurs ou des séides. Sous le drapeau fédéral que cette désastreuse victoire souillait de sang et de honte, la Révolution tendait la main à tous ses affiliés du globe. En Suisse, la ter-

(1) Les conspirateurs du Radicalisme, comme ce Maurice Barman, Alexis Joris et quelques autres réfugiés, dominaient par l'ascendant des Sociétés secrètes jusqu'au milieu de l'armée, qui marchait à contrecœur pour leur ouvrir un pays dont ils avaient fait, dont ils espéraient de continuer à faire le malheur. Barman s'était improvisé colonel d'un détachement de réfugiés; il voulait commander au nom de l'égalité. Le 22 novembre, Rilliet Constant lui transmit cette réponse : « Je suis confondu de la lecture de votre missive que je viens de recevoir, et de la copie de celle que vous adressez au gouvernement de Vaud. Je ne peux pas comprendre qu'on ose venir me dire qu'on attaquera avec ou sans mes ordres; c'est une anarchie que je saurai réprimer. »

(2) *Fribourg, Vallais et la première division*, p. 93.

reur faisait la solitude, et la terreur appelait paix cette solitude. Il fallait étouffer sous des hurrahs les douleurs des uns, les larmes des autres, l'indignation de tous. Les adeptes de la République universelle se revêtirent d'habits de fête Radicale, et la chute du Sonderbund fut pour eux une occasion de propagande (1).

Jusqu'à ce jour, ils ne l'avaient faite à Rome que sous le couvert des respects hypocrites dont ils essayaient de salir la chape pontificale. Démocrates en politique, ils prétendaient vouloir rester Catholiques en religion, mais Catholiques avec Clément XIV proscripteur, Catholiques avec Pie IX, qui alors croyait immortaliser son nom en cédant toujours à de fatales exigences. Le 5 décembre, la révolution, tenue dans les serres-chaudes des vanités italiennes, s'élança comme

(1) Vers la fin de l'année 1847, la révolution avait eu l'idée d'ouvrir ses hostilités contre l'ordre social par une petite campagne de banquets. Le Radicalisme passait ainsi la revue des janissaires sur lesquels il pouvait compter. Il échangeait ses consignes et se disciplinait. La démagogie, enlève de la victoire contre le Sonderbund, tenait dans chaque banquet un toast toujours prêt pour les Suisses du club de l'Ours, et au mois de décembre, à Lyon, le docteur Faure buvant à la future République universelle, s'écria, aux acclamations de tous les Radicaux : « A la Suisse libérale ! car elle est debout en ce moment pour la défense des idées qu'elle a puisées en nous. Elle garde intact le dépôt de notre révolution. A la Suisse ! pour qu'elle soit victorieuse dans sa lutte avec l'Autriche ; pour qu'elle tende par-dessus les monts la main à l'Italie ; pour qu'elle élève jusqu'au sommet de ses montagnes les principes de notre Révolution. A la souveraineté des peuples ! à la solidarité des nations ! à la Suisse donc qui lutte pour cette cause, et qui pour lutter doit être une et indivisible, qui ne doit avoir qu'une seule personne comme elle n'a qu'une seule âme et un seul amour ! »

Quand ces vœux de fraternité durent se réaliser par la plus inespérée des victoires, la discorde se mit entre les chefs de la Suisse radicale, qui ne devaient avoir, selon la formule, qu'une seule personne, comme elle n'a qu'une seule âme et un seul amour. Ochsenbein résuma toutes ces bergeries sentimentales dans sa cravache. MM. Eytel et Druey se plaignirent à leur Grand-Conseil de Vaud des attaques dont ils étaient l'objet de la part d'Ochsenbein, et Druey s'exprime en ces termes (*Démocratie pacifique* du 9 juillet 1848) :

« On nous a accusés, nous de la Suisse occidentale, d'être des traîtres à la patrie, d'être un parti de l'étranger, de vouloir former un nouveau Sonderbund, un Sonderbund welche, c'est ainsi que M. Ochsenbein nous traitait. Je vous demande si nous pouvons supporter cela. Non. Si mon collègue n'avait pas pris la plume, je l'aurais prise, moi ; et j'aurais bien trouvé encore quelque vieille encre à la noix de galle.

« On nous a parlé de coups de cravache, que M. Ochsenbein donne aux cantons occidentaux, c'est le mot ; quand on n'est pas de son avis il se fâche, il cravache, il s'irrite, il gronde, il s'en va et puis revient. Combien de fois n'a-t-il pas fait cela ! Dans la commission, un jour, la votation ne va pas à sa guise, il quitte le fauteuil et sort ; on me pressait de prendre la présidence à sa place, je n'ai pas voulu.

« Un autre jour, il arrive dans un comité en grand uniforme de colonel bernois, avec des éperons, et, je crois, une cravache à la main. Il se met à nous lire des dépêches à la hâte. On lui demande quelques renseignements, on lui dit : « Colonel, nous serions bien aises d'avoir votre avis là-dessus. » Il nous répond : « Adieu, adieu, messieurs, » et nous laisse là. »

une lave du Vésuve. Elle vient d'apprendre que le Sonderbund est vaincu, et que le Radicalisme triomphe. Un cri qui n'avait jamais retenti à Rome, un cri qui dut faire tressaillir, sur leurs autels ou dans leurs tombeaux, tous les saints, tous les martyrs, tous les confesseurs, tous les pontifes et tous les docteurs de l'Église, plonge la capitale du monde catholique dans une stupeur inénarrable. Les cloches de Rome, qui n'ont eu de joyeuses volées que pour des victoires chrétiennes comme celle de Lépante, s'ébranlent en signe d'allégresse. Dans la nuit du 5 décembre 1847, de la basilique de Saint-Pierre à Saint-Jean-de-Latran, une foule étrange bondit à la lueur des torches. Avec une persévérance infatigable, on a cherché à fausser les principes les plus élémentaires de la justice et du droit des nations. La faiblesse des uns et la complicité des autres portent enfin leurs fruits. La démonstration est organisée. Elle va honorer la Diète radicale dans son chargé d'affaires ; puis une clameur inouïe résumant toute cette orgie se fait entendre. Vive les Protestants ! hurlent dans la ville sainte ceux qui naguère prenaient pour mot de ralliement : *Viva Pio nono solo!*

La révolution se croyait certaine du succès. Ne prenant plus la peine de déguiser ses tendances, elle marchait à la conquête des perturbations sociales ; elle dut commencer par infliger à la cité des Pontifes un opprobre qui semblait être pour l'Église le glas de l'agonie. A ces témoignages anticatholiques que le Tibre stupéfait renvoyait à l'Europe étonnée, et qui encourageaient les Radicaux suisses dans leur œuvre de destruction, le cabinet de Saint-James sentit qu'il serait bon de séparer sa cause de celle des démagogues, dont le *Forcing-Office* avait patroné les excès. Sir Strafford Canning venait d'arriver à Berne. Ce diplomate s'imagina qu'un memorandum en forme d'homélie philanthropique calmerait les fureurs dont son âme devait officiellement se révolter. Le 15 décembre, il adressa en langue française à la Diète le singulier document que voici :

« Les États, comme les individus, ont chacun un côté faible, qu'il leur importe de ne pas trop exposer aux coups de la fortune. Sous ce rapport, la Suisse n'est guère plus heureuse que les puissances dont les territoires respectifs la surpassent de beaucoup en étendue, en population et en richesses. Elle a pour apanage sa belle position au centre de l'Europe, sa réputation historique, ses institutions populaires, et les simples vertus de ses habitants. Cependant elle renferme des éléments discordants, qui ne produisent que trop souvent une fermentation périlleuse dans son intérieur, tandis que plus d'un grand

Empire, animé de bien d'autres pensées que les siennes, attend le moment favorable pour y exercer une influence repoussée par les sentiments, les intérêts de la nation.

» La lutte sanglante, de courte durée, mais de profondes impressions, qui vient de se terminer par le triomphe complet de la majorité de la Diète, met clairement au jour cette double source de danger pour la Suisse. Elle a puisé son origine dans l'intérieur de plusieurs d'entre eux. Elle a attiré en éclatant l'attention des grandes puissances. Elle a fait sortir en relief les obligations qui tiennent la Suisse liée avec le système générale de l'Europe. Peu s'en fallait qu'elle n'eût ébranlé l'édifice de la Confédération et rendu nécessaire l'intervention des étrangers pour l'arracher à la ruine.

» Aujourd'hui que la guerre a cessé sur le champ de bataille, et, grâce à la justesse des combinaisons militaires, que l'effusion du sang s'est étanchée partout, il reste à savoir si les hostilités se tairont aussi dans les Conseils, si le calme qui s'est répandu sur la surface pénétrera aussi dans les profondeurs du système social. Le dernier résultat du conflit qui vient de se vider au milieu des foyers d'un peuple voué au repos de la neutralité, est celui que les vrais patriotes devraient chercher de toutes leurs forces à réaliser, le seul que les amis de la Suisse pourraient couvrir de leurs applaudissements, ou même reconnaître sans peine.

» Conformément à l'esprit de leurs institutions libres, et dans l'intérêt de leur indépendance nationale, les Suisses sont appelés à vivre entre eux comme des frères de la même famille. Dans les pays flétris par l'esclavage, le fuyard ramené à son maître expie la faute par un châtement sévère. Les enfants de bas-âge sont assujettis à la correction de leurs pères et de leurs précepteurs. Ici comme ailleurs, tout individu qui est convaincu légalement d'un crime, doit subir la punition que la loi y rattache; mais d'autres règles basées sur l'intérêt commun, et sur des vues plus étendues, s'appliquent aux rapports qui existent entre les cantons membres de la même Confédération.

» Ramener de vive force à la soumission ceux qui s'opposent en armes aux obligations censées d'être consacrées par le pacte fédéral est une chose. C'est bien une autre que d'infliger des peines sur les parties intégrales de la Confédération, après qu'elles se sont soumises à l'autorité qui réclame le droit de l'interpréter. Encore plus étrangère à tout principe de justice et de saine politique est l'action des assemblées provisoires qui frappent de confiscation non-seulement de simples individus, mais la masse entière des autorités déchues, et jusqu'aux majorités des Conseils législatifs.

» De pareils procédés donnent plutôt l'idée d'une continuation sourde de la guerre civile, qu'un commencement de retour à un ordre de choses plus régulier et bienfaisant. Loin de faire revivre la confiance et l'affection mutuelle parmi les cantons, ils ne font que prolonger le règne désastreux des passions, et tendent sous d'autres formes et sous d'autres noms, à partager de nouveau la Suisse entre les gouvernants et les sujets. Le désespoir du moment peut bien étouffer les plaintes de ceux qui ont succombé, mais l'amertume d'une telle humiliation ne descend pas moins profondément dans les cœurs, en y dénaturant jusqu'au sentiment de patriotisme, et en tournant vers l'étranger le désir de réaction qui pourrait trop facilement s'y bercer en secret; ce ne serait pas pour la première fois dans les annales de la Suisse, que le plus grand malheur auquel un pays fier de son indépendance se trouve exposé, dériverait d'une pareille source. Non, il ne faut pas se faire illusion. La plaie qui se cicatrise sans être guérie termine dans la gangrène. Pour jouir de la santé et des forces naturelles, le corps doit garder le mouvement franc de tous ses membres, et le sang doit avoir une circulation libre de toute entrave.

» Voilà en peu de mots le jugement que doit porter tout ami désintéressé de la Suisse sur l'état des rapports moraux existant aujourd'hui entre les diverses parties de la Confédération. Une leçon mémorable vient d'être donnée en faveur de l'autorité fédérale. Pour la rendre durable et lui assurer des conséquences vraiment bienfaisantes, il suffirait que le parti vainqueur illustrât son triomphe par une amnistie complète, par l'éloignement de toute mesure de proscription ou de confiscation, et finalement par une distribution moins arbitrairement onéreuse des frais de guerre. Il est permis, en outre, de croire qu'une portion des fonds accumulés dans la caisse fédérale pourrait être employée sans danger et sans inconvenance pour en diminuer la charge immédiate.

» Ainsi, la Suisse se montrerait animée du même esprit d'équité et de modération qui donne au premier élan de son grand cœur battant pour l'indépendance, un caractère qui ne s'est jamais entièrement démenti, acquerrait un nouveau titre au respect de l'Europe, et le moyen le plus sûr de renforcer le bien fédéral, si tel serait l'objet de ses vœux, sans porter la moindre atteinte, soit aux mœurs de son peuple, soit aux principes du droit public. »

Un diplomate protestant et anglais prêche aux Radicaux, ses obligés, la modération et l'oubli. Un prêtre catholique se garde bien d'accepter un pareil tempérament. Les révolutionnaires de tous les temps et de

toutes les contrées sont les alliés de l'abbé Gioberti. Les violences, les exactions, les confiscations en masse, les meurtres dont les cantons du Sonderbund se voient le théâtre n'arrachent à son cœur de prêtre aucun frémissement de pitié. Attiré par l'odeur du sang des Jésuites, il a de loin, comme un oiseau de proie, suivi l'armée des Sociétés secrètes. Cette armée et les gouvernements qu'elle institue votent à pleines mains l'iniquité et la spoliation. Ce triomphe n'assouvit pas encore la soif de vengeance qui tourmente l'abbé Gioberti; il écrit à l'un de ses complices de Zurich (1) :

« Quoique un peu malade, je ne veux pas attendre plus longtemps pour vous faire connaître ma joie et vous féliciter de la victoire remportée par la Diète, et de l'expulsion des Révérends Pères. Mais, pour couronner cette œuvre, il faut que les autorités confédérées fassent de suite une enquête juridique sur les machinations et les crimes cachés et publics des Jésuites; il faut en publier le résultat. Cela ne servira pas seulement à fermer à tout jamais votre pays à cette race qui engendre toutes les calamités; ce sera encore d'un grand avantage pour les autres États, surtout pour l'Italie où le jésuitisme conserve encore toute sa fureur contre les réformes commencées. »

Avec ses conseils de tardive modération, sir Strafford Canning dut peu émouvoir les clubistes de l'Ours. Le langage de l'abbé Gioberti était mieux approprié à leurs vues. On oublia bientôt les banalités de pacification dont sir Strafford Canning n'avait pas songé à rendre porteur M. Temperly, le belligérant chapelain de l'ambassade anglaise; mais on se mit à la peine pour exaucer les vœux du prêtre italien. Dans chaque canton, la demeure des Jésuites fut de droit la première en butte aux inquisitions des réfugiés et des Communistes, ayant mission de la Diète pour commettre « ces excès inséparables de la victoire » que les généraux s'ingénient à excuser, en les affaiblissant. Ils demandaient des enfants de saint Ignace à égorger. Les Jésuites avaient disparu. Afin de donner satisfaction à l'abbé Gioberti, on voue au pillage leurs maisons et celles de leurs adhérents. C'était la redevance qu'il se promettait, les Radicaux ne voulurent pas que leur gratitude fût insolvable. A Schwytz, ils fouillèrent partout, jusque dans les caveaux de l'église. Ils n'avaient trouvé rien de vivant, rien d'écrit; ils ne consentirent pas à sortir sans trophée de cet asile funèbre. Le cadavre du père Drach, mort le 9 janvier 1846, était étendu dans le cercueil; ils

(1) Cette lettre, qui a paru dans quelques journaux allemands, est extraite par nous d'un ouvrage intitulé : *Die Schwytz und die Jesuiten in den Jahren 1846, und 1847, von Dr. J.-A. Moritz Brühl*, p. 152, à Gleiwitz.

l'exhument, ils le souillent, ils en brisent le crâne, puis ils abandonnent ce cadavre en lambeaux au milieu de la boue. A Lucerne, on les voit bouleverser le séminaire des Jésuites pour y découvrir les trente-deux millions dont le Radicalisme a bercé les stupides cupidités de ses dupes. D'autres réclament à toute force qu'on les introduise dans la chambre de magie où les Jésuites « préparaient leurs sortilèges pour tromper le pauvre peuple. » A la vue des instruments réunis dans le cabinet de physique, une longue clameur de stupéfaction parcourt les rangs. En moins d'une minute, les crosses des fusils on fait voler en éclats tous les vestiges de la science que cette tourbe démagogiquement intelligente regarde comme les appareils de Satan.

A Schwytz, ainsi qu'à Lucerne, on ne saisissait ni pièces de conviction ni trace de crimes cachés ou publics. A Fribourg, les Sociétés secrètes, agissant au nom de l'abbé Gioberti, furent plus heureuses. Elles mirent la main sur toutes les correspondances des Jésuites. Les docteurs Herzog et Lommel, deux noms chers à la Révolution, annoncèrent sous le titre de *Neuester Jesuitenspiegel* leur découverte. Ils proclamèrent « qu'arrivés dans la principale forteresse de l'ennemi (le collège de Saint-Michel), ils avaient déterré des monticules d'actes que l'incroyable assurance de la victoire avait empêché d'anéantir. » Ces terribles monticules d'actes tant promis n'ont abouti qu'à un ridicule (1).

(1) La première livraison de cette enquête radicale a paru. Elle était faite sans aucun doute pour affriander les crédulités. Elle contient : 1^o le catalogue des noms de tous les Jésuites composant la province de Suisse, catalogue qui se trouve partout; 2^o quinze compositions d'élèves de quatrième, faites à Sion en mai 1846 sous le Jésuite Bernard Wiget. Écrites dans le mois de Marie, ces compositions sont dédiés à la Vierge. Les deux docteurs les ont livrées *in extenso* à la publicité, en les accompagnant de notes destinées à en faire ressortir le venin. Ils y dénoncent l'amour platonique des Jésuites pour Marie, que ces derniers osent appeler *Mater pulchræ dilectionis*. Les deux docteurs radicaux révoquent en doute l'existence de la Vierge et celle « du fils du charpentier de Nazareth. » C'est pour eux un Moloch qui ne vit que de sang et de larmes. Ils affirment donc que tout le Jésuitisme se révèle dans les compositions des disciples de quatrième, parce qu'il enseigne aux enfants à chérir la mère du Christ et à honorer le Dieu qui a tant aimé les hommes qu'il voulut mourir pour eux.

Le Jésuitisme est dévoilé par quinze compositions d'élèves de quatrième. Cette brochure rend complètement inutiles les cinq gros volumes de l'abbé Gioberti sur *il Jesuita moderno*. C'est autant de gagné. Mais Herzog et Lommel ne restent pas en aussi beau chemin. Leur publication contient en troisième lieu quelques lettres sans date, sans signature, sans adresse, et ne mentionnant aucun nom propre. Avec une grande bonne volonté et les commentaires des deux docteurs, on parvient à saisir que ces papiers informes pourraient bien être des fragments de lettres où l'on se plaint de l'injustice et des méfiances de certains confrères en sacerdoce, devenus libéraux par aveuglement. Cette publication, qui devait ébranler l'ordre de Jésus jusque dans ses fondements, se

Cette première victoire du Radicalisme sur la société européenne devenait pour tous les esprits pratiques un sujet d'inquiétude ou une source de remords. Lord Palmerston, dont les coupables enfantillages ont compromis la cause du droit et favorisé le triomphe du principe révolutionnaire, n'éprouve aucune de ces anxiétés que les hommes d'ordre ressentent si profondément. Du même coup il s'est vengé de l'éloquence de M. Guizot et de la considération dont le prince de Metternich se voit entouré. Pour complaire aux exigences des Tories et donner à la diplomatie une lointaine espérance de cordiale entente, le ministre anglais se décide à conférer avec le duc de Broglie sur les événements de la Suisse. Son courrier doit précéder de plusieurs jours à Berne tous les actes pacificateurs qu'on proposera à la signature du cabinet de Saint-James. Lord Palmerston sait que l'armée du club de l'Ours accomplira sa mission avant que les préliminaires diplomatiques soient réglés. En repos de ce côté, il se montre de l'autre aussi accommodant que jusqu'à ce jour il s'est révélé intraitable. Toutes les fins de non-recevoir qu'il avait élevées, toutes les taquineries dont il s'était fait un jeu cruel s'évanouissent comme sous une baguette de fée. Le 20 novembre, il ne s'occupe même des disciples de saint Ignace qu'afin de donner au duc de Broglie l'assurance « que les sept cantons du Sonderbund s'adresseront au Saint-Siège pour lui demander s'il ne convient pas, dans l'intérêt de la paix et de la religion, d'interdire à l'Ordre des Jésuites tout établissement sur le territoire de la Confédération helvétique. » Il se montre aussi facile sur les autres questions. Avec la France et l'Autriche, il veut que la Diète prenne l'engagement d'observer le pacte fédéral et de n'y rien changer sans le consentement de tous les confédérés. Il s'engage à faire respecter l'indépendance et la souveraineté des cantons. Il reconnaît ainsi la légitimité du Sonderbund, que l'exécution de ses ordres secrets doit anéantir sous le nombre. Il prend même l'initiative de proposer — ce qui est accepté par les autres puissances — que la communication des cinq cours sera officiellement adressée au président de la Diète des douze cantons et au président du conseil de guerre du Sonderbund.

Le 2 décembre, lord Palmerston est encore plus explicite. Sa prévoyance s'étend à tout, et il dit au duc de Broglie (1) : « Notre média-

termine par un dithyrambe bachico-triompbal que l'un des deux docteurs a chanté dans les caves du collège.

Herzog et Lommel n'avaient pas pu faire mieux pour remplir les intentions de l'abbé Gioberti.

(1) Dépêche du duc de Broglie à M. Guizot.

tion, je le crains, sera devancée par les événements. Voici néanmoins les instructions que j'ai données à sir Strafford Canning : Il doit se rendre directement à Berne. Si le Sonderbund est encore sur pied, il enverra, de concert avec les envoyés des quatre Cours, la note convenue. Si le Sonderbund n'existe plus qu'en partie, il considérera la partie subsistante comme équivalente au tout, et la traitera comme telle. S'il n'existe plus de Sonderbund, la médiation tombe. Il s'adressera dès lors uniquement à la Diète, mais dans le sens de la note convenue. Il ne se bornera pas à lui recommander la modération, il l'avertira que l'existence de la Confédération helvétique repose sur la souveraineté et l'indépendance des cantons; que la Diète doit se garder d'y porter à l'avenir la moindre atteinte; et que, s'il devenait nécessaire d'introduire dans le pacte fédéral quelques changements, ces changements ne pourraient être valides qu'avec le consentement et l'unanimité des cantons. »

M. de Bois-le-Comte avait quitté Berne le 17 novembre; il s'était retiré à Bâle. D'autres ambassadeurs prirent le même parti, afin de protester contre une guerre inqualifiable. La diplomatie, quoique dispersée, avait encore action sur les esprits. Par une résolution aussi prompte qu'énergique, les cabinets de l'Europe pouvaient arrêter la marche des événements, et, en se passant du concours de la Grande-Bretagne, notifier à la Diète les déterminations que le salut commun autorisait. On s'était engagé dans une fausse voie, on y persista. Lord Palmerston semblait revenu à un plus juste sentiment de la dignité de l'Europe. Le 26 novembre, il signa la note identique, débattue par lui pour la forme, et qui était conçue en ces termes :

« Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français, a reçu l'ordre de son gouvernement de faire au Directoire de la Diète suisse et au président du conseil de guerre du Sonderbund, la communication suivante :

» Le gouvernement du roi, animé du plus vif désir de voir toutes les parties de l'Europe continuer à jouir des bienfaits de la paix, inspiré par les sentiments les plus sincères d'amitié pour la nation suisse et fidèle aux engagements que la France, comme l'une des puissances signataires du traité de Vienne de 1815, a contractés envers la Confédération suisse, a vu avec le plus profond regret le commencement de la guerre civile entre les cantons qui composent cette Confédération. Désirant faire ses efforts et employer ses bons offices dans le but d'aplanir les différends qui ont été la source de ces hostilités, le gouvernement du roi s'est mis en communication à ce sujet avec les gouver-

nements d'Autriche, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie; et, trouvant ces gouvernements animés des mêmes sentiments et mus par les mêmes motifs, il a résolu, de concert avec ses alliés, de faire une offre collective de la médiation des cinq puissances, dans le but de rétablir la paix et la concorde entre les cantons dont se compose la Confédération suisse. Le soussigné est, en conséquence, chargé d'offrir la médiation de la France pour cet objet et conjointement avec celle des quatre autres puissances.

» Si, comme l'espère le gouvernement du roi, cette offre est acceptée, une suspension immédiate des hostilités aura lieu entre les parties belligérantes et continuera jusqu'à la conclusion définitive des négociations qui s'ensuivront.

» Dans ce cas, il sera en outre nécessaire d'établir immédiatement une conférence composée d'un représentant de chacune des cinq puissances, d'un représentant de la Diète et d'un représentant du Sonderbund.

» La base sur laquelle on propose d'opérer une réconciliation entre la diète et le Sonderbund consiste à faire disparaître les griefs que met en avant chacune des parties. Ces griefs paraissent être, d'une part, l'établissement des Jésuites en Suisse et la formation de la ligue séparée du Sonderbund; de l'autre, la crainte des agressions des Corps francs et le dessein attribué à la Diète de détruire ou de violer la souveraineté séparée des différents cantons.

» Voici donc les conditions que le gouvernement du roi proposerait pour le rétablissement de la paix en Suisse :

» D'abord, les sept cantons du Sonderbund s'adresseraient au Saint-Siège pour lui demander s'il ne convient pas, dans l'intérêt de la paix et de la Religion, d'interdire à l'ordre des Jésuites tout établissement sur le territoire de la Confédération helvétique, sauf une juste et suffisante indemnité pour toutes les propriétés en terres ou en maisons qu'ils auraient à abandonner.

» En second lieu, la Diète, confirmant ses déclarations précédentes, prendrait l'engagement de ne porter aucune atteinte à l'indépendance ni à la souveraineté des cantons telle qu'elle est garantie par le pacte fédéral.

» D'accorder, à l'avenir, une protection efficace aux cantons qui seraient menacés par une invasion de Corps francs.

» Et de n'admettre, s'il y a lieu, dans le pacte fédéral, aucun article nouveau sans l'assentiment de tous les membres de la Confédération. Troisièmement, les sept cantons du Sonderbund dissoudraient alors,

formellement et réellement, leur ligue séparée. Quatrièmement, et enfin dès que la question des Jésuites serait complètement résolue, ainsi qu'il est indiqué au premier paragraphe, les deux parties licencieraient leurs forces respectives et reprendraient leur attitude ordinaire et pacifique.

» Le soussigné est chargé d'exprimer le vif espoir du gouvernement du roi que cette équitable proposition sera accueillie avec empressement par les deux parties belligérantes; il est chargé en outre de solliciter une prompte réponse de la Diète et du Sonderbund. »

Adressée à la Diète quelques jours auparavant, cette note que les cinq ambassadeurs avaient ordre de remettre, chacun de son côté, devait, d'après les calculs de lord Palmerston, arriver à Berne quand la solution par les armes ne laisserait debout qu'un pays en proie aux convulsions. M. Guizot se hâta de faire passer la note identique à M. de Bois-le-Comte, qui ne cessait d'engager le général Kalbermatten à tenir le plus longtemps possible. Le Vallais n'était pas tombé; le Sonderbund vivait dans ce dernier membre. L'Angleterre l'acceptait comme partie contractante sur le même pied que la Diète, tant qu'un seul des sept cantons catholiques aurait un soldat à sa disposition. Pour les uns, il importait donc de maintenir le Vallais en état de défense; pour les autres, il fallait en finir à tout prix, afin de rompre l'accord tardif auquel le cabinet de Saint-James avait adhéré. Le Conseil d'État du Vallais fut mis en jeu. Il dispute à Kalbermatten les pouvoirs qu'il lui a donnés; en présence de l'ennemi, il suscite au général patriote toutes les difficultés que des légistes pointilleux peuvent inventer. Le plan dont Kalbermatten ne se départait pas était de faire irruption sur le territoire vaudois, et le colonel fédéral Rilliet-Constant avoue (1) que « ce projet hardi avait les chances de réussite que l'audace offre toujours. » L'audace ici succomba devant la ruse, préparant une trahison. Les envoyés diplomatiques se succédaient auprès de Kalbermatten. On parlait de réunir le conseil de guerre du Sonderbund à Brig. Le chanoine de Rivaz, par ses discours et encore mieux par son exemple, soutenait les timides et les irrésolus; il communiquait aux vaillants une force nouvelle. Un jour, une heure allait changer la face des affaires. Kalbermatten apprend, le 27 novembre, que deux de ses collègues du Conseil d'État, dirigés par Zen-Ruffinen, se décident à négocier avec l'ennemi. Il sait que Rilliet presse la conclusion d'un traité quel qu'il soit (2); il n'ignore pas qu'au premier signal du club

(1) *Fribourg, Vallais et la première division*, p. 77.

(2) Dans le post-scriptum d'une lettre du 29 novembre écrite à la Diète par le colonel Rilliet, on lit : « J'ai tout sacrifié au désir d'en finir avant l'intervention. »

de l'Ours, Zen-Ruffinen est homme, au nom du Conseil, à le déposer de l'autorité militaire. Il prévient ce coup en offrant sa démission. Elle fut acceptée comme une faveur. Le Vallais capitula le 29 novembre.

Le 50, avant que la nouvelle de cette dernière capitulation fût parvenue à la Diète, l'ambassadeur de France remit à l'Assemblée la note concertée entre les cinq Cours. La guerre subsistait encore; l'Assemblée dut recevoir cette note, qui se trouve ainsi prendre place parmi les actes diplomatiques constituant la situation de la Suisse envers l'Europe. La doctrine du droit étant suffisamment établie par la remise de cette pièce, les autres ambassadeurs jugèrent superflu d'envoyer de leur côté un nouvel exemplaire.

La France, l'Autriche et la Prusse avaient, dans toute cette affaire, oublié le précepte de Machiavel. « Les gouvernements irrésolus, dit ce grand politique (1), ne prennent jamais un bon parti, parce que leur faiblesse les empêche de se décider dès qu'il se présente le moindre doute. Il faut qu'une violence extérieure les force à prendre une détermination. » Le prince de Metternich, M. Guizot et le cabinet prussien avaient dédaigné cette profonde leçon de Machiavel; ils n'osèrent pas mettre en pratique cette dernière : « (2) On ne doit jamais laisser empirer un mal pour éviter la guerre. Vous ne l'évitez pas, vous ne faites que la différer, à votre grand désavantage. »

Les puissances s'avouèrent que leur honneur et le repos de l'Europe ne devaient pas rester à la merci d'un caprice de lord Palmerston. Le Sonderbund matériel n'existait plus, mais le Sonderbund moral vivait encore comme un droit imprescriptible. Ses chefs étaient proscrits, errants, ruinés, livrés à toutes les impostures de la démagogie. Ses soldats, toujours dévoués, toujours fidèles, s'étonnaient d'avoir perdu la bataille avant même d'avoir été mis en ligne. Ils n'acceptaient pas la honte d'une défaite sans combat, et, à la vue de leurs maisons en cendres, de leur fortune gaspillée, de leur liberté comprimée par le Radicalisme, un cri de sainte vengeance s'échappait de toutes les âmes. Ces agrestes défenseurs de l'ordre social, dont l'Europe monarchique avait nié, paralysé ou réprouvé le sublime élan, ne désespéraient encore ni de la Providence, ni de la justice de leur cause. La persécution donnait même un nouvel aliment à leur passion d'indépendance et de souveraineté. L'Europe sentit qu'elle avait une revanche

(1) *Discours sur Tite-Live*, liv. 1, ch. xxxviii.

(2) *Du Prince*, ch. ix.

à prendre contre le Radicalisme ainsi que contre l'Angleterre; les quatre cabinets s'occupèrent activement de réparer leur échec.

Quoique victorieuse, la Diète, qui se recrutait des députés que la force imposait aux sept cantons catholiques occupés par l'armée des douze États, s'inquiéta de la nouvelle attitude des puissances. L'Angleterre avait reconnu avec elles le principe du Sonderbund. Dans les éventualités de la politique et avec les forfanteries révolutionnaires (1) que Berne, Argovie, Vaud, Genève et le Tessin se permettaient à l'égard des cours étrangères, un grand parti pouvait être adopté. Afin d'améliorer la position que lord Palmerston faisait à ses alliés du club de l'Ours, la Diète répond à la note identique des cinq monarchies. Le 7 décembre elle adresse à M. Guizot une note dont nous reproduisons les deux passages saillants :

« Bien que la Diète soit fort reconnaissante de la sollicitude que les hautes puissances daignent vouer à la Suisse, elle ne saurait cependant accepter l'offre qui lui est faite, soit parce que les faits supposés par le gouvernement du roi et ses alliés n'existent pas ou ont cessé d'exister, soit surtout parce que le principe même de la médiation proposée ne se concilie ni avec la position que les traités ont reconnue à la nation suisse en Europe, ni avec la constitution de la Confédération.

» En effet, le but de la médiation est de faire cesser la guerre civile en Suisse, et d'opérer une réconciliation entre la Diète et le Sonderbund. Cette médiation suppose l'existence de la ligue séparée, l'existence de deux parties belligérantes.

» Mais nous avons la satisfaction d'annoncer à Votre Excellence que

(1) Le colonel fédéral Ziegler et ses collègues Donatz et Burckhardt, qui avaient bravement secondé le général Dufour dans son expédition, ne crurent pas devoir rester plus longtemps au service. Ils s'étaient démis de leurs fonctions au moment où Ochsenbeim arrivait au pouvoir. Ils avaient cherché pendant la lutte à calmer l'esprit de désordre. Quand ils s'aperçurent que leurs efforts étaient vains, ils renoncèrent à leur titre, et Ziegler motiva sa démission en ces termes, qui accusent et condamnent. Cet officier supérieur, qui avait combattu à Gislikon, et qui à Lucerne n'avait pas eu la force d'empêcher tous les excès, écrivait à la Diète : « Le soussigné craint, s'il attend jusqu'à la Diète ordinaire de 1848 pour faire cette demande, que les circonstances ne le puissent forcer, fidèle à son devoir, d'entrer une seconde fois en campagne contre ses convictions. La radiation de plusieurs officiers distingués de l'état-major fédéral, la conduite tenue à l'égard de diverses personnes et corporations qui faisaient partie du Sonderbund, enfin les provocations contre l'étranger émanées des plus hautes autorités, sont en complète opposition avec ses vues et ses sentiments; elles lui paraissent de plus en plus contraires aux vrais intérêts de l'état-major et au bien de la patrie. Il ne pourrait demeurer plus longtemps attaché à l'état-major qu'avec l'espoir certain de voir les choses prendre une tournure plus modérée, l'amaistie pleine et entière proclamée, et la liberté des votes assurée à tous les partis d'une manière loyale. »

les hostilités ont complètement cessé depuis plusieurs jours, qu'ainsi il n'y a point de guerre civile ni de parties belligérantes en Suisse; que les sept cantons qui formaient le Sonderbund y ont expressément renoncé; que leurs troupes sont licenciées et désarmées; qu'une partie considérable de l'armée fédérale a été congédiée; que les troupes qui sont encore sur pied ont été reçues en amis dans les sept États qu'elles occupent essentiellement, en vue d'y maintenir l'ordre et de préserver les personnes et les propriétés des vengeances des partisans du Sonderbund, irrités contre ceux qui les ont conduits à leur perte, en les fanatisant et en les trompant indignement.

» Ce n'est point une guerre civile proprement dite que la Suisse a eu à déplorer, il n'y a point eu de guerre entre les cantons; non, mais l'autorité fédérale compétente a dû recourir à l'exécution armée pour faire respecter ses arrêtés, pour dissoudre une ligue inconstitutionnelle et préjudiciable à la Confédération, incompatible avec son existence; pour faire rentrer une faction rebelle dans le devoir, rétablir l'ordre et la tranquillité, maintenir la sûreté intérieure de la Suisse, ainsi que le pacte fédéral lui en fait un devoir. Grâce à la fermeté de la Diète et des gouvernements cantonaux fidèles au pacte, à l'appui de la population, au courage et à l'enthousiasme des troupes fédérales, ainsi qu'à l'habileté et à l'humanité de leurs chefs, on a réussi à rétablir en peu de temps l'ordre et la légalité. Il y a eu fort peu de sang versé comparativement, et des sept membres de la ligue qui ont dû faire leur soumission, six se sont rendus par voie de capitulation, dont cinq sans qu'il ait été besoin de leur livrer combat sur le territoire. L'accueil fait aux troupes dans les sept cantons, lesquels n'ont point été traités en pays ennemis ou conquis, la joie exprimée par les populations de ces États en se voyant délivrées du Sonderbund, l'abdication de la plupart des anciens gouvernements, la fuite de deux d'entre eux, prouvent assez que la ligue séparée était une œuvre factice au service des Jésuites, mais repoussée par la meilleure partie de la population.

» Admettre le principe de la médiation offerte, c'est-à-dire traiter de puissance à puissance avec le Sonderbund, serait compromettre l'intégrité de la Suisse reconnue et garantie par les traités; ce serait enfreindre le pacte qui est la constitution fédérale de la Suisse, laquelle ne reconnaît qu'une Confédération, qu'une Diète, qu'un Directoire fédéral, qu'un Conseil fédéral de la guerre, et qui statue, à son article VIII, que dans toutes les affaires où le pacte n'exige pas une majorité différente, c'est la majorité absolue qui décide; ce serait rompre

le lien qui unit les cantons en un corps fédératif; ce serait dissoudre cette nation suisse qui a su conquérir au prix de son sang cette indépendance reconnue par l'Europe depuis des siècles, ainsi que par les traités de Vienne de 1815, traités où la France a contracté envers la Confédération suisse des engagements auxquels le gouvernement du roi déclare de nouveau vouloir être fidèle; en un mot, ce serait séparer la Suisse en deux confédérations, ce qui amènerait sa ruine et causerait dans l'équilibre européen et les rapports des puissances entre elles une perturbation dont il est difficile de calculer les conséquences.

» Votre Excellence comprendra donc avec quelle douloureuse surprise la Diète a vu, dans l'office de M. de Bois-le-Comte, que le président du conseil de guerre du Sonderbund est placé sur la même ligne que le président de l'assemblée fédérale, le chef de la Confédération. Un rebelle posé par un gouvernement comme l'égal de l'autorité légitime!

» Certes, M. le ministre, si l'ambassadeur de Sa Majesté ne nous eût donné l'assurance positive que le gouvernement du roi est inspiré par les sentiments les plus sincères d'amitié pour la nation suisse, la position que le gouvernement a officiellement donnée à l'ex-président du ci-devant conseil d'une ligue dissoute serait de nature à faire naître les plus étranges suppositions, telle que l'intention de faire revivre le Sonderbund, ou de lui donner appui. Il ne se trouverait, dans le plus petit nombre des États confédérés, pas un seul magistrat qui consentit à siéger dans une conférence avec un individu qui a dû fuir devant la juste colère des citoyens des cantons qu'il avait entraînés dans la ligue de funeste mémoire. Le sentiment national se trouverait profondément blessé de la supposition qu'il pût en être différemment.

» La Diète ne doute point que lorsque le gouvernement du roi et ses hauts alliés auront connaissance de l'état réel des choses en Suisse et pesé les considérations qui précèdent, ils ne comprennent les motifs qui s'opposent à ce que l'assemblée fédérale accepte une médiation dont le principe implique la reconnaissance du Sonderbund avec toutes ses conséquences désastreuses, car elles peuvent conduire à l'anarchie. Ce serait bien contre la volonté des cinq puissances; mais un pareil résultat n'en serait pas moins fatal.»

L'insulte et la diffamation jetées à un proscrit, l'outrage à tout un peuple, dont la liberté est opprimée, ne servent point de contre-poids aux sophismes de la Diète. Par son arbitraire sans frein, par ses cupidités sans règle, elle voulait forcer l'Europe à une démonstration.

Tout le monde confessait que cet état de crise, entretenu par les Sociétés secrètes, devait avoir un terme, et sir Strafford Canning lui-même ne cachait plus le dégoût que, disait-il, ces misérables lui inspiraient. « Le diplomate anglais, qui vient de retourner à Paris, ainsi s'exprime M. Gaullieur (1), paraît médiocrement édifié de ce qu'il a vu en Suisse, et prodigue les recommandations, les avis et les conseils. A tout prendre, malgré la différence de la forme, il ne serait point trop surprenant de voir se renouer un jour le concert unanime des puissances à l'égard de la Suisse (2). »

Ce jour que l'écrivain radical semblait prévoir, n'allait pas tarder à se lever. Le 18 janvier 1848, une note collective des ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse, qui s'étaient enfin décidés à se passer de l'Angleterre, fut adressée de Neuchâtel par le comte de Bois-le-Comte à la Diète de Berne. Elle annonçait en ces termes une nouvelle phase diplomatique :

« Quand le gouvernement du roi s'est concerté avec les gouvernements d'Autriche, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, pour offrir à la Suisse sa médiation amicale, il s'est proposé non-seulement de concourir à faire cesser en Suisse la guerre civile, mais aussi de rappeler et de mettre à couvert le principe sur lequel repose la Confédération helvétique, c'est-à-dire la souveraineté des vingt-deux cantons qui ont conclu entre eux, à titre d'États souverains, le traité d'alliance connu sous le nom de Pacte fédéral et dans lequel ces termes sont expressément consacrés.

» Les puissances ont clairement manifesté à cet égard leur pensée lorsqu'elles ont demandé qu'il fût formellement reconnu et déclaré par la Diète qu'aucun changement ne pouvait être apporté au pacte fédéral sans le consentement unanime des vingt-deux cantons.

» En veillant ainsi, dans l'intérêt de la Confédération helvétique et avec des sentiments de fidèle amitié, au maintien de la souveraineté cantonale, les puissances ont agi en vertu de leur propre droit et en parfaite conformité avec les actes qui ont réglé la situation de la Suisse

(1) *La Suisse en 1847*, p. 317.

(2) Dans une dépêche du 23 janvier 1848, M. de Bois-le-Comte annonce le départ de sir Strafford Canning, qui disait alors : « Je vois qu'on ne suit pas mes conseils, et ma position devient intenable. J'ai appuyé mes démarches officielles de lettres particulières et amicales à M. Ochsenbein. Ce matin encore je lui ai écrit pour lui recommander l'amnistie. Tout cela sera sans résultat. Ochsenbein et Funck ont le désir du bien, mais les autres membres du gouvernement sont les bras des clubs, et si je confonds dans mes souvenirs M. *** et M. *** avec les ours de pierre qu'on voit sur la porte de Berne, ce sera leur faute, car je n'ai pas pu avoir l'honneur de les voir. »

en Europe. La Confédération helvétique ne s'est reconstituée en 1814 et en 1815 qu'avec le concours des puissances, c'est ce concours qui a déterminé plusieurs des cantons, notamment les cantons de Schwytz, Appenzell intérieur et Unterwalden-le-Bas à rentrer dans la Confédération, et ils n'y sont rentrés qu'en recevant de la Diète, comme des puissances elles-mêmes, l'assurance que leur souveraineté et leur religion n'auraient jamais à en souffrir. Et lorsque les puissances, voulant concilier et unir intimement l'intérêt de la Suisse avec l'intérêt général de l'Europe, ont accordé à la Confédération ainsi reconstituée d'importants accroissements territoriaux et la neutralité perpétuelle de son territoire, elles l'ont fait en considération des bases essentielles de la Confédération et dans la confiance que ces bases seraient loyalement maintenues. C'est ce que constatent formellement les actes et documents diplomatiques de cette époque.

» Les avantages accordés à la Suisse et les engagements que les puissances ont contractés envers elle, sont donc corrélatifs et attachés aux bases essentielles de l'organisation de la Confédération. Et lorsque les puissances qui accomplissent envers la Suisse leurs engagements, réclament à leur tour de la Suisse le maintien des principes, auxquels ces engagements correspondent, elles ne font qu'user d'un droit incontestable qu'elles puisent dans les mêmes traités sur lesquels se fondent les droits de la Confédération elle-même.

» En présence des événements qui ont éclaté en Suisse et de ce qui s'y passe actuellement, les puissances sont dans le cas d'exercer ce droit, car elles ne peuvent voir et elles ne voient en effet dans ces événements qu'une déplorable guerre civile engagée, au sein de la Confédération, entre douze et deux demi-cantons souverains et sept cantons également souverains. Et cette guerre civile a évidemment attaqué la souveraineté cantonale, c'est-à-dire la base fondamentale de la Confédération helvétique et de sa situation en Europe.

» En conséquence, le gouvernement du roi s'est concerté à ce sujet avec les gouvernements d'Autriche, de Prusse et de Russie, intéressés comme lui à faire respecter, comme à respecter eux-mêmes, les engagements mutuels contractés entre eux et la Confédération helvétique, et d'accord avec lesdits gouvernements, le gouvernement du roi déclare :

» 1° Que la souveraineté cantonale ne peut être considérée comme réellement subsistante dans les cantons militairement occupés par d'autres cantons et au milieu des actes qui accompagnent cette occupation.

» 2° Que c'est seulement lorsque lesdits cantons rendus à leur complète indépendance auront pu constituer librement leurs gouvernements que la Confédération pourra être considérée comme étant dans un état régulier et conforme aux traités.

» 3° Que le rétablissement sur le pied de paix des forces militaires dans tous les cantons est la garantie nécessaire de toute liberté mutuelle et générale.

» 4° Qu'aucun changement dans le pacte fédéral ne saurait être légitimement accompli qu'autant qu'il réunirait l'unanimité des voix de tous les cantons qui composent la Confédération.

» En faisant cette déclaration, le gouvernement du roi maintient les droits sacrés de la justice et les bases essentielles de la Confédération helvétique. Il ne désire rien en Suisse que le repos intérieur de la Confédération et l'union intime et vraie de tous les cantons qui la composent. Il respecte profondément la dignité comme l'indépendance de la Suisse et n'a jamais voulu apporter aucune entrave au perfectionnement régulier et constitutionnel de ses institutions. Mais la souveraineté et l'indépendance des cantons, aux termes du pacte fédéral, doivent être sincèrement et effectivement respectés en Suisse, comme celle de la Suisse elle-même en Europe. Les engagements des puissances envers la Confédération et ceux de la Confédération envers les puissances sont mutuels et fondés sur les mêmes traités. Si les uns n'étaient pas fidèlement respectés et maintenus, les autres seraient inévitablement compromis et suspendus, et les puissances qui ont garanti à la Suisse les avantages dont elle jouit seraient évidemment en droit de ne plus consulter que leurs devoirs comme membres de la grande famille européenne et les intérêts de leurs propres pays. »

Cette note réclamait donc d'une manière absolue la souveraineté cantonale, en demandant que les troupes d'occupation quittassent chaque État, et que chaque État pût faire librement ses élections. La confiance des puissances dans les véritables dispositions des Suisses était telle que, malgré les résultats de la guerre, ces puissances pensaient qu'il suffisait de les laisser à eux-mêmes pour que toute l'œuvre des Radicaux tombât à l'instant. Néanmoins comme il était à prévoir que l'autorité usurpée par les Clubistes dirigeant la Diète, pourrait lui faire illusion sur la persistance de volonté des quatre cours et la porter à ne pas se rendre à leurs injonctions, le général de Radowitz et le comte de Collaredo, plénipotentiaires de Prusse et d'Autriche (1),

(1) Ces deux diplomates avaient été spécialement envoyés à Paris par leurs cours afin d'y former avec le gouvernement français et l'ambassade de Russie une entente sur les

étaient convenus de se retrouver à Paris le 15 mars 1848. Alors les quatre cours devaient, dans un accord conservateur, arrêter les dispositions propres à mettre un terme au triomphe des Radicaux et à étouffer la propagande révolutionnaire qui de la Suisse se répandait sur toute l'Europe.

Les joies sauvages qui accueillirent la chute du Sonderbund, les espérances que ce triomphe fit concevoir aux Sociétés secrètes, les aspirations vers le désordre que les alchimistes d'anarchie évoquaient dans leurs banquets, la glorification du prolétariat-voleur que l'on plaçait sous la sauvegarde du principe républicain, inspirèrent aux puissances cette dernière pensée de salut. L'Angleterre isolée contemplait et supputait stoïquement les calamités accumulées sur le monde par sa politique. Le 15 mars, les royaumes mettaient un terme au chaos né du Libéralisme et de la Révolution de juillet. Ce jour-là, Louis-Philippe d'Orléans allait entrer dans la famille des monarques par la grande porte d'une fédération de princes.

Au 24 février 1848, la Révolution, en lui brisant sur la tête la couronne des Bourbons, se fait l'exécuteur d'un terrible jugement d'en haut. La Révolution emporte ce roi qu'elle avait apporté. A l'heure marquée par la Providence, elle souffle sur son trône; le trône s'abîme, et Louis-Philippe disparaît sans même recueillir un peu de cette banale pitié qui s'attache aux grandes infortunes. Le 24 février, il ne se trouve pas un athée sur le sol français. On ne se préoccupe point du lendemain. Chacun ajourne ses craintes ou ses espérances pour laisser respectueusement passer la justice de Dieu.

Elle était éclatante comme un coup de tonnerre, solennelle comme un de ces irrévocables arrêts cachés dans le trésor des vengeances divines. Le Ciel avait préservé Louis-Philippe du poignard et des embûches de ses ennemis pour que, devant cette grande réparation à la morale publique, toute bouche humaine pût, en admirant la magnificence des desseins du Seigneur, proclamer avec lui (1) : « Voyez que je suis seul et qu'il n'est pas d'autre Dieu que moi. Je tueraï et je ferai vivre; je frapperai et je guérirai, et personne ne peut s'échapper de mes mains. »

Le 24 février était un jour providentiel. Il n'y eut pas une tête qui ne s'inclinât sous une pareille expiation. Cette chute immense rappelant chaque épisode de l'abdication et du départ du roi Charles X,

affaires de la Suisse. La note du 18 janvier, que nous publions, avait été rédigée dans ces conférences, dont l'Angleterre se trouvait exclue.

(1) Deutéronome, ch. xxxii, v. 50.

sembla prodiguer outre mesure à Louis-Philippe, à ses enfants et à ses petits-fils tous les désastres qui avaient été épargnés à la dignité royale dans son représentant légitime. La comparaison ménagée par le ciel n'échappait à personne. Au milieu de l'isolement et des humiliations de sa fuite, Louis-Philippe la sentit et la confessa. Le lendemain fut pour tous un réveil plein d'angoisses, une lutte horrible engagée entre le bon et le mauvais génie de la civilisation.

À la vue des calamités qui les enveloppaient, les peuples, frappés de terreur, invoquèrent un pilote dans la tourmente. Depuis 1850, ils avaient été condamnés au doute; on les avait élevés dans l'incertitude du droit et dans le mépris des règles. Le péril les rendit à leur vieille foi monarchique. Les peuples tournèrent leurs regards vers le principe d'autorité. Ils la demandaient audacieuse et forte; mais les rois tombaient un à un comme tombent les feuilles d'automne. Les rois s'en allaient, lorsque les nations avaient besoin d'un guide. Tout leur manquait à la fois. Des souverains, elles en appelèrent aux soldats. Quelques généraux répondirent à ces cris de détresse. Ils rallièrent l'armée dont la fidélité fut une gloire. En Autriche, en Prusse, en France comme en Italie, Radetzki, Windischgrätz, Jellachich, le prince royal de Prusse, Wrangel, Brandebourg, Cavaignac et Filangieri conjurèrent une crise épouvantable. La Révolution avait espéré que la vieille Europe rendrait l'âme dans les bras des Sociétés secrètes. Encore une fois l'épée préserva le monde de l'avènement de la confusion.

On lui tenait tête en France, en Autriche, en Prusse et en Italie. Dans ce cataclysme, qui s'était abrité sous l'aveugle hospitalité de l'Helvétie, cette mère nourrice de la Révolution se vit oubliée. On laissait le club de l'Ours et la Diète torturer à leur volonté les lois et les garanties qu'un peuple libre s'était librement données. Le club de l'Ours et la Diète s'associèrent par leurs vœux et par leur exemple au débordement de l'anarchie. L'impunité était acquise à l'idée radicale; nous allons voir par quelles mesures elle intronisa son despotisme unitaire et communiste.

CHAPITRE XVII.

Conséquences de la chute du Sonderbund. — Les Suisses perdent la liberté civile, la souveraineté cantonale. — L'illégalité règne avec la proscription. — Perte de la liberté religieuse. — Les confiscations et les bannissements. — Conclusion.

La révolution sociale que le Radicalisme suisse avait laissé aux réfugiés le soin d'enfanter dans les cantons helvétiques, cette révolution à laquelle il coopérait par sa fatale hospitalité ou par les turbulences de ses passions, le délivrait enfin de tout contrôle diplomatique. Ses complices triomphaient à la même heure à Paris, à Vienne, à Berlin, à Dresde, à Milan, à Rome et à Naples. Berne s'associe à ces victoires du désordre. Son artillerie salue de cent un coups de canon la chute de tout gouvernement légitime. L'idée démagogique a grandi en Suisse sous l'aile des Sociétés secrètes; elle se répand dans le monde. Les Corps francs ont des volontaires à offrir à cette armée de réfugiés qui court à la conquête de la dépravation publique. L'Helvétie fut le berceau de toutes ces conspirations contre l'ordre social; elle en est le quartier général, plus tard elle en deviendra le champ d'asile et le lieu de retraite. Les vaincus de Naples, de Paris, de Custozza, de Novare et de Bade, retrouvent dans les cantons radicalisés le boulevard de la République universelle, dont ils ne cessent de poursuivre le rêve à travers les ruines et le sang. C'est en Suisse que se reproduit le phénomène de la tour de Babel. Là, on voit chaque jour le Polonais, juif errant de l'insurrection, presser dans les bras de sa fraternité le luxurieux Lombard; le Prussien trompé donne la main au sicaire de Garibaldi; le hussard hongrois de Kossuth disserte de progrès socialiste avec le barricadeur français. Les débris de la révolte badoise se laissent enivrer d'opium communiste par les universitaires de Vienne. Les chefs de la démagogie, gouvernants provisoires prêts à s'imposer à toutes les nations, s'y rendent de tous les coins de l'Europe; ils préparent dans cette oasis révolutionnaire les éléments de nouvelles perturbations. Ils veulent une Helvétie une et indivisible au service d'une Pologne, d'une Italie, d'une France, d'une Allemagne, d'une Hongrie aussi une, aussi indivisible qu'elle et formant ensemble l'harmonie mazzinienne des peuples, la grande République européenne.

Aujourd'hui tous les Radicaux du monde protègent la Suisse, demain

ils seront protégés par elle. Cette assurance mutuelle dans le crime social offrait aux Radicaux une chance inespérée de succès. Leurs obligés, leurs complices de la veille les encourageaient par leur exemple. Ils les suivaient, ils les devançaient dans la voie des spoliations et des meurtres. L'impunité n'était plus seulement acquise aux forfaits, elle devenait un droit, une consécration. Les clubs dont, selon l'expression de sir Strafford Canning, les magistrats radicaux ne sont que le bras exécutif, les clubs, qui alimentaient, qui fêtaient, qui couvraient de leurs caresses les troupeaux de réfugiés, se mirent à leur donner un avant-goût des persécutions contre les hommes fidèles aux principes de morale et d'équité. Les réfugiés, chassés de leur pays par l'indignation du peuple, ne pouvaient plus violer le domicile des citoyens, ruiner l'État en même temps que les familles, confisquer les libertés au nom d'un chimérique unitarisme, appeler au gouvernement les échappés de tous les mauvais lieux et tarir du même coup les sources de la fortune publique et de la fortune privée. Le désordre ne leur était permis qu'en idée; les Radicaux suisses voulurent leur en offrir le spectacle comme pour tenir en haleine ces embrigadements d'ouvriers de désordre.

A la chute du Sonderbund, le club de l'Ours et la Diète avaient résolu d'être impitoyables. Il fallait faire passer le niveau radical sur les cantons primitifs où la liberté civile et la liberté religieuse n'ont jamais été un mot vide de sens. La révolution se mit à l'œuvre avec une de ces fiévreuses impatiences que la société ébranlée maudit chaque jour.

Les sept cantons catholiques avaient capitulé, les uns sans résistance, les autres après quelques combats partiels. Ces capitulations furent méconnues. La force imposa partout des gouvernements provisoires. Ces gouvernements se recrutèrent de tous les Corps francs qui avaient été battus et qui brûlaient de faire expier à leurs vainqueurs une défaite méritée. Cette défaite n'avait entraîné pour eux ni confiscation des biens, ni sévices, ni tortures, ni exécutions capitales. Le Peuple les avait abandonnés à leur honte; ils condamnèrent ce peuple à payer sa mansuétude par la perte de tous ses droits. Les Corps francs allaient régner; ils commencèrent par s'attribuer les primes d'encouragement qu'ils se devaient à eux-mêmes. On en avait vu un grand nombre nier sous le coup de la loi leur participation à ces envahissements sauvages; d'autres s'étaient faits les délateurs de leurs complices: ils se réconcilièrent tous dans un premier épanchement de félicité radicale. Ils s'escomptèrent mutuellement leurs services déma-

gogiques, et en ajournant leur vengeance, ils vinrent à Fribourg brûler dans un auto-da-fé les dénonciations qu'ils s'étaient permises les uns contre les autres, pour la plus grande gloire de la fraternité.

Au moment de lever l'étendard de la révolte contre le droit, la Diète des douze cantons annonçait, le 4 novembre 1847, dans une proclamation à son armée: « Les ennemis de la patrie cherchent à faire accroire que c'est pour anéantir la souveraineté cantonale des États de l'Alliance séparée que vous êtes appelés à marcher, que c'est pour détruire leur liberté politique et religieuse, les asservir au joug des majorités tyranniques, renverser les institutions fédérales, constituer un gouvernement unitaire sur leurs ruines et saper les bases de l'ordre social. Ce sont là d'odieuses calomnies. »

Cette même Diète s'adressant aux Catholiques du Sonderbund, le 20 octobre, leur disait:

« Vous craignez un danger pour les droits et les libertés que vous avez hérités de vos pères, pour votre position future dans la Confédération, pour votre foi, votre religion. Mais nous vous donnons l'assurance solennelle que toute intention de porter atteinte à ces biens les plus précieux est fort éloignée de nous. Comment l'autorité fédérale pourrait-elle nourrir le dessein d'exercer une injustice envers des Confédérés, une injustice envers des co-États qui pour la plupart appartiennent aux plus anciens membres de notre Alliance! — La Diète fédérale ne veut point l'oppression des Confédérés, point l'anéantissement des souverainetés cantonales, point le renversement violent des institutions fédérales, point de gouvernement unitaire, point de violation de vos droits et de vos libertés, point de danger pour votre religion. »

En signant ces actes officiels, la Diète des douze mentait à son armée, elle mentait à ses généraux, elle mentait à la Suisse, elle mentait à l'Europe, car toutes les pensées criminelles qu'on lui imputait alors, toutes ces pensées qu'elle taxe d'odieuses calomnies sont devenues de tristes, d'éclatantes vérités. Les faits sont là pour le démontrer.

Le premier soin des généraux et des commissaires de la Diète fut de dissoudre ou de laisser proserire les gouvernements réguliers que chaque canton s'était volontairement, librement donnés. On les remplaçait par des gouvernements de réfugiés, ou, lorsqu'on voulait prêter à ces pouvoirs démagogiques une apparence de sanction populaire, on décréait un simulacre d'élection, puis on faisait voter en présence des baïonnettes étrangères, ayant le droit de veto. Ces gouvernements étaient le produit de la force brutale; la force brutale eut seule la

puissance de les maintenir. Les cantons fidèles étaient en proie à l'occupation militaire. Cette occupation dura quatre mois, jusqu'au jour où, après avoir désarmé complètement les Catholiques, on crut que l'usurpation radicale s'affermirait sur sa base.

Uri, Schwytz, Lucerne, Unterwald, Fribourg, Zug et le Vallais s'étaient voté des Constitutions libérales et démocratiques. Ces Constitutions furent frappées de nullité par le club de l'Ours, qui en imposa de nouvelles. Il les manufactura dans ses ateliers communistes. Le peuple exerçait sa souveraineté dans ses landsgemeindes. Là, il approuvait, il blâmait, il régnait. C'était la seule, la vraie liberté populaire. Cette liberté menaçait de tourner contre le Radicalisme; Berne ordonna de la supprimer. Elle s'anéantit sous le despotisme des Corps francs. Dans quelques cantons il faut, comme à Fribourg, obtenir un certificat de civisme socialiste, afin d'exercer son droit électoral. On y craint la voix du peuple qui veut ses anciens magistrats. Des décrets, hérissés d'entraves, limitent le nombre des électeurs et des élus. Les Corps francs désirent s'éterniser aux affaires; ils se proclament pour neuf ans membres du gouvernement; ils déclarent que cette disposition est immuable. Un édit en prépare une nouvelle qui ne le sera pas moins. Le peuple a des retours de justice; on doit les lui épargner. Un ostracisme de dix ans prive donc de leurs droits de citoyens tous les membres de l'ancien gouvernement, tous ceux qui pourraient devenir les magistrats de la confiance du peuple. Cette liste d'exclusion reste toujours ouverte afin d'inscrire sur ses tablettes la génération qui grandit.

Berne a rédigé ces Constitutions; elle promet de les appuyer. Ses troupes et celles de la Diète sont mises à la disposition des Radicaux, ses subordonnés. Uri, Schwytz et Unterwald n'avaient pas dans leur sein des traîtres ou des mercenaires à la solde d'une Société secrète. Ils laissèrent passer sur leurs têtes la première tourmente; mais dès que ces États se virent délivrés des troupes d'occupation, ils répudièrent toutes les félicités que Ochsenbein et le club de l'Ours avaient décrétées pour eux. Ils revinrent à leurs vieilles Constitutions, à leurs landsgemeindes, à leurs magistrats anciens.

Après avoir été ruinés en impôts de guerre, ils ne consentirent pas à demeurer esclaves dans l'opprobre du Radicalisme. Ils avaient secoué le joug; Berne laissa ces trois cantons réparer leurs calamités. Il n'en fut pas ainsi pour Lucerne, Zug, Fribourg et le Vallais.

Les Sociétés secrètes avaient enfanté les Corps francs dans les ténèbres; les Corps francs s'installaient au pouvoir. La Jeune Suisse de

Mazzini releva la tête. Elle organisa ses clubs et ses moyens de despotisme. Sous le nom d'Association patriotique, elle enveloppa l'Helvétie dans un vaste réseau de corruption et de misère. Chaque district, chaque ville, chaque bourgade fut doté d'un comité. Les comités formés d'après le plan de Mazzini eurent ordre de se mettre en rapports quotidiens avec les clubs centraux qui correspondaient eux-mêmes avec le club directeur de Berne. Les membres de ces clubs se trouvèrent seuls et de droit aptes à tous les emplois publics; seuls, ils furent armés; seuls, ils composèrent la garde prétorienne des Gessler bernois. Le dévouement des troupes cantonales était suspect; on prolongea l'occupation militaire jusqu'au moment où ces Corps francs d'une nouvelle espèce furent organisés.

Afin de perpétuer leur domination, les radicaux de Lucerne, de Fribourg et du Vallais recrutèrent des janissaires prêts à obéir à tout signe qui pouvait se traduire en exactions. Ils étaient soutenus par les forces dont Berne avait le commandement suprême; ils se mirent sans crainte à travailler à la décomposition morale.

Dans cette tyrannie qui se prive de l'échafaud parce que le sang versé serait une semence de chrétiens et de soldats, rien n'a été épargné pour dégrader l'homme et l'assouplir à la servitude. Le nom de la liberté est bien prononcé par-ci par-là dans les constitutions radicales comme un souvenir des vieux temps; mais les Révolutionnaires absorbent tous les pouvoirs. Ils sont législateurs, magistrats et autorités administratives. Tout ressort d'eux, tout revient à eux. La loi n'est plus protectrice; elle se contente d'être afflictive. Le Corps franc se met au-dessus d'elle. C'est lui qui l'a faite, lui qui la manipule selon ses besoins ou ses caprices du moment, lui qui la commente, qui l'applique, lui qui veut que toujours et partout elle donne gain de cause aux iniquités commises ou aux forfaitures en projet. En face d'une semblable liberté, le Catholique fidèle à son culte et à ses principes, devient un serf appartenant corps et biens, à me et conscience au Radical qui l'a conquis. Le Radical se proclame son maître; il l'emprisonne, le dépouille, le torture, l'exile à volonté. Pour éterniser les douleurs de ses victimes, le Radical fait l'économie du bourreau.

Les constitutions de Lucerne et du Vallais sont établies sur ces bases; celle de Fribourg pousse l'idéal du mépris de l'homme jusqu'au sublime.

Son article premier déclare que « le canton est une démocratie. » Or, dans cette démocratie arrangée aux convenances des professeurs

du Radicalisme, le peuple est tenu à l'écart de toute participation aux affaires. Il ne doit choisir aucun de ses magistrats. Au moment des élections, on emprisonne préventivement ceux qui sont soupçonnés d'une influence quelconque, ceux surtout que l'on redoute de voir acclamés par les scrutins. Les Corps francs président aux élections, ils les valident ou les annulent. La terreur plane sur l'ensemble des opérations.

L'article 5 de cette constitution dit : « La liberté individuelle est garantie, et nul ne peut être arrêté que dans les cas prévus et selon les formes prescrites. » Cet article est positif et rassurant; néanmoins il n'existe pas à Fribourg un honnête homme qui ne soit à toute heure du jour ou de la nuit menacé dans sa tranquillité par le premier venu, pour peu que ce premier venu se trouve entaché de quelque action déshonorante. La garantie offerte à la liberté individuelle n'a produit à Fribourg comme ailleurs qu'une décevante illusion. Elle n'a servi qu'à créer des prisons nouvelles et plus spacieuses. En deux ans, on compte dans ce canton plus d'arrestations sans aucune forme, sans aucun prétexte comme sans aucun jugement, qu'on n'en compta durant les vingt précédentes années.

Selon l'art. 4, « le domicile est inviolable, » et il ne se passe point de jour sans que le Radicalisme ne se livre à la violation du domicile des citoyens. Absents ou présents, ils doivent avoir dans la démagogie un confident de leurs pensées et de leurs affaires. Ils sont probes et religieux, ils sont donc suspects; leurs papiers et leurs correspondances restent à la merci de leurs maîtres. Cette inquisition s'étend jusque sur les voyageurs; elle frappe incessamment sur le Fribourgeois; elle s'octroie droit d'aubaine sur l'étranger qui n'a pas le malheur d'être un réfugié politique.

L'art. 7 décrète : « Toute rigueur est inutile et tous moyens de violence sont interdits. » L'art. 8, corroborant ce sentiment d'humanité, abolit la peine de mort. Mais à Fribourg, il y a des hyènes philanthropiques qui savent supprimer le nom et conserver la chose. On abolit l'échafaud pour les assassins, on tue en détail les honnêtes gens. Des bandes d'assomés enrégimentés parcourent le canton; ils se jettent sur les citoyens inoffensifs; ils les chargent de coups; ils versent leur sang, puis ils continuent leur expédition. Ils ont frappé, meurtri, étouffé des femmes ou des enfants. Le soir ils dorment et ils font bien, car la justice veille sur leur sommeil; elle les protège dans leur repos.

Selon l'art. 9, « la liberté de la presse est garantie. » A cet axiome

fondamental de toute constitution démagogique, il n'y a qu'un léger correctif. Il est impossible, à Fribourg, de trouver un typographe assez audacieux pour braver les foudres des Radicaux. Les presses de ce canton ne sont faites que pour gémir sur le bonheur dont ils attristent le pays. Rien ne peut s'imprimer que par ordre; la terreur plane sur tous les casiers, la terreur s'incruste au fond de toutes les écritures. On ne trouve pas d'imprimeurs, disons mieux, on ne rencontrerait pas un homme qui osât confier au papier encore moins à la poste les pensées dont il est obsédé. En famille même, on recule devant une franchise sans péril, car la prison ou le bannissement devant le commentaire obligé de la liberté.

Dans les États constitutionnels, le droit de pétition a les mêmes privilèges que la presse. A Fribourg, il est soumis aux mêmes entraves. L'art. 10 le garantit et le consacre. Si un citoyen a conçu l'idée de s'adresser au gouvernement par cette voie de publicité, il est à l'instant même saisi et incarcéré comme fauteur de troubles. Par le seul fait, il se constitue en état de révolte contre la révolution, et la révolution est implacable. La loi sévit contre les pamphlets; aux yeux du gouvernement chaque pétition se transforme en pamphlet.

Si l'on ajoutait foi à l'art. 15, la propriété serait inviolable; mais les Corps francs ont mis la confiscation indéterminée à l'ordre du jour. Les Corps francs administrent la fortune des particuliers; ils en jouissent, et dans ce canton, comme dans les autres soumis au Radicalisme, personne ne peut s'avouer qu'il travaille pour ses enfants. Les décrets provoquant des arrêtés d'exécution, les édits d'amnistie corrigés par le séquestre ou par d'exorbitants impôts sont suspendus sur toutes les têtes. Des familles entières passent tout d'un coup de l'aisance à la plus profonde misère.

A Lucerne, ainsi qu'à Fribourg, les vengeances politiques ou personnelles viennent en aide au Radicalisme. Tous ceux qu'il juge hostiles à ses vues, tous ceux dont il sait que la conscience restera inflexible, tous ceux qu'il accuse du crime d'aimer la patrie, sont d'avance condamnés à son tribunal.

Afin de stimuler la rapacité de ses aides, Ochsenbein avait, pour ainsi dire, accordé une prime à la spoliation. Il mit à la charge des cantons catholiques les frais de guerre (1) qu'il plairait aux Corps

(1) Les frais de guerre imposés au Sonderbund furent ainsi répartis par les spoliateurs :

Lucerne eut à payer.	2,152,000 fr.
Schwytz.	246,8.0

francs d'indiquer. Ces Corps francs pouvaient choisir les personnes sur lesquelles devaient retomber le poids de leur vengeance pécuniaire, et le décret du 20 mai 1848 établit la solidarité entre les imposés. Ce décret, qui porte jusqu'à l'infini la minutie des détails tyranniques, essaie même de jeter la désunion parmi les victimes. Il autorise les citoyens frappés de confiscations ou d'impôts de guerre à user de recours contre les instigateurs qu'il leur plaira de désigner comme les ayant entraînés dans des actes hostiles aux Sociétés secrètes.

En Suisse, on a vu des gouvernements juger et porter la sentence sans avoir de prévenus à leur barre. On laissait au pouvoir exécutif le soin de les chercher et de leur appliquer la peine. Julien Schaller se fit pourvoyeur d'inquisition. Il choisit parmi les notables de Fribourg les six hommes qui avaient le mieux mérité de la patrie. Louis Fournier, le doyen OEby, Ammann, préfet de Fribourg, François Week, président du tribunal d'appel, Vaillant, conseiller d'État, et Gardian, préfet d'Estavayer, eurent les premiers honneurs de cet ostracisme. Plus de deux cents citoyens le partagèrent. Un décret du 20 mai 1848 notifia cet inconcevable abus de la violence. On y lisait :

Art. 1^{er}. Il est prononcé une amnistie pour tous les crimes et délits politiques commis jusqu'à ce jour, sous les réserves et conditions exprimées dans les articles suivants.

Art. 2. Une contribution de seize cent mille francs est imposée à titre d'indemnité, pour frais de guerre et d'occupation, aux principaux auteurs et fauteurs de l'Alliance séparée et de la résistance armée envers la Confédération, aux invidius et personnes morales qui, volontairement et librement, ont travaillé et concouru, d'une manière directe ou indirecte, à soutenir le Sonderbund.

Ce décret, dont les interminables articles forment tout un code de procédure à l'usage des proscripteurs, se termine par quelques phrases de sentimentalité révolutionnaire. Julien Schaller et de docteur Berehtold s'adressent à leurs chers concitoyens et ils leur disent :

Uri	96,760
Unterwald (Obdenwald).	90,610
Unterwald (Nidwald).	66,010
Zug.	402,500
Fribourg.	1,525,200
Vallais.	787,200

En outre les évêques, les chapitres, les abbayes, les couvents, les simples ecclésiastiques ayant quelque fortune patrimoniale, l'hospice même du Saint-Bernard, tout fut taxé à des sommes arbitraires, tout dut payer au delà de ses ressources. Les Radicaux supprimèrent de leur chef l'abbaye de Saint-Urbain et le couvent de Rathsauen, dont les richesses tentaient la cupidité communiste.

« Ce n'est point sans éprouver une immense douleur que nous mettons aujourd'hui à exécution le présent décret; car nous le déclarons encore une fois et hautement : nous répudions toute idée de représailles, tout sentiment de haine et de vengeance. Ce que nous cherchons, ce que nous demandons, c'est l'oubli du passé, la paix et la prospérité du pays. »

L'oubli du passé, la paix et la prospérité du pays ne viennent guère à la suite des spoliations. Julien Schaller et Berehtold, les deux Corps francs favoris du colonel Rilliet, voulaient oublier le passé. C'eût été pour leur conscience un pénible fardeau de moins. Ils se sont bien gardés de le faire, et dans leur soif de pillage et de ruine, ils auraient dû se souvenir des paroles que le colonel Rilliet leur adresse : « Ce n'est pas par des proscriptions législatives, dit le commandant militaire de Fribourg (1), par des jugements sans débats, par des listes arbitraires de condamnés, que l'on fonde l'avenir d'un peuple, et c'est faire une cruelle injure à la démocratie que de lier son avènement au pouvoir à des spoliations individuelles, système dont la conséquence sera de mettre le gouvernement entre les mains des plus misérables, puisque ceux-là seulement qui n'auront rien à risquer pourront en courir la chance. »

Schaller savait cela aussi bien que le colonel Rilliet de Constant; mais cet homme, qui demande vingt années seulement pour corrompre les habitants de Fribourg jusqu'à la moelle, et se venger ainsi de la honte qu'il répand sur sa patrie, s'inquiétait peu d'une pareille leçon. Il fallait des victimes à son inextinguible soif de vengeance; il en prit partout où il en rencontra. Il s'adressait aux familles puissantes du canton; il ne dédaigna pas de tomber sur la probité ignorée du plus obscur soldat.

Ce que Schaller faisait à Fribourg, Steiger et Barman l'imitaient à Lucerne et dans le Vallais. Les soldats avaient voulu défendre jusqu'à la mort les gouvernements de leur choix et de celui du peuple. On les avait vus après la capitulation briser leurs armes en pleurant, et s'écrier que l'opprobre était maintenant le seul héritage de leur patrie. On ne pouvait pas rançonner ces dévouements qui pour toute fortune n'avaient que leur courage et leur conscience; on tenta de les humilier. On les appela sous le drapeau du Radicalisme, on leur donna pour chefs les Corps francs qu'ils avaient vaincus; on les contraignit à obéir à des pouvoirs usurpés, on les accabla d'outrages. Ceux dont

(1) Fribourg, Vallais et la première division, p. 57.

la résistance plus forte que ces tortures morales se virent condamnés aux galères. A l'heure qu'il est, on en voit encore qui frémissent sous la chaîne et sous le bâton d'un Corps franc. Les prisons radicales sont pleines de ces soldats, généreux confesseurs, qui préférèrent la livrée du bagne aux louanges d'Ochsenbein.

En parlant des braves qui eurent l'honneur de vaincre les Corps francs, Schaller avait dit le 19 juillet dans l'orgie des carabiniers fédéraux à Fribourg : « Ceux-là sont bien connus; avec eux point de trêve, point de relâche. Il faut qu'ils soient terrassés, il faut qu'ils disparaissent. A un mal radical, il faut des remèdes radicaux. Il faut les expulser, en finir avec eux. S'ils approchent, il faut les repousser; s'ils se lèvent, les abattre; s'ils s'abaissent, les écraser comme on écrase le serpent. Le gouvernement ne faiblira point à l'œuvre. Il compte sur ses employés, et en particulier sur la société des carabiniers. »

Jusqu'à ce jour la spoliation ne s'était adressée qu'aux châteaux; elle avait fait grâce de son oubli aux chaumières. Schaller, qui le 20 mai 1848 « répudie toute idée de représailles, tout sentiment de haine et de vengeance, » et qui, le 19 juillet de la même année, fait entendre le cri de chacal que nous venons de reproduire, Schaller étend sur tous son système de persécutions. Il veut comme Steiger que tous souffrent dans leurs biens, dans leur liberté, dans leur conscience; tous ne sont-ils pas coupables de probité, d'honneur et de foi? Tous ne le méprisent-ils pas, ne l'abhorrent-ils pas? On jette sur les communes rurales les hommes les plus impurs ou les plus dégradés. On leur accorde tous les droits, ils usent de toute espèce de violences. On frappe des impôts extraordinaires sur ces paisibles populations; on les ruine après avoir tenté de les déshonorer. Dans la Suisse catholique, il n'y eut pas une famille qui ne pût sur les débris de son bonheur répéter avec Jérémie : « Notre héritage a passé à ceux d'un autre pays, et nos maisons à des étrangers. Nous sommes devenus comme des orphelins qui n'ont plus de père. Nos mères sont comme des femmes veuves. Nous avons acheté à prix d'argent l'eau que nous avons bue. On nous a entraînés, les chaînes au cou, sans donner aucun repos à ceux qui étaient fatigués. Des esclaves nous ont dominés, sans qu'il se trouvât personne pour nous racheter d'entre leurs mains. Nous allions chercher du pain dans le désert au travers des épées nues et au péril de notre vie. Il n'y a plus de vieillards dans les assemblées de juges, ni de jeunes hommes dans les concerts de musique. La joie de notre cœur est éteinte, nos concerts sont changés en lamentations. »

Ce système inquisitorial est poussé jusqu'à ses dernières limites. On espère que le Peuple, qui n'est pas habitué à la servitude, se lassera un jour de souffrir. Ce jour, le Radicalisme l'attend avec impatience pour écraser sous les bataillons de Berne une révolte légitime, mais partielle. Le clergé seul comprime par la prière et par l'exemple ces colères prêtes à déborder. L'occupation étrangère est le seul appui des dominateurs de Fribourg. Schaller le sait si bien qu'il appelle les troupes bernoises, même lorsque le pays ne murmure pas dans l'esclavage. Pour montrer que les Sociétés secrètes sont à ses ordres et qu'il en peut disposer à volonté, on le voit le 24 mars 1848 ouvrir les frontières de son pays aux Bernois et aux Vaudois.

Ce fut un nouveau pillage et de nouvelles vexations; mais Schaller avait donné une idée de sa puissance, Schaller régnait par la terreur. Ces occupations jadis si souvent, si éloquemment flétries par le Libéralisme, se renouvelèrent trois fois. A trois reprises différentes, le canton de Fribourg fut livré à ses radicaux indigènes, dont les Communistes de Berne et de Vaud stimulaient les instincts de brutalité.

En novembre 1848, Barman et ses associés de la Jeune Suisse ont besoin, comme Schaller, de faire à leur manière le bonheur du Haut-Vallais. Ce peuple méprise avec une désolante unanimité les hommes qui escaladent le pouvoir à l'aide des baïonnettes radicales. Il a horreur de l'insurrection triomphante, de l'insurrection régnant par le despotisme. Le Haut-Vallais est militairement envahi. Berne menace le canton d'Uri du même sort, si les papiers du Sonderbund ne sont pas livrés par cet État au club de l'Ours. Ces documents, confiés à l'honneur, doivent contenir des pièces accusatrices contre les chefs du Sonderbund. Le club de l'Ours annonce des révélations de la plus haute importance. Il arrache au canton d'Uri le dépôt de ces archives; puis, malgré les instances de Siegwart-Müller, de Bernard Meyer et de Fournier, il garde le silence, car publier les documents, ce serait condamner la Diète et le Radicalisme.

Dans tous les cantons que les Sociétés secrètes ont entrepris de régénérer, la misère pénètre avant la régénération. Il se trouve des Corps francs pour administrer les finances. Ainsi qu'à Berne, à Soleure et dans le canton d'Argovie, les caisses de l'État deviennent bientôt un gouffre où disparaît la fortune publique, où s'engloutissent toutes les fortunes particulières. Fribourg ne connaissait pas les impôts. En quelques mois le Radicalisme lui en fit atteindre le maximum. Tout y fut matière taillable et corvéable à merci. L'État possédait des revenus. Les communes jouissaient de leurs biens ainsi que les paroisses. Dans

chaque localité, ces biens, administrés par des hommes intègres, servaient à l'entretien du culte, à l'assistance des pauvres, au développement de l'instruction publique. Schaller et ses Corps francs absorbent tout. La philanthropie légale remplace la charité chrétienne; c'est le Radicalisme qui se charge de l'appliquer. Un révolutionnaire bien connu à Fribourg, M. Ruffieux, a publié dans le mois de janvier 1849 une pétition où se trouvent énumérés quelques griefs du peuple contre les tyrans qui le dominent. « Ces plaintes les voici, dit M. Ruffieux; nous éviterons autant que possible d'indiquer les noms propres.

« Le cumul, le népotisme et l'esprit de coterie sont à l'ordre du jour; presque tous les emplois sont réservés pour le soi-disant Radicalisme qui, sans ses rigueurs et sans la terreur qu'il inspire, serait presque inaperçu dans le canton. Quand un gouvernement n'étend le choix de ses employés que sur un petit nombre d'individus, il sort toujours des limites de la justice, de la morale et de la saine politique: il se suicide lui-même en immolant le pays.

» Le concours pour les places publiques est généralement éludé par l'esprit de famille et de faction: n'a-t-on pas vu jusqu'à de pauvres ouvriers rejetés des travaux publics, parce qu'ils n'appartiennent pas à une opinion que l'immense majorité ne partage pas?

» Plusieurs de nos gouvernements qui prétendent à tort être dans la démocratie, sont d'une hauteur et d'une dureté insupportables; leurs subalternes les imitent naturellement et nos campagnards en sont presque réduits à regretter les allures de l'ancien patriciat!

» Loin de consulter les vœux du pays pour les nominations des employés publics, on a souvent agi dans un sens diamétralement opposé.

» Le gouvernement manque de confiance dans le pays; il s'entoure de troupes, souvent étrangères, et a plutôt recours à la force qu'à la justice, et qu'aux mesures de prudence et d'humanité.

» Le peuple aimerait voir le directeur et les employés de la police moins occupés à surveiller les opinions politiques et plus attentifs à la recherche et à la poursuite des malfaiteurs réels; il y aurait ainsi plus de sûreté pour le public et moins d'espionnage et de terreur pour les honnêtes gens. Un pays libre suppose des opinions libres.

» Notre peuple a ses préjugés et en grand nombre: nous sommes loin de les préconiser; mais ne pourrait-on pas les ménager davantage là où ils ne nuisent pas? — La force seule est impuissante contre les idées.

» Nos autorités, pour colorer les mesures violentes qu'elles prennent à notre égard, nous représentent toujours au dehors, même dans des

actes officiels, comme des fanatiques; mais croyez-nous, nous sommes plutôt des mécontents et nous ne savons que trop bien pourquoi....

» Le clergé est une portion respectable de la population; or, on l'outrage indistinctement et sans nécessité dans les actes officiels et dans les assemblées publiques et dans un journal quasi-officiel. »

Ce qui se passe à Fribourg a son contre-coup inévitable à Lucerne et dans le Vallais. La liberté civile n'y existe même plus pour mémoire.

Les puissances avaient déclaré en 1815 et la Suisse avait accepté qu'un nouveau traité d'alliance ne pourrait être discuté et valable que lorsque les vingt-deux États souverains y auraient spontanément consenti. Berne voyait accomplir son rêve de République unitaire; le club de l'Ours fabrique une Constitution. Il la propose aux suffrages de ses esclaves catholiques. Cette Constitution est provisoire, transitoire comme tout ce que fait la démagogie; mais, dans son essence ainsi que dans son but, elle brise le passé de l'Helvétie; elle est en désaccord avec les mœurs du pays, avec le caractère des habitants, et surtout avec cette idée de souveraineté cantonale qui sera toujours le dernier palladium de l'indépendance des démocrates suisses. Elle rompt l'égalité entre les cantons qui nomment des représentants, non plus pour les représenter, mais pour obéir aux injonctions de Berne. Ces députés ne sont plus la conscience parlée de leurs électeurs; ils votent selon leurs inspirations, c'est-à-dire ils ont office de prendre le contre-pied de tout ce que leurs mandants veulent. La Constitution crée deux chambres, le Conseil des États et le Conseil national. Le premier, espèce de sénat sans dignité, est composé de quarante-quatre membres au choix des gouvernements radicaux. Le second doit être élu par la population elle-même, qui pourrait ainsi exposer ses plaintes et faire prévaloir ses vœux. Mais ce Conseil, formé de cent onze membres, dont cinquante-huit appartiennent à cinq cantons seulement et les cinquante-trois autres aux dix-sept moins favorisés, n'a pas encore vu une fois le peuple les choisir dans la plénitude de sa liberté.

Berne a établi son monopole centralisateur sur la Suisse. L'oligarchie du Radicalisme dirige les élections; elle obéit au club de l'Ours pour avoir le droit de dominer chez elle, et Berne, devenu capitale, a su s'attribuer une véritable part du lion. A lui seul, ce canton s'est donné autant de députés qu'à dix cantons souverains au même titre que lui. Une assurance mutuelle de tyrannie existe entre le gouvernement central et les gouvernements cantonaux. L'un règne; il administre l'enseignement, il monopolise les postes, les monnaies, les douanes, la poudre; il établit les impôts dont ses cupidités ont besoin; les au-

tres, fiefs du Radicalisme européen, n'ont pour dédommagement que les persécutions locales et les vengeances particulières.

Cette Constitution anormale fut pour la forme soumise à la sanction du peuple. Les quatre petits cantons, Schwytz, Uri, Unterwald et Zug, la rejetèrent à de fondroyantes majorités. A Fribourg, le nouveau pacte devait être frappé du même anathème populaire. Le Radicalisme s'épargna cet affront. Il prétendit que Moïse, choisi par Dieu pour être le guide et le législateur des Israélites, s'était bien gardé de proposer à la sanction d'un peuple rude et imbecile les lois salutaires dictées sur le Sinaï. Fort de cette comparaison, le Radicalisme s'imaginait que les Fribourgeois, après avoir longtemps gémi sous le joug des Jésuites, sont incapables de comprendre les félicités qu'il leur tient en réserve. Le Grand-Conseil, appuyé par Schaller, se décide donc à interpréter le vœu muet des populations et à se passer de leur avis pour leur infliger la Constitution qu'elles s'apprétaient à rejeter.

Plus loyal en apparence le gouvernement de Lucerne se montre plus fourbe en réalité. Il ne détermine pas le mode de votation. Avec une élasticité vraiment radicale, on le voit arranger à son gré et en famille tous ces suffrages, divers par la forme, mais identiques dans le fond. C'était un refus, par conséquent un outrage aux affiliés des Sociétés secrètes. Elles le firent disparaître dans une acceptation légalisée par elles.

Le Vallais s'était prononcé comme Lucerne; le Vallais repousse par ses suffrages cette loi que des oppresseurs lui imposent. Les Barman ont des intérêts de famille exigeant que le Vallais ne fasse pas scission dans cette unanimité que Berne s'octroie. Le Vallais n'a pas écouté l'ordre de ses maîtres; ils soumettent à leurs complaisants du Grand-Conseil à décider si la majorité des voix doit vraiment être regardée comme la majorité. La question était épineuse. Le Grand-Conseil se scinde en deux fractions égales; puis de guerre lasse, le 2 septembre 1848, on tourne la difficulté. Les avocats vallaisans sont les protecteurs patentés de ce peuple qui échappe à leur tutelle. Le peuple déclare par ses suffrages qu'il ne veut pas de la Constitution. Mais les avocats, installés au gouvernement, ont trouvé un moyen ingénieux de concilier la volonté populaire avec leurs petites ambitions. Ils font, par le Conseil d'État et le Grand-Conseil, donner à leurs députés en Diète les instructions contradictoires suivantes :

1^o La députation déclarera que le Vallais a rejeté la Constitution fédérale;

2^o Si une majorité de douze États représentant la majorité du

peuple suisse déclare la Constitution acceptée, la députation y adhèrera au nom du Vallais.

Dans les mains du Radicalisme, la liberté civile et politique était devenue un de ces jouets que les enfants aiment ou brisent selon le caprice du moment. La liberté religieuse se vit en même temps opprimée et anéantie.

Une lutte, commencée en 1852, s'était prolongée jusqu'en 1847. Cette lutte, tantôt avouée, tantôt niée, s'acharnait sur la Religion catholique; elle tendait même à effacer le Christianisme. Quand la force matérielle permit à ces vœux néfastes de déborder sur l'Helvétie, la proscription ne laissa plus aucun doute aux esprits même les plus candides. Elle frappa d'abord les Jésuites — c'est leur privilège — mais le Radicalisme avait de plus vastes projets. L'exil des Jésuites ne suffisait plus à sa soif de démoralisation. Il fallait envelopper dans la même loi de bannissement et ceux qui distribuaient l'instruction dans les campagnes, et ceux qui, par la charité, faisaient honorer l'Église de Dieu. A Lucerne, à Fribourg et dans le Vallais, on confondit sous le même anathème des Sociétés secrètes les Jésuites et les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les Frères de la doctrine chrétienne et les Religieux du mont Saint-Bernard. Gardes avancées de la civilisation ou de l'humanité, tout tomba le même jour.

Ce peuple catholique se trouvait à la merci de ses ennemis, sans guide, sans consolateur au dedans, sans espérance même au dehors. On l'abandonnait à ses douleurs physiques, à ses tortures morales; mais, dans l'union de ses prêtres, il pouvait, il devait rencontrer plus tard un élément de constance, qui à la longue saurait vaincre sa torpeur. Par une de ces fatalités qui accompagnent toujours les grands désastres, cette union fut compromise. Monseigneur Luquet, évêque d'Hesbon, arrivait en Suisse avec une mission de Rome, dont le caractère était assez mal défini par lui-même (1). Comme les quelques prêtres qui, avant de se consacrer au sacerdoce, se sont vus jetés dans les folles théories du Saint-Simonisme, ce prélat gardait presque à son

(1) De Lyon, monseigneur Luquet avait écrit à Paris. Il demandait au ministre des affaires étrangères une lettre pour prévenir l'ambassadeur de France en Suisse de son arrivée et lui faire trouver aide et appui dans sa mission. M. Gutzot crut devoir en référer à qui de droit. Il chercha à savoir si la mission de monseigneur Luquet était diplomatique, car, disait-il, l'ambassadeur français à Rome m'a écrit que le Saint-Père envoie en Suisse un ecclésiastique comme simple missionnaire, afin de réconcilier les esprits. C'était la vérité, et le Pape n'avait pas eu d'autre but. Monseigneur Luquet, n'ayant aucun titre pour l'accréditer auprès du Vorort, réclama des lettres de créance qui lui furent accordées dans les limites de sa mission primitive, en laissant à la nonciature la direction de toutes les affaires.

insu une tache indélébile de ses anciennes erreurs. Avec les qualités de l'esprit et une incontestable vertu, il se laissait toujours emporter vers l'idéal; il était sans cesse prêt à sacrifier le droit à des chimères de perfectionnement, à des mirages de conciliation où l'Église et la foi devaient tout accorder pour conquérir un sourire méprisant de l'indifférence ou du Radicalisme. Monseigneur Luquet se présentait en médiateur. Sa médiation n'aboutit qu'à donner tort aux spoliés en honorant les spoliateurs.

Dans son numéro du 8 février 1848, le *Confédéré de Fribourg*, feuille ultra-radical, analysait en ces termes la lettre que M. Luquet venait d'adresser au Vorort : « Il s'exprime de la manière la plus bienveillante envers la Suisse au nom du Saint-Père, et déclare qu'appartenant à la génération actuelle et ami du progrès, il comprend que le temps est venu où l'Église doit accueillir toutes les améliorations compatibles avec l'esprit de la religion, et qu'ayant été envoyé en Suisse pour concilier les Catholiques, il recevra tous les renseignements et les demandes que les autorités voudront lui transmettre. » Le 9 avril 1848, en écrivant d'une manière officielle au président et aux membres de la Diète qu'il salue comme « des esprits éclairés, des esprits habitués aux plus hautes considérations de la philosophie, » Monseigneur Luquet disait :

« Si donc parfois, et principalement dans les temps modernes, l'Église eut à lutter contre certains mouvements intellectuels qui entraînent les peuples, on le doit à des causes pénibles, qui, nous l'espérons, deviendront désormais de plus en plus rares, qui finiront, Dieu le veuille! par complètement disparaître.

» Ces causes, en effet, sont venues de malentendus bien souvent, de passions, de violences et d'obstinations particulières, qui d'un seul bond entraînent les esprits au delà des justes bornes. Elles venaient surtout d'intérêts divers, d'intérêts trop souvent humains, si l'on veut, mais que les uns défendaient comme un droit, que d'autres attaquaient comme une usurpation abusive. En un mot, c'était une société ancienne qui s'éroulait pour faire place à celle qui se constitue aujourd'hui.....

» Soyez-en bien convaincus, Messieurs, certaine comme elle l'est de la perpétuité de ses destinées, l'Église ne rattache exclusivement ses espérances à aucune institution humaine. Elle a longtemps accepté avec reconnaissance les bienfaits des puissances de la terre; elle le fait encore là où cet appui passager lui reste. Elle ne se refusera pas davantage, quand le moment en sera venu, à reconnaître le grand principe de séparation complète entre elle et les États. Elle n'hésitera

point, si les circonstances l'y portent, à inscrire elle-même sur sa bannière cette expression éminente et suprême de tolérance et de liberté. »

Dans la bouche d'un évêque, envoyé du Saint-Siège, de pareilles flatteries adressées à Ochsenbein et à son peuple de Corps francs, de semblables maximes prêchées en face de bourreaux athées, sans même avoir un regret ou une consolation à offrir aux martyrs catholiques, produisirent partout une impression déplorable. L'épiscopat français s' alarma de ces doctrines; mais en Suisse elles eurent un long retentissement. Le Radicalisme persécutait le clergé; il dépouillait l'Église: il faisait passer son niveau de dépravation sur l'aristocratie de moralité et de foi; il enseignait le mal; il légalisait le désordre; il portait la perturbation jusqu'au fond des consciences, et un prêtre venait, au nom du vicaire de Jésus-Christ, sanctionner toutes ces monstruosités. Les Suisses qui pleuraient sur les ruines de la patrie n'étaient rien pour ce prêtre. Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés, avait dit le Sauveur. L'évêque d'Hesbon tenait un autre langage. Au lieu de jeter un peu de baume chrétien sur mille plaies saignantes, on le voyait fraterniser avec les tortionnaires radicaux. Il se laissait fêter par Julien Schaller surnommé l'Apostat; il en recevait un mémoire où l'Église catholique et toutes ses institutions étaient flétries.

Cette mission avait commencé sous de tristes auspices, elle eut des conséquences funestes. Elle enhardit les persécuteurs en leur offrant presque l'assentiment de Rome; elle découragea les Catholiques en leur faisant douter même de l'affection paternelle du Saint-Siège.

Le 25 septembre 1848, Schaller écrivait à l'évêque de Lausanne et Genève : « Ne croyez pas que la justice, qui s'exercera, vous vaille la palme des martyrs. » Ce prélat connaissait assez les Radicaux suisses pour savoir qu'ils ne faisaient mourir qu'en détail. Dans le principe, ils avaient voulu le crucifier par leurs ovations. On les avait vus lui prodiguer comme à Pie IX ces respects hypocrites, ces témoignages de tendresse qui éblouirent le Pape. Monseigneur Marilley ne se laissa point prendre à de semblables manifestations. Il sentait qu'il était évêque pour les Catholiques; il ne voulut jouir que du droit de souffrir avec eux et pour eux. Il repoussa toutes ces fêtes qu'on lui préparait sur les ruines de l'Église. Il n'avait pas voulu être la dupe du Radicalisme, il en sera la victime.

Les Corps francs s'étaient emparés des propriétés ecclésiastiques; ils détruisaient les couvents, ils dépouillaient les religieuses; on en vint bientôt à l'immolation du clergé séculier. Les prêtres, les curés

furent dévolus aux haines radicales. A Lucerne, à Fribourg et dans le Vallais on les emprisonna, on les bannit sous l'accusation qualifiée de vertu, de talent ou de charité. Ils vénéraient l'autorité du Saint-Siège, elle ne fut plus pour le Radicalisme « qu'une puissance exotique non reconnue par le gouvernement. » Schaller avait honoré de sa fraternité monseigneur l'évêque d'Hesebon; il s'estima assez hétérodoxe pour se déclarer le pape de l'Église de Fribourg. On le vit s'adjudger la nomination à toutes les fonctions curiales. Il fut interdit à tout prêtre étranger d'exercer le ministère ecclésiastique sans l'autorisation de Schaller; il fallut son *celebret* pour dire la messe. Dans la pratique, cette loi faite pour les étrangers s'appliqua bientôt aux prêtres indigènes. L'évêque croit de son devoir de protester; l'évêque est saisi pendant la nuit, traîné dans un cachot hors du territoire fribourgeois, livré aux satellites de Druey, puis enfin après toute une odyssée de misère et de prison, monseigneur Marilley entend les députés du Protestantisme, ou plutôt de l'indifférentisme, le déclarer privé de ses droits de père et d'évêque.

Le clergé et le peuple se montrent dignes de l'exemple que leur offre le premier pasteur. On n'avait pu les dompter, on se flatta de les anéantir. Les prêtres les plus respectables sont mis hors la loi comme le culte. A Lucerne, à Fribourg, dans le Vallais, on confisque toutes les fondations pieuses. Les caisses de providence, destinées à fournir un morceau de pain à la vieillesse des curés, sont séquestrées. On les a privés du nécessaire; on va déchirer leurs cœurs en les arrachant au troupeau dont la garde est confiée à leur vigilance.

Tout se fait au nom de la liberté et pour la liberté, comme en vertu du décret d'amnistie. Mais le Radicalisme, devenu l'État, forge des lois pour infiltrer le poison de ses immoralités au cœur de l'enfance. Il veut enseigner, il s'attribue le devoir de propager et de favoriser l'instruction publique. Ce devoir sera pour lui un droit; il déclare que son enseignement est gratuit et obligatoire. Il fait la conscription en masse de la jeunesse, et par l'article 57 de sa loi, il arrête: « L'officier chargé des registres de l'état civil transmet chaque année au conseil communal respectif l'état des enfants des deux sexes astreints par leur âge à la fréquentation des écoles. »

La liberté force les pères de famille, qui ne veulent pas voir leurs enfants se corrompre dès l'âge le plus tendre, à confier leur éducation à des Justes du prolétariat-voleur ou à des femmes perdues. La liberté ne laisse à aucune mère le soin d'élever sa fille. Cette fille est condamnée, de par la loi radicale, à grandir dans l'atmosphère de dégreda-

tion humaine au milieu de laquelle la liberté lui ordonne de vivre. Il faut subir les impurs stigmates des professeurs de l'athéisme, les leçons obscènes des viragos de club, ou se laisser appliquer indéfiniment l'article 67 ainsi conçu: « Les parents et tuteurs envers lesquels toutes exhortations ou punitions demeurent infructueuses, sont dénoncés par les autorités locales au tribunal d'arrondissement, qui les condamne, suivant la gravité du cas et les circonstances, à une amende de douze à quarante francs ou à l'emprisonnement correspondant. »

Le mépris de la dignité humaine ne fut jamais poussé plus loin. Jamais il ne s'était encore trouvé d'hommes assez audacieux pour river à la chaîne d'une précoce démoralisation tout un peuple qu'on ruine, qu'on emprisonne ou qui doit se laisser abrutir depuis la vieillesse jusqu'à l'enfance. Ce miracle de perversité communiste n'a d'égal peut-être que le concordat du 13 août 1818. Ce concordat, passé au nom des Catholiques de Fribourg par les gouvernants antichrétiens de Berne, de Genève, de Vaud et de Neuchâtel, stipule à chaque page l'asservissement du pasteur et du troupeau. Ces quatre cantons, issus du Protestantisme, que les Catholiques eurent le tort de ne pas étouffer à son origine, selon le conseil de Jean-Jacques Rousseau (1), ces quatre cantons, grâce à leurs gouvernements, n'appartiennent à aucun culte. Ils ne professent aucune religion; ils les combattent toutes par l'exemple, par la parole et par la tyrannie; mais réunis au radicalisme fribourgeois, ils déclarent qu'ils agissent « sur le point de vue de l'intérêt public et de celui de la religion catholique. »

Il est interdit à l'évêque comme aux fidèles d'élever la voix pour faire entendre une plainte. Cependant monseigneur Marilley ne consent point à se résigner aux outrages dont Schaller et les Corps francs abreuvent ce peuple. Une ombrageuse tyrannie pèse sur Fribourg. Cette tyrannie est un stimulant pour tous les radicaux; le 22 octobre 1848, l'évêque la flagelle avec l'autorité de sa vertu et de la justice. « Nous reconnaissons avec vous, messieurs, écrit-il au président et aux membres du Conseil d'État, qu'il y a une très-grande irritation dans le canton de Fribourg, et nous en sommes profondément affligé. Qu'il nous soit permis à cet égard de vous faire entendre encore une fois le langage de la vérité en vous signalant les vraies causes de cette irritation et en vous déclarant qu'elle est la consé-

(1) On lit dans les *OEuvres de J.-J. Rousseau*, t. XIV, p. 118 (édition de 1792): « Je conviens sans détour qu'à sa naissance la religion réformée n'avait pas droit de s'établir en France malgré les lois. »

quence des mesures législatives ou administratives que vous avez adoptées.

» Après les commotions violentes dont ce canton a été le théâtre, commotions dont l'histoire appréciera les causes réelles, la tâche du gouvernement était difficile; tout le monde en convient. Mais ces difficultés n'étaient pas insurmontables; nos malheurs pouvaient être réparés avec l'aide de Dieu, le temps et le concours d'un peuple bon et généreux comme le peuple fribourgeois. Il fallait donc, pour arriver au but désiré, ne pas froisser inutilement ce peuple par des mesures qu'il nous paraît impossible de concilier avec les vraies notions de la religion catholique, de la justice et de la liberté bien entendue.

» Or, vous ne pouvez pas l'ignorer, Messieurs, le peuple fribourgeois a été froissé profondément par vos actes. Nous laissons à d'autres le soin de vous dire comment vous l'avez froissé sous le point de vue civil et matériel par la manière dont le gouvernement provisoire, à la formation duquel une minime fraction de citoyens a concouru, s'est imposé à tout le canton contrairement aux principes de la démocratie qu'il proclamait; par les mesures qui ont gêné le libre et consciencieux exercice du droit électoral à l'époque des élections pour le Grand-Conseil, sous l'empire et en présence des troupes fédérales; par le refus de soumettre à la votation du peuple (dont cependant vous aviez reconnu le droit de souveraineté) la constitution cantonale et le nouveau pacte fédéral; par le décret qui, sous le titre spécieux de *décret d'amnistie*, révolta en ce moment l'Europe entière.

» Mais, s'il ne nous convient pas de nous arrêter aux causes de l'irritation du peuple sous le point de vue civil et matériel, nous devons vous signaler aussi brièvement que possible ce qui a froissé et alarmé les catholiques, c'est-à-dire la presque totalité de la population de ce canton, sous le rapport des sentiments et des intérêts religieux.

» Vous avez froissé et alarmé la population catholique, et en même temps méconnu la constitution, les droits et les lois de l'Église catholique, d'abord par les décrets de suppression de tous nos établissements religieux et par la réunion de leurs biens au domaine de l'État.

» Vous l'avez froissée et alarmée par la destitution et l'expulsion illégale de plusieurs curés, sans jugement préalable, sans avoir entendu les accusés, sans tenir compte des réclamations de l'immense majorité de leurs paroissiens qui ont protesté contre les accusations calomnieuses dont leurs pasteurs étaient victimes.

» Vous l'avez froissée et alarmée par la mise sous administration civile (contrairement à la volonté formelle des deux fondateurs ou bienfaiteurs) de tous les biens ecclésiastiques, de toutes les fondations de piété ou de charité, et cela, malgré l'offre que nous vous avions faite de régler cette administration au moyen d'une entente amiable entre les deux autorités.

» Vous l'avez froissée et alarmée, en permettant que le clergé catholique fût impunément calomnié, outragé dans les journaux, dans les réunions publiques, dans vos proclamations, dans les considérants de vos décrets et dans presque tous les débats de l'assemblée législative.

» Vous l'avez froissée et alarmée, en autorisant la profanation des jours consacrés au service de Dieu, par les nouvelles lois sur la danse et la fréquentation des auberges.

» Vous l'avez froissée et alarmée, en ne bornant pas l'exercice du droit de souveraineté de l'État aux matières civiles, mais en prétendant l'étendre aux matières *religieuses et ecclésiastiques*; prétention qui, vous ne devriez pas l'ignorer, Messieurs, a été souvent condamnée par l'Église, et toujours repoussée avec horreur par le Saint-Siège apostolique, dont le jugement pour la discipline ecclésiastique comme pour les questions dogmatiques et morales, doit être la règle de tous les catholiques dignes de ce nom, à plus forte raison des évêques et des prêtres.

» Vous avez froissé et alarmé la population catholique, en bouleversant les rapports établis entre l'Église et l'État dans ce canton, par l'insertion dans la Constitution de plusieurs articles à la rédaction desquels l'autorité ecclésiastique n'a eu aucune part; articles par conséquent auxquels le clergé catholique ne peut se soumettre qu'après un accord préalable avec le Saint-Siège. L'article 2 en particulier ne garantit l'exercice de la religion catholique que *dans les limites de l'ordre public et des lois*, ce qui permettrait aux agents de la police, ou bien à une majorité dans le Grand-Conseil suivant la nature de leurs dispositions religieuses, de mutiler d'abord, puis de proscrire tout à fait l'exercice du culte catholique. Si vous trouviez ces craintes exagérées, il nous suffirait pour les justifier de rappeler ici ce qui s'est passé au *xvi^e* siècle en Angleterre, en Allemagne et dans plusieurs cantons de la Suisse, autrefois catholiques, aujourd'hui protestants.

» Vous avez froissé et alarmé la population catholique, en faisant intervenir dans ses affaires religieuses cantonales les gouvernements

des États de Berne, Neuchâtel, Vaud et Genève, qui n'avaient aucune mission pour s'en occuper. Nos relations d'ailleurs avec ces gouvernements pour les intérêts religieux des catholiques qui leur sont soumis n'avaient pas cessé, comme elles ne cesseront pas, nous l'espérons, d'être pleines de bienveillance et de confiance réciproque. Dans cette circonstance, disons-nous, vous avez froissé la population catholique, non-seulement en appelant à Fribourg des délégués laïques des autres cantons du diocèse pour s'occuper de nos intérêts religieux, mais encore et surtout en proposant à ces délégués comme base des rapports entre l'Église et l'État des principes inouis dans l'histoire ecclésiastique avant la prétendue réforme du xvi^e siècle; des principes dont plusieurs sont diamétralement opposés à la constitution de l'Église, aux décisions des conciles, aux premières notions de la liberté religieuse garantie par le pacte fédéral comme par le droit naturel; principes qui n'ont été invoqués et défendus que par des gouvernements hostiles à l'Église catholique comme celui de Joseph II; principes enfin contre lesquels, après une douloureuse expérience, l'Allemagne entière se lève aujourd'hui en les flétrissant comme contraires à la liberté religieuse et civile.

» Vous avez froissé et alarmé la population catholique par les instructions données aux députés fribourgeois à la dernière Diète. La députation était chargée de demander entre autres choses : « Une » plus grande centralisation *en matière de culte*, notamment par le » droit donné à la Confédération *de suspendre de leurs fonctions et* » de traduire devant les tribunaux *tels dignitaires ecclésiastiques* » dont les fonctions s'étendent à plusieurs cantons, sans préjudice du » même pouvoir exercé pour chaque canton pour les abus commis » dans son ressort; *l'abolition de la nonciature comme telle*; la dé- » fense d'établissement de nouveaux ordres ou sociétés religieuses en » Suisse; *garantie des mariages mixtes.* » (Voyez Bulletin des séances 1848, page 145, list. F.)

» Enfin, Messieurs, car il faut abréger ces tristes détails, vous avez froissé et alarmé la population catholique, en manifestant l'intention d'imposer au clergé de ce canton, par l'intimidation et la violence, une soumission absolue et illimitée à tout ce qu'il a plu au Grand-Conseil d'insérer dans le texte de la constitution et des lois, sans égard pour les droits de Dieu sur ses créatures intelligentes et libres, pour ceux de l'Église sur ses ministres et ses enfants, pour ceux de la conscience sur toute âme honnête.

» Telles sont, Messieurs, les causes réelles de l'irritation et des

alarmes du peuple fribourgeois. Plus équitable envers vous que vous ne l'avez été à notre égard, nous n'avons pas incriminé vos intentions, car il n'appartient qu'à Dieu de les juger; nous avons laissé parler les faits présentés par une raison calme et impartiale. En pesant sans passion nos paroles, vous comprendrez combien il vous serait difficile de faire prendre le change à l'opinion publique dans ce canton. Vous signalez mal à propos le peuple fribourgeois comme ayant été *conservé dans un état d'ignorance, d'esclavage et d'abrutissement.* Avec une intelligence éclairée par la foi, foyer des vraies lumières, avec un cœur droit et sincère, ce peuple connaît vos actes, il en comprend toute la portée, et il vous juge d'après cette maxime de l'Évangile : *On connaît l'arbre à ses fruits.* »

A ces accusations, dont chaque parole porte sa preuve dans un fait, le Radicalisme ne répondit que par de nouvelles injustices. Il avait amené l'Helvétie au point où il l'attendait. L'Helvétie était livrée à ceux qui avaient sucé le lait de la dépravation dans les lupanars des Sociétés secrètes. Les docteurs de l'athéisme les avaient enivrés de toutes les théories antisociales; ils leur avaient appris pendant dix-huit années à regarder les hommes comme des bêtes de charge qu'on conduit à la servitude par le licou de la liberté. Ils avaient étouffé dans ces cœurs, nés pour le désordre, tous les sentiments de patrie et de famille; ils leur avaient fait fouler aux pieds des droits du Peuple; ils leur avaient enseigné qu'un jour le crime colossal devait régner sur la terre. Par la spoliation, par la guerre civile, par l'anéantissement de toutes les facultés intellectuelles et morales, ils crurent que l'aurore de ce jour était proche. Ils cherchèrent à la devancer.

On les vit, on les voit encore sous l'aile des réfugiés, leurs maîtres, étendre une main rapace sur tout État, sur toute famille, sur tout citoyen qui se sent au cœur un reste de dignité humaine. Le Radicalisme, enfant bâtard des Sociétés secrètes, triomphe sur des débris sanglants; il faut donc que la servitude et la douleur soient le partage de tout homme qui aime sincèrement la liberté.

La loi, la conscience publique, l'honneur privé, les devoirs, la religion du foyer domestique, la famille, le culte, tout a été attaqué; tout a été englouti dans le naufrage. Il ne reste debout sur les ruines qu'une ruine encore menaçante : c'est la souveraineté du bonnet rouge.

L'Europe qui, depuis les laborieuses années de 1848 et 1849, se débat sous tant de bouleversements; l'Europe, qui se sent encore ébranlée par les secousses des Samsons du communisme essayant

d'entraîner le temple social dans leur chute, l'Europe sait maintenant sur quelles têtes il faut frapper, et sur quels fronts elle doit faire descendre un rayon d'espérance.

La Suisse a été le martyr des lâchetés de la diplomatie et des erreurs de quelques princes. Abandonnée par tous, mais vivante au fond du cercueil de son indépendance, elle peut se relever, car le sang de Guillaume Tell et de Winkelried coule toujours en ses veines. L'Europe, qui l'a perdue, lui doit une réparation. Cette réparation serait aussi profitable aux puissances qu'à la Suisse. Elle souffre du mal que tous ont contribué à faire germer dans ses vallées et sur ses montagnes. Que tous, expiant une faute immense, viennent donc avec le prophète (1), dire au Sonderbund, cette grande victime des pontifes, des rois, des gouvernements et des peuples :

» Une double affliction va fondre sur toi; qui compatira à ta douleur? le ravage et la désolation, la faim et l'épée; qui te consolera? tes enfants sont tombés par terre, ils sont demeurés abattus le long des rues, comme un bœuf sauvage pris dans les rets; ils ont été rasés de l'indignation du Seigneur et de la vengeance de ton Dieu. Écoute donc, maintenant, pauvre Jérusalem, enivrée de maux et non pas de vin. Voici ce que dit ton dominateur, ton Seigneur et ton Dieu, qui combattra pour son peuple : Je vais t'enlever de la main cette coupe d'assoupissement; cette coupe où tu as bu de mon indignation jusqu'à la lie, tu n'en boiras plus à l'avenir, mais je la mettrai dans la main de ceux qui t'ont humiliée, qui ont dit à ton âme : Prosterne-toi, afin que nous passions. »

(1) Isaïe, ch. xxxi

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SECOND.

CHAPITRE IX.

L'abbé Gioberti se présente comme ami des corps francs. — Le docteur Steiger prisonnier. — Il s'échappe. — Soleure lui accorde droit de bourgeoisie. — Corps francs honorés par les villes radicales. — Les corps francs se vengent de leur déroute par le vol et l'assassinat. — Les corps francs décident un de leurs volontaires à tuer Joseph Leu. — On promet une somme importante à Jacques Muller. — Leu est assassiné. — Les feuilles révolutionnaires annoncent qu'il s'est volontairement donné la mort. — Aveux du coupable. — Sa condamnation ratifiée même par les juges nommés par les Radicaux. — Neuhans veut revenir à des idées d'ordre. — Son rapport au Grand-Conseil sur la situation déplorable de la Suisse. — Cette situation est telle que les Catholiques ne croient pouvoir sauver la patrie qu'en faisant une alliance séparée. 1

CHAPITRE X.

Le Sonderbund. — Ce que c'est que le Sonderbund. — Alliance du Grütli. — Serment de Brunnen. — Les cantons primitifs. — Nicolas de Flue au Covenant de Stantz. — Le Protestantisme divise la Confédération. — Les guerres de religion. — Progrès de l'hérésie. — Les résistances catholiques. — La Ligue d'or. — Attaques des Protestants. — Situation du pays. — La révolution française devient un nouveau germe de discorde. — Article 4 du pacte fédéral. — Ses effets. — Résolution des Catholiques de ne pas se laisser dicter la loi. — Ils créent le Sonderbund. — Motifs de cette alliance séparée. — Discussions qu'elle a soulevées. — L'acte du Sonderbund. — Comment il fut accueilli en Suisse. 24

CHAPITRE XI.

Premières conséquences du Sonderbund. — La guerre intestine entre les Corps francs s'apaise. — Composition et forces des cantons catholiques. — Leur situation topographique. — Les cantons en dehors du Sonderbund. — Berne et l'Europe. — La diplomatie en Suisse. — Convocation de la Diète à Zurich en 1845. — La question des Jésuites et des Corps francs. — Révolution dans le pays de Vaud. — L'avocat Druey. — Son caractère. — Ses revirements d'opinion. — Il est affilié aux Sociétés secrètes. — Réunion du Grand-Conseil de Vaud. — Pétition contre les Jésuites. — Le Grand-Conseil refuse d'adhérer à l'expulsion des Jésuites de Suisse. — La révolution sur la place du Montbenon. — Chute du gouvernement conservateur de Lausanne. — Druey et son échelle. — Druey installé au pouvoir. — Son coup de main flétri par les Libéraux. — Il persécute tous les cultes et tous les partis honnêtes. — A bas le bon Dieu! — Les Momiens et les Méthodistes. — Triste situation de Lausanne. — Druey condamné par le gouvernement anglais. — Il détruit l'Université de Lausanne. — Les professeurs de cette célèbre académie remplacés par des Communistes.

-- Treichler et Considerant. — Élections à Zurich. — Le Radicalisme triomphe des conservateurs toujours timides. — Reprise des séances de la Diète. — La question insoluble concernant les Jésuites. — La Diète condamne les Corps francs. — Elle ordonne leur dissolution. — Les cantons intermédiaires. — Le Tessin révolutionnaire. — Sa position dans la Confédération. — Bâle-ville et Neuchâtel, cantons protestants, votent avec les Catholiques. — Les Radicaux en présence du Sonderbund.

42

CHAPITRE XII.

Neuhaus au pouvoir. — Sa politique de juste-milieu. — Ochsenbein et Stœmpfli se réconcilient pour attaquer Neuhaus. — Il est suspect aux Sociétés secrètes. — Le docteur Snell et ses jugements. — Les assemblées populaires exigent une nouvelle constitution. — Leurs menaces. — Le Grand-Conseil de Berne veut résister. — La Constituante est décrétée par les Corps francs. — La solitude se fait autour de Neuhaus. — La fête radicale d'Interlaken. — Nouveau gouvernement radical à Berne. — Neuhaus, abandonné par tout le monde, se retire à Bienne. — Ochsenbein chef du gouvernement bernois. — Afin d'attaquer le Sonderbund, les Radicaux se rattachent au pacte fédéral. — Zurich, canton directeur, demande des explications à Lucerne sur l'alliance séparée. — Pour gagner une voix de plus on veut révolutionner le canton des Grisons. — Position de cet État. — Son origine et sa topographie. — Ses mœurs. — La Diète de 1846 à Zurich. — On force les Catholiques à assister au camp fédéral de Thonne. — Impuissance de la Diète. — Elle ne peut résoudre aucune des trois questions qui agitent la Suisse. — Ochsenbein nommé député à la Diète. — Révolution à Genève. — Position de ce canton. — Ses persécutions contre les Catholiques. — Sa double politique au dedans et au dehors. — Les conservateurs protestants prêtent l'oreille aux perfides conseils des Radicaux. — L'union Protestante dénoncée par M. Rilliet de Constant. — Effet de cette union. — Fausse position des Catholiques genevois. — James Fazy et ses journaux. — Les Conseils de Genève cherchent à prendre un terme moyen dans l'affaire du Sonderbund. — Les Radicaux s'agitent. — L'insurrection éclate aux cris de mort aux Jésuites! — James Fazy dictateur. — Lucerne refuse de reconnaître la révolution de Genève.

71

CHAPITRE XIII.

Berne devient vorort en 1847. — On précipite les événements. — Embarras suscités à Fribourg par les révolutionnaires. — Situation de ce canton. — Louis Fournier avoyer. — Opposition des Radicaux dans le sein des Conseils. — Insurrection des Corps francs. — La population se lève en masse contre eux. — Ils prennent la fuite. — Attitude de Berne. — Sa circulaire à ses co-États pour prêcher la paix. — On veut allumer les cantons catholiques. — Action de la presse soudoyée par les Sociétés secrètes. — Le club de l'Ours. — Jenni-le-Charivari. — Mazzini et les régiments suisses de Rome et de Naples. — La république allemande préparée en Suisse. — L'union douanière comme moyen révolutionnaire. — Le Radicalisme l'emporte dans les élections de Saint-Gall. — Situation de ce canton. — Ochsenbein président de la Diète fédérale. — Question de l'intervention étrangère. — Louis-Philippe à l'apogée de sa puissance. — La France en 1847. — M. Guizot aux prises avec la Révolution. — Le Sonderbund, par l'organe de M. Siegwart-Muller, déclare ne pas vouloir d'intervention armée. — Dépêches diplomatiques du comte de Bois-le-Comte. — Le cabinet de Paris et le cabinet de Vienne. — Lord Palmerston et M. Peel. — Le ministre anglais courtisan d'Ochsenbein. — Mission de lord Minto. — Tergiversations des puissances. — Rome en 1847. — Pie IX et les révolutionnaires. — Politique du nouveau pape. — Les ovations et les concessions. — Le complot des rétrogrades. — Saint Bernard et

l'épiscopat. — Le Pape isolé de tout conseil. — Intrigues ourdies à Rome contre le Sonderbund. — La négociation du comte Crotti di Costigliole. — Elle est déjouée. — Les Catholiques de Suisse s'adressent au Pape. — Leurs lettres sont interceptées. — Mémoire que Siegwart-Muller adresse au Souverain Pontife. — Missions des abbés Dumoulin et Dunoyer à Rome. — Ils ne sont pas reçus par le Pape. — Dernière lettre du Sonderbund à Pie IX. — Réponse du Saint-Siège.

102

CHAPITRE XIV.

Ouverture de la Diète. — Ochsenbein président. — Son discours. — Position faite à la Diète par le club de l'Ours. — Discussion sur le Sonderbund. — Les orateurs et les votes. — Rilliet de Constant fait une proposition contre les officiers fédéraux des cantons du Sonderbund. — Les fausses alarmes révolutionnaires. — La question des Jésuites en Diète. — Le pacte est condamné à la révision par le vote des douze cantons radicalisés. — Lord Palmerston et les Jésuites. — Le ministre anglais et ses envoyés dans les cours étrangères. — Situation des cantons soumis au joug révolutionnaire. — Ils demandent l'appel au peuple. — Refus et menaces du Radicalisme. — La banqueroute et la misère à Berne, Soleure, Argovie et Bâle-campagne. — Corruptions libérales. — Le gouvernement des sept cantons catholiques appelle le peuple à décider de la paix ou de la guerre. — Les Landsgemeindes ou assemblées générales du peuple. — Schwytz et Unterwald. — Examen de la position des Jésuites en Suisse. — Mémoire du général de la Compagnie aux envoyés du Saint-Siège et des puissances en Suisse. — Les Jésuites devaient-ils, pouvaient-ils se retirer des cantons catholiques? — Leur retraite eût-elle empêché la guerre? — Nouvelle session de la Diète. — Proclamation des douze cantons radicaux. — Ils veulent envoyer des commissaires fédéraux dans les cantons du Sonderbund. — Refus de les recevoir. — Zug fait une proposition de paix. — Elle n'est pas acceptée. — Ochsenbein et le club de l'Ours inventent une insurrection à Saint-Gall. — Le colonel Dufour commandant en chef l'armée des douze cantons. — La conférence médiatrice. — M. Peel donnant un démenti aux assertions de Furrer et de Munzinger. — Les députés des sept cantons abandonnent la Diète. — Leur manifeste. — Le duc de Broglie et lord Palmerston. — Lord Minto à Rome. — Le Pape ne veut pas rappeler les Jésuites de Suisse.

135

CHAPITRE XV.

Attitude des deux partis. — Ils prennent des mesures militaires. — Enthousiasme des uns, douleur des autres. — Le conseil de guerre du Sonderbund. — Sa timidité légale en face de la Révolution. — Ab Yberg et Reding en pèlerinage à Notre-Dame des Ermites. — Le général Salis-Soglio choisi comme chef de l'armée du Sonderbund. — Le conseil de guerre à Fribourg. — Le général Maillardoz commandant en chef. — Le général Guillaume de Kalbermatten commandant en chef dans le Valais. — Fatale erreur des Vallaisans. — Efforts du club de l'Ours. — Moyens de terreur et de compression employés pour recruter l'armée des douze cantons. — Saisie du bateau à vapeur de Neuchâtel. — Le général Dufour désigné par la Diète pour commander son armée. — Habile politique du club de l'Ours à l'égard des colonels fédéraux. — Les hostilités commencent sur Fribourg. — Calomnies contre le Sonderbund. — Deux bernois assassinés. — Rilliet Constant commandant la première division. — Le général Maillardoz et son armée. — Il offre sa démission. — L'armistice. — Violation de l'armistice. — Escarmouche du fort Saint-Jacques. — Capitulation de Fribourg. — La division de Rilliet Constant entre dans la ville. — Le Conseil d'État repoussé. — Pillage du pensionnat des Jésuites. — Le sac de la ville par les Corps francs et les réfugiés. — Le gouvernement provisoire. — Il proscriit tous les ordres religieux. — Dufour et Rilliet Constant en face de ces désastres.

199

CHAPITRE XVI.

L'armée des douze marche contre les cantons primitifs. — Les deux armées. — Leurs chances. — Le colonel Muller occupe avec les Catholiques le sommet du Saint-Gothard. — Il attaque les Tessinois de Luvini. — Leur fuite. — Le général de Salis-Soglio et le colonel Elgger font une trouée en Argovie. — Répulsion des petits cantons à la guerre offensive. — Dufour et son quartier général à Aarau. — Ses temporisations. — Le révérend Temperly en mission auprès du général. — Ordre de lord Palmerston d'en finir à tout prix. — Dufour se décide à marcher. — Capitulation de Zug. — Ochsenbein dans l'Entlebuch. — Les huit mille hommes de sa division arrêtés par cinq cents Lucernois. — Salis se replie sur Gislikon. — Combat de Gislikon. — L'armée catholique reste sans ordres. — Salis à Ebikon. — Position de l'armée du Sonderbund. — Le conseil de guerre propose d'aller soutenir la lutte dans les petits cantons. — Siegwart-Muller et Bernard Meyer s'y opposent. — Leur avis n'est pas écouté. — Conférence militaire chez Salis. — Capitulation de Lucerne. — Formation d'un gouvernement provisoire. — Son premier acte est un décret de proscription et de spoliation. — Excès commis à Lucerne. — Situation du Vallais. — Plan de Kalbermatten pour secourir Fribourg. — Le Conseil d'État travaille sous main à faire échouer tous les projets du général. — Kalbermatten sans cesse contrecarré se démet de ses fonctions. — Chute du Sonderbund. — La joie du Radicalisme en Europe. — La révolution à Rome crie : Vive les Protestants! — Sir Strafford Canning et son memorandum à la Diète! — Lettre de l'abbé Gioberti demandant une enquête sur les crimes des Jésuites. — Résultat de cette enquête. — Lord Palmerston et le duc de Broglie. — Projet de note identique entre les cinq puissances. — L'arrivée tardive de cette note la rend inutile. — Réponse de la Diète. — L'Autriche, la Russie, la France et la Prusse préparent une alliance offensive et défensive. — Le 24 février 1848 arrête les effets de cette alliance. 250

CHAPITRE XVII.

Conséquences de la chute du Sonderbund. — Les Suisses perdent la liberté civile et la souveraineté cantonale. — L'illégalité règne avec la proscription. — Perte de la liberté religieuse. — Les confiscations et les bannissements. — Conclusion. 265

